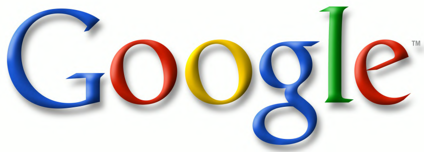


J. Wickham Legg



Dec. 1921

LES
HYMNES DU BRÉVIAIRE ROMAIN

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

SECOND VICAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler*; c'est l'amour qui *chante*. »

(JOSEPH DE MAISTRE. — *Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

I

HYMNES DOMINICALES ET FERIALES DU PSAUTIER



PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 27

1874

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

SECOND VICAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler;* c'est l'amour qui *chante.* »

(JOSEPH DE MAISTRE. — *Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

I

HYMNES DOMINICALES ET FERIALES DU PSAUTIER

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 27

1874



INTRODUCTION

De toutes les branches si multiples et si variées de l'art chrétien, nous n'en connaissons pas qui offrent aux explorations de la critique un champ plus étendu que l'Hymnographie du Bréviaire romain. Ce fonds liturgique, dont nul autre, si ce n'est peut-être celui de l'Antiphonaire, n'égale la richesse, a de tout temps fixé l'attention des hommes sérieux; mais jamais autant qu'à notre époque, il n'avait, ce semble, passionné l'érudit et provoqué de si laborieuses et de si ardentes investigations.

Il suffit d'être quelque peu familiarisé avec les manuscrits de nos hymnes pour avoir observé que beaucoup portent, en marge ou dans les interlignes, des gloses et des scholies, qui témoignent d'une amoureuse application à lire sous l'écorce de la lettre, et à y rechercher ces sens plus ou moins voilés que les ombres du symbolisme dérobent presque toujours aux yeux du lecteur inexercé ou à demi attentif. A vrai

dire, ce soin était peu nécessaire alors que le peuple lui-même possédait encore, aussi bien que le prêtre, la clef de la langue mystérieuse de l'Église; et c'est ce qui en explique la rareté, ou même l'absence totale, aux premiers âges de l'histoire hymnographique.

La plus ancienne glose peut-être, qui mérite d'être remarquée, ne nous paraît pas remonter au delà du XIII[e] siècle. C'est celle d'Hilarius, dont le nom se rencontre partout, et la légende nulle part [1].

Après, dans la période du XVI[e] au XVII[e] siècle, s'ouvre, à proprement parler, l'ère des commentateurs, parmi lesquels on distingue, à d'assez longs intervalles, Josse Clicthoue, docteur de Paris, chanoine de Chartres [2], Michel Timothée de Rimini [3] et Grégoire-Valentien a Marsalia [4]. De nos jours enfin, les docteurs

1 Le P. Faustin Arevalo, après avoir cité Jacques de Lora (*Aurea Expositio hymnorum*, etc. Neapoli, 1504.) comme mentionnant pour la première fois, selon lui, le nom d'Hilarius, ajoute : *Nihil prœterea aliud novi de hocce prudenti viro Hilario, quem post Prudentium, Sedulium, sanctum Ambrosium, sanctum Gregorium vixisse Lora declarat.* (*Hymnodia Hispanica. Dissert. de hymn. Eccles.* sect. XIV, n. 62, in not.) Mais Lora n'est pas, tant s'en faut, le premier qui ait parlé d'Hilarius; ce nom, en effet, sans autre éclaircissement d'ailleurs que cette vague désignation : *Quidam vir prudens nomine Hilarius*, figure au prologue de toutes les nombreuses éditions qui, sur la fin dn XV[e] siècle et jusqu'au milieu du XVI[e], furent imprimées en France, en Allemagne et en Espagne, sous le titre de *Expositio* ou *Recognitio hymnorum*, et dont nous avons vu deux manuscrits, le premier du XIII[e] siècle, à la bibliothèque d'Arras, n° 525 (*Hymni glossati*); le second, à celle de *Reims*, n° 180-187 (*Hymni Ecclesiast. cum notis*), du XV[e] siècle.

2 *Elucidatorium Ecclesiasticum.* Paris, 1516. in-f°.

3 *In Hymnos Ecclesiasticos brevis Elucidatio.* Venise, 1582, in-4°.

4 *Hymnodia sanctorum Patrum.* Venise, 1646, in-f°.

Nous ne savons comment expliquer l'omission de ces deux derniers auteurs dans le double Catalogue liturgique dressé par D. Guéranger (*Instit. liturg.*) et par D. Lacombe (*Manuel des sciences ecclés.*) —

allemands protestants Jacques Rambach[1], Adalbert Daniel[2], et le docteur catholique F.-J. Mone[3], directeur des archives à Carlsruhe, ont publié sur la matière des travaux d'une valeur à coup sûr inégale, mais tous du plus haut intérêt, et auxquels la science hymnologique, il faut bien le reconnaître, doit aujourd'hui son merveilleux élan.

Cependant, hâtons-nous de le dire, si on a beaucoup écrit sur les hymnes au point de vue mystique, et presque autant aussi, dans ces dernières années, au point de vue philologique, nul encore, à notre connaissance du moins, n'a résolûment abordé ce double côté critique et littéraire, où la tâche si difficile de l'auteur est d'une part, en discutant les variantes, de réhabiliter, quand il y a lieu, le texte primitif, et, d'autre part, de mettre en relief les beautés tour à tour si mâles ou si suaves de cette vieille hymnographie chrétienne contre laquelle, depuis la Renaissance, l'engouement du *classicisme*, en déplaçant ici le vrai point esthétique, a soulevé les plus fausses et les plus injustes appréciations[4].

Ils figuraient cependant déjà l'un et l'autre dans la *Bibliotheca ritualis* de Zaccaria.

1 *Anthologie christlicher Gesange ans allen Jahrhunderten der Kirche. — Anthologie des chants chrétiens de tous les siècles de l'Église.* Leipzig, 1817. In-8°.

2 *Thesaurus hymnologicus,* Hall et Leipzig, 1841-1856. In-8°, 5 vol.

3 *Lateinische Hymnen des Mittelalters. — Hymni latini medii ævi.* Fribourg en Brisgau, 1853-1855. In-8°, 3 vol.

4 Luigi Biraghi (*Inni sinceri di sant' Ambrogio.* Milano, 1862), que nous citerons bien souvent dans ces *Études,* a fait, il est vrai, un pas sur ce terrain; mais, outre que sa collection n'offre que sept Ambrosiennes seulement de notre bréviaire, cet auteur, fort méritant d'ail-

Cette tâche ardue et qui touche à tant de questions délicates, nous avons osé l'entreprendre; et, bien qu'il nous coûte peu d'avouer que ce n'est pas sans quelque témérité peut-être que nous nous y sommes engagé, nous n'en avons, à vrai dire, nul regret. Car, dans le domaine de la science, les tentatives et les essais, quels qu'ils soient, ont toujours leur utilité; et si, à travers cette route à peu près inexplorée jusqu'à ce jour, il nous arrive parfois de dévier et de faillir, nos erreurs mêmes et nos défaillances profiteront certainement à ceux qui la parcourront après nous.

Nous parlerons d'abord, dans ces préliminaires, de l'origine des hymnes et de leur insertion au bréviaire. Nous y examinerons ensuite, au point de vue général qui domine tout ce travail, leur style et leur caractère propres; puis, à l'occasion de la réforme d'Urbain VIII, dont il nous faut nécessairement ici apprécier les motifs, nous démontrerons que les ennemis de nos hymnes ne peuvent d'aucune façon en arguer à leur avantage, et nous essaierons de restituer à ces impérissables monuments de notre belle langue chrétienne leur franche et originale physionomie. Enfin nous indiquerons le plan suivi dans ces *Études*, et les sources auxquelles nous avons puisé.

I

L'origine des hymnes se rattache-t-elle au berceau

leurs, n'a certainement pas saisi, dans son ensemble du moins, le caractère propre du style hymnographique de l'Église.

même de l'Église, et peut-on bien en constater l'usage pendant les deux premiers siècles?

Le doute à cet égard ne nous paraît pas admissible après la double recommandation de saint Paul aux Éphésiens et aux Colossiens d'abord[1], et puis, en face de cette imposante série de témoignages, que nous nous contenterons de signaler ici, mais que l'on pourra voir tout au long dans la savante dissertation *De Hymnis Ecclesiasticis*, que le P. Faustin Arevalo a placée en tête de son *Hymnodia Hispanica*[2]: le récit du juif Philon à l'endroit des *thérapeutes*, que plusieurs graves auteurs rangent parmi les chrétiens. — (*Lib. de vita contemplativa, sive de supplicum virtutibus*); la lettre de Pline le Jeune à Trajan (*Epist.* XCVII, l. X); les Constitutions apostoliques et l'*Epitome Clementina de gestis S. Petri* — (t. I *SS. Patrum apostolicorum*, n. 153); les Actes du martyre de saint Ignace — (*apud Ruinart*, c. XXV); l'Apologétique de saint Justin — (*oratio ad Antoninum Pium*); l'affirmation si nette et si précise, empruntée par Eusèbe (l. V, c. XXVIII.) à l'auteur du livre intitulé : *Parvum Labyrinthum*, selon Nicéphore (l. IV, c. XXI), et que Photius (c. XLVIII.) attribue à un certain Gaïus prêtre, qui vivait sous le pontificat de saint Victor et de saint

[1] *Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria; sed implemini Spiritu sancto, loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino.* (Ephes. V, 18 et sqq.)

Docentes, et commonentes vosmetipsos psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo. (Coloss. III, 16.)

[2] Romæ, 1786. In-4°.

Zéphyrin (193-219) [1]; enfin cette hymne admirable au *Christ-Sauveur*, composée par saint Clément d'Alexandrie, et que ce Père introduit à la fin du livre III du *Pédagogue*, en des termes qui nous fixent sur l'usage de l'Église à cette époque (189-192) [2].

Avouons cependant que ces premières hymnes, pour l'ordinaire fruits spontanés de l'inspiration du moment, durent, sans doute, à cause même de leur multiplicité, et aussi de leur prodigieuse variété de formes, retenir longtemps un caractère purement individuel et privé.

Mais au IIIe siècle déjà, plusieurs Églises, notamment celle d'Antioche, en avaient adopté un certain nombre, qui dès lors, paraît-il, entrèrent d'une façon ou d'une autre et plus ou moins dans les habitudes liturgiques de l'Orient. Nous en avons la preuve dans ce passage de la lettre synodale du concile d'Antioche (269-270), que les évêques adressèrent au pape

1 *Psalmi quoque et cantica* (ODÆ *græce, quæ carmina sonant*) *fratrum* JAM PRIDEM *a fidelibus conscripta Christum Verbum Dei concelebrant, divinitatem ei tribuendo.*

2 *Quoniam autem Pædagogus nos duxit in Ecclesiam, ipseque sibi ipsi, verbo inquam quod ducet, et omnia considerat, assidet, bene habuerit, si nos cum in hoc loco simus, justæ gratiarum actionis mercedem pulchræ pædagogiæ, convenientem laudem Deo offeramus.* Et alors commence l'hymne en question Τοῦ Σωτῆρος Χρίστοῦ, dont J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet nous ont donné la traduction française avec le grec en regard, à la suite des *Hymnes de Synesius* (Lyon, Sauvignat et Périsse, 1836. In-8°, pp. XV-143), et, après eux (1840), D. Guéranger, au t. I. des *Institutions liturgiques*, p. 74. Mais quelques saillantes divergences disent assez que ces deux traductions n'ont pas été faites sur un texte identique. En effet, Grégoire et Collombet ont suivi le texte publié par Ferdinand Piper (*Gottingæ*, 1835), tandis que D. Guéranger ne nous semble avoir eu seulement sous les yeux que la version latine, empruntée à l'édition Potter d'Oxford : *Clement. Alexandr. opera*, t. I, p. 267.

saint Denys, après la condamnation de Paul de Samosate : « Qu'est-il besoin de vous rappeler que l'hérésiarque a supprimé avec un souverain mépris, *comme récents et composés par des auteurs nouveaux*, les psaumes et les cantiques que nous avons coutume de chanter en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il leur a substitué de sottes et misérables cantilènes, que des femmes ont chantées en son honneur, le jour de Pâques, dans l'assemblée sainte [1] ?

Eusèbe ne nous rapporte-t-il pas aussi que Denys le Grand, archevêque d'Alexandrie (250-270), au livre II περὶ ἐπαγγελιῶν (*de Promissionibus*), où il réfute les erreurs du millénaire Népos, évêque égyptien, mêle à son blâme des éloges qui prouvent encore le crédit dont jouissaient en ce temps-là certaines hymnes : « Et cependant, dit-il, non-seulement je suis pour Népos sur d'autres points, mais je l'aime à cause de sa foi, de son zèle pour la doctrine, pour son assiduité à l'étude des saintes Lettres, *et aussi parce qu'il a composé plusieurs psaumes et plusieurs hymnes, que présentement encore beaucoup de nos frères se plaisent à chanter* [2]. »

1 *Porro quid vobis in memoriam revocemus quemadmodum psalmos* AC CANTUS, *qui ad Domini Jesu Christi honorem decantari solent,* TANQUAM RECENTIORES, ET A VIRIS RECENTIORIS MEMORIÆ EDITOS *exploserit, et in media ecclesia solemni Paschatis die mulieres, quæ inanes cantilenas, quas si quispiam audiret, plane exhorresceret in ipsius (sui ipsius) laudem fundere pararit?* (Eusèbe, *Hist. eccles.*, VII, 30; Mansi, t. I, p. 1095, et Hard., t. I, p. 195.)

2 *Quamquam non modo pro multis aliis rebus Nepotem amplector et diligo, ut pro fide, pro studio in doctrina posito, pro assidua in Scripturis exercitatione,* PRO NONNULLIS QUOQUE PSALMIS ET HYMNIS AB EO COMPOSITIS, *quibus hucusque nonnulli fratres libenter utuntur.* (*Hist. eccles.*, VII, 19.)

Il ressort de ce double passage que l'on composait alors non-seulement des *hymnes*, mais également des *psaumes*, c'est-à-dire des chants (espèces d'hymnes aussi) calqués sur les psaumes ou cantiques bibliques; et nous voyons aujourd'hui encore chez les Grecs la même loi présider à la composition de leurs *canons* (hymnes à neuf odes), dont chaque ode se rapporte à l'un des neuf cantiques que l'Église orientale compte dans la Bible[1].

Bientôt même l'ardeur toujours croissante pour la composition de nouvelles hymnes, dont chacun voulait à son gré introduire le chant dans l'Église, en vint à ce point, que le concile de Laodicée (après 360, mais avant 381) crut devoir y mettre un frein : ce qu'il fit par son canon LIX, où il décrète qu' « on ne doit pas chanter dans l'Église des psaumes *particuliers* », c'est-à-dire des hymnes non approuvées, et qui n'ont d'autre recommandation que celle de leurs auteurs. Il est difficile, en effet, de donner un autre sens au mot ἰδιωτικούς du texte original, et, d'autre part, peut-on bien supposer, comme le remarque fort judicieusement après Lüft Mgr Héfélé[2], que le synode de Laodicée ait eu la pensée d'interdire tous les *psaumes* et cantiques qui ne seraient pas extraits de la Bible[3]?

[1] Cf. Constantin Nicolski, prêtre à Saint-Pétersbourg, auquel en réfère le P. J. Gagarin (*Études religieuses, historiques et littéraires,* par des Pères de la compagnie de Jésus. Mars 1868), à propos du livre du cardinal Pitra, intitulé : *Hymnographie de l'Église grecque,* Rome, 1867, 88 et CLX pp. In-4°.

[2] *Histoire des Conciles,* traduct. par Goschler et Delarc. Paris, Leclerc, 1869, t. II, p. 165.

[3] Cette prohibition du concile de Laodicée ne fut simplement, d'après l'opinion commune, qu'une mesure disciplinaire dirigée contre

Nous croyons donc que c'est par une fausse interprétation de ce décret, que le petit concile de Braga (563), auquel assistèrent seulement les sept évêques de la province de Galicie, avec leur métropolitain Lucretius, ordonne que, en dehors des psaumes et des hymnes de l'Ancien et du Nouveau Testament, on ne chante dans l'Église aucun morceau de poésie, *comme le prescrivent les saints canons*. Aussi, à une distance de soixante-dix ans seulement, le concile national IVᵉ de Tolède (633), où se trouvèrent réunis soixante-douze évêques de l'Espagne et de la Gaule narbonaise, sous la présidence de saint Isidore de Séville, décréta-t-il (canon XIII) qu'il n'est pas convenable de rejeter toutes les hymnes composées par *Hilaire, Ambroise et autres,* pour ne chanter à l'église que les hymnes bibliques. Ce canon, célèbre dans les annales de la liturgie, mérite d'être lu en son entier : on le trouvera tout au long au premier volume des *Institutions liturgiques* de D. Guéranger, p. 215.

Au reste, l'histoire est là pour attester que le décret du concile de Laodicée, quel que soit d'ailleurs son véritable sens, n'infligea nullement un point d'arrêt au chant des hymnes dans les églises, pas plus en Orient qu'en Occident.

l'audace des hérétiques, des Apollinaristes en particulier, qui s'efforçaient de populariser leurs erreurs au moyen de cantiques tout spécialement composés par eux dans ce but. Cf. *Quirinus* (*Diatribæ ad priorem partem veteris officii quadragesimalis Græciæ orthodoxæ.* Romæ, 1721, p. 34); Arevalo (*Op. et Dissert. cit.* sect. XII, n. 53); Zaccaria (*Bibliotheca ritualis,* Romæ, 1778. 3 vol. in-4°, t. II, l. II, c. II, art. 1. *Ad annum* CCCLXX), lesquels, en ce qui concerne Apollinaire, s'appuient sur le témoignage de Sozomène. (*Hist. Ecclés.,* l. VI, c. XXV).

Nous ne connaissons pas, il est vrai, la date précise de ce concile; mais les données fournies par les auteurs sont loin de s'opposer à ce que nous la rapprochions de 360. Or, saint Basile le Grand (m. 379), dans sa lettre *ad Neocæsarienses clericos* LXIII, prend vivement la défense du chant des psaumes à deux chœurs, et de celui des hymnes, dont il signale l'usage par tout l'Orient. Saint Grégoire de Nazianze (m. vers 390) distingue très-bien à son tour l'hymnodie de la psalmodie : *Modulata laus est hymnus, ut quidem arbitror; cum cantione psalmus est psalmodia* [1]. Et saint Grégoire de Nysse (m. vers 396) parle aussi des hymnes en ces termes : *Sermo autem per totam noctem circumsonans in psalmis, hymnis, cantionibusque spiritualibus tanquam flumen quoddam gaudii per aures omnium influens nos optime replevit* [2].

Quant à l'Occident, nous voyons d'abord, dans cette même période, saint Hilaire de retour à Poitiers (360 à 368), après son exil en Orient, composer pour l'usage de son église ce *livre d'hymnes* dont parlent saint Jérôme [3], saint Isidore de Séville [4] et le concile de Tolède [5]. Puis c'est à Milan saint Ambroise qui, sous la violente persécution de l'impératrice Justine

[1] *Carmen iambicum* xv, vv. 145, 146.

[2] *Oratio de festo Paschæ*. Cf. Arevalo, *op. et loc. cit.* sect. XIII, n. 56.

[3] *Script. Eccles. catalog.*

[4] *De Officiis Ecclesiast.* l. I, c. VI.

[5] Ce *livre d'hymnes* n'est pas venu jusqu'à nous; mais les auteurs attribuent communément à saint Hilaire l'hymne matutinale : *Lucis largitor splendide,* et celle de l'Épiphanie : *Jesus refulsit omnium.* Cependant quelques érudits les lui refusent aujourd'hui, entre autres le docteur allemand B. Holscher, dont nous parlerons en son lieu.

(386), enfermé dans l'église, où le peuple avait voulu à tout prix partager ses périls, l'initiait tour à tour au chant alterné des psaumes et à celui de ses immortelles hymnes, comme le raconte saint Augustin [1].

La nature et le cadre fort limité de ces Ambrosiennes ne nous permettent guère de douter qu'elles n'aient tout d'abord fait partie du chant liturgique des offices. Nous ne pouvons en dire autant des longues hymnes de Prudence (m. 413) et de Sedulius (m. 430), auxquelles l'Église romaine et l'Église gothique d'Espagne ont emprunté les courts morceaux qui figurent dans leur double bréviaire.

Au genre, en effet, et à l'étendue de ces pièces on reconnaît aisément qu'elles n'avaient pas été écrites pour être insérées au corps de l'office, mais seulement pour être chantées avant ou après, comme actuellement même certains cantiques, à l'exécution desquels les fidèles prennent une si large part dans nos églises [2]. Cette remarque s'applique mieux encore peut-être à l'hymnographie grecque, dont l'étonnante exubérance et la forme souvent tout à la fois plus abstraite et plus imagée s'éloignent davantage de la sobriété et de la précision liturgiques.

Querini (*op. cit. Diatrib.* II) fait à ce propos justement observer que si nous connaissons les noms et les œuvres des plus anciens poëtes chrétiens d'Orient, tels que saint Grégoire de Nazianze (et il aurait pu nommer avant lui saint Éphrem), Eudocie, Nonnus,

[1] *Confes.* l. IX, c. VII et c. XII.

[2] Citons, comme exemple, le chant pascal si populaire : *O filii et filiæ.*

Synesius, on ne peut cependant établir par aucun témoignage que leurs pièces aient jamais occupé dans les offices de l'Église grecque la place que tiennent dans ceux de l'Église latine les hymnes de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Grégoire, de Prudence, de Sedulius, de Fortunat et autres. Bien plus est-il certain, ajoute le même auteur, que presque tous les hymnographes dont les livres grecs et les plus vieux manuscrits nous offrent les œuvres sont postérieurs au VII[e] siècle [1]? Mais il y a loin de cette affirmation à celle de Grancolas, qui, par je ne sais quelle inexplicable erreur, a prétendu qu'*on ne trouve*

[1] Saint Jean Damascène, saint André de Crète, Cosme, dit l'*Hagiopolite*, les deux *Studites*, saint Théodore et son frère Joseph, archevêque de Thessalonique, l'évêque Marc, saint Théophane, évêque de Nicée, Casia, abbesse d'Icasie. Les deux seulement, Anatole, patriarche de Constantinople, et saint Romain, diacre de Bérythe, appartiennent le premier au V[e] siècle et le second à la naissance du VI[e].

On a longtemps disputé et l'on dispute encore sur la facture des hymnes liturgiques de l'Église grecque. Les uns pensent qu'elles sont simplement en prose; c'est l'opinion la plus accréditée jusqu'à ce jour, et elle a été particulièrement soutenue par Léon Allacci, les Bollandistes, le cardinal Querini et Arevalo; les autres, à la tête desquels figure aujourd'hui le cardinal Pitra, affirment, au contraire, qu'elles sont versifiées. Cette thèse a été exposée par le savant cardinal dans la dissertation intitulée : *Hymnographie de l'Église grecque.* Rome, 1867, VI, 88 et CLX pp., que nous avons mentionnée déjà. Elle a été combattue depuis par une critique du P. J. Gagarin, insérée dans les *Études religieuses, historiques et littéraires, par des Pères de la compagnie de Jésus* (mars 1868), que nous avons signalées aussi au même endroit. Mais l'année suivante, l'abbé Van-Drival, chanoine d'Arras, a vivement défendu l'opinion du Docteur Pitra dans son opuscule : *Des Formes primitives de la Poésie chez les peuples anciens.* Paris, Lecoffre, 1869. In-8°, 108 pp. Toutefois, comme le savant abbé ne fait pas même allusion à l'article du P. Gagarin, qui certes n'est pas sans valeur, nous avons quelque lieu de craindre que ce document ne lui ait échappé. En toute hypothèse, la science, croyons-nous, n'a pas dit encore son dernier mot sur cette intéressante question.

point d'hymnes chez les Grecs [1]. Cet auteur nous semble mieux dans le vrai, quand il affirme que l'hymnodie était inconnue aux anciens moines [2]; et de fait, en ce qui concerne les moines d'Orient, le silence de Cassien (m. 433) prête appui à cette opinion [3]. Quant à ceux d'Occident, les règles de saint Césaire (m. 542) [4] et de saint Aurélien d'Arles (m. 555) sont, paraît-il, les premières en France qui prescrivent des hymnes, comme en Italie celle de saint Benoît (m. vers 543).

Mais Grancolas s'abuse probablement encore, et avec lui D. Martène [5] et Emmanuel Azevedo [6], lorsque descendant jusqu'au milieu de VII[e] siècle (de 615 à 651) ils soutiennent ensemble qu'il n'en est fait aucune mention ni dans la règle dite de saint Augustin, ni dans celles de saint Colomban, de saint Isidore, de saint Fructueux, de Maître et de Donat; car cette

1 *Commentaire historique sur le Bréviaire romain,* t. I, p. 176.

2 Bien entendu qu'il ne peut s'agir ici que de l'hymnodie *canoniale,* et non de ces pieux cantiques partout en usage dès les premiers siècles, comme nous l'avons établi déjà; car Pallade (*Hist. Lausiaca,* c. VII) nous apprend qu'au temps de saint Athanase, les monastères de la Thébaïde retentissaient du chant des hymnes et des psaumes (*hymnos et psalmos Christo canentes*); et saint Ambroise, parlant de ces îles de la Méditerranée peuplées de moines (entre autres celle de Capraya et de Gorgone), ne dit-il pas : « C'est là, dans ces îles jetées par Dieu comme un collier de perles sur la mer, que... le bruit mystérieux des flots se marie au concert des hymnes. *Ut cum undarum leniter alluentium sono certant cantus psallentium..., hymnis sanctorum personent. Hexaemeron,* III, 5.

3 *De instit. cœnob.* l. II, c. V.

4 La Règle de saint Césaire d'Arles fut approuvée par le pape saint Hormisdas, mort en 523.

5 *De antiquis Monachor. ritibus,* l. I, c. II, n. 39.

6 *In conclusionibus anno* 1751 *editis decade* 32 *a schola liturgica collegii Romani.*

assertion, qui d'elle-même se recommande déjà si peu, après les témoignages que nous venons d'alléguer, a trouvé dans le P. Faustin Arevalo un sérieux opposant, dont les arguments et les citations, sans être de tous points péremptoires, n'établissent cependant pas trop mal, à notre sens, la vérité de la thèse contraire [1]. Toutefois nous n'hésitons pas à reconnaître avec le C. Pitra la résistance qu'opposèrent d'abord les moines à l'usage des hymnes, qu'ils considéraient comme une innovation dangereuse; mais ils finirent bientôt par l'adopter à leur tour, avec cette différence pourtant, trop remarquable pour ne pas être signalée, que, en entrant dans le mouvement, les monastères d'Orient semblent dès lors (VIIIe siècle) en avoir pris la direction [2]; tandis que ceux d'Occident, dont l'accession sur ce point au rit des églises est certainement antérieure (VIe siècle), nous paraissent s'être contentés, le plus souvent du moins, d'accepter les hymnaires des cathédrales dans le rayon desquelles ils existaient [3].

C'est que l'hymnographie latine à peine éclose sous le souffle inspiré des Hilaire, des Ambroise, des Pru-

1 *Op. et loco cit.* sect. XVIII. *Monachorum hymnodia.*

2 Ce furent, en effet, les *typicon* des célèbres monastères de Saint-Sabas, entre Jérusalem et Bethléhem, et de Studium à Constantinople, qui à cette époque commencèrent à faire loi dans toute l'Église orientale; et nous avons déjà mentionné au rang des principaux auteurs des hymnes que l'on y chante encore aujourd'hui, saint Jean Damascène, saint Théodore et Joseph son frère, devenu plus tard archevêque de Thessalonique. Or le premier était moine de Saint-Sabas, et les deux autres furent moines de Studium.

3 Nous sommes ici en désaccord avec D. Guéranger, qui, sans restriction aucune, assigne à l'usage des hymnes en Occident une origine monastique. Cf. *Institutions liturgiques,* t. I, p. 304.

dence, des Sédulius d'abord, puis des Grégoire et des Fortunat, s'était élevée déjà, comme d'un premier élan, jusqu'à l'apogée de sa gloire; et si bien longtemps après, aux XII[e] et XIII[e] siècles, deux moines illustres, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin surtout, en la faisant entrer dans une voie nouvelle, ajoutèrent encore à son antique splendeur, les autres, — et nous les croyons peu nombreux, parmi ceux du moins qui fournirent quelques pièces au Bréviaire, — sont tous restés dans l'ombre des anonymes [1].

II

Ce que nous venons de dire suffit pour établir que l'usage des hymnes remonte aux premiers siècles, et que, chantées d'abord avant ou après l'office canonial, elles y figurèrent bientôt, en Occident surtout, comme partie intégrante. Un triple document, entre plusieurs autres, vient s'ajouter encore à la constatation de ce fait. C'est d'abord, à la naissance du V[e] siècle et peut-être même avant la fin du VI[e], le témoignage de Paulin, l'auteur de la vie de saint Ambroise: *Hoc in tempore,*

[1] Nous n'avons pas, en effet, à mentionner ici ni Odon de Cluny, pour une ou deux pièces qui lui sont imputées, ni le franciscain Jacopone de Todi, pour le *Stabat,* qui est plutôt compté parmi les proses que parmi les hymnes, et dont, après tout, il n'est pas incontestablement l'auteur; ni même le célèbre Adam de Saint-Victor, dont les belles proses ont, à la vérité, immortalisé le nom, mais qui, s'il a composé des hymnes, comme l'affirme, après Jean de Thoulouse, M. Léon Gautier, n'en a certainement fourni aucune au Bréviaire romain. Gf. L. Gautier, *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*. 2 vol. in-18. Paris, 1858, p. XCVI.

dit-il, *primum antiphonæ, hymni ac vigiliæ in ecclesia Mediolanensi celebrari cœperunt; cujus celebritatis devotio usque in hodiernam diem non solum in ecclesia Mediolanensi, verum per omnes pene Occidentis provincias manet* [1]. Le second document est le canon XXX du concile d'Agde (506), par lequel il est expressément ordonné de chanter les hymnes d'usage à l'office du matin et à celui du soir : *Hymni matutini et vespertini omninò decantentur.* Le troisième est la double Règle *ad Virgines* de saint Césaire (m. 542) et de saint Aurélien (m. 555), que nous avons déjà signalée, et dont la partie liturgique ne différait pas, selon toute apparence, du rit de la basilique même de Saint-Étienne, où, comme l'avait prescrit saint Césaire dès le commencement de son

1 *Vita sancti Ambrosii Mediol. Episc. a Paulino ejus notario ad beatum Augustinum conscripta.* — En tête des œuvres de saint Ambroise.

Nous retrouvons un écho de ce témoignage de Paulin dans saint Isidore de Séville (m. 636), au traité *De ecclesiasticis officiis* (Lib. I, c. VI), où l'illustre évêque, parlant aussi du chant liturgique des Ambrosiennes, reproduit à peu près textuellement, mais en la généralisant alors tout à fait, l'affirmation du pieux hagiographe : *Cujus celebritatis devotio dehinc per totius Occidentis ecclesias observatur.*

Une particularité qu'il nous faut bien remarquer dans ce double passage de Paulin et de saint Isidore, parce qu'elle nous semble exclure chez l'un et l'autre toute équivoque, c'est que le premier associe, sans distinction aucune, les Hymnes aux Antiennes (*Antiphonæ*) et aux Psaumes (*Vigiliæ,* ainsi appelés, parce que leur chant était, comme aujourd'hui, la principale occupation des *Veilles* ou *Nocturnes*) ; et que le second, dans l'ordre des matières qu'il a suivi, met également les Hymnes sur le même rang que les Antiennes et les Psaumes, en sorte que le chapitre *de Hymnis,* auquel est empruntée sa citation, se trouve immédiatement précédé et suivi des deux autres chapitres *de Psalmis* et *de Antiphonis.* Preuve évidente que les Hymnes figuraient alors déjà à la place qu'elles ont retenue depuis dans l'office.

épiscopat (502), les clercs devaient chanter tous les jours l'office de Tierce, de Sexte et de None, *avec les hymnes convenables*, afin que les pénitents et les autres laïques qui voudraient y assister, le pussent faire commodément [1]. Ces deux Règles ont été consignées dans le *Codex Regularum* d'Holste (*L. Holstenius*). Adalbert Daniel [2] a donné seulement l'*ordinem Chori* de celle de saint Aurélien; mais on pourra voir, soit chez les Bollandistes (12 janvier et 19 juin), soit dans Tomasi [3], le relevé des hymnes prescrites dans l'une et l'autre pour les diverses Heures de l'office canonial. On en compte treize, parmi lesquelles nos deux plus belles Ambrosiennes: l'hymne *Æterne rerum Conditor*, dans la Règle de saint Césaire, et l'hymne *Splendor Paternæ gloriæ*, dans celle de saint Aurélien [4].

Mais à quelle époque se réalisa, pour l'Église de Rome, l'insertion des hymnes au corps de l'office?

Après Mabillon [5], Tomasi [6], Grancolas [7] et Gallicioli [8], la généralité des auteurs assignent à ce fait liturgique

[1] *Vita sancti Cæsarii. Acta SS.*, 27 août.

[2] *Thesaurus Hymnologicus*, t. IV, p. 14.

[3] *Opp.*, t. II, *ad Lectorem. — De Hymnario.*

[4] Ces deux Règles sont intitulées *ad Virgines;* mais elles furent, sans doute, également en vigueur dans les monastères d'hommes, que l'un et l'autre évêque fondèrent aussi à Arles.

[5] *Supplementum ad IV libr. de Divinis officiis Amalarii*, t. II *Analectorum*. Paris, 1675-1685, 4 vol. in-8°. Et aussi *Musæum ital.*, t. II, p. 128.

[6] *In Annotationibus ad Responsoriale et Antiph. Rom. Eccles.* Romæ, 1686, t. VII *Oper.*, col. 168.

[7] *Commentaire historique sur le Bréviaire Romain.* Paris, 1727, t. I, p. 175.

[8] *Isagoges liturg.*, c. XVII, n. 14, dans le t. X de son édition de saint Grégoire.

une date relativement fort récente, le xɪᵉ, xɪɪᵉ et même xɪɪɪᵉ siècle. Le P. Faustin Arévalo combat vivement cette opinion : il l'appelle une erreur invétérée (*errorem inveteratum*), et soutient, au contraire, que le chant des hymnes à Rome, *inter divina officia*, a commencé soit à l'époque ambrosienne, soit au plus tard alors que l'ordre de Saint-Benoît exerça, par sa merveilleuse propagation, une si grande influence sur les coutumes de l'Église d'Occident [1].

Ce point historique n'est pas de ceux qu'il soit aisé de trancher. En effet, si, d'une part, la thèse du savant jésuite espagnol vient se heurter contre un ou deux documents négatifs, de l'autre, il faut bien le dire, elle évoque des témoignages et met en avant des faits qui, sans être concluants, n'en ont pas moins une importance réelle, et méritent, à coup sûr, toute l'attention des critiques.

Walafrid Strabon [2], et aussi, selon plusieurs, Gennade lui-même [3], contemporain de saint Gélase I, affirment que ce Pape (m. 496) composa plusieurs hymnes. La légende de son office au *Propre* de Rome (29 novembre) le déclare d'ailleurs formellement et en des termes qui semblent ne laisser aucun doute sur le véritable caractère de ces pièces : *Hymnos ecclesiasticos scripsit.*

[1] *Hymnodia Hispanica. Dissertatio de Hymnis ecclesiast.*, § XVII, n. 95. — Arévalo va jusqu'à dire que les Hymnes firent partie de l'office canonial peut-être même dès le berceau de l'Église ; mais cette hypothèse, dans le sens ici entendu, est dénuée de tout fondement.

[2] *De Rebus ecclesiast.*, cap. xxv.

[3] *De Scriptor. ecclesiastic.*, cap. xcɪv.

Nous lisons également au bréviaire, dans la leçon de saint Léon II (m. 684), que ce pontife, non moins habile dans la poésie que dans la musique, écrivit à son tour des hymnes sacrées et améliora le chant des psaumes: *Humanis et divinis litteris græce et latine doctus, musicis etiam eruditus fuit; ipse enim sacros hymnos et psalmos in Ecclesia ad concentum meliorem reduxit.* (*Offic. Brev.* 28 juin [1].) Il est vrai qu'il ne nous reste des poésies de ces deux papes aucune trace certaine, ce qui, nous l'avouons, laisse toute liberté de croire qu'elles n'aient jamais pris place au corps même de l'office. Mais saint Gélase I et saint Léon II ne sont pas, dans l'antiquité, les seuls pontifes romains qui passent pour avoir composé des hymnes; c'est surtout à saint Grégoire le Grand qu'une tradition constante en attribue plusieurs, qu'on lit au bréviaire, à côté de celles de saint Ambroise, et dont les trois suivantes sont réputées les plus authentiques: *Primo dierum omnium* [2] — *Nocte surgentes Vigilemus omnes* — *Ecce jam noctis tenuatur umbra.*

Nous n'avons pas à reproduire ici toute l'argumentation du P. Arévalo; mais nous ne pouvons nous défendre de signaler, encore avec lui, ce témoignage de saint Célestin I, emprunté à un fragment du discours que l'illustre pape prononça au synode tenu à Rome en 430 pour la condamnation de Nestorius. « Je me souviens, dit-il en rappelant la strophe II de l'hymne ambro-

[1] Nous ne mentionnons pas ici saint Damase, parce que les deux hymnes de saint André et de sainte Agathe qui portent son nom, et dont nous aurons occasion de parler dans le cours de ces *Études*, lui sont aujourd'hui fort disputées.

[2] Aujourd'hui : *Primo die quo Trinitas.*

sienne de Noël : *Intende, qui regis Israel;* je me souviens qu'Ambroise, de bienheureuse mémoire, au jour de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a fait chanter à tout son peuple : *Veni, Redemptor gentium — Ostende partum Virginis — Miretur omne sæculum — Talis decet partus Deum*[1]. » Or Faust, évêque de Rietz (m. vers 480)[2], dans sa lettre au diacre Grecus, parlant de cette même hymne, dont il cite contre les monophysites la strophe V, affirme qu'elle retentissait de son temps à la fête de Noël, dans toutes les églises de l'Italie et des Gaules : *Accipe etiam in hymno sancti antistitis et confessoris Ambrosii, quem in natali Domini catholica per omnes Italiæ et Galliæ regiones persultat Ecclesia :* PROCEDE DE THALAMO TUO... GEMINÆ GIGAS SUBSTANTIÆ... Mais si, à cette époque déjà, les ambrosiennes étaient chantées non-seulement en Italie et dans les Gaules, mais encore, selon le témoignage de Paulin, dans presque toutes les provinces d'Occident ; si, moins de deux siècles plus tard, saint Isidore de Séville a pu dire qu'elles l'étaient alors dans toutes les églises de ce même Occident, n'est-il pas malaisé de croire que, au centre même de ce mouvement liturgique, l'Église maîtresse y soit demeurée étrangère, alors surtout que ses pontifes se plaisaient à rendre aux hymnes ambrosiennes un si

[1] *Recordor beatæ memoriæ Ambrosium in die Natalis D. N. J. C. omnem populum fecisse una voce canere :* VENI, REDEMPTOR... *Numquid dixit : Talis decet partus hominem? Ergo sensus fratris nostri Cyrilli, in hoc quod dicit* THEOTOCON *Mariam,* valde concordat : TALIS DECET PARTUS DEUM : *Deum partu suo Virgo effudit.*

[2] D'après Gennade, il vivait encore en 493.

éclatant hommage et en composaient eux-mêmes, à l'exemple du grand évêque de Milan?

Avouons-le toutefois, Amalaire, qui, au traité *De ecclesiasticis officiis,* mentionne souvent les usages de l'Église romaine, n'y parle jamais des hymnes; et Tomasi, s'appuyant en outre sur le *Supplément* que l'auteur aurait ajouté plus tard au IVe livre de ce traité, affirme que, à cette époque du moins (820 ou 831), elles n'y étaient pas admises encore [1]. Mais en accordant au silence d'Amalaire la valeur que lui conteste Arévalo, ne pourrait-on pas dire encore qu'on doit probablement en limiter la portée à la seule basilique Vaticane de Saint-Pierre, avec les dignitaires

[1] Ce Supplément d'Amalaire a été publié par Mabillon (t. II *Analect.,* p. 96.) — Zaccaria, parlant de cette longue pièce, ne craint pas de dire qu'elle a été cousue par une autre main à l'œuvre principale d'Amalaire (*patet alterius cujusdam esse adsumentum*); et Tomasi lui-même nous semble ne lui avoir guère accordé qu'une médiocre confiance, puisqu'il l'appelle aussi quelque part *opus incertum.*

Disons, en outre, que l'on compte deux Amalaire, l'un archevêque de Trèves et fondateur de l'Église de Hambourg, mort en 814 (*Amalarius Fortunatus*); l'autre, diacre de Metz, celui dont il s'agit, mort de 836 à 838 (*Amalarius Symphorius*). Or les auteurs ont souvent confondu ces deux personnages. C'est ainsi que Melchior Hittorp attribue le double traité *De ecclesiasticis officiis* et de *Ordine Antiphonarii* à l'Amalaire Fortunat de Trèves, qu'il suppose évidemment être le même que celui de Metz. Jean Cochlée en avait fait autant pour le livre *De Officio Missæ.* D'autre part, tandis que Zaccaria fait mourir le *Metensis* chorévêque de Metz, Rohrbacher l'appelle chorévêque de Lyon, et l'abbé Glaire (*Dict. des sciences ecclés.*) le place même sur le siége archiépiscopal de cette église.

On s'accorde aujourd'hui généralement à dire qu'Amalaire de Metz n'écrivit pas son grand traité de *Officiis ecclesiasticis* avant 819, ni celui *de Ordine Antiphonarii* avant 827. D. Guéranger et avec lui D. Lacombe se trompent donc, lorsqu'ils fixent la composition de ce double ouvrage à 812, date qui est précisément celle du livre *De ratione rituum sacri Baptismatis,* écrit par Amalaire Fortunat de Trèves.

de laquelle le diacre de Metz s'était surtout mis en rapport, et dont il aurait peut-être trop exclusivement consigné les usages particuliers? En vérité, il est difficile de penser autrement, lorsque dans le traité *De ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis*, écrit au commencement du IXe siècle, par le célèbre Walafrid Strabon, abbé de Reichenau, on lit (c. XXV) le passage suivant: *Et quamvis in quibusdam ecclesiis* HYMNI METRICI *non cantentur, tamen in omnibus generales hymni, id est laudes dicuntur... Sed privilegio Romanæ Sedis observato, et congruentia rationabili dispositionum apud eam factarum persuadente, factum est ut in omnibus pene Latinorum ecclesiis* CONSUETUDO ET MAGISTERIUM EJUSDEM SEDIS PRÆVALERET: *quia non est alia traditio æque sequenda vel in fidei regula, vel in observationum doctrina*[1].

En effet, comment Walafrid, mort en 849, aurait-il pu parler déjà de l'usage des hymnes, comme d'une tradition romaine qui finit par prévaloir presque dans toutes les Églises d'Occident, si moins de dix-huit, peut-être seulement même de dix ans auparavant[2], Amalaire n'en eût trouvé à Rome aucune trace?

[1] Le rapprochement de la seconde partie de cette citation avec la première, dont elle est séparée dans le texte par un assez long passage que marquent ici les points de suspension, ne nous paraît pas, il est vrai, très-clairement justifié. — Nous en devons l'observation à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas la facilité de remonter aux sources; mais c'est Arévalo lui-même (*op. et loc. cit.*) qui donne ainsi le document, et nous avons cru pouvoir, surtout après avis, le reproduire sous cette même forme, dont nous lui laissons du reste toute la responsabilité.

[2] C'est en 831 que Amalaire fit le voyage de Rome, envoyé par l'empereur Louis auprès du pape Grégoire IV, pour obtenir de lui un antiphonaire-modèle.



Ajoutons comme témoignage aussi, qui n'est pas sans importance, la découverte de ce marbre commémoratif de la donation faite en 902 par Théobald à l'église de Saint-Valentin, où se trouvent relatés, entre autres objets, un missel, deux antiphonaires, dont l'un pour l'office du jour, et l'autre pour celui de la nuit, un passionnaire et *deux hymnaires* [1]. Citons encore avec Arévalo cette vieille ambrosienne :

Christe cœlestis medicina Patris,

que le moine anglais Alcuin (m. 780) — *Lib. officia per ferias* — assigne à la v[e] férie, et que Tomasi a trouvée dans un ancien manuscrit des archives mêmes de la basilique Vaticane de Saint-Pierre n. 1, comme hymne matutinale d'un office *pro infirmis*, dont il donne tout l'ensemble dans l'*Appendix Responsorialis et Antiphonarii*, p. 330 [2].

Disons enfin que Raoul, doyen de Tongres (m. 1041), affirme (*De canonum observantia propos* XIII) que toutes les hymnes qu'il énumère en cet endroit, et plusieurs autres encore, se trouvent dans les vieux hymnaires de Rome. Or y aurait-il de l'exagération à reporter à trois ou quatre siècles plus haut l'âge de ces hymnaires, lorsque dans les plus anciens us du monastère de Cluny, fondé en 910, il est fait mention

[1] Ce marbre fut découvert sous le pontificat d'Urbain VIII, l'année du jubilé 1625, dans les ruines du *Secretarium* de la diaconie de Sainte-Marie *in Cosmedin*. On peut en voir l'intéressante description chez Tomasi. (*Append. Responsor. et Antiphon.* — *Opp. omn.*, édit. Vezzosi, t. IV, p. 358 *ultim.*)

[2] Vezzosi fait observer qu'il faut entendre le n. 1 de ce Codex *juxta veterem illius Archivi dispositionem ;* car depuis Tomasi, cet ordre ayant été changé, ni lui ni ses collaborateurs n'ont pu retrouver le manuscrit.

(L. I, c. LII) des hymnes de l'Église romaine [1].?

Une triple conclusion nous semble résulter de cet exposé: 1° que, en dépit du silence d'Amalaire, il n'est pas clairement démontré que le chant des hymnes n'était pas en vigueur déjà dans les principales églises de Rome à l'époque bénédictine, c'est-à-dire au VIe siècle; 2° qu'il est plus que probable qu'on les chantait au IXe; 3° enfin qu'il n'y a plus de doute à cet égard pour les dernières années du Xe siècle.

Grancolas [2], trop aveuglément suivi par Mérati [3], erre donc ici, comme tant de fois ailleurs, quand il prétend que les hymnes furent introduites dans l'office romain par le général des Franciscains Haymon, alors que celui-ci, dit-il, retoucha le bréviaire du consentement de Grégoire IX en 1240 [4]. Arévalo [5] prouve, pièces en mains, que les Franciscains ne reçurent jamais du Saint-Siége la mission de réformer le bréviaire, mais qu'au contraire ils adoptèrent eux-mêmes celui de la *chapelle du Pape*, en y ajoutant toutefois les hymnes, pour ne pas être en désaccord avec les églises et les collégiales de Rome, dont le rit sur ce point était, sauf quelques rares exceptions, généralement suivi dans tout le monde catholique [6].

1 Cf. Arévalo, *op. cit. Dissert. præv. De Hymn. eccles.*, p. 68.

2 *Commentaire historique sur le Bréviaire Romain*, t. I, p. 173.

3 *In Gavanti Rubr. Brev.*, part. II, sect. V, c. VI, n. 3.

4 Selon Wading, cette correction aurait eu lieu en 1244, (*Annales ordinis minorum.* Lyon et Rome, 1628-1664, 8 vol. in-f°.)

5 *Op. et loc. cit.*, p. 73 et seqq.

6 Raoul de Tongres (*op. cit. Propos.* 22) parle en ces termes de l'office *particulier* de la chapelle papale: *Nam olim quando Romani*

Et si on oppose ici le fameux décret de Nicolas III (m. 1280), dont parle Raoul de Tongres (*op. et loc. cit.*), en vertu duquel ce Pape aurait fait enlever des églises de Rome tous les anciens bréviaires, pour leur substituer le nouveau bréviaire des Franciscains, nous répondrons avec Arévalo, que l'authenticité de ce décret est d'abord révoqué en doute par François Pagi[1] et par Benoît XIV[2], et que s'il a été réellement porté par le Pape Nicolas, ce ne fut que pour étendre aux autres églises cet office abrégé de la Chapelle Pontificale, dont les Franciscains avaient les premiers sollicité le privilége, à raison des travaux alors surtout si multipliés de leur ordre naissant. Le même auteur pense que l'*Ordinarium* mentionné par Raoul n'est pas autre que l'*Ordo* de Cencius, que celui-ci composa sous Innocent III, auquel il succéda; et que si cet *Ordo* de Cencius (*Camerarius*), pas plus que celui de Benoît[3], ne parle pas des hymnes, à l'exception du

Pontifices apud Lateranum residebant, IN EORUM CAPELLA servabatur Romanum officium NON ITA COMPLETE *sicut in aliis Urbis ecclesiis collegiatis. Imo clerici capellares sive de mandato Papæ, sive ex se officium romanum semper breviabant et sæpe alterabant, prout Domino Papæ et Cardinalibus congruebat observandum. Et hujus officii ordinarium vidi Romæ a tempore Innocentii III recollectum. Et* ISTUD OFFICIUM BREVIATUM *secuti sunt Fratres minores. Inde et quod breviaria eorum et libros officii intitulant* SECUNDUM CONSUETUDINEM ROMANÆ CURIÆ, *non autem curaverunt mores aliarum ecclesiarum Urbis Romæ recipere et observare... Aliæ autem nationes orbis Romani libros et officia sua habent e directo ab ipsis ecclesiis Romanis, et non a* CAPELLA PAPÆ.

1 *Breviarum historico-chronologicum illustriora Pontif. Romanorum gesta complectens.* Anvers, 1717-1727, 4 vol. in-4°. — *In vita Nicolai III,* n. 24.

2 *De Beatific. et Canonizat.* l. IV, p. 2, c. XIII, n. 2.

3 Chanoine de Saint-Pierre, qui le dédia à Gui de Châtel, devenu Pape en 1143, sous le nom de Célestin II.

Gloria, laus et honor du Dimanche des Rameaux, c'est qu'ils n'avaient à rendre compte que de ce qui se pratiquait devant le Pape à l'office particulier de sa Chapelle. Comment d'ailleurs rattacher au décret de Nicolas III l'insertion des hymnes au bréviaire, lorsque, avant lui déjà, sous Urbain IV, et par ordre de ce Pontife, saint Thomas avait composé celles de l'office du saint Sacrement, ainsi que le fait très-bien remarquer Arévalo? Et comment aussi Grancolas a-t-il pu dire qu'il n'est fait mention des hymnes dans aucun *Ordo* romain, quand il affirme ailleurs (*op. cit.*, t. I, p. 52) que les Églises de Germanie n'ont jamais eu d'autre office que celui de Rome, qui leur fut apporté par saint Boniface, évêque de Mayence, son apôtre, et que par conséquent les commentaires de Walafrid et de Raban-Maur n'ont trait qu'à l'*Ordo romain?* Car les Germains chantaient des hymnes, puisque ces deux auteurs les nomment et les louent.

Avant de clore cette discussion, et à propos de la prétendue révision du bréviaire par le général des Franciscains Haymon, disons que nous avons le regret d'être sur ce point historique en divergence avec le savant abbé de Solesme, qui avoue du reste que Rome adopta les hymnes au plus tard vers le XIe siècle. Dom Guéranger s'appuie sur la circulaire écrite par Jean de Parme à tous les supérieurs de l'Ordre Séraphique en 1249, et prétend que la correction faite au bréviaire romain par son prédécesseur Haymon, est *expressément attestée* par cette pièce consignée dans les *Annales Minorum* de Wading [1].

[1] *Institut. liturg.* t. I, p. 336.

Or nous ne voyons dans ce document rien qui soit nettement en faveur de la thèse que patronne l'illustre bénédictin. On y lit bien sans doute que le bréviaire de l'Ordre a été corrigé par Haymon (*et breviarium a fratre Haymone sanctæ recordationis prædecessore nostro pio correctum studio*); mais peut-on être admis, sans fausser le sens du passage, à entendre ici le mot *correctum* autrement que ne le permettent ces autres par lesquels débute la lettre : *Officium divinum, qui* (sic) *de regula nostra* SECUNDUM ORDINEM S. R. E. *celebrare debemus?* Ce n'est pas au bréviaire romain que s'applique cette correction, mais évidemment à celui de l'Ordre, qui, par l'obligation même de sa règle (*de regula nostra*), devait être mis en conformité avec le bréviaire de la sainte Église romaine (*secundum ordinem* S. R. E.).

Arévalo (*op. et loc. cit.*, p. 73.) n'a pas compris différemment cette lettre, et il cite à ce sujet Bernard de Bessa, le compagnon de saint Bonaventure, qui déclare que la circulaire de Jean de Parme n'avait d'autre but que de rappeler à tous l'étroite obligation imposée par leur règle de réciter l'office selon l'ordre de la sainte Église Romaine : *Quia nonnulli fratres « necessarium ex voto regulæ officium* SECUNDUM ORDINEM SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ *negligebant, et variando ac lacerando fœdabant* ».

Mais il est une autre erreur de Dom Guéranger que nous ne pouvons aussi passer sous silence, parce qu'elle touche au fond même de la question de l'insertion des hymnes au bréviaire. Selon lui, Rome ne les aurait si tard adoptées que par la crainte

de soumettre les formules saintes à une mesure *qui en eût souvent altéré la simplicité et quelquefois même le sens.* « Le chant de l'Église, dit-il, quoique puisé dans les modes antiques, n'avait pour thème *que des morceaux en prose* et d'un rhythme vague et souvent irrégulier. On voyait que les pontifes avaient cherché plutôt à instruire les fidèles par la doctrine contenue dans les paroles sacrées, qu'à ravir leurs oreilles par la richesse d'une harmonie trop complète. Toutefois les besoins du culte avaient donné naissance, dans l'Église de Rome, à un grand nombre de pièces de chant *tout en prose pour les paroles;* car, à la différence de celle de Milan et de presque toutes les autres, *elle n'admettait pas d'hymnes* [1]. »

Si à l'époque dont parle en cet endroit le docte abbé, et qui est celle même de saint Grégoire, l'Église romaine n'avait pas accepté encore le chant des hymnes, ce ne pouvait être assurément pour le motif qu'il allègue ici. Car les Ambrosiennes jouissaient alors et bien avant d'un tel crédit, au point de vue principalement de l'orthodoxie de la foi, dont elles étaient pour le peuple la manifestation la plus expressive; elles avaient été à cause de cela tant de fois louées par les Pères et les Docteurs, et notamment par saint Augustin, que les évêques et les papes eux-mêmes leur avaient plusieurs fois déjà emprunté de précieux arguments en faveur de la vérité catholique, ainsi que nous l'avons vu plus haut pour saint Célestin I, en plein synode de

[1] *Institut. liturg.*, t. I, p. 170 et 171.

Rome, contre Nestorius, et pour Faust, évêque de Rietz, contre les monophysites.

Il y a plus, c'est que dans le vieux livre même, intitulé *Ordo Romanus*, cité par Arévalo [1], nous trouvons la preuve matérielle que les pièces de chant de l'Église romaine n'étaient pas, à l'époque dont parle Dom Guéranger, *toutes en prose pour les paroles;* nous y lisons en effet : « IN DIE PALMARUM. *Ex scola infantes paraphonistæ hunc hymnum cantent :* GLORIA, LAUS ET HONOR, etc., *clero per viam cantante antiphonas vel responsoria de præsenti festivitate, sive versus istos in laudem Salvatoris compositos :* MAGNUM SALUTIS GAUDIUM — LÆTETUR OMNE SÆCULUM, etc., *De consecratione principalis chrismatis. Tunc vero subsequantur pueri in laudem ejusdem mysterii concinentes* HOS VERSUS ad hoc congruentes : AUDI, JUDEX MORTUORUM, etc., *et clerus respondeat :* O REDEMPTOR, SUME CARMEN — TEMET CONCINENTIUM, etc. Ordo in die Parasceves : CRUX FIDELIS INTER OMNES, etc. Ordo de Sabbato sancto in die. *Aliqui tamen hic cantant* HYMMUM Prudentii : INVENTOR RUTILI DUX BONE LUMINIS. Ordo in die S. Paschæ. *Cum versibus istis in die S. Paschæ :* SALVE, FESTA DIES, TOTO VENERABILIS ÆVO, etc. » Arévalo nous affirme que cet *Ordo* romain est de la plus haute antiquité (*antiquissimus*), et il ajoute que dans le Responsorial et dans l'Antiphonaire du C. Tomasi, qui ne contiennent cependant que des répons et des antiennes, on trouve encore des répons formés de plusieurs vers, comme par exemple

1 *Op. et loc. cit.*, p. 72.

au IIe nocturne de la fête de saint Pierre : *Solve, jubente Deo, terrarum, Petre, catenas, — Qui facis ut pateant cœlestia regna beatis : — Cui regni claves et curam tradidit ovilis — Qui cœli terræque Petro commisit habenas, — Ut reseret clausis et solvat vincula ligatis.* Donc alors déjà les chants mesurés ne déplaisaient point à l'Église romaine.

Nous ne pouvons mettre fin à cette difficile question sans faire une remarque assez importante, croyons-nous, pour intéresser l'histoire de l'hymnographie latine. C'est que, dans l'hypothèse même de ceux, — et ils sont les plus nombreux, — qui soutiennent que les hymnes n'étaient pas encore en vigueur à Rome sous le pontificat de saint Grégoire, on ne peut en induire avec quelque certitude que les pièces attribuées à ce grand Pape ne sont pas de lui. Car rien n'empêche, à coup sûr, de supposer que saint Grégoire ait composé avant son élection ces hymnes qui plus tard furent insérées au bréviaire ; et de fait il nous paraît assez probable qu'il les écrivit d'abord pour l'usage particulier du célèbre monastère qu'il avait lui-même fondé à Rome, et qu'il gouverna de 585 à 590, époque de son élévation au souverain pontificat [1].

1 Saint Grégoire avait fondé ce monastère avant même d'entrer dans la cléricature, alors qu'il était encore préfet ou préteur de Rome. Il s'y retira bientôt, après avoir distribué aux pauvres le reste de ses biens. Ayant été ensuite ordonné diacre par Benoît I, puis envoyé par Pelage II à Constantinople en qualité de nonce, il rentra dans son monastère au retour de cette importante mission, et y demeura jusqu'à son exaltation sur la chaire suprême.

III

Mais entrons, il en est temps, dans le vif du sujet, et voyons de quelle nature et de quel style sont les hymnes dont se glorifie à si juste titre le bréviaire romain.

Ici, faut-il bien le dire, nous nous trouvons en présence d'adversaires nombreux, et avec lesquels il est d'autant plus malaisé de s'entendre, que la question est complexe, et que déjà, parmi ceux mêmes qui sont avec nous pour le fond, elle a soulevé sur quelques points accessoires de regrettables divergences.

Toutefois, en dépit des préjugés qu'une éducation littéraire presque exclusivement profane a depuis trop longtemps inoculés à la généralité des esprits, les plus difficiles, nous en avons la confiance, accepteront enfin à cet égard la vérité tout entière, si un instant, et sans parti pris, ils veulent bien prêter attention à la thèse que nous allons essayer d'établir, et qui peut se formuler en ces termes :

Les hymnes du bréviaire romain sont d'autant plus belles, qu'elles ont été écrites sous le souffle de l'esprit chrétien, lequel s'est donné à lui-même sa forme adéquate par le juste et plein accord de l'idée avec la forme, et a créé ainsi ce style nouveau qui n'a rien de comparable dans le classique profane.

La grande erreur est de croire que le latin d'Auguste

soit le type unique de perfection, comme si l'Évangile, sur lequel repose la civilisation nouvelle, n'avait modifié en rien les vieilles idées, dont l'idiome de Virgile et d'Horace fut la plus brillante expression.

« On a observé, dit Mœlher, que moins l'esprit « humain offre de profondeur, plus il sait se présenter « sous des formes agréables et attrayantes. Pour lui « tout est alors plus facile à limiter et à soumettre ; ses « besoins, ses pensées, ses sensations, ses prévisions « n'atteignent pas à ce qui est réellement mystérieux, « métaphysique et infini : de sorte que sa langue « n'ayant à exprimer que des choses qui tombent sous « les sens, loin d'être trop pauvre pour lui, va même « au delà de ce qu'il exige d'elle ; il trouve sans peine « des expressions pour tout ce qu'il a besoin de lier « ou de séparer, et la transition de l'un à l'autre lui « est facile. Tout se classifie sans laisser de lacune, « de sorte que rien ne manque dans ce qu'il écrit, « pour la clarté, la netteté, l'organisation. De l'en- « thousiasme, il en a peu, mais d'autant plus de « calme et de tenue [1]. »

Ce jugement qu'émet l'illustre auteur, en comparant la grande époque de la littérature grecque avec celle qui s'ouvrit au règne d'Alexandre le Grand, nous semble s'appliquer, dans une bien autre mesure encore, au parallèle qui nous occupe. Ici, en effet, il ne s'agit plus, comme alors dans la civilisation hellénique, d'une modification accidentelle, qui imprime seulement au

[1] *La Patrologie ou Histoire littéraire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne,* traduite de l'allemand par J. Cohen. — Paris, Débécourt, 1843, t. I; Introduction, p. 30.

langage un mouvement de décadence ; c'est un changement radical dans l'humanité tout entière qui doit se traduire nécessairement et au plus tôt par l'avénement d'une langue nouvelle.

Le Christ était venu tout restaurer ici-bas, et il avait révélé à la terre des dogmes et une morale dont la sublimité et la pureté laissaient à des distances infinies toutes les croyances et toutes les vertus de la vieille civilisation. Ce n'était plus le règne du mensonge et de la chair ; c'était maintenant celui de la vérité et de la grâce, qui appelaient désormais sur les lèvres de l'homme régénéré des accents à la hauteur de son état nouveau.

La période d'Auguste, à peine close, était loin déjà ; et la langue latine, alors au service de tant de peuples différents, qui chacun lui apportait quelque chose de son idiome propre, descendait à grands pas dans les voies de cette irrémédiable dégénérescence, dont le terme fatal est la dissolution et la mort.

Ce fut sur cette pente que l'arrêta l'Église, non pour la ramener aux formes du sensualisme païen, mais pour la faire sienne, en l'épurant et en la spiritualisant au contact même du Verbe de Dieu qui devait la transfigurer. Aussi, tandis que les autres langues mortes ne se font plus entendre que comme les échos d'un monde couché dans le sépulcre, « seule, celle de Rome est véritablement ressuscitée, et semblable à celui qu'elle célèbre depuis vingt siècles, *une fois ressuscitée,* elle ne mourra plus (Rom. VI, 9)[1]. »

[1] De Maistre. *Du Pape,* chap. XX.

Mais pour ne plus mourir, et pour s'assurer l'honneur d'être à jamais l'instrument officiel de la prière et de la vérité, la langue de l'Église allait appeler et fixer en elle tous les éléments nécessaires à un développement indéfini et à une expansion sans limites.

« Trois génies, dit Ozanam, se partagent l'antiquité: « le génie de l'Orient, c'est-à-dire celui de la con- « templation, du symbolisme, parce qu'en contem- « plant la nature on découvre le langage du Créateur, « celui de la véritable poésie. Qu'est-ce que la poésie, « sinon cette contemplation divine des choses terres- « tres, cette contemplation idéale des choses réelles? « En second lieu, le génie grec, qui fut par-dessus « tout celui de la spéculation, de la philosophie, qui « fut capable d'adapter des expressions justes et fines « à toutes les nuances de la pensée humaine, qui « suffit à tous les besoins du passé: que dis-je? à tous « les nôtres, car c'est encore à cette langue que nous « devons demander des mots pour désigner les décou- « vertes de notre siècle. Enfin le génie latin, qui fut « celui de l'action, du droit, de l'empire. Pour que « la civilisation ancienne tout entière passât dans « l'héritage des modernes, pour que rien ne se perdît « de la succession intellectuelle du genre humain, il « fallait que ces trois génies fussent conservés, il « fallait que ces trois esprits de l'Orient, de la Grèce « et de Rome vinssent, en quelque sorte, former l'âme « des nations naissantes [1]. »

[1] *La Civilisation au* v[e] *siècle,* t. II, 15[e] leçon, p. 125. — Paris, Lecoffre, 1862.

Qui ne voit en effet que, réduite à son propre fonds, la langue des consuls et des césars ne pouvait suffire, pour la prière surtout, à l'humanité retrempée dans le sang de la Rédemption, qui maintenant avait à parler, non plus comme jadis, au Dieu inconnu, *ignoto Deo*, mais au Dieu qui, pour faire briller à ses yeux tout l'éclat de son admirable lumière, s'était manifesté à elle dans l'infirmité de la chair.

Afin donc que le majestueux idiome du peuple-roi pût devenir la langue éternelle de la race universelle du Christ, une transformation était nécessaire. La traduction latine des saintes Écritures devait, dans le plan divin, en préparer les voies et en activer la réalisation.

Bien avant même la Vulgate de saint Jérôme, l'ancienne, appelée plus communément *Version italique*, parce qu'on en usa d'abord en Italie, et peut-être à Rome même, avait de bonne heure fait passer dans le néo-latin tout le trésor du grand style hébraïque, dont le peuple pouvait déjà savourer à l'aise les délices, en entendant chaque jour la lecture des livres saints, et en prenant, comme on sait, une si large part au chant des psaumes[1].

Alors le génie oriental pénétra la langue chrétienne, qui ne s'enrichit pas seulement d'un grand nombre de mots que lui fournirent les saintes Écritures,

1 Vossius (*Institutio oratoria*, l. IV, p. II, cap. I, parag. 3) affirme nettement que les mots nouveaux employés par Prudence, et dont il serait absurde de lui faire un reproche, furent pour la plupart empruntés à la psalmodie: *Cæterum voces in diviniori cœtu Christianorum inventas, quod receperit noster* (*Prudentius*) *et adhibuerit, culpare velle absurdum est.*

mais qui lui emprunta encore et surtout ces images vives, ces constructions hardies, ces associations inattendues d'idées et de mots, que l'on rencontre presque à chaque pas dans nos hymnes, et qui sont ou le texte même scriptural intégralement reproduit, ou son calque plus ou moins frappant.

Toutes ces formes variées de langage seront appréciées en détail dans le cours de ces *Études;* mais le sujet nous commande ici d'en grouper sommairement quelques-unes sous les yeux du lecteur.

C'est Dieu d'abord considéré sous le triple aspect de sa puissance, de sa providence et de sa grâce [1].

Rector potens; Rerum Deus tenax vigor. — Qui temperas rerum vices; Noctem diemque qui regis; Noctis profundæ pervigil; A nocte noctem segregans; Speculator adstat desuper. — Informet actus strenuos; Ut actuum sequentium tu, Sancte, sis exordium; Mentis perustæ vulnera munda virore gratiæ; Ut culpa, quam nox attulit, lucis labascat munere.

C'est la concupiscence et ses malheureuses suites:

Carnis superbia; Mortis impetus; Compago lubrica nostri corporis; Infirma nostri corporis; Infirma virium.

C'est le péché avec ses déplorables effets:

Vetus error; Fraus nova; Carnis actus; Mortis actus; Tædium vitæ; Tædium mortis; Tenebræ noctium; Vincula noctis; Caligo mentis; Obscurum, obscura; Occulta; Nox et tenebræ et nubila confusa mundi,

[1] Il est bien entendu que nous prenons nos citations seulement parmi les traits qui sont dans le style biblique, et comme il convient au dessein de cet ouvrage, nous les donnons d'après le texte primitif de nos anciens Hymnaires.

et turbida; Nox atra rerum (quæ) contegit terræ colores omnium; Somnus mentis; Torpor cordium; Corruptionis vulnera; Moles criminum.

Ce sont les illusions funestes de l'esprit et des sens :

Sunt multa fucis illita,
Quæ luce purgentur tua.

Sous l'image du coq, messager du jour, le grand *excitateur* des âmes, le Christ, dès l'aurore, nous appelle à la vie :

Ales diei nuntius
Lucem propinquam præcinit :
Nos excitator mentium
Jam Christus ad vitam vocat.

La vie du chrétien fidèle est un jour d'allégresse, dont la pudeur est l'aurore, et la foi le midi qui ne connaît pas le déclin :

Lætus dies hic transeat,
Pudor sit ut diluculum,
Fides velut meridies,
Crepusculum mens nesciat.

Le matin de cet heureux jour appelle le matin suprême, dont nous attendons ici-bas, dans les chants de l'exil, l'éternelle lumière :

Et mane illud ultimum,
Quod præstolamur cernui,
In lucem nobis effluat,
Dum hoc canore concrepat.

Son soir a des clartés au sein desquelles la vie ne s'éteint pas, et dont les rayons se mêlent aux splendeurs de l'éternelle gloire, qui est le prix d'une sainte mort :

Largire clarum vespere
Quo vita nusquam decidat;
Sed præmium mortis sacræ
Perennis instet gloria [1].

Jésus est l'aliment de nos âmes; leur breuvage est la foi, qui les fait boire à longs traits la pure ivresse de l'Esprit-Saint:

Christusque nobis sit cibus,
Potusque noster sit fides;
Læti bibamus sobriam
Ebrietatem Spiritus.

Notre pâque à nous, c'est le Christ, l'agneau qui a été immolé, et dont la chair, nouvel azyme de sincérité, nous est offerte en nourriture:

Jam pascha nostrum Christus est,
Qui immolatus agnus est:
Sinceritatis azyma
Caro ejus oblata est.

C'est lui qui s'est affranchi des gémissements et des douleurs de l'enfer (de la mort); et, debout sur la pierre du sépulcre, l'ange resplendissant fait retentir sa voix solennelle, annonçant au monde que le Seigneur est ressuscité:

Solutis jam gemitibus
Et inferni doloribus,
Quia surrexit Dominus
Resplendens clamat angelus [2].

[1] Cette magnifique strophe rappelle ces autres belles paroles que l'Église, au 3e répons du 1er nocturne de l'office de saint Laurent, met sur les lèvres du martyr qui se meurt: *Mea nox obscurum non habet, sed omnia in luce clarescunt.* C'est la même pensée dans le même style.

[2] Si les limites de cette Introduction le permettaient, nous aurions à citer encore bien d'autres morceaux, entre autres l'hymne tout en-

Ajoutons à ces passages les locutions suivantes: *Amputare noxas — Cogitare perenne — Confessionem personare — Dissipare solum terræ — Domare sæclum — Haurire vanitates — Morte corruere — Nescire lapsus criminum — Obscura increpare — Pulsare cœlorum intimum — Ruere actibus — Servare a nocentibus — Signare beata tempora — Solvere peccatum vetus, novumque lumen ingerere — Splendore mane, et ignibus meridiem instruere — Subdolum loqui — Sumere preces — Suscipere fletus — Viam noscendi deserere — Volvere obscurum.*

Mais ce ne fut pas seulement tout le flot du génie hébreu qui entra dans la langue chrétienne, ce fut aussi celui du génie grec, qui, par la traduction du Nouveau Testament et des écrits des Pères apostoliques, lui apporta un second élément de fécondité.

Cicéron lui-même, dit Ozanam, se plaignait de l'insuffisance philosophique du latin, « lorsque dans ses « efforts pour traduire les écrits de Platon, et doter sa « langue de ce que la Grèce avait pensé, par moments « il s'avouait désespéré et vaincu. Le christianisme « n'accepta pas ce désespoir et cette défaite, et quand la « langue latine eut une fois osé traduire les épîtres de « saint Paul, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus hardi « et de plus difficile dans la métaphysique chrétienne, « il n'était rien désormais qu'elle ne pût tenter [1]. »

Une triple qualité faisait défaut au latin, ou n'exis-

tière des Vêpres de la Dédicace, grandiose reflet du tableau de la Jérusalem nouvelle, tracé par saint Jean au chapitre XXI de l'Apocalypse.

[1] *La Civilisation au ve siècle,* t. II, 15e leçon, p. 132.

tait chez lui qu'à un faible degré: la souplesse, la délicatesse et l'audace.

Sa noblesse avait d'abord une certaine roideur qui se prêtait peu à la création des mots, et ses primitifs, ses *racines,* n'engendraient leurs dérivés que dans une mesure beaucoup trop restreinte pour dessiner toutes les nuances de la pensée chrétienne. Il était en second lieu surtout très-mal à l'aise quand il s'agissait d'exprimer ce qu'il y a en l'homme de plus exquis, les sentiments du cœur. Troisièmement enfin, en préférant la forme concrète à l'abstraction, son caractère offrait un nouvel obstacle à la génération des mots, et partant à la multiplication des idées, ce qui ne lui permettait pas toujours d'être le serviteur fidèle de l'intelligence et de lui fournir à propos, lorsqu'elle le demandait, un terme propre « pour une pensée définie ».

Le génie grec brisa toutes ces entraves, fit plier toutes ces désespérantes inflexibilités, et communiqua à la vieille langue de Rome cette puissance d'expansion dont rien ne saurait désormais comprimer l'élan.

C'est ainsi que sans parler des noms de *Christ* et de *Paraclet*, et des mots qui ont trait aux sacrements, à la liturgie et à la hiérarchie, tels que *Baptisma, Episcopus, Presbyter, Diaconus, Acolythus* et tant d'autres, l'Église trouva toute une merveilleuse terminologie pour traduire l'enseignement évangélique, dont le nom déjà *Evangelium* est lui-même d'une si remarquable beauté; et, pour initier le monde aux sublimes secrets de sa théologie, elle fit d'abord ces mots:

Spiritualis; Carnalis; Sensualis; — Prædestinari; Salvare (Salvator); Regenerare; Justificare; Sanctificare (Sanctificator); Vivificare; Mortificare.

Passant ensuite du concret à l'abstrait, elle dit:

Sensualitas; Prædestinatio; Salvatio; Regeneratio; Justificatio; Sanctificatio; Vivificatio; Mortificatio; Concupiscentia; Corruptibilitas; Incorruptibilitas.

Puis, entre plusieurs autres, son cœur lui dicta ces expressions d'une si touchante délicatesse:

Longanimitas; Dilectio; Compassio; Eleemosyna; Charismata, et par-dessus tous ce mot intraduisible, dont le charme divin n'a d'équivalent dans aucune autre langue humaine, *Eucharistia.*

Enfin, elle sut admirablement exploiter, au profit tout à la fois de la netteté de l'idée et de la concision de la phrase, l'art si précieux de la formation des *composés*, qui nous a valu ces locutions heureuses, dans lesquelles se condense, pour ainsi dire, toute la moelle du mysticisme chrétien:

Convivere; Commori[1]*; Consepeliri; Convivificare; Conglorificare; Conregnare.*

Et ces autres: *Convescere; Congaudere; Collætari; Condelectari; Cooperari; Coaptari.*

Et ces autres encore: *Superindui; Supervestiri; Superordinare; Superædificare; Supercrescere.*

Elle affranchit, en outre, une foule de mots du sens

[1] Le pieux auteur de l'*Imitation* s'est inspiré de ce mot de saint Paul, quand il a dit: *Scias pro certo quia morientem te oportet ducere vitam.* (L. II, c. XII, n. 14.)

usuel et vulgaire, pour les introduire à l'acception mystique, tels que ceux-ci:

Confiteri (Confessio); Credere (Credulus); Gratia; Gloria; Justitia; et surtout *Fides, Spes, Charitas,* qui désignent aujourd'hui les trois vertus théologales; et aussi ce mot *Humilitas,* autrefois si bas et si abject aux yeux du paganisme, mais si noble et si grand depuis que, pour notre salut, le Fils de Dieu lui-même a daigné s'abaisser jusqu'à prendre la forme anéantie de l'esclave.

Et maintenant que nous avons étudié l'origine et l'élaboration de cette langue nouvelle de l'Église, dont la nécessité résultait de l'impuissance même du paganisme à exprimer des vérités et des vertus également ignorées de son intelligence et de son cœur, il sera facile de conclure que le vieil idiome de Rome ne pouvait y concourir qu'à la condition rigoureuse de se plier à toutes les exigences créatrices du génie chrétien. C'est ce qu'il fit surtout lorsqu'il s'agit de la composition de nos hymnes, où, pour se produire à l'aise, et avec ce double caractère de grandeur et d'onction qui distingue ces pièces, les idées auraient inutilement fait appel au vocabulaire classique.

Donc, prétendre, tout en admettant, quant au fond, le mérite incontestable de ces hymnes, qu'elles sont chétives et de mauvais aloi pour la forme, parce qu'elles n'ont pas été coulées dans le moule profane de l'ode horatienne, c'est, par une étrange aberration, déplacer ici tout à fait le point esthétique et prouver, à coup sûr, que l'on n'a jamais

eu de l'art une notion bien large et bien élevée.

« Aux personnes prévenues contre le bréviaire ro-
« main, à cause de la forme peu poétique qu'elles
« trouvent dans plusieurs de ses hymnes, nous dirons
« que des hommes à qui n'ont manqué ni le goût ni
« les profondes études classiques, ne font pas difficulté
« d'affirmer que ces hymnes renferment la beauté
« littéraire propre à l'hymne chrétienne.

« Ils disent qu'à la vérité ils ne comprennent
« pas qu'on puisse appeler Saint-Pierre de Rome
« un temple païen, puisque le plan de cet édifice,
« en forme de croix, le distingue assez des temples
« d'Athènes et de Rome; mais ils font observer en
« même temps que les admirateurs de ce monument
« superbe n'ont pas le droit non plus de mépriser
« le style de nos cathédrales du moyen âge. Or,
« ajoutent-ils, nous portons la même impartialité
« dans nos jugements sur la littérature. Nous nous
« garderons bien de prétendre que les hymnes de
« Santeul soient *païennes;* mais nous voudrions bien
« que nos adversaires voulussent apprécier aussi un
« autre genre de poésie que celui dont Horace offre
« un type si parfait. En se mettant au point de
« vue plus élevé où l'histoire des lettres et des arts
« dans le christianisme nous oblige de nous placer,
« la question qui nous occupe se généralise, s'agran-
« dit, et va se résoudre dans cette question immense :
« *Quelle est la forme littéraire qui convient le mieux*
« *au catholicisme?* Les hymnes romaines ne sont
« pas belles *comme* celles de Santeul et comme
« les odes d'Horace; mais la Sainte-Chapelle, mais

« les cathédrales de Paris et de Chartres, n'ont pas « le *genre* de beauté que l'on admirait dans le Par- « thénon d'Athènes. Sont-elles pour cela moins belles « *dans leur genre?* Voilà la vraie question. Bien « des hommes, tout en admirant *Sainte-Geneviève* « et *la Madeleine* de Paris, croient cependant que « l'architecte aurait pu s'y proposer un type de « beauté plus en harmonie avec le temple catho- « lique; de même on peut croire, tout en admirant « la belle forme des hymnes de Santeul, que ce « n'est pas là le meilleur type de l'hymne chré- « tienne [1]. »

Le style de nos hymnes ne convient pas seulement aux idées et aux sentiments nouveaux qu'elles expriment, mais il répond encore pleinement à leur destination. Ce n'est pas, en effet, comme presque toutes les œuvres de l'antiquité profane, pour la classe privilégiée des littérateurs et des savants qu'elles ont été écrites; c'est pour le peuple surtout, qui devait les apprendre et les chanter en chœur avec le clergé.

Or, s'il est un fait philologique généralement admis

[1] Mandement de Mgr Pallu du Parc, à l'occasion de l'introduction de la liturgie romaine dans le diocèse de Blois. — Nous trouvons que l'éminent prélat a fait ici trop poliment peut-être verser la mesure en faveur de Santeul, et pour la juste appréciation des poésies du célèbre Victorin nous renvoyons le lecteur à la critique qu'en a faite le P. Faustin Arévalo, à la fin de son *Hymnodia Hispanica,* et que dom Guéranger a donnée en Appendice au IIe vol. des *Institutions liturgiques.* Nous lui signalons aussi le document plus rare intitulé : *Réponse de M. l'abbé de Lavarde, chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital, à la lettre imprimée de M. Dinouart, adressée à M. Gaujet, aussi chanoine de ladite église, au sujet des Hymnes de Santeul, adoptées dans les nouveaux bréviaires.* Paris, de l'imprimerie de Ph.-N. Lottin, rue Saint-Jacques, *à la Vérité,* 1748.

aujourd'hui, c'est que du moment qu'il y a eu à Rome une littérature, et surtout une littérature imitée de la Grèce, le latin populaire a commencé à être distinct du latin littéraire, rameau détaché du tronc; mais ce tronc a continué à vivre dans la langue du peuple [1], laquelle devait nécessairement avoir les préférences de l'Église, que le Christ avait établie dans le monde la mère de tous. Cette considération est de la plus haute importance.

Platon avait écrit sur la porte de son école : « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre, » et le poëte latin s'écriait : « Loin de moi le profane vulgaire; je le hais ce vulgaire ignorant. — *Odi profanum vulgus, et arceo.* L'Église professa pour la société plus de respect et plus d'amour, en écrivant au frontispice de ses temples cette douce parole du Maître divin de l'humanité, maintenant à jamais affranchie : « Venez tous, — *Venite omnes.* »

« L'art païen, dit Ozanam, n'était que le plaisir orgueilleux du petit nombre [2]. » Mais depuis qu'il n'y a plus ni Grec, ni barbare, ni libre, ni esclave, alors que nous sommes tous frères en Jésus-Christ, *l'universalité* est devenue, dans le christianisme, le glorieux caractère de l'art. « Il se rapproche ainsi de « son but, qui est d'achever l'éducation non de quel- « ques-uns, mais de la multitude; de charmer non « les heureux, mais ceux qui travaillent et qui souf-

[1] Cf. G. Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française.* — Et *Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rhythmique.* Paris, Franck, 1862 et 1866.

[2] *La Civilisation au* V^e *siècle,* 1re et 2e leçon, p. 35.

« front ; et de faire descendre l'idéal, comme un « rayon divin, au milieu de l'inexorable ennui de la « vie [1]. »

Une fois soumis à la noble et chaste influence du génie chrétien, le latin populaire se dépouilla, pour les laisser à jamais tomber dans les bas-fonds de la littérature païenne, de toutes ces grossières et impures scories dont les auteurs comiques nous offrent encore les honteuses traces, et par son étroite alliance avec les saintes Lettres, au moyen de la Vulgate qui établit entre elles et lui un merveilleux courant d'expressions et de mots, il s'éleva bientôt à une hauteur incomparable, en se fondant en quelque sorte avec le style sacré de l'Écriture, principalement dans l'hymnographie, où se reflète si bien ce triple caractère qui résume toute la beauté biblique : la simplicité, la vivacité et l'onction.

1° La simplicité et la concision de la période, dont les inversions sont généralement exclues, et où chaque vers offre presque toujours un sens complet : qualité inappréciable pour les pièces chantées surtout.

Entre cent autres, qu'il nous suffise de citer les strophes suivantes :

Gallo canente spes redit,
Ægris salus refunditur,
Mucro latronis conditur.
(Dominic. Hymn. hiem. ad Laud.)

Extingue flammas litium,
Aufer calorem noxium,

1 *La Civilisation au* v^e^ *siècle,* 1re et 2e leçon, p. 36.

Confer salutem corporum,
Veramque pacem cordium.
(Ad Sextam.)

Aufer tenebras mentium :
Fuga catervas dæmonum :
Expelle somnolentiam,
Ne pigritantes obruat.
(F. III, ad Matut.)

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.
(In festo Pentec.)

Ici, on le voit, le texte et la mélodie ne forment qu'un tout unique et semblent fondus d'un seul jet. La phrase ne se déroule pas en vaines superfétations littéraires, comme dans ces hymnes prétentieuses de nos bréviaires improvisés, qui, selon le langage de de Maistre, pleurent ce beau style qui avait un nom entre tous les autres styles, et qui, du sanctuaire où vibraient ses accents, s'élançait dans la mémoire du peuple et s'y gravait à jamais.

2° La vivacité de l'expression et du tour, où l'inspiration se révèle par un souffle puissant de poésie. « Dans « ces simples et touchantes strophes, dit le vicomte « de Sarcus, l'âme s'élève sur deux ailes : la foi et « l'espérance; la misère de l'homme y jette un cri de « détresse vers Celui qui s'est immolé pour le genre « humain [1]. »

[1] *Étude sur le développement artistique et littéraire de la société moderne pendant les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne.* Paris, Hachette, 1861, in-8°, p. 48.

Tu lux refulge sensibus,
Mentisque somnum discute:
Te nostra vox primum sonet,
Et ora solvamus tibi.

(Dominic. ad Laud. hiem.)

Os lingua, mens sensus, vigor
Confessionem personent,
Flammescat igne charitas,
Accendat ardor proximos.

(Ad Tertiam.)

Auferte, clamat, lectulos,
Ægro sopore desides:
Castique, recti, ac sobrii,
Vigilate: jam sum proximus.

(F. III ad Laud.)

Nox, et tenebræ, et nubila,
Confusa mundi, et turbida:
Lux intrat, albescit polus:
Christus venit: discedite.

(F. IV ad Laud.)

C'est bien aux morceaux de ce genre, — et ils abondent dans l'hymnographie romaine, — que s'applique ce que M. Taine dit très-justement à propos de Céadmon, le bouvier poëte, devenu moine de Whitby en Northumbrie (VIIe siècle) : « Ainsi naît la vraie poésie..., « elle ne fait que répéter coup sur coup quelque mot « passionné... Ce sont là les chants des anciens servi- « teurs d'Odin, tonsurés à présent et enveloppés dans « une robe de moine. Leur poésie est restée la même : « ils pensent à Dieu, comme à Odin, par une suite « d'images courtes, accumulées, passionnées, comme « une file d'éclairs... [1]. »

[1] *Histoire de la Littérature anglaise.* Livre, dit M. de Montalembert, où tant de talent se mêle à de si lamentables aberrations. — *Les Moines d'Occident,* t. IV, p. 73.

3° L'onction enfin, qui embaume plus ou moins toutes nos hymnes de son parfum céleste. Lisons seulement les strophes suivantes pour en avoir un avant-goût :

Jesu, labantes respice,
Et nos videndo corrige :
Si respicis, labes cadunt,
Fletuque culpa solvitur.
(Dominic. ad Laud. hyem.)

Vides malum quod fecimus :
Occulta nostra pandimus ;
Preces gementes fundimus :
Dimitte quod peccavimus.
(F. IV ad Matut.)

Te, Christe, solum novimus :
Te mente pura et simplici,
Flendo et canendo, quæsumus,
Intende nostris sensibus.
(F. IV ad Laud.)

Multum quidem peccavimus,
Sed parce confitentibus ;
Ad laudem tui nominis,
Confer medelam languidis.
(In Quadrag. ad Vesp.)

Panis angelicus fit panis hominum,
Dat panis cœlicus figuris terminum :
O res mirabilis, manducat Dominum
Pauper servus et humilis.
(In Fest. Corp. Christ. ad Matut.)

Citons encore l'hymne tout entière *Ave maris stella,* dont rien n'égale la pieuse suavité.

En récitant ces immortels passages, on sent, comme le dit de Maistre, que les auteurs n'étaient pas *seuls*

quand ils les composèrent [1]. Tel est ce style incomparable de nos hymnes romaines, auquel nous pouvons appliquer ce que Bossuet a si éloquemment dit de la langue chrétienne en général :

« Elle ne s'adresse pas aux sens, mais à l'âme, dont « elle se fait l'aliment — *Verbum nutritorium ani-« marum.* (Origen. *in Matth. Comm.*, n. 85.) Comme « le corps de Jésus-Christ, qui s'est fait lui-même le « pain de nos âmes, elle ne doit rien avoir d'éclatant, « car sa parole doit participer à l'humilité de sa chair, « et comme en elle, la bassesse s'y mêlant avec la « grandeur, tout y est grand et tout y est bas, tout y « est riche et tout y est pauvre [2]. »

IV

Ce serait assurément une fort intéressante étude que de suivre d'âge en âge et comme pas à pas les développements successifs et les phases diverses de cette poésie de l'Église, toujours pleine de séve, et toujours plus ou moins libre dans sa marche à travers même ces siècles réputés si peu favorables au souffle de l'inspiration, et qu'on a trop injustement taxés d'obscurantisme et d'ignorance. Mais il nous faudrait pour cela esquisser ici dans son ensemble l'histoire de l'hymnographie latine, et nous ne pourrions le faire, qu'en franchissant les limites que nous nous sommes imposées dans un travail dont l'objet spécial est de

1 *Soirées de Saint-Pétersbourg*, VIe entretien.
2 *Panégyrique de saint Paul*, 1er point.

traiter exclusivement des hymnes du Bréviaire romain.

Cependant comment passer outre, sans donner au moins une idée de ce riche trésor de poésie que le moyen âge a légué à l'Église, et qui demeure encore à sa disposition comme un répertoire précieux, où il lui sera toujours facile de puiser au besoin.

Nous ne dirons rien de l'*Ave maris stella,* où l'onction, nous venons de le remarquer, coule à pleins bords, ni du *Jesu dulcis memoria,* communément attribué à saint Bernard, ni même des trois inimitables hymnes de saint Thomas pour l'office du Saint-Sacrement : *Pange, lingua* — *Sacris solemniis* — *Verbum supernum,* puisque ces hymnes, appartenant à notre recueil liturgique, nous sont connues déjà, et que nous devons en parler ailleurs.

Mais dans cette abondante moisson de pièces que du Méril, Mone, Daniel, Néal, Gall-Morel, et autres récents auteurs ont publiées, nous choisirons comme au hasard les suivantes, qui suffiront pour initier le lecteur à la connaissance de ce style nouveau, dont la naïve simplicité se mêle avec tant de charme à la pieuse grandeur.

La première est une hymne sur la Nativité du Christ, extraite par du Méril du manuscrit 1139 (XI[e] siècle) de la Bibliothèque nationale, f[o] 61. On pourra la voir dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 47. Nous n'en donnons que les quatre premières strophes :

Congaudeat turba fidelium !
Natus est rex salvator omnium,
In Betleem [1].

[1] *Betleem* a déjà la forme romane par l'absence de la lettre H, comme le fait remarquer du Méril.

Laudem cœli nuntiat angelus,
Et in terris pacem hominibus
In Betleem.

Loquebantur pastores invicem:
Transeamus ad novum hominem
In Betleem!

In præsepe et bos et asinus
Cognoverunt quod esset Dominus
In Betleem.

La seconde est cette hymne pascale, que du Méril a également tirée du même manuscrit, et qu'il cite au même endroit, p. 53. Elle se compose de quatre strophes, dont la première mérite surtout d'être reproduite :

Mitis agnus, leo fortis
Triduanæ somno mortis
Excitatur hodie:
Inferorum fractis portis
Nos consortes suæ sortis
Efficit et gloriæ.

La troisième est, comme la première, une hymne *de Nativitate Domini,* que le même auteur a extraite du manuscrit 3719 (XIII[e] siècle) de la Bibliothèque nationale, et qu'il donne p. 49.

Nous ne connaissons pas de morceau où la grâce s'unisse à l'élévation dans une aussi heureuse alliance. Nous la citons tout entière. On y remarquera le néologisme de trois mots soulignés, et dont les deux derniers, à la v[e] strophe, fixeront surtout l'attention.

Flore vernans gratiæ,
Plaudat omnis hodie
Turba novæ sortis!
Verbum intrans Virginem,

Restauravit hominem,
Fracto jure mortis.

Clara sonent organa,
Pulsent voces tympana,
Resonante lyra;
Modulicet *concio*
Festivali gaudio,
Orta prole mira!

Virga quondam arida,
Summo rore madida,
Novum dedit florem;
Corde Patris genitum,
Concepit per Spiritum
Virgo Redemptorem.

Ergo plena gratia
Gaudet viri nescia,
Deum paritura;
Sol de stella nascitur;
Carnis umbra tegitur
Lux non moritura.

Quam parit virginitas
Humanatur *Deitas,*
Homo divinatur;
Fit sacerdos hostia,
Babylonis filia
Per quam liberatur.

Le quatrième morceau nous est fourni par Mone *(Hymni medii ævi,* t. II, p. 145*)*, qui l'a tiré du manuscrit de Mayence, cart. 599 (XIV[e] siècle). C'est une plainte touchante *(Planctus)* que la Vierge adresse à l'archange Gabriel après la mort de son divin fils. L'antithèse rehausse singulièrement ce délicieux quatrain, où Marie exhale toute l'amertume de son cœur désolé :

Filii præsentia
Mater destituta,

Gabrielem nuntium
Sic est allocuta :

Ave, plena gratia
Mihi protulisti ;
Nunc amaritudine
Sum repleta tristi.

Subsequenter inquiens :
Dominus est tecum ;
Heu jacet in tumulo,
Non est ultra mecum.

Omnis benedictio,
Quam tu spopondisti,
Mihi fit contraria
Propter mortem Christi.

Pour compléter cet aperçu sur la poésie liturgique au moyen âge, nous aurions encore à faire ici une excursion dans le domaine si étendu des proses ; mais elle nous entraînerait beaucoup trop loin, et nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux collections de Mone et de Daniel déjà mentionnées plus haut, et surtout aux *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor,* dont M. Léon Gautier nous a donné une si correcte édition [1].

Le génie chrétien s'était donc créé une poésie à lui qui, pour le style, n'eut jamais rien de commun avec la poésie profane, et dont la versification elle-même accusait déjà dès l'époque Ambrosienne des tendances bien marquées vers un entier divorce avec l'ancienne métrique, et finit par revêtir ces formes tout à fait neuves et si richement variées que nous admirons dans les compositions d'Adam de Saint-Victor, auxquelles se

[1] 2 vol. in-18 ; Paris, Julien, Lanier et Cie, 1858.

rattachent, à certains égards du moins, les quatre pièces que nous venons de citer.

On le voit, chaque siècle avait apporté son tribut à la langue nouvelle, qui était par excellence la langue du peuple, parce qu'elle était celle de la civilisation évangélique. L'Église en tenait les rênes, elle la gouvernait en souveraine maîtresse et veillait avec un soin jaloux à son intégrité. Un mot que les âges lui avaient confié, et qu'elle avait une fois adopté, était amoureusement consigné au trésor de sa parole toujours vivante, et ne devait jamais mourir sur les lèvres des générations chrétiennes.

Quant à la poésie de la Rome savante, qui fut toujours trop égoïste et trop fière pour se plier à l'usage des foules, elle était comme scellée déjà dans son sépulcre; et l'Église venait seulement de temps à autre en soulever la pierre, pour ravir à la morte quelque dépouille nouvelle, qu'elle façonnait ensuite à son idiome sacré. C'est ainsi qu'autrefois Israël avait jeté l'or impur de l'Égypte dans le creuset du désert pour en faire sortir l'Arche sainte.

Nous l'avons dit, la vieille langue ne pouvait renaître et aspirer à la gloire de chanter le Dieu vivant qu'en acceptant le joug de l'inspiration chrétienne. Loin d'imposer la loi maintenant, elle devait la subir : oui, mais c'est en devenant l'humble vassale du Christ, qu'elle mérita l'honneur de régner deux fois sur le monde, et de voir l'éclat de son second empire jeter bien loin dans l'ombre celui de son premier.

Que signifie donc ce mot de *classique* exclusivement affecté jusqu'ici aux œuvres païennes, quand il s'agit

de la littérature grecque et latine? Si par ce mot on veut simplement constater la part, à notre avis beaucoup trop large, qui leur est faite aujourd'hui encore dans nos écoles, au détriment des auteurs ecclésiastiques, des poëtes surtout, qui s'y trouvent, à peu près du moins, comme frappés d'ostracisme, il nous faut bien l'admettre, puisqu'il est, hélas! l'exacte expression de la vérité. Mais vouloir attacher à ce mot la signification du beau idéal, et prétendre qu'il ne s'est réalisé, pour le latin par exemple, que chez les auteurs du siècle d'Auguste, c'est revenir à ce préjugé que nous avons combattu dès le début, et dont ces *Études*, osons l'espérer, feront mieux ressortir toute l'injustice et tout le travers.

Les chefs-d'œuvre de l'ancienne Rome se pressent resserrés dans un étroit espace. Ceux de notre hymnaire s'échelonnent sur un immense parcours de quinze siècles, où la diversité des âges est indiquée par la variété même de ces compositions, qui forment comme plusieurs groupes distincts portant chacun leur cachet particulier.

Les hymnes de saint Grégoire n'ont pas la couleur des pures Ambrosiennes, et celles de Fortunat s'éloignent déjà beaucoup du style Grégorien; et après surtout, quelle différence entre ces trois premières époques et celles des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, où fleurirent saint Bernard, saint Thomas d'Aquin et Jacopone de Todi! Or qui oserait dire que l'*Ave maris stella*, le *Sacris solemniis*, le *Stabat Mater* sont inférieurs au *Vexilla Regis*, et que celui-ci de Fortunat, pas plus que l'*Audi, benigne conditor*, de saint Grégoire ne saurait soutenir

la comparaison avec le *Splendor Paternæ gloriæ* de saint Ambroise?

Mais si malgré toutes leurs dissemblances, quelquefois si profondément tranchées, chacune de ces pièces n'en demeure pas moins un véritable chef-d'œuvre, comment pourrait-on être admis à croire que, en dépit de leur incontestable mérite, elles restent cependant toujours au-dessous des monuments de la vieille littérature latine, parce qu'elles ne se sont pas inféodées à sa forme? Les odes d'Horace sont belles, parfaites même si on le veut, car elles sont certainement l'expression la plus vive et la plus richement colorée de la pensée païenne et de l'état social au sein duquel vivait le favori de Mécène : pourquoi donc nos hymnes n'auraient-elles pas pour la même raison leur beauté propre, leur originale splendeur? Ne sont-elles pas également dans leur style inimitable, que celui d'Horace ne saurait jamais remplacer, l'expression la plus vraie, la plus juste, la plus *adéquate* de la grande pensée chrétienne, et de ce milieu nouveau dans lequel l'Évangile a fait entrer la société humaine; et pourquoi donc alors ne seraient-elles pas tout aussi bien classiques dans leur genre, que ne le sont dans le mode profane les plus célèbres œuvres de l'illustre poëte?

Il y a plus, car nous pouvons hardiment affirmer que si, par impossible, nos hymnes avaient été écrites dans le style d'Horace, comme essaya de le faire Santeul pour le bréviaire de Paris, loin d'être *classiques* alors, dans le sens rationnel du mot, on ne saurait vraiment pas à quelle littérature sérieuse les rattacher, puisque en divorçant avec le nouvel idiome de l'Église,

qui seul pouvait leur prêter un langage en juste harmonie avec la pensée chrétienne, elles n'eussent été le plus souvent qu'un triste plagiat, ou tout au plus une imitation froide et servile de l'art antique. Et si quelqu'un était tenté de crier sur ce point au paradoxe, nous lui rappellerions ces paroles que M. Villemain a écrites au sujet des poésies de saint Grégoire de Nazianze, et qui trouvent également ici leur juste application :

« Ce n'est pas la poésie d'Homère; c'est une autre « poésie, qui a sa vérité, sa nouveauté, et dès lors sa « grandeur. Je la préfère de beaucoup aux imitations « artificielles, où des lettrés chrétiens cherchaient à « saisir et à transporter sur des sujets religieux les « formes de l'ancien idiome des muses. Là souvent le « travail devait être *faible et faux*[1]. »

Les hymnographes de nos modernes bréviaires n'ont-ils pas eux-mêmes rendu hommage au style traditionnel de l'Église et reconnu son éclatante supériorité, en sacrifiant, par exemple, leurs compositions plus ou moins brillantes à ces hymnes séculaires : *Audi, benigne conditor; Vexilla regis;* les deux *Pange, lingua; Veni, Creator; Ave, maris stella,* etc., auxquelles ils n'ont pas osé toucher, et qui cependant, selon la remarque de Dom Guéranger, *forment un contre-sens avec celles du répertoire de Santeul?*

Toutes nos hymnes, sans doute, n'égalent pas celles-ci; cependant un bon nombre les valent, et quelques-unes même les surpassent peut-être. Mais « qu'on prenne au hasard une des hymnes de saint

[1] *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle,* p. 135.

« Ambroise, de Prudence, de Fortunat, qu'on l'étudie « dans l'un des beaux commentaires que nous en « avons, et qu'on la compare avec les pièces les mieux « réussies de nos derniers poëtes, on verra quelle « différence ! De ce côté on aura, nous le voulons « bien, l'élégance, la facilité, l'éclat, mais aussi la « froideur et le vide; d'autre part, des négligences, « des mots durs et choquants [1] : mais quelle profon- « deur! quelle plénitude! et quelle portée! Chaque « mot est une allusion, retrace une image, ouvre un « horizon; les sens abondent, se multiplient, se super- « posent comme dans l'Écriture; l'esprit trouve en les « lisant, non-seulement de quoi s'occuper, mais de « quoi choisir et varier sa nourriture et ses délices.

« Peut-être ces réflexions feront-elles réfléchir « quelques critiques. Un grand nombre censurent « à la légère, pour faire montre de bon goût. « Mais quel mérite croient-ils avoir à relever dans « cette ancienne poésie des défauts superficiels « qui n'échappent à personne? Ils montreraient plus « de talent et s'honoreraient bien davantage en péné- « trant sous cette écorce, en saisissant à l'intérieur et « en mettant en relief les beautés qui échappent au « vulgaire. *Hic est sensus, qui habet sapientiam.* « (Apoc. xvii, 9,) [2]. »

[1] Nous verrons dans le cours de ces *Études* que, en réalité, les *négligences*, les *mots durs et choquants* se rencontrent bien moins fréquemment dans nos hymnes qu'on ne l'a maintes fois dit et écrit.

[2] L'abbé Bacuès, directeur au séminaire Saint-Sulpice, *Du saint Office considéré au point de vue de la piété dans son ensemble et dans ses parties principales*. Paris, Poussielgue, 1872, in-12, 2e édition, p. 499.

Livre d'un mérite rare, et que nous voudrions voir entre les mains

Cette citation résume admirablement tout ce que nous avons dit et tout ce que nous pourrions dire encore sur la langue de l'Église et sur le style des hymnes en particulier.

V

Et maintenant, pour en finir avec l'injuste préjugé qui depuis si longtemps s'attaque à ces hymnes, il nous faut l'étudier à son point de départ, et en suivre un instant l'histoire.

Pendant plus de mille ans, depuis saint Augustin, qui le premier paya le tribut de sa pieuse admiration aux hymnes de saint Ambroise, son père et son maître dans la foi, jusqu'à saint Thomas d'Aquin (m. 1294), Ludolphe de Saxe (m. 1370), et Denys le Chartreux (m. 1471), qui tous trois rendirent un si amoureux hommage, non-seulement à celles de l'évêque de Milan, mais encore à toutes les autres adoptées par les hymnaires de leur ordre respectif[1], le clergé tant séculier que régulier et le peuple professèrent toujours pour ces vénérables monuments la plus haute estime et le plus profond respect.

Mais, dès le xve siècle, l'idéal chrétien s'était déjà

de tous les prêtres. Sous un titre modeste et qui signale seulement le but qu'il a eu principalement en vue, l'auteur nous offre en réalité tout un trésor de science liturgique.

1 On peut en voir les plus élogieuses citations en maints endroits de la *Somme* de saint Thomas et de la *Vita Christi* de Ludolphe. Quant à Denys, il nous en a donné un très-beau commentaire que nous indiquerons souvent dans ces *Études*.

singulièrement obscurci au sein d'une société où, sous l'influence de tant de causes malheureuses, la foi venait de subir un si déplorable amoindrissement, après le grand schisme surtout, et les *saturnales*[1] de Constance et de Bâle. Alors le vieux levain sensualiste, qui ne meurt pas au fond de la nature humaine, se réveilla comme d'un long sommeil, et jeta dans l'esthétique chrétienne cette fatale perturbation qui se traduisit bientôt par le retour plus ou moins accentué vers l'idéal païen. Et, de même que l'ogive si pure, si inspirée au XIIIe siècle, devenue maintenant prétentieuse et guindée, *flamboya*, et ne tarda pas à se résoudre dans le plein cintre et le plafond grec, ainsi perdit-on la clef de la langue hymnographique, qui parlait à l'âme et non aux sens, et l'on s'enthousiasma de l'idiome profane d'Horace, qui n'avait jamais été au service d'une science élevée, et auquel restèrent toujours étrangers les nobles et chastes accents de la morale, mais où se jouaient à chaque pas les images légères et sensuelles, et qui, par conséquent, se prêtait beaucoup mieux aux capricieuses fantaisies de la *description* qu'à la rectitude et à la profondeur de la *pensée* vers laquelle le génie chrétien tend sans cesse.

Déjà Pétrarque (m. 1374), si fastueusement appelé *le promoteur de la civilisation intellectuelle dans les temps modernes*, avait inauguré l'ère nouvelle autant et plus encore peut-être par ses *canzoni* que par ses compositions latines. Mais bientôt l'inven-

[1] Le mot est de D. Guéranger.

tion de l'imprimerie (1435), en multipliant à l'infini les exemplaires, jusque là si rares, des œuvres de la littérature grecque et latine, accéléra d'une façon incroyable ce mouvement rétrograde « qu'on a improprement appelé la Renaissance, dit le vicomte de Sarcus, tandis que c'était plutôt une imitation servile d'une société déjà tombée par impuissance, où le culte de la beauté matérielle et extérieure avait prédominé sur celui de la beauté morale et intérieure; une décadence plutôt qu'un progrès : car, quelque heureuse et quelque réussie que soit une copie, elle ne vaut jamais le produit original d'une conception propre[1]. »

L'admiration des anciens devint alors une fureur; et rien ne dut plus désormais mériter l'attention, être appelé beau et sublime, que ce qui serait coulé dans le vieux moule de la profane antiquité. Au sein de cette bruyante réaction, dont le souffle empoisonné du protestantisme naissant venait encore attiser la flamme, un inévitable discrédit était réservé à nos hymnes. Comment, en effet, tous ces esprits, qui assistaient si joyeusement à la séduisante résurrection de l'art païen, pouvaient-ils maintenant continuer à goûter le pieux abandon, et surtout ce clair-obscur de la phrase mystique[2], où ce que l'on appelle simple-

1 *Op. cit.* p. 139. — M. Charpentier a dit la même chose en retournant la proposition : « Le moyen âge, loin d'être une lacune, est un progrès. » (*Essai sur l'histoire littéraire du moyen-âge,* c. I.)

2 « Le vague divin de certaines expressions qu'une docte humilité prend comme elles sont, et qu'elle évite même de circonscrire, de peur de faire naître l'idée du *dedans* et du *dehors*. » (De Maistre, *du Pape,* l. IV, c. IX.)

ment l'*esprit* n'est pas toujours satisfait peut-être, mais où l'âme se recueille davantage, et, par l'humble contemplation du cœur, attire en elle la lumière de Dieu ?

Ce fut l'époque de la poésie *érudite,* et qui ne connut pas d'autre feu que celui d'une inspiration empruntée. Ne vit-on pas alors, en effet, Sannazar (Jacopo) (m. 1530), qu'on a nommé le *Virgile chrétien,* composer un poëme, *De partu Virginis,* où il fait intervenir autour du Dieu-Enfant les nymphes, lès déesses, les sibylles, et dans lequel le nom de Jésus n'est pas même une seule fois prononcé ? Ce qui n'empêcha pas que l'ouvrage ne fût recommandé par Léon X et Clément VII, tous deux de la famille florentine des Médicis.

On le voit, le vent n'était pas favorable à nos vieilles hymnes : toutefois les attaques dirigées contre elles ne visèrent d'abord que les infractions prosodiques. C'est dans ce sens que Jacques Wimpheling et Josse Clicthoue rédigèrent, l'un son recueil intitulé : *Hymni de Tempore et de Sanctis* (Strasbourg, 1513), et l'autre son *Elucidatorium ecclesiasticum* (Paris, 1515)[1].

Mais on devait se lasser bientôt de chanter dans les églises des pièces dont le style était en si saillant désaccord avec celui dont on faisait partout ailleurs ses délices. Aussi, s'il faut en croire les témoignages de l'époque, et notamment de Martin Becichemus, recteur de l'académie de Pavie, et de Zacharie Ferreri,

1 Ils furent suivis par Antonio a Lebrixa (m. 1532), et plus tard, par Georges Cassandre (m. 1566). Nous parlerons plus en détail de ces auteurs à notre *Recensus.*

dont nous allons parler, elles provoquaient au rire et au mépris des choses saintes les prêtres *érudits et lettrés*[1]. Or ces lettrés avaient acquis déjà une telle prépondérance, et la partie du clergé qui ne s'appliquait pas comme eux à cette culture littéraire, dont ils étaient si fiers, se trouvait à ce point abaissée à leurs yeux, que, dans son audacieuse enflure, le même Becichemus n'a pas craint d'ajouter au passage que

[1] *Vides, mi lector, quos passim canunt in templis hymnos, uti sunt omnes fere mendosi, inepti, barbarie referti, nullaque pedum ratione, nullo syllabarum mensu compositi, ut ad risum eruditos concitent, et ad contemptum ecclesiastici ritus vel litteratos sacerdotes inducant.* (Becichemus, Præf. au recueil de Ferreri.) — *Ad obeundum quoque id laboris me summopere animavit et impulit quod qui bona latinitate præditi sunt sacerdotes, dum barbaris vocibus Deum laudare coguntur, in risum provocati sacra sæpe contemnunt.* (Ferreri, épître dédicat. à Clément VII.)

J. B. Santeul, dans la dedicace de ses hymnes pour le Bréviaire de Cluny au cardinal de Bouillon, abbé et supérieur général de l'ordre, n'a-t-il pas dit à son tour en parlant de celles de Rome : *Quos error scripserat prætextu pietatis, et ignorantia vatum;* et ailleurs, dans la pièce où il introduit sainte Hunégonde, se plaignant de ce que l'Abbé a négligé ses nouvelles hymnes, n'appelle-t-il pas les anciennes: *Romanæ linguæ opprobrium, — Turpes prioris ævi reliquiæ, — Vanæ deliria mentis.*

« Que nos hymnes anciennes sont mal bâties! s'écrie à son tour Adrien de Valois (m. 1692); ceux qui les ont faites n'avaient pas la moindre ombre de bon sens. » Cf. *Valesiana,* recueil publié par son fils Charles de Valois à la suite de ses œuvres.

Depuis, tous nos puristes modernes ont traité nos hymnes avec la même aménité de langage, ou à peu près. Cf. J.-B. Salgues, *De la Littérature des offices divins.* Paris, Dentu, 1829, 1 vol. in-8°. — L'abbé Salvan, *Recherches historiques sur la liturgie en général et celle du diocèse de Toulouse en particulier.* Paris, Sagnier et Bray, et Toulouse, Deladoure, 1859, 1 vol. in-8°. — L'abbé Laborde, *Lettres Parisiennes ou Discussion sur les deux liturgies Parisienne et Romaine.* Paris, Dentu, 1855, 1 vol. in-18. — Anonyme enfin, *Lettres sur le Bréviaire Romain, par un curé de campagne* (qui ne l'était pas). Pont-à-Mousson, Toussaint, 1864-1865, et Paris, Retaux, 1868. 5 Fasc. 32 pp. in-8°.

nous venons de citer de lui en note, cette phrase, où le mépris nous semble descendre trop bas pour avoir droit de passer dans notre langue : *Litteratos dixi; nam cæteri, qui sunt sacri patrimonii helluones, sine scientia, sine sapientia, satis habent, ut dracones stare juxta arcam Domini*, etc...

Les délicats de cette trempe, poëtes et prosateurs, montaient vite alors aux dignités et aux charges : ils s'imposaient à la cour pontificale, et c'était dans leurs rangs que Léon X avait à choisir ses secrétaires et ses conseillers [1]. On s'imagine facilement l'influence que

[1] Les historiens et les biographes se sont en général évertués à ceindre toutes ces têtes des plus brillantes auréoles; et aujourd'hui même (20 novembre 1873), à propos de la récente découverte du tombeau du cardinal Jacques Sadolet (m. 1547) dans l'ancienne cathédrale Saint-Siffren de Carpentras, dont il mourut évêque, ne lisons-nous pas que *l'on a dit avec raison* de cet ami de Pierre Bembo (m. aussi en 1547), et, comme lui, secrétaire de Léon X, qu'il fut *l'un des rois de la pensée à cette époque?* M. P. Charpenne, qui nous a donné la traduction du traité de Sadolet *de Liberis recte instituendis* (Paris, Plon, 1855, 1 vol. in-8°), nous semble s'être essayé au ton de ce pompeux éloge, lorsque, au début de sa préface, il s'est écrié avec cette emphase qui rappelle quelque peu le drame : « Voici un des plus grands noms de la Renaissance; voici un homme..., voici un évêque, un cardinal dont la science théologique fit l'admiration des amis et même des ennemis de l'Église; voici un orateur dont l'éloquence rappelle le plus Cicéron, de l'aveu de tous les écrivains de son temps; un philosophe dont les idées, dépassant celles d'Aristote, l'élèvent au niveau de Platon. »

Certes, nous ne voulons rien ôter au mérite du cardinal Sadolet, qui fut sans contredit une des plus pures illustrations du siècle de Léon X; mais de grâce, après de tels éloges, que restera-t-il à dire quand il s'agira de saint Thomas d'Aquin ou de saint Bonaventure? Il est vrai que ces hommes, d'une autre taille pourtant que Sadolet et Bembo, n'eurent pas l'avantage de parler et d'écrire comme Cicéron. Toutefois, à notre sens, ils le firent dans un style qui, pour ne pas être celui de l'orateur romain, n'en a pas moins son prix. Que les fougueux de la Renaissance veuillent bien nous croire, ils ne perdront pas leur peine à l'étudier.

ceux-ci durent exercer sur l'esprit d'un pape qui, déjà par ses goûts personnels, au moins autant que par ses traditions de famille, était singulièrement prévenu en leur faveur. Aussi forma-t-il bientôt le projet de substituer aux anciennes hymnes des pièces qui seraient *dignes* de la littérature du temps, et qui n'auraient plus rien de commun avec la *barbarie* du latin ecclésiastique.

Zacharie Ferreri de Vicence[1] fut chargé de la composition du nouvel hymnaire. Mais Léon X, qui, d'après le témoignage même de l'auteur, en avait suivi comme jour par jour la marche, lisant et approuvant chacune des hymnes au fur et à mesure que celui-ci les écrivait[2], n'eut pas la satisfaction de voir l'ouvrage achevé : il ne parut que sous Clément VII, le 1er février 1525, quatre ans après la mort de Léon X.

« On y trouve, dans la plus incroyable naïveté, dit D. Guéranger, toutes les images et les allusions aux croyances et aux usages païens qu'on pourrait rencontrer dans Horace. Toutefois, pour être juste, il faut dire aussi que plusieurs de ces hymnes sont simples et belles... en dépit de la forme trop servilement imitée des œuvres d'une littérature païenne... Elles sont certainement préférables à la plupart de

1 Les abréviations *Pont. Gardien.* sont ajoutées au nom de Ferreri dans le titre de son hymnaire. D. Guéranger et, après lui, tous les auteurs ont traduit par *Évêque de la Guarda.* Or il y a une ville de Guarda en Portugal, et quatre de la Guardia en Espagne, plus Guardia au royaume de Naples; laquelle de ces six petites cités fut le siége épiscopal de Ferreri?

2 *Singulos hymnos prout a me quotidie prodibant perlegit Leo Pontifex ac probavit.* (Épist. Dedicat. à Clément VII.)

celles qui ornent les modernes bréviaires de France, et parce qu'elles sont au fond l'œuvre d'une inspiration forte et pure, qui se reconnaît encore à travers le masque de la diction classique, et surtout, parce qu'elles ont été approuvées par le Saint-Siége, qui, s'il a plus tard révoqué cette sanction, ne l'eût du moins jamais donnée, si ces hymnes n'eussent renfermé une doctrine pure[1]. »

Par un bref du 11 décembre, même année 1525, Clément VII approuva les hymnes de Ferreri. Dans cette pièce, où certes les éloges ne sont épargnés ni à l'auteur ni à son œuvre, il est aisé de voir que, contrairement à l'intention présumée de Léon X et de Ferreri, ces hymnes ne pouvaient guère intéresser que les prêtres et les chrétiens lettrés[2], c'est-à-dire ceux qui cherchaient la phrase, bien plus que l'onction. Au reste, Clément VII n'en imposa pas l'usage, il le concéda seulement et l'autorisa même dans les offices divins[3]. Cet essai, qui rompait tout à fait avec la langue traditionnelle, ne pouvait longtemps tenir; il fut bientôt abandonné. Sous le pontificat de Paul III, quelques autres tentatives du même genre, mais auxquelles ce pape ne donna aucune approbation officielle, eurent le même sort[4].

1 *Instit. liturg.* t. I, p. 370.

2 *Veris metris, sensibus, ac latinitate perspicuos (hymnos) pro suo, et fidelium Christianorum,* PERITORUMQUE PRÆCIPUE SACERDOTUM *solatio spirituali..., pro communi omnium* PRÆCIPUE PERITORUM CHRISTIANORUM *fruge ac spirituali utilitate...* (Bref de Clément VII.)

3 *Ut quilibet etiam sacerdos eosdem hymnos etiam in divinis legere, et uti possit, tenore præsentium, auctoritate apostolica concedimus, et mandamus.* (Ibid.)

4 On cite de cette époque le recueil d'hymnes de Nicolas Archius,

Depuis, dans le court espace de seize années où se succédèrent si rapidement les papes Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV, nous ne voyons pas que la question de l'hymnaire ait été de nouveau agitée. Saint Pie V lui-même ne crut pas devoir y donner suite, alors cependant que l'occasion s'offrait si naturellement à lui de s'en occuper, en préparant, selon le vœu du concile de Trente, le bréviaire pour l'Église universelle, qu'il promulgua par sa mémorable bulle *Quod nobis*, en date du 7 des ides de juillet 1568. Ce grand pontife toucha fort peu aux hymnes, et se contenta de supprimer celles de l'ancien office de la sainte Trinité[1]. Plus tard la Révision de Clément VIII, dont les lettres apostoliques sont du 10 mai 1602,

de Laurent Frizzolius, et la correction de l'hymnaire romain envoyé par Pierre Ferret à Philippe Archinti, évêque de Saluces et vicaire apostolique de la ville de Rome. — Cf. Aravelo, *op. cit., Dissert. de hymn. Ecclesiast.*, sect. XXVI, n. a. — Nous avons en outre, divisées en quatre livres, les Hymnes du franciscain Laurent Massorilli. 1 vol. in-8°. On lit à la fin : *Impressum Fulginiæ, per Joannem Simonem et Vincentium Cantagallos Fulginates. Anno Virginei partus* M.D.XXXXVII, *mense januarii;* et en tête, sous l'index du IVe livre : *Cautum est Pauli tertii Pontificis Maximi privilegio, ne quis hoc opus ad decennium imprimere audeat sub gravissimis pœnis, et censuris quæ continentur principis diplomate.* — De notre Bibl.

[1] Arevalo (*op. et loc. cit.*) dit ici : *Cæterum hymni in ea breviarii correctione parum aut nihil profecerunt, quod aut difficilis videretur provincia hymnos veteres emendandi, aut venerabilis antiquitas in ipsis metri ac latinitatis erroribus coleretur. Nihil enim interesse aliqui putabant, staret ne an caderet mensura hymnorum, dummodo pia sententia subesset.* — Ne croirait-on pas, en entendant Arevalo, que nos vieilles hymnes ont été composées en dépit de toute règle? C'est une erreur grossière, et nous verrons tout à l'heure que, si nos hymnographes n'ont pas toujours tenu compte des lois de la prosodie classique, leurs vers n'ont pas été pour cela moins bien mesurés. Pas plus que son style, la métrique d'Horace ne doit être considérée comme type unique de perfection.

n'apporta encore aucune modification sérieuse à l'hymnaire. Quelques pièces seulement furent substituées aux anciennes, comme l'hymne de l'office des Saintes Femmes : *Fortem virili pectore,* et celle des Vêpres de sainte Marie Madeleine : *Pater superni luminis*[1]. Léon XI, Paul V et Grégoire XV laissèrent le bréviaire en l'état que le leur avait transmis Clément VIII, c'est-à-dire tel, ou à peu près, qu'il avait éte publié par saint Pie V[2].

Un siècle déjà s'était écoulé depuis le projet avorté de Léon X : son insuccès avait donné à réfléchir, et les nouvelles élucubrations hymnographiques, auxquelles se livraient encore quelques enthousiastes de la Renaissance, étaient beaucoup plus froidement accueillies. Nos Ambrosiennes, mises alors en parallèle avec toutes ces compositions plus ou moins excentriques, furent mieux appréciées, et si on continua à penser que l'hymnaire exigeait certaines modifications, certains redressements dans la forme de quelques-unes de ses pièces, il ne fut plus admis maintenant de croire qu'on dût le sacrifier tout entier aux répugnances superbes des prétendus lettrés. Donc une réforme ne pouvait être sagement entreprise et menée à bonne fin, qu'à la condition rigoureuse

1 Cette dernière est du cardinal Bellarmin; l'autre est du cardinal Silvio Antoniano.

2 Seulement Paul V, par un bref du 1er octobre 1612, accorda son approbation au *Bréviaire monastique*, auquel avaient travaillé les Procureurs généraux des diverses congrégations bénédictines résidant à Rome, pour le mettre en harmonie avec le bréviaire de l'Église universelle. Ce fut aussi sous son pontificat que l'on commença à chanter l'hymne *Custodes hominum psallimus angelos,* aux Vêpres des SS. Anges Gardiens (auteur incertain).

qu'on la circonscrirait dans les plus étroites limites. Elle réclamait, en outre, de la part de ceux qui devaient s'y appliquer, non-seulement une connaissance exacte et complète de la matière, mais encore, en l'espèce, une aptitude toute spéciale. La tâche, certes, était difficile et délicate au plus haut point. Nous allons voir comment elle fut exécutée.

VI

A Grégoire XV, de si glorieuse mémoire (m. 1623), avait succédé Urbain VIII. La brillante éducation de Maffeo Barberini, son talent surtout pour la poésie, dans laquelle il s'était déjà acquis un nom par la composition d'un certain nombre de pièces [1], devaient tout naturellement, à cette heure où la réforme de l'hymnaire était, avec plus ou moins de raison, jugée indispensable, faire espérer que le nouvel élu la prendrait sérieusement en main.

On ne se trompait pas. Urbain VIII, en effet, dès les premières années de son pontificat, institua une commission pour la révision du bréviaire, et confia spécialement la correction des hymnes aux trois jé-

[1] Ses poëmes sont des paraphrases des psaumes et des cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il composa, en outre, des odes très-estimées sur les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge et de plusieurs Saints. Le Bréviaire lui doit cinq hymnes, dont quatre divisées en deux, entre autres celle de sainte Thérèse : *Hæc est dies*, et celle de sainte Martine : *Martinæ celebri*. Nous en parlerons en leur lieu.

suites Famien Strada, Tarquin Galluzi et Jerôme Petrucci. C'était un hommage rendu à la savante Compagnie dont il avait été l'élève.

Par le bref *Divinam psalmodiam*, en date du 25 janvier 1631, Urbain VIII publia la nouvelle révision, laquelle, suivant la pensée de Mgr de Conny, fut bien moins, en ce qui touche aux hymnes, une œuvre de nécessité, qu'une condescendance de la part de ce pape, *qui crut pouvoir accorder quelque chose aux faiblesses littéraires des temps qui ont suivi la Renaissance*[1].

Ce n'est pas certes sans quelque appréhension que nous abordons cette question délicate, où le désir de satisfaire aux exigences de la critique ne doit pas faire oublier le respect que commande l'initiative d'un pontife qui, dans cette circonstance même, a si bien mérité de l'Église par le but, assurément fort louable, que visaient ses nobles efforts. Comme

[1] *Liturgie Lyonnaise*, p. 116. — Les hymnes corrigées avaient déjà paru en un recueil séparé, deux ans avant le bref d'Urbain VIII, sous ce titre : *Hymni Breviarii Romani Smi Dni nostri Urbani VIII jussu, et sacræ Rituum Congregationis approbatione emendati. Romæ, typis Vaticanis*, 1629. Arevalo dit en avoir vu trois éditions de cette même année in-4°, in-8° et in-12. Chacune d'elles porte en tête un décret de la Congrégation des Rites, qui permet de les substituer aux anciennes dans la récitation de l'Office. C'était sans doute à titre d'essai, que le pontife avait voulu cette publication anticipée, qui donna lieu encore à quelques nouveaux changements, dont, pour plusieurs du moins, Arevalo lui-même conteste l'utilité. Ces remaniements sans fin, et le regret que, dans leur préface à la sacrée Congrégation, les Correcteurs semblent exprimer encore d'y mettre un terme (*in omnibus relicta sunt multa, quæ fieri meliora potuissent*), dénotaient assez tout ce qu'il y avait de scabreux dans cette tâche, dont une critique, alors certainement insuffisante, comme nous allons le voir, aggravait singulièrement le péril.

Léon X et Clément VII, ses illustres prédécesseurs, Urbain VIII croyait que, pour l'honneur du culte, une réconciliation devait s'opérer entre la poésie de nos hymnes et les idées littéraires de l'époque. Toutefois, renonçant au changement radical que l'expérience et la réflexion avaient refusé de consacrer, il voulut sauver à tout prix ces vénérables monuments de l'hymnographie chrétienne au moyen d'une retouche qui, sans atteindre le fond même, ni altérer le caractère primitif, les rendrait cependant plus acceptables aux yeux des partisans trop exclusifs de la forme classique.

Hic opus, hic labor; car, ainsi que l'a dit le célèbre Zanotti : « il est difficile de changer les choses en mieux [1]. » Parole d'un grand sens, qui s'applique surtout aux choses qui tiennent à la religion et au culte. Ici, en effet, bien plus qu'ailleurs, les circonstances et les hommes sont rarement favorables aux mutations heureuses, et le plus souvent s'opposent à ce qu'elles s'exécutent dans les conditions qui seules pourraient en rendre souhaitable l'accomplissement. C'est précisément, à certains égards, — pourquoi ne le dirions-nous pas, — ce qui arriva pour la réforme hymnographique d'Urbain VIII.

Mais cette assertion, qui sonnera peut-être d'abord comme une témérité aux oreilles de plusieurs lecteurs, a besoin d'être expliquée, et nous avons hâte

[1] *Difficile est mutare in melius.* Cité par J. de Maistre, *Principe générateur des constitutions politiques*, § XL, d'après le *trasunto Della R. Accademia di Torino*, 1788-89, in-8°, p. 6. De Maistre ajoute ce mot célèbre de Tite-Live : *Nihil motum ex antiquo probabile est.* (XXXIV, 53.)

de formuler, au préalable, les points suivants, qui en éclaireront la portée véritable, et en justifieront aussi, nous l'espérons du moins, l'opportunité.

1° Notre intention n'est pas, et ne peut être, de jeter indistinctement le blâme sur tout le travail de la Commission d'Urbain VIII; volontiers, au contraire, nous reconnaissons la convenance de plusieurs redressements dans quelques hymnes, principalement de l'âge intermédiaire, dont le texte pouvait bien, en effet, avoir été altéré ou même interpolé. Nous affirmons seulement que, sous prétexte d'élégance ou de clarté, les Correcteurs n'ont que trop souvent, hélas, dans l'ensemble de leur tâche, sacrifié à des expressions *classiques* les mots primitifs, presque toujours si riches de symbolisme et de profondeur mystique. Nous ajoutons que l'état si peu avancé ou si troublé alors de la critique, à l'endroit du mètre et des habitudes propres de la versification chrétienne, leur laissant ignorer, entre autres lois qui régissaient la facture du vers, l'influence surtout plus ou moins accusée, selon les époques, de l'*accent tonique*, ils durent forcément et presque à chaque pas se heurter à de prétendues infractions prosodiques, lesquelles en réalité n'existaient pas, dans le système, du moins, d'après lequel les hymnes avaient été composées[1].

[1] Nous ne doutons pas, nous avons même des raisons toutes particulières de croire, que si D. Guéranger eût écrit le 2e volume de ses *Institutions liturgiques*, à l'heure où nous publions ces *Études*, c'est-à-dire trente ans plus tard, il ne se serait pas à coup sûr, sur cette importante question, si facilement rangé à l'avis des P. Théophile Raynaud (m. 1663), Charles Guyet (m. 1664), et Faustin Arevalo (m. 1795), qui tous trois prirent si vivement la défense de l'œuvre de

2° Étant une fois posé, comme nous allons le voir, que la science philologique a de nos jours signalé dans la poésie latine populaire, à laquelle se rattachent les hymnes de l'Église, ces lois essentielles et primordiales, dont l'application bien reconnue maintenant, pour les âges même les plus reculés, ôte évidemment à la réforme d'Urbain VIII sa principale raison d'être, convenait-il à la dignité de notre ordre de se laisser devancer ici par des hommes du monde, occupassent-ils d'ailleurs un fauteuil à l'Académie, une chaire à l'École des Chartes ou au Collége de France, et qui demain peut-être seraient venus à notre place ouvrir les premiers l'attaque, avec plus ou moins de respect et de circonspection, contre une œuvre dans laquelle se trouve engagé le nom d'un pape illustre? Nous ne le pensons pas, et nous estimons, au contraire, que dire ici la vérité, à l'heure qu'il est surtout, c'est faire chose au moins aussi prudente que loyale.

3° « En général, a dit quelque part D. Guéranger, les choses anciennes sont toujours bonnes dans les institutions ecclésiastiques, quand leur rétablissement n'est point rendu illicite ou impossible par un droit

leurs confrères; il n'eût pas surtout répété, tout crûment et sans explication aucune, que les Commissaires d'Urbain VIII, ainsi qu'ils le déclarent eux-mêmes à la fin de leur préface à la sacrée Congrégation des Rites, avaient eu à corriger jusqu'à 952 fautes contre la prosodie. Disons toutefois que les considérations, les réserves même dont le savant Abbé accompagne l'expression quelque peu embarrassée de son sentiment, tendraient bien moins à faire accepter comme un succès réel l'œuvre de la Commission, qu'à établir que les Correcteurs remplirent leur tâche *autant qu'elle pouvait être remplie* dans les conditions ingrates où ils se trouvaient placés.

contraire, mais légitime. » Or nous croyons pouvoir affirmer que, pas plus dans l'intention de l'Église que dans celle d'Urbain VIII, la Correction ne constitue un droit absolument contraire au retour, sinon total, du moins partiel, à l'ancien texte du Bréviaire de saint Pie V. Comment, en effet, le Saint-Siége, qui veilla toujours avec un soin si jaloux sur le précieux dépôt de la langue traditionnelle de l'Église, se serait-il interdit à lui-même la faculté de revenir, quand le moment lui paraîtrait opportun, sur une correction que les idées littéraires du temps et l'apparence d'un plus grand bien lui avaient alors comme imposée, mais dont les progrès de la critique lui révèleraient aujourd'hui les défectuosités? Bien que défenseur ardent de cette réforme, le jésuite Théophile Raynaud n'a-t-il pas lui-même avoué qu'elle ne pouvait nullement fermer la porte aux modifications nouvelles que les futurs pontifes jugeraient expédient d'y apporter? Ce qui, dit-il, a été démontré par le P. Louis Cavalli, franciscain, pénitencier de Saint-Jean-de-Latran[1]. Ce n'est pas, du reste, chose sans exemple dans l'histoire de l'Église, que d'y voir l'acte disciplinaire

1 « *Esse, quod in illis correctionibus patere possit novæ per pontifices correctioni... monstratum recolo a Fr. Ludovico Cavalli, ordin. Min., Pœnitent. Lateran.* » T. XI *Oper. critic. soc., punct.* 2. p. 11 et 12. Cf. Arevalo, *op. et loc. cit.*, p. 137. — C'est Cavalli qui rapporte ce mot célèbre emprunté à un savant belge, dont il ne cite pas le nom : *Accessit latinitas, et recessit pietas.* D. Guéranger dit au sujet de ce mot que, « pour être devenu célèbre, il n'en est pas pour cela plus juste. » Tout dépend du point de vue auquel on se pose; et ce que nous avons dit de la langue nouvelle de l'Église ne nous permet pas de souscrire, sans le restreindre, à ce jugement du docte Abbé.

d'un pape modifié, annulé même par un autre pape. « Jean VIII, pontife trop facile, dit de Maistre, avait accordé aux Slaves la permission de célébrer l'office divin dans leur langue; ce qui peut surprendre celui qui a lu la lettre CXCV de ce pape, où il reconnaît les inconvénients de cette tolérance. Grégoire VII retira cette permission; mais il ne fut plus temps à l'égard des Russes, et l'on sait ce qu'il en a coûté à ce grand peuple[1]. »

Mais rien peut-être n'indique mieux, ce nous semble, la véritable portée de l'acte pontifical à l'endroit de la réforme des hymnes comme le peu d'insistance que le Saint-Siége a mis depuis à en presser l'exécution. « Il fut impossible, dit D. Guéranger, « d'établir l'usage des hymnes corrigées dans la basi- « lique de Saint-Pierre; mais elles s'étendirent rapi- « dement dans les autres églises de Rome, de l'Italie, « et même de la chrétienté, *hors en France*. Ceux de « nos diocèses qui suivaient le romain pur préfé- « rèrent, en général, garder les anciennes. On ren- « contre peu d'éditions françaises du Bréviaire avant « 1789, dans lesquelles les nouvelles se trouvent : « encore, le plus souvent, sont-elles renvoyées à la « fin, en manière d'appendice. Au contraire, les édi- « tions publiées depuis douze ou quinze ans ont, « presque toutes, reproduit uniquement les hymnes « corrigées. Quant aux ordres religieux, ceux qui sont « astreints au bréviaire romain embrassèrent les nou-

[1] *Du Pape*, c. xx: *Dernières Explications sur la discipline, et digression sur la langue latine.*

« velles hymnes, excepté toutefois les Franciscains des « provinces de France. Les ordres et congrégations « monastiques gardèrent les anciennes. La congré- « gation de Saint-Maur est la seule qui, après diverses « variations, eût enfin adopté définitivement la cor- « rection d'Urbain VIII. Aujourd'hui encore, dans « Rome même, les Bénédictins du Mont-Cassin, les « Cisterciens, les Chartreux, etc., chantent les ancien- « nes hymnes : elles sont également restées en usage « dans le bréviaire dominicain[1]. »

[1] Le jésuite Charles Guyet (m. 1664), chaud partisan de la Correction, avoue lui-même que, pour divers motifs qu'il énumère, la plupart des églises ne l'acceptèrent pas : *Hymnos Urbani VIII Pontificis maximi authoritate emendatos, quod* PLERÆQUE *ecclesiæ in usum inducere detrectant, varias varii causas proferunt.* Cf. la Préface de cet auteur placée en tête des *Hymni proprii variarum Galliæ Ecclesiarum revocati ad carminis et latinitatis leges*, à la suite de son *Heortologia*, Paris, 1657, Venise, 1729.

Dans ses *Mémoires liturgiques*, l'abbé Bertrand de Latour, chanoine et doyen du chapitre de Montauban (m. 1780), affirme que, de son temps, elle n'avait pas été reçue encore et que, dans l'usage, on chantait toujours les anciennes hymnes. Cf. *Œuvres compl.,* t. VII, col. 48. Édit. Migne. — A Avignon, qui cependant faisait partie des États Pontificaux, et où siégeait un vice-légat, on n'en chanta pas d'autres aussi jusqu'en 1834 ou 1835, si nous avons bonne mémoire; et ce fut alors seulement que, pour la première fois, on y entendit les nouvelles, conformément à une ordonnance de Mgr Dupont, mort depuis, cardinal-archevêque de Bourges.

Nous lisons aujourd'hui encore au *Propre* des offices de la ville de Rome, imprimé à Rome même, les deux hymnes : *Rex gloriose martyrum,* et *Æterna Christi munera,* sans correction, pour la fête collective de tous les Souverains Pontifes.

Dans son *Année liturgique,* D. Guéranger avait commencé par donner les anciennes hymnes, comme on peut le voir au 1er volume (l'Avent); il cessa de le faire aux volumes suivants, nous ne savons pourquoi, d'autant que les deux hymnes de Sexte et de None s'y trouvent toujours encore selon le texte primitif.

Le Bréviaire monastique imprimé à Malines en 1865 pour la congrégation Anglo-Bénédictine n'a pas d'autres hymnes que les anciennes aux offices communs.

Une telle divergence dans les habitudes chorales des églises, sous les yeux mêmes des pontifes romains qui ne protestèrent jamais contre elle, n'autorise-t-elle pas à penser que si Urbain VIII conçut le désir, l'espérance même de faire universellement accepter la nouvelle réforme, ainsi qu'induiraient à le croire et ses goûts personnels et peut-être même les termes du bref *Divinam psalmodiam,* assurément ni lui ni ses successeurs ne prétendirent l'imposer comme une obligation rigoureuse, mais en réalité ne voulurent autre chose que de donner satisfaction, dans la mesure possible, aux exigences plus ou moins raisonnables d'une fraction, relativement bien minime, du clergé et des laïques lettrés, tout en laissant aux autres la pleine liberté de retenir les hymnes primitives, selon leur dévotion et leur bon plaisir [1].

4° Nous avons certes toujours professé pour l'illustre Compagnie de Jésus la plus profonde vénération et la plus sympathique estime; mais nous croyons pouvoir dire ici, puisque cet aveu ne peut en rien blesser son honneur, que, de tous les hommes éminents qui s'offraient au choix d'Urbain VIII, les jésuites, si

1 Bien entendu qu'il ne s'agit que de l'usage privé; car aux évêques seuls il appartient de déterminer et de régler, pour le fond et pour la forme, tout ce qui doit être chanté dans les églises soumises à leur juridiction.

Le bref d'Urbain VIII énumère et distingue les quatre points sur lesquels porte la correction du Bréviaire: 1° les Hymnes; 2° la ponctuation des Psaumes; 3° les Sermons et Homélies des Pères; 4° les Légendes des Saints. Mais, dans l'interprétation de ce bref, toujours, paraît-il, on sépara des autres la question hymnographique. Aussi, tout en se conformant pour le reste à la réforme d'Urbain VIII, un fort grand nombre de livres imprimés depuis reproduisirent-ils sans scrupule aucun les anciennes hymnes.

recommandables à tant de titres d'ailleurs, étaient certainement alors les moins aptes et les moins bien préparés à la tâche difficile qu'il plut à ce pape de leur confier. Le milieu où, par vocation, ils exerçaient leur zèle, l'enseignement des belles-lettres surtout, auquel ils se livraient avec une si louable ardeur au sein de ces florissants colléges qu'ils avaient ouverts partout à la jeunesse, les exposaient à subir plus que les autres l'influence des idées qui prédominaient à cette époque, et dont, à vrai dire, ils ne pouvaient guère s'isoler, sans courir le risque de voir s'échapper de leurs mains, et pour longtemps peut-être, les rênes de l'éducation, qu'ils avaient jusque-là tenues avec tant d'éclat et d'utilité. Sans doute que, si la perfection de l'œuvre eût principalement dépendu de la connaissance approfondie des poëtes classiques et du talent à en reproduire les séduisantes couleurs, mieux que tous les autres, à coup sûr, ces pères y auraient apporté les plus favorables chances de succès. Mais, nous l'avons dit, la langue de nos hymnes n'était plus celle d'Auguste, et les tenants de la Renaissance avaient perdu le secret de cette miraculeuse transformation. Le monument donc qu'il s'agissait de restaurer avait été construit sur un plan dont l'harmonie se dérobait aux regards des habiles, et c'était aller au-devant de bien des déceptions regrettables que de vouloir y toucher d'après des règles qui n'étaient pas faites pour lui, et d'essayer de le ramener à des formes qui lui étaient restées toujours étrangères.

L'exemption du chœur, dont les affranchissait leur règle, augmentait encore singulièrement le dan-

ger pour les trois jésuites de la Commission. Nos hymnes, en effet, furent avant tout écrites pour être chantées, non pas seulement par quelques voix choisies, mais par toute la multitude des fidèles, ce qu'on oublie trop souvent [1].

Comme telles, ainsi que dans la Psalmodie, leur rhythme est assujetti à certaines lois *essentielles*, qui, par leur caractère même, fondé sur la nature et tout à fait populaire, priment nécessairement les lois *conventionnelles* de la prosodie classique, mais dont la convenance, disons plutôt la nécessité, ne peut être justement appréciée que dans l'exécution même du chant.

1 *Celebres hymnorum sonitus,* — dit quelque part saint Hilaire. Cf. Gerbert, *De Cantu et mus., sacra.* t. I, p. 159.

Le même auteur cite au même endroit le témoignage de Paulin (*non Nolanus ille, sed alius non longe posterior*), emprunté au IIIe chant de cette Vie de saint Martin qu'il dédia à Perpétue de Tours:

. . . . *Vigil ocius omnis*
Turba ad consuetos modulamina dulcia psalmos
Advolat, et sanctis solatia quærit in hymnis,
Quæ pellant segnes vegetato corpore somnos,
Cantibus et sacris nocturna silentia vincant.

« Dans l'ancienne Église, dit Neumayer (*Hist. de l'art chrét.*, t. I, p. 368), le chant religieux était soit un chœur formé par tous les fidèles (*populi concentus*), soit un répons dans lequel les fidèles alternaient avec le chœur (*populi succentus*); mais on n'y connut jamais un chant exécuté par quelques chantres à gages. » Cf. *Constit. Apost.* l. II, c. XXXVII. — Clem. Alex. *Epist. ad Neocæs.* — S. Chrysost. *Hom. XXXVI in 1 ad Cor.* — S. Leo. *Serm. II in anniv. Assumpt.*

« Ces hymnes, dit M. L. Gautier, ne sont à l'origine que des cantiques populaires. Il faut que le peuple les retienne paroles et musique. » (*Cours d'Hist. de la Poésie lat. au moyen âge. Leçon d'ouverture*, p. 15. Paris, le Clère, 1866.)

Bien plus, c'est que, dans les hymnes comme dans les psaumes, il est des beautés mystérieuses dont le chant favorise merveilleusement l'éclat, et aussi des sommets auxquels seul peut atteindre cet enthousiasme du cœur, qui en est tout à la fois et la cause et le fruit[1]. « Pour bien mesurer l'effet de ces hymnes, » — et ce que dit ici des hymnes de saint Éphrem le savant et regretté abbé le Hir s'applique également à nos hymnes ambrosiennes, — « pour sonder la profon-
« deur des impressions qu'elles laissaient dans les
« âmes, il ne suffirait pas de les lire dans le texte ori-
« ginal, d'admirer la vivacité du trait, le tour ingé-
« nieux et concis de la phrase, l'inépuisable variété
« des images, *il faudrait surtout les entendre chanter.*
« Le chant, outre l'agrément de la mélodie et l'atten-
« tion qu'il captive, en charmant l'oreille, donne à
« l'esprit le temps de la réflexion, et par suite s'accom-
« mode admirablement au demi-jour du trait presque
« énigmatique. Ce qui, dans une prose rapide, sur-
« charge l'attention et la fatigue, la soutient, au
« contraire, dans la musique sérieuse et destinée à
« l'instruction des masses. Plus la pointe pénètre,
« plus elle fixe l'âme et la recueille dans une pensée
« unique. Ce plaisir peut durer longtemps, parce que
« l'âme y goûte le repos, au lieu de ces ébranlements
« violents qu'excite la musique profane; et vient le
« moment où la mémoire, l'entendement, la volonté,
« l'imagination, toutes les facultés, en un mot, sont

1 « La raison ne peut que *parler*, a dit de Maistre; c'est l'amour qui *chante*. » (*Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

« tellement possédées de leur objet, qu'on les di-
« rait transformées en cet objet même, comme un
« fer plongé dans la fournaise semble n'être plus que
« du feu [1]. »

C'est, croyons-nous, pour n'avoir pas assez chanté nos hymnes, que les Correcteurs, perdant la trace de ce rhythme populaire, à demi effacé, il est vrai, par le souffle de la Renaissance, mais dont l'hymnodie leur eût sans doute conservé l'instinct, sinon restitué tout à fait le secret, furent plus d'une fois mal inspirés, ainsi qu'on le verra dans le cours de ces *Études*.

5° Quoi qu'il en soit au juste de la réforme d'Urbain VIII et des remaniements plus ou moins sensibles qu'elle a fait subir au texte primitif, elle n'en a certainement pas modifié le fond ni altéré, notablement du moins, le cachet antique; et bien que nos hymnes ne soient pas toutes sorties de cette épreuve sans y laisser quelque chose de leur beauté native, nous affirmons hautement que, en ce dernier état même où nous les lisons aujourd'hui au bréviaire, elles conservent encore une supériorité incontestable sur toutes ces modernes productions qu'on a essayé tant de fois, mais en vain, de leur substituer [2].

[1] *Saint Éphrem et la poésie syriaque au* IVe *siècle*. Cf. *Études relig. hist. et littér., par des Pères de la Compagnie de Jésus*. Mars 1868.

[2] Certes, depuis la Renaissance, les hymnographes n'ont pas fait défaut. A Zacharie Ferreri et quelques autres que nous avons déjà mentionnés, nous ajouterons les suivants: la dominicaine Lorenza Strozzi (1588); Robert Hamwel, qui dédia deux fois son recueil à Urbain VIII, mais de la double publication duquel nous n'avons pu trouver les dates précises; le dominicain Augustin Cermelli (1648);

S'il y a ici des infirmités, elles ne sont évidemment que relatives, et nos adversaires auraient bien mauvaise grâce à s'en prévaloir, eux à qui, d'après leurs principes mêmes, elles doivent au fond plutôt sourire que déplaire. Ce n'est donc pas, à coup sûr, pour

les jésuites Charles Guyet (1657) et Martin Clairé (1676); Jacques Planenati (1682). Vient ensuite toute cette génération de poëtes qui, de la fin du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, fournirent des hymnes aux nouveaux bréviaires de France, notamment aux deux de Paris et de Rouen : J. B. Santeul de Saint-Victor, Claude Santeul, frère du précédent, de Saint-Magloire, Nicolas Letourneux, Urbain Robinet, Charles Coffin, la Brunetière, Habert, Besnault, Pétau, Commire, etc.

Or l'Église n'a pas cru devoir emprunter encore une seule pièce au répertoire de ces divers auteurs, pour la mettre à la place de la plus humble de ses hymnes ; et il n'est venu jusqu'ici à l'esprit de personne de s'appliquer sérieusement à l'interprétation de ces productions faciles, où le vers horatien se joue plus ou moins élégamment, sans doute, mais qui demeurent généralement fermées aux larges et profonds horizons du mysticisme, et dans lesquelles l'âme, qui vise Dieu d'abord et qui se hâte avant tout d'aller à lui, se trouve le plus souvent attardée par un vain luxe de mots qui l'embarrassent toujours, quand ils ne l'amusent pas. Notre vieil hymnaire, au contraire, où, sous l'écorce d'une diction qui déconcerte quelquefois par son étonnante simplicité, on sent circuler la séve divine des Écritures, et où si souvent dans un seul mot se condensent tant de choses à la fois pour l'esprit et surtout pour le cœur, est sans contredit, après le Psautier, le recueil liturgique dont les commentateurs se soient le plus occupés non-seulement parmi nous, mais chez les dissidents mêmes.

« On connaît déjà en France les travaux des docteurs Rambach et Daniel sur nos saintes et vénérables hymnes, le soin avec lequel ils les ont recueillies, le jugement sévère qu'ils portent sur la réprobation qu'on en a faite en France, pour courir après des pastiches d'Horace. Ainsi, par un juste jugement de Dieu, après nous avoir rendu nos papes, naguère insultés par nous, les protestants nous rendent nos hymnes. Nous avions mérité cette humiliation. » (D. Guéranger, *Défense des Institut. liturg.*, p. 117.) Bien plus nos hymnes romaines, — et elles seulement, — jouissent d'un tel crédit auprès des ministres anglicans, des puséistes surtout, que la plupart des cantiques composés par eux pour l'usage du peuple, n'en sont qu'une traduction frappante. Cf. *the Peopl's Hymnal,* London, Joseph Masters, 1867, où l'hymne de la Toussaint : *Placare, Christe, servulis,* et celle des Laudes de Saint Michel : *Christe, sanctorum decus Angelorum,* se trouvent à peu près littéralement reproduites.

qu'ils s'en emparent, comme d'un argument favorable à leur cause, que nous nous proposons de les mettre à nu dans ces *Études;* mais pour leur prouver, au contraire, que si la réforme hymnographique d'Urbain VIII a failli par quelques endroits, d'un intérêt après tout accessoire, c'est précisément parce que les idées que nous combattons aujourd'hui, dans la pleine lumière d'une critique maintenant bien assurée, prévalurent à une époque où, le faux éclat de la Renaissance troublant toutes les têtes, le Saint-Siége ne pouvait alors, sans quelque péril peut-être, s'en déclarer trop ouvertement ennemi.

Quoi qu'il en soit, et en dépit des imperfections auxquelles une œuvre de ce genre ne pouvait que très-difficilement échapper, la Correction d'Urbain VIII n'en demeurera pas moins comme un monument qui témoigne bien haut du profond et amoureux respect que l'Église ne cessa jamais de professer pour les antiques formules de sa prière, qu'elle n'a touchées, on le verra à travers même toutes nos critiques, parfois trop sévères peut-être, qu'avec une extrême réserve et la plus délicate circonspection. Mais il nous fallait venger contre des préventions injustes la beauté incomprise de notre langue hymnographique, et pouvions-nous le faire mieux qu'en démontrant que tout ce que nos adversaires y trouvent, comme ils disent, de *supportable,* est précisément ce qu'il y a de plus infime, et que si le Saint-Siége en venait un jour à une nouvelle révision, comme rien n'empêche de l'espérer, ce ne serait pas, à coup sûr, d'après leur avis ni selon leur goût qu'il l'exécuterait?

VII

Ces points établis et ces réserves faites, nous serons maintenant d'autant moins inquiet sur notre critique à l'endroit de l'œuvre d'Urbain VIII, que, loin de nuire à la thèse que nous avons posée d'abord en faveur de nos Ambrosiennes, elle ne peut que battre plus sûrement en brèche les prétentions de nos contradicteurs.

1° La première erreur de la Commission fut donc, comme nous l'avons insinué déjà, de méconnaître l'influence de l'*accent tonique* dans la versification des anciennes hymnes. Mais que faut-il entendre par cet accent? Le mot latin *accentus*, de *ad* et *cantus*, indique assez que l'accent est comme la notation de la mélopée du langage. Il distingue, en effet, les syllabes sur lesquelles on doit élever la voix de celles sur lesquelles on doit l'abaisser; et en faisant alterner ainsi les sons aigus et les sons graves, il produit cette sorte de chant d'où lui vient son nom. C'est cette vibration qui forme pour ainsi dire, selon l'heureuse expression du grammairien Diomède, l'*âme de la parole* (anima vocis), qui domine sur une des syllabes de chaque mot, qui l'individualise et en forme comme un centre d'unité entre les syllabes du même mot[1]. Tout mot

[1] La quantité indique la durée, le poids des syllabes, elle contribue à *l'épanouissement corporel des mots*, comme l'a dit dans son style original L. Benlæw; l'accent, au contraire, qui en représente l'unité, en les spiritualisant, est « cet éclair qui éclate sur une de leurs

latin qui n'est pas subordonné à un autre, comme *enclitique* ou comme *proclitique,* reçoit l'accent, mais sur une syllabe unique et privilégiée : c'est la première dans les dissyllabes (Déus, Hómo); c'est la pénultième longue ou, si celle-ci est brève, l'antépénultième, dans les mots qui ont plus de deux syllabes (Calórem, Déitas, Hóminis).

On a beaucoup parlé, sans trop s'entendre, de la nature, de l'*acuité* de cet accent, et de la façon fort douteuse, et partant fort discutée, dont l'accusaient les anciens [1]; mais il est constant, au jugement même de Quintilien, que chez les Latins l'accent fut toujours plus uniforme, moins compliqué, moins musical que chez les Grecs [2].

M. Benlæw, qui apporte la citation de cet auteur, croit pouvoir en induire et avec raison, croyons-nous, ques les Latins *appuyèrent toujours plus ou moins* sur la syllabe aiguë. Le peuple surtout ne pouvait guère exécuter les inflexions du langage, provenant de l'alternance de l'élévation et de l'abaissement de la voix, sans allonger la syllabe élevée (accentuée), et sans courir ensuite légèrement sur les autres, comme

syllabes, mais qui illumine toutes les autres de son reflet». — (*Précis d'une théorie des Rhythmes,* 1re partie *: Rhythmes français et Rhythmes latins,* p. 4. — Paris, Franck, 1862.)

[1] Le P. Kircher (*Musurgia universalis,* lib. VIII, part. II, cap. II, p. 29), M. H. Vincent (*Dissertation sur le Rhythme chez les anciens,* p. 13), M. L. Benlæw, *op. cit.,* p. 37), fournissent sur ce point difficile de fort intéressants détails.

[2] *Sed accentus quoque cum rigore quodam tum similitudine ipsa minus suaves habemus quam Græci.* (L. XII, cap. XXIII.)

le pratiquent aujourd'hui encore les Italiens et nos Provençaux[1].

« La quantité, dit du Méril, qui, à défaut de l'accentuation, eût seulement pu introduire quelque régularité dans le rhythme, *n'existait pas dans les premiers*

[1] C'est du reste une opinion bien accréditée déjà que, jusqu'au poëte Ennius, qui le premier appliqua le système prosodique des Grecs à la versification latine, celle-ci ne se distingua de la prose que par la numération des syllabes et par l'accent tonique. Il y a plus, c'est qu'après même l'introduction du système prosodique des Grecs dans la versification latine, la poésie populaire, dont l'accent est la base et met en jeu tout le mouvement rhythmique, continua, paraît-il, toujours sa marche à côté de la poésie savante, sans se laisser absorber par elle; c'est du moins la thèse qu'un philologue distingué, M. Gaston Paris, actuellement professeur au Collége de France, nous semble avoir très-habilement exposée dans sa *Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rhythmique,* Paris, 1866. Celui-ci, dans la leçon d'ouverture, à l'École des Chartes, de son *Cours d'histoire de la Poésie latine au moyen âge* (p. 21), avait dit: « *C'est à force de déformer la versification antique fondée sur la mesure ou la quantité, qu'on est parvenu à la transformer en la versification moderne fondée sur la rime et sur l'assonance.* » — « La proposition en elle-même est, je crois, erronée, répond M. G. Paris. Pour moi, je pense, au contraire, que la versification rhythmique est d'origine toute populaire, qu'elle n'a d'autre source qu'elle-même, qu'elle a existé de tout temps chez les Romains, qu'elle ne doit rien à la métrique, et qu'elle est avec elle précisément dans le même rapport que la langue populaire, le *sermo plebeius,* avec la langue littéraire de Rome. Toutes deux ont eu la même destinée: la langue lettrée et la versification métrique, mortes réellement avec l'empire, ont conservé chez les savants une vie artificielle qui dure encore; la langue populaire et la versification rhythmique ont continué à vivre et se sont développées dans les langages et dans les poésies des nations romanes. La versification populaire notamment, méprisée et obscure au temps de la grandeur romaine, conservée à peine en quelques fragments, par des écrivains amateurs d'anecdotes, qui ont sacrifié la dignité à la curiosité, acquit avec le christianisme un domaine immense et une inspiration nouvelle, et produisit bientôt, avec une richesse inouïe, de quoi porter pendant dix siècles toute la poésie de plusieurs grands peuples. C'est véritablement le grain de sénevé de la parabole, vile semence, dédaigneusement jetée en terre, qui devient un arbre aux mille branches, verdoyant et touffu, sur lequel chantent les oiseaux du ciel. » (pp. 23, 24.)

temps de la langue. Lorsque la prosodie n'est pas une conséquence naturelle de la prononciation, c'est une fiction de beaux esprits, qu'un peuple n'adopte qu'après avoir acquis quelques développements littéraires, et nous savons que l'orthographe latine subit des changements qui influèrent sur la longueur des syllabes, et que l'on chercherait vainement dans la prosodie des principes positifs, ou même une régularité systématique. — A défaut d'autres preuves, l'incertitude de la prosodie, ses variations, ses anomalies, montreraient suffisamment qu'elle ne résultait pas à Rome des habitudes de la prononciation, et l'on serait tenté de croire qu'après son adoption elle n'y devint pas plus sensible. Il semble difficile d'expliquer autrement les différences de quantité qui se trouvent dans les auteurs contemporains, et jusque dans les mêmes vers[1]. »

La poésie nouvelle, transplantée tout entière de la Grèce à Rome, « exactement comme on transporte d'une terre à l'autre des arbres déjà tout grands, » selon l'expression de M. Sainte-Beuve, n'y fut jamais populaire ; les masses restèrent toujours fidèles à cet accent, dont la métrique savante ne tenait bien souvent nul compte : aussi les auteurs qui continuèrent à composer pour le peuple, notamment les

1 *Est primo similis volŭcri, mox vera volūcris.*
(Ovide, *Métamorph.*, l. XIII, v. 607.)

Crassaque conveniunt līquidis et lĭquida crassis.
(Lucrèce, l. IV, v. 1252.)

Du Méril, *Poésies populaires latines antérieures au* XII[e] *siècle*, Paris, 1843, in-8°, pp. 46, 47, — 55, 56.

comiques, sacrifièrent-ils maintes fois la quantité à l'accent. Leur prosodie différa toujours beaucoup de celle de Virgile et d'Horace[1].

Mais cette lutte entre la quantité, principe matériel du mot, et l'accent, qui en est le principe logique et intellectuel, ne pouvait durer : la pensée devait subjuguer la forme, *la lame devait user le fourreau.* L'avénement du christianisme hâta ce triomphe. « Chez les anciens, la forme était incontestablement le principal, et la pensée l'accessoire[2]. Il fallait bien, en effet, que l'esprit païen, tout rempli qu'il était de fictions, suppléât au défaut du fond par les agréments, par l'éclat de la forme. » Le christianisme, riche de tous les trésors de sa doctrine céleste, et dont la mission divine était de s'emparer des masses pour les instruire, les moraliser et les unir par les liens d'une fraternité jusque-là sans exemple, devait nécessairement emprunter au peuple son humble langage, pour avoir d'abord un plus facile accès auprès de lui, et pour trouver aussi dans la mâle simplicité de sa parole cette

[1] Cf. G. Paris, *op. cit.*, p. 105.

[2] « Cette assertion, dit M. l'abbé Petit, n'est pas exagérée. Nous l'empruntons aux plus célèbres écrivains de l'antiquité: « *Quæ scribuntur orationes, plus valent propter dictionem quam propter sententiam.* » (Aristot. *Rhetoric.* lib. III, c. I. Dionys. Halic. *De Composit. verb.*, t. V, c. XX, p. 139). — M. Benlæw exprime la même pensée, lorsqu'il dit : « Ce qui charmait surtout les Grecs (et on peut en dire tout autant des poëtes latins leurs imitateurs), c'était une pensée rendue par une belle forme; et ce n'est pas certes faire injure à leur génie, que de dire que la beauté de la forme les préoccupait plus que le fond. » (*De l'Accentuation*, etc., p. 224.) Cf. *Dissertation sur la Psalmodie et les autres parties du chant Grégorien, dans leurs rapports avec l'accentuation latine,* par l'abbé Petit, supérieur du grand séminaire de Verdun. Paris, Didron, et Verdun, Laurent, 1855, in-8°, pp. 42, 43.

séve puissante, ce quelque chose de spontané et de si fortement expressif, éléments précieux de cette inexprimable grandeur que le génie de sa poésie nouvelle eût demandée en vain à l'orgueilleuse et sensuelle phraséologie de tous ces essais, plus ou moins habiles, « taillés sur le patron des poëmes grecs. » Il s'adressa donc, non pas aux sens, mais au cœur et à l'intelligence; il s'efforça de montrer la pensée dans toute sa vérité, dans toute sa force. Or, le signe de la pensée dans le mot, c'est l'accent; et voilà pourquoi, dès le IVe siècle, c'est-à-dire au berceau même de notre poésie chrétienne, on le voit apparaître timidement d'abord, mais de façon bientôt que les syllabes accentuées seront le plus souvent substituées aux syllabes longues[1]. Nous en rencontrerons de nombreux exemples déjà dans cette première série des hymnes que nous publions aujourd'hui; mais pour initier, dès à présent, le lecteur à ce système de versification populaire, citons ici quelques-uns de ces

[1] Ce n'est pas seulement chez nos hymnographes que l'accent tonique commence à prévaloir alors, mais aussi chez les autres poëtes, notamment dans les vers de saint Paulin, comme le signale Ausone lui-même (Ep. XVIII); et Marcien Capella, auteur latin qui écrivait vers 470, nous dit formellement (*Satyricon,* lib. III) qu'à cette époque l'accent dominait seul, qu'il avait fini par absorber la quantité, déterminant invariablement l'allongement de certaines syllabes et l'abréviation de toutes les autres. Cette loi devait avoir surtout son application dans les pièces liturgiques écrites pour le chant, et auxquelles le peuple en masse était appelé à prendre part. C'est ce qui, sans doute, faisait dire plus tard à saint Bernard: *Quod ad cantum spectat, hymnum composui metri negligens, ut sensui non deessem.* (Epist. CCCXII, ad Guidonem abbatem). — *Quod utinam imitarentur,* ajoute Mabillon, *qui ut metri regulos servent, sensus contortos et implexos efficiunt, et cantum exasperant cum verba elidunt.* (Annal. Benedict. l. LXXVII, p. 309.)

vers primitifs, dont les Correcteurs ont eu la mauvaise chance de méconnaître la parfaite légitimité :

Lucem fides invéniat.
(Vêpres de la IIe F., strophe IV.)

Ignosce tu crimínibus.
(Mat. de la IVe F., strophe II.)

Diversa rápiant loca.
(Vêpres de la Ve F., strophe II.)

Plasmator hóminis Deus.
(Vêpres de la VIe F., strophe I.)

In lucem nobis effluat.
(Laudes du samedi, strophe III.)

Ces iambes certes sonnent pour le moins aussi agréablement à l'oreille que les nouveaux de la Révision, et nous verrons ce que la pensée et la couleur ont perdu à la retouche, en apparence pourtant si légère, des Correcteurs.

On remarquera, dans ces exemples, que si l'accent a la propriété d'aggraver, d'allonger la syllabe prosodiquement brève, son influence peut aussi, par contraire, déprimer, *abrévier* la syllabe longue, quand celle-ci figure, comme dans le dernier cas, entre deux accentuées[1].

1 Ce n'est pas seulement dans nos hymnes que l'on rencontre l'application de cette loi. Nous l'avons trouvée ailleurs aussi, et dans un vers même hexamètre d'un petit poëme chrétien du IVe siècle, dont nous aurons occasion de parler au cours de ces *Études*, que M. Léopold Delisle a récemment exhumé et publié dans la note sur le manuscrit de Prudence n. 8084 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Voici le vers :

Sic miserande jacis (jaces) *parvo donatŭs sepulcro*

Ceux qui décidément ne trouvent rien d'acceptable en dehors de la

2° La *non-élision* et les *hiatus* ont été pour la Commission d'Urbain VIII une autre pierre d'achoppement.

« Nul de ceux qui connaissent la versification latine (rhythmique) du moyen âge, dit le savant père C. Cahier, n'a besoin d'apprendre que l'élision y est inconnue[1]. » C'est en philologie un fait bien avéré[2].

Au premier âge même de notre poésie chrétienne, les auteurs, dit du Méril, ne reconnaissaient aucune règle pour l'hiatus; ils élidaient ou conservaient la première voyelle suivant leur convenance. C'est ainsi que, dans son hymne à Sexte, saint Ambroise écrit:

Splendore mane instruis.

versification d'Horace, feront bien peut-être de méditer cette phrase de J. de Maistre à propos des deux vers suivants du *Paradis perdu*, où Milton nous dépeint Adam et Ève se promenant gravement dans le jardin d'Éden, en se tenant par la main :

They hand in hand with wand'ring steps and slow
Through Eden took their solitary way.

« Un commentateur (l'évêque Newton), dit-il, nous fait remarquer la marche pesante et *spondaïque* du premier vers. Je n'ai rien à dire sur la manière dont il le mesure, et j'entreprendrai encore moins de vous apprendre ce que c'est qu'un *spondée*, ayant d'ailleurs toujours été d'avis que chaque nation a droit de faire des *spondées* chez elle, voire même de leur donner trois ou quatre syllabes, sans que les autres peuples aient celui de s'en mêler le moins du monde. Mais ce qui me paraît clair, c'est que, là comme ici, *c'est la pensée qui dicte l'harmonie,* ou si vous voulez, *c'est la prononciation qui se conforme à l'idée.* » (*Lettres et opuscules inédits.* Paris, Vaton, 1851, t. II. *Cinq Paradoxes à Mme la marquise de Nav...*, IVe *paradoxe, sur le beau*, p. 125.)

1 *Une Thèse en Sorbonne.* Article publié dans les *Études religieuses, historiques et littéraires,* par les PP. de la Compagnie de Jésus, août 1865, p. 515.

2 Cf. Léon Gautier, *Cours d'hist. de la Poésie latine au moyen âge. — Leçon d'ouverture,* p. 16.

Sedulius a dit à son tour, dans cette belle hymne *abécédaire*, à laquelle l'Église a emprunté plusieurs strophes pour ses chants de Noël et de l'Épiphanie :

Enixa est puerpera.

Et dans la seule seconde strophe de l'hymne pascale : *O rex æterne Domine*, que Bède (*De Re metrica* l. I.) attribue à saint Ambroise, « et qui pourrait bien être de lui, » ajoute L. Benlæw, n'y a-t-il pas jusqu'à trois hiatus?

Qui mundi in primordio
Adam plasmasti hominem;
Cui tuæ imagini
Vultum edisti similem.

Ne lisons-nous pas aussi à la strophe II de l'hymne vespérale de la VI[e] Férie :

Subdens dedisti homini,

Et au vers suivant qui commence la strophe III :

Repelle a servis tuis,

Et encore aux deux premiers vers de l'hymne des Laudes pendant l'Avent :

Vox clara ecce intonat,
Obscura quæque increpat.

Mais il est inutile de multiplier ici les citations; seulement laissons du Méril compléter ses observations sur la matière. « Fortunatus, dit-il, qui attachait cependant une grande importance à la versification, changeait de règle plusieurs fois dans la même pièce, suivant les exigences du rhythme; ainsi, par exemple, dans son hymne sur saint Denys, il a fait une élision au premier vers de la quatrième strophe,

et conservé l'hiatus dans le second vers de la dernière. Dans une hymne sur saint Denys l'Aréopagite[1] attribuée à saint Eugène de Tolède (ap. Halloix, *Illustres Eccles. orient. Scriptores*, p. 277), ce changement a lieu dans la même strophe :

Tandem repulso dæmone,
Constructo sacro opere,
Pœnis afflictus maximis
Cæsa cervice cœlum adit[2]. »

Mais pour bien apprécier le véritable effet, l'exact résultat phonique de ces vers, les plus durs même à la simple lecture, il faut surtout ne pas perdre de vue le grand principe, qu'ils avaient été écrits pour être chantés, et que les élisions exigées par la versification classique, pour empêcher le concours des voyelles, devenaient, à vrai dire, inutiles, lorsqu'en prolongeant les sons, le chant adoucissait l'hiatus; et il en était toujours ainsi pour les textes liturgiques, parce que ici principalement, comme le dit Nivers, « le chant doit perfectionner la prononciation, et non pas la corrompre[3]. » Aussi ne craignons-nous pas d'affirmer que, en dépit de leurs fréquents hiatus, nos vieilles hymnes étaient, en général, d'une exécution bien plus facile que la plupart de ces pièces modernes, où le si disgracieux étouffement des élisions n'a que trop souvent remplacé la douceur relative de nos anciens hiatus.

[1] Du Méril, selon l'opinion encore en vigueur à Paris à l'époque où il écrivait (1843), semble distinguer ici deux saints Denys.

[2] *Poésies populaires latines antérieures au* XII*e siècle*, p. 144, n. 1.

[3] *Dissertation sur le chant Grégorien*, p. 139.

Faisons remarquer, en outre, que les strophes primitives de nos hymnes, où les auteurs marchent carrément à travers les hiatus, ne sont pas celles qui se recommandent le moins soit par la vivacité des oppositions et des contrastes, soit par l'éclat des Écritures, dont les paroles se trouvent là souvent textuellement enchâssées, soit enfin par ces pieux élans du cœur qui, pour s'exprimer plus librement, ont su briser toutes les entraves que leur opposait une langue rebelle. Nous pourrions fournir de nombreux exemples; mais les suivants suffiront :

DEUS *creator omnium,*
HOMO *in fine temporum,*
(In Ascens. ad Vesp., strophe I.)

Jam pascha nostrum Christus est:
Qui immolatus agnus est,
Sinceritatis azyma,
Caro ejus oblata est.
(Dominic. in Albis ad Vesp., strophe IV.)

Tu esto nostrum gaudium,
Qui es futurus præmium;
Sit nostra in te gloria
Per cuncta semper sæcula.
(In Ascens. ad Vesp., stroph. ultim.)

Jusqu'à la période académique de la Renaissance, il n'était assurément venu encore à l'esprit de personne, prêtre ou laïque, de répudier de telles strophes, pas plus que tous ces versets des psaumes où le heurt des voyelles non élidées ne rompt pas davantage l'harmonie du chant [1].

[1] Ceux-ci, par exemple :

Generatio mea ablata est, et convoluta est, quasi tabernaculum

3° Quant à la *rime*, dont l'emploi se rencontre si fréquemment dans nos hymnes, ce n'est point tant contre les Correcteurs que nous avons à la défendre, que vis-à-vis de ces critiques vulgaires dont l'ignorance égale ici, comme toujours, la suffisance ridicule.

En général, les Correcteurs respectèrent la rime : fût-ce par conviction ou par nécessité? nous n'avons

pastorum. — *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* — C'est que la mélopée, le *concentus* de la psalmodie, comme celui de nos hymnes, repose sur d'autres bases que l'harmonie de la parole simplement parlée ou écrite.

Après tout, il n'y a rien de moins net ni de moins fixe que l'idée de l'hiatus et de la façon dont il figure et agit dans les langues. Dans le français, par exemple, ainsi que le fait spirituellement remarquer J. de Maistre, « si l'hiatus se trouve au milieu d'un mot, au lieu d'être placé d'un mot à l'autre, voilà que par une magie inexplicable, il opère un effet diamétralement contraire. De manière que les mots les plus sonores de la langue sont ceux qui renferment des *hiatus*, comme *Héloïse*, *Adélaïde*, *aïeux*, *voyons*, et mille autres. On les cherche même en poésie; car rien, par exemple, n'empêchait Voltaire d'appeler une de ses héroïnes *Zamire*, au lieu de *Zaïre:* puisqu'il créait la princesse, il était bien le maître de la nommer, apparemment. Voici néanmoins qui me paraît bien autrement plaisant : c'est que si, entre deux voyelles qui se heurtent, on interjette une lettre nulle pour la prononciation, quoiqu'elle n'existe que pour l'œil, elle empêche néanmoins l'*hiatus*. Il ne m'est pas permis, par exemple, de dire en vers: *nu et blessé;* mais *nue et blessée* va le mieux du monde, quoiqu'il n'y ait pas pour la prononciation la moindre différence entre *nu et* et *nue et*. Si je m'avisais de prononcer ce vers en présence d'une oreille française :

C'est un croyant soumis à sa foi attaché,

Ce serait un scandale épouvantable...., mais si je dis :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,

le vers est superbe et n'a rien de choquant, quoiqu'il soit parfaitement égal pour l'oreille d'écrire *oi a*... ou *oie a*.... Mais c'est qu'on nous a dit: *lorsque vous verrez un* e *muet entre deux voyelles, vous ne devez point être choqué, quand même il ne se prononce point. Il n'y a pas d'autre mystère à cela.* (*Lettres et opusc. inédits*. Paris, Vaton, 1851, t. II; IVe *paradoxe*, *sur le beau*, p. 126.)

pas à nous en rendre compte. Disons seulement que s'ils eussent essayé de l'attaquer de front pour l'expulser tout à fait de l'hymnaire, ils n'auraient évidemment pu y réussir que par une refonte complète et absolue ; et c'est ce qu'ils voulaient éviter à tout prix.

Cependant, abstraction faite de certaines pièces intégralement assujetties à la rime, auxquelles les correcteurs se défendirent si heureusement de toucher, il en est, hélas ! bon nombre d'autres où, dans maintes strophes isolément soumises à sa loi, les exigences d'une retouche, plus ou moins bien motivée, leur firent briser l'écho de l'assonance. Mais le soin qu'ils ont mis ailleurs[1] à maintenir la rime, tout en changeant les mots, prouve assez que, en principe, elle ne leur déplaisait nullement.

« Comme tous les procédés simples, la rime, dit M. A. Boucherie[2], est d'origine populaire ; on la rencontre même dans les poëmes d'Homère, où Eustathe nous révèle de fréquentes assonances[3]. » On la retrouve plus tard dans la seule poésie vraiment populaire que

[1] C'est ainsi que, à la IVe strophe primitive de l'hymne pascale des Laudes, a été substituée la suivante, maintenant en rime croisée :

TEXTE ANCIEN	TEXTE NOUVEAU
Solutis jam gemitibus,	*Sat funeri, sat lacrymis,*
Et inferni doloribus,	*Sat est datum doloribus:*
Quia surrexit Dominus,	*Surrexit extinctor necis:*
Resplendens clamat Angelus.	*Clamat coruscans Angelus.*

[2] *Cinq Formules rhythmées et assonancées du* VIIIe *siècle, observ. prélim.*, p. 7. — Montpellier, F. Séguin, et Paris, A. Franck, 1867.

[3] Egger ap. *Revue des Cours littéraires,* 18 mars 1865, p. 262, col. I.

nous ait laissée saint Augustin[1], à la fin des poésies plus populaires encore de Commodien[2], et même dans la prose savante et prétentieuse d'Apulée[3].

Deux sortes de rimes figurent dans les hymnes du

[1] C'est ce fameux chant abécédaire que le saint évêque d'Hippone écrivit contre les Donatistes, et dont il dit lui-même (Retract. I, c. xx): « *Non aliquo carminis genere id fieri volui, ne me necessitas metrica ad aliqua verba, quæ minus sunt usitata, compelleret.* » Cette pièce, qui compte près de 300 vers, se trouve tout au long dans du Méril (*op. cit.*, p. 120). Tous les vers se terminent en *e*, et ont seize syllabes, divisées en deux hémistiches égaux. Voici les cinq premiers:

Omnes qui gaudetis de pace, modo verum judicate.

(Ce refrain revient avant chacune des lettres de l'alphabet, de douze en douze vers, formant comme autant de stances qu'il distingue.)

Abundantia peccatorum solet fratres conturbare:
Propter hoc Dominus noster voluit nos præmonere,
Comparans regnum cœlorum reticulo misso in mare
Congreganti multos pisces, omne genus, hinc et inde.

[2] *Instructiones adversus gentium deos.* — *Instructio* LXXX. — Ces vers, qui figurent des hexamètres, se terminent tous en *o*; nous citons les quatre premiers:

Incolæ cœlorum futuri cum Deo Christo
Tenente principium, vidente cuncta de cœlo,
Simplicitas, bonitas, habitet in corpore vestro.
Irasci nolite sine causa fratri devoto, etc...

C'est le P. Sirmond qui a découvert ce singulier poëme; Nicol. Rigault l'a publié après lui, *Tulli Leucorum*, apud. S. Belgrand, 1650. Il a été depuis plusieurs fois réimprimé, notamment avec Minucius Felix, par Davisius, Cambridge, 1711. — Gennade (*De Script. Eccles.* c. xv) ferait vivre cet auteur au temps du pape Sylvestre (314-335); mais l'opinion aujourd'hui la plus accréditée place Commodien vers 267-70. Cf. du Méril (*op. cit.*, p. 67, n. 3).

[3] Ce n'est guère que dans les *Florides*, morceaux d'apparat qui devaient être *lus* en public, qu'Apulée emploie si souvent la rime. (M. Boucherie en apporte de fort curieux exemples, pp. 42, 43, 44, 45.) Dans ses autres ouvrages, la rime ne fait que de très-rares apparitions, et presque toujours dans des passages à effet; phrases à compartiments symétriques (t. I, p. 156, édit. de 1688); invocations solennelles (t. I, pp. 63, 174, 175, 199, 390); imprécations emphatiques (t. I, p. 244).

bréviaire : la rime double, rime proprement dite, qui affecte ensemble les deux dernières syllabes : Prod*iens*, Ex*iens;* la rime simple ou l'*assonance,* qui ne porte que sur la dernière syllabe : Artu*bus*, Surgi*mus*.

La rime double, à l'origine de laquelle M. Léon Gautier croit pouvoir assigner comme date précise l'an 1030 ou 1040 [1], ne pénétra dans les chants de l'Église qu'aux XII[e] et XIII[e] siècles. Les hymnes de saint Thomas d'Aquin et les proses d'Adam de Saint-Victor nous en offrent les plus riches modèles.

L'assonance, au contraire, ou rime simple, que nous avons signalée tout d'abord dans les deux pièces de saint Augustin et de Commodien, remonte au premier âge même de la poésie latine populaire. On en rencontre surtout de nombreuses traces dans les pièces qui, par leur caractère et leur solennité, offraient un intérêt plus général, comme par exemple la rédaction des Douze Tables et des *Actiones legis,* qui leur sont contemporaines [2]. Chez Ennius même,

1 M. Gautier a-t-il oublié la pièce suivante, mentionnée par du Méril, ou bien a-t-il jugé que cette *Hymne à Dieu* que du Méril assigne au IX[e] siècle, ne serait que du XII[e] ou XIII[e]?

Sancte sator,
Suffragator,
Legum lator,
Jure pollens,
Et qui potens,
Nunc in Ethra
Firma Petra, etc.
(Op. cit., p. 155.)

2 Cf. *Discours de réception à l'académie d'Arras,* par M. le Gentil. — Arras, 1864, pp. 11, 12 et 13, ou l'auteur produit de fort intéressantes citations.

où la quantité n'était pas encore très-sensible, les rimes ne sont pas rares[1].

Mais quelles que soient les phases diverses que traversa l'assonance, toujours est-il que, après avoir été plus ou moins comprimée par l'introduction de la métrique imitée des Grecs, elle reparut bientôt, et sa résurrection coïncida avec la chute des formes luxueuses de la littérature d'Auguste.

Dès le IVe siècle elle se mêle à la poésie de l'Église, et quoi qu'en ait dit un récent auteur[2], les hymnes mêmes de saint Ambroise nous fournissent de sa présence un témoignage irrécusable[3]. Depuis, l'assonance gagne de plus en plus du terrain, et s'il est un fait bien établi, c'est que vers la fin du IXe siècle elle n'occupe pas seulement en timide étrangère une étroite place dans nos chants liturgiques, mais elle commence à y régner alors en souveraine, et plusieurs hymnes déjà sont tout entières assonancées. L'instinct populaire avait eu, dans cette révolution, une trop forte part, pour qu'elle ne suivît pas son cours; et sans la Renaissance, disons-le hardiment, qui vint tout à coup lui imprimer un mouvement rétrograde, l'hymnographie ne se fût pas certainement arrêtée dans cette large voie, dont le *syllabisme* coulant et la rime opulente de saint Thomas et d'Adam de Saint-Victor lui avaient ouvert déjà les magnifiques horizons; et aujourd'hui ces pièces magistrales, qu'on appelle

1 Du Méril (*op. cit.*, p. 81).
2 L. Biraghi.
3 L'assonance se montre fréquemment aussi dans les poésies de saint Paulin; voir entre autres le chant X en l'honneur de saint Félix.

d'une part le *Pange lingua*, le *Sacris solemniis*, le *Verbum supernum*, d'autre part le *Heri mundus exultavit*, le *Gaude prole, Græcia*[1], et aussi l'immortel *Dies iræ*, ne se verraient pas condamnées encore depuis cinq siècles à appeler toujours en vain à côté d'elles des sœurs dignes de leurs aînées.

Dans tout chant liturgique auquel le peuple est convié à prêter le concours de sa puissante voix, la rime, qui déjà certes n'y figure pas sans noblesse, comme le témoigne l'exécution des grandioses morceaux dont nous venons d'évoquer le souvenir, apporte encore, l'expérience l'apprend, un élément d'incontestable utilité. C'est un procédé mnémonique également avantageux à celui qui chante et à celui qui écoute. En accusant plus nettement la fin du vers, elle remplit pour l'oreille, dit très-bien M. Boucherie, le même office que les signes de ponctuation pour les yeux; et c'est ainsi que tout naturellement le retour des mêmes notes à la fin des périodes de la phrase musicale appelle le retour des mêmes voyelles à la fin des périodes de la phrase poétique. La rime n'est donc pas, dans la versification de nos hymnes, une superfétation puérile et de mauvais goût, comme on l'a répété si souvent avec autant de fatuité que d'injus-

[1] Ces deux proses d'Adam sont la première, pour la fête de saint Étienne; la seconde, pour celle de saint Denys.

Les nouveaux missels de Paris avaient — on sait pourquoi — depuis plus de cent soixante ans, considérablement abrégé cette dernière prose, et lui avaient fait subir en plusieurs endroits de singuliers remaniements. On peut en lire le texte authentique dans *l'Elucidatorium* de Clicthoue, et plus utilement encore dans les *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, par M. Léon Gautier, qui l'a savamment annoté.

tice; mais elle y joue, au contraire, un rôle aussi utile qu'harmonieux. C'est à ce dernier point de vue surtout que se sont placés deux auteurs très-compétents en cette matière (les PP. Lambillotte et Dufour), lorsqu'ils ont dit que la rime a bien ses charmes, et que *sa suppression paraîtrait fort regrettable, si quelqu'un l'opérait jamais*[1].

De tout ce que nous venons de dire, il ressort clairement, comme nous l'avons énoncé tout d'abord, que nul ne saurait à bon droit s'en autoriser pour tenir en défaveur nos hymnes, et jeter sur leur valeur littéraire un discrédit que, dans sa généralité du moins, la saine critique n'acceptera jamais.

On a prétendu que la poésie de l'Église était née de l'impuissance à composer dans le mode antique. Rien de plus faux, selon nous. La vérité, c'est que nos hymnographes eurent le plus souvent, au contraire, à réagir contre l'habitude du vers ancien, et que ce ne fut qu'en tenant toujours à distance la muse profane, et en résistant sans cesse à ses importunes sollicitations, qu'ils s'élevèrent enfin à la hauteur de cette forme nouvelle, dont rien, nous l'avons dit déjà, et nous le verrons mieux en détail dans ces *Études*, n'égale l'originale beauté. Il suffit, ce nous semble, de suivre avec quelque attention certaines pièces de saint Ambroise, pour y découvrir déjà l'indice de cette lutte entre le vieux et le jeune idiôme, qui devait avoir pour issue le triomphe du génie chrétien.

[1] *Méthode du chant Grégorien. — Mémoire sur les chants liturgiques restaurés par le R. P. Lambillote.* Paris, Leclère, 1857.

Et plus tard, aux IXe, X, XIe, XIIe et XIIIe siècles, alors que tout à fait assujettie à la triple loi de l'accent, du syllabisme et de la rime, l'hymnographie eut entièrement rompu avec l'ancienne métrique, l'Église assurément n'en perdit jamais la notion, et en continua toujours plus ou moins l'usage en dehors de ses compositions liturgiques. Ne lisait-on pas Virgile et Horace à la cour de Charlemagne, sous Alcuin (m. 804); à l'abbaye de Saint-Gall, sous le moine Tutilon (m. 898); à l'école Palatine d'Othon Ier, sous Brunon, son illustre frère (m. 965); à celle de Reims, sous Flodoard (m. 966), et Gerbert (Sylvestre II, m. 1003); de Fleury, sous Abbon (m. 1004); de Chartres, sous Fulbert (m. 1028); du Bec, sous Lanfranc (m. 1089); d'Angers, sous Marbode (1123), dans toute la glorieuse pléiade, en un mot, d'écoles épiscopales et abbatiales qui, pendant cette période de cinq siècles, ne cessa de rayonner sur l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Irlande? Nous renvoyons ceux qui en douteraient au savant et si intéressant article l'*Église et les Écoles*, que le P. jésuite Desjardins a récemment écrit dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* [1]. Ils y verront, par exemple, qu'à l'école de Reims, Gerbert faisait lire à ses élèves Virgile, Horace, Térence, etc.,

[1] Mars 1872. L'auteur y résume avec un remarquable talent tout ce qui a été écrit jusqu'alors sur cet important sujet. Nous en conseillons la lecture à ceux qui parlent encore des *ténèbres du moyen âge* et des entraves que l'Église, en faisant courber les esprits sous le joug de la foi, apporta toujours, disent-ils, à la propagation de la science et des lettres. — Les sources si variées auxquelles a recouru le P. Desjardins, ont été scrupuleusement indiquées par lui dans ce document précieux, qui ne compte pas moins de 44 pp. in-8°.

jusqu'à ce qu'ils fussent familiarisés avec eux [1]; et que Jean de Salisbury (m. 1180) rapporte de ses maîtres, de Bernard de Chartres entre autres, qu'après avoir expliqué les chefs-d'œuvre des grands modèles, orateurs et poëtes, à leurs écoliers, ils exigeaient d'eux que, réduisant en pratique ce qu'ils avaient appris en spéculation, ils composassent tous les jours en prose et en vers [2].

Et n'était-elle pas aussi un admirable foyer des lettres, cette illustre abbaye de Cluny, à laquelle les académies savantes elles-mêmes demandaient de toutes parts des maîtres formés à ses leçons, où le grand Hildebrand (saint Grégoire VII, m. 1085) « vint perfectionner ses études au sortir des écoles de Rome, et où Odon, cardinal-évêque d'Ostie, avait puisé cette science variée et profonde qui le fit comparer aux plus grands *poëtes*, orateurs et philosophes de l'antiquité profane...

. . . Vatum musas deliciosus amas.
Os oratorum modo vivis Tullius alter,
Callidus in verbis vivis Aristoteles [3]. »

Et Honorius d'Autun, dans son petit, mais si curieux traité *de Animæ Exilio et patria,* où se trouve développée toute l'économie de l'enseignement scientifique et littéraire de l'Église à la fin du XII[e] siècle, n'a-t-il pas assigné un rôle à la poésie classique, lorsque, décrivant cette première cité (la grammaire), qui de

[1] Richer, Hist. ap. Hock, *Vie de Sylvestre II,* avec additions par M. l'abbé Axinger.
[2] Cf. Joan. Salisbur. *Metalogicus,* l. I.
[3] Cf. P. Desjardins, *loc. cit.*

l'exil de l'âme (l'ignorance) mène à la patrie (la sagesse ou la science divine), il dit, en poursuivant sa charmante allégorie, que « les bourgs soumis à la cité sont les livres des poëtes, qui se divisent en quatre classes : les tragédies, où l'on décrit les combats, comme Lucain ; les comédies, où l'on chante la joie des noces, comme Térence ; les satires, qui répandent le fiel de la critique, comme Perse, et enfin les poésies lyriques, qui célèbrent dans des odes ou des hymnes les louanges des dieux et des rois, comme Horace [1] ? »

On ne cessa donc pas, durant tout le moyen âge, de connaître les règles antiques et de les appliquer. « On continua, dit M. Félix Clément [2], à faire des vers hexamètres, pentamètres, iambiques, etc., et presque tous les poëtes pratiquèrent même les deux sortes de versifications : preuve évidente que ce n'était pas l'ignorance et la barbarie qui faisaient préférer la nouvelle forme à l'ancienne. Et qu'on ne dise pas, avec certaines personnes aveuglées par leurs préventions, que les poëtes du moyen âge ne savaient plus la quantité, faisaient des vers faux et méconnaissaient les règles de la prosodie. Ils savaient toutes ces choses mieux qu'on ne les sait de nos jours ; ils s'en servaient plus facilement et sans avoir recours au *Gradus ad Parnassum*. La poésie ancienne leur était tellement familière, qu'elle coulait comme de source sous leur plume : les rares variations qu'ils faisaient subir à la

[1] Honorius Augustod. Presbyt. et Scholast., *De animæ exilio et patria*, op. Pezz. *Thesaur. anecd.*, t. II.

[2] *Carmina e poetis christianis excerpta*. Paris, Gaume, 1854. — Præf. p. XV.

quantité de certains mots étaient des différences d'appréciation, et non pas des erreurs. Ces différences étaient enseignées dans les écoles, et pratiquées systématiquement. » A l'appui de sa thèse, qui est la nôtre, M. Félix Clément cite l'épitaphe qu'Adam de Saint-Victor n'a pas, à la vérité, composée pour lui-même, comme il le croit, mais dont le célèbre auteur avait voulu faire seulement un petit poëme sur la misère de l'homme, et que l'on grava sur son tombeau après sa mort. Nous ne pouvons, à notre tour, faire mieux que de la donner ici. On verra par cette pièce que si, même au XIIe siècle, nos poëtes chrétiens savaient avec tant de bonheur écrire des vers élégiaques dans la forme classique, ce n'était pas, à coup sûr, par impuissance qu'ils s'adonnaient ensuite à la culture de ce grand style hymnographique, où tout maintenant devait respirer la nouveauté de la vie chrétienne, et revêtir son immortel éclat :

Recedant vetera, nova sint omnia,
Corda, VOCES, *et opera* [1].

Voici donc l'épitaphe d'Adam :

Hæres peccati, natura filius iræ
Exiliique, reus nascitur omnis homo.
Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?
Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana;
Inter vana nihil vanius est homine.
Dum magis alludunt præsentis gaudia vitæ,
Præterit, imago fugit; non fugit, imo perit.
Post hominem vermis, post vermem fit cinis, heu! heu!
Sic redit ad cinerem gloria nostra suum [2].

1 *In festo Corp. Christ. Hymn. matut., stroph. I.*
2 On voit encore à la Bibliothèque Mazarine, à l'entrée de la galerie

VIII

Il ne nous reste plus qu'à initier en peu de mots le lecteur à la marche que nous avons suivie dans ces *Études*, et à lui indiquer plus brièvement encore les sources auxquelles nous avons puisé.

Deux façons de procéder s'offraient à nous : l'ordre chronologique et l'ordre du bréviaire. Nous avons préféré le second au premier. Celui-ci, dont nous ne contestons pas d'ailleurs l'utilité au point de vue du développement successif de notre poésie liturgique, aurait

Colbert, la plaque de cuivre sur laquelle est gravée l'épitaphe. Elle compte quatorze vers au lieu de dix ; mais les quatre derniers n'étant pas d'Adam de Saint-Victor, nous les avons retranchés de la citation de M. Félix Clément. Cf. L. Gautier, *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, t. I, pp. XCI, XCII, XCIII. — M. Gautier fait remarquer que les six premiers vers de cette épitaphe se trouvent dans l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg. « Or on sait, dit-il, qu'Herrade travaillait à son Encyclopédie en 1159, et qu'il dut la terminer en 1175. (V. la Bibliothèque de l'école des Chartes, I, 245.) Et maintenant, est-ce Adam qui a fait un emprunt à l'abbesse du monastère de Henhenburg ? Est-ce Herrade qui a orné son livre des vers d'Adam ? » Nous n'avons pas à élucider ce doute, qui pour la première fois, — M. Gautier l'avoue lui-même, — est mis en avant sur ce point. Mais, dans l'hypothèse même que les vers en question seraient d'Herrade et non d'Adam, notre thèse bien loin d'en être infirmée, y trouverait encore un plus fort appui ; car, si les femmes mêmes, au XIIe siècle, maniaient avec tant d'aisance les vers classiques, à qui donc pourrait-on faire croire que nos hymnographes et des hommes tels qu'Adam de Saint-Victor en avaient perdu le secret ?

Après tout, ne trouvons-nous pas dans les œuvres d'Adam d'autres vers que ceux de cette épitaphe ? Qu'on lise donc les hexamètres qui servent de prologue à sa *Summa Britanis* et ceux qui la terminent. Son *Expositio super omnes prologos Bibliæ* ne s'ouvre-t-elle pas aussi par une pièce de même mesure ? Cf. L. Gautier, *op. cit.*, p. CI et p. CXIII.

eu cependant ici le grave inconvénient d'isoler, en les éparpillant, des pièces qui dans le dessein de l'Église doivent se rapprocher et se suivre, pour s'éclairer d'un mutuel éclat, se faire en quelque sorte écho l'un à l'autre, et concourir ensemble à l'harmonie mystique d'un même office. Conservant donc à chaque hymne la place qu'elle occupe au bréviaire, nous étudierons d'abord celles qui apparaissent en première ligne, c'est-à-dire les hymnes *Dominicales* et *Fériales* du Psautier (*Hymni de Psalterio*); et voici le cadre que nous avons cru devoir adopter pour la monographie de chacune d'elles.

1° Nous donnons le texte de l'hymne, tel qu'il est aujourd'hui au bréviaire, depuis la réforme d'Urbain VIII, mais en indiquant toujours au bas de la page, quand il y a lieu, les mots ou les vers entiers du texte primitif qui ont été supprimés ou modifiés par les Correcteurs. C'est un parallèle que nous voulons établir, et il est de rigueur pour fournir à la critique les éléments d'une équitable appréciation.

2° Afin d'assurer, ou tout au moins de faciliter cet important résultat, nous signalons les plus anciens manuscrits jusqu'à ce jour connus, dans lesquels figure l'hymne dont nous abordons l'étude, et ordinairement aussi quelques-uns de ceux, même parmi les plus récents, où se lisent des variantes. Les signes abréviatifs sous la rubrique CODD. MSS. renvoient au *Recensus*, où le lecteur trouvera dans l'ordre des siècles les manuscrits en question, avec l'indication exacte et détaillée de leurs titres, des bibliothèques auxquelles ils appartiennent, des numéros sous les-

quels ils y sont inscrits, et, autant que nous avons pu la découvrir, de leur provenance respective[1].

C'est avec un soin tout particulier que nous avons interrogé ces manuscrits, dont la connaissance devait surtout diriger notre marche à travers la voie difficile et souvent si obscure qui s'ouvrait devant nous; et il ne nous a pas fallu longtemps pour constater, avec Adalbert Daniel, que les changements opérés dans nos hymnes par les Correcteurs s'y trouvaient rarement justifiés[2]. Ce sont eux aussi qui nous ont appris que parmi les diverses leçons, la seule authentique était plus d'une fois celle qui se recommandait le moins, au premier aspect, par son allure insolite, et que partant certains textes avaient eu bien plus à souffrir de l'inflexibilité des grammairiens et des scrupules des puristes, que de l'ignorance ou de l'incurie des transcripteurs.

[1] Les mss. portés à notre *Recensus* s'élèvent à plus de cent. A l'exception des deux du Vatican (Tomasi), de celui d'Oxford (J. Grimm), des quatre de Reichnau (Mone), des quatre de Rhénovie et de celui de Berne (Daniel), des cinq du musée Britannique (Éditeur anonyme anglais de l'Hymnaire de Salisbury), tous les autres ont été soigneusement collationnés par nous dans les bibliothèques de Paris, de Rouen, d'Arras, d'Amiens, de Reims, de Laon, du Luxembourg, de Trèves, de Cologne, de Bonn, de Coblentz, de Mayence, de Carlsruhe.

Nous aurions pu, sans doute, en réduire la nomenclature; mais nous ne voyons pas ce que la suppression, par exemple, des manuscrits les plus voisins de l'invention de l'imprimerie eût profité au lecteur. Nous estimons, au contraire, qu'il nous saura gré de n'avoir pas brisé la chaîne de ces précieux monuments, à laquelle nous avons cru devoir annexer encore celle des *incunables,* qui certes aura bien aussi son utilité.

Nous espérons d'ailleurs que les nombreuses annotations qui accompagnent notre *Recensus,* apporteront quelque intérêt à sa lecture.

[2] *Nam hymni Breviarii Romani correcti raro codicum auctoritate nituntur.* (Thes. hymnolog., t. IV, p. 49.)

3° Vient ensuite le *Synopsis*, c'est-à-dire l'exposé et, pour user du mot latin qui nous semble mieux convenir encore, l'*explanation* de l'hymne. Nous l'avons jugé préférable à une traduction, qui nous a paru toujours d'une difficulté extrême, et qui seule, en tout cas, n'eût bien souvent pas donné de la pièce une idée aussi nette [1]. Nous sommes loin de croire toutefois que nos hymnes soient intraduisibles; mais, en ce genre, tant d'essais malheureux se sont produits déjà, que nous avons jugé prudent de remettre à plus tard le soin de faire mieux. Avouons-le cependant, l'ambrosienne des Laudes Dominicales : *Æterne rerum Conditor,* a excité en nous un tel enthousiasme, que nous n'avons su nous défendre d'en donner dès ici la traduction anticipée. Sera-t-elle favorablement accueillie [2]?

4° Le synopsis est suivi de la *Critique*. Sous ce titre nous groupons d'une façon plus ou moins sommaire tout ce qui se rattache principalement à l'origine et à l'authenticité de l'hymne, à son caractère propre et à

1 A propos de la belle traduction de nos hymnes par J. Racine, jusqu'ici peut être la seule dont nous ayons à tenir compte, Joseph de Maistre a dit : « Celui qui voudra, sans vocation, essayer quelque chose dans ce genre, en apparence si simple et si familier, apprendra deux choses en jetant la plume : ce que c'est que la prière, et ce que c'est que le talent de Racine.

(*Soirées de Saint-Pétersbourg*, VIIe *entretien*, *note* 12.)

2 Nous ne pouvons vraiment pas nous expliquer comment cette pièce, qui est certainement la plus belle de S. Ambroise, se trouve absente de presque tous les extraits qui nous ont été donnés jusqu'ici des œuvres poétiques du grand évêque. Parmi nos modernes littérateurs, en France du moins, nous ne connaissons guère que M. Félix Clément, qui l'a citée et annotée dans son excellent recueil : *Carmina e poetis christianis excerpta*, ci-dessus mentionné.

son style. La discussion des variantes y a quelquefois une part relativement assez large. Mais c'est surtout à la recherche de l'auteur que nous y appliquons nos efforts, pour peu que nous ayons l'espérance d'être sur sa trace. Nous procédons alors bien moins par les témoignages extrinsèques, dont l'autorité fait le plus souvent défaut, que par la confrontation même du style de la pièce avec les autres œuvres de celui à la plume duquel nous croyons pouvoir l'attribuer.

Cette critique s'exerce, selon la nature et l'importance des hymnes, dans des limites fort inégales. Rarement d'une certaine étendue, elle se condense presque toujours en quelques lignes. La raison en est d'ordinaire, — et on le conçoit aisément, — que, en dépit du plan que nous avons dû nous tracer, plusieurs développements critiques, ceux surtout qui visent les mots mêmes du texte, avaient, beaucoup mieux qu'ici, leur place marquée à la partie suivante.

5° Le *Commentaire* enfin, qui, à vrai dire, est le fond même de cette monographie de l'hymne, en devait être aussi le couronnement. C'est ici que, prenant la pièce strophe par strophe et vers par vers, nous essayons d'en pénétrer les sens mystérieux et de saisir, pour les renouer l'un à l'autre, tous les anneaux de ces grandes idées, dont l'enchaînement semble se briser parfois contre la soudaineté et l'imprévu, ou se perdre dans les profondeurs du symbolisme. Après avoir exposé d'abord le sens littéral (*typique*), nous donnons ensuite, selon les exigences du passage, les interprétations allégoriques, mystiques et morales, en nous souvenant toutefois que « la mer du symbo-

lisme a des eaux dangereuses [1] », et qu'une prudente sobriété peut seule en conjurer les périls. C'est donc avec une vigilante attention que nous avançons sur cette route semée d'écueils, en nous étayant toujours, autant que possible, de l'autorité des Pères et des Docteurs ou des commentateurs les plus accrédités, et en ne nous livrant que rarement à nos propres inspirations.

Bien que nous donnions, soit au *Recensus*, soit au corps même de l'ouvrage, l'indication exacte et détaillée des auteurs auxquels nous avons eu principalement recours dans ces *Études*, il ne sera pas inutile de signaler ici tout d'abord ceux dont la connaissance nous a le plus avantageusement servi au triple point de vue du texte et des variantes qui s'y rattachent, des diverses interprétations littérale, mystique et symbolique, et enfin de la facture même du vers et des questions si intéressantes qu'elle implique.

Clicthoue (*Élucidatorium ecclesiast.*), le cardinal Tomasi (*Hymnarium*), Daniel (*Thesaurus hymnolog.*), Mone (*Hymn. lat. medii œvi*), nous ont été, en dehors de nos manuscrits, de puissants auxiliaires pour la discussion du texte et de ses différentes leçons.

Disons toutefois que la critique de Mone nous a paru généralement bien moins sûre que celle de Daniel. Quant à Tomasi, l'autorité de son *Hymnaire* a fait sur nous d'autant plus d'impression, qu'il l'a écrit sur la foi des manuscrits du Vatican, et après la Cor-

1 Le P. C. Cahier, *Caractéristiques des Saints,* t. I, p. 28.

rection d'Urbain VIII, dont il ne semble nullement se préoccuper, n'en faisant pas même mention dans cet important travail.

Denys le Chartreux (*Hymnorum aliquot veterum ecclesiast. pia nec minus erudita Enarratio*), Michel Timothée (*In Hymn. Eccles. brevis Elucidatio*), Grégoire de Marsala (*Hymnodia sanct. Patrum*), nous ont fourni, les deux premiers surtout, de très-heureux aperçus à l'endroit du symbolisme et de la mystique. Grégoire de Marsala se montre, à la vérité, le moins sobre des trois; mais dans l'exubérance un peu confuse de ses longs commentaires, on est bien aise de retrouver, sous une forme plus ou moins variée, ce ce qui a été dit déjà par ses devanciers, le tout encadré dans des considérations particulières, lesquelles assurément ne sont pas toujours sans valeur.

Enfin, pour ce qui a trait à la question si intéressante et si actuelle du nouveau système de versification (*Accent tonique, Assonance, Rime*, etc.), les auteurs suivants nous ont été du plus important secours: MM. Edelestand du Méril (*Poésies populaires latines antérieures au* XIIe *siècle*); H. Vincent (*Dissertation sur le Rhythme chez les anciens*); l'abbé Petit (*Dissertation sur la Psalmodie et les autres parties du chant grégorien, dans leurs rapports avec l'accentuation latine*); Louis Benlœw (*Précis d'une théorie des Rhythmes. — Première partie : Rhythmes français et Rhythmes latins*); Gaston Paris (*Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, et aussi *Lettre à M. L. Gautier sur la versification latine rhythmique*); Léon Gautier (*Cours d'histoire de la*

poésie latine au moyen âge. — Leçon d'ouverture)[1]. Parmi ces derniers ouvrages, la savante *Dissertation* de M. l'abbé Petit est, à raison même du but spécial que l'auteur y a en vue, celui dont nous recommandons, avant tout autre, la lecture, pour l'exacte appréciation du rôle de l'accentd ans la poésie liturgique.

En finissant, nous ne pouvons dissimuler nos appréhensions et nos craintes. Mieux que jamais nous comprenons à cette heure tous les périls inhérents à notre tâche. Y avons-nous toujours échappé? Ce serait, certes, une étrange prétention de le croire. Mais si nous n'avons pas, à coup sûr, le mérite si rare d'être resté, sans en sortir jamais, dans les justes limites d'une critique de tous points irréprochable, nous espérons du moins avoir aidé en quelque chose, si peu soit-il, à faire entrer la science hymnologique dans cette voie nouvelle, où de plus habiles que nous la feront certainement progresser.

En attendant, nous dédions ces *Études* à nos vénérés confrères d'abord, et aux élèves de nos maisons cléricales. Ceux-ci peut-être pourront y puiser de bonne heure, dans l'intérêt d'une branche de la science ecclésiastique, trop longtemps hélas ! négligée depuis les grands siècles du moyen âge, ce goût des travaux sérieux auxquels on a presque toujours le regret de s'appliquer trop tard ; et plus d'un, sans doute, parmi eux, étonné et ravi de tant de beautés que recèle le

1 Nous avons suivi l'ordre chronologique en citant tous ces ouvrages ; mais, comme il a été dit déjà, on en trouvera l'indication complète soit au *Recensus*, soit au corps du livre.

trésor de la langue traditionnelle de l'Eglise, voudra bientôt s'essayer à le creuser comme nous, non pas seulement pour l'Hymnaire, mais encore pour tous nos autres recueils liturgiques. Nous les offrons aussi à tous les hommes du monde qui ne sont pas étrangers à la culture des lettres, à ceux même qui partagent le moins nos principes et nos idées. Puissent-ils, en nous lisant, concevoir une plus haute estime de « ce grand style chrétien qui, selon le mot du comte de Montalembert, pénètre l'âme par des voies inaccessibles à l'émotion profane, et la domine en l'enveloppant de la lumière d'en haut »; puissent-ils surtout lui payer le plus bel hommage de leur cœur, en venant enfin et bientôt s'associer dans nos temples à la solennelle exécution de ces immortelles hymnes, dont les pieux élans se mêlent avec tant de charme aux graves accents de la Psalmodie.

Paris-Plaisance, ce 2 février 1874,
en la fête de la Purification de la B. V. Marie.

RECENSUS

OU

CATALOGUE DES PRINCIPAUX MANUSCRITS ET IMPRIMÉS CITÉS DANS CET OUVRAGE, POUR L'ÉTUDE ET LA DISCUSSION DU TEXTE DES HYMNES

Obs. — 1° Nous suivons dans ce *Recensus* l'ordre chronologique.

2° Nous indiquons toujours le nom de l'auteur qui le premier a signalé le ms. ou l'imprimé au point de vue qui nous occupe. L'initiale P désigne ceux que nous avons nous-même collationnés.

3° Lorsque les mss. n'ont pas de titre spécial, nous leur affectons simplement le nom de la bibliothèque à laquelle ils appartiennent; et si cette bibliothèque en compte plusieurs de ce genre, nous avons soin de les distinguer par un numéro d'ordre. Dans ce cas, c'est toujours au n° 1 qu'il faut remonter pour plus amples explications.

I. MANUSCRITS

1. Prud. bibl. reg. S. IV vel V. (P.) — *Prudentius Bibliothecæ Regiæ.*— Bibl. nationale, n° 8084 du fonds latin. F°. (*Olim Puteanus.*)

« Cet exemplaire des poésies de Prudence, dit M. Léopold Delisle, est entièrement écrit en belles lettres capitales, sur une peau très-mince. Mabillon (*De Re Diplomatica, supplem.* c. iii, p. 8)[1] lui donnait à peu près la même antiquité qu'à un Virgile du Vatican, dont il rapportait l'exécution au quatrième siècle. Dom Tassin et D. Toustain

[1] M. Delisle aurait pu renvoyer encore au L. V, *tab.* 6, du même ouvrage, où l'auteur dit aussi en termes exprès : *Nec multum ab ea (ætate Virg. Vatic.) differt iste Prudentius qui in Bibl. Reg. asservatur.*)

partageaient l'opinion de Mabillon : suivant eux, ce précieux ms. approche fort du temps de l'auteur, s'il n'est pas contemporain. M. de Wailly est du même avis (Éléments de Paléographie, II, 245 et 283), et met résolûment au IVe siècle le ms. 8084. Il y a là, peut-être, un peu d'exagération, et ce volume pourrait bien n'appartenir qu'au Ve siècle. » Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1867, 6e série, t. III, 4e livraison. — Obbarius (*M. Aurelii Prudentii carmina.* Tubingue, 1845. 1 vol. in-12. *Prolegom.* c. II, p. XXVII) s'abuse donc lui-même étrangement, lorsque parlant de ce Codex archétype, il s'aventure à dire que s'il existe, *il ne sait où il est caché*, et que l'assertion de G. Peignot (*Essai de Curiosités bibliographiques*, Paris, 1804) n'est évidemment *qu'une pure fable.*

2. PSALT. REG. SUEC. (Tomasi.) — *Psalterium Reginæ Sueciæ.* — Un des plus précieux mss. de la collection offerte au pape Alexandre VII par Christine, reine de Suède, intitulé aujourd'hui *Alexandrinus* II. Bibliothèque Alexandrine Vaticane, n° 11.

3. VATIC. 82. (Tomasi.) — *Codex Vaticanus.* — Biblioth. Vaticane, n° 82.

Le C. Tomasi n'indique pas l'âge de ces deux premiers mss.; mais comme il les appelle *des plus anciens* (*ex vetustissimis codicibus*), et que, dans les citations, les auteurs leur donnent également toujours avec lui le pas sur tous les autres, nous avons lieu de croire qu'ils ne sont pas inférieurs au VIIIe siècle.

Cf. Thom. *Ad Lectorem, De Hymnario.*— Vezzosi, *in nov. Thom. editionem Præfatio,* p. XII, n. XVI. Ce savant annotateur, parlant du *Psalt. Reg. Suec.*, dit formellement qu'il remonte au moins au VIIIe siècle, étant écrit tout entier en lettres majuscules et onciales.— Daniel, *Thesaurus Hymnologicus,* t. IV, p. 22. *Op. infra pass. cit.*

4. OXON. THEOTISC. S. VIII. (Jacques Grimm.) — *Codex Oxoniensis theotiscus.* — Biblioth. d'Oxford, sans numéro. C'est le fameux Hymnaire, avec traduction teutonique, laissé à l'académie d'Oxford par le célèbre F. Dujon (*Junius*), qui le tenait de son neveu Isaac Vossius. Celui-ci l'avait apporté de Suède; *incertum, dono Christianæ reginæ, an clam ablatum,* dit J. Grimm. Ce dernier en a donné une magnifique édition, enrichie de notes, sous ce titre : *Inest Hymnorum veteris Ecclesiæ XXVI interpretatio theotisca nunc primum edita. Gottingæ,* 1830, in-4°, pp. 75.— De notre biblioth.— Grimm, et après lui, Daniel, ne doutent pas que cet intéressant ms., pour la version germanique, comme pour le texte, ne soit du VIIIe siècle.

5. VESP. A. S. VIII. (L'éditeur anonyme anglais de l'*Hymnarium Sarisburiense, cum rubricis et notis musicis,* dont ce savant a émaillé les marges d'un grand nombre de variantes, principalement

empruntées à divers mss. anglais, à la tête desquels figure celui-ci comme le plus précieux de tous. Londres, 1851. — In-8°, *pars I*, pp. x et 132.) — *Psalterium cum paucis hymnis*. — Au Musée Britannique (*Bibl. Cottoniana*), sous ce titre : *Vesp*. A. I.

6. Darmstad. S. VIII. (Mone.)—*Codex Darmstadensis* — collationné par F.-J. Mone, à la bibliothèque de Darmstadt, et par nous (juillet 1870), à celle du chapitre métropolitain de Cologne, auquel il a été rendu depuis, et où il a retenu jusqu'à ce jour son n° de Darmstadt, 2106.

7. Reichnov. I. S. VIII. (Mone.) — *Codex Reichnoviensis* — provenant de l'abbaye de Reichnau (*Augia dives*), près Carlsruhe. — A la Biblioth. Grand-Ducale, n° 221.

8. Trevir. I. S. VIII. (Mone.) — *Codex Trevirensis.* — On lit à la p. 3, marge extérieure : *Codex F. Martini. Si quis eũ abstulerit anathema sit.* Et au dessous : *Bibl. publ. civ. Trevir. ex dono Hermes Treviri*, 1827. — Biblioth. de Trèves, sous le double n° 1245-1418. Mone indique seulement le dernier, lequel n'est cependant pas le n° réel du catalogue, mais celui du placement (*Standnummer*, comme disent les Allemands). C'est ce qui explique la peine que nous eûmes (juillet 1870) à retrouver ce ms. et le suivant tant de fois cités par lui, et que nous voulions à tout prix collationner à notre tour. Nos recherches furent d'autant plus longues, que le Codex des hymnes se trouve annexé (*ad calcem*) à un autre bien plus récent de la Règle de S. Benoît, et que la reliure qui les accouple aujourd'hui porte au dos : *Regula sancti Benedicti*. L'abbaye bénédictine de Saint-Martin, d'où provient ce ms. était au diocèse de Trèves.

9. Trevir. 2. S. VIII-IX. (Mone.) — *Codex Trevirensis.* — Au *recto* du f° 2 (marge inférieure), on lit : *Ex libris imperialis monasterii S. Maximinj*. Et au dessous encore : *Bibl. publ. civ. Trevir. ex liberali donatione D. Hermes Treviri*, 1827. — Bibl. de Trèves, sous le double n° 592-1404. Mone le mentionne seulement sous le n° 1404, par la même inadvertance [1] signalée au ms. précédent. Ici comme là, deux codex sont joints ensemble : celui des hymnes vient en queue des *Institutions ecclésiastiques* de Raban, et le volume porte au dos le titre unique : *Raban. De Institut. eccles.* — L'âge assigné par Mone à ces deux mss. de Trèves 1 et 2 a été respecté dans ce *Recensus;* toutefois nous avons quelque lieu de les croire d'une date plus récente, et nous ne serions pas éloigné de penser avec M. Carl Schoemann, l'honorable et si obligeant bibliothécaire de Trèves, que le premier de

[1] Et peut-être aussi par la même nécessité que nous avons eu également à subir, comme on le verra tout à l'heure, pour la plupart des autres manuscrits de Trèves, dont le catalogue n'était pas encore alors entièrement terminé.

ces mss. ne remonte pas au delà du IXe siècle, et que le second pourrait bien descendre jusqu'à la naissance du Xe. — L'abbaye de Saint-Maximin, d'où provient ce dernier ms., était situé à Trèves, hors la *Porta Nigra*, dite aussi porte de *Siméon*, à sept ou huit minutes de la ville. C'était une des plus riches et des plus considérables de l'empire germanique. Ce qui en reste a été transformé en caserne de cavalerie.

10. REICHNOV. 2. S. IX. (Mone.) — *Codex Reichnoviensis* — provenant de l'abbaye de Reichnau. Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, nº 95.

11. RHENOV. 1. S. IX. (Daniel.) — *Codex Rhenoviensis.* — Biblioth. de l'abbaye bénédictine de Rhenovie, près Rheinau (*Rheinaugia*), canton de Schaffouse, nº 34.

12. BERN. S. IX. (Daniel.) — *Codex Bernensis.* — Bibl. de Berne, nº 455.

13. REICHENOV. 3. S. X. (Mone.) — *Codex Reichenoviensis.* — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, nº 91. (V. *Reichenov.*, 1.)

14. REICHENOV. 4. S. X. (Mone.) — *Codex Reichenoviensis.* — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, nº 135. (V. *Reichenov.*, 1.)

15. RHENOV. 2. S. X. (Daniel.) — *Codex Rhenoviensis.* — Bibl. de l'abbaye bénédictine de Rhénovie, nº 111. (V. *Rhenov.*, 1.)

16. S. PETR. CORB. 1. S. X. (P.) — *Codex S. Petri Corbiensis* sous ce titre : *Hymni et cantica per circulum anni canenda*, avec glose interlinéaire et marginale. In-4º, provenant de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Corbie (*Corbeia ad Suminam*). — Biblioth. d'Amiens, nº 131. — Le catalogue le marque du XIe siècle; mais le bibliothécaire qui l'a dressé, nous a franchement avoué que depuis il était porté à croire avec nous que ce ms. était plus probablement du Xe.

17. HARL. S. X. (L'éditeur anglais de l'*Hymnarium Sarisburiense*. V. *Supra* 4.) — *Collectarius et Hymnarium, cum notis musicis per totum annum.* — Musée Britannique (*Bibl. Harleiana*), nº 2961.

18. JUL. S. X. (Idem.) — *Hymnarium cum versione interlineari saxonica.* — Mus. Brit. (*Biblioth. Cottoniana*), sous ce titre : *Julius*, A. VI.

19. VESP. S. X vel XI. (Idem.) — *Hymnarium cum interlineari versione saxonica.* — Ce codex a en tête comme une petite préface, qui se termine par ces mots : *Incipiunt hymni quos noctibus atque diebus decantant monachi laudibus assiduis.* — Mus. Brit. (*Bibl. Cottoniana*), sous ce titre : *Vesp.* D. XII.

20. OSWALD. An. D. 1064. (Idem.) — *Liber sanctæ Mariæ Wigornensis ecclesiæ per sanctum Oswaldum. Continens calendarium, Psalterium, Hymnarium cui titulus : Incipiunt Hymni Ambrosiani canendi per singulas horas, secundum constitutionem Patris no-*

stri Benedicti, collectarium, lectionarium. — Bibl. Coll. Corp. Christi, n° 391.

21. Genovef. 1. An. 1098. (P.) — *Codex Genovefensis.* — On lit en tête : *Incipit ordo ecclesiasticus per anni totius curriculum.* C'est l'annonce du calendrier. D'après une vieille note, le ms. semblerait provenir de l'abbaye de N.-D. de Gâtines, près Tours. — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 8.

22. Rhenov. 3. S. XI. (Daniel.) — *Codex Rhenoviensis.* — Bibl. de l'abbaye bénédictine de Rhénovie, n° 91.

23. Rhenov. 4. S. XI. (Idem.) — *Codex Rhenoviensis.* — Bibl. de l'abbaye bénédictine de Rhénovie, n° 74.

24. S. Mart. Lemov. S. XI. (P.) — *Breviarium ad usum monasterii S. Martialis Lemovensis.* — Ce ms. donne seulement en marge, comme indication, le 1er vers des hymnes. Nous le citerons néanmoins fréquemment pour constater l'usage des hymnes dans cette abbaye au xie siècle. — Bibl. nationale de Paris, n° 743. In-f°.

25. S. Germ. Prat. S. XI. (P.) — *Breviarium et Psalterium ad usum S. Germani a Pratis.* — Glose interlinéaire et marginale. Enluminures. — Bibl. nationale de Paris, n° 1150. Grand in-f°.

26. Carnut. S. XI. (P.) — *Breviarium Carnutense.* — Bibl. de Chartres, n° 121. In-4°.

27. Francon. S. XI. (P.) — *Breviarium Franconicum.* — Bibl. du Chapitre métropolitain de Cologne, n° 2192. In-f°.

28. Gemetic. 1. S. XI. (P.) — *Codex Gemeticensis.* — *Psalterium Anglo-saxonicum et hymnarium.* — Provenant de l'abbaye de Jumièges (*Gemeticum*). — Bibl. de Rouen, n° 44. In-12.

29. Brev. Oder. Cassin. S. XI. (P.) — *Breviarium Oderisi, abbatis Montis Cassini.* — Bibl. Mazarine de Paris, n° 759. Grand in-4°. Splendides enluminures. C'est, en ce genre, le plus riche de cette bibliothèque. D. Guéranger l'a mentionné au IIIe vol. des *Institutions liturgiques*, pp. 294, 383.

30. Carthus. 1. An. 1182. (P.) — *Breviarium Carthusianorum.* — Pas d'hymnes vespérales pour les féries. — Bibl. nationale de Paris, n° 10,477.

31. Trevir. 3. S. XI. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, n° 1393-1464.

32. Trevir. 4. S. XII. (P.) — *Codex Trevirensis.* — *Breviarium cum Calendario.* — Bibl. de Trèves, n° 428-216.

33. S. Vedast. 1. S. XII. (P.) — *Liber officiorum S. Vedasti* (S.-Waast). — Provenant de l'abbaye bénédictine de ce nom. — Bibl. d'Arras, n° 269. Grand in-f°.

34. S. Petr. Corb. 2. S. XII. (P.) — *Breviarium antiquum scri-*

ptum ad usum monasterii Corbiensis. — Provenant de l'abbaye bénédictine de Corbie (*Corbeia ad Suminam*). — Bibl. d'Amiens, nº 115. Grand in-fº.

35. ARMAMENT. 1. S. XII. (P.) — *Codex Armamentariensis.* — Bibl. de l'Arsenal (Paris), nº 126. In-4º.

Ce ms. ne portant pas de nom particulier, nous l'intitulons *Armamentariensis,* du nom latin de la bibliothèque, ainsi appelée, parce qu'elle occupe les bâtiments mêmes de l'ancien Arsenal.

36. GEMETIC. 2. S. XII. (P.) — *Codex Gemeticensis.* — *Psalterium et Breviarium ad usum ecclesiæ Gemeticensis.* — Provenant de l'abbaye de Jumiéges. — Bibl. de Rouen, nº 145. In-fº.

37. MOGUNT. 1. S. XII. (P.) — *Codex Moguntinus.* — Bibl. de Mayence, Codex A.

38. GENOVEF. 2. S. XIII. (P.) — *Codex Genovefensis.* — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 6.

39. GENOVEF. 3. S. XIII. (P.) — *Codex Genovefensis.* — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 7.

Dans ce ms., l'hymne : *Primo dierum omnium,* n'a que les 4 premières strophes seulement ; et l'hymne : *Æterne rerum conditor,* ne donne que les deux premières et les deux dernières.

40. GENOVEF. 4. S. XIII. (P.) — *Codex Genovefensis.* — On a écrit en tête : Psautier et Antiphonaire de Sainte-Geneviève. — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 25.

Ce Psautier n'est pas d'une date inférieure à 1243 : On n'y trouve ni la fête de la Conception, ni celle du Saint-Sacrement.

41. COLON. 1. An. 1266. (P.) — *Codex Coloniensis.* — Bibl. du Chapitre métropolitain de Cologne, nº C. 2140.

Manque à l'hymne vespérale de la IIIᵉ férie, *Telluris ingens conditor,* la strophe 3 : *Mentis perustæ vulnera.*

42. GEMETIC. 3. S. XIII. (P.) — *Codex Gemeticensis.* — *Psalterium, Hymni et cantica cum glossis.* — Provenant de l'abbaye de Jumiéges. — Bibl. de Rouen, nº 347, in-4º.

43. GEMETIC. 4. S. XIII. (P.) — *Codex Gemeticensis.* — *Liber Psalmorum, Hymnorum,* etc. — Provenant de l'abbaye de Jumiéges. — Bibl. de Rouen, nº 415.

44. GEMETIC. 5. S. XIII. (P.) — *Codex Gemeticensis.* — *Psalterium et Breviarium ad usum eccles. Gemeticensis.* — Bibl. de Rouen, nº 131. In-fº.

45. GEMETIC. 6. S. XIII. (P.) — *Codex Gemeticensis.* — *Psalterium et Hymnarium.* — Même provenance. — Bibl. de Rouen, nº 367. In-4º.

46. ROTHOMAG. 1. S. XIII. (P.) — *Codex Rothomagensis.* — *Psal-*

terium et Breviarium ad usum Capituli metrop. Rothomagensis. — Bibl. de Rouen, nº 501, in-8º.

47. S. WANDREG. S. XIII. (P.) —*Breviarium monasterii S. Wandregesili.*— Provenant de l'abbaye bénédictine de Saint-Wandrille, au pays de Caux, en Normandie. — Bibl. de Rouen, nº 505. In-8º.

48. ARMAMENT. 2. S. XIII. (P.) — *Codex Armamentariensis.* — *Psalterium cum notis cantus.* — Bibl. de l'Arsenal (Paris), nº 145 B. In-fº.

49. BONNENS. 1. S. XIII. (P.) — *Codex Bonnensis.* — *Benedictiones matutinales super lectiones.* — Mais en dépit de ce titre, véritable Bréviaire. — Précédemment au gymnase de Coblentz; aujourd'hui à la bibl. de Bonn, Codex 247. D. In-4º.

50. BONNENS. 2. S. XIII. (P.) — *Codex Bonnensis.* — Précédemment aussi au gymnase de Coblentz; actuellement à la bibl. de Bonn, Codex 248. B. In-fº.

De ces deux mss. de Bonn, le 2e n'a pas les hymnes fériales des Vêpres, et le 1er manque non-seulement de ces hymnes pour les Vêpres, mais encore pour la nuit.

51. S. THEODORIC. 1. S. XIII. (P.) — *Breviarium ad usum eccles. S. Theodorici prope Remos.* (Abbaye de Saint-Thierry, sur le Mont-d'Or, à deux lieues de Reims). — Bibl. de Reims, nº 191-207. In-8º.

52. S THEODORIC. 2. S. XIII. (P.) — Même provenance. — Bibl. de Reims, nº 192-208. In-8º.

53. CISTERC. S. XIII. (P.) — *Brev. Cisterciense.* — Bibl. de Laon, nº 253. In-4º.

On n'y trouve pas les hymnes vespérales des féries.

54. LAUDUN. 1. S. XIII. (P.) — *Brev. Laudunense.* — Bibl. de Laon, nº 257. In-4º.

55. LAUDUN. 2. S. XIII. *Brev. Laudunense.*— Bibl. de Laon, nº 262.

56. LAUDUN. 3. S. XIII. (P.) — *Hymni et Prosæ ad usum eccles. N. D. Laudunensis.* — Bibl. de Laon, nº 263. In-fº.

Ces trois mss. de Laon n'ont pas les hymnes fériales de la nuit.

57. S. FUSC. 1. S. XIII. (P.) — *Codex S. Fusciani.* — Provenant de l'abbaye bénédictine de Saint-Fuscien-aux-Bois (*S. Fuscianus in Nemore*), à deux lieues d'Amiens. — Bibl. d'Amiens, nº 20.

58. S. FUSC. 2. S. XIII. (P.) — Même provenance. — Bibl. d'Amiens, nº 111.

59. S. ACHEOL. S. XIII. (P.) — *Brev. S. Acheoli* (Saint-Acheul, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, à Amiens). — Provenant de ce monastère. — Bibl. d'Amiens.

60. S. VEDAST. 2. S. XIII. (P.) — *Breviarium monasticum S. Vedasti Atrebatensis.* — Bibl. d'Arras, nº 991.

61. Hilar. 1. S. XIII. (P.) — *Codex Hilariensis. — Hymni Glossati.* — Le texte de ce ms. nous paraît être l'original de cette version et de cette glose d'Hilaire, tant de fois reproduite par les incunables en France, en Allemagne et en Espagne. Comme dans tous ces imprimés, on lit en tête : *Incipit : Liber iste dicitur hymnorum; hymnus dicitur laus Dei cantico facta. Quatuor fuerunt principales auctores qui hymnos composuerunt, scilicet Gregorius, Prudentius, Ambrosius, Sedulius. Sed quidam vir prudens nomine Hilarius, videns illos multos hymnos composuisse, dignum duxit placuitque quosdam in unum colligere compendiose, in unum componere brevem et utilem tractatum in quo omnes hymni fuerunt* [1]. — Bibl. d'Arras, nº 525. Grand in-8º [2].

62. S. Vict. S. XIII. (P.) — *Brev. S. Victoris Parisiensis.* — Bibl. Mazarine de Paris, nº 760.

63. Sorbon. 1. S. XIII. (P.) — *Codex Sorbonensis. — Ex biblioth. Domus Choletæ.* — Bibl. de la Sorbonne, nº 19 (*olim* 76). In-fº.

Pas d'hymnes fériales à l'office de la nuit, ni aux Vêpres, le samedi excepté.

64. Sorbon. 2. S. XIII. (P.) — *Codex Sorbonensis.* — Même provenance et même bibl., nº 11. In-8º.

65. Trevir. 5. S. XIV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Brév. divisé en deux parties, dont la seconde, d'une autre écriture, commence par ces mots : *In vigilia Paschæ.* Pas d'hymnes fériales ni pour la nuit, ni pour les Vêpres; mais seulement à celles du samedi et à tout l'office du Dimanche, et aussi *de Tempore et de Festis.* — Bibl. du Chapitre de Trèves, sans nº. In-12.

66. Trevir. 6. S. XIV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, nº du placement, 741. In-32.

67. Trevir. 7. S. XIV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, nº du placement, 885. In-32.

68. Trevir. 8. S. XIV. (P.) — *Codex Trevirensis. — Codex S. Mathiæ Apostoli prope Treviros.* — Bibl. de Trèves, nº 429-275.

Cette abbaye de Saint-Mathias (autrefois de S. Euchaire (*Eucharius*), Ier évêque de Trèves), est située à un quart de lieue de cette ville, hors la *Porte-Neuve* (Neuthor).

69. S. Vedast. 3. S. XIV. (P.) — *Codex S. Vedasti.* — Provenant

[1] On rencontre quelques légères variantes dans les diverses reproductions de ce prologue; mais le sens y est toujours le même.

[2] D'après un ms. de la bibliothèque *Paulina*, de Leipzig (cod. 720), Adalb. Daniel pense que l'œuvre d'Hilaire aurait été composée au XIIIe siècle. (*Thes. Hymnolog.*, t. I, *Proleg.* XVIII.) La coïncidence de l'âge de ce ms. avec celui d'Arras mérite d'être remarquée.

de l'abbaye de S.-Waast. Belles enluminures. — Bibl. d'Arras, nº 229. Petit in-8º.

70. S. VEDAST. 4. S. XIV. (P.) — *Codex S. Vedasti.* — *Psalterium cum breviario.* — Même provenance. — Bibl. d'Arras, nº 250. Format nain.

71. MOGUNT. 2. S. XIV. (P.) — *Codex Moguntinus.* — *Glossa Hymnorum.* — Bibl. de Mayence, Codex t. XXIII, cart. 118.

72. COLON. 2. S. XIV. (P.) — *Brev. Eccles. Coloniensis.* — Bibl. de Trèves, nº de placement, 155. In-4º. — Les hymnes fériales manquent tant aux Vêpres qu'à l'office de la nuit.

73. COLON. 3. S. XIV. (P.) — *Codex Coloniensis.* — Bibl. de Cologne, nº 9. In-8º.

74. COLON. 4. S. XIV. (P.) — *Codex Coloniensis.* — Bibl. de Cologne, nº III, 6. In-8º.

75. COLON. 5. S. XIV. (P.) — *Codex Coloniensis.* — *Antiphonarium.* — Bibl. du Chapitre métropolitain de Cologne, sans nº. In-fº.

Manque à l'hymne vesp. de la IIIe férie la strophe 3 : *Mentis perustæ* etc., comme au COLON. 1.

76. ROTHOMAG. 2. S. XIV. (P.) — *Brev. Rothomagense.* — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 16.

77. ROTHOMAG. 3. S. XIV. (P.) — *Brev. Rothomagense.* — Même bibl. — B. B. L. 20.

78. S. THEODORIC. 3. S. XIV. (P.) — *Brev. S. Theodorici.* — Voir le nº 49. — Bibl. de Reims. In-4º.

79. S. FUSC. 3. S. XIV. (P.) — *Codex S. Fusciani.* — Voir le nº 55. — Bibl. d'Amiens, nº 19.

Ce codex est du XIIe siècle pour le Psautier ; mais l'Hymnaire *ad calcem* n'est que du XIVe.

80. BALD. S. XIV. (P.) — *Breviarium ad usum Balduani Archiep. Trevirensis.* — Bibl. de Coblentz, Codex A. In-4º.

Pas d'hymnes fériales ni aux Vêpres, ni à l'office de la nuit.

81. LUXEMBURG. S. XIV. (P.) — *Codex Luxemburgensis.* — *Breviarium cum calendario.* — Bibl. de Luxembourg, sans nº. In-12.

82. S. WILLIB. S. XIV. (P.) — *Brev. monasterii S. Willibrordi, quod Esternacum nuncupatur* (Esternach, entre Luxembourg et Trèves). — Bibl. de Luxembourg, *codex monast.* 5. In-12.

83. PARISIENS. 1. S. XIV. (P.) — *Brev. quod legavit Gerardus de Monte Acuto, episcopus Eccles. Parisiensis.* (*Obiit* XXIII *septemb.* 1420.) — A l'usage de l'Église de Paris. — Pour la partie d'été (de la Pentecôte à l'Avent), à la bibl. de l'Arsenal, nº 131. Grand in-fº. — Pour la partie d'hiver (1er vol.), une note en tête de celui-ci de l'Arsenal, dit qu'il existe à la Mazarine. Nous ne l'y avons pas trouvé.

L'hymne vespérale du Dimanche : *Lucis Creator optime*, à toutes les féries.

84. PARISIENS. 2. S. XIV. (P.) — *Brev. Parisiense.* — Bibl. d'Amiens, n° 114. In-8°.

85. ATREB. 1. S. XIV. (P.) — *Breviarium Atrebatense.* — Provenant de la cathédrale d'Arras. — Bibl. d'Arras, n° 412. In-4°.

86. ATREB. 2. S. XV. (P.) — *Brev. Atrebatense.* — Commence par le calendrier. — Bibl. d'Arras, n° 356. In-f°.

87. CARTHUS. 2. S. XV. (P.) — *Codex Carthusianorum domus S. Albani Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, n° 434-601.

88. TREVIR. 9. S. XV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, n° du placement, 723. In-12.

89. TREVIR. 10. S. XV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, n° du placement, 847. In-12.

90. TREVIR. 11. S. XV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, n° du placement, 873. In-12.

91. TREVIR. 12. S. XV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — Bibl. de Trèves, n° du placement, 1157. In-16.

Ces quatre mss., et probablement plusieurs autres de Trèves, n'ont pas d'hymnes aux Vêpres de la semaine, et on n'y rencontre, pour l'office de la nuit, que l'hymne : *Æterne rerum Conditor* aux Laudes dominicales, et l'hymne : *Splendor paternæ gloriæ* à celles de la IIe férie.

92. TREVIR. 13. S. XV. (P.) — *Codex Trevirensis.* — *Domus gloriosæ virginis Mariæ in clusa Euerhardi ordinis Canonicorum regularium Treven̄ diœcen̄.* — Bibl. de Trèves, n° 1105-798.

Ce ms. est avec glose.

93. GENOVEF. 5. S. XV. (P.) — *Brev. Eccles. S. Genovefæ Parisiensis.* — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 15. 2 vol. in-4°.

Ce Bréviaire a pour toutes les féries à Matines, l'hymne : *Nocte surgentes*, et aux Laudes, l'hymne : *Ecce jam noctis.* Après Matines, le ℣. sacerdotal avec oraison. Aux Vêpres, toute la semaine, l'hymne : *Lucis Creator optime*, comme au Dimanche, le samedi excepté, où l'on trouve l'hymne : *O lux beata Trinitas.*

Aux quatre petites Heures de l'office de la Vierge, l'hymne offre cette particularité insolite de l'accouplement de la double strophe : *Veni, Creator Spiritus*, et *Memento, salutis auctor.*

A Vêpres : *Ave maris stella.* A Complies : *Virgo Dei genitrix, quem totus*, etc.

Les antiennes de la Vierge varient à Complies, comme il suit :

Dimanche et samedi, *Salve Regina.*

F. II. *Alma Redemptoris mater.*

F. III. *Ave Regina cœlorum.*

F. IV. *Speciosa facta es et suavis.*

F. V. *Tota pulchra es amica.*

F. VI. *Anima mea liquefacta est.*

Au Temps Pascal, *Regina cœli.*

A Matines et à Laudes, ce sont, comme aujourd'hui, les deux hymnes : *Quem terra, pontus, æthera,* et *O gloriosa Domina.*

Ainsi se compose cet office de la Vierge, à la tête duquel on lit : *Sequuntur Horæ B. M. Virginis secundum usum S. Genovefæ Parisiensis.*

94. GENOVEF. 6. S. XV. (P.) — *Codex Genovefensis.* — On a écrit sur la garde : *Bréviaire provenant d'un monastère de filles des Pays-Bas.* — Bibl. Sainte-Geneviève, B. B. L. 10.

95. S. VEDAST. 5. S. XV. (P.) — *Codex S. Vedasti.* — Brév. provenant de l'abbaye de Saint-Waast. — Bibl. d'Arras, nº 550. Grand in-12.

L'hymne : *Æterne rerum Conditor,* commence seulement à la strophe : *Jesu labentes respice.*

96. S. VEDAST. 6. S. XV. (P.) — *Codex S. Vedasti.* — *Psalterium.* Même provenance. — Bibl. d'Arras, nº 771.

97. HILAR. 2. S. XV. (P.) — *Codex Hilariensis.* — *Hymni eccles. cum notis* (glose). — Le prologue ordinaire du texte d'Hilaire : *Vir quidam Hilarius,* etc. — Bibl. de Reims, nº 180-187. In-4º.

98. NOVION. S. XV. (P.) — *Brev. Novionense.* — Bibl. de Laon, nº 256. In-12.

99. ÆDUENS. S. XV. (P.) — *Brev. Æduense.* — Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, B. B. L. 18.

100. BELVAC. S. XV. (P.) — *Brev. Belvacense.* — Bibl. de Rouen nº 489. In-8º.

L'hymne des Laudes dominicales : *Æterne rerum Conditor* ne contient que les deux premières et les deux dernières strophes.

101. ARGENTORAT. S. XV. (P.) — *Brev. Argentoratense.* — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, fonds Durlach, nº 330.

Dans les féries, pas d'hymnes à Vêpres, ni à l'office de la nuit.

II. IMPRIMÉS

A. BRÉVIAIRES ET PSAUTIERS AVEC HYMNES

1. PSALTER. MOGUNT. — *Psalterium Moguntinum* — imprimé à Mayence, en 1457. (*Per Joh. Fust et Petr. Schoeffer.*) — « C'est, dit D. Guéranger (*Institutions liturg.*, t. III, p. 329), c'est ce livre liturgique qui commence la série des impressions européennes, comme pour consacrer à Dieu et à son Église le grand art de l'imprimerie. »— Biblioth. nationale de Paris, n° 1022. Petit in-f°. Un second exemplaire existe dans cette même bibliothèque, et les cinq autres — car on en connaît encore aujourd'hui sept exemplaires — dans celles de Londres, de Vienne, de Dresde, des comtes de Weissenburg et de lord Spencer. Celui de la bibl. impériale de Vienne, est réputé le plus beau.

Le psautier de Mayence n'a pas d'hymne *ad nocturnum,* mais seulement *ad Laudes,* et c'est toujours l'hymne: *Ecce jam noctis tenuatur umbra.* Il n'y en a pas d'autre à Vêpres pour toutes les féries, que celle du Dimanche : *Lucis Creator optime,* à l'exception du samedi, qui a l'hymne : *O lux beata Trinitas.*

2. PSALT. ROM. CUR. — *Psalterium secundum cursum Romanæ Curiæ.* (S. *l.*) An. 1475. — Bibl. de Trèves, n° du placement, 1066.

3. BREV. ARGENT. 1. — *Breviarium Argentoratense.* — (*S. l.*; mais très-probablement des types de Strasbourg, puisqu'il fut imprimé par l'ordre de Rupert, évêque de cette ville, en 1478.) — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, B. IX, 8. In-4°.

4. BREV. ROM. VENET. 1. — *Breviarium Romanum. Venetiis,* 1481. — Bibl. de Coblentz. In-4°.

5. BREV. ARGENT. 2. — *Breviarium Argentinense.* — (*Argentinæ, Joh. Reynardi, alias Grunynger.*) 1489. — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, B. IX, ii. In-4°.

Ce bréviaire, comme le précédent, de Strasbourg aussi (*Argentorat.* 1478), offre cette singularité, qu'on y voit au Dimanche, l'hymne vespérale : *O lux beata Trinitas,* déjà récitée la veille, et que l'hymne : *Lucis Creator optime,* reculée au lundi, se poursuit aux Vêpres de toutes les autres féries, jusqu'au samedi exclusivement.

6. PSALT. PATAV. — *Psalterium et Breviarium juxta chorum Eccles. Pataviensis* (*Passaw*) *explicit feliciter Erhardi Ratdolt viri solertis mira imprimendi arte.*

Auguste (*Augustæ Vindelicorum,* Augsbourg), 4 *idus* maii 1490.— Bibl. de Coblentz.

Pas d'hymnes à l'office de la nuit, ni aux Vêpres fériales; mais seulement aux offices *de Tempore et de Sanctis*. A Complies, toujours l'hymne : *Te lucis ante terminum*.

7. Brev. Rothomag. 1. — *Breviarium Rothomagense*. (*S. l.*) An. 1491. — Bibl. de Rouen, n° 105-61. In-f°.

8. Brev. Rothomag. 2. — *Breviarium Rothomagense*. (*S. l.*) An. 1492. — Bibl. de Rouen, n° 125-148. In-16. — Ces deux bréviaires de Rouen paraissent être les mêmes signalés par Brunet, dont l'un, le premier, fut imprimé à Paris *ad usum Rothomagense, per Petrum Levet, impensa vero Guillermi Bernardi librarii civis Rothomagensis*, et le second à Rouen, *per Joannem Burgen*.

9. Brev. Parisiens. — *Breviarium Parisiense*. — *Actum Parisii per Joannem de Prato*, 1492. — Bibl. Mazarine, n° 1170. In-f°.

Pas d'hymne vespérale aux féries. — La nuit, invariablement *Nocte surgentes* et *Ecce jam noctis*. — Le Dimanche à Vêpres : *O lux beata Trinitas*.

10. Brev. Benedict. Germ. — *Breviarium cum Psalterio et Hymnario FF. observantialium ordinis S. Benedicti*. — *Nuremberg. Idib. Augusti* 1493. — Bibl. de Coblentz. In-4°.

Nous avons retrouvé ce même bréviaire (*Pars æstivalis*), même lieu et même année, à la bibl. de Trèves; mais avec cette indication ajoutée au titre : *Per Germaniam*, qui établit que ce bréviaire était commun à tous les Bénédictins de la même congrégation d'Allemagne. Il est classé sous le double n° 1276-1132.

C'est toujours à Matines, même pour la partie d'été, l'hymne : *Æterne rerum Conditor*, et à Laudes : *Splendor paternæ gloriæ*. Le Dimanche et à toutes les féries, l'hymne vespérale est l'Ambrosienne :

Deus creator omnium
Polique...

Bien que ces deux exemplaires soient de la même année, cependant quelques divergences prouvent qu'ils ne sont pas de la même impression. Car, outre l'addition *per Germaniam* déjà signalée, on lit encore, entre plusieurs autres variantes probablement, *Provehit*, dans l'exemplaire de Trèves, et *Provehat*, dans celui de Coblentz, au premier vers de la dernière strophe de l'hymne : *Splendor paternæ gloriæ*.

11. Brev. Rom. Cur. — *Breviarium secundum usum Romanæ Curiæ. Basileæ arte et charactere honesti viri Jacobi Pforczen civis Basiliensis, ductu vero fratris Nicolai Vincentii ordinis Minorum elaboratum. Anno salutiferæ incarnationis quadringen-*

tesimo tertio. — Bâle, 1493. — Bibl. de Coblentz, n° 124. C. In-f°.

C'est, paraît-il, le même bréviaire franciscain, signalé par Adalbert Daniel, *ex bibl. S. Mariæ Halensi* (*Thes. Hymnolog.*, t. I, *Proleg.* XII). Même observation qu'au PSALT. PATAV. (n° 6.)

12. BREV. CONSTANT. — *Breviarium Constantiense.* (*S. l.*) An. 1495. — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, B. IX, ii. In-16.

13. BREV. ROM. VENET. 2. — *Breviarium Romanum. Venetiis per Andream de Thoresanis.* An. 1498. — Bibl. de Trèves, n° du placement, 1158. In-12.

14. BREV. CARLSR. — *Breviarium Carlsruhense.* (*S. l.*) An. 1510. — Bibl. Grand-Ducale de Carlsruhe, B. VIII, 5.

15. BREV. TREVIR. 1. — *Breviarium Trevirense.* (*S. l.*) An. 1515. — Bibl. de Trèves, n° du placement, 1257. In-16.

16. PSALT. PARISIENS. — *Psalterium Parisiense.* — *Psalterium Davidicum cum aliquot canticis ecclesiasticis. Litaniæ. Hymni ecclesiastici. Parisiis. Apud Magdalenam Boursette viduam spectabilis viri Francisci Regnault, via Jacobea, sub signo Elephantis commorān.* M. D. L II. In-8°. — De notre bibliothèque.

17. BREV. CARTHUS. — *Breviarium Carthusianum. Lugduni, sumptibus Carthusianorum.* — 1587. In-8°. — De notre bibliothèque.

Aux Vêpres dominicales, l'Ambrosienne :

Deus creator omnium
Polique...

Pas d'hymnes aux Vêpres fériales.

L'hymne : *Æterne rerum Conditor* est assignée aux Matines du Dimanche et des féries.

L'hymne : *Splendor paternæ gloriæ* figure seulement aux Laudes du Dimanche.

18. BREV. TREVIR. 2. — *Breviarium Trevirense.* (*S. l. n. d.*, mais incunable.) — Bibl. de Trèves, n° du placement, 1156.

19. PSALT. TREVIR. — *Psalterium Trevirense.* — *Psalterium cum hymnis.* (*S. l. n. d.*, mais incunable.) — Bibl. du séminaire de Trèves, n° VI-9. In-8°.

Ce Psautier, comme les *Brev. Trevir.* 1 et 2, n'a pas d'hymnes aux Vêpres, ni à l'office de la nuit, excepté celles *de Tempore et de Sanctis.*

20. BREV. GROST. — *Breviarium Grostense.* (*S. l. n. d.*) Présumé de la fin du XVIe siècle. — On lit au haut de la 1re feuille, écrit à la main : *Post mortem Dn̄i Germani Grost Breviarium istud restituatur ad..... absque contradictione.* — Bibl. de Coblentz, n° 124. A. In-4°.

Même observation qu'au Psautier précédent.

21. Brev. Rom. Antuerp. — *Breviarium Romanum Antuerpiense.* — *Antuerpiæ.* — *Moretus.* 1630. (Un an avant la révision d'Urbain VIII.) — Bibl. de Laon. In-f°.

Chose étonnante! cette magnifique édition ne se trouve pas dans les bibliothèques de Paris, ni à la Nationale, ni à l'Arsenal, ni à Sainte-Geneviève, ni à la Mazarine, ni à la Sorbonne.

Tous ces Bréviaires et Psautiers, ont été par nous collationnés.

B. COLLECTIONS, GLOSES ET COMMENTAIRES

1. Expositio Hymnorum. — En réalité, cet exemplaire que nous possédons, manque de titre, bien que le feuillet qui devait le porter subsiste. Mais il est pour tout le reste identique à celui de la Bibl. Nationale, n° 2929, intitulé simplement: *Expositio Hymnorum.* Il se compose de 60 f°s non chiffrés, 34 lignes à la page. Sig. A. G. In-8°. (S. l. n. d.)

Une main a écrit en tête : *Liber Hymnorum. Paris*, 1490. *Imprimé par Antoine Caillot.* Or, ni Maittaire, ni Denis, ni Hain, ne parlent de cette édition, et celle que le premier attribue à Caillot est seulement de 1492.

Il y a donc ici probablement une double erreur de date et de lieu. Toutefois nous sommes porté à croire que cette édition du Commentaire d'Hilaire ne s'éloigne guère de la date indiquée, sans prétendre pourtant qu'elle soit, à cette année même 1490, la *première de toutes*, comme pense très-naïvement Daniel (*Thes. Hymnolog.*, t. I, *Proleg.* XVIII), pour une autre édition de sa bibl., intitulée : *Expositio Hymnorum perutilis, omnibusque salubris* (S. l. n. d.), dont il dit : « *Ex omnibus elucet in officina Quentelliana circa annum* 1490, *typis esse descriptam.* » Car, sans parler de l'édition de Paris, Pierre Levet, 1488, il en existe du même imprimeur deux antérieures, celle de 1486, que nous avons vu à la bibliothèque de Rouen; et celle de 1485, à la Bibl. Nationale, l'une et l'autre intitulée : *Aurea Expositio hymnorum cum textu.* (Hilar. 1.)

2. Expositio Hymnorum *cum notabili commento. Colon. per Henricum Quentell. An.* 1492, *idibus julii.* — Bibl. du séminaire de Trèves, n° IV-26. In-8°.

Cette exposition est précédée du *Textus Sequentiarum cum optimo commento.* (Hilar. 2.)

3. Expositio Hymnorum *cum notabili commento. Basil. per Michaelem Furter. ann. incarnationis Dominicæ* 1504. *Die proxima post nativitatis gloriosissimæ Virginis Mariæ.* Précédée, comme cidessus, du *Textus Sequentiarum cum expositione lucida ac facili.* — De notre bibl. In-8°. (Hilar. 3.)

4. HYMNI DE TEMPORE ET DE SANCTIS *in eam formam qua a suis auctoribus scripti sunt denuo redacti, et secundum legem carminis diligenter emendati. Anno Dni* 1513. — On lit à la fin: *Et sic terminantur hymni universales per anni circulum, secundum ritum Eccles. Rom. cum interpretatione notabili, adjunctis vocabulorum quorumdam expositionibus. Impressi per Joannem* Knoblouch *insignem Argentinorum impressorem, ultima die martii, anno salutis nre* MDXIII.— L'auteur se nomme dans la dédicace *Jacobus Wimphelingus Sletstatinus*. In-8°.— De notre bilb.— Sauf quelques légères variantes, ce recueil n'est guère aussi qu'une reproduction du texte d'Hilaire. Daniel a ignoré cette édition; celle qu'il cite (*Thes. Hymnolog.*, t. I, *Proleg.* XVIII) est de six ans postérieure (1519). (WIMPH.)

5. ELUCIDATORIUM ECCLESIASTICUM *ad officium Ecclesiæ pertinentia planius exponens et quatuor libros complectens. Judoco Clicthoveo explanatore. — Basileæ, apud Joannem Frobenium, mense Augusto* MDXIX. — De notre bibl. In-f°.

La première édition de l'*Elucidatorium* est de Paris 1515, comme il conste par la dédicace reproduite en tête des éditions postérieures. Une seconde y fut donnée en 1521 : *In officina Henrici Stephani.* (*Secunda emissio.*) In-f°. Puis une troisième : *Apud Joannem Parvum.* (*Tertia emissio.*) En 1540, in-f°. Enfin une quatrième : *Apud Joannem Maceum e regione D. Hilarii, sub Scuto Britannico*, en 1548. (*Quarta editio.*) — On lit à la fin : *Excudebat Anthonius Jurianus.* — De notre bibl. 2 vol. in-12.

La plus récente paraît-être celle de Venise, 1555. *In vico S. Mariæ formosæ ad signum spei.* Daniel a dit de cette édition : *Opus Clicthovei abbreviatum sed in hymnis auctum.* — Nous ne l'avons pas rencontrée encore. (CLICTH.)

6. D. DIONYSII CARTHUSIANI HYMNORUM ALIQUOT VETERUM ECCLESIASTICORUM PIA NEC MINUS ERUDITA ENARRATIO. — Nous avons ce commentaire *ad calcem* d'un volume fort in-12, qui contient aussi du même auteur les *Enarrationes* sur les sept Épîtres catholiques, les Actes et l'Apocalypse. *Parisiis, apud Oudinum Petit, sub Lilio aureo, via ad Divum Jacobum.* 1542. — De notre bibl. (DIONYS.)

7. HYMNORUM RECOGNITIO PER ANTONIUM NEBRISSEN *cum aurea illorum expositione.* F^os LXXXIII. — A la suite des feuilles paginées, vient un recueil des Collectes. — *Apud inclytam Granatam. Mense decembri* MDXXXIIII. — De notre bibl. In-8°.

Même ouvrage, imprimé à Grenade en 1553. Dans le même vol. se trouve en tête : *Segmenta ex Epistolis Pauli, Petri, Jacobi et Joannis.* Et à la fin, comme au précédent : *Orationes quæ in universali Ecclesia per totum annum decantantur.* — De notre bibl. In-8°.

Même ouvrage, Grenade aussi, 1573. Vu à la librairie Bachelin-Deflorenne de Paris. In-8°.

A part un bien petit nombre de variantes et l'annotation d'Antonio a Lebrixa, le fond de l'*Hymnorum Recognitio* est toujours celui du texte d'Hilaire. (Nebris.)

8. Hymni ecclesiastici, *præsertim qui Ambrosiani dicuntur, multis locis aucti et recogniti, et juxta ordinem temporum distributi, cum Scholiis opportunis in locis adjectis. Georgii Cassandri, Coloniæ*, 1556.

Cette collection des hymnes a été depuis recueillie dans les œuvres complètes de Cassandre. — *Parisiis, apud Hieronymum Drouart, via Jacobea, sub Scuto solari.* 1626. In-f°. — De notre bibl. (Cassand.)

9. Hymnorum ecclesiasticorum *ab Andrea Ellingero emendatorum libri III. Francofurti ad Mœnum.* 1578. In-8°. (Elling.)

10. Tabula sacrorum carminum, *piarumque precum Enchiridion tribus libellis comprehensum, quorum I[us] habet Cathemerina;* II. *Litanias et* Hymnos ; III. *Solemnia et festa. Per Petrum Bacherium,* S. *theolog. profess. Flandrum.* — Duaci, ex officina Joannis Bugardi, sub Bibliis aureis, 1579. In-12.— De notre bibl. (Bacher.)

11. Cantica selecta veteris novique testamenti, cum hymnis et collectis.... *quæ in orthod. atque cathol. Ecclesia cantari solent. Addita dispositione Christophori Corneri.* Lipsiæ, 1568. — (Corn.)

12. In hymnos ecclesiasticos ferme omnes, *Michaelis Timothei Gateensis* i. v. d. brevis elucidatio, *libris quatuor comprehensa, ac numeris distincta. Opus longe utilissimum nunc primum in lucem editum. Venetiis, apud Franciscum Zillettum*, 1582. In-4°.

Une 2[e] édition parut à Rome, *ex typographia Guillelmi Faccioti*, 1602. In-4°. Dans celle-ci, Timothée y est appelé *Ariminensis*, au lieu de *Gateensis*. — Ces deux éditions de notre bibl. (Timoth.)

13. Hymnodia sanctorum Patrum *quæ à S. Rom. Ecclesia per annum decantari solet, F. Gregorii Valentiniani Siculi a Marsalia, ex ordine Min. S. Franc. Capucinorum, commentariis uberrimis explicata, omnibus sacræ Scripturæ studiosis, ac concionatoribus apprime utilis. Venetiis, Combi, sub signo Minervæ*, 1646. In-f°. — De notre bibl. (Marsal.)

14. Hymnarium Josephi Mariæ Thomasii cardinalis. — Cf. *Opera omnia edit. Vezzosi, Romæ,* 1747. T. II. Petit in-f°. — De notre bibl. (Thom.)

15. Thesaurus hymnologicus, *sive hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitatorum collectio amplissima. Carmina collegit, apparatu critico ornavit, veterum interpretum*

notas selectas suasque adjecit Herm. Adalbert Daniel. Halis et Lipsiæ, 1841-1856. 5 vol. in-8°. — De notre bibl. (D.)

16. POÉSIES POPULAIRES LATINES antérieures au XIIe siècle, par Edelestand du Méril. Paris, 1843. In-8°.— De notre bibl. (D. M.)

17. HYMNARIUM SARISBURIENSE *cum rubricis et notis musicis. Variæ inseruntur lectiones codicum mss. Anglicorum cum iis quæ a G. Cassandro, Clicthoveo, J. M. Thomasio, H. A. Daniel, e codd. Germanis, Gallicis, Italis, erutæ sunt. Accedunt etiam hymni et rubricæ, ex libris secundum usus Ecclesiarum Cantuariensis, Eboracensis, Wigornensis, Gloucestrensis, aliisque codd. mss. Anglicanis excerpti. — Londini, typis excudebat* G. Barclay, MDCCCLI. In-8°.— De notre bibl.

Cet hymnaire est la reproduction d'un ms. du XIVe siècle. — Il se recommande surtout par les variantes nombreuses dont l'éditeur a émaillé ses marges, et par l'indication si précieuse des mss. divers d'où elles proviennent. (SARISB.)

18. FLORES PATRUM LATINORUM ET HYMNI ECCLESIASTICI. *Ad optimarum editionem fidem recognovit et brevibus notis illustravit* Dr Wolfg. Reithmeier. *Scaphusiæ. Sumptibus Friderici Hurter.* MDCCCLIII. In-8°.— De notre bibl. (REITHM.)

19. LATEINISCHE HYMNEN DES MITTELALTERS (*Hymni latini medii ævi*), par F.-J. Mone, directeur des Archives à Carlsruhe. Fribourg en Brisgau, 1853. Trois vol. in-8°. — De notre bibl. (M.)

20. INNI SINCERI E CARMI DE SANT' AMBROGIO VESCOVO DI MILANO, Cavati *specialmente da monumenti della Chiesa Milanese, e illustrati dal Prete Luigi Biraghi, dottore della bibliotheca Ambrosiana.* Milano, 1862. In-4°. — De notre bibl. (BIRAG.)

21. ANTHOLOGIA HYMNORUM LATINORUM. *In usum scholarum edidit Dr Joh. Kayser, prof. Paderbornæ.* 1865. — *Fasciculus I. Hymnos a quarto usque ad nonum sæculum continens.* In-12.— De notre bibl.

Le même auteur a publié depuis un nouvel ouvrage plus complet ; mais que nous n'avons pu nous procurer encore. 3 vol. Paderborn, 1869. (KAYS.)

Tels sont les Commentaires, Gloses et Collections auxquels nous avons eu principalement recours ; mais ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir une plus ample connaissance des auteurs qui ont traité de l'Hymnographie, pourront en voir la nomenclature soit dans la *Bibliotheca Ritualis* de Zaccaria (Rome, 1776-1778 et 1781. — 3 vol. in-4°) ; soit dans les *Institutions liturgiques* de D. Guéranger (le Mans et Paris, 1840-1841 et 1851. — 3 vol. in-8°) ; soit encore dans le *Manuel des sciences ecclésiastiques*, par Dom Lacombe (Paris, 1850. — 1 vol. in-8°), où, en outre des hymnologues ici mentionnés,

ils remarqueront surtout H. Bebelius (1501), G. Fabricius (1564), J. Rambach (1817) et Joseph Kehrein (1840), dont, avec plusieurs autres encore, les ouvrages sont, pour l'ordinaire d'après Daniel, assez fréquemment aussi cités dans ces *Études.*

Enfin, parmi nos plus récents auteurs, voici ceux qui nous paraissent mériter une mention spéciale :

RICHARDI CHENEVIX TRENCH. *Sacred Latin Poetry.* London, 1849.

J. M. NEALE. *Hymni Ecclesiæ e Breviariis quibusdam et Missal. Gallicanis, Germanis, Hispanis, Lusitanis desumpti.* 1851.

CHRIST. THEOPH. SCHUCH. *De poesis latinæ Rhythmis et rimis, præcipue monachorum. Donaueschingæ,* 1851.

P. GALL MOREL. *Lateinische Hymnen des Mittelalters.* Einsiedeln. 2 vol. 1866-68.

A. THIERFELDER. *De christianorum Psalmis et Hymnis.* Lipsiæ, 1868. In-4°. — De notre bibl.



I

HYMNE A MATINES DU DIMANCHE

(HIVER)

Auteur : *S. Grégoire.*

Primo die quo Trinitas
Beata mundum condidit,
Vel quo resurgens Conditor
Nos morte victa liberat :

Pulsis procul torporibus
Surgamus omnes ocyus,
Et nocte quæramus Deum,
Propheta sicut præcipit.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. Primo *dierum omnium*
2. *Quo mundus extat conditus*
7. Et nocte quæramus *Pium*
8. *Sicut prophetam novimus.*

Nostras preces ut audiat,
Suamque dextram porrigat;
Et expiatos sordibus
Reddat polorum sedibus.

Ut quique sacratissimo
Hujus diei tempore,
Horis quietis psallimus
Donis beatis muneret.

Jam nunc, Paterna Claritas,
Te postulamus affatim,
Absint faces libidinis
Et omnis actus noxius.

Ne fœda sit, vel lubrica,
Compago nostri corporis,
Ob cujus ignes ignibus
Avernus urat acrius.

Mundi Redemptor, quæsumus,
Tu probra nostra diluas,
Nobisque largus commoda
Vitæ perennis conferas.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 19. *Absit libido sordidans*
20. *Omnisque* actus noxius.
23. *Per quod Averni* ignibus
24. *Ipsi crememur* acrius.
25. *Ob hoc, Redemptor, quæsumus,*
26. *Ut* probra nostra diluas,
27. *Vitæ perennis commoda*
28. *Nobis benigne conferas.*

Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paraclito
Regnans per omne sæculum.

Obs. — 1° Par *texte primitif*, nous entendons ici simplement celui de S. Pie V, avant la révision d'Urbain VIII[1], sans prétendre affirmer qu'il soit toujours le vrai texte authentique de l'auteur.

Quant aux variantes des autres livres et manuscrits divers, nous mentionnerons au Commentaire toutes celles qui nous paraîtront, à un point de vue quelconque, devoir intéresser la science hymnologique.

2° Sans compter la doxologie, huit strophes devraient ici figurer, pour que le nombre en fût pair, selon le mode antique *ordinaire* : la raison de l'imparité est dans la suppression d'une dernière strophe, dont nous parlerons en son lieu.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Harl.* s. x. (Éditeur anglais de l'*Hymnarium Sarisburiense.*) — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel.) — *Oswald.* ann. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — S. *Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — S. *Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Psalt. et Hymn. Anglo-Saxon.* s. XI. — Codex *Gemetic.* 1. s. XI. (P.) — *Trevir.* 3. s. XII. (P.) — *S. Fusc.* 1. s. XIII. (P.) — *S. Vedast.* 2. s. XIII. (P.) — *Genovef.* 2. s. XIII. (P.) — *S. Fusc.* 3. s. XIV. (P.) — *S. Vedast.* 3. s. XIV. (P.) — *Ebor.* s. XIV. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — L'auteur, après avoir célébré dans la première strophe la grandeur du saint jour Dominical, en prend occasion de nous exciter à briser généreusement le repos de la nuit, comme le Prophète-Roi, pour chercher alors le Seigneur, qui plus favorable à nos supplications, en ce jour sacré et à cette heure du sommeil, les exaucera dans sa pieuse miséricorde, nous purifiera de nos souillures, et nous restituera tous nos droits à la céleste patrie. Les quatre dernières strophes résument dans une humble prière l'expression ardente de ces vœux : aux pieds du Christ Rédempteur, nous implorons sa grâce, afin que, l'ayant ici-bas servi dans un corps chaste et un cœur pur, nous méritions de chanter éternellement là-haut ses louanges[2].

[1] Il en est quelquefois autrement au Commentaire ou à la partie Critique.

[2] Ce trait final est la traduction du dernier vers de l'ancienne VIII° strophe supprimée, comme on le verra à la fin du Commentaire.

Critique. — Cette hymne suit la mesure *iambique-dimètre,* comme toutes les autres de cette première partie du Bréviaire, à l'exception des deux du Dimanche : *Nocte surgentes* et *Ecce jam noctis*. Elle est universellement attribuée à saint Grégoire; on la trouve dans la collection ordinairement annexée à son Sacramentaire *ad calcem* [1]. Tous les livres l'indiquent pour être chantée à Matines du Dimanche, depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'au premier Dimanche de la Quadragésime, et depuis le Dimanche le plus proche des Calendes d'octobre jusqu'à l'Avent. Nous en dirons la raison à la seconde hymne des Matines dominicales : *Nocte surgentes.*

L'ancienne strophe finale, supprimée par la Révision d'Urbain VIII, a été conservée dans quelques bréviaires, et on la chante encore dans les Ordres monastiques. Nous la donnerons au Commentaire, et l'on verra qu'elle n'est pas tout à fait sans valeur.

Au lieu de la doxologie *Præsta, Pater piissime*, on lit dans plusieurs anciens livres cette autre : *Deo Patri sit gloria*, que nous rencontrerons bientôt à l'hymne correspondante des Laudes [2].

Hincmar de Reims [3] cite cinq doxologies qu'il attribue toutes à saint Ambroise : 1° *Præsta*, *Pater piissime*, etc. ; 2° *Deo Patri sit gloria*, etc. ; 3° *Laus*, *honor*, *virtus*, *gloria*, etc. ; 4° *Gloria tibi, Domine*, etc. ; 5° et la suivante que nous donnons en entier, parce qu'elle n'est pas en usage dans notre bréviaire :

Christum rogemus et Patrem,
Christi Patrisque Spiritum,
Unum potens per omnia,
Fove precantes, Trinitas.

1 Contrairement à l'opinion commune Dom Guéranger fait saint Ambroise auteur de cette hymne. Cf. *Institutions liturgiques*, t. II, p. 91. — Le Mans, 1841. — N'aurait-il pas été induit en erreur par le témoignage *incertain* d'Amalaire dans le Supplément que Mabillon a publié au t. II *Veterum Analectorum* p. 138.

2 Cf. Georges Cassandre, *Hymni ecclesiast.* Coloniæ, 1556, et *opera omnia*, Parisiis, 1616. — Adalbert Daniel, *Thesaurus hymnologicus*. Halis, 1841, t. I, p. 175.

3 *Lib. de non trina Deitate,* dans la collection de ses œuvres, par le P. Jacques Sirmond, Paris, 1645, 2 vol. in-f°.

Le Père Faustin Arevalo [1] se range à l'avis d'Hincmar, et pense que c'est bien à ces doxologies que le saint Docteur fait allusion : *Hymnorum quoque meorum carminibus deceptum populum ferunt. Plane nec hoc abnuo. Grande carmen istud est, quo nihil potentius. Quid enim potentius, quam confessio Trinitatis, quæ quotidie totius populi ore celebratur? Certatim omnes student fidem fateri, Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum norunt versibus prædicare* [2]. Luigi Biraghi [3] affirme, au contraire, que toutes ces doxologies sont d'une époque plus récente, parce que, dit-il, 1° on ne les trouve pas dans les manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne antérieurs au xe siècle; 2° que les hymnes, au témoignage de Bède, étant chantées à deux chœurs alternants, exigeaient toujours le nombre pair dans les strophes; 3° enfin, que ces doxologies sont trop prosaïques, trop étrangères surtout à la prosodie pour être de la plume de saint Ambroise. Sans prétendre trancher la question, nous croyons devoir dire que rien, dans cette triple raison alléguée par Luigi Biraghi, ne nous paraît concluant.

Et d'abord si les doxologies ne se trouvent pas dans les manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne antérieurs au xe siècle, on les lisait alors certainement ailleurs, puisque Hincmar les mentionne au ixe siècle dejà. Quant au silence des manuscrits milanais, on verra en plusieurs autres endroits de ces Études qu'on ne peut rigoureusement, en bonne critique, l'opposer comme fin de non-recevoir; car, après tout, ils ne sont pas assurément les primitifs, qui ont généralement péri [4], et

[1] *Hymnodia Hispanica, Dissert. præv. de Hymnis ecclesiast.*, sect. xiv, n. bb, et sect. xxxi, n. 233, not. a, Romæ, 1786. In-4°.

[2] *Serm. contra Auxentium de Basilicis tradendis*, n. 34.

[3] *Inni sinceri di sant' Ambrogio, comment. previo,* cap. ix, n. 44. — Milano, 1862, in-4°.

Joh. Kayser partage l'opinion de Biraghi. Cf. *Anthologia Hymnorum latinorum. Paderbornæ,* 1865. *Fascicul.* i, p. 2.

[4] Sans parler des Huns, des Ostrogoths et des Lombards, qui saccagèrent Milan aux ve, vie et viie siècles, on sait que Charlemagne, afin d'arriver plus vite et plus sûrement à l'uniformité du rit et du chant pour toutes les Églises d'Occident, n'eut rien tant à cœur que de faire disparaître les exemplaires ambrosiens. L'auteur de sa Vie (*apud Bolland.* 28 *januarii*, n. 26), dit formellement de lui : *Mediolanum profectus omnes libros Ambrosiano titulo sigillatos, quos vel dono, vel pretio, vel vi habere potuit, alios combussit, alios trans montes quasi in exilium misit.* V. Cf. *Albertum Thierfelder.* — *De christianorum Psalmis et Hymnis usque ad Ambrosii tempora.* Lipsiæ, 1868.

dans lesquels rien, certes, n'empêche de supposer la présence de ces doxologies. Et si maintenant elles n'ont pas été reproduites dans les manuscrits dont on parle, ne serait-ce pas, à Milan surtout, parcequ'elles étaient alors dans la mémoire et sur les lèvres de tous?

La seconde raison alléguée par Luigi Biraghi vaut moins encore, puisqu'il y a tout lieu de croire que, à l'origine, comme aujourd'hui dans tous les chœurs bien réglés, la doxologie était chantée non par un côté seulement, mais par tout l'ensemble des voix. Enfin, la troisième raison ne nous semble pas offrir plus de solidité : nous ne l'admettrons jamais qu'avec une prudente réserve, pour le fond même des hymnes, comment pourrions-nous l'accepter quand il s'agit d'une strophe exceptionnelle à chanter par tout le peuple en l'honneur de la Trinité sainte, et dont par conséquent le principal mérite, nonobstant certaines règles de l'art, sera toujours dans l'énoncé le plus net et le plus explicite de ce sublime mystère?

Commentaire.

Primo die quo Trinitas
Beata mundum condidit.

Comme on l'a vu, saint Grégoire avait écrit — et ce que nous allons dire ne permettra guère de douter de l'authenticité de ce texte — :

Primo dierum omnium
Quo mundus extat conditus.

Or ici, pas plus qu'ailleurs, la non-élision [1] n'a pu trouver grâce devant les correcteurs d'Urbain VIII. Nous le regrettons d'autant plus, que le nouveau texte nous semble singulièrement altérer la beauté primitive du passage, et briser en outre l'harmonie de l'hymne [2].

1 *Primo-die-*RUM OM*-nium.*

2 Pourquoi faut-il que, au premier vers de notre première hymne, nous nous trouvions en désaccord déjà avec la révision d'Urbain VIII? Ceci pourrait bien peut-être faire prendre le change sur le véritable caractère de ce travail à certains lecteurs habitués à passer par-dessus les préfaces. Nous avons donc hâte de répéter ce que nous avons nettement déclaré tout d'abord, que ces *Études* ne sont pas et ne veulent pas être une attaque plus ou moins inconvenante contre l'œuvre d'un Pape illustre et si bien intentionné, mais simplement une discussion toujours respectueuse, en dépit même quelque-

Il ne faut pas, en effet, creuser longtemps la pensée du saint Docteur pour reconnaître qu'il a voulu, avant tout, mettre ici en relief l'éminente dignité de ce grand jour, qui dans l'ordre du temps, comme dans ceux de la grâce et de la gloire, prime tous les autres; qui a vu l'accomplissement des plus grands mystères, et dont les clartés, selon la pieuse croyance de plusieurs, doivent peut-être encore se mêler aux splendeurs éternelles, quand sonnera l'heure bienheureuse de notre triomphante entrée dans le ciel [1]. *Primo dierum omnium* [2]. *Primo die* tout court ne réveille aucune de ces grandes idées mystiques; comme il est pâle à côté de l'imposant début de saint Grégoire! Bien plus, le retranchement de ces deux grands mots : *Dierum omnium*, entraîne fatalement la ruine du deuxième vers : *Quo mundus extat conditus*, lequel implique, ce nous semble du moins, une pensée capitale qu'on ne retrouve plus dans la substitution des correcteurs. L'un et l'autre texte expriment, à la vérité, la création du monde; mais l'ancien accuse une nuance qui lui donne sur le nouveau une supériorité incontestable, en paraissant résumer la création tout entière dans celle de la lumière, dont l'apparition ne fut cependant que l'œuvre unique du premier jour. *Mundus extat conditus*. Le monde est en

fois de la vivacité du mot ou de la hardiesse du tour, et toujours humblement soumise au jugement du Saint-Siége.

[1] De graves auteurs pensent, en effet, que l'introduction des élus dans le ciel, à la suite du jugement dernier, aura lieu un Dimanche, et le passage suivant de saint Grégoire nous porterait facilement à croire que telle est son opinion. *Dominico vero die... jam corpore a morte resurgemus, et in gloria animæ etiam cum carne gaudebimus. Quod ergo mire Salvator noster fecit in se, hoc veraciter signavit in nobis, ut nos et dolor in sexta, et requies in septima, et gloria excipiat in octava.* (*Homil. in Ezech.*, t. II., *Hom.* IV, 2.)

[2] Quand saint Grégoire écrivait au premier vers de son hymne ces trois mots, qui expriment si bien toute la grandeur du saint jour Dominical, il s'inspirait peut-être de ce beau passage de Sedulius, au sujet de la résurrection du Sauveur :

Cœperat interea post tristia sabbata felix
Irradiare dies, culmen qui nominis alti
A Domino dominante trahit, primusque videre
Promeruit nasci mundum, atque resurgere Christum.
Septima nam Genesis quum dicit sabbata, claret
Hunc orbis caput esse diem, quem gloria regis,
Hunc etiam proprii donans fulgore trophæi,
Primatum retinere dedit. . . . . .

(*Carm. Paschale*, l. V, vv. 315 — 322).

[illegible] façon tout créé avec la lumière, qui appelle comme [illegible] tout le reste, étant le principe de l'action, de [illegible] de l'harmonie [1]. Or quand on songe que cette lumière du premier jour n'est que l'image de la lumière incréée, de la *lumière vraie, qui illumine tout homme venant en ce monde* [2]; quand surtout on étudie le rapport de ce deuxième vers avec ces deux suivants :

Vel quo resurgens Conditor [3]
Nos morte victa liberat,

N'est-on pas induit à penser que cette clarté matinale qui renferme, comme dans un germe divin, toute la création première, est la même dont les splendeurs fécondes, au jour glorieux de la résurrection du Christ, enfanteront le monde nouveau de la grâce [4]? Le premier vers de l'ancien texte pèche, dit-on, au point de vue prosodique; mais a-t-il moins de douceur, moins de sonorité, dans le chant principalement, dont il faut toujours, en cette matière, tenir grand compte, et valait-il bien la peine d'y toucher pour en décolorer la teinte grandiose, quand surtout la substitution devait rompre encore l'harmonie de l'hymne? Comment, en effet, n'a-t-on pas vu que toute cette pièce s'adresse à Dieu le Fils [5], si souvent appelé dans les Écritures la *droite* du Père, et dont saint Paul a dit : *per quem fecit*

[1] Prudence (*Cathem. Hymn. Ad incensum lucernæ*, vv. 151, 152) a dit :

Lucem, qua tribuis nihil pretiosius,
Lucem qua reliqua cernimus.

[2] *Tu lux vera oculis, lux quoque sensibus;*
Intus tu speculum, tu speculum foris.— (Ibid., vv. 153, 154.)

[3] Le mot *conditor* pour *creator* est familier à saint Grégoire. Il écrit aussi *conditio* pour *creatio*. *Jesus etenim* CONDITOR *et Redemptor noster...* (Homil. III, in Evang.) — *Contemplativa vero vita est... soli desiderio* CONDITORIS *inhærere...* (In Ezech., l. II, Hom. II, 8.) *Dies... is videlicet qui Dominicus appellatur, qui tertius a passione, sed octavus a* CONDITIONE *est...* (In Ezech., l. II, Hom. VIII, 2.) — *Dies quippe Dominicus, qui tertius est a morte Dominica, a* CONDITIONE *dierum numeratur octavus, quia septimum sequitur.* (Ibid., l. II, Hom. IV, 2.) — Mone, qui a fait avant nous la même observation, cite également à l'appui ces deux derniers passages; il serait facile de les multiplier.

[4] Cette *création renouvelée*, suivant le mot de Bossuet, cité par de la Gournerie, *Rome chrét.*, t. I, introduct., XI.

[5] Comme un grand nombre d'autres, parmi lesquelles nous citerons l'hymne de l'Avent : *Conditor* (*creator*) *alme siderum*.

et sæcula, et, après lui, l'Église dans son symbole : *per quem omnia facta sunt* [1]?

Pourquoi donc introduire en cet endroit la Trinité tout entière, quand le troisième vers affirme nettement que le Créateur du monde est ici le Christ ressuscité : *Resurgens Conditor?* Je sais bien que le Symbole attribue l'œuvre de la création à Dieu le Père, comme principe de toutes les opérations où les trois personnes divines agissent de concert; mais il n'en est pas moins vrai que, en plusieurs lieux des Écritures, elle est également attribuée à Dieu le Fils, et toute la suite de cette hymne prouve assez que c'est vers lui que le pieux auteur dirige constamment sa pensée [2].

Nos morte victa liberat [3].

[1] Et dans l'hymne Quadragésimale de Matines : *Rex atque factor temporum.*

[2] Entre autres raisons qu'apporte Arevalo (*Opere cit. — Dissert. de Hymn. eccl.*, ss. XXIV, n. 147), pour rehausser le mérite de la réforme d'Urbain VIII, il dit qu'elle est allée plus avant dans sa retouche que toutes les autres corrections plus ou moins habilement tentées jusqu'alors, et cite à l'appui le Bréviaire publié à Paris en 1527, lequel, malheureusement selon lui, reproduisit encore ce premier vers : *Primo dierum omnium.* Or ce fait, loin de servir sa cause, pour ce passage du moins, est, ce nous semble, tout en faveur de l'ancien texte. Comment, en effet, supposer que le *premier vers* de la *première hymne* du Bréviaire ait pu échapper à la critique sévère de correcteurs qui, dans leur préface, parlent en termes si convaincus des soins scrupuleux apportés à leur œuvre : *In quorum (hymnorum) castigatione ita laboratum est, ut prius ad carminis genus aliquod fuerant compositi, ad illud servata diligenter sententia (mutatis interdum versibus) sint redacti : et ideo quicumque leges obstrepere noli, sed potius gaude quod tam tersum opus cernas; quod non est verisimile auctores primos in ea contexuisse imperfectione, quæ hactenus ubique fere visa est?* Si donc le Bréviaire de 1527 laissa subsister le vers en question, avec l'inexactitude prosodique qu'on lui reproche, en dépit de l'attention si vigilante des éditeurs, ce fut apparemment parce qu'on le jugea de taille à mériter le privilége d'une licence dont saint Ambroise lui-même, nous le verrons bientôt, a cru pouvoir user aussi, et qui, du reste, n'est pas sans exemple chez nos plus grands classiques. C'est aujourd'hui d'ailleurs un point bien constaté que, dans la poésie populaire, les terminaisons *am, um,* etc., ne s'élidaient pas. Cette règle, qui commençait à s'affirmer dès avant même le v[e] siècle, devint au moyen âge une loi constante. Cf. *Lettre à M. Léon Gautier, sur la versification latine rhythmique*, par Gaston Paris. In-8°. (33 p.) — Paris, A. Franck, 1866, p. 30, note 2.

[3] Plusieurs mss portent *liberet*, entre autres les 1 et 3 de l'Abbaye de S. Fuscien, et les 2 et 3 de S.-Waast. Toutes les reproductions de la version d'Hilaire, que nous avons parcourues, à l'exception de celle d'Antonio a Le-

Hæc est præcipua ratio, dit Grégoire a Marsalia [1], *ob quam dies Dominicus major est aliis diebus, quia in hac die, devicta morte moriendo, liberat nos Christus ab utraque morte tum animæ, tum corporis, juxta illud Isaiæ:* DE MANU MORTIS LIBERABO EOS (XIII).

Ce vers rappelle la Collecte du saint jour de Pâques, tirée du Sacramentaire du même saint Grégoire: *Deus, qui hodierna die per Unigenitum tuum æternitatis nobis aditum,* DEVICTA MORTE, *reserasti...,* et aussi ce passage de la préface: *Qui mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit.* Lesquelles paroles sont elles-même empruntées à saint Augustin, qui le premier avait dit: *Mortuus est Christus, sed mortis interfector, ut mortem nostram moriendo destrueret, et vitam resurgendo repararet.* (In Ps. LI. — *Et Serm. de Adventu, ad Judic.* [2].)

SCRIPT. *Qui destruxit quidem mortem...* (II. Tim. I, 10.) — *Ubi est, mors, victoria tua?* (I Cor. XV, 55.)

Pulsis procul torporibus
Surgamus omnes ocyus,

Ce double vers exprime très-bien la promptitude que nous devons apporter dans tous les actes qui se rapportent au service de Dieu, selon cette parole de l'Ecclésiastique: *In omnibus operibus tuis esto velox.* (XXXI, 17.)—*Torpor* est, à proprement parler, la lâcheté et la mollesse dans l'exécution: le pluriel ici comprend toutes les défaillances coupables de l'âme et des sens. Saint Grégoire, usant aussi de ce mot dans son livre des Morales (XXXIV, 12), dit: *Mater negligentiæ et torporis solet esse securitas.* — SCRIPT. *Surge velociter.* (Act. XII, 7.) *Hora est jam nos de somno surgere.* (Rom. XIII, 11.) *Surge, qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.* (Ephes. V, 14.)

Et nocte quæramus Deum,
Propheta sicut præcipit.

brixa (Grenade, 1553. — Celle de 1534 porte *liberat*), suivent la même variante, comme aussi l'Hymnaire de Salisbury. Elle n'est, comme on le voit, d'aucune importance, et ne peut être attribuée qu'à la fausse application d'une loi grammaticale.

1 *Hymnodia SS. Patrum, Hymn.* I, p. 19. — Édit. de Venise (1646).

2 Cité par Macedo, *Concentus Euch="log. in Dominica Resurrect.,* p. 128; Venise, 1648.

« Et cherchons Dieu la nuit, comme le recommande le prophète. »

Ce passage fait allusion à ces paroles du Psalmiste : *In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Dominum.* (Ps. CXXXIII, 3.) L'ancien texte porte *Pium*, au lieu de *Deum*, à la fin du premier vers, et le deuxième est ainsi conçu :

Sicut prophetam novimus.

Nous ne voyons pas ce que la pensée et l'onction gagnent au change.

Pium exprimait admirablement la miséricordieuse bonté du Seigneur, toujours propice à la prière de ceux qui le cherchent avec un cœur droit : *Quam bonus Israel Deus his qui recto sunt corde!* (Ps. LXXII, 1.) Ce mot du reste n'est-il pas toujours pris dans les Écritures pour nous rappeler tout ce qu'il y a de plus compatissant et de plus tendre dans le cœur de Dieu ? *Pius enim et clemens est Dominus.* (II Paral. XXX, 9.) *Tu quia pius, miserere nostri.* (Judith VII, 20.) *Quoniam pius et misericors* [1]. (Eccli. II, 13.) Et l'Église elle-même a pour ce nom une telle prédilection qu'elle le donne souvent à Dieu dans ses prières, et que, sous une forme ou sous une autre, elle le reproduit neuf fois au moins dans les diverses collectes de l'année. (*Fer.* VI *temp. Adv.; Fer.* VI *hebd.* IV *Quadrag.; Sab. hebd.* IV *Quadrag.; Fer.* IV *hebd. Passionis ; Fer.* II *Rogat.; Dom.* VI *post Pentec.; Dom.* XI *post Pentec.; Dom.* XXI *post Pentec.; In fest. S. Matth.*) Cette dernière surtout met bien en relief tout ce qu'il y a de plus émouvant dans ce mot : *Deus..., tribue, quæsumus, ut... tuæ circa nos* PIETATIS *semper viscera sentiamus.* Le savant commentateur Timothée dit très-heureusement à cet endroit : *Jubemur hic ergo cum celeritate a somno expergisci ac surgere, causam nobis afferens ut scilicet pium Deum quæramus, non aliter atque quæsivit ille amicus evangelicus qui, media nocte surgens, conquisivit amicum suum, ut accommodaret ei tres panes. Sciebat enim amicum suum* PIUM *esse, et in die, et nocte, et in tempore egestatis suæ* [2].

[1] Saint Grégoire a dit ailleurs aussi :

Qui pius et propitius.

(Hymn. Quadrages : *Ecce tempus idoneum.*) Cf. Thomasium.

[2] *In Hymn. Eccles. Brevis Elucidatio*, lib. I. Hymn. I. — Romæ, 1602. Ce

Quant aux paroles suivantes de saint Grégoire : *Sicut prophetam novimus,* « Comme nous savons que faisait le prophète, » elles renfermaient une ellipse; mais tout le monde ne la comprenait-il pas? Si donc les correcteurs n'ont pas eu d'autre raison, pour modifier ce vers, que de la faire disparaître, avouons qu'ils ont poussé le scrupule un peu loin, en sacrifiant, à cause d'elle, une tournure qui ne présentait pas seulement, comme le nouveau texte, la recommandation du Psalmiste, mais son propre exemple, ce qui valait mieux à notre avis, et cela en rappelant un passage en trop exacte harmonie avec les trois vers qui précèdent, pour que l'auteur ne l'ait pas eu directement en vue : *Media nocte surgebam ad confitendum tibi* [1]. (Ps. CXVIII, 62.) SCRIPT. *Surgam..., quæram quem diligit anima mea.* (Cant. III, 2.) — *Quærite Dominum dum inveniri potest.* (Is. LV, 6.)

Nostras preces ut audiat
Suamque dextram porrigat,
Ut expiatos sordibus
Reddat polorum sedibus.

Cettte strophe nous semble tout entière comme calquée sur la miraculeuse guérison du lépreux, dont il est parlé en saint Matthieu (VIII) : il alla au-devant de Jésus-Christ qui l'exauça; le Sauveur étendit la main sur lui; il le guérit de toutes les souillures de la lèpre et le réintégra par cette guérison dans la société de ses concitoyens, dont sa maladie l'avait séquestré. Et nous aussi à qui le péché a mérité l'exclusion du ciel, allons par une ardente prière à la rencontre du *pieux* Jésus, afin que sa main divine ayant purifié notre âme de toutes ses souillures, nous soyons rétablis dans nos droits à l'éternelle patrie. SCRIPT. *Me suscepit dextera tua.* (Ps. LXII, 9.) *Dextera Domini fecit virtutem.* (Ps. CXVII, 16.) *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.* (Ps. LXXVI, 11.) L'Église reproduit mainte et mainte fois cette ex-

passage ne se trouve pas dans la première édition, Venise, 1582. Faisons remarquer à cette occasion que la plupart des auteurs des hymnes signalés dans l'édition de Venise ne le sont plus dans celle de Rome. C'est ordinairement la première que cite Gavanti.

1 Daniel (op. cit., t. IV, p. 35), après avoir avoué que tous les mss. à sa connaissance sont pour le vieux texte, ajoute : *Rècte Brev. correxit : Propheta sicut præcipit.* Nous ne pouvons partager son avis.

pression dans ses Collectes, notamment: le IIIe Dim. après l'Épiph.; à la fér. IVe des Quatre-Temps de la Quadrag.; le IIIe Dim. de la Quadrag.; et aux Suffrages à Laudes, dans l'oraison commune *de Apostolis*, où elle rappelle le miracle de saint Pierre sauvé des flots par la main du Sauveur. (Matth., XIV, 31.) Faisons remarquer en outre que ce vers :

Suamque dextram porrigat,

nous paraît être littéralement emprunté à ce passage des *Soliloques* de saint Augustin : *Exaudi me palpitantem in his tenebris, et mihi* DEXTERAM PORRIGE (c. VI).

Ut quique sacratissimo
Hujus diei tempore,
Horis quietis psallimus,
Donis beatis muneret.

Pour nous exciter de plus en plus à la louange de Dieu, l'auteur en fait briller à nos yeux la récompense : les dons de la grâce ici-bas, et au ciel ceux de la gloire, dont l'épithète mystique *beatis* réveille si bien le souvenir.

Le double titre particulier à cette récompense, c'est d'une part, la solennité même du Dimanche, et de l'autre, l'heure nocturne du repos, qui ajoute au mérite de la prière celui du sacrifice et de la pieuse imitation du Sauveur, dont il est dit : *Erat pernoctans in oratione Dei.* (Luc. VI, 12.) *Sacratissimo* est un mot réservé qu'emploie l'Église pour exprimer tout ce qu'il y a de plus vénérable et de plus saint. Il rappelle ici la dignité du jour, et en particulier du moment où le Christ est ressuscité; comme dans la Collecte de la première messe de Noël, il préconise l'excellence de cette grande nuit qui vit naître le Sauveur : *Sacratissimam noctem.*

Jam nunc, Paterna Claritas,
Te postulamus affatim :

Ici commence la prière, et elle s'adresse à Dieu le Fils, qui est la Clarté, la Splendeur du Père. Ce n'est pas sans raison, croyons-nous, qu'il est de préférence invoqué dans cette strophe sous ce titre; il indique, en effet, la relation de cette seconde

partie de l'hymne avec le début du texte primitif, où nous avons vu le monde comme créé tout entier avec la lumière, reflet fécond de l'éternelle splendeur du Verbe incréé. — *Affatim* (beaucoup, largement et de tout cœur) [1]. Cet adverbe marque bien la pieuse effusion de la prière.

Absint faces libidinis
Et omnis actus noxius.

On a vu au texte primitif :

Absit libido sordidans
Omnisque actus noxius.

La non-élision dans ce dernier vers [2] n'avait ici encore rien de bien effrayant, ce nous semble, et elle se prêtait à une liaison au moins aussi heureuse que l'*Et omnis* [3]. Bref, au point de vue des correcteurs, le vers était répréhensible ; et nous en acceptons sans trop de peine la rectification. Mais, en vérité, qu'y avait-il donc au premier, qui fût de nature à provoquer un remaniement? Est-ce par hasard le mot *sordidans?* mais il a été employé par saint Augustin et Lactance [4], et, de plus, il est en corrélation avec *sordibus* de la troisième strophe, et se lie à tout le symbolisme de ce beau passage. — *Absint*, et dans l'an-

1 Prudence a dit :

. . . . *Fruimurque mensis*
Affatim plenis. . . . . .
(Cathem. Hymn. VIII, *Post jejunium*, v. 15.)

Affatim referta jam sunt accubantum millia,
Quinque panibus peresis, et gemellis piscibus.
(Ibid., Hymn. IX, *In omni hora*, vv. 59, 60.)

2 *Omnis*-QUE AC-TUS *nox-ius.*

3 Pour être juste, disons à la décharge des correcteurs que cette légère variante n'est pas, comme plusieurs autres, purement arbitraire, quoique tout à fait dans leur goût : nous l'avons rencontrée dans plusieurs mss, dont quatre paraissent remonter au XII[e] siècle. Cf. Adalbert Daniel (*Op. cit.*, t. I, p. 176) et l'*Hymnarium Sarisburiense* (Pars I, p. 31). — Parmi les imprimés, le *Hilar.* 2 (1492) porte également : *Et omnis.* — Le *Hilar.* 3 (1504), et après lui l'*Elucidatorium* de Clicthoue (Édit. de Paris, 1548), peu soucieux de fausser le vers en omettant l'*et* ou le *que*, le réduisent à ces trois mots : *omnis actus noxius.* Singulière façon de trancher la difficulté.

4 Prudence avait dit aussi : *Libido sordens.* (Cathem. Hymn. VII, *Jejunantium*, v. 13.)

cien texte *absit,* rapproché de *claritas,* indique très-bien l'apaisement subit de la concupiscence en face de la lumière divine, et rappelle ces paroles de l'hymne aux Matines de la IIe Férie : *Ut culpa quam nox attulit, lucis labescat munere ;* et ces autres encore de l'hymne à Laudes de la IVe Férie : *Sunt multa fucis illita, quæ luce purgentur tua.*

Ne fœda sit, vel lubrica,
Compago nostri corporis.

Les anciens commentateurs, tels que Antonio a Lebrixa [1] et Timothée [2], entendent par *compago* l'union de l'âme avec le corps. Rien, de bien net du moins, ne nous semble ici amener ce sens ; au contraire, les épithètes *fœda* et *lubrica* nous paraissent donner la véritable clef de ce mot, en réveillant l'idée de ce qu'il y a en nous de plus infirme et de plus chancelant, la chair, toujours penchée vers la chute et la souillure. *Compago* exprimera donc l'assemblage, la complexion de tous les éléments divers qui composent *ce corps de mort,* dont l'Apôtre demandait si instamment à Dieu l'heureuse délivrance [3].

Ob cujus ignes ignibus
Avernus urat acrius.

Nous ne savons jusqu'à quel point peut être heureux cet accouplement *ignes ignibus,* dans un vers surtout, où la phrase demeure brisée par une suspension que le chant rend plus sensible encore.

On lit dans le texte primitif :

Per quod Averni ignibus
Ipsi crememur acrius.

1 *Hymnorum Recognitio, Granatæ,* 1553, fo III.
2 *Opere cit.,* édit. Rom., p. 13.
3 Prudence avait dit dans son hymne du martyr saint Vincent :

Compago donec ossuum
Divulsa membratim crepet.

(*Peristeph. Hymn.* V. édit. de Faustin Arèvalo, Rome, 1789, t. II, p. 993, v. 111 et 112.)

Et ailleurs (Cathem. Hymn. x, *Circa exequias,* v. 95) :

Nec post obitum recalescens
Compago fatiscere novit.

C'est pour la troisième fois déjà, et nous verrons tout à l'heure que ce n'est pas pour la dernière, que se présente la même faute, ou plutôt la même licence prosodique. Saint Grégoire, croyons-nous, la tenait pour telle, et a cru pouvoir justement en user toutes les fois que le réclamaient les exigences de la pensée, toujours si impérieuses dans ce genre de poésie mystique. Et qui donc pourrait sérieusement lui en faire un reproche?

Plusieurs livres et manuscrits portent :

Per quam au lieu de *per quod.*

Antonio a Lebrixa et Timothée lisent ainsi, et Adalbert Daniel nous dit que telle est la version du Bréviaire de l'Église de Salzbourg.

Les variantes de cette nature sont assez fréquentes; elles s'expliquent aisément surtout avant l'invention de l'imprimerie. Le relatif est donc ici féminin ou neutre selon qu'on le rapporte à *compago* ou bien à *corporis.*

Ipsi, « nous-mêmes tout entiers » (maintenant avec notre corps et notre âme) — ce pronom, en effet, nous semble offrir à cette place un sens collectif, dont l'opposition vient à l'appui de l'interprétation que nous avons donnée du mot *compago.*

Mundi Redemptor, quæsumus,
Tu probra nostra diluas,
Nobisque largus commoda
Vitæ perennis conferas.

Ob hoc de l'ancien texte ne pouvait pas être conservé dans cette nouvelle strophe, ayant été déjà employé en partie dans la précédente; et cependant ce tour, avec sa naïve simplicité, donnait à la prière une couleur plus vive, et semblait en résumer tous les élans. — *Tu* aurait-il été mis à la place de *ut*, comme le redressement obligé d'une transposition de lettre à la charge des copistes? Nous l'agréons volontiers dans ce cas; autrement qu'il nous soit permis de regretter notre vieille conjonction *ut*, venant si naturellement ici après la négative *ne* de la strophe au-dessus. — Quant à l'épithète *benigne*, éminemment scripturale et traditionnelle, qualifiant si bien d'ailleurs le mot *Redemptor*, nous nous en trouvons, il faut le dire, *très-pauvre-*

ment dédommagé par la *riche* épithète classique *Largus* [1].

Ici finit l'hymne actuelle; mais saint Grégoire avait écrit une dernière strophe, que la révision d'Urbain VIII a cru devoir supprimer. Nous la lisons encore dans nos vieux bréviaires, et elle n'a pas cessé de figurer dans les livres monastiques; il y aurait donc injustice à la passer sous silence :

Quo carnis actu exules,
Effecti ipsi cœlibes,
Ut præstolamur cernui,
Melos canamus gloriæ.

Avouons tout d'abord que cette strophe était, aux yeux du moins d'un certain nombre de critiques, entachée d'un double défaut : celui, aux deux premiers vers, de la non-élision [2], à laquelle les correcteurs ne surent jamais pardonner, et celui en outre d'un mystérieux emploi de mots, dont l'amour, par trop

1 Toute cette seconde moitié de l'hymne, à partir de la strophe v, disparut dans le premier bréviaire dit proprement *Parisiense,* que publia, en 1680, le trop fameux archevêque François de Harlay. Cette singulière mutilation, dit D. Guéranger, fut alors malheureusement commentée, la satire s'en égaya et les hommes de bien en gémirent. Le public avait, sans doute, ses raisons pour jeter sur l'acte de l'archevêque une appréciation aussi tristement sévère. Cependant, disons à la décharge du prélat, que la coupure de cette hymne n'était pas sans exemple : on la rencontre dans le bréviaire ms. de York du XIVe siècle (*in Bibl. Bodleiana*), où les quatre premières strophes sont indiquées pour Matines, et les quatre dernières pour Laudes. La justification de l'archevêque de Harlay aurait donc été sur ce point complète, si, comme dans le ms. d'York, on eût retrouvé à Laudes du nouveau bréviaire de Paris la seconde moitié de l'hymne retranchée à Matines. Hélas! il n'en fut rien.

P. S. — Cette note était écrite déjà, lorsque dans le ms. *Genovef.* 2 du XIIIe siècle (Biblioth. Sainte-Geneviève. — BB. l. VII), nous avons aussi trouvé notre hymne avec les quatre premières strophes seulement. Les quatre autres y auraient-elles été transportées ailleurs, comme au codex d'York, c'est ce dont nous n'avons pu nous assurer, en dépit de nos patientes recherches.

2 *Quo car-nis ac-*TU EX-*ules.*

Sedulius (*Elegia*, v. 5.) n'a-t-il pas dit aussi :

*Salvantur cun-*CTI U-*nius ob meritum.* (Pentam.)

La non-élision en césure n'était pas alors chose rare : elle passait d'ailleurs comme inaperçue dans le chant, ainsi qu'on peut le voir à la notation dans l'Hymnaire de Salisbury que nous avons sous les yeux.

exclusif à cette époque, des beautés classiques, ne leur permettait guère de percer l'apparente obscurité. Et cependant, pour l'observateur attentif et quelque peu exercé aux difficultés de la langue mystique, rien de plus simple, à notre avis, que l'interprétation de ces vers, dont voici, croyons-nous, la libre, mais exacte traduction : « Afin que nous, maintenant exilés par le malheur de cette chair coupable, mais un jour affranchis de ses liens [1], nous chantions là-haut l'hymne de la gloire, comme ici-bas, prosternés à cette heure, nous chantons dans l'attente les cantiques de l'exil. » *Quo*, dans ce passage, n'est pas un relatif affectant *actu*, mais bien une conjonction (afin que); *exules*, exilés, et non exempts; *ut*, de même que. Nous ne voyons du reste nul inconvénient à mettre *quo* en relation avec *actu*, ce substantif devenant alors le complément de *exules* (affranchis) : c'est le sens donné par Adalbert Daniel [2].

Quoi qu'il en soit, ce sera toujours, Dieu merci, avec une satisfaction nouvelle que nous retrouverons le chant de cette strophe sur les lèvres pieuses des moines, ces intelligents gardiens de nos trésors liturgiques.

1 Le mot *cœlibes*, rappelant le passage de saint Matthieu (XXII, 30), exprime l'état angélique du corps des bienheureux dans le ciel.

2 *Opere cit.*, t. IV, p. 35. — Mone, qui va souvent beaucoup trop vite dans la discussion des textes, prétend que les deux vers 30 et 31 sont corrompus dans tous les mss.; — il voudrait *flamus*, au lieu de *effecti*. Selon lui encore le vers : *Ut præstolamur cernui*, devrait faire place à celui-ci : *Et præstolantes cernue*, qui, dit-il, sans virgule, se joindrait au dernier. Il prétend que la rime et le sens exigent *cernue;* mais que ce mot aura pu être écrit *cernui* dans la langue grossière du peuple, *in lingua rustica*. Nous pensons, nous, que Mone, qui n'a pas eu l'intelligence du passage, s'est livré ici, pour trouver un sens, comme trop souvent ailleurs, à des suppositions purement gratuites et que ne justifie aucun document.

II

HYMNE A MATINES DU DIMANCHE

(ÉTÉ)

Auteur : S. *Grégoire.*

Nocte surgentes vigilemus omnes,
Semper in psalmis meditemur, atque
Voce concordi Domino canamus
Dulciter hymnos.

Ut pio Regi pariter canentes,
Cum suis Sanctis mereamur aulam
Ingredi cœli, simul et perennem
Ducere vitam.

Præstet hoc nobis Deitas beata
Patris, ac Nati, pariterque Sancti
Spiritus, cujus resonat per omnem
Gloria mundum.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 3. *Viribus totis* Domino canamus —
7. Ingredi cœli, simul et *beatam* —
11. Spiritus, cujus *reboat in omni*
12. Gloria *mundo.*

CODD. MSS. — *Harl.* s. x. (Édit. Angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Jul.* s. x. (Id.) — *S. Petri Corb.* 1. s. x. (P.) — *Oswald.* 1064. (Édit. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Germ. Prat.* s. xi. (P.) — *Gemetic.* 1. s. xi. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.) — *Trevir.* 3. s. xii. (P.) — *Parisiens.* 1. s. xiv. (P.) — *Genovef.* 5. s. xv. (P.)

Synopsis. — Cette hymne est une simple et brève invitation à nous lever la nuit, pour célébrer les louanges de Dieu par les psaumes et les cantiques, avec un cœur plein d'un amoureux élan, afin de mériter ainsi de chanter éternellement dans la cour céleste la gloire du grand Roi.

Critique. — Le mètre de cette hymne est le *saphique-adonien.* Clicthoue, Antonio a Lebrixa, Timothée, Tomasi, et après eux tous les auteurs, l'attribuent à saint Grégoire : on la trouve dans le Sacramentaire *ad calcem.* Cependant Grancolas [1] pense qu'elle est antérieure au saint Docteur, aussi bien que la précédente *Primo dierum omnium ;* et les motifs de cette assertion ou de ce doute sont pour lui premièrement que cette pièce figure dans l'hymnaire de saint Benoît, et secondement *qu'il n'est pas bien sûr,* dit-il, *que saint Grégoire ait fait des poésies.* Mais d'une part, cette hymne peut très-bien avoir été insérée postérieurement dans le recueil bénédictin ; et d'autre part, le doute soulevé à l'endroit des compositions poétiques de saint Grégoire ne peut raisonnablement tenir devant le témoignage constant de la tradition. La brièveté de cette hymne et de sa correspondante à Laudes : *Ecce jam noctis,* s'explique par la brièveté même des nuits d'été, temps auquel elles sont destinées [2]. En effet, selon l'antique usage de Rome, Laudes devait se chanter régulièrement à l'aube du jour : il fallait donc abréger en été l'office de la nuit, pour arriver à propos à cette heure. Voilà pourquoi à Pâques et à la Pentecôte, où forcément, par la

1 *Commentaire hist. sur le Brév. romain,* t. II, p. 2. Paris, 1727. — Cet auteur, généralement beaucoup trop loué, est parfois d'une excentricité fort divertissante.

2 Quelques églises n'avaient pas dans la saison d'été, non-seulement pour le Dimanche, mais aussi pour toute la semaine, d'autres hymnes que celle-ci à Matines, et l'*Ecce jam noctis* à Laudes. Cf. les deux bréviaires de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève de Paris. (*Parisiens.* i, s. xiv, et *Genovef.* 5, s. xv.)

longueur des offices du samedi, les Matines se trouvaient reculées dans la nuit, on retranchait deux Nocturnes, et on commençait Laudes immédiatement après le premier, comme il se pratique encore aujourd'hui [1].

Commentaire.

Nocte surgentes vigilemus omnes,

La nuit est le temps le plus favorable à la prière, comme nous l'apprend l'exemple même du Sauveur, dont il est dit : *Erat pernoctans in oratione.* (Luc. VI, 12.) C'est l'heure de la miséricorde et des plus merveilleux effets de la pieuse amitié de Dieu. *Et ibit ad illum media nocte* (Luc. XI); c'est l'heure, que de préférence choisit l'Époux, pour venir frapper à la porte de nos âmes. *Vigilemus :* veillons donc; car nous ignorons le moment précis de son arrivée. *Omnes :* veillons tous, et qu'il n'y en ait pas un seul qui, par sa malheureuse somnolence, s'expose à partager le sort funeste des Vierges folles.

Semper in psalmis meditemur [2].

SCRIPT. *Quoniam oportet semper orare.* (Luc. XVIII, 1.) *Et meditabar in mandatis tuis, quæ dilexi.* (Ps. CXVIII.) *Prævenerunt oculi mei ad te diluculo, ut meditarer eloquia tua.* (Ibid.)

Ce n'est pas simplement une prière orale que l'Église réclame de nous dans la psalmodie, mais une prière intérieure et affectueusement méditée. Et maintenant pourquoi demande-t-elle cette méditation dans les psaumes, plutôt que sur les autres

[1] C'est Amalaire qui nous signale en ces termes cet usage de Rome : *Ipsa enim (S. Rom. Eccles.) quotocumque ordine vel numero lectionum viderit matutam procedere, ut audivi, dimittit nocturnale officium, et incipit matutinale.* (*De ordine Antiphonarii liber,* cap. IV.)

[2] Ennodius, dans son hymne du soir : *Christe lux mundi,* nous semble s'être souvenu de ce vers et de toute cette strophe, lorsqu'il dit :

Cor enim nostrum vigilet sopore,
Somniet Christum Dominumque semper
Insonet psalmis, meditetur hymnis
Nocte dieque.

Cf. Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 152, et *Sirmundi Opera*, Venetiis, 1728, t. I.

parties des saintes Écritures? C'est, dit le commentateur Timothée [1], parce qu'ils renferment prophétiquement toute la loi évangélique. Aussi l'Église les emploie-t-elle dans toute la série de ses offices, et, à Matines en particulier, elle les enchaîne, comme par un lien mystérieux, au récit même de l'Évangile, dont la lecture, qui vient à la fin du troisième Nocturne, montre si bien l'harmonie du Nouveau Testament avec l'Ancien.

Voce concordi Domino canamus
Dulciter hymnos.

Ce double vers dépeint très-bien le saint tressaillement avec lequel on doit chanter les cantiques sacrés. Or ce chant sera d'autant plus expressif, que toutes les paroles en seront mieux senties et mieux goûtées dans le recueillement d'une pieuse méditation.

Au lieu de *Voce concordi,* on lit dans le texte primitif : *Viribus totis* [2]. La mesure était tout aussi exactement gardée : quelle a donc été la raison de ce changement? Serait-ce parce que la même locution se trouvait reproduite à l'hymne des Laudes : *Ecce jam noctis?* Mais alors aurait-on dû, ce semble, la conserver au moins dans l'une des deux. Quand les correcteurs ne l'ont pas fait, c'est évidemment qu'ils ne l'ont pas trouvée digne de figurer ici. Et cependant quelle différence entre ces deux variantes ! La nouvelle ne présente rien de sérieux ni à l'esprit, ni au cœur; l'ancienne au contraire, avec sa mâle énergie, nous rappelle fort à propos le grand commandement de la loi, dans une circonstance où l'amour a un si beau rôle à remplir [3]. Les deux mots *meditemur* et *dulciter,* entre lesquels se trouvait encadré le *viribus totis,* ne permettaient guère, à

[1] *Oper. cit., super hoc hymn.*

[2] Cassandre, Clicthoue, Tomasi et l'édition bénédictine (Paris, 1705) ont écrit *nisibus totis;* mais nous avons lu *viribus* dans tous ou presque tous les mss.

[3] Saint Pierre Damien n'a-t-il pas dit à son tour :

Totis, Christe, visceribus
Tibi laudes reddimus.

(*Rhythmus pasch., ultim. stroph.*)

notre avis, de prendre le change sur le véritable sens de ce passage.

SCRIPT. *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo... et ex ominibus viribus tuis.* (Luc. x, 27.)

Ut pio Regi pariter canentes,
Cum suis Sanctis mereamur aulam
Ingredi cœli....

Le sens intégral de cette strophe varie selon l'acception dans laquelle on prend l'adverbe *pariter* qui, d'après Timothée, peut exprimer ici trois parités différentes : de personne, de temps, de droit : de personne, si on le rapporte à Dieu le Fils *(Pio Regi)*, par opposition à Dieu le Père *(Domino)*; de temps, si nous le référons à nous-mêmes, qui célébrons les louanges de Dieu sur la terre, comme maintenant aussi les saints les chantent dans la gloire ; de droit enfin, si nous avons en vue l'égalité de récompense que doit infailliblement nous obtenir l'égalité de mérite, si, en chantant ici-bas les louanges de Dieu, nous imitons ainsi l'exemple des saints, qui furent nos modèles dans l'accomplissement de ce devoir sacré. Timothée incline pour le premier sens ; quant à nous, sans prétendre en exclure aucun, disons que le second nous sourit davantage, rappelant dans la psalmodie cette consolante pensée de la mystérieuse union de nos voix mortelles au *Sanctus* éternel de la patrie.

... Simul et perennem
Ducere vitam.

Au lieu de *perennem,* on lit dans l'ancien texte : *beatam,* et tous les vieux livres et toutes les collections des XVe et XVIe siècles, d'accord avec les manuscrits, portent ainsi [1]. A-t-on voulu éviter l'assonance entre ces trois derniers vers, ou bien encore une répétition avec *beata* qui termine le premier vers de la strophe suivante ? C'est probable. Quoi qu'il en soit, la suppression d'un mot qui exprime si bien le bonheur, fruit éternel de la grâce et de la gloire, nous parait toujours regrettable, parce-qu'il n'a pas d'équivalent dans la langue mystique.

Si on veut apprécier cette strophe à sa juste valeur, il faut se

[1] C'est à tort que Kayser (*Op. cit.*) dit que Cassandre a écrit *perennem*.

souvenir que, au temps où l'Église la met sur les lèvres de ses ministres, le glorieux mystère de l'Ascension a déjà été célébré. Le Christ règne alors dans le ciel, au milieu de ces bienheureuses phalanges d'âmes justes qu'il a emmenées avec lui le jour de son triomphe, et auxquelles se sont associés depuis tous les saints de la nouvelle alliance, pour former ensemble, avec les anges, la brillante cour du Roi immortel des siècles : *Aulam cœli*. Et n'est-ce pas toujours avec une émotion nouvelle que l'on rencontre accolée à Jésus cette douce épithète *pio*, qui rappelle si bien toutes les divines mansuétudes de sa royauté?

Præstet hoc nobis Deitas beata
Patris, ac Nati, pariter que Sancti
Spiritus...

Pour obtenir enfin la grâce suprême de cette vie bienheureuse du ciel, l'Église s'adresse à la Trinité sainte, qui en est la source ineffable.

... Cujus resonat per omnem
Gloria mundum.

L'ancien texte disait : *Reboat in omni gloria mundo*. C'est-à-dire que, contrairement à la règle du mètre, il y avait au quatrième pied un *pyrrhique* au lieu d'un *trochée*. Clicthoue, qui en fait la remarque, indique lui-même la correction telle que nous l'avons aujourd'hui, à l'exception du mot *resonat*, en ajoutant que cette rectification était trop naturelle et trop facile, pour ne pas attribuer aux seuls copistes le vice de ce vers reproduit, avoue-t-il, par tous les hymnaires imprimés de son temps. En réalité, il n'y a pas de faute ici, mais simplement une licence, à cette époque surtout fort autorisée, et dont les exemples abondent d'ailleurs chez les classiques eux-mêmes, celle de l'allongement de la syllabe brève à la césure. (Note A.)

Le texte fourni par Adalbert Daniel fait supposer que le changement dont il s'agit avait été déjà adopté peut-être dans quelques églises avant même la réforme d'Urbain VIII, mais toujours néanmoins sans détriment du mot primitif *reboat*. Comment donc ce mot fut-il supprimé depuis? Nous en sommes d'autant plus étonné, que ce verbe éminemment clas-

sique n'aurait pas dû, ce semble, déplaire aux correcteurs [1]. Il est, croyons-nous, d'une énergie plus fortement accentuée que *resonat*, et pour cela plus apte à exprimer la puissance de cette voix mystérieuse qui, par tous les échos du monde, proclame avec un si majestueux éclat la gloire infinie du Dieu créateur : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, et hoc quod continet omnia scientiam habet vocis.* (Sap. I, 7.)

Note A. (P. 44.)

Arevalo (*op. et loco cit., num.* 163, n. a.) s'appuie sur l'observation de Clicthoue, pour établir que les mots substitués par la révision d'Urbain VIII sont le plus souvent (*sæpius*) ceux-là-mêmes du texte de l'auteur. Ailleurs, commentant Prudence, Dracontius, Juvencus et Sedulius, dont il nous a donné les magnifiques éditions romaines, il reconnaît et proclame hautement la légitimité et la fréquence de l'allongement de la syllabe brève à la césure chez les poëtes, principalement les poëtes chrétiens des IIIe et IVe siècles. Généralisant même le fait, il le pose dans ses *Prudentiana* comme une règle avec laquelle il faut compter pour la juste appréciation de leurs œuvres : SEXTA REGULA. *Poetæ* III et IV *sæculi, præsertim Christiani, frequentius quam veteres, syllabas breves producebant ratione cæsuræ.* Et il ajoute : *Id multi non advertentes, carmina ecclesiastica corrigere ausi, ea corruperunt.* Arevalo blâme donc ici, comme une témérité malheureuse, ce qu'il avait loué d'abord comme un acte de bonne critique.

La contradiction saute aux yeux et ne peut s'expliquer, ce nous semble, de la part d'un aussi grave auteur, que par la différence des époques auxquelles il a écrit. Entre l'*Hymnodia Hispanica* (1786) et l'édition de Prudence (1788), deux années s'écoulèrent, et trois, quatre et six encore pour celles de Dracontius (1791), de Juvencus (1792) et de

[1] . . . *Reboant silvæque et magnus Olympus.* (*Georg.* III, v. 227.)
Quidquid in aere cavo reboans tuba curva remugit. (Prud. *Apoth.* v., 386.)
On lit encore *reboat* à cette même doxologie, qui termine aussi l'hymne des Laudes de saint Raphaël Archange (24 octobre), comme on peut le voir au *Propre* de la ville de Rome. Cette hymne est une imitation et presque une copie de celle de saint Michel : *Christe sanctorum decus angelorum.*

Sedulius (1794). Or il faut souvent bien moins de temps encore pour revenir d'une erreur, en pareille matière surtout, et nous avons tout lieu de croire que l'étude plus attentive et plus spéciale à laquelle l'obligèrent ses travaux ultérieurs rectifia sur ce point, comme sur plusieurs autres, sa façon de penser.

Si d'une part, les exemples de la licence en question sont assez rares chez Ovide et Horace, de l'autre, l'abbé Prompsault (*Gram. lat.*, 1re part., p. 461 et 943), nous assure qu'il en a compté jusqu'à 50 dans Virgile, et sur ce nombre, 17 ou 18 dans les *Églogues* et dans les *Géorgiques*. Ce classique étant entre les mains de tous, on pourra, sans trop de peine, y vérifier les passages. Nous nous bornerons donc à citer ici, à l'appui de cette licence, les vers suivants que nous fournit la poésie chrétienne, dont nous avons surtout à nous occuper :

Vesper habet, roseŭs et quem novus excipit ortus.
(Prudentius, *Apoth.*, v. 425.)

Spiritus existit tenuĭs, et sibilat aer.
(Ibid., v. 842.)

Fluctuat omne nemŭs, et nutant pendula poma.
(Dracontius, *de Deo*, l. I, v. 196.)

Simplicitate bonŭs, et culmine celsior omni.
(Ibid., v. 436.)

Ergo age, sanctificŭs adsit mihi carminis auctor
Spiritus. . . . .
(Juvencus, *Evangel. Hist. Prolog.*, v. 33.)

Ce vers avait eu, paraît-il, le privilége de fixer presque uniquement l'attention des critiques. Arevalo dit à son sujet : « *In* SANCTIFICUS *producitur ultima ratione cæsuræ : neque enim Barthius*, l. XI ADVERS., cap. XXIII, et Cellarius de BARBARISMIS IN CURIS POSTERIORIBUS *audiendi sunt, quum affirmant metrum postulare* SANCTIFICANS. » (Cf. *Juvenc. edit. Arevali, Romæ* 1792, p. 67.)

Cujus anhela socrŭs æstu febrique jacebat.
(Ibid., l. I, v. 807.)

Humana pro gente piŭs occumberet agnus.
(Sedulius, *Carm. Pasch.* l. I, v. 120.)

Immortalis erăt, est mortuus, et modo revixit.

(S. Paulin. *Carm. ad Deum post convers. et baptismum suum*, v. 223.)

Cujus est fratris rebŭs exclusa paternis.
(S. Paulin. *Carm. ad Deum de domest. suis calamit.*, v. 19.)

Les deux poëmes auxquels nous empruntons ces deux derniers vers, et dont le cardinal Maï a fait la précieuse découverte, ont été extraits de la collection : *Classicorum auctorum e Vaticanis editorum* tom. V, *Romæ*, 1833, p. 369 et *sqq.*, et publiés pour la première fois en France par l'abbé L. Dancoisne, traducteur du livre intitulé : S. *Paulin, évêque de Nole et son siècle*, écrit en allemand, par le docteur Ad. Busé, professeur au séminaire de Cologne. (Trad. française, Paris et Tournai, Casterman, 1858.) — Le cardinal Maï fait observer que si ce double poëme ne devait pas être attribué à saint Paulin, il serait, à coup sûr, d'un poëte antérieur à la chute de l'empire d'Occident, comme le prouve le v. 37 de la première pièce :

Qua Romanus agit, sævit qua barbarus orbis.

III

HYMNE AUX LAUDES DU DIMANCHE

(HIVER)

Auteur : S. *Ambroise.*

Æterne rerum Conditor,
Noctem diemque qui regis,
Et temporum das tempora,
Ut alleves fastidium.

Nocturna lux viantibus
A nocte noctem segregans,
Præco diei jam sonat,
Jubarque solis evocat.

Hoc excitatus Lucifer
Solvit polum caligine,
Hoc omnis erronum cohors
Viam nocendi deserit.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 5. *Præco diei jam sonat,* (interversion.)
6. *Noctis profundæ pervigil,*
7. *Nocturna lux viantibus,* (id.)
8. *A nocte noctem segregans.* (id.)
11. Hoc omnis *errorum chorus.*

Hoc nauta vires colligit
Pontique mitescunt freta :
Hoc, ipsa Petra Ecclesiæ,
Canente, culpam diluit.

Surgamus ergo strenue,
Gallus jacentes excitat,
Et somnolentos increpat,
Gallus negantes arguit.

Gallo canente spes redit,
Ægris salus refunditur,
Mucro latronis conditur,
Lapsis fides revertitur.

Jesu, labantes respice,
Et nos videndo corrige :
Si respicis, labes cadunt,
Fletuque culpa solvitur.

Tu lux refulge sensibus,
Mentisque somnum discute :
Te nostra vox primum sonet,
Et vota solvamus tibi.
Deo Patri sit gloria, etc.

CODD. MSS. — *Oxon. Theotisc.* s. VIII. (J. Grimm.) — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII et IX. (Mone.) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Jul.* s. X. (Id.) — *Oswald.* 1064. (Id.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Cassin.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.) — *Mogunt.* 1. s. XII. (P.) — *Hilar.* 1. s. XIII. (P.) — *Cisterc.* s. XIII. (P.) — *Rothomag.* 1. s. XIII. (P.) — *S. Acheol.* s. XIII. (P.) — *S. Fusc.* 1. s. XIII. (P.) — *Genovef.* 2. s. XIII. (P.) — *S. Victor. Parisiens.* s. XIII. (P.) — *Belvac.* s. XV. (P.) — *S. Vedast.* 5. s. XV. (P.)

Synopsis. — Après avoir rendu gloire au souverain Ordonnateur du monde, dont la sagesse infinie règle la nuit et le

jour, l'auteur s'inspirant du chant matinal du coq, en fait le thème si originalement poétique de cette pièce inimitable. Il esquisse d'abord à grands traits la symbolique figure de ce vigilant messager du jour; ensuite, avec la même noblesse, la même animation de couleurs, il décrit les phénomènes heureux qui se produisent aux accents répétés de sa bruyante voix; puis, le réveil de Pierre coupable faisant passer le poëte du premier plan au second, du littéral au mystique, il nous excite à nous lever tous aussi à l'appel du Christ, dont la voix divine résonne au fond de nos cœurs, il en célèbre les salutaires effets, et termine par une touchante prière à Jésus, pour le retour des pécheurs et la céleste irradiation de sa grâce dans les âmes. Un cri d'amoureuse louange couronne cette pieuse supplication.

Critique. — Toute la matière et presque tous les mots de cette hymne se retrouvent dans l'*Hexaemeron* de saint Ambroise (l. V, c. XXIV); et saint Augustin (*Retract.* l. I, c. XXI) la lui attribue formellement : *Dixi quod in apostolo Petro, tanquam in petra fundata est Ecclesia: qui sensus etiam cantatur ore multorum in versibus beatissimi Ambrosii, ubi de gallo gallinaceo ait :*

Hoc, ipsa Petra Ecclesiæ,
Canente, culpam diluit.

Les plus anciens bréviaires la désignent sous ce titre : *Ad primum galli cantum,* en parfait accord avec les manuscrits milanais qui marquent : *In nocte ad galli cantum.*

De fait, c'est au milieu de la nuit, au premier chant du coq, *ad gallicinium*, qu'on la chantait primitivement, ce qui explique pourquoi le vieux bréviaire bénédictin la place *ad Nocturnum de Tempore,* et comment elle manque à Laudes dans un bon nombre d'exemplaires. Denys le Chartreux la cite encore sous la rubrique *ad Nocturnum matutinum;* mais depuis elle a été assignée aux Laudes du dimanche, pour la saison d'hiver, comme il a été expliqué à l'hymne de Matines : *Primo die,* qu'elle accompagne toujours. Cependant Clicthoue affirme que de son temps encore, en certaines églises, on n'en chantait que

les deux dernières strophes à cette heure de Laudes[1] : *Quoniam tamen,* ajoute-t-il, *totus apprime suavis est et admodum elegans neque prolixitate fastidiens, totus etiam hic explicatus est.* »

C'est dans les mêmes termes que Denys le Chartreux avait déjà rendu témoignage à la ravissante beauté de cette hymne[2].

Traduction[3]. — « Créateur éternel du monde, vous qui régissez et la nuit et le jour, et qui, pour nous adoucir les ennuis de l'exil, faites succéder l'une à l'autre la lumière et l'obscurité[4]; l'étoile du voyageur nocturne, compteur vigilant de la nuit profonde[5] dont il distingue les heures, déjà le coq, messager du jour, sonne le retour du soleil radieux. A sa voix Lucifer se réveille et détache du front de la nuit son noir bandeau; à sa voix, toute la troupe des esprits de mensonge met fin à ses ténébreuses embûches; à sa voix, le nautonier reprend courage et les flots de la mer s'apaisent; à sa voix, la Pierre même de l'Église expie sa faute dans les larmes. Levons-nous donc pleins d'ardeur, le coq appelle ceux qui dorment, il gourmande les somnolents, il accuse les renégats. Au chant du coq, l'espérance renaît, la santé revient aux malades, le fer du larron rentre dans le fourreau, la foi se réveille dans l'âme des pécheurs. Jésus, jetez les yeux sur ceux qui tombent, et que votre regard nous relève : oui, si vous nous regardez, nos péchés s'effacent et la faute est lavée dans les larmes. O vous, la vraie lumière, illuminez nos âmes et brisez le sommeil de notre

1 Le cod. *S. Vedast.* 5, s. xv, ne donne, en effet, à Laudes que les deux dernières strophes. Le *Genovef.* 2, s. xiii, et le *Belvac.*, s. xv, n'offrent que les deux premières et les deux dernières.

2 Cf. Raoul de Tongres, *de Can. observ.* Propos. xiii. — Denys le Chartr. *Hymn. Enarrat.* Edit. de Paris, 1542. — Clicthoue, *Elucidatorium Ecclesiast.* Paris, 1515. — Adalbert Daniel, *Thesaurus Hymnologicus*, t. I. Halis, 1841. — Biraghi, *Inni sinceri di S. Ambr. Milano*, 1862.

3 Cette hymne est la seule dont nous ayons cru devoir donner la traduction, comme il a été dit à la préface.

4 *Tempora* est évidemment d'une signification plus étendue, s'appliquant aussi et ordinairement même à la diversité des saisons. Sans exclure ce sens, nous croyons que l'auteur entend ici principalement ce mot de la succession des jours et des nuits, comme le semble requérir son sujet.

5 Ici et plus bas, pour les raisons que l'on verra au Commentaire, nous avons suivi le texte primitif.

esprit; que notre voix vous célèbre et vous paye sans retard le tribut sacré de nos chants. »

Commentaire.

Æterne rerum Conditor.

Bien que le mot *Æterne* semble ici affecter exclusivement le Dieu créateur, et non les choses créées, il n'en est pas moins, croyons-nous, en vrai rapport avec toute la création — visible et invisible — qui participe en quelque sorte à l'éternité de Dieu, dans le sens très-juste et très-vrai que les idées et les formes existent éternellement en lui [1]. Cette considération n'est pas sans importance, au point de vue surtout de l'admirable économie de la grâce et de l'ordre mystérieux de la prédestination: elle est comme le point de départ de la haute mysticité de cette hymne.

Noctem diemque qui regis,
Et temporum das tempora,
Ut alleves fastidium.

Au sens littéral, rien de plus simple; mais nous verrons que sous cette apparente naïveté d'expressions se cache tout un trésor de sublimes pensées.

SCRIPT. *Tuus est dies, et tua est nox.* (Ps. LXXIII, 16.) — *Ipse mutat tempora.* (Dan. II, 6, 7, 25.) — Saint Ambroise a dit ailleurs : *Tempora autem quæ sunt, nisi mutationum vices?* (Hexaem. l. IV, c. V.)

Nocturna lux viantibus.

Par son chant intelligent et réglé, le coq est pour le voyageur, la nuit, comme un flambeau qui dirige ses pas : *lux quantum ad munus et officium.* (Clicthov.)

A nocte noctem segregans.

Il sépare la nuit de la nuit, c'est-à-dire qu'il en distingue les

1 Saint Ambroise lui-même, parlant de l'œuvre du premier jour de la création a dit : *Advertit enim vir plenus prudentiæ (Moyses), quod visibilium atque invisibilium substantias, origines et causas rerum mens sola divina contineat.* — (*Hexaem.* l. I, c. II, n. 7.)

veilles successives par ses accents à heures fixes et de plus en plus perçants.

Præco diei jam sonat [1].

Vers élégant et expressif : c'est le héraut du jour, dont la voix sonne comme un clairon aigu, pour appeler la lumière. Prudence a dit à son tour, — nous le verrons à l'hymne des laudes de la IIIe férie : — *Ales diei nuntius.*

Mais pourquoi tous les vers de cette strophe ont-ils été ainsi déplacés dans un nouvel arrangement? Que présentait donc de vicieux la structure antique? Le trait le plus saillant du coq, héraut du jour, y figurait en tête, et c'était bien là sa place. Est-ce pour nous gratifier de ce vers final : *Jubarque solis evocat*, que les correcteurs se sont résolûment décidés à ce remaniement? Mais ce vers nous parait d'abord une superfétation, n'ajoutant rien ici à l'idée, qui a d'ailleurs son plein développement dans la strophe suivante, et il nous fait regretter d'autant plus la disparition du vers primitif : *Noctis profundæ pervigil,* bien autrement remarquable, au point de vue mystique surtout, comme on le verra à la fin.

Hoc excitatus Lucifer
Solvit polum caligine.

Lucifer, l'étoile du matin, ainsi appelée parcequ'elle précède le soleil et semble être comme son introducteur sur l'horizon. *Excitatus,* prosopopée hardie qui forme avec le deuxième vers un trait éminemment poétique.

Hoc omnis erronum cohors.

Erronum cohors (la cohorte, la troupe des malfaiteurs er-

1 Un certain nombre de mss. disent *sonet*, entre autres les *Hilar.* 1. *S. Fusc.* 1. — *S. Acheol.* — *Gemetic.* 2. — *Rothomag.* 1. — *S. Vedast.* 3. — (XII, XIII et XIVe s.) — Les impr. *Venet.* 1 et 2 et *Rothomag.* 1 ont suivi cette variante, que nous trouvons aussi dans l'Hymnaire de Salisbury. Mais jusqu'ici nous n'avons rencontré aucun commentateur qui l'ait acceptée, et ceux-là mêmes, comme Wimpheling et Antonio a Lebrixa, qui ont reproduit la version d'Hilaire, dont le codex *Hilar.* 1 nous paraît être le type, n'ont pas cru devoir, pour ce mot, lui rester fidèles, et ont écrit *sonat* avec tous les mss. les plus anciens et les plus accrédités. Il ne faut pas d'ailleurs réfléchir longtemps, ce nous semble, pour se convaincre de la convenance du mode indicatif en cet endroit.

rants). On a déjà vu à notre traduction que nous avons négligé ce texte nouveau des correcteurs. Et cependant, sur la foi de Luigi Biraghi, que nous pensions être l'écho fidèle de la tradition milanaise, nous avions rejeté d'abord le vieux mot *errorum* comme une faute échappée aux copistes. Mais un examen plus approfondi du passage et l'étude des manuscrits nous firent bientôt revenir de cette première impression.

Disons avant tout qu'il s'agit ici certainement de la troupe des démons. Prudence ne nous laisse aucun doute à cet égard, lorsque, imitant le vers de saint Ambroise, il l'interprète ainsi :

Ferunt vagantes dæmonas
Lætos tenebris noctium,
Gallo canente exterritos
Sparsim timere et cedere [1].

Saint Augustin n'est pas moins explicite, quand, s'inspirant aussi du même souvenir, il dit à son tour : *Ista dæmonia seducere animas quærunt; sed ubi sol ortus est, fugiunt* [2].

La pensée du poëte ainsi nettement fixée, comment Biraghi a-t-il pu dire que le mot *errorum* est tout à la fois étranger à saint Ambroise et au bon sens (*disdetto da Ambrogio e dal buon senso*)? Quand l'auteur milanais parle ainsi, il n'a certainement en vue que le sens littéral de la version qu'il défend, et ne tient évidemment nul compte du sens figuré, qui domine cependant toute cette hymne, où l'allégorie chrétienne déploie avec tant de luxe ses formes les plus variées. Oui, sans doute, le mot *errorum*, pris du moins isolément et séparé de *chorus*, n'est pas comme *erronum* synonyme de *brigands de nuit*, que nous trouvons deux fois dans l'*Hexaemeron : Luna..... latronum prodit*

[1] *Cathemer.* I. — *Hymn. Ad Gallicinium.*

[2] *Serm.* CIII. — A ce double témoignage joignons celui de l'hymne matutinale du bréviaire mozarabe (*Dom.* IV *Quadrag.*) : *Noctis tempus jam præterit*, que le C. Tomasi a placée dans sa collection sous le nom de saint Grégoire, et qui paraît calquée sur notre hymne Ambrosienne. Nous y lisons, en effet, cette XIIe strophe :

Hinc te, Deus, deposcimus
Ut pervagantes dæmonas
Signo salutis destruas :
Nos a pavore libera.

insidias (III, IX). — *Hoc canente, latro suas relinquit insidias* (V, XXIV). Mais n'est-ce pas la pensée plutôt que le mot que nous avons à confronter ici? Or, qui osera dire que l'idée réveillée par cette métaphore si originale et si belle : *errorum chorus*, ne répond pas excellemment à celle des malfaiteurs nocturnes de l'*Hexaemeron?* Les esprits infernaux sont-ils moins bien dessinés ici, pour être dépeints sous leur trait le plus saillant, le plus caractéristique, celui de semer sans cesse, au milieu des ténèbres surtout, leurs illusions et leurs erreurs [1]?

Bien loin donc d'être étrangère à saint Ambroise et au bon sens, notre vieille locution fait, au contraire, rayonner dans toute sa vérité la pensée de l'illustre docteur. Si on y réfléchit, en outre, on verra que sa couleur poétique se mêle, on ne peut mieux, à toutes les nuances de ce style imagé de la pièce, et entre comme un élément remarquable dans sa contexture mystique, dont nous esquisserons en finissant l'intéressante analyse.

Et maintenant le témoignage unanime des manuscrits, et celui aussi presque universel des livres apportent à ces raisons intrinsèques leur irréfragable appui, et nous semblent assurer d'une façon péremptoire la réhabilitation du texte primitif. De fait, nous avons lu *omnis errorum chorus* dans tous les manuscrits signalés à notre *Recensus*. Wimpheling, Clicthoue, Cassandre, Ellinger, Timothée, Tomasi, les Bénédictins de Saint-Maur n'ont pas lu autrement. Daniel (t. I) affirme que la variante *erronum* n'était pas connue des anciens : *Apud antiquos minime obviam*. Et ailleurs (t. IV), que tous les manuscrits la

[1] L'auteur de la glose dont se trouve enrichi le magnifique ms. de Saint-Germain-des-Prés (*S. Germ. Prat.*, s. XI) ne s'y est pas mépris; car, au-dessus de ces mots : *omnis errorum chorus*, il a écrit : *multitudo dæmonum*. Celui de l'hymne (S. Grégoire ou tout autre) que nous avons citée dans notre précédente note, emploie à la strophe XI[e] ce tour qui nous paraît, par un côté du moins, la justification de la locution métaphorique *errorum chorus*, que nous défendons ici :

Abscede, princeps dæmonum
Cum noxiis phantasmatum.

Et le chef des démons n'est pas isolé de ses satellites (*pervagantes dæmones*), composant avec lui cette troupe scélérate qui, à la faveur des ténèbres, multiplie les piéges de ses redoutables illusions (*errorum chorus*).

repoussent : *Repugnat omnium codicum autoritas*. Reithmeier [1] et l'éditeur anglais de l'Hymnaire de Salisbury ne lui font pas même l'honneur de la mentionner. Quant aux imprimés, nous tenons à dire que nous ne l'avons pas rencontrée une seule fois dans plus de soixante incunables et autres bréviaires de 1475 à 1630, qui ont passé sous nos yeux, depuis les éditions de Bâle et de Venise jusqu'à celle d'Anvers, ce magnifique in-folio de Moret. De tous les anciens commentateurs, nous ne connaissons encore que le seul Antonio a Lebrixa qui l'ait adoptée, et de nos jours Kehrein [2], Trench [3] et Biraghi ont écrit comme lui. Or Kayser (*op. cit.*), qui mentionne ces deux premiers auteurs, constate que, en écrivant *erronum*, ils l'ont fait en dépit de tous les manuscrits et de la liaison même des idées : *Omnibus codicibus et ipso sententiarum nexu dissuadentibus*.

Au lieu de *cohors*, le texte ancien, également avec tous les manuscrits, et aussi cette fois, sans exception aucune, avec tous les livres antérieurs à la révision, porte *chorus;* et, en l'espèce, ce mot primitif est de la meilleure latinité [4]. Les correcteurs en auraient-ils jugé autrement? Avouons toutefois que, contrairement à *cohors*, le mot *chorus* n'est jamais pris dans les Écritures au sens classique dont il s'agit ici; mais d'autre part, si on étudie plus attentivement le passage, on verra peut-être que la nuit étant l'heure du prince des ténèbres et de ses joies malignes, le mot *chorus* de saint Ambroise, appliqué à la phalange vagabonde des démons, est d'un très-heureux emploi, à raison même de ces allégresses nocturnes dont il éveille l'idée [5].

1 *Flores Patrum latinorum et Hymni ecclesiastici.* — *Scaphusiæ*, 1853.

2 *Lateinische Anthologie aus den christlichen Dichtern des Mittelalters.* Francfort, 1840.

3 *Sacred Latin poetry*. London, 1849.

4 Cf. Virgil. *Æn.*, v. 581. — Cicer. *pro Murena*, c. XXVI.

5 Arevalo (Édit. de Prudence. — Rome, 1788, t. I, p. 238), dans son commentaire de la strophe de ce poëte ci-dessus mentionnée : *Ferunt vagantes*, etc., signale sa ressemblance avec celle-ci de notre hymne, mais non sans quelque hésitation pourtant : *Fortasse dæmones intelligit S. Ambrosius hymno ad Laudes Dominicæ :*

Hoc omnis erronum COHORS
Viam nocendi deserit.

On le voit, ce jésuite, ardent défenseur de la correction d'Urbain VIII, cite

Vias nocendi deserit [1].

Script. *Et dedit viam peccandi Ephraim.* (Eccli. xlvii, 29.) *Viam veritatis non deseruit.* — (Tob. i, 2.)

Hoc nauta vires colligit
Pontique mitescunt freta :

La nuit, en effet, est redoutable au nautonier, et, pour l'ordinaire, la mer est plus calme à l'aube du jour.

Hoc, ipsa Petra Ecclesiæ,
Canente, culpam diluit.

Ce trait final couronne l'incomparable beauté de cette double strophe, et nous donne la clef de tout le mysticisme de cette hymne, comme nous allons le voir bientôt.

Le *Hoc*, quatre fois reproduit et symétriquement placé à la tête des vers, n'est pas, comme on pourrait le croire d'abord, une disgracieuse redondance, mais un mot de rappel, dont le heurt réfléchi provoque de plus en plus l'attention sur chacun des effets symboliques du chant du coq.

Les bréviaires milanais de 1475 et 1487 portent *ipse* au lieu de *ipsa*, conformément à plusieurs manuscrits, deux entre autres des xi[e] et xii[e] siècles. Biraghi, qui les cite, assure même avoir lu : Ipse *Ecclesiæ Petra culpam suam diluit* dans l'*Hexaem.* (l. V, c. xxiv), édition milanaise de 1477; ce qui forcément l'oblige à supposer que l'*ipsa* de saint Augustin, mentionnant, au livre I, chap. xxi, des *Retract.*, ce passage de l'hymne de saint Ambroise, est une faute à la charge des copistes [2]. Mais alors est-il bien sûr que l'erreur soit ici, plutôt que dans l'édition de l'*Hexaemeron* de 1477 ou dans les bréviaires et les manuscrits qu'il apporte en témoignage? Après tout, le docteur de la bibliothèque Ambrosienne avoue que le sens reste le même dans

le passage avec le mot nouveau *cohors*. Il eût été certainement plus ferme dans le rapprochement qu'il fait ici des deux poëtes, s'il avait tenu meilleur compte du primitif *chorus* (troupe joyeuse, dansante, au sens biblique surtout), que reflète si bien la phrase de Prudence : *Vagantes dæmonas* Lætos *tenebris noctium.*

[1] Quelques mss. et plusieurs livres, entre autres l'Hymnaire de Salisbury, disent *viam*. Serait-ce pour se trouver en plein accord avec le double texte de l'Écriture que nous citons?

[2] *Oper. cit.*, p. 109.

l'une et l'autre variante. Comment donc a-t-il pu ajouter que le bon goût et la logique réclament *ipse* plutôt qu'*ipsa?* Car si Pierre emprunte son nom à la métaphore *Petra,* le verbe *diluit* ne peut évidemment être qu'en très-bonne alliance avec ce mot, qui met si vivement en relief la personne même du Prince des Apôtres, dont il résume toute l'éminente dignité.

Surgamus ergo strenue :
Gallus jacentes excitat,
Et somnolentos increpat,
Gallus negantes arguit.

Ici commence à se dévoiler l'allégorie qui se déroule tout entière dans les strophes suivantes. On en aura facilement l'intelligence, si on considère que toute la tradition a vu dans le coq un des symboles les plus expressifs du Christ, de sa grâce et de sa prédication [1]. Et pour reprendre toute la suite de l'hymne, c'est lui qui est le messager, le héraut du jour ; c'est lui qui est le *veillant* de la nuit profonde : *noctis profundæ pervigil*, et dont la voix résonne au cœur de l'homme, quand tout y dort dans le mutisme du péché ; c'est lui qui sépare la nuit de la nuit, c'est-à-dire qui fait passer des ténèbres de l'endurcissement à cette nuit heureuse, la plus voisine du jour, où, à l'exemple de Pierre, confus et repentant, le pécheur commence à pleurer, dans l'espérance du pardon. A sa voix puissante, qui le précède toujours, Lucifer, c'est-à-dire le Christ lui-même, se

1 S. Greg. *Moral.* l. XXXVIII, c. v, et l. XXXIX, c. v. — S. Eucher. *De Form. spir. intell.* c. v. — Durand. *Ration. div. Offic.* lib. I, c. I, n. 22. — S. Charles Borromée exigeait que tout clocher fût surmonté d'un coq, *ut mysterii*, dit-il, *ratio postulat.* (*Instit. fabr. ecclesiast.*) — Biraghi (*opere cit.*, p. 110) reproduit le dessin d'une belle figure du coq trouvée à Milan dans une catacombe, près la basilique Saint-Nazaire, et qui remonte au IIIe siècle : le coq y est représenté avec les sept étoiles, symbole de l'Église, au sein de laquelle le Christ fait retentir ses accents divins.

Le lecteur qui voudra étudier le symbolisme du coq dans ses rapports avec le prêtre pasteur des âmes, fera bien de lire dans du Méril (Poésies populaires latines du moyen âge, p. 12) une pièce rimée fort curieuse, de plus de cent vers, qui figure dans un ms. conservé au trésor de la cathédrale d'Œbregen, n° 3, fol. 143. Cette pièce commence par le quatrain suivant :

Multi sunt presbyteri qui ignorant quare
Super domum Domini gallus solet stare;
Quod propono breviter vobis explanare,
Si voltis benivolas (vultis benevolas) aures mihi dare.

lève de nouveau à l'horizon des âmes et en dissipe les ténèbres : *Et Lucifer oriatur in cordibus vestris.* (I Petr. I, 19.) — *Ego sum... stella splendida et matutina* (Apoc. XXII, 16) ; alors les légions infernales sont mises en fuite ; alors l'âme voyageuse sur la mer agitée de ce monde, fatiguée, brisée par la tourmente, reprend ses forces, et sent le calme succéder à l'orage.

Et maintenant le trait de Pierre, qui expie sa faute dans les larmes, est la transition naturelle à cette cinquième strophe, où, disons-nous, se déchire le voile de l'allégorie, pour laisser briller à nos yeux dans tout son éclat la pure mysticité de l'hymne.

> *Surgamus ergo strenue :*
> *Gallus jacentes...* etc.

Peut-on bien lire ce passage, sans avoir à l'esprit le souvenir de Jésus venant trois fois de la grotte de son agonie auprès de ses Apôtres, endormis dans le Jardin, disant à Pierre d'abord : *Simon, dormis? non potuistis una hora vigilare : vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* Et ensuite à tous : *Surgite eamus.*

Le 4e vers rappelle l'amoureuse correction du Sauveur à l'égard de Pierre apostat, et achève ce tableau de l'énergique prédication de sa grâce au fond des âmes pécheresses et somnolentes.

La strophe VI :

> *Gallo canente spes redit,*
> *Salus ægris...*, etc.,

exprime les heureux effets de cette prédication intérieure du Christ et met en lumière le sens spirituel des figures si élégamment employées dans les strophes III et IV.

A sa voix l'espérance renaît, la santé revient aux malades, le fer du malfaiteur est remis dans le fourreau, la foi rentre au cœur de ceux qui ont failli. Et pour clore ce développement mystique par une pensée qui ajoute encore à sa pieuse onction, disons que ce vers : *Mucro latronis conditur*, évoque peut-être le souvenir du larron dont la langue, comme un glaive acéré, déchirait tout à l'heure encore le cœur de Jésus mou-

rant [1], et qui touché par les derniers accents du Christ sur la croix, le bénit maintenant et l'adore. Oh ! comme au pied de cette croix résonne bien ensuite, mêlée au double souvenir de Pierre repentant et du larron converti, cette strophe incomparable :

Jesu, labantes respice,
Et nos videndo corrige :
Si respicis, labes cadunt,
Fletuque culpa solvitur.

« Oui, Jésus, laissez tomber sur nous pécheurs vos yeux mourants, et guérissez nos âmes par ce regard suave qui purifie toute souillure, et fait jaillir au cœur cette source intarissable de larmes, auxquelles vous promîtes un jour la récompense des éternelles consolations. »

Presque tous nos manuscrits et, parmi eux, les plus anciens et les meilleurs, entre autres les 1 et 2 de Trèves (VIII[e] et IX[e] siècles), les deux de Saint-Pierre de Corbie (X[e] et XII[e] siècles), et celui de Saint-Germain-des-Prés (XI[e] siècle) portent *labentes* au lieu de *labantes* [2]. L'hymnaire de Salisbury et toutes les diverses reproductions imprimées d'Hilarius suivent ce texte, ainsi que la généralité des anciens commentateurs, à l'exception unique peut-être d'Antonio a Lebrixa [3]. Nous tenons d'autant

[1] Saint Matthieu et saint Marc disent expressément que les deux larrons mêlaient leurs blasphèmes à ceux des pharisiens qui insultaient au Sauveur agonisant. — *Et latrones qui crucifixi erant cum eo.* — Nous pouvons donc appliquer à tous les deux d'abord ce que dit Sedulius du mauvais larron seulement :

Unus enim, quem vita ferox nec morte reliquit,
In Dominum scelerata movens convicia, dictis
Mordebat propriis, et tanquam setiger hircus
Ore venenoso vitem lacerabat amœnam.
(*Carm. Paschale*, l. V, vv. 13, 14, 15 et 16.)

Ce passage, si énergiquement coloré, nous semble venir très-bien à l'appui de la pieuse interprétation que nous donnons ici de ce vers :

Mucro latronis conditur.

[2] Telle est également la leçon du bréviaire d'Oderise, abbé du Mont-Cassin (*Cassin.* s. XI), et aussi de celui de l'abbaye Saint-Victor de Paris. (*S. Vict. Paris.* s. XIII.)

[3] Lequel, dit-il lui-même, *emendavit ex ratione carminis.* — Clicthoue témoigne, il est vrai, sa préférence pour *labantes;* mais il écrit *labentes.* En face des monuments, la conscience de l'érudit fait taire le scrupule du littérateur.

plus à constater cet accord à peu près unanime, que, contrairement à l'exigence classique du mètre, *labentes* commence par une *longue* [1]. Si donc l'authenticité du mot demeure établie, nous aurons déjà en cet endroit un premier exemple de ce mode de versification populaire, où le mouvement rhythmique a pour base l'alternance régulière des toniques et des atones (*arsis et thesis*).

En effet, en vertu de cette loi, toute syllabe placée entre deux toniques doit nécessairement subir une dépression, c'est-à-dire être brève, quelle que soit d'ailleurs sa quantité prosodique. Mais Biraghi, qui prétend, bien à tort selon nous, que saint Ambroise a toujours été l'intègre observateur de la vieille métrique, se pose naturellement en défenseur obligé de la variante *labantes*. Or le passage de l'*Hexaemeron* sur lequel il s'appuie, nous parait ici peu concluant : *Jesus titubantes respicit, errantes corrigit* (V, XXIV). Car, si on y regarde de près, on verra peut-être que la nuance entre les deux verbes *labo* et *labor* est si faible que, en bonne critique, il serait peu sûr d'en arguer pour rompre avec l'imposante autorité des manuscrits. D'autre part, il y a dans la double période de l'hymne et de l'*Hexaemeron*, mise en parallèle, une inégalité de compléments dont il faut nécessairement tenir compte, et nous croyons que les deux mots *titubantes* et *errantes* ne sont, dans l'idée de l'auteur, que l'équivalent de *labentes*, et ne composent en réalité qu'une seule et même pensée capitale, celle de *chute*. Le contexte, dans l'hymne surtout, nous semble laisser peu de doute à cet égard : partout, en effet, il s'agit non de simple fluctuation, mais de chute : *Hoc ipsa Petra Ecclesiæ canente* CULPAM *diluit.* — LAPSIS *fides revertitur.* — *Si respicis* LABES *cadunt.* — *Fletuque* CULPA *solvitur* [2].

[1] Et donne alors rigoureusement un spondée (lābēntes), pour un iambe (lăbāntes), que réclame le vers au deuxième pied.

[2] Au lieu de *labentes* ou *labantes*, nous avons lu *paventes* dans quelques mss., entre autres le *Cisterc.* s. XIII, de la bibliothèque de Laon. C'est la leçon du cod. *Oxon. Theotisc.* s. VIII, publié par J. Grimm. Cassandre la signale, sans la suivre. Tomasi l'a adoptée. Nous ne savons si les livres des Théatins, à l'ordre desquels appartenait le savant cardinal, portaient ce mot; mais nous avons lieu de penser qu'il a probablement bien plus tenu compte ici d'un texte en usage dans certains monastères, que du nombre et de l'importance des mss. Nous croyons, en effet, que *paventes*, qui est d'ailleurs en désaccord

Sedulius (*Carm. Pasch.*, l. V, v. 3) avait sans doute ces deux derniers vers de la strophe présents à l'esprit, quand, célébrant à son tour la conversion de Pierre, il dit : *Culpa fugit, cedunt lacrymis delicta profusis.* Ce *culpa fugit* de Sedulius nous fait penser que le vrai texte de saint Ambroise est *labes cadunt* de la révision d'Urbain VIII [1], ou mieux peut-être, *lapsus cadunt* des manuscrits milanais, et non *lapsi stabunt,* comme au bréviaire de saint Pie V [2]. Nous disons *lapsus* mieux encore que *labes,* parce que, selon la remarque de Biraghi, le saint Docteur avait une prédilection bien marquée pour ces pluriels : *lapsus, cursus, successus :* c'est ainsi, par exemple, qu'au psaume XVIII où nous lisons : *Delicta quis intelligit?* lui disait : *Lapsus quis intelligit?* Ce ne sont pas, du reste, les seuls manuscrits milanais qui donnent *Lapsus,* mais encore le plus grand nombre de ceux que nous avons nous-même interrogés, entre autres le 2 de Trèves (s. VIII, IX); les deux de S. Pierre de Corbie (s. X et XII); celui d'Oderise du Mont-Cassin (s. XI); le 1 de Mayence (s. XII); celui de Saint-Victor de Paris (s. XIII); et le *Hilarius* 1 (s. XIII). Nous le retrouvons dans les deux bréviaires de Rouen (1491 et 1492); dans celui des Bénédictins

patent avec le passage susmentionné de l'*Hexaemeron,* a été introduit par les moines sous l'impression de la crainte que leur inspiraient les démons nocturnes. La strophe de l'hymne matutinale du bréviaire mozarabe, que nous avons déjà citée, explique, ce nous semble, cette variante. Nous y voyons que cette crainte des malins esprits au milieu des ténèbres, était telle, que l'on y demandait expressément à Dieu d'en être affranchi, et que, en cet endroit, la prière était, paraît-il, accompagnée du signe de la croix. Nous reproduisons la strophe :

Hinc te, Deus, deposcimus
Ut pervagantes dæmonas
Signo salutis destruas :
Nos a pavore libera.

1 Saint Ambroise a dit également ailleurs : *Culpa cadat populi.* (*Carm. in Baptisterii Basilica,* v. ultim.) Le passage suivant de l'*Hexaemeron* nous semble appuyer aussi notre texte : *Denique respexit Petrum, et statim* ERROR ABSCESSIT. (L. VI, c. XXIV.)

2 La variante *lapsi stabunt* se rencontre dans un certain nombre de mss., entre autres le *Francon.* s. XI, et le *S. Germ. Prat.* du même siècle. Nous sommes loin de la croire inacceptable. Le sens qu'elle offre ne nous déplaît nullement, et son inexactitude prosodique serait peut-être même une recommandation à nos yeux, si nous n'avions les motifs particuliers, ci-dessus exposés, pour lui préférer la leçon actuelle. Cf. ce que nous avons dit plus haut sur *labentes.*

d'Allemagne (1493) ; l'Hymnaire de Paris (1503); le Bréviaire de Carlsruhe (1510) ; l'Hymnaire de Denys le Chartreux (1542) et la collection d'Ellinger (1578).

Tu lux, refulge sensibus,
Mentisque somnum discute :
Te nostra vox primum sonet,
Et vota solvamus tibi.

« Vous êtes la lumière de notre esprit, chassez-en les ténèbres; afin que découvrant vos divines amabilités à la clarté de votre grâce, nous confessions hautement votre immortelle grandeur, et lui offrions le pieux tribut de nos louanges matinales. »

La version actuelle du quatrième vers de cette dernière strophe nous parait, sans doute, préférable au vieux texte : *Et ore psallamus tibi;* toutefois nous aimerions mieux encore dire avec les manuscrits milanais : *Et ora solvamus tibi*, locution qui nous rappelle le primitif emploi de cette hymne, laquelle était d'abord affectée *ad Nocturnum,* comme nous l'avons déjà noté à la partie critique. Cette dernière variante aurait été, croyons-nous, principalement conservée dans les chœurs monastiques. Elle est dans le bréviaire Cistercien de la bibliothèque de Laon (*Cisterc.* s. XIII) [1].

Sans prétendre mettre ici en jour toutes les faces du sens spirituel de cette hymne, dont nulle autre peut-être ne surpasse la richesse mystique, nous aurions cependant du regret à passer sous silence une seconde interprétation que les deux strophes explicatives (V et VI) laissent à la vérité dans l'ombre, mais qui, loin d'être en désaccord avec la pensée générale de l'auteur, s'y rattache au contraire par plusieurs points saillants. Et en effet, les heures nocturnes du Samedi au Dimanche, pour l'office desquelles a été composée cette magnifique pièce, ne nous rappellent-elles pas la nuit mémorable du Sabbat à laquelle devait succéder le grand jour de la régénération du monde? Alors dort en paix son sommeil le Géant divin, que la

[1] Elle figure aussi dans le cod. *Oxon. Theotisc.* et dans l'Hymnaire de Tomasi. Avouons toutefois que le plus grand nombre de nos mss., entre autres le 1 de S. Pierre de Corbie (Xe s.) et le 1 de Jumiéges (XIe s.), portent comme notre texte actuel : *vota solvamus.*

mort croit un instant compter parmi ses victimes, mais qui dans les plis de son linceul funèbre tient encore en main le sceptre de sa puissance éternelle. N'est-ce pas lui qui, du fond de son sépulcre, régit et la nuit et le jour, et qui bientôt va faire lever sur le monde cette ère nouvelle de la grâce, dont la brillante clarté dissipera les ombres de la loi antique et mettra fin à la longue attente des nations? *Et temporum das tempora, ut alleves fastidium*. N'est-ce pas lui qui veille au sein de la nuit profonde : — *noctis profundæ pervigil*, pour illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres de la mort? N'est-ce pas lui qui, à l'appel du coq, dont la voix bruyante comme celle de la trompette sonne avec éclat son réveil glorieux, *sépare la nuit de la nuit*, c'est-à-dire les sombres heures de sa sépulture des joies matinales de sa résurrection, et distingue ainsi les siècles obscurs du Testament ancien de l'âge resplendissant de l'Évangile? A ce chant mystérieux du coq [1], il sort triomphant du tombeau, et, *Lucifer* radieux, qui ne connaît pas le déclin [2], il fixe à jamais au firmament du monde le foyer divin de son inextinguible lumière. Alors les phalanges infernales sont mises en fuite, et l'empire de Satan est pour toujours brisé; alors le pilote, tristement abattu par l'orage, se redresse joyeux sous le regard de son Roi transfiguré, et Pierre ressaisit maintenant d'une main ferme le gouvernail de ce vaisseau mystérieux qui doit nous porter tous à la patrie du ciel.

Faisons remarquer, en finissant, cette admirable harmonie du symbole du coq avec le Christ et celui qu'il a daigné placer à la tête de son Église. Jésus est la résurrection et la vie, et Pierre est l'instrument principal de sa prédication et de sa grâce; et ce fut, sans doute, pour l'associer à jamais, dans sa personne et

1 C'était aux premiers siècles une opinion généralement répandue que Jésus-Christ était ressuscité au chant du coq; nous en avons le témoignage dans ces vers de Prudence :

Inde est quod omnes credimus,
Illo quietis tempore
Quo gallus exsultans canit,
Christum redisse ex inferis.

(*Cathemer.* I, v. 65 et seqq.)

2 *Ille, inquam, Lucifer, qui nescit occasum : ille qui, regressus ab inferis, humano generi serenus illuxit.* (*Præc. Pasch. sabbat. sanct.*)

dans celle de ses successeurs, à sa divine vigilance et à sa perpétuelle action sur le monde des âmes, que Jésus permit sa chute et voulut aussi son retour au chant du coq, dont les accents répétés devaient à l'avenir et toujours lui rappeler, d'une part, l'incessante activité du Christ au milieu de son Église, et, d'autre part, la sollicitude persévérante qu'il réclame pour elle de celui dont il a fait son représentant. Le coq restera donc à jamais l'emblème frappant de Jésus et de Pierre ; double figure inséparable, qui s'unit et se confond dans la divine personnalité du Christ.

IV

HYMNE AUX LAUDES DU DIMANCHE

(ÉTÉ)

Auteur : S. *Grégoire.*

Ecce jam noctis tenuatur umbra,
Lux et auroræ rutilans coruscat :
Supplices rerum Dominum canora
Voce precemur :

Ut reos culpæ miseratus, omnem
Pellat angorem, tribuat salutem,
Donet et nobis bona sempiternæ
Munera pacis.

Præstet hoc nobis..., etc.
(Ut supra in Hymn. *Nocte surgentes.*)

TEXTE PRIMITIF :

VV. 2. *Lucis aurora* rutilans coruscat :
3. *Nisibus* (vel *viribus*) *totis rogitemus omnes*
4. *Cunctipotentem.*
5. Ut *Deus noster* miseratus, omnem
6. Pellat *languorem*, tribuat salutem,
7. Donet et nobis, *pietate Patris,*
8. *Regna polorum.*

CODD. MSS. — *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Harl.* s. x. (Id.) — *Vesp.* s. x. (Id.) — S. *Petri Corb.* 1. s. x. (P.) — *Gemetic.* 1. s. xi. (P.) — S. *Germ. Prat.* s. xi. (P.) — *Oswald.* 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — L'Église, au premier rayon de l'aurore, nous excite à offrir, avec toute la ferveur de notre âme, nos humbles supplications au Seigneur tout-puissant, afin que, ayant pitié de nos misères, il nous délivre de toutes nos angoisses, qu'il nous accorde le salut, et qu'il daigne enfin couronner ses miséricordieuses faveurs par le don ineffable de l'éternelle vie.

Critique. — Cette hymne est de la même mesure que sa correspondante à Matines : *Nocte surgentes.* Tout en avouant que l'auteur n'en est pas certainement connu, Clicthoue pense qu'elle est également de saint Grégoire, à cause de l'identité du mètre, de l'analogie du sujet et de la ressemblance du style. Tous les commentateurs, tant anciens que modernes, sont du même avis, à l'exception toujours de Grancolas, dont l'autorité, en l'espèce, n'est à nos yeux d'aucune importance. On peut dire, vu sa brièveté surtout, que la pièce a été assez largement remaniée par la correction d'Urbain VIII, à laquelle nous avons encore le regret de ne pouvoir nous associer ici. Adalbert Daniel fait observer que dans quelques vieux bréviaires cette hymne est indiquée pour être chantée aux Laudes, *per totam hebdomadem* [1]. Nous avons fait nous-même la même remarque à l'hymne *Nocte surgentes,* mais en distinguant les saisons, ce que Daniel aurait dû faire aussi ; car il est plus que probable que les livres dont il parle n'étaient que des parties du bréviaire affectées à la saison d'été, et que sinon tout l'hiver, du moins au temps de l'Avent et de la Quadragésime, on chantait des hymnes autres que celle dont il s'agit.

Commentaire.

Ecce jam noctis tenuatur umbra,
Lux et auroræ rutilans coruscat.

[1] De ce nombre est le *Genovef.* 5, s. xv, et le fameux Psautier de Mayence, 1457, comme nous l'avons déjà fait remarquer au *Recensus.*

On lit dans le vieux texte :

Lucis aurora rutilans coruscat.

Les correcteurs, se posant toujours au point de vue de la quantité rigoureuse des syllabes, ont rejeté ce vers qui offre au troisième pied un *tribraque* à la place du *dactyle,* contrairement à la mesure saphique de cette pièce. Ici donc encore ils ont méconnu la licence de l'allongement de la syllabe brève à la césure, dont nous avons déjà assez longuement parlé à l'hymne: *Nocte surgentes.* Sans doute que l'allongement de la voyelle *pure,* c'est-à-dire sans l'accompagnement d'une consonne dans le même mot, se rencontre plus rarement chez les auteurs; mais il est encore assez fréquent, dans la poésie chrétienne surtout, pour qu'il n'y ait pas mauvaise grâce à le récuser en cet endroit. (Note B.)

C'est à Georges Fabricius [1] que la révision est redevable du vers nouveau qui, dans sa marche enchevêtrée, nous semble lutter assez mal avec le vers primitif [2].

Supplices rerum Dominum canora
Voce precemur.

Les correcteurs ici ont été, croyons-nous, moins heureux encore que dans le passage correspondant de l'hymne : *Nocte surgentes.* Décidément le *viribus totis,* que nous avons essayé de venger déjà, a été pour eux en pleine réprobation. Nous disons *viribus* et non *nisibus;* car bien que les exemplaires les plus voisins (en grande partie du moins) de la réforme d'Urbain VIII portent ce dernier mot, nous pensons que saint Grégoire avait écrit le premier, que la fantaisie des copistes, ou plutôt des délicats, a probablement changé en *nisi-*

1 *Poetarum veterum ecclesiasticorum Opera christiana et operum reliquiæ atque fragmenta. Basileæ, per Joannem Oporinum,* MD. LXIIII. — Entre autres éditions antérieures, signalons celle de 1562, in-4°.

2 Si G. Fabricius a fourni son vers, Clicthoue a donné aussi le sien, et le voici :

Lucis exortus rutilans coruscat.

C'est bien autrement sot. Mais si, pour la satisfaction des grammairiens et des puristes, il était permis à chacun de toucher ainsi sans pudeur à ces vénérables monuments de notre antique poésie chrétienne, hélas! qu'en resterait-il au bout?

bus, pour n'avoir pas à reproduire identiquement un vers déjà chanté à Matines. On lit en effet *viribus* dans un très-grand nombre de livres et de manuscrits, généralement parmi les plus anciens, et ce texte a été suivi par Antonio a Lebrixa [1], Wimpheling [2], Fabricius [3], Bebelius [4] et plusieurs autres.

Le fréquentatif *Rogitemus*, en ajoutant une énergie nouvelle à l'expression dejà si forte, *viribus totis*, accusait, ce nous semble, une pieuse gradation dans cet élan du cœur, qui avait son début à Matines. *Cunctipotentem*, employé déjà par Prudence, aussi bien que *Cunctiparens*, était un mot acquis à notre langue chrétienne, et qui se recommandait à ce titre. Cette triple perte nous serait moins sensible, si la version actuelle y eût apporté quelque dédommagement; mais non : *rerum Dominum* est un tour, à notre avis, sans couleur; et *canora voce* est une locution plus creuse encore que le *voce concordi* de Matines.

Ut reos culpæ miseratus, omnem
Pellat angorem, tribuat salutem,
Donet et nobis bona sempiternæ
Munera pacis.

Dans ce nouveau texte, la strophe de saint Grégoire est presque tout entière effacée. Et cependant, faut-il le dire, cette correction, à peu près radicale, ne nous avait pas déplu d'abord, et nous étions d'autant plus heureux de nous trouver cette fois en plein accord avec les réviseurs, que nous leur avons été jusqu'ici peu favorable.

Le redressement de la mesure (*Pellat angorem* au lieu de *Pellat languorem*); le rejet trop sévère pourtant, mais sage en apparence, de l'expression *Regna polorum;* la périphrase, d'une teinte mystique assez remarquable, qui ferme non sans quelque élégance la période, tout cela nous avait comme subitement enlevé notre adhésion. Ce ne fut qu'une surprise, dont nous revînmes bientôt. En effet, toute la clef du passage est dans le mot *salutem*, lequel, impliquant surtout, dans le langage des

[1] *Expositio hymn.* Bâle, 1508, et Grenade, 1543, in-4°.
[2] *Hymn. de Tempore et de Sanctis.* Strasbourg, 1513, in-4°.
[3] *Oper. cit.*
[4] *Liber Hymnorum in metra noviter redactorum.* Tübingen, 1501.

Écritures et de l'Église, l'idée de *remède*, de *santé*, de *conservation*, est certainement bien mieux en rapport naturel d'opposition avec *languorem*, qui marque l'*infirmité*, la *maladie*, qu'avec *angorem*, qui indique les secrets tourments de l'esprit et du cœur. Car, bien que la langueur dont il s'agit soit *toute*, ou du moins *principalement*, spirituelle [1], elle nous est cependant presque toujours représentée dans les Saints Livres sous l'image sensible de la maladie du corps : *Et sanans omnem languorem et omnem infirmitàtem in populo*. (Matth. IV, 23.) Or le même évangéliste, expliquant au chap. VIII, vers. 17, ces paroles d'Isaïe : *Vere languores nostros ipse tulit*, les interprète des maladies que Jésus guérissait, et qui étaient la figure de nos péchés qu'il avait pris sur lui, et dont il s'était chargé pour les laver dans le sang et les larmes de sa rédemption.

Donc *languorem* et *salutem* sont à nos yeux deux mots qui s'appellent. D'autre part, cette idée touchante de l'âme malade, qui dès l'aurore implore son céleste médecin, non pas seulement *canora voce*, comme dit le texte actuel, mais *viribus totis*, met dans son plus beau jour le participe *miseratus*, exprimant si bien tout ce qu'il y a d'ineffable compassion dans la divine miséricorde, alors surtout que ce mot se trouve associé, comme au vieux texte, à ces autres dont nous regrettons aujourd'hui l'absence : *Deus noster* et *Pietate Patris*, qui brillaient là, ce nous semble, comme un doux reflet de ce verset du cantique *Benedictus* :

Per viscera misericordiæ Dei nostri...

Ajoutons que tous les manuscrits portent *languorem*, et que parmi les collections imprimées du XVI[e] siècle, époque où le mot substitué fait seulement son apparition, plusieurs de celles qui

[1] Nous disons : *principalement spirituelle*, parce que les commentateurs affirment généralement que l'Église demande ici la santé du corps aussi bien que celle de l'âme, comme en plusieurs autres endroits de sa liturgie sainte, notamment dans les Collectes suivantes :

Da, quæsumus, Domine, populo tuo salutem mentis et corporis... (Fer. VI infra hebdom. II Quadrag.)

Omnipotens sempiterne Deus, qui per continentiam salutarem mederis et mentibus... (Sabbat. IV temp. septemb.)

Concede nos famulos tuos, quæsumus, Domine Deus, perpetua mentis et corporis sanitate gaudere... (Offic. B. M. in Sabbato.)

le suggérèrent, écrivent cependant encore comme les manuscrits [1]. Il y a là, sans doute, brèche à la mesure, puisque notre mot primitif, commençant par une consonne, impose nécessairement un spondée au premier pied du vers, au lieu d'un trochée; et, nous le savons très-bien, aucune licence ne peut légitimer cette infraction du mètre. Mais dans une pièce de ce genre, composée pour le chant, et où la phrase mélodique vient si puissamment au secours du vers [2], ne valait-il pas mieux, en vérité, subir une incorrection prosodique, laquelle après tout ne touche pas au nombre des syllabes, que d'altérer, pour sauver la règle, la pensée de l'auteur?

Quant à l'expression *Regna polorum*, pourquoi donc aurions-nous scrupule à l'accepter? *Polus*, dans l'une et l'autre littérature chrétienne et profane, n'a-t-il pas été toujours le synonyme de *cœlum?* Et alors pourquoi ne passerait-il pas comme lui à l'acception mystique? Rien, ce nous semble, ne s'y oppose; aussi nos poëtes chrétiens l'ont assez fréquemment employé dans ce sens :

Vox ergo Prolem de polis
Testatur excelsi Patris.

(Hymn. in Epiph., — *Jesus refulsit omnium,* que G. Fabricius attribue à saint Hilaire. Cf. Tomasi vel Adalbert Daniel *opp. cit.*)

Totumque possidet polum.

(Hymn. in Ascens. Domini, ex Brev. Mozarabo. Cf. Tomasi.)

. . . . *Sed ut quid*
Miremur Dominum tantum potuisse polorum?
(Dracontius, *de Deo* l. II, v. 142.)

1 L'*Elucidatorium* de Clicthoue est de ce nombre, et Jon. Kayser (*Op. cit.*) se trompe lorsqu'il dit y avoir lu *angorem*. Ce mot n'est pas au texte; mais seulement mis en avant au commentaire, comme une correction à introduire.

2 Nous avons sous les yeux le chant de cette hymne dans l'Hymnaire de Salisbury, plusieurs fois cité déjà, où nous voyons, — et d'autres plus compétents ont vu avec nous, — que, pour l'exécution correcte du passage, un repos est nécessaire entre les deux mots *pellat* et *languorem;* de façon que, ce dernier étant attaqué par un nouveau coup de voix, la disjonction fait aisément oublier le rapport prosodique entre la consonne finale du premier et l'initiale du second.

Jam Christus ascendit polum.

(Ennodius, Hymn. in Ascens. Domini. — Cf. Adalbert Daniel.)

Polum migravit præpotens.

(Hymn. *in natali Confessoris, ad Laudes.*)

Les correcteurs ont mis à la place le vers suivant :

Migravit inter sidera.

Est-ce mieux? Mais si c'est en haine de *Polum* qu'ils ont opéré ce changement, comment se fait-il donc que ce mot ait trouvé grâce à leurs yeux dans cet autre vers :

Reddat polorum sedibus.

(Cf. l'hymn. matutinale : *Primo die quo Trinitas.*)

Disons en finissant que, au lieu de *Ut Deus noster miseratus* (t. primitif), Wimpheling, Fabricius, Timothée, d'après plusieurs manuscrits sans doute, ont écrit : *Ut Deus nostri miseratus;* variante adoptée par beaucoup de bréviaires, et qui nous parait être une heureuse réminiscence de ce verset du psaume LXII, chanté à cet office même des laudes : *Deus misereatur nostri et benedicat nobis.*

Ainsi portent quelques manuscrits, entr'autres les trois suivants de notre *Recensus : Jul.*, s. x; — *Vesp.*, s. x; — *Oswald.*, 1064.

Note B. (P. 68).

Il ne s'agit pas ici de la voyelle posée devant un mot commençant par H, ou par une muette et une liquide, ou généralement, dans la poésie chrétienne surtout, par une double consonne quelconque, mais le plus souvent par SC, SP, ST, SQ; car, en pareil cas, les exemples d'allongement abondent à tel point, qu'ils constituent bien plutôt une règle qu'une licence. Quoique beaucoup moins nombreux, les exemples tout à fait identiques à celui du texte primitif de notre hymne, ne font pas défaut, et c'est de ceux-ci seulement que nous avons à nous occuper. On cite d'abord celui-ci de Virgile :

Dona dehinc auro graviă, sectoque elephanto.

(Æn. III, v. 464.)

Servius, il est vrai, dit au sujet de ce vers : Gravia *finalitatis ratione producitur, sed satis aspere; nam in nullam desinit consonantem.* Qu'eût-il donc pensé du suivant, où à la licence dont il s'agit se joint encore la non-élision :

Sancta ad vos animă, atque illius inscia culpæ,
Descendam. . . . .
(Æn. XII, v. 648.)

Riccioli (*Prosod.* part. IV, reg. 2) nous fournit encore de Virgile, le v. 316, au même livre de l'Énéide :

Me sinitĕ, auferte metus, ego fœdera faxo.

Lequel, au 2e pied, offre à la fois aussi et la brève allongée en césure et la non-élision.

On cite, en outre, le vers suivant d'Ovide :

Terra ferax Cererĕ, multoque feracior uvis.
(Amor. l. II, Eleg. xii.)

Et cet autre de Lucrèce :

Imbribus, aut tabĕ nimborum arbusta vacillant.
(L. I, v. 806.)

Maintenant, que ces trois derniers vers soient lus autrement dans plusieurs exemplaires, nous n'en avons souci; car rien ne prouve que ceux-là soient préférables, et l'étrangeté apparente de ces vers serait peut-être, en l'espèce, un motif de plus à nos yeux pour les croire authentiques.

Quoi qu'il en soit, voici les vers qu'on lit aujourd'hui dans le plus grand nombre peut-être des éditions, et qui ont été substitués aux précédents :

V. *Me sinite, atque auferte metus, ego fœdera faxo.*
O. *Terra ferax Cereris, multoque feracior uvis.*
L. *Imbribus, aut tabi nimborum arbusta vacillant.*

Nous ne ferons aucune observation sur les deux derniers, dont toute la différence consiste, pour celui d'Ovide, dans le genitif *Cereris* au lieu de l'ablatif *Cerere,* et pour celui de Lucrèce, dans le changement de la voyelle finale à la césure, *tabi* pour *tabe.* Quant au premier, nous ne pouvons nous défendre de dire qu'il ne saurait soutenir la comparaison avec celui que nous croyons être le vrai. En effet, pour sauver la règle, il blesse d'abord gravement l'harmonie, en admettant deux élisions l'une sur l'autre, et nuit ensuite singulièrement à l'énergie du tour par la rencontre de cette lourde conjonction *atque,*

qui vient là pour lier, à tort selon nous, deux membres de phrase qui doivent rester détachés. Dans le vers de Riccioli, au contraire, l'omission de l'élision, d'une part, se présente très-heureusement entre deux mots qui doivent demeurer disjoints, et d'autre part, l'allongement de la brève en césure est on ne peut mieux justifié par le repos qu'indique la virgule entre les deux membres de la phrase : *Me sinite, auferte metus.*

Pour nous donc, pas de doute ; ce vers est bien celui de Virgile, et, jusqu'à preuve contraire, nous l'invoquerons à l'appui de la licence en question.

Mais c'est surtout chez nos poëtes chrétiens que se multiplient les exemples :

Et maris extremă terrisque resedit in ora.
(Juvencus, *Evang. Hist.* l. II, v. 736.)

Aeriis avibus nudă dant semina prædam.
(Ibid., l. II, v. 744.)

Impubem tantă tollat per gaudia plebem.
(Ibid., l. III, v. 649.)

Arevalo après avoir cité les variantes de ce vers, dit : « *Id* (*tanta*) *præ cæteris placet, quod ab sciolis librariis mutatum, quia nesciebant ultimam in* TANTA *ratione cæsuræ produci posse, præsertim ex consuetudine poetarum inferioris ævi.*

Quam Danielis habent jussă verissima vocem.
(Ibid., l. IV, v. 122.)

Namque famĕ fessum quondam me grata refecit
Hæc plebes. . . . .

Mansuescit rabies, famĕque blanda (v. phalécien)
Prædam rictibus ambit incruentis.
(Prudence, *Cathem. Hymn.* IV, *post cibum*, v. 50.)

Lux ævi metă, lux quæ dat tempora metis,
Qua bene constructa mundi primordia lucent.
(Dracontius, de Deo l. I, vv. 126, 127.)

Noscere in uxorĕ voluit sua membra maritum.
(Ibid., l. I, v. 380.)

Qui cultore Deo fructum telluris habebant,
Agricolă Dominus quam nondum verterat unquam.
(Ibid., l. I, vv. 550, 551.)

Moles et immensă, mittenda e fonte perenni.
(Ibid., l. I, v. 603.)

Crescat, et inclusum capitĕ genus omne cerebri.
(Ibid., l. I, v. 735.)

Ac decrescentĕ decrescant lege perenni.
(Ibid., l. I, v. 737.)

Partită cum fratre vices, sua tempora lustrans.
(Ibid., l. II, v. 11.)

Inde gigantæă moles præsumpta rebellat.
(Ibid., l. II, v. 365.)

Arevalo dit à propos de ce vers, que des exemplaires portent *Gigantorum moles;* et il ajoute : GIGANTORUM *in secunda declinatione non reperio exemplum : et facile aliquis* GIGANTÆA *mutaverit* GIGANTORUM, *quod nesciret postremam produci ratione cæsuræ.*

Diluviumque nocens altă suscepit abyssus.
(Ibid., l. II, v. 392.)

Tu concede, Pater, duret mihi semper ut ista
Una super trină nomina credulitas.

(S. Paulin, *Carm. ad Deum post convers. et baptismum suum.* V. 240. — Cf. la note A.)

Quem Mariă mater natum præsepe reponit.

(C. M. Victorin, cité par l'abbé Prompsault, *Gramm. lat.,* 1re part., p. 463.)

Ce dernier vers est le seul, emprunté à la poésie chrétienne, que cet auteur donne à l'appui de la licence en question, et encore, comme on le voit, il n'en indique pas exactement la source.

Ajoutons les trois exemples suivants, empruntés à un poëme chrétien du IVe siècle, retrouvé par M. L. Delisle et publié par M. Ch. Morel, dans la *Revue Archéologique,* 1868 :

V. 6. *Purpureă quos sola facit prætexta sacratos.*
V. 13. *Hæc si monstra placent, nullă sacrata pudica.*
V. 117. *Dum cumulat donis, votăque in limine templi*
Solvere... »

La date précise de ce poëme anonyme a été fixée par de Rossi à l'an 394. Le savant archéologue affirme qu'il est dirigé contre le consul Nicomachus Flabianus (Flavianus), restaurateur du culte idolâtrique, sous le tyran Eugène, rival de l'empereur Théodose.

(*Bulletin de l'Archéologie chrétienne,* nos 4 et 5, août et octobre 1868.)

V

HYMNE A PRIME

Auteur : *S. Ambroise.*

Jam lucis orto sidere
Deum precemur supplices,
Ut in diurnis actibus
Nos servet a nocentibus.

Linguam refrænans temperet,
Ne litis horror insonet :
Visum fovendo contegat,
Ne vanitates hauriat.

Sint pura cordis intima,
Absistat et vecordia :
Carnis terat superbiam
Potus cibique parcitas.

Ut cum dies abscesserit,
Noctemque sors reduxerit,
Mundi per abstinentiam
Ipsi canamus gloriam.
Deo Patri sit gloria, etc.

N. B. Cette hymne a été intégralement adoptée par la révision d'Urbain VIII. La doxologie seule a été changée ; c'était autrefois : *Præsta, Pater piissime*, etc.

CODD. MSS. — *Darmstadt.* s. VIII (Mone.) — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII et IX. (Id.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Jul.* s. X. (Id.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. *an.* 1098. (P.)

Synopsis. — Au lever du soleil, l'Église nous exhorte à offrir à Dieu nos prières, afin que, en toutes les actions de la journée qui commence, il nous garde et nous défende. Elle lui demande pour nous premièrement de mettre un frein à notre langue, source malheureuse de discorde, et de discipliner par sa grâce nos yeux, toujours avides, hélas! des séduisantes vanités; secondement, de purifier nos âmes jusques dans leurs plus intimes profondeurs, en nous faisant triompher de l'orgueil de la chair par une salutaire tempérance dans le boire et le manger, afin que, lorsque le jour s'éteindra, et que le cours des heures aura ramené la nuit, nous puissions, avec un cœur affranchi par la mortification de toutes les fausses joies du monde, chanter dignement sa gloire. Cette hymne, dit Durand de Mende, est invariable, parce que nous avons toujours besoin du secours qu'elle implore. En effet l'Église y demande à Dieu d'être délivrée tout à la fois et de la persécution du monde et des tentations du démon : *Petit liberari et a persecutione mundi et a tentationibus diaboli* [1].

Critique. — Cette hymne est-elle bien de saint Ambroise? Nous n'oserions l'affirmer; et cependant la double raison sur laquelle s'appuient ordinairement ceux qui la lui refusent est loin de nous satisfaire. On a dit d'abord : Le saint Docteur n'a pu composer une hymne pour l'Heure canoniale de *Prime*, qui n'était pas connue de son temps. Mais si d'une part Francolini[2], Bona[3], Merati [4], prétendent que l'Heure de Prime ne remonte pas au-delà de Cassien; de l'autre, Turrianus [5], Duranti [6], Suarez [7] lui

[1] *Ration. divin. officiorum* l. V, c. v, *de Prima*, n. 1 et 2.
[2] *Traité des temps des Heures canoniales.* Rome, 1581.
[3] *De Divina Psalmodia* c. VI, sect. IV, n. 2.
[4] *In Gavanti Thes. sac. Rit. Observ. et addit.*, t. II, *sect.* IV, c. III.
[5] *Traité des Can. des Apôt. et des Décrets des Papes, contre les Centur.* Cologne, 1573.
[6] *De Ritibus Eccles. cath.* l. III, c. VII.
[7] *De Horis can.* l. IV, c. v, n. 8.

assignent une origine fort rapprochée des temps apostoliques. Quant à Raoul de Tongres, que Gavanti range au sentiment des premiers, ce qu'il dit de Prime, à l'endroit cité par le savant liturgiste [1], nous parait peu concluant : on a tout au plus, ce nous semble, le droit d'en inférer, comme aussi du silence de saint Isidore [2], que, dans la première antiquité, Prime n'existait pas encore sous ce nom, qu'elle n'était pas universellement établie, et que, dans les lieux mêmes où elle était en usage, on ne l'y chantait pas avec autant de solennité que les autres *Petites Heures*, dont l'origine se rattachait au vieux culte de la Synagogue. *Sancti Patres,* dit Raoul, *per psalmodias observabant quinque Horas, scilicet Vigilias noctis, Vesperam, Tertiam, Sextam et Nonam. Deinde quia Scriptura sæpius jungit mane et vespere, addita est Laus Matutina. Multorum quoque episcoporum statutum erat, ut clerus et populus mane et sero preces et orationes Deo funderent cum* PATER NOSTER *et* SYMBOLO. *Ideo ad hoc introductæ sunt duæ aliæ Horæ* PRIMA *et* COMPLETA, *utraque cum precibus Oratione Dominica et Symbolo.* (Loco cit.)

Or, si l'on réfléchit au caractère que revêtit tout d'abord la prière publique de l'Église, et que signale ici même le doyen de Tongres (*per psalmodias*), il sera difficile de supposer que le chant de quelques psaumes ne fût aussi dès lors usité dans ces assemblées du matin et du soir, où le peuple se trouvait réuni au clergé; et si cette prière du matin en particulier [3] ne s'appelait pas encore Prime, et n'était pas rédigée dans ces premiers temps comme elle le fut depuis, rien en vérité, ne s'oppose à croire qu'elle était déjà *pour le fond* cet office même. Mais quels que soient le sens et la valeur de ce passage de Raoul de Rivo, qui écrivait seulement au déclin du XIVe siècle (1380), nous avons un document d'une bien autre importance, fourni par saint Ambroise lui-même : c'est le passage de l'*Hexaemeron* où l'illustre Docteur nous convie à chanter matin et soir les louanges de Dieu, à l'exemple des oiseaux des champs : « *Venit in mentem avium natura, quæ cum eunt cubitum, quasi per-*

[1] *De can. Observantia,* Propos. XIV. Apud Hittorpium, Parisiis, 1624.

[2] *De Eccles. Officiis.* Cf. la même collection d'Hittorpe.

[3] Volontiers, en effet, s'il le faut, nous distinguerons avec plusieurs auteurs l'origine de *Prime* de celle de *Complies.*

acto lætæ munere, æthera cantu mulcere consuerunt : quod velut solemniter surgente et occidente die instaurare consuerunt, ut decursi vel adoriendi nocturni juxta ac diurni temporis laudes suo referant creatori. Magnum igitur incentivum excitandæ nobis devotionis amiseram. Quis enim sensum hominis gerens non erubescat sine psalmorum celebritate diem claudere, cum etiam minutissimæ aves solemni devotione et dulci carmine ortus dierum ac noctium prosequantur [1]*?* Bona qui, soit dit en passant, ne relate pas textuellement ces paroles, les commente avec nous tout aussi bien au sens de la prière du matin que de celle du soir; et pour qu'on ne s'y trompe pas, sans doute, il écrit, au point de vue de Prime, dont il traite en cet endroit : *Diem ordiri*, au lieu de *Diem claudere*, afin de se mettre en plein accord avec toute la pensée de l'auteur, très-nettement expliquée d'ailleurs dans l'ensemble du passage. Denys le Chartreux ne l'entend pas autrement, et il a écrit lui-même sur la foi de ses manuscrits, *inchoare diem ac claudere* [2].

Mais par ces mots : *Surgente die, ortus dierum,* saint Ambroise n'a-t-il pas voulu marquer l'aube même du jour, heure à laquelle on chantait les Laudes Matutinales, plutôt que le lever du soleil? Nous ne le pensons pas; car c'est surtout à l'apparition de cet astre, que se fait entendre au milieu du réveil général de la nature l'agréable concert des oiseaux du ciel; et du reste l'endroit en question s'éclaire, ce nous semble, par cet autre du même ouvrage : *Sol incipit, emunda oculos mentis, o homo..., emunda aurem, ut vase sincero Scripturæ divinæ nitida fluenta suscipias, ne qua ingrediatur contagio* [3].

Quelles peuvent être ici, en effet, ces eaux limpides des divines Écritures, qui doivent, au lever du soleil, passer par l'*oreille* purifiée du chrétien, pour arriver au chaste vase de son cœur, et y demeurer comme un arome contre la contagion du siècle, si ce n'est surtout le fleuve de la divine psalmodie, dont l'harmonie, si profonde et si large, roule majestueusement ses flots à travers nos âmes saintement émues, et y dépose le germe pré-

[1] L. V, c. XII.
[2] *Hymnorum Enarrationes*. Paris, 1542. — Cette conformité de texte (*quoad sensum*) avec Bona, nous induirait à penser qu'il y a peut-être une omission dans l'édition *Migne*, que nous avons suivie.
[3] L. IV, c. I.

cieux de la grâce? Et maintenant, si nous considérons que, dans ses hymnes de la nuit, l'Église n'a cessé d'élever nos aspirations vers cette lumière divine, dont elle appelle avec un si pieux élan le céleste rayonnement dans nos cœurs, comment admettre qu'elle soit restée des siècles sans trouver un accent sur ses lèvres pour saluer, sous la radieuse image de l'astre du jour, qui brille enfin à l'horizon, le Christ, le Soleil levant par excellence, le Soleil de la justice éternelle : *Oriens, Sol justitiæ?* De plus, n'est-ce pas à cette première heure que le Père de famille commence à envoyer les ouvriers à sa vigne [1]; que le Sauveur, après tous les opprobres d'une nuit cruelle, est ignominieusement traîné au prétoire de Pilate; que les saintes femmes courent porter au sépulcre leurs parfums; que Jésus ressuscité opère le célèbre miracle de cette pêche mystérieuse, qui figure si bien l'étonnante propagation de son Évangile? L'Église pouvait-elle attendre longtemps sans payer un tribut spécial de vénération et d'honneur à cette heure sanctifiée par tant de mystères à la fois? Tout donc ici nous engage à penser que Prime remonte, *sous une forme ou sous une autre*, à la plus haute antiquité. Après tout, en accordant même qu'elle n'était pas encore observée au temps de saint Ambroise, comme *heure canoniale*, à quelque degré du moins, ne nous resterait-il pas à dire, avec Bona, que l'illustre Docteur a bien pu en composer l'hymne pour sa dévotion particulière et celle des clercs de sa maison épiscopale : *Similiter hymnus Primæ, qui criticorum animum vellicare poterit, vel non est Ambrosii, vel ab eo compositus, ut privatim diceretur; postea publico Primæ officio aptatus fuit* [2]. Mais, dit-on en second lieu, et c'est le principal

1 Ce trait de la parabole évangélique nous est rappelé dans la strophe suivante, par laquelle commence une hymne de Prime, qui nous a été conservée dans le ms. 1352 de la Reine de Suède et dans celui d'Oxford :

Post matutinas Laudes,
Quas Trinitati psallimus,
Psallamus rursus admonet
Verus Pater familias.

Cf. Tomas. *Hymnar.*, p. 414. — J. Grimm, *Hymnorum veter. Eccles. interpret. Theotisca*, p. 38. — Ad. Daniel. *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 44. C'est par inadvertance, sans doute, que ce dernier a intitulé cette pièce : *Hymnus ad Laudes.*

2 *De Divina Psalmodia*, loco cit.

argument d'un certain nombre de critiques modernes, à la tête desquels nous plaçons Luigi Biraghi [1], il y a ici une raison intrinsèque, prise de la facture même de la pièce, qui dément son origine Ambrosienne, car, du commencement à la fin, elle demeure strictement assujettie à la loi de la rime [2], dont on ne trouve pas dans les hymnes sincères du saint Docteur une application aussi rigoureuse, et qui, ajoute-t-on, ne s'introduisit pleinement dans l'hymnographie chrétienne que deux siècles plus tard.

Biraghi (*op. cit.*, p. 11), après avoir cité une inscription tumulaire de l'an 524, où abonde et s'accuse nettement l'assonance, convient que ce genre de rime se rencontre assez souvent chez les classiques et dans les hymnes certaines (*indubitati*) de saint Ambroise; mais il ajoute qu'elle n'était encore à cette époque que le fruit du hasard ou de la nécessité, et non le résultat d'une loi [3].

Si par là l'auteur milanais veut dire seulement que l'assonance ne régnait pas encore en souveraine au IVe siècle, nous sommes en plein accord avec lui; s'il prétend au contraire, à l'exemple du docteur allemand Hœlscher [4], nier l'influence

[1] *Inni sinceri di sant' Ambrogio.* Milano, 1862, in-8°. *Comment. prævio*, n. 20.

[2] Il ne s'agit ici, bien entendu, que de l'*assonance*, ou *rime consonnant*, comme disaient les poëtes du XIIe au XIVe siècle, et non de la rime *léonine*, ou rime *double*. Celle-là, dont nous nous occupons exclusivement, affecte seulement la dernière syllabe, ou ne porte même quelquefois que sur la dernière voyelle. L'une, la rime léonine, s'adresse aux yeux :
{ *Sancte sator.* / *Suffragator.* } — C'est, comme l'observe judicieusement M. Léon Gautier (*a*), un tour de force et le résultat heureux d'un caprice. L'autre, la simple assonance, s'adresse uniquement aux oreilles :
{ *Temperet* / *Insonet* } ; elle est toute naturelle et éminemment populaire. La rime savante, dite *léonine*, qui se montre d'abord çà et là fort timidement et par degrés du IXe au XIe siècle, ne s'installe guère définitivement dans la poésie de l'Église que du XIIe au XIIIe siècle. Il en fut bien autrement de l'assonance.

[3] *È ben vero che delle rime si incontrano talora anche ne' classici negli inni indubitati di Ambrogio; ma sono gettate dal caso, o volute da necessità e non hanno seguito nè regola.*

[4] *De sanctorum Damasi papæ et Hilarii episcopi Pictaviensis qui ferun-*

(*a*) *Cours d'histoire de la Poésie Latine au moyen âge.* — Leçon d'ouverture. Paris, Leclerc, 1866, in-8°, 43 p. — L'auteur n'a publié encore que cette *leçon d'ouverture.*

qu'elle exerçait alors déjà, il se trompe évidemment, car l'histoire de la poésie, de la poésie chrétienne surtout, proteste contre cette affirmation. Et, pour saint Ambroise en particulier, on s'en convaincra facilement en ne parcourant même que les seules hymnes *sincères* de la collection de Luigi Biraghi. (Note C.) Or, si dans toutes ses pièces, dont l'authenticité paraît incontestable à cet auteur, l'assonance se multiplie; si, dans la moitié d'elles (neuf sur dix-huit), saint Ambroise lui accorde une part tellement large, que des strophes entières sont assujetties à cette sorte de rime, comment prouver qu'il n'a pu l'adopter tout à fait quelquefois et s'en faire une règle, comme dans l'hymne en question, et celle des Matines de la IIe férie : *Somno refectis artubus*, qui lui est également attribuée? En vérité, serait-il sage d'établir sur ce plus et ce moins une fin de non-recevoir? Le croire ne nous paraît pas de bonne critique, en face surtout d'autres fortes probabilités qui aggravent la témérité de cette conclusion.

En effet, saint Ambroise n'est pas le seul poëte de son temps auquel on attribue des pièces assonancées : le pape saint Damase passe communément pour avoir composé l'hymne : *Martyris ecce dies Agathæ* [1], en l'honneur de l'illustre vierge de Catane, et saint Hilaire même est réputé l'auteur de celle de l'Épiphanie : *Jesus refulsit omnium*, qui figure dans ses œuvres et que l'on trouve également sous son nom dans une foule de recueils [2]. Sans doute l'authenticité de ces deux pièces n'est,

tur Hymnis sacris. Munster, 1858, in-4°, 24 pp. L'auteur dit à la p. 16 : *Ejusmodi sunt hymni Ambrosiani, qui vere Ambrosii sunt censendi... Quamquam in iis hic illic versuum exitus similes sunt, apparent tamen magis casu quam de industria adhibiti, neque sunt cumulati.*

1 Cf. Tomasi et Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 9.

2 Cf., entre autres, G. Fabricius, *Poetarum veterum ecclesiastic. Opera.* Bâle, 1563. — Tomasi, *Hymn. de anni circulo,* hymne XVIII. — Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 4. — Du Méril, *Poésies populaires latines antérieures au* XIIe siècle, p. 117. — A. Boucherie, dans les observations préliminaires à sa dissertation : *Cinq Formules rhythmées et assonancées du* VIIe *siècle* (Montpellier et Paris, 1867, in-8°, pp. 57), ne doute en aucune façon de l'authenticité de cette hymne, qu'il cite, en effet, sous le nom de S. Hilaire, comme exemple de rime, avec deux autres pièces assonancées, dont l'une est l'hymne populaire de S. Augustin contre les donatistes : *Abundantia peccatorum,* et l'autre, celle de Commodien : *Incolæ cælorum.* qui remonte au IIIe siècle.

après tout, pas plus rigoureusement incontestable que ... l'hymne dont nous traitons en ce moment; auss... subir la même attaque. Mais comme rien de ... dit encore pour la battre en brèche ne nous a paru ... nous aurions certes mauvaise grâce à ne pas accepter ... qu'elle prête à une opinion généralement suivie. ...

En résumé, si l'origine Ambrosienne de l'hymne ... *orto sidere* n'est pas certaine, on ne doit pas ... juger improbable; et, dans tous les cas, nous ne ... cepter, comme décisive, ni l'une ni l'autre des ... guées contre elles par L. Biraghi.

Disons en finissant que la généralité des ... tamment Clicthoue, G. Cassandre, Timothée ... masi et les Bénédictins de Saint-Maur, rangent ... parmi celles de saint Ambroise. C'est auss... allemand L. Buchegger [1], et de bien d'autres ... figure cependant pas dans les onze de ... un point aujourd'hui bien avéré que la ... bénédictin de Saint-Vannes est certainement ... Règle d'Aurélien d'Arles (VIe s.) ne la ... plus; mais elle se tait aussi sur les trois ... tites Heures; ce qui n'empêche pas ... dernières au nombre des *inni sinceri* ... figure dans la règle bénédictine anglo-... saint Ethelwold au Xe siècle [2], et, deux ... anciens manuscrits de Darmstadt et de ...

Commentaire.

Jam lucis orto sidere

Jam déjà, ou plutôt *maintenant* ... hymne de la première heure à celle ... éternelle du Christ a été si fréqu...

Deum precemur ...

[1] *De Origine sacræ christianorum* ... p. 31, in-4°, pp. 43.
Cf. L. Ellies du Pin, *Biblioth*... Paris, 1692. Cité par J. Bingham, ... cap. II, sect. 10, *de hymnis Ambro*...

[2] Cf. Daniel. *Op. cit.*, t. IV, p.

Supplices rejeté à la fin du vers exprime très-bien l'humble effusion de la prière qui adore : aussi ne sommes-nous pas étonné de lire dans Martène [1] que les anciens *us* des chanoines de Saint-Jacques de Montfort leur prescrivaient d'incliner la tête à ce mot.

Nos servet a nocentibus.

SCRIPT. *Dum appropiant super me nocentes.* (Ps. XXVI, 2.) *Judica, Domine, nocentes me.* (Ps. XXXIV, 1.) Pris au neutre, ce mot *nocentibus* indique tout à la fois les ennemis du salut, le vice et l'erreur, tout ce qui peut nuire à l'âme et au corps.

Linguam refrænans temperet,
Ne litis horror insonet.

SCRIPT. *Non refrænans linguam suam.* (Jacob. I, 26.) *Unde bella et lites in vobis?* (Ibid., IV, 1.) *Horror,* un autre mot pouvait-il mieux rendre la pensée de saint Jacques, à laquelle l'auteur fait évidemment ici allusion?

Visum fovendo contegat.

Fovendo. Expression toute mystique, pour marquer l'heureux effet de la grâce, qui, en protégeant nos yeux contre les séductions du monde, fournit à leur dévorante activité un aliment spirituel et intérieur : *Id est, nutriendo et regulando concupiscentias nostras,* comme dit Antonio a Lebrixa [2].

Ne vanitates hauriat.

SCRIPT. *Averte oculos meos ne videant vanitatem.* (Ps. CXVIII.) *Hauriat*, mot choisi, qui rappelle ce texte de l'*Ecclésiaste* : *Non saturabitur oculus visu* (I,18).

Sint pura cordis intima,
Absistat et vecordia.

Petivimus hucusque linguæ nostræ custodiam, necnon et oculorum nostrorum castum et purum visum (l'affranchissement des péchés extérieurs) ; *nunc puritatem cordis, ac animæ*

[1] *Collect. nov. veter. Script. et monument.*, p. 306, cité par Daniel, *op. cit.*, t. IV, p. 42.

[2] *Hymnorum Recognitio per Antonium Nebrissen. Apud inclytam Granatam,* 1534 et 1553. In-8°.

sinceritatem..., *ut per hujusmodi cordis nostri puritatem longe fiat omnis ejusdem cordis nostri vecordia* (l'affranchissement de toute faute intérieure, de tout acte volontaire de la concupiscence). TIMOTHÉE (*op. cit.*).

Ce premier vers :

Sint pura cordis intima,

nous semble le reflet de ce passage de l'*Hexaemeron*, cité tout entier plus haut : *Emunda animi interiores obtutus, ne qua festuca peccati... puri cordis turbet aspectum.* Et saint Augustin ajoute quelque part : *Quia interior intimis nostris Deus.*

Et maintenant, à la place de ce vers si limpide et si plein d'onction, mettez le suivant, si froid et si vague, que le P. Martin Clairé osa lui substituer :

In corde regnet puritas [1].

Et vous verrez jusqu'où peut conduire l'ignorance de notre belle langue hymnographique. C'est le même auteur qui, au deuxième vers de la première strophe, n'a pas craint d'éliminer le mot final *supplices,* si grave et si pieux, pour nous donner en échange le misérable vers que voici :

Deum precemur cantibus [2].

Absistat. C'est ainsi que dans l'hymne : *Diei luce reddita,* également attribuée à saint Ambroise par Tomasi, nous lisons à la VIe strophe : *Absistat avaritia* [3], et que Juvencus a dit aussi [4] :

Mentibus absistat fidei pavor omnis...

Vecordia, dans le style biblique, est principalement la lâcheté du cœur en face des séductions de la chair : *Considero vecordem juvenem...* (Prov. VIII, 7.) *Et vecordi locuta est* (*mu-*

[1] *Hymni Ecclesiastici novo cultu adornati.* Paris, Sebast. Mabre-Cramoisy, 1676. 2e édit., in-12.

[2] Coffin, il est vrai, a reculé devant la suppression du mot *supplices* ; mais son emprunt est mal dissimulé, quand il dit avec autant de fadeur et moins d'exactitude encore que le P. Clairé :

In corde regnet charitas. — Cf. *Brev. Parisiense.*

[3] *Hymnar., de quotidianis, hymn.* XXVIII. *Ex ms. vetustis Reg. Suec.*

[4] *Hist. Evangelic.* l. IV, v. 773.

lier plena illecebris)... (Ibid., IX, 16.) Le contexte prouve assez que l'auteur l'a entendu dans ce sens.

Carnis terat superbiam [1],

locution d'une magnifique énergie dans notre nouvelle langue chrétienne. SCRIPT. *Caro enim concupiscit adversus spiritum.* (Galat. V, 17.) *Quoniam omne quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum et superbia vitæ.* (I Joan. II, 16.)

Potus cibique parcitas.

SCRIPT. *Post cibum et potum surgentes.* (Gen. XXVI, 30.) *Constituit vobis cibum et potum.* (Dan. I, 10.) C'est le repas entier signifié par ce double mot *scriptural.*

Ce passage a fait croire à Adalbert Daniel que cette hymne avait été composée pour les jours de jeûne [2]. Mais si la sobriété est pour le chrétien une obligation de toute la vie, l'Église nous semble avoir beaucoup mieux interprété l'intention de l'auteur, en nous faisant chanter ou réciter cette hymne tous les jours de l'année, sans exception aucune, depuis son adoption dans le bréviaire, de l'aveu même du savant critique, puisqu'il déclare n'avoir jamais rencontré un seul exemplaire qui ne l'indique à Prime.

Noctemque sors reduxerit.

Sors « pro successione vicissitudineque temporis, cujus certa serie ac alternatione diei succedit hora nocturna. » CLICTHOUE [3].

Mundi per abstinentiam,

Id est, per devitationem sæcularium vitiorum, ac odium mundialium vanitatum et voluptatum. (DENYS LE CHARTREUX [4].)

Ce vers résume comme toute la substance, toute la moelle de cette hymne, où, sous les âpretés apparentes d'un style merveilleusement condensé, se pressent les plus rares beautés.

1 Coffin, dans son purisme ordinaire, a cru devoir changer *terat* en *domat*. Nous laissons le lecteur juge de l'à-propos de cette substitution.

2 *Op. cit.*, t. I, p. 56.

3 *Elucidatorium ecclesiasticum*. Bâle, 1519, et Paris, 1548.

4 *In Hymnos ecclesiast. piæ ac eruditæ Enarrationes*. Paris, 1542.

Script. *Sapiens cor et intelligibile abstinebit se a peccatis.* Eccli. iii, 32.) *Ut abstineatis vos a fornicatione.* (I. Thess. iv, 3.) *Ab omni specie mala abstinete vos.* (Ibid., v, 22.)

Ipsi canamus gloriam.

La gloire, c'est-à-dire les louanges de Dieu : c'est, dans nos hymnes, le sens ordinaire de ce mot *gloria*. On le trouve très-nettement accusé dans l'hymne en l'honneur de Marie : *Mysterium Ecclesiæ*, que Tomasi croit être aussi de saint Ambroise :

Pastores qui audierunt,
Gloriam Domino cantarunt. (Strophe vi.)

Et encore dans cette autre du bréviaire mozarabe, en l'honneur des Confesseurs Pontifes : *Summe confessor*, où nous lisons à la dernière strophe :

Gloriam Christo patulo canamus
Ore [1]. . . . .

Ce trait final de notre hymne en révèle le sens mystique, par le souvenir qu'il évoque de l'éternelle louange du ciel, dont celle de la terre n'est que le prélude. Ce jour, en effet, dont le chant de cette hymne salue la première heure, est celui de la vie. Son soleil, c'est le Christ : *Vous étiez ténèbres autrefois*, dit l'Apôtre (Ephes. v, 8); *vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur : marchez comme des enfants de lumière.* La nuit qui doit bientôt succéder à ce jour, et pendant laquelle on ne peut plus opérer le bien, c'est la mort. Mais pour l'âme qui, avec le secours de la grâce, aura su discipliner ses sens, et régler son cœur, cette mort sera l'aurore d'un jour sans fin, aux clartés duquel, mêlant sa voix à celle de tous les chœurs célestes, elle chantera l'hymne éternelle de la divine louange : *Ipsi canamus gloriam !*

[1] Cf. Tomasi, *Hymnar., de natalitiis Sanctorum, hymn.* viii et lx.

NOTE C. (P. 82.)

1° HYMNE DE NOEL :

Intende, qui regis Israel.

A la strophe II :

Veni Redemptor gentium,
Ostende partum Virginis :
Miretur omne sæculum ;
Talis decet partus Deum.

Et à la strophe III :

Non ex virili semine,
Sed mystico spiramine
Verbum Dei factum est caro.

2° HYMNE DE L'ÉPIPHANIE :

Illuminans Altissimus.

A la strophe II :

Seu mystico baptismate
Fluenta Jordanis, retro
Conversa quondam tertio
Præsente sacraris die.

Et aux strophes VI et VII :

Sic quinque millibus virûm
Dum quinque panes dividis,
Edentium sub dentibus
In ore crescebat cibus :

Multiplicabatur magis
Dispendio panis suo.

3° HYMNE DE SAINTE AGNÈS :

Agnes beatæ Virginis.

Aux strophes IV et V :

Prodire quis nuptum putet :
Sic læta vultu dicitur,
Novas viro ferens opes
Dotata censu sanguinis.

Aras nefandi numinis
Adolere tædis cogitur;
Respondet : haud tales faces
Sumpsere Christi Virgines.

4° HYMNE DES MARTYRS :

Æterna Christi munera.

A la strophe II :

Ecclesiarum principes
Belli triumphales duces,
Cælestis aulæ milites,
Et vera mundi lumina[1].

5° HYMNE DES LAUDES DOMINICALES :

Æterne rerum Conditor.

A la strophe VI :

Gallo canente spes redit[2],
Ægris salus refunditur,
Mucro latronis conditur,
Lapsis fides revertitur.

6° HYMNE DES LAUDES DE LA II° FÉRIE :

Splendor paternæ gloriæ.

A la strophe IV :

Mentem gubernet et regat
Casto, fideli corpore;
Fides calore ferveat,
Fraudis venena nesciat.

7° HYMNE DOMINICALE DE TIERCE :

Jam surgit hora tertia.

Aux strophes III et IV :

Hæc hora quæ finem dedit
Diri veterno criminis

[1] *Lumina* assonant, bien qu'à distance, avec *munera* de la strophe I.
[2] *Redit* assonant avec *arguit*, qui termine la strophe précédente.

Mortisque regnum diruit
Culpamque ab ævo sustulit.

Hinc jam beata tempora
Cœpere Christi gratia :
Fidei replevit veritas
Totum per orbem Ecclesias.

8° HYMNE DE SEXTE :

Rector potens, verax Deus.

A la strophe II :

Extingue flammas litium,
Aufer calorem noxium,
Confer salutem corporum
Veramque pacem cordium.

9° HYMNE DES VIERGES :

Jesu corona Virginum.

Aux strophes II et IV :

Qui pascis inter lilia
Septus choreis Virginum,
Sponsus decorus gloria,
Sponsisque reddens prœmia.

Te deprecamur, largius
Nostris adauge mentibus,
Nescire prorsus omnia
Corruptionis vulnera.

On trouve dans ces mêmes pièces, et dans toutes les autres de la collection de L. Biraghi, des exemples bien plus nombreux encore de vers assonancés ; nous n'avons voulu citer que les passages les plus saillants. Ils suffisent pour établir que, dans la composition de ses hymnes, saint Ambroise a certainement, et probablement très-volontiers, subi l'influence d'une loi qui, à la vérité, n'était pas tout à fait maîtresse encore, mais qui, dès lors, tendait à le devenir.

NOTE D. (P. 83.)

Nous croyons être agréable au lecteur, en plaçant ici sous ses yeux les deux hymnes dont il s'agit :

I. DE SANCTA AGATHA

Martyris ecce dies Agathæ [1]
Virginis emicat eximiæ,
Christus eam sibi qua sociat
Et diadema duplex decorat.

Stirpe decens, elegans specie,
Sed magis actibus atque fide,
Terrea prospera nil reputans,
Jussa Dei sibi corde ligans.

Fortior hæc trucibusque viris,
Exposuit sua membra flagris:
Pectore quam fuerit valido,
Torta mamilla docet patulo.

Deliciæ cui carcer erat,
Pastor ovem Petrus hanc recreat,
Lætior inde magisque flagrans,
Cuncta flagella cucurrit ovans.

Ethnica turba rogum fugiens,
Hujus et ipsa meretur opem,
Quos fidei titulus decorat
His venerem magis ipsa premat.

Jam renidens quasi sponsa polo,
Pro misero rogita Damaso [2];
Sic tua festa coli faciat,
Se celebrantibus ut faveat.

[1] Nous avons suivi le texte de Sarazanius : *S. Damasi papæ Opuscula et gesta, cum notis m. m. Sarazanii;* Romæ, 1754, in-f°.

Le mètre est le *Dactylique tétramètre catalectique.*

[2] Pour le chœur, fait observer Sarazanius, on a écrit : *Pro miseris supplica Domino.* Le mot de notre texte *Damaso*, en dépit même de l'hésitation de Tillemont sur l'identité du personnage, aurait peut-être fixé la critique en faveur de l'origine Damasienne de l'Hymne, si Fabricius, qui, paraît-il, a le premier donné cette variante, avait eu le soin d'en indiquer la source. Quoi qu'il en soit de ce point philologique, que le

II. DE EPIPHANIA DOMINI

Jesus refulsit omnium [1]
Pius Redemptor gentium :
Totum genus fidelium
Laudes celebret dramatum.

Quem stella natum fulgida
Monstrat micans in æthera
Magosque duxit prævia
Ipsius ad cunabula.

Illi cadentes parvulum
Pannis adorant obsitum ,
Verum fatentur et Deum ,
Munus ferendo mysticum.

Denis ter annorum cyclis
Jam parte vivens temporis ,
Lympham petit baptismatis ,
Cunctis carens contagiis.

Felix Joannes mergere
Illum tremiscit flumine ,
Potest suo qui sanguine
Peccata mundi tergere [2].

Vox ergo Prolem de polis
Testatur excelsi Patris ,
Virtus adestque Pneumatis ,
Sancti datrix charismatis [3].

Nos, Christe, subnixa prece
Omnes precamur, protege ,
Qui præcipis rubescere
Aquæ potenter hydriæ.

docteur Holscher voudrait exploiter au profit de sa thèse, nous ne pensons pas, on le verra tout à l'heure, que l'abandon de la leçon de Fabricius, à laquelle se sont rangés Rivinus, les Bollandistes et Rambach, suffise pour lui donner gain de cause.

1 C'est le texte de Tomasi, *Hymnar., de anni circulo, hymn.* XVIII. — La mesure est l'*iambique dimètre*.

2 Au lieu de *mundi*, on lit *cosmi* dans beaucoup de livres et de mss., et nous le préférons, parce que, selon la remarque de Daniel, il cadre mieux avec les autres mots grecs de cette hymne.

3 Cette strophe et la dernière sont rejetées à la marge dans Tomasi, mais comme généralement ailleurs on les lit à la place qu'elles occupent ici, nous avons cru devoir les y laisser.

Præsta benignus sedulo
Solamen adjutorio,
Raptosque nos e tartaro
Regnare fac tecum polo.

Dans la dissertation que nous avons mentionnée, le Dr Hölscher, pour toute argumentation contre l'authenticité de cette dernière hymne et de celle de la Pentecôte, également réputée de saint Hilaire, se contente de dire : « *Jam quod attinet ad hymnum quartum* JESUS REFULSIT OMNIUM, *et sextum* BEATA NOBIS GAUDIA, *eos non esse Hilarii, sed scriptoris posterioris, satis exposuit Mone,* LAT. HYMN. *t. I, p.* 78, 241, *cui consentit Daniel,* THES. HYMNOL. *t. IV, p.* 150, 160, *quorum virorum argumenta, quum sint certa, neque habeam quod addam, repetere nolo.* » (P. 23). — Nous n'avons pas à nous occuper de ce que Mone et Daniel ont pensé au sujet de l'hymne : *Beata nobis gaudia,* qui n'est pas assonancée; il ne s'agit ici, pour saint Hilaire d'abord, que de l'hymne de l'Épiphanie : *Jesus refulsit omnium.*

Or premièrement, Daniel, dont le Dr Hölscher atteste l'adhésion à l'opinion de Mone, ne fait simplement que le citer, sans formuler un avis. Bien plus, il renvoie le lecteur à du Méril (*Poésies populaires latines*, I, p. 117 sq.), lequel n'élève aucun doute sur l'authenticité de la pièce.

Secondement, quant à Mone lui-même, il n'émet aucune raison sérieuse pour disputer cette hymne à saint Hilaire. Elle offre, dit-il, plusieurs allitérations et un cumul de mots grecs, qui la refoulent certainement à une époque bien inférieure. Nous y voyons, ajoute-t-il, plutôt l'œuvre d'un Anglo-Saxon que du saint évêque de Poitiers. Mais d'abord la présence des mots grecs *Dramatum, Cyclis, Cosmi, Pneumatis, Charismatis,* doit-elle bien étonner dans une hymne de saint Hilaire, que l'on sait avoir subi en Orient un exil de cinq ans, d'où il rapporta dans les Gaules le goût pour la composition de ces chants sacrés. « *Constantio imperium tenente exulatum abiens, notitiam forte eorum Carminum acquisivit, quibus orientales, Ariani imprimis, ad falsas de Christo opiniones in animos incautos diffundendas, utebantur. Ad Latinorum reversus consuetudinem in hymnos scribendos animum manumque admovit, ut veram pietatem animis sensim faciliusque insinuaret.* » (Buchegger, *op. cit.*)

Et maintenant, l'argument tiré des *allitérations*, vraies ou prétendues, a bien moins de valeur encore; car à ce compte, il faudrait récuser l'authenticité des œuvres les plus certaines, notamment de deux hymnes incontestablement *sincères* de saint Ambroise, et de plu-

sieurs autres que L. Biraghi admet au même titre dans sa collection.

Les allitérations signalées par Mone, dans l'hymne : *Jesus refulsit omnium*, sont celles-ci : v. 11 et 12, — *Fatentur, Ferendo; Munus, Mysticum*, — et v. 31 et 32 : — *Raptos, Regnare; Tartaro, Tecum.*

Or nous trouvons en ce genre bien autre chose encore dans les plus pures Ambrosiennes. Citons seulement.

1° Hymne : *Æterne rerum Conditor.*

Strophe II :

Præco diei jam sonat
Noctis profundæ pervigil,
Nocturna lux viantibus
A *nocte noctem* segregans.

Strophes V et VI :

Surgamus ergo strenue,
Gallus jacentes excitat
Et somnolentos increpat,
Gallus negantes arguit.

Gallo canente spes redit.

2° Hymne : *Deus Creator omnium.*

Strophe IV :

Te *cordis* ima *concinant*,
Te vox *canora concrepet*,
Te diligat *castus* amor,
Te mens adoret sobria.

Strophe VIII :

Christum rogemus et Patrem
Christi *Patrisque* Spiritum :
Unum *potens* per omnia
Fove *precantes*, Trinitas.

3° Hymne : *Intende, qui regis Israel.*

Strophes IV, V, VI :

Almus tumescit Virginis;
Claustrum pudoris permanet;
Vexilla virtutum micant,
Versatur in templo Deus.

Procedat e thalamo suo,
Pudoris aula regia,

Geminæ Gigas substantiæ
Alacris ut currat viam.

Egressus ejus a Patre,
Regressus ejus ad Patrem,
Excursus usque ad inferos,
Recursus ad sedem Dei.

4° HYMNE : *Hic est dies verus Dei.*

Strophe v :

Mysterium mirabile
Ut abluat *mundi* luem,
Peccata tollat omnium
Carnis vitia *mundans caro.*

5° HYMNE : *Agnes beatæ Virginis.*

Strophes v, vi, vii :

Aras nefandi numinis
Adolere tædis cogitur ;
Respondet : Haud *tales* faces
Sumpsere Christi Virgines ;

Hic ignis extinguit fidem,
Hæc flamma lumen eripit :
Hic hic ferite, ut profluo
Cruore restinguam focos.

Percussa quam pompam *tulit !*
Nam veste se *totam tegens*
Curam pudoris præs*titit,*
Ne quis *retectam* cerneret.

6° HYMNE DES SS. VICTOR, NABOR ET FELIX

Strophes i, ii :

Victor, Nabor, Felix, pii
Mediolani martyres,
Solo hospites, Mauri genus,
*Terris*que nostris advenæ ;

Torrens arena quos dedit
Anhela solis æstibus,
Extrema terræ finium,
*Exul*que nostri nominis.

Strophes IV, V :

Et se coronavit trium
Cruore sacro martyrum ;
*Castris*que raptos impiis
Christo sacravit milites.

Profecit ad fidem labor ;
Armisque docti bellicis
Pro rege vitam *ponere*
Decere pro Christo *pati*.

Strophe VIII :

Sed reddiderunt hostias
Rapti quadrigis corpora,
Revecti in ora principum
Plaustri triumphalis modo.

7° HYMNE DES SS. PROTAIS ET GERVAIS

Strophes II, III, IV :

Piæ *latebant* hostiæ,
Sed non *latebat* fons *sacer* :
Latere sanguis non *potest*
Qui clamat ad Deum *Patrem*.

Cœlo *refulgens* gratia
Artus *revelavit* sacros :
Nequimus esse *martyres*,
Sed *repperimus Martyres*.

Hic quis *requirat* testium
Voces, ubi *factum* est *fides* ?
Sanatus impos *mentium*
Opus *fatetur martyrum*.

On trouvera dans Tomasi et dans Biraghi les six dernières hymnes, lesquelles ne sont pas au bréviaire.

En voilà, certes, plus qu'il ne faut pour ne pas compromettre la critique en laissant à la charge de saint Hilaire, si faute il y a, les quelques légères allitérations dont il plaît à Mone de ne croire capable qu'un Anglo-Saxon du VI[e] ou VII[e] siècle.

Pas plus, donc, que les grécismes dont nous avons parlé, ces allitérations ne constituent un motif sérieux de refuser au saint Docteur une hymne qui lui a été jusqu'ici généralement attribuée.

Venons à celle de sainte Agathe. Le Dr Hölscher ne veut pas qu'elle soit de saint Damase, pour les raisons suivantes : 1° cette pièce ne peut être l'œuvre d'un pape qui vivait plus de six siècles avant l'adoption des hymnes par l'Église romaine; 2° saint Damase ne l'a pas même écrite pour sa dévotion particulière; car ni saint Isidore, ni Raban Maur, ni Walafrid Strabon, ni Raoul de Tongres, pas plus que le concile IV de Tolède (633), qui parlent de saint Hilaire et de saint Ambroise, ne lui associent nullement saint Damase pour la composition des hymnes; 3° les hymnes en l'honneur des saints sont les plus récentes : on ne les connaissait pas encore au IVe siècle; 4° saint Jérôme, dans son Catalogue des écrivains ecclésiastiques, dit : « *Damasus, Romanæ urbis episcopus, elegans in versibus componendis ingenium habuit, multaque et brevia metro edidit.* » Or le grec porte ἡρωϊκῷ μέτρῳ, termes qui donnent évidemment l'exclusion à une pièce qui n'est pas dans ce mètre héroïque; 5° enfin, il y a dans cette hymne un mot (*venerem* pour *libidinem*) que les poëtes chrétiens de cette première époque n'ont jamais employé.

Ces diverses raisons ne nous touchent que médiocrement. Et d'abord l'époque plus ou moins récente de l'adoption des hymnes par l'Église romaine, ne peut évidemment rien faire au temps où la plupart de ces pièces ont été composées, et nous ne voyons pas que le titre d'évêque de Rome ait pu empêcher saint Damase d'écrire des hymnes, tout aussi bien que saint Hilaire et saint Ambroise, ne serait-ce que pour satisfaire sa piété personnelle.

Secondement, si le concile de Tolède, saint Isidore, Raban Maur, Walafrid Strabon, Raoul de Tongres, qui ont parlé des auteurs des hymnes, ne mentionnent pas saint Damase, c'est sans doute, parce que ce pape n'ayant écrit que deux hymnes (celle-ci peut-être seulement), et s'étant acquis d'autre part une juste célébrité dans le genre épigraphique, il venait difficilement à la pensée de le ranger parmi les hymnographes.

Troisièmement, l'argument tiré de la prétendue nouveauté des hymnes en l'honneur des Saints tombe de lui-même si, comme rien ne paraît y faire obstacle, nous devons laisser avec L. Biraghi, dans la collection sincère de saint Ambroise, les hymnes de sainte Agnès, des saints Victor, Nabor et Félix, des saints Protais et Gervais, des saints Pierre et Paul, de saint Laurent et de saint Jean l'Évangéliste, sans compter celle en l'honneur de tous les saints Martyrs : *Æterna Christi munera.*

Quatrièmement, le texte de saint Jérôme constate, à la vérité, que saint Damase, dans ses poésies, a principalement usé du vers héroïque, mais n'exclut pas l'hymne en question.

Cinquièmement enfin, l'emploi de *venerem* pour *libidinem* ne

peut, à notre avis, fournir une raison suffisante pour rayer cette pièce des œuvres de l'illustre pape. Il est vrai que nous n'avons rencontré ce mot ni dans Prudence, ni dans Sedulius, ni dans Juvencus, ni dans Dracontius; mais si, d'une part, cette expression a été employée dans la poésie chrétienne par des auteurs plus récents, comme l'avoue Hölscher lui-même, d'autre part, n'y a-t-il pas quelque témérité à suspecter trop en cette matière l'antiquité d'un mot, uniquement parce qu'il est rare, ou même tout à fait isolé, au temps qu'on lui assigne, lorsque nous savons qu'une foule d'œuvres ont péri et ne sont pas arrivées jusqu'à nous?

« Si nous avions à notre disposition un plus grand nombre de monuments, les proportions du rare et du fréquent pourraient changer complétement, et nous serions conduits à une conclusion inverse [1]. » Même réduite à sa plus stricte mesure, cette affirmation n'en reste pas moins incontestablement vraie.

En terminant cette note, nous signalerons, à l'occasion de l'hymne dont il s'agit, la thèse *De S. Damasi Carminibus,* soutenue à la Faculté des Lettres de Paris, en 1869, par A. Couret.

[1] Charles Thurot dans la *Revue critique d'histoire et de littérature,* sous la direction de MM. M. Bréal, P. Meyer, C. Morel, G. Paris, VIe année, n. 1, janvier 1872, p. 11; Paris, librairie Franck.

VI

HYMNE A TIERCE

Auteur : *S. Ambroise.*

Nunc, Sancte nobis Spiritus,
Unum Patri cum Filio,
Dignare promptus ingeri
Nostro refusus pectori.

Os, lingua, mens, sensus, vigor,
Confessionem personent,
Flammescat igne charitas,
Accendat ardor proximos.
Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Vatic.* 82. (Tomasi.) — *Darmstad.* s. VIII. (Mone.) — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII et IX. (Id.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Jul.* s. X. (Id.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.)

Synopsis. — L'Église, s'adressant à l'Esprit-Saint, le supplie et le presse de descendre à cette heure même dans nos cœurs et d'y verser tout le trésor de ses dons. Puis, comme dans l'ivresse déjà de sa mystérieuse inspiration, elle nous anime à confesser hautement la présence de l'Esprit créateur, en employant, pour le louer, toutes les puissances de notre corps et de notre âme. Elle veut qu'à ce feu divin s'enflamme notre amour, et que, rayonnant autour de nous, ses célestes ardeurs embrasent le prochain.

Critique. — Saint Ambroise est généralement réputé l'auteur de cette hymne et des deux suivantes. L'élévation de la pensée, la profondeur mystique, l'onction pénétrante qui, sous une allure brève et austère, les caractérisent toutes les trois, et de plus la rencontre dans chacune d'elles de plusieurs expressions familières à l'évêque de Milan, laissent peu de doute à cet égard. Avouons toutefois qu'il n'existe aucun monument positif de leur authenticité, si ce n'est, pour cette première, le double témoignage au IXe siècle de Gotescalc et d'Hincmar. Elles ne sont mentionnées ni dans la Règle de saint Césaire, ni dans celle de saint Aurélien d'Arles. C'est pour cela sans doute, que D. Ceillier n'a pas cru devoir leur donner place dans sa collection.

D'autre part, Luigi Biraghi les admet au nombre des hymnes *sincères* du saint Docteur, et nous affirme qu'elles se trouvent dans tous les manuscrits de l'Église de Milan. Avant lui, Tomasi les avait déjà lues dans ses plus anciens manuscrits, notamment le *Vatic.* 82, que nous avons eu soin de citer nous-même en tête de cette étude avec le *Codex* de Darmstadt et les deux de Trèves 1 et 2. Adalbert Daniel se trompe, croyons-nous, quand il avance que cette hymne n'est pas la plus ancienne à Tierce, et qu'on y chantait avant elle l'hymne : *Jam surgit hora tertia,* également de saint Ambroise [1]. Il est, ce nous semble, ici en contradiction avec lui-même, puisqu'il dit ailleurs que les manuscrits les plus reculés, ceux-là mêmes qui ne marquent pas d'hymnes à Matines et à Vêpres, portent tous celles des Petites Heures, telles qu'on les chante aujourd'hui [2]. De fait, depuis l'adoption des hymnes, Rome n'en a pas eu d'autres à Prime, Tierce, Sexte et None; rien du moins n'établit le contraire. Mais comme nous l'apprend Biraghi, l'Église de Milan avait à Tierce les deux hymnes : *Jam surgit hora tertia,* et *Nunc Sancte;* la première pour le Dimanche seulement, la seconde pour tous les autres jours de la semaine. Cette dernière, en effet, dans tous les manuscrits Ambrosiens, est intitulée : *Item ad Tertiam in cotidianis*, ou *Alius ad Tertiam coti-*

1 *Thes. Hymnolog.*, t. IV, p. 43.

2 *In ipsis vetustissimis membranis, quæ carmina ad Matutinum et Vesperas continent nulla, non desunt hymni hi :* JAM LUCIS..., NUNC SANCTE..., RECTOR POTENS..., RERUM DEUS... (*Op. cit.*, t. I, p. 50.)

dianus. Le Cod. *Vatic. Reg.*[1] dit aussi : *Hymnus ad Tertiam cotidianus*. Il est à supposer que quelques églises particulières suivirent en ce point l'usage de Milan, et probablement aussi que les trois hymnes mentionnées dans la Règle de saint Aurélien d'Arles : *Jam surgit hora tertia* (à Tierce) ; *Jam sexta sensim volvitur* (à Sexte); *Ter hora trina volvitur* (à None), furent de préférence acceptées d'abord, à l'exclusion de toute autre, même pour le Dimanche, par les premiers chœurs monastiques[2], auxquels allait mieux peut-être le caractère particulier de ces pièces, où, dans un cadre plus développé, l'auteur rend aux principaux mystères de la foi un hommage explicite[3]. Ces diverses hymnes peuvent donc très-bien remonter à une même époque, et leur présence ou leur absence dans les manuscrits s'expliquer tout simplement par la différence du choix[4]. Quoi qu'il en soit, l'hymne *Nunc Sancte nobis Spiritus* prévalut bientôt à Tierce, parce qu'elle s'adresse plus directement et tout entière à l'Esprit-Saint, à l'heure même où il descendit sur les Apôtres. Du reste, un peu d'attention suffit pour voir que le thème des autres hymnes, si pieux qu'il soit, ne s'adaptait pas au plan que s'était tracé la mystique de l'Église dans le double cycle quotidien et hebdomadaire de ses offices, et c'est ce qui explique, sans doute, pourquoi les trois pièces en question ne figurèrent jamais dans le bréviaire romain.

Commentaire.

Nunc, Sancte nobis Spiritus.

Nunc, maintenant, à cette heure solennelle, où vous descendites sur les Apôtres en langues de feu. — *Nobis* lié de si près et

[1] Du VIIIe siècle, d'après L. Biraghi. Ce ms. serait-il le même que le *Vatic.* 82 ?

[2] Le monachisme, même en Occident, remonte bien au delà de S. Benoît, comme on peut le voir dans l'histoire de S. Ambroise et de S. Augustin, qui en favorisèrent le progrès autour d'eux. Déjà, en 400, deux mille moines assistèrent aux obsèques de S. Martin. — Cf. Montalembert, les *Moines d'Occident*, t. I ; Paris, Lecoffre, 1863.

[3] Voir ces trois hymnes dans Tomasi et Daniel, *Opp. cit.*

[4] C'est donc à tort que les Bénédictins de S. Maur ont hésité à donner à S. Ambroise l'hymne en question : *Nunc Sancte nobis Spiritus*, uniquement par ce motif que le saint Docteur en avait écrit une autre ; comme s'il n'avait pu composer deux hymnes pour la même Heure.

comme mêlé aux deux mots *Sancte Spiritus*, est le premier trait de cette opération intérieure et profonde de l'Esprit-Saint, si énergiquement exprimée ensuite par le verbe *ingeri*, avec lequel il se trouve en relation.

Unum Patri cum Filio,
Dignare promptus ingeri.

Unum, et non pas *unus;* car ici, comme dans le texte évangélique, le neutre désigne la substance : *Ego et Pater unum sumus.* (Joan. x, 30.) *Unum Patri* marque donc l'unité de nature, comme à son tour *cum Filio* rappelle la distinction des personnes. Quelques manuscrits inexacts [1], un, entre autres, allégué au commencement du IXe siècle par l'hérésiarque Gotescalc, et aussi peut-être altéré par lui, disent *unus* au lieu de *unum;* mais le vrai texte se trouve vengé : 1° par le témoignage même de saint Ambroise, au traité *De Incarn.*, l. I, c. VII : *Non enim quod ejusdem substantiæ est, unus sed unum est;* 2° par celui d'Hincmar de Reims, qui, pour réfuter l'erreur de Gotescalc, parle en ces termes dans son livre *De non Trina Deitate : Orans beatus Ambrosius :* NUNC, SANCTE NOBIS SPIRITUS, *bene intellexit unum esse Deum cum Patre et Filio, quia...; quod male intellexit Gotescalchus spiritu maligno repletus, proferens testimonium de hoc hymno... De exemplo evangelico* EGO ET PATER UNUM SUMUS, *Ambrosius scribit* UNUM, *ne fiat discretio naturæ et potestatis* [2]. — *Promptus*, toujours prêt à se communiquer, cédant sans retard aux vœux de ceux qui l'appellent. — *Ingeri*, dont nous avons déjà parlé, s'explique mieux encore par ce double passage du Psalmiste : *Os meum aperui et attraxi Spiritum.* (Ps. CXVIII.) *Et Spiritum sanctum tuum innova in visceribus meis.* (Ps. L.)

Nostro refusus pectori.

Ce vers renchérit sur le précédent et le complète d'une façon admirable. *Refusus, rursus infusus, seu super aspersus tan-*

[1] Le *Trevir.* 2., s. VIII-IX, est ici de ce nombre. On y lit : *Unus Patris cum Filio.*

[2] Cf. Biraghi, *Op. cit.*, p. 121. — C'est à lui que nous empruntons cette citation d'Hincmar, que nous croyons fidèle. Comment donc Tomasi, et après lui Daniel, ont-ils pu dire que l'archevêque de Reims avait lu comme Gotescalc : *Unus Patri cum Filio?*

quam dulcissima unctio, dit Denys le Chartreux (*oper. cit.*). Ce mot semble faire allusion surtout à la grâce de la justification, si souvent réitérée et augmentée, et qui est chaque fois comme une nouvelle effusion du Saint-Esprit dans nos âmes [1]. Ce qui fait dire à Bona, dans son style si éloquemment pieux : *Nunc... tu, Sancte Spiritus... adde ligna, novam struem beneficiorum, ut novo igne succensa charitas...*, etc. [2]. SCRIPT. *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum.* (Rom. v.) *Quem effudit in nos abunde per Jesum.* (Tit. III, 6.)

Os, lingua, mens, sensus, vigor.

Os et *lingua*, la voix, et aussi peut-être, tout ce qui dans le corps révèle la dignité de l'âme. — *Mens*, l'intelligence, les pensées. — *Sensus*, les affections, le cœur. — *Vigor*, l'ensemble de toutes les puissances et de toutes les énergies intérieures et extérieures de l'homme : *Debet enim et caro in nobis et spiritus divinas laudes personare, ut dicamus cum propheta : Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus.* (CLICTHOVEUS, *op. cit.*)

Confessionem personent.

Confessio n'est pas pris ici pour l'aveu des péchés, bien que

[1] Selon la remarque de Biraghi, on retrouve ce verbe au mode indicatif, dans l'hymne Ambrosienne en l'honneur de Ste Agnès :

Agnes beatæ Virginis
Natalis est, quo spiritum
Cœlo refudit debitum
Pio sacrata sanguine.

La signification paraît de prime abord tout autre ; mais si l'on considère que notre participe *refusus* exprime de la part de l'Esprit-Saint une grâce de *retour*, à quelque degré du moins, plus encore peut-être que d'*accroissement*, on saisira sans peine, bien que sous un aspect différent dans *refudit*, l'analogie de la pensée. En donnant cette explication, nous ne faisons que traduire la glose de Denys le Chartreux : *Rursus infusus*. Ici c'est l'Esprit-Saint qui se rend lui-même à celui qui l'invoque (*refusus*) ; là, c'est Agnès qui rend son âme au ciel (*refudit*). S. Ambroise a dit aussi dans l'hymne *Æterne rerum Conditor*, aux Laudes dominicales :

Ægris salus REFUNDITUR.

Ce verbe se retrouve encore sous toutes les formes en cent endroits de l'*Hexaemeron*.

[2] *Div. Psalm.*, c. VII, sect. II, n. 2.

quelques commentateurs, après Denys le Chartreux, lui donnent également cette interprétation; mais on peut très-bien l'entendre de la confession publique de la foi, sans nuire au sens principal, celui de la louange de Dieu qui, dans le style des Écritures, en est la signification propre : ces deux idées s'allient et se confondent dans le mot suivant (*personent*) pour donner à ce trait toute la vérité de sa couleur. SCRIPT. *Præoccupemus faciem ejus in confessione.* (Ps. XCIV.) *Præcinite Domino in confessione.* (Ps. CXLVI, 7.) *In hymnis et confessione.* (I Esdr. III, 11.) — *Personent.* Ce que nous allons dire en finissant nous fera voir sans doute ici une allusion à la prédication des Apôtres, nos modèles dans la confession de la foi et la publique louange de Dieu, et nous rappellera le texte du Ps. XVIII : *In omnem terram exivit sonus eorum.*

Flammescat igne charitas.

La charité, en effet, ne mérite véritablement ce nom que lorsqu'elle éclaire et qu'elle brûle. — *Igne,* ce feu de la charité n'est autre que l'Esprit-Saint lui-même, appelé ainsi par l'Église, dans l'hymne : VENI, CREATOR, *ignis, charitas.* SCRIPT. *Ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni.* (Matth. III, 11.) *Ignem veni mittere in terram.* (Luc. XII, 49.) Les paroles qui suivent :

Accendat ardor proximos,

évoquent le reste du texte : *Et quid volo nisi ut accendatur.* Mais ce feu n'est pas seulement l'Esprit-Saint, il est encore le Père et le Fils, *unum Patri cum Filio.* « Deus ignis consumens. » (Deut. IV, 24.) *In sole tria sunt : sphæra, claritas et calor. Sphæra solis naturaliter splendens est et calens ; summus Pater naturaliter sapiens est et amans. Sphæra solis, et splendor, et calor non sunt tres soles, sed unus sol. Summus Pater, et sapientia, et amor ejus non sunt tres dii, sed unus Deus. In sphæra solis ignea Patrem intelligere debemus, in splendore Filium, in calore Spiritum sanctum* [1]. Cette seconde strophe de l'hymne est, à notre avis, une reproduction frappante du mystère de la Pentecôte. Chaque mot nous y semble

[1] Cf. Hilar., *Expositio Hymnorum. (Op. jam passim cit.)*

un trait de ce tableau vivant; tout, en quatre lignes, nous y apparaît admirablement dessiné : le don des langues; la ferveur brûlante des Apôtres, dont l'esprit et les sens sont inondés de l'Esprit-Saint; la vigoureuse énergie avec laquelle saint Pierre confesse publiquement la foi du Crucifié; le feu sacré qui dévore son âme, et dont il embrase les cœurs de la multitude. L'auteur était, sans doute, dans la contemplation de ce mystère, lorsqu'il écrivit cette petite hymne, si simple en apparence, et en réalité si belle et si élevée. Denys le Chartreux en avait bien l'intelligence, quand il a dit : *Hunc brevem hymnum, non brevi, nec parva devotione cantemus* [1].

[1] *Opere et edit. cit.*, p. 528.

VII

HYMNE A SEXTE

Auteur : S. *Ambroise.*

Rector potens, verax Deus,
Qui temperas rerum vices,
Splendore mane illuminas
Et ignibus meridiem.

Exstingue flammas litium,
Aufer calorem noxium,
Confer salutem corporum
Veramque pacem cordium.
Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Vatic.* 82. (Tomasi.) — *Darmstad.* s. VIII. (Mone.) — *Trevir.* 1. s. VIII. (Id.) — *Rhenov.* 3. s. X. (Daniel.) — *Oswald.* an. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petri Corb.* 1. s. X. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.)

Synopsis. — A cette sixième heure du jour, l'Église exalte d'abord la puissance ordonnatrice de Dieu qui règle et tempère

---

TEXTE PRIMITIF :

V. 3. Splendore mane *instruis.*

tout ici-bas dans une si juste mesure et les splendeurs du matin et les feux du midi. Puis, faisant appel à cette même puissance et à cette infaillible véracité qu'elle a aussi invoquée au début, elle supplie le Seigneur d'éteindre au milieu de nous la flamme des discordes, d'affranchir notre chair des funestes ardeurs de la concupiscence et de nous faire goûter, dans un corps sain, la véritable paix du cœur.

Critique. — Cette Hymne, de l'authenticité de laquelle nous avons déjà parlé en traitant de la précédente, offre, en effet, tous les caractères des véritables Ambrosiennes : c'est toujours, comme le dit Biraghi, la même main, le même souffle, la même harmonie. La première strophe rappelle la première aussi de l'hymne vespérale :

Deus Creator omnium
Polique rector, vestiens
Diem decoro lumine,
Noctem soporis gratia.

où, sans parler du mot *rector,* l'expression VESTIENS *diem,* etc., est tout à fait analogue à la forme primitive de notre Hymne :

Splendore mane instruis
Et ignibus meridiem.

L'expression *rerum vices* se présente presque à chaque pas dans l'*Hexaemeron : Ut ea lege annorum vices surgerent.* (l. I, c. IV.) *Quod primo diem fecerit Dominus et noctem quæ sunt vices temporum.* (Ib., c. VI.) *Sol per horarum vices.* (l. IV.) *Nox temporum vicibus obedit.* (Ibid.) *Luna per vices menstruas.* (Ibid.) On remarquera que la seconde strophe est tout entière assonancée. Fidèle à sa critique, Biraghi ne veut voir ici, comme partout ailleurs, qu'un pur effet du hasard et, comme il dit encore, le résultat imprévu et tout naturel des sentiments exprimés par l'auteur dans cette période. Libre à lui de le croire ; mais tout lecteur qui, sans prévention, examinera le passage, sera certainement d'un avis contraire, et, rapprochant cet endroit de tous les autres que nous avons précédemment cités à l'hymne de Prime, reconnaîtra facilement qu'ici pas plus qu'ailleurs saint Ambroise n'a été inconscient de l'assonance, mais que bien plutôt il en a souvent très-volontiers recherché l'emploi.

Commentaire.

Rector potens, Verax Deus.

Rector potens, « Vous qui gouvernez tout par votre souveraine puissance. » Script. *Omnium rectorem et salvatorem Deum.* (Esth. xv, 5.) *Ordinatione tua perseverat dies.* (Ps. cxviii, 91.)

Verax Deus, Dieu de vérité. Script. *Est autem Deus verax.* (Rom. iii, 4.) *Magister, scimus quia verax es.* (Matth. xxii.) *Principium verborum tuorum veritas.* (Ps. cxviii.) — Nous verrons tout à l'heure, dans la seconde strophe, la juste corrélation de ces deux attributs de puissance et de véracité (*Potens* et *Verax*) avec le double objet de la supplication de l'Église.

Qui temperas rerum vices,

« Vous qui réglez les vicissitudes des choses. » — *Vices.* Ce mot, nous l'avons déjà remarqué, revient fréquemment sous la plume de saint Ambroise[1].

Splendore mane illuminas.

Le saint Docteur avait écrit, ainsi qu'on le voit dans les anciens bréviaires : *Splendore mane instruis.* Ce verbe *instruis* plus synthétique, était ce nous semble, d'une bien autre valeur : il nous dépeignait l'ordonnateur suprême *instituant*, *composant* et *perfectionnant* le matin et le midi, pour user du langage même du commentateur Timothée — (*Instituis*, *Componis*, *Perficis*) ; c'est-à-dire imprimant au matin et au midi leur caractère propre et distinctif, la *splendeur* au premier, et les *feux* au second. D'autre part, si le mot *illuminas* est en exacte relation avec *splendore*, s'allie-t-il aussi heureusement avec *ignibus* dans ce passage ? Remarquons en outre que le verbe *instruere* est non seulement d'une latinité irréprochable, mais encore, en l'espèce, d'une parfaite convenance. Malheureusement les correcteurs se sont heurtés

[1] Prudence a dit aussi :

Qui certis vicibus tempora dividis.

(Cathem. Hymn. v, *de novo lumine*, v. 2.)

ici à une difficulté prosodique, et ont cru devoir sauver le vers en substituant à ce mot celui qui tient aujourd'hui sa place; oubliant, sans doute, que la non-élision (*ma — nĕ īn — struis*) est, chez les classiques mêmes, une licence trop fréquente, pour en refuser le bénéfice au poëte chrétien, qui, dans les étroites limites d'une si brève pièce, devait avant tout garantir au mystérieux langage de la foi la dignité sévère de l'expression. — *Mane*, pris substantivement comme en la Genèse : *Vespere et mane dies unus.*

Exstingue flammas litium,
Aufer calorem noxium.

Ces mots *Exstingue, Flammas, Calorem,* répondent au mot *Ignibus* de la première strophe. — *Flammas litium* : Le feu des rixes, des contentions, et aussi la flamme impure des passions mauvaises, qui en sont la source empoisonnée. SCRIPT. *Unde bella et contentiones in vobis, nonne... ex concupiscentiis vestris?* (Jacob. IV.) *Homo iracundus incendit litem.* (Eccli. XXVIII, 11.)— *Calorem noxium.* Cette chaleur nuisible peut, selon les commentateurs, être entendue de trois manières, auxquelles le contexte se prête également : de la colère, de la concupiscence charnelle, de la chaleur même du jour, que le malin esprit, appelé dans l'Écriture le *démon du Midi,* exploite si souvent pour la ruine des âmes. SCRIPT. *Lingua ignis est... inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata a gehenna.* (Jacob. III.) *Omnes adulteri quasi clibanus ardens.* (Ephes. VI.) *Non timebis ab incursu et dæmonio meridiano.* (Ps. XC.) — Cette triple chaleur n'est pas seulement nuisible à l'âme, mais aussi au corps, dont elle trouble l'harmonie et vicie les humeurs ; ce qui explique le vers suivant :

Confer salutem corporum.

Or, de ce calme général et de l'âme et du corps, que l'Église demande ici à Dieu, naît la paix du cœur qui est l'objet suprême de sa prière :

Veramque pacem cordium.

Et maintenant si l'on revient à méditer sur cette double perfection divine, la *puissance* et la *véracité*, que l'auteur accouple ensemble au début, il sera facile de voir leur rapport frappant

avec le double fruit de miséricorde et de grâce si éloquemment exprimé dans la seconde strophe. Et, en effet, que demande d'abord à Dieu l'Église par la bouche du saint Docteur? d'éteindre en nous le feu des mauvaises passions. — *Exstingue*, *Aufer;* mais n'est-ce pas solliciter de lui le miracle le plus éclatant peut-être de sa puissance? *Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens*, *nisi Deus det*... (Sap. VIII, 21.) Que demande-t-elle en second lieu? la paix, la paix véritable: *Veramque pacem cordium;* or cette paix n'est cela que parce qu'elle est l'accomplissement et le fruit de la promesse du Dieu de vérité, du Christ, qui a dit à ses apôtres et, en leurs personnes, à tous ceux qui vivraient de sa foi : *Pacem meam do vobis; non quomodo mundus dat*, *ego do vobis*. (Joan. XIV, 27.)

Signalons, en finissant, quelques traits symboliques de cette hymne. Jésus-Christ, appelé dans l'Écriture l'Étoile brillante du matin, *Ego sum stella splendida matutina* (Apoc. XXII), sort glorieux du sépulcre, à ce matin nouveau qu'il inonde de splendeur. Bientôt ensuite, ayant mis le dernier sceau à la grande œuvre que son Père lui avait confiée sur la terre, il s'élève vers le ciel, sous les feux du jour, et lui-même, vrai soleil de l'éternel midi, il illumine à jamais la Jérusalem nouvelle de ses immortelles clartés. C'est, après saint Augustin et saint Jérôme (in Ps. LIV), la pensée de saint Bernard, qui s'écrie ici: *O vere meridies, plenitudo fervoris et lucis, solis statio... O perenne solstitium quando non inclinabitur dies! O lumen meridianum... te merear contemplari!*

VIII

HYMNE A NONE

Auteur : S. *Ambroise.*

Rerum, Deus, tenax vigor,
Immotus in te permanens,
Lucis diurnæ tempora
Successibus determinans.
Largire lumen vespere
Quo vita nusquam decidat,
Sed præmium mortis sacræ
Perennis instet gloria
Præsta, Pater, etc.

CODD. MSS. — *Vatic.* 82. (Tomasi.) — *Darmstad.* s. VIII. (Mone.) — *Trevir.* 1. s. VIII. (Id.) — *Rhenov.* 3. s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petri Corb.* 1. s. X. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.) — *Gemetic.* 1. s. XI. (P.)

Synopsis.—L'Église, à la neuvième heure, célèbre cette force de Dieu qui enchaîne et maintient le monde dans les liens d'une indissoluble harmonie, et cette immuable stabilité qui, ne va-

---

TEXTE PRIMITIF:

V. 5. Largire *clarum* vespere.

riant jamais elle-même, règle par les phases successives de la lumière toutes les heures du jour. Elle demande à Dieu de lui accorder la lumière de ce soir suprême, dans les clartés duquel la vie ne défaille jamais et qui brille à l'âme comme l'aube sereine de l'éternelle gloire, récompense d'une sainte et bienheureuse mort.

Critique. — Cette hymne se lit, comme la précédente, dans les plus anciens mss. de l'Église de Milan [1], et il ne faut pas la réciter deux fois pour voir qu'elle coule de la même plume. Sans reproduire les caractères communs que nous avons déjà signalés, qu'il nous suffise d'appeler l'attention sur ces expressions et ces formes, que l'on rencontre si souvent dans les œuvres de saint Ambroise : TENAX VIGOR. — *Quæ omnia vis divina... voluntatis suæ auctoritate connexuit.* (Hexaem. l. II. c. I.) — TEMPORA se présente avec cette même acception, presque à chaque pas, dans le même ouvrage; nous l'avons déjà fait observer à l'hymne : *Æterne rerum Conditor*, à propos du vers : *Et temporum das tempora.*—SUCCESSIBUS.— *Totius naturæ creator rebus successus defluos subministrat.* (In Luc. VI, n. 68.)—*Continuos fontibus fluere successus.* (Ibid., n. 85.) — *Prosperioris cursus successibus gratulatur.* (Hexaem. l. III. c. XI.) — MORTIS SACRÆ. — *Mortis sacræ meritum probat.* (Hymn. SS. Protasii et Gervasii.) — *Mortis sacræ compendio.* (Hymn. SS. Martyrum.) Nous avons dit, en traitant de l'hymne *Jam lucis orto sidere*, que ces deux pièces, dont la dernière seulement a été insérée au bréviaire, sont admises par Biraghi lui-même dans la collection des hymnes *sincères* de saint Ambroise.

Commentaire.

Rerum, Deus, tenax vigor.

Tenax vigor. — La force conservatrice qui anime et qui soutient toutes choses avec la divine ténacité de son infinie puissance; le lien mystérieux qui relie ensemble, dans l'harmonie de l'existence et de la vie, les éléments divers, physiques ou spirituels, qui composent la nature, si multiple et si variée, de

[1] Elles figurent aussi l'une et l'autre dans le vieux bréviaire mozarabe.

tous les êtres créés ; cette action providentielle enfin, qui d'une extrémité à l'autre atteint et ordonne tout avec force et douceur: *Attingit ergo a fine usque ad finem, et disponit omnia suaviter*. (Sap. VIII, I.) Et cette énergie divine a son principe et sa raison dans son éternelle fixité, autour de laquelle toute chose ici-bas se remue, s'agite et passe :

Immotus in te permanens.

SCRIPT. *Ipsi peribunt, tu autem permanes.* (Ps. CI, 27.) *Ego Dominus, et non mutor.* (Malach. III.) Ce qui fait dire si justement à Boëce : *O qui perpetua mundum ratione gubernas, stabilisque manens das cuncta moveri !* (*De Consol.* lib. V, metr. 9.) —

Lucis diurnæ tempora
Successibus determinans.

Réglant, distinguant les heures du jour par leur succession même, par le progrès et la décroissance de la lumière, du matin au soir.

Largire lumen vespere
Quo vita nusquam decidat.

« Accordez-nous la lumière du soir dans laquelle la vie ne défaille jamais. » — *Vespere* neut. indécl. comme dans la Genèse, I. — Le soir est l'heure où le jour tombe et s'éteint dans les ténèbres de la nuit; *lumen vespere* ne peut donc bien être pris ici qu'au sens spirituel et mystique, c'est-à-dire pour l'aube de ce grand jour de l'éternité bienheureuse, que les ombres de la mort n'obscurciront jamais, parce que Dieu lui-même en sera l'indéfectible lumière. SCRIPT. *Tanquam olera herbarum cito decident.* (Ps. XXXVI, 2.) *Vespere decidat.* (Sap. IV, 19.) — L'auteur avait écrit, ainsi que le porte l'ancien texte, d'accord avec les vieux manuscrits milanais et mozarabes : *Clarum vespere,* au lieu de *lumen vespere.* Nous avons cherché longtemps la convenance de cette substitution, et franchement nous n'avons pu nous en rendre compte. Ni la prosodie, ni la grammaire, ni l'élégance même ne la réclamaient, ce nous semble. Le primitif *Clarum* est si beau, à quelque point de vue que l'on se pose, que les commentateurs mêmes du nouveau texte, comme

Grégoire de Marsalia, par exemple[1], ne peuvent s'en déprendre, et qu'il revient plusieurs fois sous leur plume dans l'explication du nouveau mot *lumen*. En supposant même, — et c'est, à notre avis, ce qu'on peut dire de plus favorable au texte actuel — que par *lumen* les correcteurs aient prétendu peut-être accentuer d'avantage l'allusion faite à l'étoile du soir, *Vespere*, qui suit de près le soleil à son coucher, comme elle le précède le matin sous le nom de *Lucifer*, nous ne pensons pas que, à ce point de vue encore, l'épithète Ambrosienne *Clarum* lui soit en aucune façon inférieure, et elle a de plus une nuance propre, qui en rehausse à nos yeux la valeur; je veux dire l'idée qu'elle réveille si bien de ce reflet, au soir de la vie, de l'éternelle clarté des cieux. SCRIPT. *Ad videndam claritatem Jerusalem* (Tob. XIII, 20.) *Claritas Dei circumfulsit illos*. (Luc. II, 9.) *Ut videant claritatem*. (Joan. XVII, 24.) En outre la couleur de la phrase entière : *Clarum vespere, quo vita nusquam decidat,* ne serait-elle pas empruntée à ce passage du livre de la Sagesse (VI, 12) : *Clara est, et quæ nunquam marcescit, sapientia*[2]?

Sed præmium mortis sacræ
Perennis instet gloria.

Ces derniers vers complètent la pensée exprimée dans les deux précédents : « que la gloire éternelle, récompense d'une mort sainte, suive aussitôt (*instet*) cet heureux soir du jour[3]. » — *Præmium,* le prix, le salaire, le *denarius diurnus* (Matth. XX, 2), dont il est convenu entre le maître de la vigne et les ouvriers. — *Sacræ*, mot choisi révélant tout ce qu'il y a de saint et de vénérable dans cette mort pieuse, qui imprime aux élus le sceau divin, et les marque au front de l'onction royale du Christ, dont ils demeureront à jamais les membres glorifiés. SCRIPT. *Beati qui in Domino moriuntur*. (Apoc. XIV.) *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*. (Ps. CXV, 5.) — Nous ne termi-

1 *Hymnodia SS. Patrum, hymn.* XX. *Op. jam cit.*

2 Ce ne sont pas, en effet, seulement les pensées, mais encore les teintes et les nuances du style que nos hymnographes ont puisées dans les Écritures.

3 Tel n'était pas le langage du poëte païen, qui, en face de la question des destinées futures de l'homme, n'avait pas trouvé d'autre formule que celle de l'hésitation et du doute : « Le soir du jour qui commence est inconnu, » *Denique quid vesper serus vehat?* (Virgil. *Georg.* l. I, v. 461.)

nerons pas cette hymne sans appeler l'attention, comme dans la précédente, sur le rapport ou parallélisme entre elles des deux strophes qui la composent. C'est ainsi que la force conservatrice de Dieu et sa permanente immutabilité assurent à l'âme cette vie qui ne doit jamais défaillir au sein de la gloire, et que le don béni de la clarté de ce soir bienheureux est le fruit de la miséricordieuse sagesse qui préside à la succession des heures du jour. Et puis, qu'elle est sublime cette pensée, si énergiquement formulée par *tenax vigor*, de la puissance de Dieu, retenant sur le bord de l'abîme l'homme qui, par le vice de sa corruption originelle, penche toujours vers sa chute, afin qu'il ne tombe pas, au soir de la vie, dans les ombres de la mort; de cette vigueur divine assez riche et assez féconde pour inoculer, sans s'appauvrir, sa propre immortalité, à la frêle créature, qui d'elle-même tend au néant, et pour tout enchaîner ainsi dans la plénitude de son éternelle vie! *Regem cui omnia vivunt, venite adoremus* [1].

[1] Ce sont les paroles mêmes de l'*Invitatoire* à l'office des morts. L'Église avait-elle donc si mal dit, pour que nos modernes faiseurs de bréviaires aient cru devoir toucher à cette admirable phrase? Au lieu de *Regem cui omnia vivunt*, on lit dans celui de Paris : *Deum cui omnes vivunt*. Or ce changement, qui a l'air d'abord d'une rectification obligée, n'est, à vrai dire, que le renversement de la plus magnifique synthèse.

IX

HYMNE AUX VÊPRES DU DIMANCHE

Auteur : *S. Grégoire.*

Lucis Creator optime,
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ,
Mundi parans originem.

Qui mane junctum vesperi
Diem vocari præcipis;
Illabitur tetrum chaos:
Audi preces cum fletibus.

Ne mens gravata crimine
Vitæ sit exsul munere,
Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Cœleste pulset ostium,
Vitale tollat præmium :
Vitemus omne noxium,
Purgemus omne pessimum.
Præsta, Pater piissime, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 7. Tetrum chaos illabitur (interversion).
13. Cœlorum pulset *intimum*.

CODD. MSS. — *Darmstad.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Trevir.* 2. s. IX. (Id.) — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel.) — *Harl.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — L'Église, dans cette hymne, offre à Dieu ses louanges, pour le bienfait précieux de la lumière, dont la matinale clarté fut le prélude et le gage de la création tout entière; et, passant aussitôt du sens littéral à la splendeur du jour mystique de la grâce, elle répand devant le Seigneur ses prières et ses larmes, dans la crainte que la nuit du péché ne revienne envelopper de ses ombres les cœurs de ses enfants. Elle le supplie de ne pas permettre que les âmes, accablées sous le poids de leurs fautes, perdent jamais la récompense des cieux, en oubliant les choses éternelles, et en s'engageant de plus en plus dans les liens de l'iniquité; mais que plutôt, par la fuite généreuse du mal et les salutaires expiations du repentir, elles frappent à la porte du ciel, et y pénètrent pour y recevoir le prix incorruptible de l'immortelle vie.

Critique. — Cette hymne est-elle bien de saint Grégoire ou de saint Ambroise? Plusieurs, après Tomasi [1], opinent pour ce dernier; mais sans parler ni de D. Ceillier, ni de Luigi Biraghi, qui la lui refusent, en n'assignant toutefois aucun autre auteur, disons qu'elle est, aujourd'hui surtout, généralement attribuée à saint Grégoire. Tel fut du reste au XVIe siècle l'avis des principaux commentateurs, Clicthoue, Cassandre, Antonio a Lebrixa, Michel Timothée, et aussi, au commencement du XVIIIe, celui des Bénédictins de Saint-Maur, qui, dans la nouvelle édition des œuvres du grand Pape, n'hésitèrent pas à ranger cette pièce parmi les autres hymnes dont la collection figure à la suite du *Sacramentaire* [2]. Avouons cependant que par quelques endroits elle se rapproche assez de la façon de saint Ambroise, et c'est à lui que nous l'avions donnée d'abord, sous l'impression d'une première lecture. Mais en y regardant de plus près, nous

[1] Devancé sur ce point par Ellinger, *Hymnorum ecclesiasticorum ab Andrea Ellingero libri* III, etc.; *Francofurti ad Mœnum*, 1578.

[2] C'est aussi l'opinion de D. Guéranger. — *Institut. liturg.*, t. II, p. 321.

avons bientôt reconnu plusieurs traits qui ne nous permettent guère le doute sur son origine grégorienne. C'est ainsi 1° que les vers 3 et 4, comme nous l'expliquerons en son lieu, présentent sous une forme nouvelle la même pensée exprimée déjà au v. 2 de l'hymne matutinale : *Primo dierum omnium* (t. primit.); 2° que l'adjectif *exsul* du v. 10 se retrouve avec la même acception à la dernière strophe, aujourd'hui supprimée, de cette même hymne des Matines dominicales; 3° que le v. 8 : *Audi preces cum fletibus,* a ses similaires et dans l'hymne des Vêpres Quadragésimales, et dans celle du samedi à Matines, que nous croyons également de saint Grégoire; 4° enfin que le mot *Pessimum* du v. 16 se lit au v. 12 de cette même hymne matutinale du samedi. Peut-être devons-nous encore ajouter, pour compléter cette étude de rapprochement, que ces deux vers 9 et 12 : *Ne mens gravata crimine, — Seseque culpis illigat,* ont l'un et l'autre leur développement aux Morales du saint Docteur, le premier, au livre IV, chap. XXIII; le second, au livre VI, chap. XV, ainsi qu'on peut le voir dans Michel Timothée [1].

Nous sommes donc tout à fait d'accord avec Mone sur l'auteur de cette hymne; mais peut-on bien le croire lorsqu'il prétend que le v. 7 : *Illabitur tetrum chaos* fait allusion à l'invasion des barbares, et que toute la pièce n'est qu'une espèce de chant sur la chute de l'empire romain et sur le monde *vieillissant?* Ce qui fait dire à Daniel : *Equidem fortasse frigidus et jejunus homo, nihil video, nisi carmen vespertinum, quod opus diei primæ meditari tam certum est quam quod certissimum. Nec puto alium aliud quid ad hoc usque tempus vidisse* [2]. Ici, en effet, au Dimanche, s'ouvre la série de ces hymnes vespérales, où jusqu'au samedi exclusivement l'Église paye à Dieu le pieux tribut de sa reconnaissance, pour chaque œuvre en particulier des six jours de la Création.

C'est le soir que ces hymnes sont chantées, parce que c'est alors que Dieu a comme préludé à son magnifique ouvrage : *Factumque est vespere et mane dies unus.* (Gen. I, 5.) Le soir est, dans toute la suite des œuvres de Dieu, comme le point de départ, le moment où sa puissance se prépare et s'agite en

[1] *Oper. cit., super hoc hymn.*
[2] *Thes. Hymnolog.*, t. IV, p. 49.

quelque sorte pour entrer en action. C'est le soir que les Israélites mangent l'agneau pascal pour célébrer le terrible passage de l'ange du Seigneur à travers l'Égypte et leur affranchissement du joug cruel de Pharaon; c'est le soir que le Christ prélude au sacrifice sanglant de sa Croix par la Cène eucharistique de la Pâque nouvelle, qui doit se perpétuer dans son Église comme le mémorial éternel de sa divine rédemption; c'est le soir qu'il descend au sépulcre pour s'y mesurer avec la mort dans ce duel nouveau, dont l'heureuse issue devait être la régénération du monde au jour de sa résurrection triomphante [1].

Voilà pourquoi nos fêtes chrétiennes, aussi bien que celles de l'ancienne alliance, commencent toujours la veille, et s'étendent d'un coucher à l'autre du soleil. C'est ce qui explique l'importance de l'heure canoniale des Vêpres, et pourquoi les premières de la veille sont réputées plus solennelles que les secondes du jour [2].

Commentaire.

Lucis Creator optime.

L'épithète *Optime* convient ici admirablement au Dieu créateur de la lumière, dont l'excellence, dit Tostat, surpasse toutes ses autres œuvres : *Nihil ita perfectum sicut lux* [3]; puisqu'elle en est le principe et le gage, comme déjà nous l'avons fait remarquer à l'hymne de Matines : *Primo die.*

Lucem dierum proferens.

Dieu, qui habite au sein de son inaccessible lumière (I Tim. VI), et qui en est lui-même l'inextinguible foyer, a voulu en verser au dehors les splendeurs, dans la mesure de sa sagesse, pour tout éclairer ici-bas et dans l'ordre de la nature, et surtout dans

[1] Voir dans Claude Vilette *dix-sept raisons* mystiques pour lesquelles nous devons prier à l'Heure des Vêpres. — *Les Raisons de l'office et cérémonies qui se font en l'Église catholique, apostolique et romaine.* Rouen, 1648, p. 764.

[2] *Primæ Vesperæ nobiliores sunt secundis, teste Amalario* (de ordine Antiph., c. XVI), *quod et hodie in capella papali observatur, quæ non habet secundas Vesperas coram Papa, sed tantum primas, quia initium festi reputantur esse.* (Gavanti *Thes. sacr. Rit., de Vesperis*, c. V.)

[3] *In Gen.*, c. I, 9, 13.

celui de la grâce. On lit au chap. VI, v. 40, du IVe liv. d'Esdras : *Tunc dixisti de thesauris tuis proferri lumen luminosum, quo appareret opus tuum.* Au sens spirituel, qu'on ne peut d'ailleurs négliger ici, sans s'exposer à ne pas saisir l'enchaînement de l'hymne, cette lumière des jours est évidemment Celui-là même qui a dit : *Ego sum lux mundi*, le Verbe, *qui illumine tout homme venant en ce monde*, et dont les clartés divines dirigent sûrement nos pas dans le chemin de la vie. *Ambulate dum lucem habetis.* (Joan. XII, 35.) Ce qui fait dire à l'Apôtre : *Omnes enim vos filii lucis estis, et filii Dei.* (I Thess. v, 5.)

Primordiis lucis novæ,
Mundi parans originem.

La lumière en effet, en préludant à la création, a comme nécessairement appelé toute la suite des œuvres de Dieu ; et c'est dans ce sens que saint Grégoire a pu dire, à l'hymne de Matines, que le monde existait déjà au premier jour : *Primo dierum omnium, quo mundus extat conditus.* (Texte primitif.) — Mais ce monde de la *lumière nouvelle* est principalement celui qu'inaugure le grand jour duquel le Roi-Prophéte a dit : *Hæc dies quam fecit Dominus.* — C'est le monde régénéré dans les splendeurs du Christ, sortant triomphant du sépulcre. Alors tout a été renouvelé en Celui qui avait terrassé la mort. — *In Christo nova creatura... Ecce facta sunt omnia nova.* (II Cor. v, 17.) *Ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.* (Rom. VI, 4.)

Qui mane junctum vesperi
Diem vocari præcipis.

Ces deux vers, au littéral, d'une si naïve simplicité, recèlent au figuré un sens profond, par lequel se rattache à la première strophe toute la suite de l'hymne. Le Christ, en effet, en s'unissant à notre nature, pour l'ennoblir et la sanctifier, comme le matin s'est joint au soir, pour former le jour, n'a pas voulu et n'a pas dû y opérer un tel changement, qu'il n'y restât plus aucune trace de la chute originelle. Donc, ce jour mortel de la vie de l'homme ne cessera jamais d'avoir son matin et son soir, c'est-à-dire sa lumière et ses ombres, ses joies et ses tristesses. *Habet dies brevissima vitæ nostræ lucem et tenebras, et*

bonum et malum : habet ortum solis, habet et ejusdem occasum. (Bona, *Div. Psalm.*, c. x, §. i, n. 3.) — C'est dans l'appréhension de cette nuit obscure de la tentation et de l'épreuve, où ses enfants sont toujours plus ou moins en péril, que l'Église, faisant maintenant allusion à ce chaos primitif, image des épaisses ténèbres du péché, s'écrie dans sa maternelle sollicitude :

Illabitur tetrum chaos [1] *:*
Audi preces cum fletibus.

Hélas ! les ombres du noir chaos nous menacent encore : écoutez nos prières mêlées à nos larmes. — On le voit, la liaison avec toutes les grandes pensées qui précèdent est nettement accusée, et ce dernier vers ouvre en même temps sur le ton le plus pieux la partie suppliante de l'Hymne.

Ne mens gravata crimine
Vitæ sit exsul munere.

SCRIPT. *Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum, et sicut onus* GRAVE, GRAVATÆ *sunt super me.* (Ps. XXXVII.) Le péché est à l'âme un bien lourd fardeau ; et saint Jean Chrysostome, parlant de celui de Jonas, dont le poids seul fut sur le point de faire sombrer le navire qui portait le prophète fugitif, dit : *Sarcina prophetæ magisque gravabatur, non corporis magnitudine, sed peccati. Nihil enim grave et onerosum invenies ac peccatum, ut cœlum et terræ superficies non valeat sustinere peccatorem.* (Hom. de Jona, tit. I.) — *Exsul munere vitæ* [2]. « Exilé,

[1] Le premier de ces deux vers, dans l'ancien texte, finit par le mot *illabitur*, à la suite de *chaos*, dont la dernière syllabe reste brève à cette place, contrairement à la mesure. Clicthoue, qui d'ordinaire mentionne exactement ces sortes de fautes, ne relève pas celle-ci, parce qu'il a pensé, sans doute, que l'auteur pouvait agir librement à l'endroit d'un mot venu du grec, dont la quantité, en dépit même de plusieurs exemples contraires, n'était peut-être pas encore, *en toutes occurrences*, irrévocablement fixée. Cf. Arevalo, dans sa magnifique édition de Prudence, Rome, 1788, *Prolegomena*, c. XXIV : *Leges a Prudentio aliisque poetis christianis in metro servatæ*, t. I, p. 180 et seq. Prudence a dit aussi :

Merso sole, chaos ingruit horridum
(Cathem. Hymn. v, *de novo lumine*, v. 3.)

[2] Juvencus a dit :

Illi sed merito gaudebunt munere regni.
(*Evang. Hist.* l. I, v. 742.)

privé du don, de la récompense de la vie, » est une belle expression, qui rappelle cette phrase de saint Cyprien, au sujet des réprouvés : *Quid facient exsules vitæ?* (L. II *de Mortal.*)

Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Rien, en effet, n'expose à la perte de cette bienheureuse vie comme l'oubli des vérités éternelles, source funeste de ces iniquités sans nombre dans les liens desquelles s'engage aveuglément le pécheur. Script. *Cogitavit vias meas, et converti pedes meos in testimonia tua.* (Ps. cxviii, 59.) *Funibus peccatorum suorum constringitur.* (Prov. v, 22.)

Cœleste pulset ostium,
Vitale tollat præmium.

« Ah ! que plutôt notre âme, par la voix puissante de la prière et des bonnes œuvres, frappe à la porte du ciel, et qu'elle enlève le prix de l'éternelle vie. » Au lieu de ce premier vers, le texte ancien dit : *Cœlorum pulset intimum.* il y avait donc au second pied un *spondée* pour un *iambe ;* mais dans le mouvement rhythmique, la mesure était la même, puisque la dernière syllabe du mot *cœlorum*, se trouvant entre deux longues, devait nécessairement être déprimée, et sonner dans le vers comme une veritable brève. Le vieux mot *intimum* a sans contredit une valeur mystique, dont le nouveau (*ostium*) n'approche pas, bien que de prime abord celui-ci semble aller mieux avec *pulsat.* En réalité *ostium* est loin d'exprimer, comme *intimum*, l'énergie de cette prière ardente, qui pénètre le ciel et va frapper au cœur même de Dieu [1]. — *Tollat* achève la peinture de ce triomphe de la prière, dont la puissance victorieuse ravit la couronne immortelle, comme dans les bras mêmes du souverain rémunérateur.

Vitemus omne noxium,
Purgemus omne pessimum.

[1] Nous retrouvons cette même locution du texte primitif dans une hymne en l'honneur de S. Laurent, qui figure dans les collections de Torrentinus, de Bebelius, de Clicthoue et de Cassandre :

Conscendat usque sidera
Cœlique pulset intima.

Cf. Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. 1, p. 291.

Et pour cela, évitons désormais tout ce qui peut nuire au salut de notre âme, et purifions-la de la souillure de ses iniquités passées. — *Noxium* est un mot plusieurs fois répété dans nos hymnes : il signifie tout ce qui est dangereux, funeste et à l'âme et au corps, par conséquent le péché. Ce premier vers se trouve intégralement reproduit dans l'hymne *Veni, Creator.* — *Pessimum* est employé, dans les Saintes Écritures, pour exprimer ce qu'il y a de plus mauvais, de plus abominable; nous croyons qu'il désigne ici les péches invétérés et d'habitude, qui sont le principal obstacle au salut, et dont l'affranchissement ne peut s'opérer que par une pénitence sérieuse et la divine efficacité du sacrement de la réconciliation, que rappelle si bien le verbe *Purgemus*. Script. *Ipsa est (eleemosyna) quæ purgat peccata.* (Tob. xii, 9.) *De negligentia tua purga te cum paucis.* (Eccli. vii, 34.)

Cette hymne des Vêpres dominicales fut la première qui retentit à nos oreilles. Alors enfant de quelques années à peine, nous n'avions pas encore, sans doute, l'intelligence de ces mâles accents; et déjà cependant notre âme toute neuve en savourait les délices, et y faisait écho par ce pieux tressaillement qu'excitent les joies pures du ciel. C'est qu'il y a dans la mélodie de ce chant, si limpide et si ferme, je ne sais quel charme tout à la fois plein de force et de suavité, qui saisit et captive le cœur à tous les âges de la vie.

X

HYMNE A COMPLIES

Auteur : S. *Ambroise.*

Te lucis ante terminum
Rerum Creator, poscimus,
Ut pro tua clementia
Sis præsul et custodia.
Procul recedant somnia
Et noctium phantasmata,
Hostemque nostrum comprime,
Ne polluantur corpora.
Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Darmstad.* s. VIII. (Mone.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Oswald.* an. 1064. (Id.) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Gemetic.* 1. s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

TEXTE PRIMITIF :

VV. 3. Ut *solita* clementia
4. Sis præsul *ad custodiam.*

DOXOLOGIE : Præsta Pater *omnipotens*
Per Jesum Christum Dominum,
Qui tecum in perpetuum
Regnat cum sancto Spiritu.

Synopsis. — L'Église, à la fin du jour, invoque avec un filial abandon la paternelle bonté du Seigneur, et le prie de veiller, la nuit, sur ses enfants comme un gardien fidèle. Elle le supplie d'éloigner de nous les songes perfides et les illusions nocturnes, en mettant un frein à la malice du prince des ténèbres, et de préserver ainsi nos corps de toute souillure.

Critique. — Cette hymne, dont la simplicité égale la brièveté, a toujours été, sans variation aucune, celle de Complies dans l'Église romaine, s'il faut en croire Merati [1]. Quant aux autres Églises, notamment d'Angleterre et d'Allemagne, comme on peut le voir dans Daniel et dans l'Hymnaire de Salisbury [2], elles se distinguent presque toutes entre elles par des usages différents. Ainsi, tandis que les unes ne chantaient cette Hymne que dans les féries et les Dimanches simples, les autres l'omettaient au contraire ces jours-là, et la chantaient à tous les Dimanches et à toutes les fêtes. Dans la plupart des cathédrales et des chœurs monastiques, du premier Dimanche de la Quadragésime *ad Passionem* ou même *usque ad Cœnam Domini*, on déposait l'hymne : *Te lucis ante terminum*, pour chanter celle dont nous avons déjà parlé ailleurs : *Christe, qui lux es et dies*. C'est aujourd'hui encore l'usage suivi par les Dominicains. Quant aux Chartreux, leur vieux bréviaire ne porte que cette dernière *per totum annum*. Souvent on répétait à Complies l'hymne ou une partie de l'hymne des Vêpres ou du Nocturne; et c'est ce que font encore les Dominicains au triple temps de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte. Ces deux hymnes : *Te lucis ante terminum* et *Christe, qui lux es et dies* paraissent remonter à la même antiquité, puisque nous les rencontrons l'une et l'autre dans des mss. du VIIIe siècle : la première dans celui de Darmstadt, la seconde dans celui d'Oxford, publié par J. Grimm. Nous inclinons à penser avec le plus grand nombre des commentateurs qu'elles appartiennent toutes deux à saint Ambroise. L'avis contraire de L. Biraghi nous touche peu ; car, en accordant même, ce qui n'est pas improbable, que l'introduc-

[1] *In Gavant. Thes.* III, p. 228.
[2] Adalb. Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 53.

tion de Complies dans l'Office divin, aussi bien que de Prime, comme *heure canoniale*, est postérieure au IVe siècle, toujours du moins sera-t-il difficile de nier que dès lors elles ont pu être plus ou moins en usage dans la règle particulière de plusieurs communautés cléricales et monastiques. A défaut d'autres monuments, nous avons un texte de saint Basile qui, ce nous semble, n'est pas ici sans valeur. Parlant de l'heure à laquelle « s'étendent les premières ténèbres de la nuit », ce Père dit qu'il faut y chanter alors le psaume XCVII : *Qui habitat in adjutorio Altissimi* [1]. Or cette indication ne nous induit-elle pas tout naturellement à penser que cette heure finale n'était autre que celle de Complies, où ce psaume occupe encore aujourd'hui la plus large place. Après tout, comme nous l'avons déjà dit de l'hymne *Jam lucis orto sidere*, saint Ambroise peut très-bien encore avoir composé celle-ci pour sa dévotion particulière.

Commentaire.

Te lucis ante terminum.

Ce premier vers rappelle son correspondant de Prime :

Jam lucis orto sidere.

L'Église, qui dès le lever du soleil a appelé sur elle le secours du Seigneur, et lui a consacré la journée en lui en offrant les prémices dans sa matinale adoration, ne veut pas la finir sans lui payer le suprême tribut de sa prière et sans réclamer sa paternelle protection pour la nuit qui va commencer.

Rerum Creator, poscimus.

En lui rappelant que toute créature est sortie de ses mains, elle fait appel à cette Providence ineffable, dont l'assistance et le soins continus soutiennent la vie de chacune d'elles, comme par une création persévérante et toujours nouvelle.

Ut pro tua clementia.

L'idée de clémence ne pouvait pas venir mieux que dans ce dernier cri de la prière du jour, où l'âme, sous le poids de ses

[1] *In Reg. fus. Disp.*

fautes quotidiennes, et en face du sommeil, image de la mort, sent tout le besoin d'invoquer la miséricorde de Celui qui doit être son juge. — Au lieu de *pro tua*, on lit *solita* dans le texte primitif. Bien que, au fond, la pensée soit la même, toutefois ce dernier mot, offre une nuance qui nous semble réveiller d'une façon plus affectueuse et plus vive le souvenir des bienfaits passés, et en particulier des faveurs de ce jour qui finit. C'était un *trochée* pour un *spondée*, licence assez commune chez les auteurs de nos hymnes; mais Cassandre [1] indiquait la correction, et on a cru devoir l'adopter.

Sis præsul et custodia.

Præsul, celui qui préside, qui veille au salut des sujets placés sous sa conduite et desquels il répond. — *Custodia*, garde, sentinelle, toujours en observation, la nuit surtout, pour signaler le péril et l'écarter. Ce vers est comme l'abrégé de tous les sentiments exprimés dans les Psaumes, les Versets et l'Antienne de cet Office : *In pace in idipsum dormiam et requiescam. — Esto mihi in Deum protectorem et in domum refugii. — In manus tuas commendo spiritum meum. — Scapulis suis obumbrabit tibi; et sub pennis ejus sperabis. — Custodi nos, Domine, ut pupillam oculi. — Sub umbra alarum tuarum protege nos. — Custodi nos dormientes, ut vigilemus cum Christo et requiescamus in pace. — Sicut ergo*, dit ici le pieux commentateur Timothée, *deputata fuit custodia monumenti sacratissimi corporis Christi, sic nos nobis dari custodem petimus, cum cubitum imus quasi in sepulchrum, in signum quod illa hora corpus Christi positum fuit in sepulchro.* — Le vieux texte porte *ad custodiam;* c'est la leçon du plus grand nombre de nos mss. parmi lesquels nous devons signaler celui de Darmstadt (VIIIe s.) [2]. Elle a été suivie par Timothée et Tomasi, dont le témoignage, pour les mss. italiens, est à nos yeux d'un grand poids. Nous l'avons retrouvée dans presque tous les incunables de notre *Recensus*, entre autres les suivants : *Roman. Cur.* 1 (1475) et 2 (1493); *Argent.* 1 (1478)

[1] *Oper. cit.*

[2] Mentionnons aussi les vingt-sept mss. anglais portés au *Recensus* de l'éditeur de l'*Hymnarium Sarisburiense,* dans lesquels ce critique ne constate aucune divergence à l'ancien texte qui est celui de son Hymnaire.

et 2 (1489) ; *Patav.* (1490) ; *Bened. Germ.* (1493).— Et si nous exceptons les collections de Clicthoue, d'Antonio a Lebrixa, de Fabricius et d'Ellinger, on lit de même dans tous les recueils du XVI[e] s. [1]. Le Bréviaire de saint Pie V l'avait adoptée; comment se fait-il donc que les correcteurs d'Urbain VIII aient cru devoir la sacrifier à la version actuelle? Car si le tour nouveau paraît peut-être plus coulant, il enlève, ce nous semble, en divisant l'idée, quelque chose de sa force à la pensée du poëte.

Procul recedant somnia
Et noctium phantasmata.

« Les songes dangereux et les impurs fantômes des nuits. »

Hostemque nostrum comprime,
Ne polluantur corpora.

C'est la nuit que le démon, justement appelé le *prince des ténèbres*, exerce avec plus de fureur sa désastreuse puissance, et c'est alors surtout qu'il attaque l'homme par le côté si vulnérable des sens. En présence de l'ennemi, et tout entière à la crainte qu'il lui inspire, l'Église, toujours si éminemment pratique dans les diverses prières de sa liturgie sainte, sans s'arrêter aux autres pensées plus ou moins élevées et pieuses que la chute du jour éveille, sans doute aussi, dans son cœur, ne se préoccupe en ce moment que du salut de ses enfants en péril. La pureté du corps, ce fruit précieux du Baptême et de l'Eucharistie, est l'objet incessant de sa plus ardente sollicitude. Sous une forme ou sous une autre, elle l'a déjà demandée à Dieu dans tout le cours de son Office : à Matines : *Absint faces libidinis* (Dominic.) ; — *Ne corpus adstet sordidum* (Fer. VI) ; — à Laudes : *Sit pura nobis castitas* (Fer. II) ; — *Castique... vigilate* (Fer. III) ; — *Discedat omne lubricum, phantasma noctis exsulet* (Sabbat.) ; — à Prime : *Carnis terat superbiam ;* — à Sexte : *Aufer calorem*

[1] Notons, en outre, que Clicthoue lui-même affirme que cette leçon était en usage en maintes églises, et probablement autour de lui : *Sicut et nonnulli qui hunc primum versum ita finiunt : Sis præsul ad custodiam. Et hi etiam recte legunt, nam neque carmen neque sententia ob hanc mutationem vitiatur. (Op. cit.)*

noxium[1]. Mais si tant de fois déjà, depuis que ses lèvres se sont ouvertes à la prière, l'Église a fait monter au ciel ses supplications, afin d'obtenir de Dieu pour ses enfants la pureté du corps, pouvait-elle bien ne pas le faire encore à cette dernière heure, où le danger plus pressant redoublait ses alarmes? Et voyez comme sa maternelle invocation est en parfaite harmonie avec la *Bénédiction* du début, la *Leçon brève* et l'*Oraison* finale, dans lesquelles se résume tout l'esprit de ce pieux office. C'est à ce point de vue d'ensemble et à cette hauteur qu'il faut se placer pour apprécier sainement la valeur mystique de la dernière strophe de cette hymne; et c'est pour l'avoir considérée isolément et de trop bas que des puristes faussement timorés l'ont dénigrée avec tant d'injustice et si peu de respect. Eux, pour l'ordinaire, admirateurs si exclusifs des paroles de la Sainte Écriture, ont-ils donc sitôt oublié que celle-ci s'y rencontre en cent endroits? Avec de telles délicatesses il faudra, sans doute pour ne pas les blesser, retrancher de la messe aussi des épîtres, des évangiles même, comme, par exemple, celui de la Purification. Et cependant une attention plus franche et plus révérentielle leur eût appris que rien n'est si noblement chaste que ce style naïf, où la simplicité du mot est certainement le plus sûr indice de la sainteté de l'auteur[2].

[1] Nous retrouvons la même pensée dans l'Ambrosienne : *Deus Creator omnium*, à la strophe VII :

Exuta sensu lubrico
Te cordis alta somnient,
Ne hostis invidi dolo
Pavor quietos suscitet.

[2] Celui de notre hymne n'est pas le seul parmi les poëtes chrétiens à user du mot en question; Prudence n'a-t-il pas dit aussi :

Quam rara culpa morum
Non polluit frequenter.
(Cathem. Hymn. VI, *ante somnum* v. 49, 50.)

Præsto est pudicis, nec patitur sacræ
Integritatis munera pollui.
(Peristeph. XIV, *S. Agnetis*, v. 34, 35.)

Et dans la même hymne *ante somnum :*

Procul, o procul vagantum
Portenta somniorum. (V. 137, 138.)

L'angélique S. Thomas (2ª 2æ, q. 154, art. 5), parlant du soin de se pré-

La doxologie de cette hymne offre, dans le vieux texte, une particularité qui appelle notre attention : elle est, comme le fait observer Clicthoue, tout entière sans mesure (*ameter*), terminant librement la prière par une clausule à peu près semblable à la conclusion des Collectes : *Per Jesum Christum Dominum, qui tecum in perpetuum regnat cum sancto Spiritu. Amen.* C'était comme la terminaison obligée, le couronnement de tout l'office du jour; et il y avait là une pensée pieuse, qui aurait dû peut-être trouver grâce devant nos correcteurs.

munir contre les illusions nocturnes du démon, ne craint pas de blesser sa délicatesse, ni celle de ses lecteurs, en leur rappelant ce vers de notre hymne : *Unde et in sero cantatur :*

Hostemque nostrum comprime,
Ne polluantur corpora.

XI

HYMNE A MATINES DE LA IIe FÉRIE

Auteur : *S. Ambroise.*

Somno refectis artubus,
Spreto cubili surgimus,
Nobis, Pater, canentibus
Adesse te deposcimus.

Te lingua primum concinat,
Te mentis ardor ambiat,
Ut actuum sequentium
Tu, Sancte, sis exordium.

Cedant tenebræ lumini
Et nox diurno sideri :
Ut culpa, quam nox intulit,
Lucis labascat munere.

Precamur iidem supplices,
Noxas ut omnes amputes,
Et ore te canentium
Lauderis omni tempore.

Præsta, Pater piissime, etc.

TEXTE PRIMITIF :

V. 16. Lauderis *in perpetuum.*

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 3. s. x. (Daniel.) — *Harl.* s. x. — *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Germ. Prat.* s. XI. — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Sarisb.* s. XIV. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Willibr.* s. XIV. (P.) — *S. Theodor.* 3. s. XIV. (Id.)

Synopsis. — L'Église, à la première veille de la nuit, invite ses enfants à se présenter devant le Seigneur, pour chanter ses louanges et invoquer sa divine protection. Elle nous excite à célébrer sa gloire avec un pieux empressement et à le chercher de toute l'ardeur de nos désirs, afin qu'il préside à toutes les actions de la journée qui commence, qu'il en soit le principe, comme il doit en être la fin. Puis elle demande à Dieu que les ténèbres de la nuit du péché se dissipent à la clarté du jour de la grâce, et que, dans sa miséricorde, il daigne nous purifier de toutes nos fautes, afin que nous soyons trouvés dignes de lui payer au ciel le tribut éternel de nos chants.

Critique. — L'opinion commune est que saint Ambroise a écrit cette hymne : Hincmar (*De non trina Deit.*, p. 548) le dit expressément, et les auteurs les plus accrédités, entre autres D. Ceillier et Tomasi, l'affirment avec lui. Citons en outre, parmi les modernes, J. Grimm [1] et Wolfg Reithmeier [2]. Quant à L. Biraghi, il devait nécessairement exclure de sa collection une pièce comme celle-ci tout entière assonancée [3]; mais le lecteur a déjà vu à l'hymne : *Jam lucis orto sidere*, ce qu'il faut penser de cette fin de non-recevoir. Et maintenant si nous étudions celle-ci avec attention, il nous sera difficile de ne pas

1 *Hymnorum veteris Ecclesiæ* XXVI *Interpretatio theotisca ; Gottingæ*, 1830, in-4°, pp. 76 : p. 5, n. I.

2 *Flores Patrum latin. Et hymni Ecclesiast.* Scaphusiæ, 1853.

3 M. Léon Gautier, dans la leçon d'ouverture de son *cours d'Histoire de la Poésie latine au moyen âge*, parlant de cette hymne, qu'il attribue aussi à S. Ambroise, dit (p. 15) que *sur seize vers, douze sont assonancés.* C'est plus que cela; car en lisant même, au dernier vers, *omni tempore*, au lieu de *in perpetuum* ou *omne sæculum*, conformément à l'ancien texte et à tous les mss., l'assonance serait encore pour *quatorze vers.* Mais puisque la leçon des mss. et du bréviaire de S. Pie V est évidemment la seule authentique, comme nous le dirons mieux tout à l'heure, il ne reste véritablement des seize vers de cette pièce que le douzième : *Lucis labescat munere,* qui ne soit pas soumis à l'assonance.

y reconnaître le caractère du saint Docteur : pensées graves et nobles sous un tour bref et nettement tranché ; diction pure et ferme dans un vers toujours correct, quand toutefois l'impérieuse rigueur de la pensée chrétienne n'impose elle-même la loi. Et pour particulariser maintenant, ajoutons à ce caractère général de la pièce un témoignage tout spécialement remarquable, que nous fournit la ressemblance du début avec le passage de l'hymne vespérale : *Deus Creator omnium*[1], où saint Ambroise, parlant du bienfait du sommeil (*soporis gratia*), dit à la strophe II :

Artus solutos ut quies
Reddat laboris usui.

Ce rapprochement est à nos yeux d'autant plus favorable à l'identité de l'auteur, qu'il nous semble assez clairement appuyé sur un autre plus étendu et plus frappant encore, entre la strophe IV de cette même ambrosienne et la strophe II de celle dont il s'agit, comme nous l'expliquerons au Commentaire. Mais citons préalablement ici cette strophe IV pour les lecteurs qui n'ont pas en main l'hymne *Deus creator omnium*, non admise au bréviaire :

Te cordis ima *concinant*,
Te *vox* sonora concrepet,
Te diligat castus amor,
Te *mens* adoret sobria.

Pour nous donc plus, ou presque plus de doute; la même plume a écrit ces deux hymnes.

Commentaire.

Somno refectis artubus,
Spreto cubili surgimus.

Ces deux premiers vers rappellent ceux-ci de Prudence (Cathemer. I) :

[1] Cette hymne, dont nous avons déjà parlé, est deux fois mentionnée par S. Augustin : 1° au livre *de Musica*, l. VI, c. IX ; 2° au l. IX *Confess.*, c. XII. Elle est intitulée dans les mss. milanais : *Hymnus vespertinus ad Horam incensi.* On peut la voir dans Tomasi, Biraghi, Denys le Chartreux. (*Opp. cit.*, etc.)

Sat convolutis artubus
Sensum profunda oblivio
Pressit, ... (V. 85, 86, 87.)
Post solis ortum fulgidi
Serum est cubile spernere. (V. 9, 10.) [1]

L'Église, dans presque toutes ses hymnes de la nuit, fait justement valoir auprès de Dieu, comme un titre tout particulier à sa miséricordieuse assistance, le sacrifice du sommeil. Elle exprime ici en termes énergiques *(spreto cubili)* la promptitude avec laquelle on doit s'arracher au repos, quand déjà le besoin rigoureux de la nature est satisfait.

Nobis, Pater, canentibus [2]
Adesse te deposcimus.

Canentibus. — Toute prière appelle Dieu, sans doute; mais quand elle s'élève à lui sur les ailes de nos chants sacrés, elle arrive à son cœur plus vive et plus brûlante. — *Pater.* — Ce nom, ainsi que le fait observer Hincmar *(op. et loc. cit.),* n'affecte pas la première personne de la sainte Trinité isolément, mais est dit ici *substantialiter de Deo.* Et voyez comme, à cette première heure, Dieu est bien invoqué sous ce nom de miséricorde et d'amour! N'est-ce pas lui, en effet, le père de famille, qui dès avant le jour, — *summo mane,* — appelle les ouvriers à sa vigne? N'est-ce pas lui qui a dit : « Heureux le serviteur qui, à l'arrivée du maître sera trouvé veillant »? Bien plus heureux, sans doute, ceux qui, non contents de l'attendre, iront encore au-devant de lui par le pieux élan de leurs désirs enflammés. — *Adesse te deposcimus.*

Te lingua primum concinat.

« Que notre langue vous célèbre à ce premier réveil. » Le plus

[1] L'opinion commune est que Prudence, né en 348 à Sarragosse, ne s'adonna à la poésie chrétienne que vers sa cinquantième année. C'est donc entre 397 et 413, époque probable de sa mort, que l'on doit placer la composition de ses hymnes. Or l'année 397 est précisément celle de la mort de S. Ambroise, duquel il est certainement ici l'imitateur.

[2] Hincmar de Reims, au IXe siècle, lisait dans les mss. de son église : *Nostris, Pater, conventibus.* Comme il a écrit au livre : *De non trina Deitate.* Cf. Adalb. Daniel. *Thes. Hymnol.,* t. IV, p. 36. Nous n'avons pas retrouvé cette leçon dans nos mss.

noble usage de la parole est de servir à la louange de Dieu, et c'est bien dans cette angélique fonction surtout qu'éclate sa dignité : *Os habes spirituale, obsignatum Spiritu Sancto ; cogita quæ sit oris tui dignitas.* (D. Chrys. Homil. XIV in Epist. ad Ephes.) *In ipsa benedicimus Deum et Patrem.* (Jacob. III, 9.)

Te mentis ardor ambiat.

Ce vers, qui respire la plus douce piété, est aussi beau de forme que riche de fond ; joint au précédent, ils résument ensemble, dans un cadre de moitié plus étroit, toute la strophe IV[e] de cette hymne vespérale, que nous citons à notre partie critique. En effet, cette langue (*lingua — vox canora*) qui chante, est l'écho fidèle du cri profond du cœur. (*Cordis ima concinant*); et l'amour chaste qui *aime* (*castus amor*), et le cœur qui adore, sevré de toute affection étrangère (*Te mens adoret sobria*), est bien aussi cette âme dont les ardeurs soupirent après le Dieu qu'elle cherche (*Te mentis ardor ambiat*). Ce dernier mot, qui est de la plus belle latinité, exprime, on ne peut mieux, toute la vivacité inquiète de l'amour. Prudence l'a également employé dans l'hymne de saint Laurent (*Peristeph.* II), lorsque, parlant de quelques sénateurs, *Patres*, convertis au spectacle de son glorieux martyre, il dit :

Quos mira libertas viri
Ambire Christum suaserat [1].

Et ces ardentes aspirations, que l'Église met ici sur les lèvres de ses enfants, sont un éloquent appel à cette grâce divine qui seule, en présidant à toutes leurs pensées et à tous leurs actes, peut les élever à la hauteur de l'éternelle récompense.

Ut actuum sequentium
Tu, Sancte, sis exordium.

Ce vœu, nous le retrouvons, plus ou moins accentué, dans un grand nombre de nos formules liturgiques, notamment aux

[1] *Ambire,* au propre, *environner, embrasser ;* au figuré, *désirer vivement, ambitionner.* Le vers de Prudence, comme celui de S. Ambroise, admettent très-heureusement cette double signification.

Collectes des Dimanches VIII, XVI et XVIII après la Pentecôte; mais il est surtout admirablement exprimé dans la deuxième oraison de l'Action de grâces *post missam*, finissant par ces mots, d'un sens aussi pieux que profondément dogmatique : *Ut cuncta nostra oratio a te semper incipiat et per te cœpta finiatur.* — *Tu, Sancte.* — C'est, croyons-nous, Dieu le Fils qui est ici invoqué : il est le Saint des saints : *Sanctus sanctorum.* (Dan. IX, 25.) Et c'est à ce titre surtout qu'il est notre principe et notre fin, α et ω (Apoc. I, 8), puisque nos actes ne peuvent avoir ni valeur ni mérite que par leur mystérieuse participation à son infinie sainteté. *Ego sum vitis, vos palmites.* (Joan. XV, 5.) *Et si radix sancta et rami.* (Rom. XI, 16.) *Crescamus in illo per omnia, qui est caput, Christus.* (Ephes. IV, 15.) Remarquons encore que le mot *Pater* de la première strophe, bien que dit *substantialiter de Deo*, selon la juste observation d'Hincmar, n'en affecte pas moins, à un point de vue très-juste aussi, le Dieu Sauveur, désigné maintenant dans cette seconde strophe sous le nom vénérable *Sancte* : c'est ainsi, en effet, que l'appelle Isaïe : *Pater futuri sæculi* (IX, 6); et c'est sous ce nom encore que l'invoque l'Église : *Tu Domine Pater noster et Redemptor noster* (Grad. de la messe du saint Nom de Jésus).

Cedant tenebræ lumini
Et nox diurno sideri,
Ut culpa quam nox intulit
Lucis labascat munere.

Le dernier vers de cette strophe en révèle tout l'ensemble mystique : ces ténèbres sont celles du péché; cette lumière est celle de la grâce; la nuit est le démon; l'astre du jour c'est le Christ. — SCRIPT. *Eratis aliquando tenebræ; nunc autem lux in Domino.* (Ephes. V, 8.) *Ego sum lux mundi.* (Joan. VIII, 12.) — *Nox*, dit saint Bernard, *diabolus est, nox angelus Satanæ, et si se transfiguret in angelum lucis.* (Sermo LXXII in Cant.) — Faisons observer toutefois que l'interprétation mystique laisse subsister ici dans toute sa vérité le sens littéral sur lequel elle repose. Dieu, en effet, ayant voulu que ce monde extérieur fût comme le reflet du monde invisible de la grâce, le premier a nécessairement avec le second des harmonies mystérieuses : c'est ainsi que la clarté du jour, en dissipant les illusions de la nuit, porte sa lumière jusque dans les profondeurs de l'âme coupable,

et y réveille avec le repentir tous les nobles instincts du cœur. Ce qui fait dire si bien à l'Apôtre, en passant du fait naturel à la réalité mystique : *Nox præcessit, dies autem appropinquavit; abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis; sicut in die honeste ambulemus.* (Rom. XIII, 12.) — *Lucis munere.* — Par le don, la faveur, la grâce de la lumière, c'est-à-dire du Christ, qui est la *vraie lumière* du monde. Dracontius (*De Deo* l. III, v. 651) a dit : *Munere noctis*, et ce mot qui, dans son acception mystique, est familier aux poëtes chrétiens, est aussi d'un fréquent emploi dans le style liturgique, comme par exemple à la Collecte du Dimanche XII après la Pentecôte. — *Labascat.* Mot à mot : « soit tout prêt à tomber, capitule, se rende. » Ce verbe, qui rappelle le *labes* ou *lapsus cadunt* de l'hymne : *Æterne rerum Conditor*, répond au premier de la même strophe (*cedant*), et met dans tout son jour le miraculeux effet de la lumière divine dans l'âme coupable. Quelques mss., le *Rhenov.* 3. s. X, entre autres, et les *Sarisbur., Villibrod. S. Theodor.*, 3. s. XIV, portent *Labescat* : ils ont été suivis par Hilaire, Wimpheling et Timothée; mais cette leçon n'a jamais été acceptée par le bréviaire romain; c'est un mot qui ne se rencontre pas chez les auteurs, et nous ne le croyons pas, même dans la langue particulière de l'Église, d'un usage suffisamment autorisé [1].

Precamur iidem supplices.

Iidem. — Nous *les mêmes* qui, brisant les charmes du sommeil, avons quitté notre couche, pour venir au-devant de votre miséricorde, nous supplions votre grâce d'achever son triomphe, en affranchissant enfin nos cœurs de ces fautes que sa divine lumière nous a déjà si amoureusement reprochées.

Noxas ut omnes amputes.

SCRIPT. *Aut dimitte eis hanc noxam, aut si non facis, dele me de libro tuo quem scripsisti.* (Exod. XXXII, 32.) *Amputa opprobrium meum, quod suspicatus sum.* (Ps. CXVIII, 39.) — Ce verbe si énergique *amputes* semble choisi pour signaler

[1] Il peut se faire au fond que ce ne soit là simplement qu'une manière différente, selon les contrées, de prononcer le même verbe, l'*a* étant en rapport direct d'affinité avec l'*e*. Cf. Prompsault, *Gramm. lat.*, I p., p. 90.

toute la puissance victorieuse de la grâce. C'est là encore un de ces mots propres à notre admirable langue chrétienne, dont la valeur échappera toujours aux admirateurs exclusifs de la forme classique.

Et ore te canentium
Lauderis omni tempore.

Ut eo ore, quo hic in mundo nunc te concinimus, illo eodem ore lauderis a nobis in futuro quoque sæculo in perpetuum. Michel Timothée (*oper. cit.*).— Au lieu de *omni tempore*, l'ancien texte dit, en effet, *in perpetuum*. Tous les mss. portent ainsi, ou bien l'équivalent *omne sæculum*. Une fois de plus les correcteurs ont voulu quand même sauver la mesure; et cependant *omni tempore* laisse nos chants sur la terre, alors que *in perpetuum* les porte au ciel et les y prolonge dans les siècles des siècles.

XII

HYMNE A LAUDES DE LA IIe FÉRIE

Auteur : S. *Ambroise.*

Splendor Paternæ gloriæ,
De luce lucem proferens,
Lux lucis, et fons luminis,
Diem dies illuminans :

Verusque sol illabere,
Micans nitore perpeti :
Jubarque sancti Spiritus
Infunde nostris sensibus.

Votis vocemus et Patrem,
Patrem potentis gratiæ,
Patrem perennis gloriæ,
Culpam releget lubricam.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 10. Patrem perennis gloriæ
11. Patrem potentis gratiæ.

Comme on le voit, l'ordre de ces deux vers a été interverti par les correcteurs.

Confirmet actus strenuos,
Dentes retundat invidi,
Casus secundet asperos,
Agenda recte dirigat.

Mentem gubernet et regat;
Sit pura nobis castitas;
Fides calore ferveat,
Fraudis venena nesciat.

Christusque nobis sit cibus,
Potusque noster sit fides:
Læti bibamus sobriam
Profusionem Spiritus.

Lætus dies hic transeat:
Pudor sit ut diluculum;
Fides velut meridies;
Crepusculum mens nesciat.

Aurora lucem provehit,
Cum luce nobis prodeat
In Patre totus Filius,
Et totus in Verbo Pater.

Deo Patri sit gloria, etc.

CODD. MSS. — *Vatic.* 82. (Tomasi.) — *Oxon. Theotisc.* s. VIII. (J. Grimm.) — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII-IX. (Mone.) — *Rhenov.* 1. s. IX. (Daniel.) — *Jul.* s. X. — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

TEXTE PRIMITIF:

VV. 13. *Informet* actus strenuos.
16. *Donet gerendi gratiam.*
18. *Casto, fideli corpore.*
24. *Ebrietatem* Spiritus.
29. Aurora *cursus provehit.*
30. *Aurora totus prodeat.*

— *Corb.* 1. s. x. — *Carnut.* s. xi. — *Gemetic.* 1. s. xi. — *Francon.* s. xi. — *S. Germ. Prat.* s. xi. (P.) — *Ebor.* s. xiv. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — Dans cette hymne, la plus belle qui soit sortie de la plume de saint Ambroise, après celle *ad gallicinium* des Matines dominicales, l'Église, s'adressant tour à tour aux trois personnes de la Trinité Sainte, demande d'abord à Dieu le Fils l'irradiation dans nos âmes de cette lumière incréée dont il est la splendeur éternelle au sein du Père, et qu'il nous communique dans le temps par la divine infusion de l'Esprit-Saint. Elle invoque ensuite Dieu le Père, qui, selon la parole du Psalmiste, *donne la grâce et la gloire*, afin que, avec lui et le Fils, l'Esprit-Saint opère en nous ses merveilleux effets : l'éloignement du péché, l'affermissement dans le bien, la victoire sur le démon, le mérite dans les épreuves, et, pour tout cela, la lumière et la force dans toutes nos actions. L'Église demande encore à Dieu qu'il gouverne et règle notre esprit dans un corps chaste et une raison soumise à la foi. Elle nous apprend enfin que l'aliment céleste de cet homme intérieur, dont ses vœux ardents appellent dans nos cœurs la création nouvelle, sera le Christ lui-même dans l'Eucharistie, *mystère de la foi* par excellence, dont le précieux breuvage doit engendrer en nous la pure ivresse du Saint-Esprit; et elle termine par ce ravissant tableau de la journée mystique du chrétien, sous le rayon sanctifiant de la divine aurore du Père et du Fils, après laquelle elle soupire : jour heureux, dont la pudeur sera comme la douce lumière de son aube matinale, et la foi comme l'éclat enflammé de son midi; jour sans déclin qui ne connaîtra jamais le crépuscule du soir.

Critique. — Presque tous les bréviaires assignent cette hymne aux Laudes de la II[e] Férie. (Cf. Ad. Dan. *Thes. Hymn.*, t. I et IV. — *Hymnar. Sarisbur.*) Les Chartreux, qui ne chantent tous les jours de la semaine qu'une seule et même hymne à Matines, et une seule et même à Laudes, n'en ont pas d'autre dans leurs vieux livres, pour cette dernière Heure. On peut la voir dans Denys le Chartreux (*oper. cit.*), où elle est annoncée sous ce titre : *De tempore feriali ad Laudes Matutinas.*

Saint Fulgence de Ruspe, mort en 533, qu'un siècle à peine sépare de saint Ambroise, la lui attribue formellement. En effet, dans sa lettre XIVe, insérée parmi celles du diacre Ferrand, son élève, c. X, citant le passage de saint Paul : *Qui cum sit splendor gloriæ... : ejus* — (Hebr. I), il ajoute : *Quod sequens beatus Ambrosius in hymno matutino splendorem gloriæ Filium esse pronuntiat.* Contemporain de Fulgence, saint Aurélien donnait alors à ses moines d'Arles la *Règle* si célèbre dans les fastes liturgiques. Or, parmi les dix hymnes qu'il prescrit pour l'office de l'année, figure à Laudes celle dont il s'agit. Aurélien, il est vrai, n'en désigne pas l'auteur; mais si, d'une part, le style de cette hymne ne permet pas d'en faire honneur à tout autre poëte chrétien antérieur à cette époque ou de cette période même, ayant quelque renom, tel que saint Hilaire de Poitiers, Prudence et Sedulius, et que, d'autre part, plusieurs traits de cette pièce magistrale trouvent leurs similaires dans diverses œuvres de saint Ambroise, peut-on bien être raisonnablement admis à la lui disputer? A ce double document se joint encore l'imposante autorité des plus graves auteurs, notamment, au VIIIe siècle, du vénérable Bède, *De arte metrica* (p. 1387, edit. Putsch); au IXe, de Hincmar de Reims. (*De una et non trina Deitate*, p. 528.) La critique moderne, loin d'infirmer ce jugement, n'a fait jusqu'ici que le corroborer : sans parler de Tomasi ni des Bénédictins de Saint-Maur, qu'on lise, entre plusieurs autres, les intéressants travaux d'Adalbert Daniel et de Luigi Biraghi, auxquels nous avons déjà bien souvent renvoyé. L'un et l'autre, en effet, apportent plusieurs passages des diverses œuvres de saint Ambroise, dont la ressemblance avec le texte de cette hymne ne permet guère le doute sur l'identité de l'auteur. Citons avec eux les suivants : *Prophetæ dicunt : Splendor est enim lucis æternæ*, etc. *Vide quanta dicantur : Splendor, quod claritas Paternæ lucis in Filio sit.* (*De Fide* II.) — *Unde et Apostolus ait* (Eph. V. 28) : *Nolite inebriari vino, sed implemini Spiritu sancto. Vino enim qui inebriatur vacillat et titubat, Spiritu qui inebriatur radicatus in Christo est. Et ideo præclara ebrietas, quæ sobrietatem mentis operatur.* (*De Sacram.* II.) — *Et poculum inebrians quam præclarum est quæ sit ista ebrietas! Inebriamini, inquit, non vino, sed Spiritu implemini.* (*De Noe*



et arca I.) A propos du dernier vers de la ve strophe, Biraghi rappelle que, à chaque pas *(ad ogni passo)*, saint Ambroise accuse les hérétiques d'être des fourbes et des brouillons, notamment dans sa lettre XL, au pape saint Sirice contre Jovinien. Le mot *Meridies*, à la VIIIe strophe, lui rappelle cet endroit du saint Docteur, parlant à Dieu des nations idolâtres : *Illis luces, illis refulges, illis callet gratia tua sicut meridies.* (In Ps. CXVIII, serm. II.)— Il fait remarquer à la dernière strophe que le mot *cursus* (texte primitif), au pluriel, pour le singulier *cursum*, est ainsi employé dans l'*Hexaemeron : Sol rapidis cursibus lustrat omnia* (l. IV, c. I); et enfin que ces trois derniers vers :

Aurora totus prodeat (texte primitif)
In Patre totus Filius
Et totus in Verbo Pater.

sont le poétique reflet de ces paroles que l'intrépide défenseur de la foi catholique ne cessait de répéter aux ariens, furieux de les entendre : *Omnis gloriæ Paternæ Filium splendorem esse cognoscas et ejus caracterem substantiæ, qui ita expressit Patrem, ut in eo totus sit Pater, sicut in Patre totus est Filius.* Et maintenant comment se fait-il que D. Ceillier, dans sa collection des hymnes de saint Ambroise, ait donné l'exclusion à celle-ci? Pour la même raison, sans doute, que plusieurs auteurs de la première moitié du XVIe siècle, lesquels ne lisant pas peut-être le nom de saint Ambroise au haut des mss., se sont tout simplement abstenus de le prononcer. Disons toutefois que si le silence de Clicthoue et d'Antonio, à la naissance du XVIe siècle, peut trouver grâce à nos yeux, celui de D. Ceillier (1729-1763) nous paraît difficilement excusable, et doit nous mettre justement en garde contre les appréciations de sa critique.

Commentaire.

Splendor Paternæ gloriæ.

L'auteur prend d'abord son élan de l'idée de l'aurore, dont il emprunte ici l'image, comme il le fait du soleil à Sexte et à None, selon le point respectif de sa lumineuse carrière.

SCRIPT. *Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus.* (Hebr. I, 3.) *Candor est enim lucis æternæ, et speculum*

sine macula Dei majestatis, et imago bonitatis illius. (Sap. VII, 26.)

De luce lucem proferens.

La lumière du Fils n'est autre que la lumière du Père; ce qui fait dire si bien à saint Jean Damascène : *Quia a Patre non separatur, nec deficere unquam potest, non aliter ac lux a sole divelli non potest, nec unquam deficere, nisi sol ipse pereat.* (Lib. I *de Fide*, c. IX) — Dans ce mot *lucem*, Denys le Chartreux voit aussi l'Esprit-Saint lui-même : *Hoc est, ex te ipso, qui summa lux es, producens Spiritum sanctum, qui est lumen æternum..., ut Filius dicatur de luce lucem proferre, hoc est Spiritum sanctum qui est lux. Dicitur quoque Filius lucem de luce proferre, Spiritum sanctum producere de luce, id est de virtute spirativa sibi data a Patre* [1]. (Oper. cit.) — *Lux lucis.* — Cette expression est calquée sur celle du Symbole de Nicée, qui formule si nettement le dogme catholique contre les Ariens : *Lumen de lumine, Deum verum de Deo vero.* Sedulius a dit aussi : *Et totum commune Patris de lumine lumen.* (Pasch. l. I, v. 313.) — *Et fons luminis.* — Le Fils, en effet, n'est pas seulement la lumière incréée au sein du Père, il en est aussi pour nous dans le temps, la source divine. *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominen venientem in hunc mundum.* (Joan. I.) *Ego sum lux mundi.* (Joan. IX.) Il est le jour par excellence, dont les clartés éternelles illuminent tout à la fois et le jour de ce monde visible et le jour spirituel de la grâce :

Diem dies illuminans [2].

C'est pourquoi l'Apôtre dit si bien : *Omnes filii lucis estis, et filii Diei* [3]. (I Thess. V.)

[1] Le pape Eugène IV, en admiration devant les ouvrages de Denys, disait : *Lætetur mater Ecclesia quæ talem habet filium.* Nous dirons, nous : Que l'Église se réjouisse d'avoir des hymnes qui ont inspiré à de tels hommes de si beaux commentaires.

[2] Presque tous nos mss. offrent la transposition *Dies diem.* Sept, trois entre autres des plus reculés (*Oxon. Theotisc. — Darmstad. — Trevir.* 2, s. VIII-IX), portent : *Dies dierum.* La leçon milanaise de Biraghi est conforme au texte de notre bréviaire.

[3] Dans l'antiquité chrétienne, *Dies* était souvent pris, comme ici, au sens

Verusque sol illabere [1],

Le Christ est justement appelé, dans les Écritures, le Soleil des âmes : *Orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ.* (Malach. IV, 2.) — *Sol intelligentiæ non est ortus nobis.* (Sap. V, 6.) — C'est la lumière de ce Soleil divin, que l'Église appelle à cet endroit, où commence maintenant sa prière.

Micans nitore perpeti.

Cette clarté éternelle est d'abord celle du Fils; mais elle est aussi, selon Denys le Chartreux, dans sa communication aux âmes, celle du Saint-Esprit : *Nitore perpeti, hoc est Spiritu sancto, qui est nitor ac puritas finem non habens. (Oper. et loc. cit.)*

Jubarque sancti Spiritus
Infunde nostris sensibus.

Ce double vers exprime le rayonnement de l'Esprit-Saint, et l'admirable effusion de ses dons sacrés dans nos cœurs. *Jubar* est, dans son acception propre et primitive, cet astre appelé tantôt *Lucifer*, tantôt *Vesper*, qui fait cortége au soleil, dont il reçoit la lumière pour nous en transmettre, en son absence, le doux reflet [2]. Ce mot convient très-bien au Saint-Esprit, qui, procédant du Père et du Fils, communique à nos âmes cette lumière divine dont il est dans la Trinité sainte le dernier terme, et auprès de nous l'ineffable distributeur, *Lumen cordium*,

symbolique du Christ. Quand il s'agissait du jour physique du temps, de l'année, on usait alors ordinairement de cette périphrase : *Dies sæculi,* ainsi qu'on peut le voir dans une autre hymne de S. Ambroise, celle de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, et aussi dans S. Cyprien (*De orat. Dominica*) où, parlant de la prière du soir, il dit : *Quia Christus dies est verus, die* SÆCULI *recedente, oramus et petimus, ut super nos lux denuo veniat.*

[1] *Illabere* est ici un verbe d'un très-bel emploi : il rappelle ce vers de Virgile :

Da, pater, augurium, atque animis illabere nostris.

Le vers de notre hymne, se liant étroitement à l'invocation, devrait, ce nous semble, n'être séparé de la première strophe que par une simple virgule. Il en est ainsi dans le texte milanais de Biraghi, et celui de l'*Hymnarium Sarisburiense.*

[2] *Jubar.* — (*Ad modum jubæ leonis.*) — Le vers suivant de Juvencus rappelle cette étymologie que les philologues assignent à ce mot :

Fuderat in terras roseum jubar ignicomus sol. (*Hist. evang.* l. III, v. 1.)

dator munerum, ainsi que l'appelle l'Église dans sa magnifique prose de la Pentecôte.

Votis vocemus et Patrem [1].

Après avoir invoqué Dieu le Fils, dont l'aurore, son image, réveillait tout d'abord la pensée, l'Église s'adresse à Dieu le Père, qui est la source de la lumière, le principe de la grâce et de la gloire, et partant le premier auteur de la mission de l'Esprit-Saint :

Patrem potentis gratiæ,
Patrem perennis gloriæ.

c'est la version de Clicthoue. Elle est en désaccord avec tous nos mss. et tous nos incunables, qui font passer le premier vers à la place du second. Cette transposition, qui, de prime abord, paraît moins logique, puisque de fait la grâce précède la gloire : *Gratiam et gloriam dabit Dominus* (Ps. LXXXIII), nous semble cependant mieux convenir à l'ordonnance de l'hymne, où les effets de la grâce se trouvent tout aussitôt décrits, depuis le dernier vers de cette strophe, jusqu'à la fin des deux suivantes, qui, pour cela, croyons-nous, doivent s'enchaîner, sans solution aucune, au mot *gratiæ*. Et la nécessité de cette étroite connexion devient plus rigoureuse encore, si, comme le fait supposer la version suivie par Denys le Chartreux, Antonio, Timothée, Biraghi et plusieurs autres, il fallait voir dans ce *père de la grâce puissante* l'Esprit-Saint lui-même, auquel se rapportent toutes les merveilleuses opérations signalées ici. Ces auteurs ont écrit, en effet :

Pater potentis gratiæ
Culpam relegèt lubricam.

et cette application s'harmonise très-bien d'ailleurs avec ces touchantes invocations de l'Église : *Veni, pater pauperum ; veni, dator munerum* [2].

Et maintenant commence l'énumération des salutaires effets

[1] Un grand nombre de mss. et de livres portent : *Te Patrem.*

[2] En toute hypothèse, il est évident que le verbe *releget* et les suivants, à la troisième personne, dans tout ce passage, se rapportent au Saint-Esprit, grammaticalement soit à *jubar,* dans notre texte, soit à *pater,* dans la version milanaise, que nous venons de mentionner.

de l'action intérieure de l'Esprit-Saint, dont le premier est d'éloigner de nous le péché, *culpam*, que l'auteur appelle *lubricam*, soit qu'il veuille indiquer par ce mot notre naturelle facilité à glisser dans le mal, et le mettre alors en opposition avec l'épithète *strenuos*, qualifiant au vers suivant les actes vertueux, soit qu'il ait en vue ces fautes humiliantes de la chair, qui sont la cause la plus ordinaire de la perte des âmes.

Confirmet actus strenuos.

Nous n'avons rencontré ce verbe *confirmet* que dans Clicthoue, Cassandre et Ellinger. Aucun de nos mss.,— si nous avons bon souvenir, — aucun de nos incunables ne l'admet : c'est partout *informet* au lieu de *confirmet*. Clicthoue ne pouvait l'ignorer, bien qu'il ait l'air de ne voir, dans cette leçon, qu'une simple variante de quelques églises, qu'on peut suivre ou laisser à son gré. Pour lui il la rejette, parce que, dit-il, elle convient moins à la phrase. Nous ne sommes pas de cet avis; car d'abord l'idée de la grâce qui aide et fortifie, se trouve excellemment renfermée dans le mot *informet;* et d'autre part, l'idée principale ici, de la grâce initiale, qui prévient et qui opère, n'est pas, ou certainement est bien moins accusée par le verbe *confirmet*. Tomasi, J. Grimm et Biraghi n'ont pas lu autrement que nous, et si Clicthoue a lu quelque part *confirmet*, ce sera sans doute dans quelques mss. isolés et de la dernière époque, dont les plus graves auteurs n'ont pas cru devoir tenir compte. Peut-être aussi a-t-il été entraîné, et les correcteurs avec lui, par cette réminiscence du Psalmiste : *Et Spiritu principali confirma me*. La vieille leçon était certainement celle de saint Ambroise, et il fallait, ce nous semble, la conserver. — *Actus strenuos :* ce sont les actes de vertu, fruits d'une courageuse énergie. *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.* (II Tim. II, 3.) *Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.* (Matth. XI. 12.)

Dentes retundat invidi.

Cet envieux est le démon : c'est par envie qu'il fit prévariquer nos premiers parents, et c'est par envie encore qu'il nous

sollicite au péché [1]. Sa malice infernale, dont l'Église demande à Dieu la répression, est énergiquement figurée dans le mot *dentes* [2], les dents, qui sont dans la bête cruelle, comme chez tous ceux qui lui ressemblent, le principal instrument de sa férocité. *Dentes eorum arma et sagittæ.* (Ps. LVI, 5.) *Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum.* (Ps. LVII, 7.)

Casus secundet asperos.

Casus signifie les tribulations et les épreuves diverses de la vie, spirituelles ou temporelles, que l'assistance divine fera tourner à notre avantage. *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* (Rom. VIII, 28.) — *Etiam peccata,* ajoute saint Augustin.

Agenda recte dirigat.

A la place de ce vers, on lit dans les anciens bréviaires et tous les manuscrits.

Donet gerendi gratiam.

C'était, ce nous semble, le développement naturel du vers précédent; la patience, en effet, peut seule féconder et rendre fructueux, pour le salut, les maux de la vie. Le verbe *gerendi* exprimait très-bien cette pensée et nous faisait parfaitement entrer dans le véritable sens de la phrase. Pourquoi donc encore ce changement, qui ne trouve appui nulle part? lorsque surtout la substitution ne pouvait être, à notre avis, qu'une redondance à côté du vers qui suit :

Mentem gubernet et regat.

Mentem, le cœur, et probablement aussi, dans sa relation

[1] S. Ambroise a dit aussi dans l'hymne vespérale : *Deus creator omnium,* strophe VII :

Ne hostis invidi dolo
Pavor quietos suscitet.

[2] Le plus grand nombre de nos mss. et les plus anciens, tels que celui d'*Oxford,* les deux de *Trèves* 1 et 2 (VIII et IX s.), celui de *S. Pierre de Corbie* (X[e] siècle) portent : *dentem,* au lieu de *dentes.* C'est la leçon de Tomasi.

avec le mot *fides* de la même strophe, l'esprit, afin que la grâce les gouverne et les dirige.

Sit pura nobis castitas.

Ici, comme tout à l'heure, la phrase primitive se trouve de nouveau brisée; car l'ancien texte, sans poser de virgule après *regat*, au lieu de ce vers, disait :

Casto, fideli corpore,

Et peignait ainsi de la façon la plus heureuse la sainteté de l'âme dans un corps chaste et *fidèle.* Ce dernier mot surtout s'associait admirablement à l'idée, si nettement dessinée dans cette strophe et dans la VIIe, de l'étroit accord entre la pureté des mœurs et la foi. Il rappelait en outre le solennel engagement contracté par la consécration de notre chair à Dieu dans le baptême, et plus spécialement encore, pour les ministres sacrés, dans la réception des saints Ordres : à ce double titre, croyons-nous, ce mot se recommandait aux correcteurs; mais dans *fideli,* comme plus haut dans le verbe *gerendi,* il y avait un *anapeste* pour un *iambe,* et il a été sacrifié à la loi prosodique.

Fides calore ferveat,
Fraudis venena nesciat.

La foi court ici-bas deux périls : celui du péché, qui, en éteignant en nous la flamme de la charité, rend la foi stérile et sans profit pour nos âmes, et celui de l'erreur, qui l'empoisonne et la tue. Le mot *fraudis* a déjà eu son explication à la partie critique; ajoutons seulement qu'il rappelle le piége fallacieux tendu à nos premiers parents par le serpent infernal, le démon, ce père des hérésiarques, dont la morsure inocula à toute la race humaine le venin de la mort.

Mais contre ce double poison du vice et de l'erreur, Dieu nous a préparé un antidote divin : c'est le Christ lui-même dans la sainte Eucharistie, dont la chair adorable sera notre aliment, et le sang précieux notre breuvage :

Christusque nobis sit cibus,
Potusque noster sit fides.

Parasti cibum illorum, quoniam ita est præparatio ejus. (Ps. LIV.) *Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus.* (Joan. VI.) — Le sang du Christ est, croyons-nous, exprimé ici par le mot *fides*, parce que son effusion pour le salut du monde est, selon la parole même du Sauveur, le grand mystère de la foi, *Mysterium fidei*, et qu'en circulant dans nos veines, il fait germer et se développer dans nos âmes ce don infus de la foi, qui y a été déposé au baptême.

Læti bibamus sobriam
Profusionem Spiritus.

C'est, en effet, dans ce mystère d'amour, qui est le dernier terme et comme l'abrégé de toutes les merveilles de Dieu, que se consomme au cœur de l'homme, en l'unité du Père et du Fils, l'ineffable ivresse de l'Esprit-Saint. — *Læti*, car ici tout est joie et allégresse. *Comedite, et bibite, et inebriamini, charissimi.* (Cant. V.) — *Sobriam*, car cette ivresse n'est pas celle des voluptés trompeuses, mais celle de l'âme qui, après s'être virilement affranchie des séductions de la chair, s'endort paisiblement sur le sein de Dieu, dans le sommeil du pur et saint amour.

Après ces considérations, on est à se demander pourquoi donc l'admirable mot *ebrietatem*, qui résumait si magnifiquement la pensée de l'auteur, a-t-il été rayé du texte actuel? On a mis à la place *profusionem ;* mais celui-ci décolore l'idée, ne reflète plus les Écritures et détruit le contraste avec l'épithète *sobriam*, adjectif maintenant inexplicable, et qui ne semble être demeuré là, que comme un témoin révélateur de la mutilation du passage [1]. Ici encore la commission d'Urbain VIII a reculé devant un *trochée* pour un *spondée* ou un *iambe*, sans réfléchir qu'il y a en cet endroit une licence, autorisée par la prononciation de l'époque, qui appuyait davantage sur le prolonge-

[1] La sublime poésie de ce mot *ebrietatem* n'a pas échappé au génie de Racine, qui, dans sa belle et si pieuse traduction des hymnes romaines, a rendu ainsi librement cet endroit :

Que l'eau d'une foi vive abreuve notre cœur :
IVRES *de ton Esprit*, SOBRES *pour tout le reste,*
Daigne à tes combattants inspirer ta vigueur.

ment, presque obligé dans ce mot, de la seconde voyelle [1].

Lætus dies hic transeat.

Cette VIIe strophe est, avons-nous dit déjà dans notre *Synopsis*, comme le ravissant tableau de la journée mystique du chrétien ; et ce premier vers, qui se lie si bien à la précédente strophe, nous semble, par le mot *lætus*, se rattacher à ces allégresses eucharistiques du matin, prémices heureuses et gage assuré de toute la félicité de ce jour :

Pudor sit ut diluculum,
Fides velut meridies ;
Crepusculum mens nesciat.

Quel sublime langage ! n'est-il pas vrai, que toutes les beautés profanes s'évanouissent devant la majesté de cette poésie nouvelle ? Pourra-t-on jamais, sous de plus belles images, exprimer de plus belles choses ! Que la pudeur, la chasteté soit pour nous comme la clarté de l'aube matinale, c'est-à-dire le principe vivifiant de tous nos actes ; car de même que rien n'a été créé dans le monde avant la lumière, rien de bien aussi ne s'opère dans l'âme avant l'aurore de la chasteté. Ce qui a fait dire à saint Jean Chrysostome, au souvenir, peut-être, de ce beau passage : *Pudor luceat in nobis velut diluculum, ut opera nostra optime peragantur* (Orat. V *adv. Judæos*), et à saint Grégoire : *Nec opus bonum est aliquod sine castitate.* (Hom. in Luc. XII.)

Fides velut meridies.

Le midi est le point du jour où le soleil resplendit de son plus vif éclat et brûle de tous ses feux ; il figure donc admirablement la foi parfaite, qui brille dans la splendeur des œuvres. — *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* (Matth. V, 16.)

[1] Les classiques eux-mêmes n'ont pas ignoré cette licence. Dans son poëme, *Minister Vetuli*, Catulle a dit : *Ebriosa acina*, donnant aussi à la seconde voyelle du premier mot (*i*) la valeur d'une *longue*. Cf. S. Biraghi, *Op. cit.*, p. 114.

Crepusculum mens nesciat.

Le crépuscule, c'est-à-dire ce déclin, cette défaillance du péché qui amène à l'horizon de l'âme coupable les ombres de la nuit. Ce vers peut s'appliquer très-bien aussi à l'immuable stabilité dans la foi, et il entre alors en relation manifeste avec le quatrième de la ve strophe; et ce rapport est d'autant plus sensible, que les deux vers qui précèdent, dans l'une et l'autre strophe, s'harmonisent déjà parfaitement entre eux [1]. Mais tous ces merveilleux effets de la grâce ne peuvent se réaliser en nous que sous le rayon fécond de cette aurore divine, qui s'est levée sur nos âmes au jour de l'incarnation du Christ, et dont l'Église invoque en finissant la bénigne influence :

Aurora lucem provehit [2].

Tous les mss. et tous les livres portent *cursus*, au lieu de *lucem;* et c'est ainsi qu'on lit dans nos vieux bréviaires, mot à mot : « L'aurore pousse, accélère sa course. » Ce pluriel pour le singulier était familier au saint Docteur, comme nous l'avons déjà remarqué, après Biraghi, à la partie critique. Comment n'a-t-il pas été respecté?

Cette aurore, qui hâte vers nous sa course, est le Christ [3], dont l'Église, par un cri suprême, appelle sur elle toutes les splendeurs divines :

Cum luce nobis prodeat
In Patre totus Filius,
Et totus in Verbo Pater.

Mais l'esprit et le cœur cherchent en vain, au premier vers, cet *Aurora-totus*, dont le majestueux éclat couronne si magnifiquement notre hymne dans le texte primitif.

1 S. Ambroise a dit aussi, à l'hymne *Deus creator omnium*, strophe v :

Fides tenebras nesciat,
Et nox fide reluceat.

2 Quelques mss., tels que les *Mogunt.* 1. s. xii. — *Cisterc.* s. xiii. — *Trevir.* 5. s. xiv. — *Trevir.* 6. s. xiv, portent *provehat.* Cette variante a été suivie par l'impr. *Brev. Benedict. Germ.* (1493.) Exempl. de Coblentz.

3 L'ancien bréviaire ms. de l'Église d'York a même fait passer ici *Christus* dans le texte, à la place de *cursus.* Cf. l'édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*

Aurora-totus, que le Christ-Aurore paraisse et se révèle *tout entier* à nos regards, c'est-à-dire tel qu'il est dans sa coéternelle existence avec le Père; le Fils tout entier dans le Père, comme le Père est tout entier dans le Verbe, son Fils [1]. Pour apprécier à sa valeur cette grandiose strophe, il faut par la pensée se transporter au milieu de tout ce peuple de Milan qui, fier de sa foi, sous les yeux de l'évêque Ambroise, la faisait retentir, avec une si triomphante allégresse, aux oreilles des ariens confus et terrassés.

Cette hymne est, sans sans contredit, un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité. Michel Timothée a dit en en faisant l'éloge : *Inter omnes hymnos, nullus isto sanctior, dignior, humilior, eloquentior et spiritualior est* [2]. Le jugement de ce grave auteur ne rencontrera jamais, pensons-nous, des opposants sérieux, et il demeurera comme le plus beau commentaire de ce chef-d'œuvre de l'hymnographie chrétienne.

1 Mone prétend que ce v. 30 a été corrompu par les copistes; ce qui pour nous veut dire qu'il n'a rien compris à ce sublime passage.

2 *Op. et loc. cit.*

XIII

HYMNE A VÊPRES DE LA IIe FÉRIE

Auteur : S. *Ambroise*.

Immense cœli Conditor,
Qui, mixta ne confunderent,
Aquæ fluenta dividens,
Cœlum dedisti limitem :

Firmans locum cœlestibus,
Simulque terræ rivulis :
Ut unda flammas temperet,
Terræ solum ne dissipent.

Infunde nunc, Piissime,
Donum perennis gratiæ :
Fraudis novæ ne casibus
Nos error atterat vetus.

Lucem fides adaugeat :
Sic luminis jubar ferat :
Hæc vana cuncta proterat ;
Hanc falsa nulla comprimant.
Præsta, Pater piissime, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 8. Terræ solum ne *dissipet.*
13. Lucem fides *inveniat*
15. Hæc vana cuncta *terreat.*

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII et 2. s. IX. (Mone.) — *Reichnov.* 1, 2, 3 et 4. s. VIII, IX et X. (Id.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Jul.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petri Corb.* 1. s. X. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Carnut.* s. XI. (P.) — *Gemetic.* 1. s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — Après avoir loué le Seigneur dans la création de la lumière au dimanche, l'Église nous appelle aujourd'hui à la contemplation de l'œuvre du second jour, alors que, divisant les eaux supérieures des eaux inférieures, il posa entre elles, comme une inébranlable barrière de séparation, le firmament. Elle implore de sa pieuse miséricorde, pour tous les instants de la vie, le don persévérant de sa grâce; afin que, affranchis des piéges de l'antique ennemi, le malheur d'une chute nouvelle ne nous replonge pas dans le chaos de la vieille erreur du péché. Elle demande à la foi cette lumière céleste, dont les immortelles clartés triomphent de toutes les vaines séductions de l'esprit, et cette force puissante, qui défie toutes les fallacieuses attaques de l'erreur.

Critique. — A part D. Ceillier, et de nos jours Mone et Luigi Biraghi, l'universalité des auteurs affirment que cette hymne et les quatre vespérales suivantes appartiennent à saint Ambroise. Ici, sans doute, comme bien souvent ailleurs, les monuments font défaut; mais la saine critique ne nous permet pas de sacrifier à un argument négatif le témoignage constant et presque unanime d'auteurs qui, après tout, peuvent bien avoir eu sous les yeux les documents qui nous manquent aujourd'hui, soit qu'ils aient péri tout à fait, soit qu'ils demeurent encore enfouis dans quelque coin obscur, d'où les patientes investigations d'un nouveau Bollandus, ou simplement le hasard, sauront peut-être, comme on l'a vu déjà pour tant d'autres, les exhumer un jour. D'ailleurs, en l'espèce surtout, la preuve extrinsèque ne s'isole pas; elle a sa racine dans le caractère même de la pièce, dont elle atteste l'authenticité. Saint Ambroise était à son époque l'illustre défenseur de l'Église contre l'arianisme : quand donc une hymne nous offre nettement l'expression anti-arienne du dogme catholique; quand elle accuse de vives aspirations vers le don de la foi, ou des sup-

plications à Dieu pour que nous soyons préservés des piéges de l'hérésie; si d'ailleurs le style en général, et certains mots en particulier, décèlent l'œuvre du grand évêque, pourrions-nous bien sans témérité la lui dénier? Or il suffit de lire avec quelque attention les strophes III et IV de cette hymne, pour y voir, d'une part, un souhait ardent de la foi, et de l'autre la prière à Dieu d'être affranchi des séductions de l'erreur. Quant au style, la coupe toujours heureuse des phrases et la noble harmonie des tours trahissent assez leur source Ambrosienne, qui, du reste, nous paraît ensuite assez clairement signalée par ces locutions : *Lucem fides inveniat* [1], *Sic luminis jubar ferat*, dont les analogues se rencontrent dans les autres pièces du saint Docteur, notamment dans la précédente : *Splendor Paternæ gloriæ* [2].

Commentaire.

Immense cœli Conditor.

L'immensité relative des cieux est certainement l'image la plus grandiose de l'immensité absolue du Créateur. Cette considération explique la valeur et l'à-propos de l'épithète *immense*, qui, dans son rapport aussi avec l'éternelle habitation du ciel, rappelle l'exclamation de Baruch : *O Israel, quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus ! Magnus est, et non habet finem ; excelsus et immensus* (III, 24, 25).

Qui, mixta ne confunderent,
Aquæ fluenta dividens,
Cœlum dedisti limitem [3].

[1] Au texte primitif.

[2] Remarquez aussi la ressemblance entre ce passage :

Infunde nunc, Piissime,
Donum perennis gratiæ,

Et celui-ci de l'hymne précédente :

Jubarque sancti Spiritus
Infunde nostris sensibus ;

Et mieux encore l'emploi, dans l'une et l'autre hymne, du mot *fraudis*, si familier à S. Ambroise, pour caractériser et flétrir l'hérésie.

[3] Le mot à mot serait : *Qui dividens fluenta aquæ, ne mixta confunderent, dedisti...*, etc.

On lit dans quelques manuscrits *confunderet*, et dans certains autres *confunderes ;* mais la version actuelle du bréviaire est, sans contredit, la seule acceptable [1]. Le sens de ce passage ne peut être, en effet, que celui-ci : « Qui, divisant la masse des eaux, afin qu'elles ne confondissent pas les éléments dans un mélange stérile, leur donnâtes le ciel comme barrière de séparation. »

Firmans locum cœlestibus,
Simulque terræ rivulis.

Ces deux vers sont la traduction de ce passage de la Genèse : *Et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum* (I, 7). — Le mot *firmans* est évidemment calqué sur *firmamentum*, et rappelle aussi le texte du Psalmiste : *Verbo Domini cœli firmati sunt.* (Ps. XXXII, 6.)

Ut unda flammas temperet,
Terræ solum ne dissipent.

« Afin que les eaux tempérent la chaleur des astres, pour que leurs feux ne brûlent pas la terre. »

Sommes-nous bien ici dans toute la pensée de l'auteur ? Oui, si le texte n'a pas été corrompu. Or nous avons lieu de soupçonner le contraire. En effet, le plus grand nombre de nos manuscrits et parmi eux les plus anciens, de Trèves (1 et 2), de Reichnau (1, 2, 3, 4), de Rhenovie (1, 2, 3, 4), de Saint-Pierre de Corbie (1 et 2), et le *Psalterium cum paucis hymnis* du musée Britannique (*Bibl. Cotton.*) portent *dissipet*, au lieu de *dissipent* [2].

En dehors de la triple collection de Clicthoue, de Cassandre et d'Ellinger, tous les vieux livres que nous avons parcourus, à l'exception du *Psalt. Parisiens.* (1552), ont suivi cette ver-

[1] Toutes les éditions d'Hilaire que nous connaissons portent également *confunderet*. La correction d'Antonio, qui avait écrit *confunderent*, en 1534, a substitué à ce pluriel le singulier *confunderet* dans les deux éditions suivantes de 1553 et 1573.

[2] Ceux de nos mss., beaucoup plus rares, où nous lisons *dissipent*, ne remontent pas au delà du XI[e] siècle. Mentionnons les deux principaux : celui de Saint-Germain-des-Prés et celui de l'abbaye de Jumièges. (*Gemetic.* 1.)

sion [1]. Daniel fait le même aveu : *Ita omnes libri quos vidi* [2]. Et de fait, le singulier, se rapportant alors à *unda*, cadre certainement mieux avec le parallélisme de la période. Dieu a placé les eaux supérieures au-dessus de ce ciel affermi, qui les sépare des eaux inférieures. De cette distribution binaire doit naturellement suivre aussi un double effet, résultat propre et distinct de chacune de ces deux parties des eaux dans leur influence respective : en haut, elles tempèrent les feux des astres [3]; en bas, réduites à une juste mesure, loin de nuire maintenant à la terre, elles sont devenues un des principaux éléments de sa fertilité. C'est ainsi que, dans cette strophe, le troisième vers répond au premier et le quatrième au deuxième. *Ut* exprime par l'affirmation l'effet particulier des eaux supérieures, comme *ne* signale, sous la forme négative, l'effet spécial aussi des eaux inférieures : *Ut unda temperet — ne unda dissipet*. Faisons observer, en outre, que si le verbe *dissipare* nous semble d'une alliance douteuse avec *flammas*, sa parfaite convenance avec *unda* se trouve, au contraire, nettement établie par ce texte de la Genèse même : *Neque erit deinceps diluvium* DISSIPANS *omnem terram* (IX, 11). — Clicthoue (*Oper. cit.*) reconnaît que, dans la pensée du poëte, *unda*, au troisième vers, se rapporte aux eaux supérieures, et selon le sens de cette opinion commune, que nous venons de mentionner en note; or cet aveu prouve manifestement que ce même mot est aussi le sujet du verbe au quatrième vers, puisque, dans cette hypothèse, le pluriel *dissipent* devient, ce nous semble, impossible. Mais ce commentateur, comme la plupart des écrivains catho-

1 Antonio, il est vrai, a écrit *dissipent* dans les deux éditions de 1534 et 1553; mais celle de 1573 porte le singulier *dissipet*.

2 *Thes. Hymnol.*, t. I, p. 58. — Chose étrange, c'est que tous nos incunables qui ont reproduit le ms. *Hilar.* 1. s. XIII, de la bibliothèque d'Arras, que nous croyons être le type de la version d'Hilaire, divorçant avec lui en cet endroit, disent également *dissipet*.

3 L'auteur, dit Clicthoue, parle ici selon l'opinion assez généralement admise de son temps, que Dieu avait placé les eaux supérieures au-dessus du firmament, *Ut temperent æstum siderum, ne cœlos ipsos exurant*. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la valeur de cette opinion; mais est-il bien sûr que l'auteur s'y trouve réellement engagé par ce vers : *Ut unda flammas temperet?* Cette action des eaux supérieures sur les astres ne pourrait-elle pas s'entendre aussi, et mieux encore peut-être, d'une influence modératrice des feux du firmament par rapport à la terre?

liques de cet âge, cédant beaucoup trop vite aux clameurs de la critique protestante, se hâta, sans doute, de dégager l'Église de la responsabilité d'une opinion qu'il croyait condamnée par les progrès de la science. Mais d'abord est-on bien fixé aujourd'hui encore sur le rôle précis des eaux supérieures? Et puis la difficulté, et si on le veut même l'impossibilité de mettre toute la pensée de l'auteur en pleine harmonie avec la science, ôtait-elle donc rigoureusement à la période le droit de retenir au singulier le verbe *dissipet?* Adalbert Daniel en a jugé autrement: comme Clicthoue, qui, de son propre aveu, divorce ici avec la pensée du poëte, il n'a vu, dans le troisième vers, que l'action des eaux inférieures tempérant la chaleur des astres par rapport à la terre; mais mieux inspiré que ces deux commentateurs, il a conservé au quatrième vers le mot *dissipet,* dont la présence, loin de troubler le sens ainsi modifié, le met, ce nous semble, mieux en lumière par l'opposition même de la disjonctive. Dans cette interprétation, aucun effet n'est assigné aux eaux supérieures, et leur rôle est tout à fait passé sous silence; il ne s'agit que des eaux inférieures, que Dieu a réparties ici-bas dans une proportion si admirablement mesurée, que si d'une part, elles suffisent pour tempérer les feux du firmament, de l'autre, elles ne surabondent pas au point de noyer la terre :

Ut unda flammas temperet,
Terræ solum ne dissipet [1].

La strophe subsiste ainsi dans toute son intégrité, et la pensée de l'auteur, quelle soit-elle, demeure, à la satisfaction de la bonne critique, prudemment réservée [2].

[1] C'est bien ici le même auteur qui a dit dans l'*Hexaemeron : Ergo sicut necessaria ignis creatura, ut ordinata et disposita permaneat, cœlique clementia temperet aquarum rigorem; ita etiam aquarum redundantia non superflua, ne alterum altero consumeretur, quia nisi conveniens utriusque mensura sit, sicut ignis aquam exsiccat, ita et aqua restinguit ignem.* (L. II, c. III, n. 12. — Édit. Migne.)

[2] Cette discussion, trop longue peut-être à propos seulement d'un pluriel pour un singulier, flattera peu le goût de certains lecteurs; mais nous espérons que tous les vrais amis de la vieille hymnographie chrétienne ne nous sauront pas mauvais gré de nos efforts, pour venger ici, comme en cent autres endroits, le texte primitif, dont les altérations, plus ou moins spécieusement motivées, ont été, croyons-nous, rarement heureuses.

Infunde nunc, Piissime,
Donum perennis gratiæ.

Ces deux mots *donum* et *perennis* composent ici comme l'abrégé de toute la doctrine de la grâce, qui est non-seulement de la part de Dieu un don gratuit, mais qui est aussi du côté de l'homme un secours continuellement nécessaire pour l'accomplissement du bien, et, comme dit l'école, *incipiens, proficiens et perficiens.* — *Donum* peut très-bien aussi s'entendre de l'Esprit-Saint lui-même, ainsi clairement désigné dans l'hymne *Veni Creator,* où il est dit : *Donum Dei altissimi*, selon ce texte de saint Augustin : *Spiritus sanctus donum est Patris et Filii, quia procedit a Patre et Filio.* (V. *De Trinit.*)

Fraudis novæ ne casibus
Nos error atterat vetus.

Nous avons expliqué déjà à la partie critique de cette hymne et de la précédente la signification et l'heureux emploi du mot *fraudis*. L'antithèse de *novæ* avec *vetus* est aussi juste qu'élégante : toutes les hérésies ne sont en effet, sous leurs physionomies diverses, que des formes nouvelles de l'antique mensonge qui trompa nos premiers parents au pied de l'arbre de la science du bien et du mal. — SCRIPT. *Vetus error*[1]. (Is. XXVI, 3.) — L'erreur et le péché se confondent, et à bon droit, dans nos saints livres. *Error et tenebræ peccatoribus.* (Eccli. XI, 16.) *Et mercedem... erroris sui in semetipsis recipientes.* (Rom. I, 27.)... *Veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris.* (Ephes. IV, 22.) *Ab errore viæ suæ.* (Jacob. V, 20.) — Cette erreur du péché, et ce péché de l'erreur, ne sont pas seulement appelés *vetus*, parce qu'ils se rattachent à la chute originelle, mais encore parce qu'ils altèrent l'intégrité de l'homme nouveau, de l'homme régénéré et illuminé en Jésus-Christ, et le font retourner à l'état dégradé du vieil Adam, selon cette parole de saint Augustin : *Inveteravit homo per peccatum, innovatur per gratiam.* (In Ps. CXLIX.) — Et c'est dans ce sens que la sainte Église dit : *Tua nos misericordia, Deus, et ab omni subreptione vetustatis expurget, et capaces sanctæ*

[1] S. Ambroise a dit ailleurs (L. I in Lucam) : *Sin autem eum, qui veterem errorem correxerit*, etc...

novitatis efficiat. (Collect. II fer. III hebd. maj.) — *Casibus*, chutes, malheurs. Ce mot éminemment classique [1], qui figure aussi dans l'hymne précédente, exprimait trop bien les infortunes de l'âme destituée de la grâce, pour ne pas entrer dans la langue liturgique [2]...: *Ut quos perpetuæ mortis eripuisti casibus.* (Collect. Dom. II post Pasch.)

Lucem fides adaugeat :
Sic luminis jubar ferat.

Au lieu de *adaugeat*, on lit dans tous les livres antérieurs à la réforme d'Urbain VIII et dans tous les manuscrits *inveniat*. Ainsi, dans la pensée de l'auteur, il ne s'agit pas seulement d'une simple augmentation de la lumière, mais bien de sa *découverte*, de son acquisition par la foi, ce qui est tout autre chose.

De même que dans ce mélange, cette confusion primitive des eaux, la lumière ne pouvait percer et arriver à la terre submergée, ainsi, dans le chaos du péché, la lumière de Dieu ne peut venir à l'âme, si la foi ne la cherche et ne la trouve — car *inveniat* dit cela —, en distinguant la vérité du mensonge, comme Dieu sépara les eaux supérieures du ciel des eaux basses de la terre.

Mais il y avait dans *inveniat (īnvĕ-niat)*, au troisième pied, un trochée pour un *iambe*. Cependant Clicthoue ne signale pas la faute ; évidemment parce que, dans la prononciation, on appuyait fortement sur la syllabe *ve*, à cause de la brève qui suit [3]. Du reste le verbe *inveniat* est si bien posé ici, que les commentateurs, même depuis la révision d'Urbain VIII, ne peuvent s'en dessaisir dans l'interpréta-

[1] *Sed si tantus amor casus cognoscere nostros.* (Virg. *Æneid.* I.)

[2] Le P. Clairé (*Hymni ecclesiastici novo cultu adornati* (Paris, 1673) a, dans sa nouvelle poésie, remplacé ces deux derniers vers de la troisième strophe par les suivants :

Ne quod novum piaculum
Majus creet periculum.

Et dire que ce petit auteur avait sérieusement conçu et exécuté le projet de refondre toutes nos hymnes dans le moule d'une pareille poésie ! Jamais, certes, on ne sent mieux la majestueuse grandeur du style Ambrosien, que lorsqu'on le compare à ces fades pauvretés.

[3] Application manifeste de la loi de l'accent.

tion de ce passage; c'est ainsi que Grégoire a Marsalia dit : *Hanc lucem divinæ gratiæ fides nostra inveniat.* (*Oper. cit.*, p. 145.)

Sic luminis jubar ferat :
Hæc vana cuncta proterat :
Hanc falsa nulla comprimant.

Par *luminis* il faut entendre le Christ, et par *jubar*, ainsi que dans l'hymne précédente, la splendeur de l'Esprit-Saint, ou bien encore la profession éclatante de la doctrine du Christ. *Ferat* a donc une signification qui varie selon le point de vue différent auquel on considère la foi, *fides*, sujet de ce verbe, ou comme produisant en nous la lumière de Dieu, ou comme rayonnant de nos cœurs et de nos lèvres, pour répandre autour de nous ses clartés victorieuses. Quant aux deux derniers vers, leur interprétation, dans l'un et l'autre sens, demeure, on le voit, aussi naturelle et aussi fortement accentuée.

Le vieux texte dit *terreat*, et non *proterat*, que nous n'avons rencontré dans aucun livre. L'antiquité prescrivait donc d'abord en faveur du premier mot, et celui-ci, en outre, avait, ce nous semble, une couleur particulière, qui fixait peut-être la fluctuation du passage, en déterminant la signification de *jubar* dans le sens, le seul possible alors, de l'expression extérieure de la foi, par la prédication surtout, dont la libre et solennelle parole porte l'effroi dans le camp du mensonge et de l'erreur. — *Vana* est le mot le plus souvent employé dans les saints Livres, pour désigner l'hérésie et toutes ces doctrines malsaines dont saint Paul écrit à Tite : *Sunt enim inutiles et vanæ* (III, 9). — SCRIPT. *Doctrina vanitatis eorum.* (Jerem. X, 8.) *Vani sunt omnes homines quibus non subest scientia Dei.* (Sap. XIII, 1.)

Le verbe final *comprimant* est d'une vérité frappante : la foi venant de Dieu et tendant à Dieu agit et opère dans le monde avec une force expansive dont nulle puissance ici-bas ne saurait comprimer l'essor; seule l'erreur, en la corrompant au fond des âmes, peut en arrêter l'élan, et entraver ainsi le véritable progrès de l'humanité, au double point de vue de la nature et de la grâce.

Que la foi donc, après avoir allumé son flambeau à la lumière même du Christ, le porte bien ferme et bien haut, afin

que l'erreur, désespérant de l'éteindre dans ses orgueilleuses ténèbres, recule épouvantée devant l'éclat et la chaleur de sa flamme divine.

Ce noble cri s'explique très-bien dans la bouche du grand évêque qui, fut en Occident, le fléau de l'arianisme, et, après saint Hilaire, le plus ardent propagateur de la foi de Nicée.

XIV

HYMNE A MATINES DE LA IIIᵉ FÉRIE

Auteur : S. *Ambroise.*

Consors Paterni luminis,
Lux ipse lucis, et dies,
Noctem canendo rumpimus :
Assiste postulantibus.

Aufer tenebras mentium,
Fuga catervas dæmonum,
Expelle somnolentiam,
Ne pigritantes obruat.

Sic, Christe, nobis omnibus
Indulgeas credentibus;
Ut prosit exorantibus,
Quod præcinentes psallimus.

Præsta, Pater, etc.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 3. s. X. (Daniel.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Oswald.* an. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — L'Église s'adressant à Dieu le Fils, que son ineffable génération associe aux splendeurs éternelles de la lu-

mière du Père, lumière lui-même, et jour resplendissant de la nature et de la grâce, implore sa miséricordieuse assistance pour ses enfants, dont les chants de supplication viennent, à cette heure, briser à ses pieds le repos silencieux de la nuit. Elle lui demande de dissiper les ténèbres de notre esprit, de mettre en fuite les phalanges infernales, de chasser de nos cœurs cette somnolence perfide qui menace de ses mortelles ombres les âmes tièdes et nonchalantes; enfin, pour assurer l'heureux effet de sa pieuse psalmodie, et comme gage du succès de sa prière nocturne, et aussi comme récompense de sa foi, elle sollicite humblement du Christ le pardon des péchés.

Critique. — On croit généralement que saint Ambroise est l'auteur de cette hymne. Le témoignage le plus ancien est celui d'Hincmar (806-882): *Aliquando Patris et Filii personarum tantum mentionem faciens Ambrosius dicit:* CONSORS PATERNI LUMINIS, etc. (*De non trina Deit.* Ed. Par., p. 528.) — Au XVI[e] siècle, Clicthoue, Cassandre, Antonio a Lebrixa se retranchent dans leur silence habituel. Gavanti[1] cite Cornelius Schulting[2], comme adhérent à l'avis d'Hincmar, auquel se sont ralliés depuis les auteurs les plus accrédités, entre autres Tomasi, les BB. de Saint-Maur et D. Ceillier lui-même[3]. Luigi Biraghi, il est vrai, n'a pas cru devoir insérer cette pièce dans ses *Inni sinceri di sant' Ambrogio;* mais nous avons dit ailleurs les scrupules exagérés de sa critique. Quant à nous, le sentiment commun nous sourit d'autant plus, qu'il paraît tirer sa principale force du texte même. Pour s'en convaincre, il suffit, comme nous allons le faire au Commentaire, de rapprocher des locutions analogues empruntées aux hymnes *Æterne rerum Conditor, Somno refectis artubus, Splendor Paternæ gloriæ*, les passages suivants de celle-ci: *Consors Paterni luminis — Lux ipse lucis, et dies — Assiste postulantibus — Catervas dæmonum — Somnolentiam.*

Bien que tous les livres assignent cette hymne *Ad Nocturnum*

[1] *Thesaurus sacr. rit.*, t. II, sect. V, cap. VI, *de Hymn.* Venet., 1749.

[2] *Bibliotheca ecclesiast., seu commentaria sacra de expositione et illustratione Missalis et Breviarii.* Cologne, 1599 et 1601, 4 vol. in-f°.

[3] *Opp. supr. cit.*

matutinum de la IIIe férie seulement, le vieux bréviaire des Augustins l'indique pour toutes les féries de la semaine, comme le fait remarquer Daniel. Elle est demeurée intacte dans le nôtre; c'est qu'en effet, sauf deux ou trois variantes sans importance, que l'on peut voir dans l'*Hymnarium Sarisburiense*, tous les manuscrits sont conformes.

Commentaire.

Consors Paterni luminis,
Lux ipse lucis, et dies.

Ces deux vers ne sont que l'abrégé de la Ire strophe de l'hymne *Splendor Paternæ gloriæ*, dont ils reproduisent toute l'idée : chaque mot y a été expliqué à cet endroit, et nous y renvoyons le lecteur. Disons ici seulement que Dieu le Fils est appelé *consors*, participant de la lumière du Père, pour deux raisons : premièrement, parce qu'il procède du Père par une génération éternelle; secondement, parce qu'il lui est consubstantiel, communiquant avec lui dans la lumière incréée de la divinité; car c'est bien la nature, et non la personne qu'indique le mot *lux* [1]. Ajoutons encore à ce que nous avons déjà dit, au mot si éminemment mystique *Dies*, que le Christ est ce grand et indéfectible jour du monde, dont les immortelles clartés ont dissipé les ténèbres des vieilles erreurs, et fait briller à tous les yeux la connaissance du Dieu unique et véritable. C'est pour cela que lui-même, dans l'Évangile, s'est appelé le *jour*, quand il a dit : *Si quis ambulaverit in Die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt.* (Joan. XI, 9.)

Noctem canendo rumpimus.

Ce n'est pas, à proprement parler, la nuit elle-même que nos chants troublent et rompent; car, s'associant alors par la divine psalmodie au brillant concert du firmament étoilé, la nuit réalise, dans les splendeurs du Christ, l'oracle du Psal-

1 Dracontius a dit aussi :

Et consors cum Patre manens. (*De Deo* l. II, v. 68.)

Et plus bas :

Dexter in arce sedens, consors Genitoris amatus.
(Ibid., v. 547.

miste : *Et nox ut dies illuminabitur : Et nox illuminatio mea in deliciis meis* [1]. (Ps. CXXXVIII, 11, 12.) Et cet autre : *In die mandavit Dominus misericordiam suam, et nocte canticum ejus.* (Ps. XLI, 9.) Non, ce n'est pas la nuit que nous brisons, puisque nos voix s'unissent alors à ses mystérieuses harmonies; ce que nous brisons, c'est l'amour exagéré du repos et l'intempérance du sommeil.

Noctem peut très-bien s'entendre aussi de la nuit du péché, et du démon lui-même, qui est si justement appelé le *Prince des ténèbres;* d'autant mieux que ce mot au commencement du troisième vers, forme avec *Dies*, qui termine le deuxième, une antithèse saillante. Et de fait la psalmodie exerce contre le péché et les esprits infernaux une redoutable puissance; il y a dans cette parole divine que le chant fait vibrer et envoie jusque dans les plus intimes profondeurs de l'âme, je ne sais quelle énergie d'expression qui, lorsqu'elle ne triomphe pas tout d'abord d'un cœur obstinément rebelle, l'ébranle toujours et l'incline à se rendre enfin aux suprêmes assauts de la grâce. C'est de ce merveilleux effet de la psalmodie sur l'âme pécheresse que saint Augustin a dit : *Et ideo plus flebam inter cantica hymnorum tuorum, olim suspirans tibi, et tandem respirans, quantum patet aura in domo fœnea.* (Confess. l. IX, c. VII.) Saint Ambroise avait dit avant lui : *Psalmus canitur, et saxea pectora molliuntur: vidimus flere præduros, flecti immisericordes.* (Præf. in Ps. I, n. 9, 10.)

Assiste postulantibus.

Ce vers est bien le frère de ces deux autres ambrosiens, qui terminent également la I[re] strophe de l'hymne correspondante de la II[e] férie :

Nobis, Pater, canentibus
Adesse te deposcimus.

Assiste. — « Soyez présent, rendez-vous favorable. »

[1] Nous citons ce texte en faisant passer le v. 12 avant le v. 11 : c'est l'ordre suivi par la sainte Église dans le *Præconium Paschale,* où, sans tenir compte de la première interprétation littérale, qui explique le passage en mauvaise part, usant de sa prérogative souveraine, elle s'en empare, pour l'appliquer ici à la nuit glorieuse de la résurrection du Christ, dont l'office nocturne perpétuera à jamais la mémoire.

Aufer tenebras mentium,
Fuga catervas dæmonum.

C'est maintenant l'objet multiple de la prière nettement formulée dans cette IIe strophe, qui explique tout le sens spirituel du mot *noctem,* avec lequel elle est en étroit rapport. *Tenebras mentium,* — c'est-à-dire les ténèbres amoncelées dans l'esprit par le péché, qui, aveuglant l'âme, la rendent insensible à ses besoins, et forment ainsi le principal obstacle au succès de la prière, selon cette parole de Jérémie : *Posuisti nubem ne transeat oratio.* (Thren. III.) — *Catervas dæmonum.* — Saint Ambroise dans l'hymne : *Æterne rerum Conditor,* a dit au même sens : *Errorum chorus,* comme nous l'avons expliqué en son lieu.

L'existence des démons et leur diffusion dans le monde, pour tendre des piéges aux hommes, est un dogme que l'Église, après saint Paul, affirme en cent endroits de sa liturgie sainte. Elle veut, par ce souvenir, si fréquemment évoqué, nous exciter à une continuelle vigilance, selon la recommandation de saint Pierre, qu'elle nous met sur les lèvres chaque jour à Complies, et nous faire ainsi désirer d'autant plus vivement le secours du Christ, du *fort armé,* qui a brisé l'empire de Satan, et ne lui a laissé de son orgueilleuse puissance que l'humiliant exercice d'un pouvoir restreint et toujours limité au gré de son éternelle sagesse [1].

Expelle somnolentiam,
Ne pigritantes obruat.

C'est bien encore le même auteur qui a écrit à l'hymne des Laudes hyémales du dimanche :

Gallus jacentes excitat,
Et somnolentos increpat [2].

1 C'est sans doute de ce vers : *Fuga catervas dæmonum,* que l'art chrétien s'est inspiré au moyen âge, lorsque son intelligent ciseau a creusé dans la tête des dragons, des lions, des léopards, etc., ces effrayantes gargouilles suspendues aux contre-forts extérieurs de nos vieilles cathédrales, et dont les figures menaçantes peignent si bien la rage des démons, que les pieux accents de la psalmodie ont chassés du sanctuaire.

2 *Somnolentos,* et *somnolentiam* qui en dérive, sont deux mots heureux du néologisme latin. Le premier commence, paraît-il, à se rencontrer dans Apulée (IIe s.); le second n'a pas été peut-être en usage avant S. Ambroise : après lui, on le retrouve chez Sidoine Apollinaire (Ve s.).

Au sens spirituel, comme au littéral, la somnolence est le fruit naturel de la nuit : quand les ténèbres sont à l'horizon de l'esprit, le sommeil s'empare bientôt du cœur. Ce n'est d'abord que la nonchalance et l'ennui : — *Dormitavit anima mea præ tædio* (Ps. CXVIII, 28); mais si l'on n'y prend garde, ce sera bientôt le sommeil de la mort, dont les ombres finissent toujours par envahir les âmes tièdes et paresseuses; ce qui fait dire au Psalmiste : *Illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte; nequando dicat inimicus meus : Prævalui adversus eum.* (Ps. XII, 4, 5.)

Sic, Christe, nobis omnibus
Indulgeas credentibus,
Ut prosit exorantibus,
Quod præcinentes psallimus.

L'interprétation de cette strophe peut, ce nous semble, varier, selon qu'on l'isole de la précédente, ou qu'on l'y rattache. Dans le premier cas, *indulgeas* est pris au sens général, qu'autorise d'ailleurs très-bien le style ecclésiastique, du pardon des péchés; et c'est alors ici une prière distincte faite à Dieu, pour obtenir la rémission de nos fautes. Dans le second cas, ce verbe aurait spécialement trait à la triple grâce que l'on vient d'implorer, et dont on sollicite la faveur par une supplication nouvelle. Bien que les anciens commentateurs [1] soient favorables à la première de ces deux interprétations, et que nous l'ayons pour cela maintenue à notre *Synopsis*, nous inclinons cependant vers la dernière, parce qu'elle nous paraît d'abord plus naturelle, et qu'en outre elle a sur l'autre l'avantage de conserver dans l'ensemble de l'hymne une harmonie que la brièveté de la pièce rend surtout désirable.

Sic n'est donc pas, à notre sens, en relation grammaticalement obligée avec *ut;* mais bien un mot qui circonscrit l'espèce de la prière, en reportant l'esprit sur son objet déjà déterminé, et qui, liant ainsi ce qui précède avec ce qui suit, fixe la vraie signification du verbe *indulgeas*. Du reste, les deux derniers vers entrent, on ne peut mieux, dans cette idée; car si les obstacles à la pieuse psalmodie, signalés dans la IIe strophe,

[1] Tous ceux du moins que nous avons lus, entre autres Clicthoue, Timothée et Grégoire a Marsalia. (*Opp. supr. citatis.*)

sont les ténèbres de l'esprit, la malice des démons et la somnolence; la grâce, que l'on implore encore en finissant (*ut prosit exorantibus*, etc.), ne peut naturellement être, ce nous semble, que celle-là même de l'affranchissement de ces obstacles. Au demeurant, dans l'une et l'autre interprétation le fond reste identique, puisque le fruit spirituel de la psalmodie est toujours subordonné au pardon préalable des péchés, selon cette parole du Psalmiste : *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum.* (Ps. XLIX, 16.)

Ne terminons pas sans méditer ces deux mots encore : *credentibus* et *præcinentes*. Le premier nous rappelle que la foi est, avec l'innocence du cœur, la condition rigoureuse pour que notre prière soit exaucée de Dieu. — *Et sicut credidisti, fiat tibi* (Matth. VIII, 13); le second nous dit assez que, le Seigneur s'étant toujours montré jaloux des prémices, nous devons apporter une dévotion toute spéciale à ce premier office de Matines, par lequel les lèvres du prêtre s'ouvrent chaque jour à la grande louange de la prière publique.

XV

HYMNE A LAUDES DE LA IIIe FÉRIE

Auteur : *Prudence.*

Ales diei nuntius
Lucem propinquam præcinit :
Nos excitator mentium
Jam Christus ad vitam vocat.

Auferte, clamat, lectulos,
Ægro sopore desides :
Castique, recti ac sobrii
Vigilate : jam sum proximus.

Jesum ciamus vocibus,
Flentes, precantes, sobrii :
Intenta supplicatio
Dormire cor mundum vetat.

Tu, Christe, somnum discute :
Tu rumpe noctis vincula :
Tu solve peccatum vetus,
Novumque lumen ingere.

Deo Patri sit gloria, etc.

CODD. MSS. — *Prud. Bibl. Reg.* s. IV, V [1]. (P.) — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Jul.* et *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. — *S. Germ. Prat.* s. XI. — *S. Mart. Lemov.* s. XI. — *Gemetic.* 1. s. XI. — *Francon.* s. XI. (P.) — *Mogunt.* 1. s. XII. (P.) — *S. Fusc.* 2. s. XIII. (P.) — *S. Theodoric.* 1, 2. s. XIII et 3. s. XIV. (P.) — *Trevir.* 11. s. XV. (P.)

Synopsis. — Comme l'a fait déjà saint Ambroise à l'hymne *Æterne rerum Conditor,* Prudence, son imitateur, prend aussi occasion du coq, dont le chant à l'aurore prélude au retour du soleil, pour célébrer le Christ, ce puissant *Excitateur* des âmes, qui, par ses accents divins, nous appelle à la vie; qui, de tout l'éclat de sa voix souveraine, nous commande de quitter enfin ce lit funeste où, dans la mollesse d'un perfide repos, s'engendrent toutes les langueurs de l'âme; et, faisant retentir à nos oreilles l'annonce de son arrivée prochaine, il nous invite à veiller dans la droiture du cœur et la chasteté des sens. L'auteur ensuite, ou plutôt l'Église par sa bouche, nous convie à faire monter vers Jésus nos supplications et nos larmes; et, aussitôt par une humble et ardente prière, elle demande au Sauveur de chasser le sommeil qui pèse sur nos yeux, de briser les *chaînes de la nuit* qui nous captive, et, parlant enfin sans figure, d'affranchir nos cœurs de l'ancien joug du péché, en y versant les flots de sa lumière nouvelle.

Critique. — Cette hymne se compose de quatre strophes seulement, empruntées à l'hymne *ad Gallicinium* du *Cathemerinon* de Prudence [2], savoir : la 1[re], la 2[e], la 21[e] et la 25[e], qui est la dernière de la pièce. La version de notre bréviaire est celle du *Codex Vaticanus,* n° 3851, de Weitz [3], de Goldast [4],

[1] Fabricius (*Bibl. vet. Lat.*) mentionne un autre manuscrit de Prudence à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, qu'il estime du VII[e] ou VIII[e] siècle, et dont Montfaucon (*Diar. ital.,* p. 18) a dit qu'il était le plus ancien de tous ceux qu'il avait vus.

[2] V. sur Prudence, à l'hymne : *Somno refectis artubus,* p. 134, la note 1.

[3] *Aurelii Prudentii Opera noviter ad mss. fidem recensita,* etc. *A M. Joanne Weitzio,* etc., *Hanoviæ,* 1613, in-8°.

[4] *Codex Goldasti apud Weitzium.* (Cf. Arevalo, édition de Prudence, Rome, 1788-89, t. I. Prolegom. n. 113 et 257.)

de Giselin (*ad oram*) [1] et de Henry Bebelius [2]. Arevalo l'a suivie dans sa magnifique édition des œuvres de Prudence, que nous avons déjà plusieurs fois citée ailleurs. Mais il faut bien reconnaître, avec Adalbert Daniel [3], que presque tous les hymnaires antérieurs à la révision d'Urbain VIII, d'accord avec plusieurs autres mss. [4], ont été rédigés d'après une version différente, qui porte au 2[e] vers de la 2[e] strophe : ÆGROS *sopore*. C'est ainsi qu'on lit dans Clicthoue, Antonio a Lebrixa, Timothée (*opper. jam passim citat.*), dans la collection *Hymni de Tempore et de Sanctis*, Strasbourg, 1513 ; le *Liber Hymnorum*, Paris, 1490 ; le *Expositio Hymnorum cum notabili commento*, Bâle, 1504.

A ces deux versions Daniel préfère une 3[e], qui est celle de Heinsius [5], de tous les mss. du Vatican [6], deux exceptés ; de Tomasi [7] ; de Cl. Joseph Teolius dans l'édition de Parme [8] ; des éditions d'Anvers 1536-45, et autres que signalent Arevalo et Daniel (*opp. et loc. cit.*). C'est aussi la leçon suivie par

1 *Aurelius Prudentius C., Theod. Pulm. Cranemb., et Vict. Giselini opera, ex fide decem libr. mss. emendatus*, etc. *Antverpiæ*, 1564, in-8°, 2[e] édition, qu'il ne faut pas confondre avec la 1[re], de 1562, Paris, in-12, laquelle, de l'aveu même de l'auteur, fourmille d'inexactitudes.

2 *Liber Hymn. in metra noviter redactorum. Apologia et defens. poeticæ et orat. majestatis*, etc., per Henricum Bebelium, etc. — Tubingæ, 1501.

3 *Thesaurus Hymnologicus*, t. I, p. 120. Halis, 1841.

4 Un du Vatican, dont le numéro n'est pas indiqué ; les deux de Prague et de Ratisbonne ; l'édition de Giselin (*in textu*), et quelques autres, que l'on peut voir dans Arevalo (*Op. cit.*, t. I, p. 235, note 6), et Adalb. Daniel (*Op. cit.*, t. I, p. 120), auxquels nous devons ajouter le *Trevir.* 2, le *S. Germ. Prat.*, le *Gemetic.* 1. et une foule d'autres plus récents, parmi lesquels ceux de Mayence et de Salisbury (*Mogunt.* 1. et *Sarisb.* XII[e] et XIV[e] s. et le *Trevir.* 11. s. XV.) Citons aussi les sept incunables suivants : *Hilar.* — *Rom. Venet.* 1 et 2. — Les Psalt. et Brev. *Roman. Cur.* — *Rothomag.* 1 et 2.

5 *Aur. Prudentii Clementis quæ extant hic Heinsius... recensuit... Amstelodami, apud Daniel Elzevirium*, 1667, in-16.

6 Arevalo en compte 27, qu'il décrit et explique dans les Prolégomènes (*Prudentiana*) de son édition, *num.* 77 et 78.

7 *Psalterium juxta editionem Rom. et Gallicam; cum Canticis, Hymnario et Orationali.* Rome, 1683.

8 *Aurelii Prudentii Clementis Opera omnia, nunc primum cum codicibus Vaticanis collata;... Parmæ, ex regio typographeo*, 1788, in-4°, 2 v. Le nom du commentateur dans cette édition est indiqué par la double initiale I. T., c'est-à-dire Joseph Teolius.

Obbarius [1] et Albert Dressel [2], les deux plus récents commentateurs de Prudence, qui citent à l'appui les mss. les plus anciens et les plus accrédités, entre autres le codex *Guelferbytanus* 1 (*ex illustr. Biblioth. Guelferbytana*), écrit en Allemagne au IXe siècle ou au commencement du Xe. Mettons en tête de ces mss. le premier de notre collection, le *Prud. Bibl. Reg.*, et joignons y les cinq suivants : *S. Petr. Corb.* 1 [3]. — *S. Theodoric.* 1, 2 et 3. — *S. Frusc.* 2 [4].

Or, dans cette 3e version, on lit : *Ægros*, SOPOROS, *desides*. Le poëte aurait ainsi qualifié *lectulos*, *Quia*, dit Daniel, *nos ægritudine, sopore, desidia conficiunt.* Cette leçon semblerait s'étayer du v. 18 de la même pièce, où Prudence, usant du même trope, appelle aussi notre couche *segnia strata*, parce qu'elle engendre la mollesse :

Stratisque opertos segnibus.

Elle trouverait peut-être encore un appui dans le vers suivant :

Castique, recti ac sobrii,

dont la forme également tripartite s'harmonise si bien avec la triple épithète :

Ægros, soporos, desides.

Le texte actuel du bréviaire nous offre, sans doute, un sens très-satisfaisant, comme nous allons le voir au Commentaire ; mais l'importance des documents sur lesquels reposent ces deux variantes, et surtout la piquante originalité de cette dernière, ne nous permettaient pas de les passer sous silence.

Commentaire.

Ales diei nuntius
Lucem propinquam præcinit.

[1] *Aurelii Prudentii quæ extant carmina. Tubingæ*, 1845, in-8°.

[2] *Id., Lipsiæ*, 1860, in-8°.

[3] Dans ce ms. la syllabe finale *os* a été raturée au mot *soporos*, et on a écrit au-dessus *e* (*sopore*). Mais la note marginale trahit cette substitution, en répétant en toutes lettres : *Ægros*, SOPOROS, *desides*.

[4] Nous avons lu aussi la même variante dans l'édition de Bâle (*per Henricum Petri*) 1562, in-8°.

« L'oiseau messager du jour chante le retour de la lumière. »

Saint Ambroise, dans l'hymne *Æterne rerum Conditor,* avait dit aussi du coq : *Præco diei jam sonat*[1]. Nous avons expliqué alors son pieux symbolisme, ses rapports avec le Christ, et les divers côtés par lesquels il entre dans le double système du dogme et de la morale évangéliques. Le coq est donc, depuis la chute et la conversion de saint Pierre, un oiseau mystérieux et sacré pour les chrétiens. Mais ne l'était-il pas aussi chez les païens, et ne serait-ce pas au symbole mythologique que Prudence aurait emprunté la poétique image de ces deux premières strophes, comme le veut F. Osanne dans sa curieuse interprétation d'une gemme chrétienne ciselée[2]? Cette gemme qui, selon toute apparence, avait été un cachet ou un anneau[3], représente Mercure monté sur un bige attelé de deux coqs, avec cette inscription : Γρηγορεῖτε (cf. v. 8 et *Matth.* xxv, 13; *Marc.* xv, 35; *Luc.* xxi, 35), qui, selon F. Osanne, en révèlerait l'origine et

[1] Si nous étions plus avancé dans la linguistique, peut-être pourrions-nous affirmer que, chez la plupart des peuples, le nom de coq est synonyme des mots *nuntius* et *præco*, employés par S. Ambroise et Prudence. Toujours est-il que les Perses appellent le coq KHROS, *le crieur;* ce mot vient du sanscrit KRUC, *crier,* d'où le grec Κῆρυξ, *héraut,* (en latin, *præco*). Les Arabes chrétiens emploient le verbe KARAZ dans le sens d'*annoncer hautement,* prêcher, et KARIZ (chald. KAROZ) signifie chez eux le prédicateur; KARIZAH, la *prédication.* Cf. Ernest Meier, *Dict. des racines hébraïques,* p. 721.

[2] *Gissæ,* 1843. 4.

[3] Les auteurs qui ont écrit sur *Rome souterraine,* notamment Boldetti (*Osservaz. sui cimit.,* p. 502), Mamachi (*Antiquit. Christ.,* pp. 56-261, etc.), publient une foule de ces cachets et anneaux recueillis dans les cimetières des chrétiens et des martyrs, et on peut en voir plusieurs au musée du Vatican. L'usage des premiers chrétiens, qu'ils avaient retenu du paganisme, de porter des anneaux et cachets, est affirmé par plusieurs graves auteurs, entre autres J. Teolius, à propos de ce vers de Prudence, qu'il commente dans sa magnifique édition de Parme, 1788: *Illius fidem figurans, nube fertur annulus.* (*Peristeph. Hymn.* 1, *in honor. SS. Martyr. Hermeterii et Celedonii,* v. 85.) Il existe un autre monument écrit, et celui-ci nous paraît décisif en faveur de cet usage : c'est un passage de Clément d'Alexandrie (IIe siècle), où ce Père, après avoir exclu tout ce qui, en cette matière, pouvait sentir encore les superstitions du polythéisme, énumère les principaux sujets qui doivent distinguer le sceau d'un chrétien : « Nous devons avoir pour cachet, dit-il, ou une colombe, ou un poisson, ou un navire dont le vent précipite la course, ou une lyre musicale, comme celle dont se servait Polycrate, ou une ancre nautique, telle que se la fit graver Seleucus. » (*Pædag.* l. III, n. 106. *Opp.* t. I, p. 289, *edit. Potter.*)

le vrai caractère. Ce savant archéologue pense, en effet, que les premiers chrétiens ayant trouvé dans Mercure ψυχοπομπός (conducteur des âmes), le dieu de la vigilance, auquel le coq était consacré, des traits qui, par quelques endroits, leur rappelaient le Christ, l'adoptèrent probablement pour en être, comme Orphée, la figure symbolique [1]. Cette conjecture plaît à Obbarius (*Op. cit., Addenda*, p. 310 et sqq.), et elle est en parfait accord avec d'autres analogues que nous paraissent accréditer les récentes découvertes de la science archéologique [2].

Dans cette hypothèse, à laquelle nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il ne convient, la plume de Prudence, en reproduisant ici la ciselure de la gemme allégorique, n'aurait pas été, à coup sûr, moins heureusement inspirée que le burin de l'artiste. Il est probable que nous ne verrons jamais de nos yeux l'intéressante tessère dont il s'agit; nous le regrettons d'autant moins, que le pinceau du poëte nous semble retracer à souhait cet original inconnu; le dernier trait surtout : *Jam sum proximus*, n'achève-t-il pas admirablement l'imposant tableau du grand *Excitateur* du monde, qui se précipite vers nous, monté sur ce bige rapide dont les coursiers ailés crient avec lui aux âmes endormies : *Vigilate*, γρηγορεῖτε?

Mais poursuivons notre commentaire.

1 « A la rigueur, dit l'abbé Martigny, je ne verrais aucun inconvénient à convenir que quelques-uns de ces symboles adoptés d'abord par l'antiquité païenne passèrent, ceux du moins qui n'étaient entachés d'aucun caractère essentiel d'idolâtrie, passèrent, dis-je, comme une monnaie commune et indifférente au service de la religion nouvelle. » Puis, en note, le savant auteur ajoute : « En adoptant certains motifs d'origine évidemment profane, les fidèles, on ne saurait le méconnaître, avaient l'intention de s'en servir, non-seulement comme de moyens de reconnaissance, mais aussi comme sauvegarde contre les ennemis de leur culte. Ils leur donnaient le change par cette innocente ruse. Il est bon aussi de tenir compte de la nécessité où ils étaient de se conformer à des types depuis longtemps admis et constituant une langue imitative à laquelle l'œil et la pensée des peuples étaient accoutumés. » (*Disc. de réception* de M. l'abbé Martigny, à l'académie de Mâcon, p. 18. Mâcon, 1856.)

2 Cf. entre autres auteurs, Raoul-Rochette, 1° *Mémoires d'antiquités chrétiennes*, au t. XIII des *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles lettres;* 2° *Tableau des catacombes*, in-12. Paris, 1836.

On peut voir même, à la p. 59 de ce dernier ouvrage, une peinture, dans laquelle cet archéologue reconnaît le Mercure introducteur des âmes au tribunal des enfers, et qu'il interprète tout à fait dans le sens d'Obbarius à l'endroit de la gemme en question.

Nos excitator mentium
Jam Christus ad vitam vocat.

Observons tout d'abord que ce double vers forme, avec les deux précédents entre la figure et la réalité, un parallélisme dont le tour élégant et ferme imprime à cette première strophe je ne sais quel cachet de gracieuse noblesse. Le 3e vers répond au 1er, et le 4e au 2e. Le Christ est le vrai messager de la lumière, dont les énergiques accents réveillent le monde des âmes; il est aussi cette lumière même de l'immortelle vie à laquelle nous appelle son cri divin : *Et vita erat lux hominum* (Joan. I, 4) : lumière toujours à son aurore. — *Propinquam*, c'est-à-dire toujours prête à se lever sur les cœurs qui l'invoquent : *Prope est Dominus omnibus invocantibus eum, invocantibus eum in veritate.* (Ps. CXLIV, 18.)

Excitator est un mot nouveau, dont Prudence a enrichi notre langue chrétienne, et qui est ici d'un magnifique emploi [1] : à cette place, escorté des deux verbes *vocat* et *clamat*, il évoque à nos yeux la divine figure de celui qui est la résurrection et la vie, et dont la voix puissante, retentissant sur le tombeau de Lazare, force la mort à rendre sa victime. SCRIPT. *Lazarus amicus noster dormit : sed vado ut a somno* EXCITEM *eum.* — *Voce magna* CLAMAVIT : *Lazare, veni foras* (Joan. XI, 11 et 43.) Et, on le sait, Lazare, sous la pierre du sépulcre, est l'image des âmes qui dorment devant Dieu du sommeil mortel du péché.

Auferte, clamat, lectulos,
Ægro sopore desides.

Pour exprimer sous les plus vives couleurs le généreux empressement avec lequel nous devons quitter la couche du repos, l'Église nous signifie, par la voix impérieuse du messager divin, *d'enlever* ce lit où nous languissons dans un funeste, un *maladif* sommeil. L'allusion est évidemment au paralytique de la piscine Probatique, auquel le Sauveur dit d'abord : *Vis* SANUS

1 Chez les moines, et aussi dans nos maisons cléricales, dont la règle a consacré, même dans ses points les plus humbles, plusieurs de ces admirables expressions mystiques, on appelle *Excitateur* celui qui a la fonction de sonner le réveil.



fieri? Et puis : TOLLE *grabatum tuum, et ambula* (Joan. v, 6 et 8.) — Et le sens spirituel nous présente ici l'humanité tout entière misérablement étendue sur le grabat de son infirmité, depuis qu'elle a été si profondément blessée en Adam, ne pouvant maintenant se relever ni marcher que sur l'ordre du médecin compatissant Jésus ; ce qui fait dire à saint Augustin : *Quod magnus descendit de cœlo medicus, quia magnus in lecto jacebat ægrotus.*

Arevalo, s'appuyant sur la glose d'Ison[1], veut, et nous le croyons volontiers pour la version actuelle du bréviaire, que dans ce 2[e] vers, *desides* soit au vocatif : il en est autrement pour les deux autres versions signalées dans cette partie critique, où ce mot suit le cas de *lectulos*, qu'il qualifie alors.

Castique, recti, ac sobrii
Vigilate : jam sum proximus[2].

La vigilance dans la sobriété peut seule assurer la chasteté et la rectitude du cœur, qui en est le fruit. Voilà pourquoi ces choses sont presque toujours associées dans les Écritures et si fortement recommandées : *Fratres, sobrii estote, et vigilate...* (I Petr. v.) *Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros..., in vigiliis, in jejuniis, in castitate..., in charitate non ficta...* (II Cor. vi, 4, 5, 6.) — Et le motif de notre pieuse et amoureuse vigilance, c'est que le maître est là tout prêt à frapper à la porte, *jam sum proximus.* Mais Dieu n'est pas près de nous seulement comme le père de famille qui vient à l'improviste surprendre ses serviteurs, ou comme le voleur qui cherche à faire brèche à la maison, dans les ténè-

1 Ison ou Iso, moine de Saint-Gall, aussi célèbre par sa vertu que par sa science. Il fleurit vers l'an 900. Sa glose est donnée par Arevalo, dans son édition de Prudence.

2 L'abbé Cloet (*De la Restauration du chant liturgique,* Plancy, 1852, chap. vii, n° iv, note 1) est évidemment dans l'erreur, quand il prétend que ce vers ne reste dans sa mesure iambique qu'autant que la voyelle *e* du mot *vigilate* s'élide contre la voyelle i de l'adverbe *jam* prononcé à l'italienne ; car le seul moyen, au contraire, de conserver le mètre est d'éviter l'élision, puisque, au risque d'être un *pyrrique* (᾿᾿), qui est tout à fait exclu de ce genre de versification, le premier pied doit nécessairement être ici un *anapeste :*

Vĭgĭlā-tĕ jām-sūm prŏ-xĭmūs.

Donc, de quelque façon que l'on prononce ici l'adverbe *jam*, l'élision ne doit pas, ce nous semble, avoir lieu.

bres de la nuit; il est aussi près de nous dans sa miséricorde, par le sang de la rédemption du Sauveur : *Nunc autem in Christo Jesu, vos qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi.* (Eph. II, 13.) Il est près de nous surtout par l'adorable Eucharistie : c'est là, en effet, qu'il se rapproche le plus de notre pauvre nature, blessée sur le chemin de la vie, pour verser l'huile et le vin sur ses plaies saignantes; car il est par excellence le pieux Samaritain, et nul autre ne nous est plus prochain que lui : *Quis horum trium videtur tibi proximus?...* (Luc. x. 36.) — Toutefois, semble nous dire le Sauveur, pour préparer cette cure divine de vos âmes, que je suis venu entreprendre ici-bas, il faut de leur part, comme indispensable disposition, la sobriété et la chasteté, qui communiquent la sagesse à l'esprit et la droiture au cœur : veillez donc, car voici que j'arrive avec mon corps et mon sang, pour cicatriser toutes vos blessures, et guérir toutes vos langueurs. *Vigilate : jam sum proximus* [1].

Jesum ciamus vocibus,
Flentes, precantes, sobrii.

Et maintenant que la grande voix du Christ a retenti, c'est à nous d'y répondre par tous les cris du cœur, dans les larmes, les supplications et l'humble sacrifice d'une chair mortifiée [2]. Car la prière attentive et recueillie ne permet pas au cœur pur de dormir :

Intenta supplicatio
Dormire cor mundum vetat [3].

[1] Il ne faut pas avoir étudié longtemps nos hymnes pour s'apercevoir qu'une des plus vives préoccupations de la sainte Église est la chasteté de ses enfants, de ses ministres surtout, au point de vue de l'adorable Sacrement, à la participation duquel nous sommes tous appelés, le prêtre principalement à titre de sacrificateur.

[2] C'est un fait acquis à la science des antiquités ecclésiastiques que, dans les solennelles supplications surtout, les chrétiens des premiers siècles mêlaient leurs larmes à leurs prières. Prudence lui-même nous l'apprend dans son hymne II : *Nox et tenebræ,* comme nous le verrons aux Laudes du mercredi. Cet usage pieux qui, paraît-il, s'était élevé alors à la hauteur d'un rit, avait sa double consécration dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Cf. Arevalo sur ce passage (*Oper. et loc. cit.*), qui cite Raynaud, t. XV. *Héterocl. spirit.*, p. 151, et Benoît XIV, *De Beat.* lib. III, c. XXVI.

[3] S. Ambroise, dans l'hymne *Deus creator omnium*, avait dit, au premier vers de la VIe strophe : *Dormire mentem ne sinas.*

Ostiaria domus, dit ici Grégoire a Marsalia (*oper. cit.*), *est oratio, quâ dormiente indevota et parum attenta, non est mirum si latrones intrent, et occidant spiritum dormientem et torpentem.*

Et alors l'Église, s'adressant au Christ dans le transport de sa foi confiante, fait monter vers lui cette ardente prière, qu'elle recueille sur les lèvres de son poëte si pieusement inspiré :

Tu, Christe, somnum discute[1] *:*
Tu rumpe noctis vincula :
Tu solve peccatum vetus,
Novumque lumen ingere.

« O Christ, dissipez le sommeil, rompez les liens de cette nuit, qui nous emprisonne dans ses ombres; brisez les chaînes de l'antique péché, et versez dans nos âmes les clartés de votre lumière nouvelle. »

Noctis vincula. — Cette nuit est celle du péché, dont Jésus-Christ a dit aussi bien que de la mort : *Venit nox, quando nemo potest operari* (Joan. IX, 4); et les liens de la nuit sont les ténèbres mêmes dans lesquelles les pécheurs se trouvent comme garottés, et ne peuvent plus opérer le bien.

Peccatum vetus. — Nous avons, à l'hymne des Vêpres de la IIe férie, expliqué cette locution; il nous reste à dire ici que le verbe *solve* réveille l'idée de ce joug d'Adam, qui pèse sur nous par la triple concupiscence, dont nous implorons, du moins quant à ses fruits de mort, l'heureux affranchissement.

Novum lumen est, par opposition à *vetus peccatum*, la lumière du Christ, cette lumière dont saint Jean nous dit : *De tenebris vocavit vos in admirabile lumen suum* (I Joan. I), et que la grâce fait rayonner dans les âmes qui ont dépouillé le vieil homme, pour revêtir le nouveau. *Expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis et induentes novum...* (Coloss. III, 9, 10.)

[1] S. Ambroise, hymne *Æterne rerum Conditor,* a dit aussi, v. 30 : *Mentisque somnum discute.* Ce qui fait penser à Daniel que les copistes ont par erreur placé ici cette réminiscence. De fait presque tous les mss. de cet auteur portent avec le texte de Tomasi *disjice* au lieu de *discute.* C'est aussi la leçon d'Arevalo. D'autre part, Obbarius et Dressel écrivent *dissice*, conformément au fameux codex *Prud. Bibl. Reg.*

Le poëte avait inauguré son hymne par le coq, héraut du jour, dont la voix bruyante sonne le réveil de la nature endormie; il la termine par le Christ *Excitateur* des âmes, auxquelles ce Dieu Sauveur apporte du ciel, avec la lumière, la plénitude de la vie et de la liberté.

C'est pour la première fois que nous rencontrons Prudence sur la route de ces Études; nous le quittons avec regret, mais pour le retrouver bientôt aux Laudes aussi de la férie suivante.

XVI

HYMNE A VÊPRES DE LA IIIe FÉRIE

Auteur : S. *Ambroise.*

Telluris alme Conditor,
Mundi solum qui separans,
Pulsis aquæ molestiis,
Terram dedisti immobilem.

Ut germen aptum proferens,
Fulvis decora floribus,
Fœcunda fructu sisteret,
Pastumque gratum redderet.

Mentis perustæ vulnera
Munda virore gratiæ :
Ut facta fletu diluat,
Motusque pravos atterat.

Jussis tuis obtemperet :
Nullis malis approximet :
Bonis repleri gaudeat,
Et mortis ictum nesciat.
Præsta, Pater, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. Telluris *ingens* Conditor —
2. Mundi solum qui *eruens* —
16. Et mortis *actum* nesciat.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII [1]. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* et *Jul.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)— *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *Carnut.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Gemetic.* 1, 2, 3, 4, 5, 6. s. XI et XIII. (P.) — *S. Vedast.* 1, 2, 3, 4, 6. s. XII, XIII, XIV et XV. (P.) — *Mogunt.* 1. s. XII. (P.) — *Armament.* 1 et 2. s. XII et XIII. (P.) — *S. Fusc.* 1 et 2. s. XIII. (P.) — *S. Theodoric.* 1, 2 et 3. s. XIII et XIV. (P.) — *S. Willibr.* s. XIV. (P.) — *Colon.* 3. s. XIV. (P.) — *Trevir.* 11. s. XIV. (P.)

Synopsis. — L'Église célèbre dans cette hymne l'œuvre du troisième jour. Le Créateur dégageant la terre de la masse des eaux qui pesait sur elle, la fixe maintenant dans la stabilité de ce repos fécond, où, sur sa parole puissante, elle germera et produira des fleurs et des fruits. Or la terre est l'image de notre âme, que de brûlantes blessures ont desséchée comme un sol aride; et nous demandons à Dieu de la faire refleurir sous la rosée purifiante de sa grâce, en lui apprenant à expier dans les larmes les fautes passées, et à se prémunir contre les péchés nouveaux par la répression victorieuse de ses instincts mauvais. Nous sollicitons enfin de la bonté du Seigneur la fidèle obéissance à ses lois, et l'éloignement du mal; afin que, jouissant en paix des biens de la grâce, dont nous serons saintement affamés, nous ne tombions plus sous le coup de l'aiguillon mortel du péché.

Critique. — Cette hymne est communément attribuée à saint Ambroise. Gavanti [2] l'affirme sur l'autorité de plusieurs hymnaires, et Tomasi la classe également parmi celles du saint docteur. Mone [3] prétend qu'elle est plus probablement de saint Grégoire, à cause, dit-il, des mots *conditor* et *mentis;* comme si leur emploi n'était pas au moins tout aussi familier à l'évêque de Milan.

Les mss. et les livres ne s'accordent pas au 2[e] vers de la

[1] Comme on le verra plus bas, à propos de la variante *vigore gratiæ,* une indication marginale de l'hymnaire de Salisbury nous induirait à penser que cette pièce figure aussi dans un autre ms. anglais du VIII[e] siècle, le *Vesp. A.* de la bibl. *Cottoniana.* (Mus. Brit.)

[2] *Thesaurus sacr. rit.,* t. II, sect. IV, cap. VI, *de Hymnis.* Venet., 1749.

[3] *Op. cit.,* t. I, p. 376.

strophe III, et nous tenons à signaler tout d'abord cette divergence, dont la connaissance ne sera peut-être pas sans utilité pour l'étude de la pièce. Les uns ont écrit *virore gratiæ*, ou encore *viroris gratia;* on lit dans les autres *vigoris gratia*, ou bien *vigore gratiæ.*

La 1[re] leçon, qui est celle de notre bréviaire, figure, nous devons l'avouer, dans le plus grand nombre de nos mss. du X[e] au XV[e] siècle, entre autres les suivants : *S. Petr. Corb.* 1 et 2. — *Gemetic.* 1, 2, 3, 4, 5 et 6. — *S. Theodoric.* 1, 2 et 3. — *S. Germ. Prat.* — *Carnut.* — *S. Vedast.* 1, 2, 3, 4, 5 et 6. — *S. Fusc.* 1 et 2. — *Trevir.* 3 et 11 [1]. — *Armament.* 1, — Elle a été suivie par Clicthoue, Cassandre, Ellinger, Tomasi, Daniel et par les bréviaires *Rothomag.* 1 et 2. — *Roman. Cur.* 2. — *Rom. Venet.* 2. — *Rom. Auvertp.* et plusieurs autres cités par Daniel et l'éditeur de l'hymnaire de Salisbury.

La 2[e] leçon (*vigoris gratia* ou *vigore gratiæ*) serait plus rare, si nous nous en tenons du moins à nos recherches personnelles; nous ne l'avons rencontrée jusqu'ici que dans les cinq mss. suivants : l'*Armament.* 2, les *Hilar.* 1 et 2, le *S. Villib.* et le *Trevir.* 11. s. XV; mais l'éditeur de l'hymnaire de Salisbury en signale deux autres, dont le premier *Al.*, antérieur au XIII[e] siècle, appartient à la bibl. *Bodleiana*, sous l'un des quatre n[os] 384, 95, 5, 202; et le second *Vesp.* de la bibl. *Cottoniana*, qui est ou l'*Hymnarium cum interlineari versione Saxonica* (s. X vel XI), ou peut-être même le *Psalterium cum paucis hymnis* (s. VIII) [2]. Ce dernier serait, à raison de sa date

[1] Le *Trevir.* 1. ne fournit que le premier vers de chaque strophe. Quant au *Trevir.* 2. il ne donne ni l'une ni l'autre des deux variantes dont nous parlons : on y lit cette troisième, qui se retrouve trop rarement ailleurs pour mériter notre attention :

Mundabit rore gratiæ.

A celle-ci se rattache cette autre variante :

Mundi viroris gratia,

que nous avons rencontrée dans le *Mogunt.* 1. et le *Colon.* 3.

[2] Le doute provient de ce que l'éditeur anglais emploie simplement comme signe la double abréviation *Al.* et *Vesp.;* or sous la première se rangent les quatre numéros précités, et sous la seconde les deux mss. du musée Britannique (*Bibl. Cottoniana*), n° 2 et 3. Cf. *Hymn. Sarisb.*, p. 49, *sup. hoc hymn.*, et pp. V et VII *Codd. mss.*

reculée, un document précieux en faveur de la variante en question, qui trouve un nouvel appui dans l'*Elucidatorium* de Clicthoue, où elle est mentionnée, comme assez répandue probablement au temps de l'auteur, qui, sans l'adopter, il est vrai, pour la raison que nous apprécierons au Commentaire, ne la repousse cependant pas, l'estimant conforme aussi à la pensée du poëte (*servat sententiæ congruentiam*). Cette leçon qui est celle du ms. d'Hilaire, comme nous l'avons noté ci-dessus, se retrouve dans toutes les nombreuses collections imprimées qui, sous le titre plus ou moins développé de *Expositio* ou *Recognitio Hymnorum*, en ont reproduit le texte, de la fin du xve siècle au milieu du xvie [1]. Elle a été également suivie dans les collections de Wimpheling [2] et de G. Fabricius [3]. On lit de même aussi dans plusieurs bréviaires incunables, notamment le *Rom. Venet.* I, dans quelques hymnaires du xvie siècle que mentionne Daniel (*op. cit.*, t. I, p. 59), et le *Psalt. Parisiens.* (1552).

L'étude de cette double variante relative au passage qui nous occupe intéressera, croyons-nous, la critique, au point de vue de l'accord frappant de la leçon *vigoris gratia* ou *vigore gratiæ* avec les deux mots primitifs de la 1re strophe *ingens* et *eruens*, comme nous le ferons remarquer en son lieu.

Commentaire.

Telluris alme Conditor.

Au lieu de *alme*, le texte primitif porte *ingens*. Comme nous l'avons déjà fait observer ailleurs, la convenance des vieux mots, auxquels a touché la correction d'Urbain VIII, est vengée souvent par les commentaires mêmes du nouveau texte : c'est ainsi que G. a Marsalia, comme instinctivement entraîné, sans doute, à remettre en place un mot que tant de siècles y

1 Voir quelques-unes de ces éditions à notre *Recensus*. Parmi les trois revues par Antonio a Lebrixa, la première (1533) porte *vigore gratiæ;* les deux autres (1553 et 1573) disent *vigoris gratia*. C'est toujours le même sens.

2 *Hymni de Tempore et de Sanctis*, etc. Strasbourg, 1513.

3 *Poetarum veterum Eccles. Opera christiana*, etc. Bâle, 1564. Voir au *Recensus*.

avaient trouvé bien, a écrit dans sa glose à cet endroit : *O Creator... et ingens Conditor*[1].

Quel que soit d'ailleurs le mérite de l'épithète *alme*, que nous retrouverons au 1[er] vers de l'hymne de l'Avent, nous ne voyons pas le motif sérieux qui peut avoir dirigé les correcteurs dans cette substitution, que nul livre, nul ms. n'autorise. A tous les points de vue, le qualificatif *ingens* remplissait ici un très-juste et très-poétique rôle. Par quel scrupule aurait-on répugné à l'associer à *Conditor*, dans cette strophe où se manifeste avec tant d'éclat la toute-puissance du bras divin[2] ? Et si une délicatesse exagérée avait pu réprouver cette alliance, ne devait-on pas du moins l'admettre avec *telluris*, par un heureux hypallage, aussi bien que dans ce premier vers de l'hymne de Vêpres au lundi : *Immense cœli Conditor*[3] ?

Mundi solum qui separans,
Pulsis aquæ molestiis,
Terram dedisti immobilem[4].

On ne lit pas *separans* au texte primitif, mais *eruens*. C'était ici encore une élision omise; mais il faut le dire une fois pour toutes, cette licence avait tellement pris pied dans l'hymnographie sacrée que Clicthoue, celui des commentateurs anciens qui s'est le plus occupé de nos hymnes au point de vue prosodique, ne s'est pas même donné la peine d'en faire la remarque en cet endroit. *Eruens* exprimait, on ne peut mieux, l'action puissante du Créateur, dégageant la terre, jusque dans ses fondements, de la masse de ces eaux délétères au sein desquelles, profondément submergée, elle se balançait stérile. On lit bien dans quelques mss. isolés *exuens* ou *detegens* (Ellinger a adopté ce dernier mot), qui reviennent à la même

1 *Hymnodia Sanct. Patrum*, tract. I, Hymn. XXIII. Venet., 1646.

2 *Ingens* n'est-il pas employé chez les classiques, par Virgile en particulier, dans le sens de puissance et de grandeur? *O fama ingens, ingentior armis.* Horace n'a-t-il pas dit aussi : *Ingentem Antiochum?* Et Ovide : *Ingenti nupta marito* ?

3 Tout le monde connaît ce vers de Virgile :

Ibant obscuri sola sub nocte per umbram.

4 S. Ambroise a dit aussi dans l'*Hexaemeron* (l. I, c. VI) :

. . . *Et mole sua immobilem (terram) permanere.*

idée, quoique avec moins de force; mais nous n'avons nulle part rencontré *separans*, et partout, au contraire, nous avons lu, comme dans nos vieux bréviaires, *eruens* [1]. Ce mot d'ailleurs qui, sauf peut-être deux ou trois passages, a toujours dans les Écritures le sens d'*arracher au péril*, est, croyons-nous, en bien meilleure entente avec la partie mystique, dont il pose la base et qu'il prépare. — *Aquæ molestiis* (μῶλος, travail; *moles*, poids énorme).— Nous pensons qu'il faut voir dans cette locution la masse même des eaux, qui pesait sur la terre et l'enchaînait captive dans le tourbillon aveugle d'une inféconde agitation. Dieu soulève donc et écarte ces flots de servitude, où tristement emmaillotée elle serait toujours demeurée stérile, et il la fixe à jamais dans la stabilité d'un libre et fécond repos : *Etenim firmavit orbem terræ qui non commovebitur*. (Ps. XCII.) *Qui fundasti terram super stabilitatem suam; non inclinabitur in sæculum sæculi*. (Ps. CIII.)

Notre langage ici paraîtra, sans doute, moins emphatique, si l'on considère qu'il s'exprime sous le rayonnement de l'idée mystique, dont la grandeur le domine et l'inspire. Peut-on bien, en effet, prêter quelque attention à ce début, dans son harmonie avec tout le plan de l'hymne, sans y voir la figure de l'action énergique de Dieu sur les âmes, que nous révèlent ensuite clairement les deux dernières strophes?

Les eaux dans les saintes Écritures figurent tour à tour la douleur ou la joie, la vie ou la mort. Les unes représentent le trouble et les angoisses du péché : *Circumdederunt me dolores mortis, et torrentes iniquitatis conturbaverunt me*. (Ps. XVII, 5.) *Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam. Infixus sum in limo profundi, et non est substantia*. (Ps. LXVIII, 1, 2.) *Eripe me de luto, ut non infigar.... et de profundis aquarum*. (Ps. LXVIII, 19.) — Les autres sont l'image de la félicité et des richesses de la grâce : *Super aquam refectionis educavit me*. (Ps. XXII, 2.) *Et erit tanquam lignum, quod plantatum est juxta decursus aquarum, quod*

[1] Dracontius a dit également :

Eruitur tellus vasto demersa profundo.

(*De Deo* l. I, v. 151.)

fructum dabit in tempore suo. (Ps. I, 3.) *Et erit quasi hortus irriguus, et sicut fons aquarum, cujus non deficient aquæ.* (Is. XIX, 10.) *Eritque anima eorum quasi hortus irriguus.* (Jerem. XXXI, 12.) Ce sont ces eaux heureuses des fontaines du Sauveur, qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle (Is. XII, 3. Joan. IV, 14), dont la 2[e] strophe décrit la bienfaisante action, toujours sous le voile allégorique de l'œuvre du troisième jour. Mais les âmes pourraient-elles bien être fécondées par les douces irrigations de la grâce, si, déjà plongées dans l'abîme des eaux corrompues du péché, elles étaient sans cesse emportées çà et là par les torrents impétueux des passions tyranniques? Il faut donc d'abord que Dieu, dans la toute-puissance de son bras, d'une part les retire de ce déluge effroyable de l'iniquité, et que de l'autre il les fixe dans le repos de la paix, qui seul peut les fertiliser, en ouvrant leur sein aux bénignes influences de la grâce.

Ut germen aptum proferens,
Fulvis decora floribus,
Fœcunda fructu sisteret,
Pastumque gratum redderet.

La gradation est ici bien marquée : la germination d'abord, puis les fleurs, et enfin les fruits, qui doivent servir de nourriture à l'homme et aux animaux. *Pastum*, en effet, ne signifie pas seulement la pâture proprement dite des animaux, mais bien aussi la nourriture de l'homme et, surtout dans la langue mystique, l'aliment céleste de son esprit et de son cœur. — *Germen aptum,* des germes *propres,* destinés à se développer et à produire. *Aptum* est souvent employé avec des significations analogues dans la Bible et chez les classiques, les poëtes surtout. — *Fulvis* au figuré, pour toutes les couleurs brillantes et agréables. — *Sisteret* pris neutralement, *s'arrêtât, finît par être, demeurât.* Ce verbe, qui marque l'état ultérieur définitif et fixe, est ici très-heureux; car il n'est pas un simple synonyme plus ou moins élégant de *esset,* mais encore il se lie au dernier vers de la 1[re] strophe par l'idée de repos qu'il éveille, et de plus, ainsi accolé à *fructu,* il marque le dernier terme de ce merveilleux épanouissement de la terre sous le souffle puissant du Créateur.

Mentis perustæ vulnera
Munda virore gratiæ.

Mentis perustæ forme une locution mystique pleine de vérité. Rien, en effet, ne dessèche et ne brûle l'âme comme les blessures cruelles que lui porte le péché. L'arbre de la forêt, sillonné par la foudre, perd soudain toute la beauté de sa verte parure, et incline tristement vers la terre ses rameaux noircis et brisés; ainsi l'âme qu'a traversée la tempête embrasée des passions sent tout à coup s'arrêter en elle la séve du ciel, s'éteindre la vie de Dieu. C'est pourquoi l'Église implore ici la rosée salutaire de la grâce qui, en purifiant l'âme de ses mortelles souillures, doit lui rendre sa vigueur première et toute la force de cette végétation divine, qui lui fera produire encore les fleurs des vertus et les fruits précieux des bonnes œuvres.

Clicthoue rappelant à cet endroit la divergence des textes, dont nous avons déjà parlé à la partie critique, croit que la variante du bréviaire, qui est la sienne (*virore gratiæ*), est mieux en rapport avec l'œuvre du 3e jour : *Nam viror gratiæ*, dit-il, *ad herbam virentem tertio die productam congruum habet responsum, et ex exposito ad mentem vitiorum æstu perustam, quæ tali virore vegetetur, revirescat et innovetur*. Et pourtant, en y réfléchissant, on verra peut-être que si d'une part déjà le mot *vigor*, sous un autre aspect, présente aussi le même sens [1], puisque par son verbe (*vigere*) il est réellement, dans sa racine, le synonyme de *viror;* d'autre part, de l'aveu même de Clicthoue, en exprimant l'action vigoureuse de la grâce (*quod Deus per gratiam suæ virtutis mundet vulnera cordis nostri*) [2], il répond beaucoup mieux aux deux mots primitifs *ingens* et *eruens* de la 1re strophe, qui mettent si bien en relief la toute-puissance de Dieu dans l'œuvre de la séparation des eaux et de l'affermissement de la terre. Comme on le voit, les trois locu-

1 Ludolphe le Chartreux nous semble l'avoir ainsi entendu, lorsque parlant de la semence tombée sur la pierre, il dit :

Aruit, et VIGOREM *seu* VIROREM *fidei perdidit.*
(*Vita J. Christi*, t. II, p. 580, no 2. Édit. Palmé, Paris, 1870.)

2 Le *Trevir.* 11. s. XV, qui porte : *vigoris gratia,* dit aussi à sa glose : *Id est* SPIRITUS SANCTI GRATIA.

tions *ingens*, *eruens* et *vigoris gratia* ou *vigore gratiæ* semblent l'une l'autre s'appeler, et les deux premiers mots nous paraîtraient volontiers la justification d'un texte en faveur duquel dépose, après tout, un nombre peut-être égal de mss. et de livres.

Ut facta fletu diluat,
Motusque pravos atterat.

Ce double vers renferme toute la substance de cette contrition salutaire, qui est le remède à toutes les blessures de l'âme : les larmes pour le passé, et la force pour l'avenir; et ces deux choses sont le fruit miraculeux de la *vigueur* divine de la grâce. Remarquons en outre le rapport de ce dernier vers : *Motusque pravos atterat*, avec le dernier aussi de la 1re strophe, à la métaphore duquel il répond : *Terram dedisti immobilem.*

C'est ainsi que dans toutes les Ambrosiennes du même genre, la seconde partie *déprécative* de l'hymne se trouve toujours en relation avec la première, que l'on pourrait appeler *descriptive* ou *expositive*, et sur laquelle l'interprétation de celle-là repose comme sur son fondement naturel. Cette observation donne la clef de bien des difficultés : si donc on veut avoir le vrai sens d'un mot ou d'une phrase de la seconde partie, c'est à la première qu'il faut, pour l'ordinaire, le demander, et réciproquement.

Jussis tuis obtemperet :
Nullis malis approximet :
Bonis repleri gaudeat,
Et mortis ictum nesciat.

L'obéissance aux lois du Seigneur et la fuite du mal sont le principe de la justice et aussi la source de cette joie spirituelle que savoure l'âme en possession des biens de la grâce, et qui, lui servant d'égide contre les traits mortels de l'ennemi du salut, est pour elle le gage de l'éternelle vie. — *Approximet :* ce verbe n'est pas connu dans la langue classique, et on ne le rencontre que deux fois seulement dans la Vulgate, aux ℣℣. 6 et 9 du ps. XXXI. Ici, contrairement à ces deux passages et selon l'exigence de la phrase poétique, il suit le régime de *appropinquare*, dont il emprunte le sens : *Appropinquaverunt persequentes me ini-*

quitati. (Ps. cxviii, 150.) — Au lieu de *ictum mortis*, on lit dans le texte primitif : *actum mortis*, et c'est ainsi que jusqu'à ce jour, nous avons lu dans tous les mss. et tous les livres, à l'exception cependant des collections de Clicthoue, de Cassandre et de Fabricius, dont les correcteurs ont adopté la leçon. Du reste, comme on le voit, le sens demeure le même : le péché, en effet, porte à l'âme le coup de la mort, précisément parce qu'il est l'acte même de la mort. Disons toutefois que la vieille locution *actum mortis* nous semble entrer plus avant dans la profondeur de la langue mystique; mais *ictum mortis*, dont les analogues se rencontrent en cent endroits chez les poëtes, devait naturellement tenter le goût des amis de la renaissance, et cette variante fixa leur choix.

XVII

HYMNE A MATINES DE LA IVe FÉRIE

Auteur : S. *Grégoire.*

Rerum Creator optime,
Rectorque noster, aspice :
Nos a quiete noxia
Mersos sopore libera.

Te, sancte Christe, poscimus,
Ignosce culpis omnibus :
Ad confitendum surgimus,
Morasque noctis rumpimus.

Mentes manusque tollimus,
Propheta sicut noctibus
Nobis gerendum præcipit,
Paulusque gestis censuit.

Vides malum quod fecimus ;
Occulta nostra pandimus :
Preces gementes fundimus,
Dimitte quod peccavimus.

Præsta, Pater, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 6. Ignosce *tu criminibus* —
13. Vides malum quod *gessimus.*

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 1. s. x. (Daniel.) — *Harl.* — *Jul.* s. x et *Oswald.* an. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — L'Église supplie le Dieu créateur et gubernateur suprême de nous affranchir de cet engourdissement funeste, dans lequel nous tient ensevelis le sommeil du péché. Elle implore, par la sainteté du Christ, grâce et pardon pour toutes nos fautes; et afin de rendre le Sauveur plus favorable à la prière de ses enfants, elle lui rappelle, comme aux deux précédentes féries, que c'est pour chanter ses louanges qu'ils s'arrachent aux douceurs du repos, et que, sur la recommandation du prophète et à l'exemple du grand Apôtre, ils élèvent la nuit, vers le trône de sa grâce, leurs cœurs et leurs mains.

Puis, dans une dernière strophe, dont rien ne surpasse ailleurs la pieuse onction, nous demandons à Dieu la rémission de nos péchés, dont nous lui faisons l'humble aveu, en mêlant nos larmes à nos prières.

Critique. — Cassandre, Wimpheling, Antonio a Lebrixa et à peu près tous les collectionneurs du xvᵉ et du xvıᵉ siècle se taisent sur l'auteur de cette hymne. Gavanti (*op. et loc. cit.*) mentionne pourtant en faveur de saint Ambroise le témoignage de Clicthoue et même celui de Denys le Chartreux. Or nous ne l'avons rencontré ni dans le commentaire de ce dernier : *In hymnos eccles. Enarratio*, édition de Paris, 1542, laquelle ne donne pas même l'hymne dont il s'agit; ni dans l'*Elucidatorium* du premier, édition de Bâle, 1519, et de Paris, 1548 [1].

Quoiqu'il en soit, la généralité des commentateurs, depuis Tomasi, attribue cette hymne à saint Ambroise. Mais D. Ceillier, Mone et Luigi Biraghi la lui refusent, et nous nous rangeons à leur avis.

[1] Si ce double témoignage existe, comme nous oblige à le croire l'autorité si grave de Gavanti, c'est alors dans les autres éditions qu'il faut le chercher : pour Denys, dans celle de Cologne (P. Quentel), à la suite des *Enarrationes* sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, 7 vol. in-fᵒ, 1530-1536; et pour Clicthoue (*Elucidatorium*), dans l'édition de Paris, 1515, qui est la première de toutes, ou dans les deux autres éditions de Paris, 1521 et 1540, ou celle de Bâle, 1517, ou enfin celle de Venise, 1555.

Si, en effet, sans tenir compte de deux ou trois locutions, qui pourraient peut-être faussement donner le change, on étudie plus attentivement l'ensemble de la pièce, il sera facile de voir que pour le style, comme pour l'ordre d'idées, elle s'écarte de la manière de traiter de l'illustre évêque. L'auteur est donc, à nos yeux, incertain. Mais si nous avions cependant à nous prononcer entre saint Ambroise et saint Grégoire, ce dernier fixerait à coup sûr notre choix; car sa façon ordinaire de composer et d'écrire présente, avec ce morceau, des analogies plus ou moins saillantes. C'est ainsi que les vers 1, 7, 8 et 13, rappellent : 1° le v. *Lucis Creator optime* (1er de l'hymne aux Vêpres dominicales); 2° le v. *Nos confitentes poscimus* (3e de l'hymne *Nox atra rerum contegit.* — F. v^e à Matines); 3° les vv. *Et nocte quæramus pium, sicut prophetam novimus* (7e et 8e de l'hymne *Primo dierum omnium.* — Dim. à Matines); 4° enfin le v. *Laxa malum quod gessimus* (29e de l'hymne Quadragésimale : *Ex more docti mystico.*)

Remarquons en outre que la strophe VI de cette même hymne du Carême :

Nostris malis offendimus
Tuam, Deus, clementiam :
Effunde nobis desuper,
Remissor, indulgentiam,

combinée avec ce double vers de la strophe V :

Clamemus, atque singuli
Ploremus ante judicem,

n'est, à le bien considérer, que l'écho de celle qui termine notre hymne de ce jour :

Vides malum quod gessimus ; (t. p.)
Occulta nostra pandimus :
Preces gementes fundimus,
Dimitte quod peccavimus.

Commentaire.

Rerum Creator optime,
Rectorque noster, aspice.

A vrai dire, toute l'économie de la grâce repose sur cette double idée de création et de providence que nous rencontrons si souvent au début de nos hymnes, comme un hommage rendu à la suprême grandeur de Dieu, dans ces pieuses invocations, dont l'à-propos peut bien échapper quelquefois, mais qui toujours ont, avec le sujet de la pièce, une réelle connexion.

Ici, par exemple, l'auteur demande à Dieu deux choses, dont la seconde explique le symbolisme de la première : l'affranchissement du sommeil et le pardon des péchés. Or, si d'une part, dans l'ordre naturel, Dieu a créé le sommeil, comme d'une certaine façon il l'a créé, c'est-à-dire permis, dans l'ordre moral, en laissant à l'homme le plein usage de sa liberté, jusqu'à la défaillance de l'abus : *Rerum Creator optime;* d'autre part, il exerce sur l'universalité de ses œuvres, à tous les points de vue, une seconde puissance, plus étonnante peut-être que celle de la création même, je veux dire cette action modératrice, qui tempère et équilibre toute chose; qui mesure le secours au danger; qui place le remède à côté du mal, et quelquefois dans le mal même; qui fait descendre au fond des âmes les noires ombres de la nuit, afin qu'elles soupirent plus vivement après la lumière du jour; qui permet la tempête, et souvent la soulève du souffle même de son amour, mais sans quitter jamais le gouvernail de notre frêle barque, et en restant toujours, comme autrefois sur la mer de Galilée, attentif au cri de nos cœurs suppliants, et toujours prêt, quand il le faudra, à imposer silence aux vents et aux flots : *Rectorque noster, aspice.* N'est-ce pas là le cri de détresse poussé vers Jésus, par les apôtres : *Domine, salva nos, perimus?* (Matth. VIII, 25.) Ah! c'est que, nous aussi, sommes sans cesse exposés à sombrer dans ce sommeil de l'âme, qui mène à la mort, quand elle ne l'est pas déjà :

Nos a quiete noxia
Mersos sopore libera.

Dans la vie surnaturelle, comme dans celle du corps, il y a un double sommeil : l'un est l'indice de la force et de la santé; l'autre est le signe de la faiblesse et de la maladie. C'est dans les douceurs du premier que reposait l'Épouse des Cantiques, quand le bien-aimé disait : *Ne suscitetis neque evigilare fa-*

ciatis dilectam (II, 7); c'était aussi le mystérieux sommeil de Marie, sœur de Marthe, aux pieds de Jésus, et de saint Jean sur le cœur du bon maître [1]. Le second, celui dont nous demandons ici l'affranchissement, est le même que saint Ambroise, dans l'hymne *Christe, qui lux es et dies* [2], appelle *gravis somnus,* et en maints autres endroits, *somnolentia et torpor;* c'est le sommeil mortel ou plus ou moins dangereux du péché. D'ailleurs le sens figuré de cette 1re strophe nous est clairement indiqué dès la 2e :

Te, sancte Christe, poscimus,
Ignosce culpis omnibus :

Début de cette ardente prière, où nous implorons le pardon par la *sainteté* du Christ, qui est, dans sa personne adorable, l'attribut le plus opposé à nos coupables souillures.

Et ici, pour deux raisons, nous regrettons le vers primitif : *Ignosce* TU CRIMINIBUS, 1° parce que ce dernier mot *emphatique,* et cependant, hélas ! si juste, figure bien autrement que *culpis* en face de l'épithète *sancte;* 2° parce que le pronom *tu,* en regard avec *te,* ajoute encore à la vivacité du contraste : TE *poscimus.* — TU *ignosce.*

Mais, dira-t-on, le mètre, si ce n'est la délicatesse du goût, réprouvait à cet endroit l'expression *criminibus.* Oui, sans doute, ce mot semble d'abord fausser le vers, puisque prosodiquement il y introduit un *trochée,* pour un *iambe* ou un *spondée;* mais ici l'influence de l'accent est évidente, et sa loi *essentielle*, qui, même dans nos vieilles Ambrosiennes, tend à se substituer déjà à la loi *conventionnelle,* était certainement reconnue et acceptée encore au XVIe siècle, puisque Clicthouc (*oper. cit.*) passe tout à fait sous silence le vice prétendu. C'est qu'en effet, la quantité prosodique du substantif *crīmĭnĭbus* se trouve à cette place modifiée par l'intervention de l'accent qui, dans le mouvement rhythmique, toujours *binaire,* affecte en l'aggravant la 2e voyelle (*mī*), laquelle, en réalité, devient

[1] Cf. S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu,* l. VI, c. VIII.

[2] Cette hymne, que Rome n'a pas adoptée, a été conservée dans plusieurs bréviaires monastiques, entre autres ceux des Chartreux, des Carmes et des Prémontrés, qui la chantent pendant le Carême, jusqu'au dimanche de la Passion, où même jusqu'à la Cène du Seigneur.

longue, comme la 1re est déjà devenue *brève* (*crĭ*), par position aussi, venant immédiatement après le monosyllabe *tū*, sur lequel tombe l'accent qui précède. Ainsi se trouve rétablie l'harmonie de la strophe, où l'on voit se dessiner nettement déjà ce rhythme nouveau, vers lequel s'achemine l'hymnographie chrétienne, mais qui n'obtint son plein épanouissement que plus tard, au XIIe siècle, dans la versification si coulante et si riche d'Adam de Saint-Victor :

Te, sáncte Chríste, póscimus,
Ignósce tú criminibus :

Selon ce principe, alors définitivement admis, que *l'accentuation des vers qui riment ensemble est pareille.*

Ad confitendum surgimus,
Morasque noctis rumpimus.

Maintenant l'auteur expose à Dieu les motifs de sa confiance, et fait pieusement valoir aux yeux de sa miséricorde, avec une simplicité naïve et toute filiale, le double témoignage d'un cœur contrit et humilié. C'est d'abord cette veille nocturne, où, s'arrachant aux douceurs du sommeil, il se présente à lui pour chanter ses louanges ; c'est, en second lieu, la religieuse *élévation* de son âme, à laquelle donne une si touchante expression la suppliante *élévation* des mains qui l'accompagne :

Mentes manusque tollimus,
Propheta sicut noctibus
Nobis gerendum præcipit,
Paulusque gestis censuit.

Ainsi faisait et recommandait de faire le Prophète-Roi : *In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Dominum.* (Ps. CXXXIV.) *Media nocte surgebam ad confitendum nomini tuo.* (Ps. CXIX.) Ainsi le pratiqua saint Paul dans sa prison avec Silas (Act. XVI), confirmant par l'exemple ses apostoliques exhortations. (Rom. XIII, et Ephes. V, 14.)

Cet usage de prier, les mains levées au ciel, remonte à la plus haute antiquité, comme on le voit au chapitre XVII de l'Exode ; et un passage d'Apulée nous apprend qu'il n'était pas étranger même aux païens : *Habitus*, dit-il, *orantium hic est, ut manibus*

extensis ad cœlum precemur. (*Lib. de mundo apud* G. a Marsalia.) Mais ce rit, — car ce fut, paraît-il, un véritable rit dans les premiers siècles, — devait surtout être cher aux chrétiens, et cela pour plusieurs raisons, que l'on peut voir dans Grégoire a Marsalia [1]. Nous mentionnerons seulement les deux suivantes, dont l'une est fournie par Tertullien, et l'autre par saint Cyprien : *Paratus est*, dit le premier, *ad omne supplicium ipse habitus orantis Christiani, quasi diceret orans : Præsto sum, necte et plecte si vis, aut certe miserere.* (*Apolog.* xxx.) Le second nous apprend que, par cette pieuse attitude, nous affirmons les mérites infinis de Jésus crucifié, et nous les offrons à Dieu le Père, comme le moyen le plus efficace d'obtenir miséricorde. (*De Exhortatione martyrii*, c. VIII.)

Ce rit de l'élévation et de l'extension des mains dans la prière publique, et notamment à cet endroit de notre hymne, était encore généralement observé à la fin du XVIe siècle, puisque Michel Timothée (*oper. cit.*) en parle comme d'un sujet de raillerie de la part des hérétiques, auxquels il répond : *O stulti, nonne et Isaias dixit : Manus remissas erigite, et genua debilia roborate.* Et puis il s'écrie avec l'accent de la plus profonde religion : *Omnes ergo, prœamandi fratres, sive Pontifex, sive alius sacerdos, sive laicus sit, aut alias clericus, dum incipit orare Deum et orationem ante eum habere, elevet et extollat, extendatque manus suas, juxta ea quæ supra nos monere ad sic agendum videmus.* Dans l'hymne suivante, qui est de Prudence, nous aurons occasion, à propos d'un passage analogue à celui de cette 3e strophe, de toucher de nouveau la question si intéressante des rites primitifs, dont l'hymnographie nous a conservé le si précieux souvenir.

Enfin l'auteur, poursuivant, à la 4e strophe, l'exposé des motifs de sa pieuse espérance, s'écrie en finissant :

Vides malum quod fecimus,
Occulta nostra pandimus :
Preces gementes fundimus.

Il sait et il proclame, comme David coupable, que tous, hélas ! nous avons fait le mal sous les yeux mêmes de cette

1 *Hymnodia Patrum*, op. jam pass. cit., super hoc hymn.

majesté sainte, dont nous attendons le pardon; et alors se souvenant de l'avis du Sage : *Revela Domino opera tua.* (Prov. XVI, 3), il dit à Dieu qu'il ouvre à son regard scrutateur les secrètes profondeurs de son âme, et que, pour toutes ses fautes cachées ou manifestes, il répand devant lui des larmes et des prières; et c'est par cet humble aveu et cette gémissante supplication qu'il frappe à la porte des divines miséricordes le coup suprême et décisif, dont le retentissement se prolonge et s'éteint dans le vers final qui résume toute cette hymne :

Dimitte quod peccavimus.

Remarquons, en terminant, que la correction a écrit *fecimus*, au 1er vers de cette dernière strophe, au lieu de *gessimus,* sans doute pour ne pas répéter, bien que sous des formes variées, trois fois la même expression (*gerendum, gestis, gessimus*); et peut-être aussi par imitation du texte scriptural : *Et malum coram te* FECI. (Ps. L.) Quoi qu'il en soit, disons que le verbe *gerere* est, dans ce sens, d'un emploi non moins fréquent dans les Écritures [1], et que sa répétition, loin d'offrir ici quelque chose d'étrange et d'insolite, s'accorde très-bien avec la noble simplicité et les allures toujours si franchement libres de la poésie sacrée et populaire.

[1] Voir notamment *Deut.* IX, 18. — III *Reg.* VIII, 47. — *Ps.* XVII, 22; XXV, 4. — *Is.* XXVI, 10. — *Bar.* II, 12.

XVIII

HYMNE A LAUDES DE LA IV[e] FÉRIE

Auteur : *Prudence.*

Nox, et tenebræ et nubila,
Confusa mundi et turbida,
Lux intrat, albescit polus,
Christus venit: discedite [1].

Caligo terræ scinditur
Percussa solis spiculo,
Rebusque jam color redit
Vultu nitentis sideris.

Te, Christe, solum novimus :
Te mente pura et simplici,
Flendo et canendo quæsumus,
Intende nostris sensibus.

Sunt multa fucis illita,
Quæ luce purgentur tua :
Tu vera lux cœlestium,
Vultu sereno illumina.

Deo Patri sit gloria, etc.

TEXTE PRIMITIF:

V. 15. *Tu lux Eoi sideris.*

[1] Contrairement à presque tous les bréviaires, nous suivons dans cette strophe la ponctuation de l'hymnaire de Salisbury, qui nous semble beaucoup plus logique.

CODD. MSS. — *Prud. Bibl. Reg.* s. IV, V. (P.) — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* et *Vesp.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *Carnut.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.) — *Gemetic.* 1, 2, 3, 4, 5 et 6. s. XI, XII et XIII. (P.) — *S. Vedast.* 1, 2, 3, 4 et 5. s. XII, XIII, XIV et XV. (P.) — *S. Wandreg.* s. XIII. (P.) — *S. Fusc.* 1 et 3. s. XIII et XIV. (P.)

Synopsis. — Cette hymne, dit Michel Timothée, est toute de jubilation : *Hymnus iste omni refertus est lætitia*, et si nous y versons des larmes, c'est dans l'allégresse et l'amour. La nuit et ses ombres, le monde et ses ténèbres s'enfuient devant la clarté matinale, devant le Christ, qui s'avance vers nous. L'âme alors, dans un saint ravissement, contemple ce rayon divin, qui, des sommets embrasés du ciel, tombe en vainqueur sur toutes les obscurités de la terre; puis, sous l'image de l'astre du jour, dont le vif éclat rend à chaque objet sa couleur, reconnaissant le Soleil incréé de la justice éternelle, elle l'adore comme son unique Dieu, dans la touchante effusion d'un cœur pur, et, par ses larmes et ses prières, le supplie de faire pénétrer jusqu'au plus profond de son être ses vivifiantes splendeurs. Presque tout ici-bas s'offre à ses yeux sous de trompeurs aspects : elle appelle donc la céleste lumière, la vraie lumière du Christ, dont le visage serein illumine toutes les ombres et dissipe toutes les ténèbres.

Critique. — Cette hymne est empruntée au *Cathemerinon* de Prudence; elle n'est qu'un bien court extrait de la IIe de ce livre, où celle du poëte compte plus de cent vers. Les strophes I et II sont la reproduction intégrale de l'auteur; mais les deux autres ont été plus ou moins modifiées, et n'occupent pas la même place : ainsi la IIIe se compose : 1° du dernier vers de la XIIe de Prudence; 2° du 1er et du 4e vers de la XIIIe et du 1er de la XVe; la IVe est formée : 1° du 3e et du 4e vers de la strophe XVe; 2° du 3e et du 4e vers de la XVIIe.

On verra bientôt, au commentaire, la sagesse de l'Église dans cet arrangement et ce choix.

Hymnus matutinus est le nom que porte la pièce dans presque tous les mss. de Prudence, notamment dans les codex

Alex. et *Vat.* 1 : quelques autres disent *ad matutinum ;* mais c'est, sans doute, par une imitation irréfléchie du titre dans les bréviaires [1]. On lit, dans la savante préface d'une récente édition du bréviaire de saint Isidore, que cette hymne était intitulée en Espagne : *Ad pullorum cantum*, pour la distinguer de celle de Matines : *Ad Galli cantum* [2]. Ricciole (*Part. VIII Prosod.*, c. VI, *reg.* II.) affirme que rien n'en surpasse la beauté : *Quid elegantius illo hymno, qui canitur in laudibus feriæ* IV : *Nox, et tenebræ et nubila,* etc.? Et nous nous associons pleinement à cette élogieuse appréciation [3].

Commentaire.

Nox, et tenebræ et nubila,
Confusa mundi, etc.

Comment traduire ces deux premières strophes, où la venue du *Christ-Orient* est si magnifiquement figurée? C'est l'aurore naissante, dont les blanches clartés inondent déjà le ciel, chassant devant elle les noires obscurités de la nuit; c'est le soleil, dont les rayons d'or, perçant enfin les sombres vapeurs de la terre, commencent à verser les flots de cette resplendissante lumière qui rend à la nature toutes ses couleurs et tous ses charmes. Dire cela, n'est-ce pas rester bien au-dessous de cet imposant début, où la voix du poëte, messagère du Christ, commande hardiment à toutes ces ombres, image de la triste nuit du péché, de céder la place à celui qui est le flambeau du monde : *Lux intrat, Christus venit : discedite.*

Qui donc aussi pourrait mieux dessiner la nuit obscure et troublée de l'âme coupable, que par ces mots si bien choisis, d'une part, et dont le cumul et le heurt peignent si vivement de l'autre la confusion et le désordre?

Discedite paraît être une formule dont on usait, avant les sacrifices, pour écarter les profanes : Prudence l'emploie de nouveau contre le démon, dans son hymne *Ante somnum,* v. 145 : *Discedite, Christus hic est.*

[1] Cf. Arevalo, *super hoc hymn.*
[2] Cf. *Id.* et Obbarium, *opere cit.*
[3] — *Ibid.*

Caligo terræ scinditur
Percussa solis spiculo.

Quelle gracieuse énergie dans ce dard enflammé du soleil, *spiculo*, qui frappe l'épais brouillard de la terre, le divise et le chasse [1] ! Les deux vers suivants couronnent d'un nouvel éclat ce poétique tableau :

Rebusque jam color redit
Vultu nitentis sideris.

La merveille, par excellence, de l'astre du jour, est de rendre à la nature toutes ses couleurs ; et c'est sous le regard de son brillant visage que s'opère instantanément le prodige [2].

Ici commence à déborder le sens mystique, pour suivre largement son cours dans les deux dernières strophes. Au spirituel, comme au physique, tous les aspects ont changé pour l'œil malade et vicié : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit ; si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit.* (Matth. VI, 22, 23.) Mais en faisant briller de nouveau à l'horizon de nos cœurs la lumière de son radieux visage, Dieu y ramène ses immortelles clartés, ou plutôt c'est lui-même qui, par sa grâce, redevient l'œil intérieur de nos âmes, dont le pur regard perce tous les nuages et illumine dans la joie toutes les décevantes ombres : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine : dedisti lætitiam in corde meo.* (Ps. IV, 7.)

Te, Christe, solum novimus.

A cette éblouissante irradiation, nous reconnaissons le Christ, notre Dieu ; et tombant à ses pieds, comme Thomas, nous l'adorons avec des larmes et des prières, le suppliant, maintenant dans l'innocence et l'amour, de faire rayonner le feu sacré

1 *Spiculum* ne paraît pas avoir été employé avec cette acception par les classiques ; mais nous le retrouvons dans quelques autres hymnes, notamment celle aux Laudes du samedi, comme nous le verrons en son lieu, et dans l'hymne matutinale *Jam meta noctis transiit* du bréviaire mozarabe, où nous lisons à la strophe II : *Diei spiculum.* Cf. Tomasi et Daniel, *opp. cit.*

2 Dracontius a dit très-bien aussi (*De Deo* lib. I, v. 119) : *Lux facies rebus cunctis.*

de son regard jusque dans les replis les plus cachés de nos cœurs :

Te mente pura et simplici,
Flendo et canendo quæsumus,
Intende nostris sensibus.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer à la partie critique, cette strophe a subi, dans son nouvel agencement, une modification qu'exigeait, à cet endroit, le plan abrégé de l'Église; mais, sauf un mot, toutes les expressions de l'auteur ont été conservées, et le passage forme encore un tout admirable. *Quæsumus,* il le fallait ici, a été substitué à *discimus* (nous avons appris), verbe qui, chez Prudence, constate la pieuse tradition des cinq diverses manières de prier dans l'antiquité chrétienne, si nettement exprimées, ainsi qu'il suit, par la strophe primitive du poëte :

Te mente pura et simplici,
Te voce, te cantu pio,
Rogare curvato genu,
Flendo et canendo discimus.

Le premier rit, tout intérieur et fondement nécessaire des quatre autres, est la prière en esprit et en vérité, *mente pura et simplici;* le second, la prière seulement de la voix, sans chant, *te voce;* le troisième, avec le chant, *cantu pio;* le quatrième, en fléchissant les genoux, *curvato genu;* le cinquième, en mêlant les larmes au chant, *flendo et canendo.*

On peut voir dans Arevalo [1], auquel nous empruntons cette

[1] *Oper. cit., et Hymnodia Hispan.: dissert. de Hymn. Eccles.,* sect. IX et seqq. — Cf. etiam Obbarium, *oper. cit., super hoc Hymn.,* qui cite à l'appui de Prudence, Tertullien, *adv. Marc.* III, Juvencus, IV, 648, et Sedulius, *Hymn.* II, 54. — Nous retrouvons les traces de ces divers rites dans plusieurs autres hymnes : *Cervices nostras flectimus.* (*Hymn. matutinus, Fer.* V. *post. octav. Epiphaniæ, ex brev. Mozar. apud Thom.*) — *Cervices nostras flectimus, genua prosternimus.* (*Hymn. matut. Cod. Oxon. Theotisc.*) — *Tibique genu flectimus — totis rogamus vocibus.* (*Hymn. matut., ibid.*)— *Hymnum deflentes canimus.* (*Hymn. paschalis matut.,* à la strophe XIIe de cette pièce, qui en compte dix-sept, et dont sept seulement ont été conservées dans notre bréviaire. Cf. Daniel, *op. cit.,* t. I, p. 83.) *Dicamus omnes cernui — Clamemus atque singuli — Ploremus ante judicem. — Flectamus iram vindicem.* (*Hymn. matut. Quadragesimalis,* strophe V, qui a été modifiée par la Correction, comme on le voit au bréviaire.)

interprétation, d'intéressants détails et de précieuses citations, à l'endroit de ces divers rites, dont Prudence nous a transmis l'histoire, et que l'Église romaine a conservés, en partie du moins, dans sa liturgie, toujours si grave et si éminemment traditionnelle.

Sunt multa fucis illita,
Quæ luce purgentur tua.

Cette strophe finale est l'écho mystique de la IIe : tous ces objets, en effet, qui ont perdu dans les ténèbres leur couleur véritable, ne sont-ils pas, pour les yeux de l'âme pécheresse, comme recouverts d'un fard menteur, que seule la lumière divine peut effacer; et le rapport des deux passages n'est-il pas clairement accusé, dans le texte primitif de Prudence surtout, où l'on retrouve non-seulement l'expression *vultu,* mais encore le mot *sideris?* Car, au lieu de :

Tu vera lux cœlestium, etc.

On lit :

Tu lux (ou *tu rex*) *Eoi sideris* [1],
Vultu sereno illumina.

Mais quel est donc le motif qui a pu suggérer cette substi-

[1] Le bréviaire de S. Pie V porte : *Tu lux.* Obbarius a lu ainsi dans le ms. de Prague, suivi par Giselin, 1, c'est-à-dire édition de Paris, 1562. Parmi nos mss., plus de vingt offrent la même leçon, du xe au xve siècle, entre autres ceux des abbayes de Saint-Pierre de Corbie, de Jumiéges, de Saint-Wandrille, de Saint-Waast. L'éditeur anglais de l'Hymnaire de Salisbury n'en cite pas d'autres pour les trente qu'il a collationnés. Tous nos imprimés la reproduisent, à l'exception de l'édition de Prudence s. l. n. d., imprimée vers 1492 avec les caractères de Rich. Paffroed de Deventer, de celle publiée à Bâle par H. Petri en 1562, et du recueil de Bacherius (*Tabula sacrorum carminum*), Douai, 1579. — D'autre part, sur la foi de leurs mss., Arevalo, Obbarius et Dressel ont écrit *tu rex.* Clicthoue, qui n'a pas adopté cette version, semble croire néanmoins qu'elle est le vrai texte de Prudence; et Daniel va même jusqu'à l'affirmer comme un point indubitable : *In Prudentio indubitata stat lectio* TU REX. Nous partageons maintenant d'autant plus volontiers son avis, que depuis nous avons lu nous-mêmes : *Tu rex,* dans le Cod. Prud. Bibl. Reg. Et cependant il nous déplairait de dire avec lui qu'en écrivant autrement, Tomasi et Gallandius se soient moins conformés aux mss. qu'aux livres d'Église; puisqu'il est patent qu'une foule de codex et de recueils de tous genres portent la version : *Tu lux.*

tution aux correcteurs? Est-ce la loi prosodique ou le besoin de clarté, comme le donne à penser Arevalo? l'un et l'autre peut-être. Et cependant, si on y réfléchit, il sera facile de voir d'abord, que le vers nouveau, en altérant le parallélisme, ne peut évidemment pas apporter ici plus de lumière. Le poëte a dit à la IIe strophe : *Vultu nitentis sideris;* il dit maintenant : *tu lux*, ou peut-être mieux encore, comme l'écrivent Arevalo, Obbarius et Dressel, *Tu rex Eoi sideris;* or, que l'on entende avec Obbarius ces deux derniers mots de l'étoile du matin, *Lucifer*, ou du soleil, avec Iso, ce qui nous semble plus conforme à l'idée du vers correspondant, toujours est-il que cette locution imagée de Prudence, imprime à cet endroit une splendeur que n'a certainement pas la version actuelle, et loin d'y perdre, à coup sûr, le sens, dans cette exacte symétrie de rapport, s'illumine bien mieux de tout le reflet de la pensée, dont voici alors, croyons-nous, la traduction fidèle :

« L'astre du jour dissipe à son lever les obscurités de la terre, et sous son regard enflammé tout ici-bas reprend sa véritable couleur; vous donc, ô Christ, qui êtes l'éternelle lumière du soleil levant et son *roi* (créateur, ordonnateur), faites resplendir dans nos âmes les sereines clartés de votre face divine, pour en chasser toutes les ombres et toutes les illusions trompeuses. »

Et maintenant, quelle est cette loi du mètre, avec laquelle se trouverait en opposition le texte du poëte? Dans *Eoi*, la première voyelle est, sans doute, quelquefois *longue* chez les classiques, le plus souvent même, si on le veut; mais combien de fois aussi a-t-elle été employée par eux comme brève[1]! D'ailleurs le second accent du vers, tombant sur la voyelle suivante *o*, déprime nécessairement sa précédente *e;* comme le premier accent, qui affecte *rex* (ou *lux*), rend *tu* bref, de *long*, qu'il est prosodiquement[2].

[1] Clicthoue lui-même l'avoue, et cite à l'appui le vers suivant de Virgile :

Et jam prima dies claro surgebat eoo.

[2] Mone, dont les appréciations sont trop souvent improvisées, pense que le vers actuel de la correction convient mieux au passage, tout en reconnaissant que ce n'est point celui du poëte. Quand donc cesserons-nous de mettre ainsi à la refonte les plus beaux endroits de nos auteurs chrétiens!

Nous ne pouvons terminer ce commentaire, sans signaler, entre autres folles excentricités du P. Clairé (*oper. supr. cit.*), celle qu'il s'est permise dans la retouche du 1er vers de cette IVe strophe. Comment a-t-il pu, à la place de ce beau vers mystique :

Sunt multa fucis illita,

dans lequel se reflète toute l'hymne de Prudence, comment, dis-je, a-t-il pu d'une main ferme écrire celui-ci, dont le décousu est aussi plaisant que malheureux :

Sunt multa SPINIS CONSITA?

Quelle leçon pour tous ces prétendus amateurs de l'élégance et de la clarté, qui voudraient encore porter une main téméraire sur ces antiques monuments de notre vénérable hymnographie !

XIX

HYMNE A VÊPRES DE LA IVᵉ FÉRIE

Auteur : *S. Ambroise.*

Cœli Deus sanctissime,
Qui lucidas mundi plagas
Candore pingis igneo,
Augens decoro lumine.

Quarto die qui flammeam
Dum solis accendis rotam,
Lunæ ministras ordinem,
Vagosque cursus siderum.

Ut noctibus, vel lumini
Diremptionis terminum,
Primordiis et mensium
Signum dares notissimum.

Expelle noctem cordium ;
Absterge sordes mentium ;
Resolve culpæ vinculum ;
Everte moles criminum.
Præsta Pater piissime, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 2. Qui *lucidum centrum poli* —
6. *Solis rotam constituens,*
7. Lunæ *ministrans* ordinem —
13. *Illumina cor hominum.*

CODD. MSS. — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII, IX. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* et *Jul.* A. s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *Francon.* s. XI. (P.) — *Gemetic.* 1. s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. — *Carnut.* s. XI. (P.) — *Oder. Cassin.* s. XI. (P.)

Synopsis. — En contemplation devant l'œuvre du quatrième jour, l'Église célèbre le Dieu du ciel, auteur de toute sainteté, qui, après avoir créé la lumière, puis séparé les eaux, et enfin soulevé la terre du sein de l'abîme, pour la rendre fertile et lui faire produire des fleurs et des fruits, maintenant sur le point d'y introduire l'homme, précédé de l'innombrable cortége de tous ces animaux divers, humbles avant-coureurs de sa royauté, change les pâles clartés des trois premiers jours en cet éblouissant foyer des astres, qui versent sur toutes les plages du monde les flots de leurs vivifiantes splendeurs : le soleil, dont il allume sur nos têtes la flamme d'or; la lune et les autres planètes, dont il règle avec une précision admirable les évolutions, pour fixer le terme des jours et des nuits, et marquer par un signe certain la succession des mois. Toute la mysticité de l'hymne se trouve condensée dans la dernière strophe : nous y demandons à Dieu de chasser les ténèbres de nos cœurs et d'en laver les souillures; de nous dégager des liens du péché, et de briser ce joug des habitudes criminelles, sous le poids duquel gémissent nos âmes[1].

Critique. — Cette hymne nous offre plusieurs locutions employées ailleurs par saint Ambroise, telles que *Decoro lumine,* dans l'hymne *Deus creator omnium* (strophe I, v. 3,) — et *Flammeam solis rotam*, dans l'hymne *Deus, qui cœli lumen es* (strophe III, v. 2), où l'on voit l'expression équivalente : *Radiis rotisque flammeis*. Cette dernière pièce a été pour la première fois mise au jour par J. Grimm, d'après le manuscrit d'Oxford, qui paraît être du VIIIe siècle[2]. Or il suffit de la lire

[1] Des six hymnes vespérales de la création, celle-ci est la seule où le sens mystique n'occupe qu'une strophe; les cinq autres nous le présentent toujours dans une exacte et symétrique proportion avec les deux premières strophes descriptives.

[2] Cf. *Hymnorum veteris Eccles.* XXVI *Interpretatio Theotisca nunc pri-*

avec quelque attention, pour y découvrir un ensemble de traits qui révèlent son origine Ambrosienne : *Dies dierum.* — *Lucisque lumen.* — *Unum potens per omnia, potens in unum Trinitas.* (Strophe V.) — *Patrem cum sancto Spiritu, totis rogamus vocibus.* (Strophe VI.) — Le premier trait se retrouve dans les quatre hymnes suivantes : *Splendor Paternæ gloriæ.* (Strophe I, v. 4.) — *Consors Paterni luminis.* (Strophe I, v. 2.) — *Christe, qui lux es et dies* [1]. (Strophe I, v. 1. — *Æterne lucis Conditor* [2]. (Strophe I, v. 2.) Le second, dans les mêmes pièces que nous venons de citer, sauf l'*Æterne lucis Conditor* : pour la première, à la strophe I, v. 3 ; pour la deuxième, à la strophe I, v. 2; pour la troisième, à la strophe I, v. 3. — Nous rencontrons le troisième trait dans l'hymne *Deus creator omnium* (strophe VIII, v. 3) ; — le quatrième enfin, à ce même endroit d'abord, v. 1 et 2, et aussi à la strophe finale de l'hymne *Tempus noctis surgentibus*, dont nous devons également la précieuse découverte à J. Grimm, qui la classe parmi les Ambrosiennes, en affirmant qu'elle a été certainement en usage dans l'Église dès le VIIe et peut-être même le VIe siècle : *E quibus omnibus arbitror abunde patere... ut omnes istas cantiones sæculo sexto vel septimo in Ecclesia jam obtinuisse affirmare non dubitem* [3]. Et si l'on veut ajouter encore à cette preuve de comparaison en faveur du vrai caractère Ambrosien de la pièce *Deus, qui cœli lumen es*, sur laquelle nous nous appuyons dans cette étude, que l'on rapproche sa strophe IVe de la IIIe de l'hymne *Æterne rerum Conditor*, et sa strophe VIIIe, de la Ve de l'hymne *Splendor Paternæ gloriæ* ; et il restera alors, croyons-nous, bien peu de doute sur l'identité de l'auteur.

mum edita. Grimm, Gottingæ, 1830. — Et Adalbert Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. I, *Prolegom.*, p. XI et seqq. — L'hymne en question est la deuxième de la collection de Grimm, p. 20, et la cinquante-huitième de celle de Daniel, t. I, p. 66.

[1] Voir sur cette pièce ce que nous en avons dit à l'hymne de Complies, p. 125.

[2] Cette hymne est attribuée à S. Ambroise, par Tomasi, d'après le ms. de la Reine de Suède et le bréviaire mozarabe, qui l'indique *ad Matutinum* pour la VIe Férie, après le Ier dimanche de Carême. Cf. A. Daniel, *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 39 et 40.

[3] *Oper. cit.*, p. 5 et 6.

Commentaire.

Cœli Deus sanctissime.

C'est le premier cri de cette religieuse admiration dont les accents rapides courent comme un trait de feu jusqu'à la fin de la IIIe strophe, et nous apportent sur les lèvres inspirées du poëte un écho de l'éternel cantique : *Sanctus, Sanctus, Sanctus.* Le ciel, en effet, n'est, à vrai dire, le séjour de la gloire de Dieu, que parce qu'il est par excellence le lieu de sa sainteté : *Sanctimonia et magnificentia in sanctificatione ejus.* (Ps. XCV, 6.) — Aussi, en cent endroits des Écritures, est-il appelé son temple, et mieux encore son sanctuaire : *Dominus in templo sancto suo.* (Ps. X, 5.) *Mittat tibi auxilium de sancto.* (Ps. XIX, 3.) *Respice de sanctuario tuo.* (Deut. XXVI, 15.) — Mais si la sainteté de Dieu illumine le ciel entier de ses immortelles splendeurs, le firmament, comme dans un éblouissant miroir, en reflète à nos yeux la ravissante image, et cette hymne de gloire que chantent les astres, est l'hymne même de sa sainteté, source éternelle et inextinguible foyer de la lumière et de la joie : *Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ loquentur.* (Ps. CXLIII, 5.)

Qui lucidas mundi plagas
Candore pingis igneo [1],
Augens decoro lumine.

Ce premier vers, deuxième de la strophe, a souffert une retouche qui, faut-il bien le dire, altère visiblement la pensée de l'auteur. Celui-ci, en effet, avait écrit :

Qui lucidum centrum poli [2],

rapportant ainsi l'opération de Dieu, si poétiquement exprimée par le verbe *pingis*, non à la terre, mais au firmament, qu'il a

[1] Prudence, parlant de la lune, emploie la même image :
Lunarique polum lampade pinxeris. (Cathem. hymn. V, *de novo lumine*, v. 6.)

[2] Nous retrouvons le mot *centrum* dans le passage suivant de l'*Hexaemeron* :
. . . *Qui non centro quodam terram, sed præcipiti sui suspenderit firmamento...* (L. I, c. VI.)

dressé sur nos têtes, comme le pavillon avancé de son royal séjour, et aux splendeurs duquel il a confié le rôle sublime de célébrer et le jour et la nuit les magnificences de son adorable sainteté. — *Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ.* — *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* On le voit, le mot *centrum* a déplu aux correcteurs. Or, soit qu'on y attache la signification classique de *centre,* ou celle de *cintre* du nouvel idiome, ce mot était, à coup sûr, fort tolérable, et en le maintenant, on conservait à cette Ire strophe la double intégrité du sens et du langage [1]. Notre immortel Racine l'a bien compris, et, pour sauver ici la lettre, certes sa poésie n'a rien perdu de son éclat :

Grand Dieu, qui fais briller sur la voûte étoilée
Ton trône glorieux,
Et d'une blancheur vive à la pourpre mêlée
Peins le centre des cieux.

Ce que nous avons dit au *Synopsis* suffit pour donner l'intelligence des deux derniers vers de notre Ire strophe. Passons à la IIe :

Quarto die qui flammeam
Dum solis accendis rotam,
Lunæ ministras ordinem
Vagosque cursus siderum.

Au point de vue de l'élégance et pris isolément, nous avouons sans peine que le deuxième vers *Dum solis accendis rotam* est préférable à l'ancien *Solis rotam constituens;* mais nous pensons que, en rejetant celui-ci, la correction s'est inspirée du motif, plus raisonnable en apparence, de plier la phrase à la rigueur prosodique. En effet, le vers primitif présente au troisième pied un *trochée,* au lieu d'un *iambe* ou d'un *spondée* (*cōn-stĭ-tuens*); oui, mais la loi populaire de l'accent voulait que la syllabe *ti* fût ici aggravée. Or, l'auteur écrivant sa poésie comme elle était parlée et chantée, le troisième pied en question remplissait exactement à ses yeux le rôle d'un véritable *spon-*

1 Je sais bien que le substantif *mundi,* substitué à *poli,* peut désigner à la fois et le firmament et la terre; mais pour cela même, si l'on veut rester dans la pensée de l'auteur, l'intrusion de ce mot ne peut convenir à la première strophe, où il s'agit exclusivement du ciel des astres.

dée, ou même d'un *iambe* [1]. Ce vers : *Solis rotam constituens* [2] est dans tous les manuscrits et tous les livres [3]. Tomasi n'a pas lu autrement. Mone, au contraire, *membranas suas secutus*, dit Daniel, donne le vers actuel. Mais comme on ne désigne pas les manuscrits en question, nous avons lieu de penser que cet auteur n'a seulement lu ce vers que dans le bréviaire; et Daniel alors se serait évidemment trompé en ajoutant : *Recepit lectionem corrector Brev. Romani* [4].

Quoi qu'il en soit, l'introduction du vers nouveau nous sourit peu : 1° parce que, sans raison acceptable, elle donne l'exclusion au vers de l'auteur; 2° parce que, en détruisant le parallélisme des trois participes *augens, constituens, ministrans*, elle fixe la strophe dans une construction qui, sous une allure plus nette en apparence, au point de vue grammatical, brise en réalité le lien qui l'unissait étroitement à la précédente, et nous semble apporter un nouvel élément de confusion à tout le passage faussé déjà par la première substitution *mundi plagas*. En effet, ce deuxième vers : *Dum solis accendis rotam*, appelle nécessairement, au vers suivant, *ministras*, au lieu du participe *ministrans*, et soustrait ainsi la strophe entière à l'influence du premier verbe *pingis*, dont elle était comme le développement et le rayonnement naturel, dans ce tableau du firmament. Ou nous nous trompons fort, ou le passage doit se construire ainsi : ... *Qui... centrum poli... pingis... augens decoro lumine ; quarto die qui...* (*centrum poli pingis...*) *Solis rotam constituens, lunæ ministrans ordinem*... etc. Cette interprétation harmonise les deux strophes dans une seule et même pensée, et, jusqu'au bout, tient encore

[1] Nous disons *même d'un iambe;* car l'influence de l'accent était si considérable, que non-seulement il allongeait la syllabe affectée, mais souvent même déprimait, c'est-à-dire abrégeait la précédente syllabe. C'est ainsi que vers la fin du IVe siècle, le grammairien Diomède écrivait ărmătūs. (T. II, p. 423, 466.) — Cité par Louis Benlœw, *Précis d'une Théorie des Rhythmes*, Ire partie *Rhythmes français* et *Rhythmes latins*, p. 61. Paris, A. Franck, 1862.

[2] Prudence a dit aussi : *Rota solis*. — Apoth., 626, et Peristeph. XIV, 96.

[3] Ellinger a cependant écrit :

Solis rotam figens polo.

Mais on sait ce que valent les libertés audacieuses de ce puriste.

[4] *Thes. Hymnolog.*, t. IV, p. 51.

notre regard attaché à cette voûte étincelante des cieux, où Dieu, avons-nous dit, a voulu comme imprimer le cachet resplendissant de son infinie sainteté. C'est pour cela, sans doute, qu'Antonio a Lebrixa [1] ne pose qu'une simple virgule à la fin de la 1re strophe, et que, aussi bien peut-être, l'Hymnaire de Salisbury marque par le point-virgule d'énumération la dépendance des trois participes *augens*, *constituens*, *ministrans* vis-à-vis du verbe *pingis*, auquel ils se rattachent et dont ils expliquent l'action.

Cassandre et Clicthoue sont pour la variante *ministras*, tout en avouant qu'elle a contre elle un grand nombre d'exemplaires; mais Daniel [2] nous déclare que, à l'exception des collections de Fabricius (*op. cit.*) et de Ludecus [3], il n'a lu *ministras* dans aucun livre. D'autre part, Michel Timothée, Tomasi, Mone ont adopté ce mot [4]. Pour nous, à l'exception des deux seuls manuscrits *Jul. A.* et *Gemetic.* 1, nous avons lu *ministrans* dans tous les autres. C'est aussi la leçon de Wimpheling et de toutes les éditions diverses du texte d'Hilaire, entre autres celle annotée par Antonio a Lebrixa. Nous ne croyons pas toutefois, en face même de la supériorité incontestable du nombre et de la valeur des documents en faveur de cette dernière version, que l'authenticité du mot primitif puisse mieux s'établir ici que par l'étude attentive du passage; et c'est ce que nous avons essayé de faire.

Quant au sens précis des deux derniers vers, il est évidemment subordonné à la triple variante *ordinem, ordine, ordini* qui se rencontre dans les manuscrits et les livres, mais dont celle du bréviaire paraît la plus commune. Il s'agit donc tout simplement ici des phases diverses de la lune, et des évolutions des planètes, appelées *vagos cursus*, par opposition à l'état stationnaire des étoiles fixes. Et c'est ainsi que Dracontius a dit de même :

Et lunam, stellasque vagas [5]...

[1] *Hymn. Recognitio*, f° xv. — *Granatæ, an.* 1553.

[2] *Thes. Hymnol.*, t. I, p. 60.

[3] *Vesperale* et *Matutinale, hoc est cantica, hymni*... etc. Viteb., *ann. Christ. epochæ* 1589. — In-f°.

[4] Daniel, qui ne pouvait citer Mone en 1841, l'a fait dans son t. IV (1855), *Supplem. ad* t. I. *contin.*; mais nous ne savons comment il a oublié Tomasi, dont si souvent ailleurs il mentionne l'Hymnaire.

[5] *De Deo* lib. II, 736.

On lit *vagos recursus* dans presque tous les manuscrits, et c'était, je crois, la version suivie par nos plus anciens bréviaires. Ce mot *recursus*, exprimant l'*aller et le retour*, et que l'on trouve aussi dans Prudence [1], rend mieux peut-être la pensée du poëte. — *Ordinem* appartient à l'Écriture et rappelle ce double texte: *Stellæ manentes in ordine suo*. (Judic. v, 20.) *Numquid nosti ordinem cœli?* (Job. xxxviii, 33.)

Ut noctibus, vel lumini
Diremptionis, etc.

Cette iii[e] strophe, la seule à laquelle la correction n'ait pas touché, explique simplement l'utilité naturelle du cours des astres, pour fixer le terme des nuits et des jours, et marquer par un signe certain la succession des mois. *In uniuscujusque enim mensis lunaris principio ac exordio luna renovatur, lumenque suum reintegrat. Unde apud Græcos primordium mensium neomenia dicitur, id est nova luna, sive novilunium; unde Propheta dicit: Buccinate in neomenia tuba* [2]. (Ps. lxxx.)

Diremptionis terminum.

Le terme, le point de la séparation, de la distribution.

Expelle noctem cordium;
Absterge sordes mentium;
Resolve culpæ vinculum;
Everte moles criminum.

C'est la partie déprécative de l'hymne, qui en résume toute la mysticité dans un style dont la profondeur égale l'austère énergie. Au lieu du premier vers, on lit au texte primitif:

Illumina cor hominum.

Paroles qui sont le pieux écho de cent textes des Écritures, tels que ceux-ci: *Illumina oculos meos, ne unquam obdor-*

[1] *Cathem.* vii, 68.

. . . . . . *Decem recursibus*
Quater volutis sol peragrans sidera.

[2] Clicthoveus *super hoc hymn., oper. cit.*

miam in morte. (Ps. XII, 4.) *Tu, Domine, illuminabis tenebras meas.* (II Reg. XXII, 29.) Elles nous semblent d'ailleurs, par le verbe *illumina,* répondre mieux à la partie descriptive, et s'harmoniser plus heureusement avec elle, en embrassant, sans exclusion aucune, toutes les célestes irradiations de la grâce, si variées et si multiples; non pas seulement pour chasser de nos âmes les ténèbres de la nuit, selon le sens restreint du vers nouveau, mais pour y faire croître encore pendant le jour les splendeurs toujours ascendantes du soleil de justice. Mais ici encore le vers a été rejeté, parce qu'on a méconnu l'influence de l'accent sur la première syllabe du substantif hóminum [1].

Resolve culpæ vinculum :

Dracontius a dit également :

Quod peccatorum retinent tot millia vincla [2].

Le péché n'est pas seulement une souillure, mais aussi un lien qui retient notre volonté captive, et l'empêche d'aller à Dieu. *Væ qui trahitis iniquitatem in vinculis vanitatis et quasi vinculum plaustri peccatum.* (Is. v, 18.) Et ce lien, cette chaîne, Dieu seul peut la briser. *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis.* (Ps. CXV, 16.)

Everte moles criminum [3].

Enfin le péché est un fardeau qui pèse, un poids qui écrase; c'est la pierre du sépulcre, que la puissance de Dieu peut seule renverser, alors que sa voix miraculeuse rappelle, comme un autre Lazare, le pécheur à la vie. *Moles* éveille très-bien ici l'idée de tombeau. C'est dans ce sens que Prudence l'emploie,

1 Et pourtant dans l'hymne de S. Ambroise aussi, *de S. Joanne Apostolo,* v. 12, Tomasi n'a pas hésité à écrire, en dépit de la version contraire de quelques mss :

Vitam levavit hominum.

Mone reconnaît ici l'influence de l'accent tonique; mais nous ne savons comment il a pu ajouter que le mot *omnium* (et non *hominum*) est le vrai texte, quoique, dit-il, on ne le trouve dans aucun ms.

2 *De Deo* lib. II, 233.

3 S. Eugène de Tolède a dit aussi : *Culparum moles.* Cf. Tomasi, *Hymnarium, de Quotid. hymn. ultimum.*

lorsque, parlant d'une découverte aux catacombes de Rome, il dit :

Sexaginta illic, defossas mole sub una,
Relliquias memini me didicisse hominum [1].

Et n'appelle-t-on pas encore aujourd'hui, selon la remarque du Père Arevalo sur ce passage de Prudence [2], *Môle* d'Adrien (*Moles Hadriani*), le colossal mausolée de cet empereur [3]? C'est ainsi que la langue de nos vieilles Ambrosiennes touche, dans sa noble simplicité, à toutes les grandeurs, et souvent par un mot, dont la valeur d'abord échappe à bien des yeux, se lie tout à la fois, comme ici par exemple, à l'archéologie sacrée et profane, et se mêle aux plus illustres souvenirs.

[1] *Peristeph.* XI, 13.
[2] *Prudentii carmina Recogn. et Correct. a F. Arevalo.* Rome, 1789. — *Hymn.* XI. *Peristeph. S. Hippolyti comment.*, v. 13.
[3] Aujourd'hui le château Saint-Ange.

XX

HYMNE A MATINES DE LA Ve FÉRIE

Auteur : S. *Grégoire.*

Nox atra rerum contegit
Terræ colores omnium :
Nos confitentes poscimus
Te, juste judex cordium :

Ut auferas piacula,
Sordesque mentis abluas ;
Donesque, Christe, gratiam,
Ut arceantur crimina.

Mens ecce torpet impia,
Quam culpa mordet noxia :
Obscura gestit tollere,
Et te, Redemptor, quærere.

Repelle tu caliginem
Intrinsecus quam maxime ;
Ut in beato gaudeat
Se collocari lumine.

Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Oswald.* an. D. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — Dans cette hymne, dont le sens mystique se révèle dès le premier vers, l'Église en face de la noire obscurité de la nuit, qui nous voile toutes les couleurs de la terre, fait monter le chant de sa prière aux pieds du Christ, souverain juge des cœurs, afin que, après nous avoir affranchis de nos fautes, après avoir lavé nos souillures, il nous favorise du secours puissant de sa grâce, qui doit nous aider à repousser le mal. Puis elle expose à son compatissant regard ce misérable état de la nuit du péché où, sous la morsure déchirante du crime, l'âme languit dans une mortelle torpeur, jusqu'à ce que par un effort généreux, que la grâce provoque et féconde, elle cherche enfin et appelle auprès d'elle son miséricordieux Rédempteur. C'est lui que, par une dernière supplication, l'Église presse plus instamment encore de chasser de nos âmes ces épaisses ténèbres, qui les obscurcissent jusque dans leurs plus intimes profondeurs, et de nous accorder enfin les saintes allégresses de la lumière bienheureuse.

Critique. — Notre bréviaire n'a rien changé au texte de cette hymne que, sauf deux ou trois légères variantes, tous les manuscrits et tous les livres reproduisent intégralement. Clicthoue, Wimpheling, Antonio à Lebrixa, et toutes les diverses éditions d'Hilaire se taisent sur l'auteur. G. Cassandre dit formellement qu'il est incertain (*incerti auctoris*); mais Timothée signale saint Ambroise, et presque tous les commentateurs depuis Tomasi ont pensé de même, jusqu'à ces derniers temps, où Mone a émis une opinion contraire.

Le savant collectionneur, en effet, reconnaît beaucoup moins dans cette pièce le cachet de l'évêque de Milan, que le style de saint Grégoire, que sembleraient trahir certaines expressions, dont les analogues se présentent en maints endroits des œuvres de l'illustre pape. Il cite entre autres les passages suivants : *Tergat* SORDES *pravi operis, qui Deo præparat donum mentis.* (Homil. in Evang. 11, XX, 11.) —

Recedente charitate, TORPOR *frigidæ mentis accipitur*. (Moral. XXXIII, 5.) — *Deus alios ad ea quæ sunt* INTRINSECUS *trahit, nos accendit interna appetere*. (Moral. XXXV, 19.) La ressemblance de ces phrases avec les vers de notre hymne, où figurent aussi dans une même pensée, les mots *sordes, torpet, intrinsecus*, mérite d'être remarquée, et nous aurions peut-être mauvaise grâce à ne pas en tenir compte, alors surtout que nous avons à notre tour plusieurs fois déjà usé de ce même argument, et que nous y aurons recours encore, pour assigner à saint Ambroise l'hymne vespérale de ce jour. Sans donc répudier tout à fait l'opinion commune, nous ne sommes cependant pas éloigné de penser avec Mone que saint Grégoire soit le véritable auteur de cette hymne. Dans tous les cas, la présence de la pièce dans le manuscrit I de Trèves, dit assez qu'elle remonte à une haute antiquité. Tous les codex et tous les livres l'indiquent pour la Vᵉ férie.

Commentaire.

Nox atra rerum contegit
Terræ colores omnium [1].

La nuit, image du péché, voile de ses noires ombres toutes les couleurs de la terre; et de même que dans le monde physique le véritable aspect des objets s'efface ou se transforme, quand le jour n'est plus, ainsi, dans le monde spirituel, au sein de ces épaisses ténèbres, que l'âme coupable a amoncelées autour d'elle, tout s'évanouit ou se dessine à ses yeux sous un aspect trompeur. Alors d'une part les amabilités infinies de Dieu s'éclipsent, le charme des vertus disparaît, le prix des bonnes œuvres perd son éclat; et d'autre part, le vice se présente sous les traits les plus aimables, et la physionomie du mal est pleine de séductions. C'est à cette heure fatale des abîmes et des ruines que Judas trahit son maître et que Pierre le renie.

[1] On lit dans quelques mss. *calores*. C'est évidemment un *a* pour un *o* échappé à l'attention du scribe.

Virgile avait dit : *Rebus nox abstulit atra colorem*. (*Æn*. VI, 272), et Prudence, comme nous l'avons vu à l'hymne des Laudes de la précédente Férie : *Rebusque jam color redit*.

Mais il n'y a pas de ténèbres pour le souverain Juge, et rien n'échappe à son regard scrutateur. Comment donc se soustraire aux coups de sa justice, si ce n'est par l'humble aveu du crime? C'est ce que fait l'âme pécheresse au premier rayon de la divine lumière, dont son repentir sollicite enfin le retour :

Nos confitentes poscimus [1]
Te, juste Judex cordium.

Car lui seul peut remettre nos fautes et laver nos souillures :

Ut auferas piacula,
Sordesque mentis abluas.

Le verbe emphatique *auferas* rappelle cet autre de la réponse du prophète à David repentant : *Dominus* TRANSTULIT *peccatum tuum a te.* (II Reg. XII.) — *Piacula* est pris ici dans le sens de prévarication, de crime, comme au livre des Juges, XX : *Nunquam tantum nefas, et tam grave piaculum est in Israel* [2]. Mais il ne suffit pas à notre faiblesse que nos cœurs soient affranchis et purifiés de tous les péchés anciens ; il faut encore que, dans sa pieuse miséricorde, le Christ leur inocule la force de sa grâce, afin que nous puissions efficacement lutter contre le malheur des chutes nouvelles :

Donesque, Christe, gratiam,
Ut arceantur crimina.

L'énergie de ce dernier verbe nous semble éveiller une double idée : d'une part la fréquence et la multiplicité des périls, et de l'autre les efforts incessants et généreux qu'ils réclament de l'âme qui sent le besoin de correspondre à la grâce.

Mens ecce torpet impia,
Quam culpa mordet noxia.

C'est la vive peinture de l'état malheureux de l'âme coupable, qui gémit dans la langueur mortelle du péché, tandis que sa dé-

[1] G. Cassandre a écrit *confidentes;* mais, on le voit, cette variante convient beaucoup moins à la pensée de l'auteur.

[2] On lit aussi dans Virgile :

Distulit in seram commissa piacula mortem. (*Æn.*

chirante épine s'enfonce de jour en jour plus profondément dans son cœur désolé. *Conversus sum in ærumna mea, dum configitur spina.* (Ps. XXXI.)—Mais le remords, qui est le châtiment immédiat du péché, en devient bientôt aussi le remède, lorsque vaincue par la douleur et la honte, l'âme s'efforce de soulever ce poids accablant de ténèbres, qui lui dérobent encore la face de son Rédempteur, qu'elle cherche et qu'elle appelle maintenant dans toute la sincérité et toute la véhémence du repentir :

Obscura gestit tollere,
Et te, Redemptor, quærere.

Gestit marque simultanément ici la vivacité du désir, de l'empressement et de l'effort. — *Obscura*, les péchés eux-mêmes, ainsi appelés, parce qu'ils sont tout à la fois et la cause et le fruit des ténèbres qu'ils accumulent à l'horizon de l'intelligence et du cœur. Nous reverrons cette locution figurée à l'hymne suivante des Laudes, et à celle aussi de la même Heure pour le temps de l'Avent [1]. — *Tollere* exprime très-bien l'élan de cette volonté courageuse, qui ne recule devant aucun sacrifice, pour reconquérir le don précieux de la grâce : *Si manus tua, vel pes tuus scandalizat te, abjice eum, et projice abs te.* (Matth. XVIII.)

Et maintenant que le jour heureux de la grâce recommence à briller, et que l'âme se retrouve, comme Pierre, sous le regard amoureux de son aimable Rédempteur, elle le supplie avec plus d'instance encore de dissiper cet amas de ténèbres, dont les ombres profondes enveloppaient jusqu'aux replis les plus secrets de son cœur :

Repelle tu caliginem
Intrinsecus quam maxime [2].

Ce double vers, à la suite de la précédente strophe surtout, exprime admirablement la puissante et miraculeuse opération

[1] *Vox clara ecce intonat,*
Obscura quæque increpat. (texte primitif.)

[2] Si l'élégance laisse à désirer ici, avouons du moins qu'il serait difficile d'exprimer plus énergiquement la pensée. L'élégance, après tout, a un fort petit rôle à jouer dans la prière, et bien d'autres qualités doivent y passer avant elle.

de la grâce. — *Tu*, oui, c'est vous, ô Christ, qui seul, par la splendeur de vos clartés divines, pouvez chasser toutes ces ombres de la mort, et faire arriver jusque sous la pierre des sépulcres la lumière de la vie. Ah! daignez nous arracher aux sombres horreurs du péché, pour nous replacer au sein des célestes irradiations de la grâce, gage précieux de l'éternelle et bienheureuse gloire :

Ut in beato gaudeat
Se collocari lumine.

Remarquons, en finissant, l'étroite relation de ces mots : *obscura*, *caligine* et *lumine*, dans lesquels se résume et se condense toute la substance de cette hymne, si pleine de vérité et de suave onction.

XXI

HYMNE A LAUDES DE LA Ve FÉRIE

Auteur : *Prudence.*

Lux ecce surgit aurea :
Pallens facessat cæcitas,
Quæ nosmet in præceps diu
Errore traxit devio.

Hæc lux serenum conferat,
Purosque nos præstet sibi :
Nihil loquamur subdolum,
Volvamus obscurum nihil.

Sic tota decurrat dies,
Ne lingua mendax, ne manus,
Oculive peccent lubrici,
Ne noxa corpus inquinet.

Speculator adstat desuper,
Qui nos diebus omnibus
Actusque nostros prospicit
A luce prima in vesperum.
Deo Patri sit gloria, etc.

TEXTE PRIMITIF :

V. 2. Pallens *fatiscat* cæcitas.

CODD. MSS. — *Prud. Bibl. Reg.* s. IV, V. (P.) — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel.) — *Harl.* s. x. — *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1 et 2. s. x et XII. (P.) — *Carnut.* s. XI. (P.) — *Gemet.* 1. s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Mogunt.* 1. s. XII. (P.) — *Hilar.* 1. s. XII. (P.)

Synopsis. — Au lever de l'aurore, dont la flamme d'or figure les clartés naissantes de la grâce, l'âme s'excite à déchirer enfin le sombre voile de ce fatal aveuglement qui trop souvent hélas ! par une lamentable erreur l'a précipitée dans l'abîme : elle implore cette lumière divine, dont l'intime et pénétrante irradiation va maintenant la rendre pure aux yeux du *Christ-Orient*, en face duquel s'illuminent toutes les ténèbres. Plus donc de paroles mensongères et trompeuses ; plus de honteuses et criminelles pensées. Que pendant tout ce jour qui commence, notre langue, nos mains, nos yeux restent innocents et chastes, et qu'aucune faute n'imprime de souillure à nos corps ; car du sommet des cieux un Dieu toujours attentif plonge sur nous son regard scrutateur : il nous observe à toute heure, et de la première aube du jour, jusqu'aux dernières ombres du soir, rien n'échappe à son incessante vigilance.

Critique. — Cette hymne, comme celle des Laudes de la précédente férie, est également empruntée à l'*Hymnus Matutinus* de Prudence (*Cathem.* II), qui commence par ces mots : *Nox et tenebræ*. Le 1ᵉʳ vers est une imitation du v. 25, à la strophe VII de cette pièce ; le 2ᵉ est le v. 93 (strophe XXIV), sauf l'adverbe *tandem*, qui a été remplacé par l'épithète *pallens* ; le 3ᵉ v. fait suite aussi chez Prudence au précédent ; et le 4ᵉ finit la 1ʳᵉ strophe de notre hymne, en franchissant à cet endroit le vers intermédiaire du poëte : *Lapsos sinistris gressibus*. Les trois dernières strophes s'y lisent intégralement et dans le même ordre (v. 97-108.)

La Révision n'a changé qu'un seul mot au texte de saint Pie V : elle a écrit *facessat* pour *fatiscat*. De fait, on lit ainsi (*facessat*) dans plusieurs mss., entre autres le *Vatic.* 3859 (s. XI) et le *Vatic. Alexandrinus* 58 (s. XIII), cités l'un et l'autre par Arevalo, auxquels nous devons ajouter nos deux mss. *Trevir.* 1 (s. VIII) et *S. Petri Corb.* 1 (s. X)

Aldus [1], Antonio a Lebrixa [2], Heinsius [3], Arevalo et de nos jours Obbar ont suivi cette variante, qui est également celle de Tomasi, lequel, contrairement à ces auteurs et à ses propres habitudes, ne signale aucun monument à l'appui.

D'autre part, un nombre bien plus imposant encore de mss., et aussi des plus anciens, portent la variante de notre vieux bréviaire *fatiscat* ou *fatescat* [4], parmi lesquels le *Vatic. Alexandrinus* 348 (s. IX), le *Rhenov.* 2. (s. X), le *Carnut.* (s. XI), le *Gemetic.* 1. (s. XI), le *Mogunt.* 1. (s. XII), le *S. Petr. Corb.* 2. (s. XII) et le *Hilar.* 1. (s. XIII). A ce premier faisceau de codex, il nous faut joindre tous les manuscrits anglais indiqués au *Recensus* de l'*Hymn. Sarisburiense* au nombre de 23, dont un, le *Psalterium cum paucis hymnis* (*Vesp. A.* 1.), remonte au VIIIᵉ siècle. Disons en outre que le moine Iso [5], Giselin [6] et Weitz [7] n'ont

1 *Prudentii poetæ Opera*, in-4°. — *Venetiis, apud Aldum, mense januario*, MDI.

2 *Aurelii Prudentii Clementis, viri consularis, Libelli, cum commento Antonii Nebrissensis. Lucronii, per Alnaldum Guillermum de Brocario*, MDXII. — Et cependant dans son recueil de nos hymnes, éditions de Grenade, 1534 et 1553, mentionnées à notre *Recensus*, ce même auteur écrit, au contraire, *fatiscat*. Il est bien vrai que la glose dit *evanescat*, en interprétant *cæcitas pallens* par *diabolus*; or sans nous préoccuper ici du sens figuré de cette glose, constatons seulement qu'elle n'est que la reproduction de celle d'Hilaire, qui, lui aussi, a écrit *fatiscat* dans son texte. Cet accord prouve assez que, au XIIIᵉ comme au XVIᵉ siècle, en France, en Allemagne et en Espagne, où les éditions d'Hilaire se multiplièrent sous toutes les formes, cette leçon y était la plus universellement en usage dans les églises.

3 *Aur. Prudentii Clementis quæ extant, hic Heinsius ex vetustissimis exemplaribus recensuit et animadversiones adjecit. Amstelodami, apud Danielem Elzevirium.* 1667. In-16.

4 C'est le même mot, dont l'échange de l'*i* en *e* s'explique par l'affinité entre ces deux voyelles, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs.

5 Iso, moine de Saint-Gall, né vers l'an 841, mort en 871 au monastère de Granfel, où l'avait appelé Rodolphe, duc de Bourgogne, pour y diriger les études. Sa glose sur les œuvres de Prudence a été donnée par J. Weitz, d'après le double ms. de Charles Widman et de Jacques Bongarsius.

6 *Aur. Prudentius Clem., Theodori Pulmanni Cranemburgii et Victoris Giselini opera, ex fide decem librorum manuscript. emendatus et in eum ejusdem V. Giselini commentarius. Antverp., ex officina Christoph. Plantini.* 1564. In-8°.

7 *Aur. Prudentii Clem. V. C. opera noviter ad mss. fidem recensita, interpolatq, innumeris a mendis purgata, notisque et indice accurato illustrata a M. Joanne Weitzio, P.L. Accesserunt omnium doctorum virorum, quotquot in Prudentium scripserunt, notæ, scholia atque observationes, cum glossis veteribus. Hanoviæ, typis Wechelianis, apud hæredes Joannis Aubrii.* 1613. In-8°.

pas lu autrement, et que Clicthoue, et de nos jours Daniel, dans les collections desquels figure *facessat*, avouent cependant, l'un et l'autre, que tous les livres et bréviaires portent *fatiscat*, comme nous l'avons déjà remarqué pour notre compte, notamment dans le *Rom. Venet.* 1. (1481), les *Rothomag.* 1 et 2. (1491 et 1492), le *Hilar.* (1492), et dans la collection de Timothée (1582), dont le témoignage nous paraît être l'écho fidèle des églises d'Italie à cette époque.

Et maintenant, plus nous étudions attentivement le passage, plus nous inclinons vers la leçon de nos anciens bréviaires. En effet, dans cette première phrase qui est toute mystique, le poëte formule le souhait de voir cesser l'aveuglement de nos âmes aux premiers rayons du *Christ-Aurore.*

Facessat (abeat, discedat) marque purement et simplement l'éloignement; *fatiscat (fatim hiscat, dehiscat)*, au contraire, sous une image aussi juste que vive, exprime tout à la fois, d'une part, l'action pénétrante de la lumière divine, et de l'autre, l'heureuse transfiguration de l'âme, dont le sombre aveuglement se dissout, s'évanouit sous le rayon de la grâce, et s'ouvre alors à ses clartés célestes : *Pallens fatiscat cæcitas* [1].

Commentaire.

Lux ecce surgit aurea :
Pallens facessat cæcitas.

Nous l'avons dit déjà, cette lumière de la brillante aurore est le Christ lui-même, qui se lève à l'horizon de nos âmes dans

[1] Clicthoue rejette la variante *fatiscat. Nam,* dit-il, *fatiscere est defatigari sive deficere.* Et il cite à l'appui cette phrase de Virgile : *Neu pulvere victa fatiscat* (*area*) (Georg. I, v. 180) ; mais il se trompe évidemment, car le verbe est employé ici dans l'acception que nous lui donnons, aussi bien que à l'endroit suivant du même poëte qu'il ne cite pas : *Accipiunt inimicum imbrem, rimisque fatiscunt.* (*Æn.* I, v. 127.)

P.S. Tout ce passage relatif à la variante qui nous occupe était déjà rédigé, lorsque nous avons découvert le *Prud. Bibl. Reg.* Or ce codex, le premier de notre *Recensus*, porte *Facessat.* La présence de ce mot dans un ms. presque contemporain de l'auteur est, nous l'avouons très-volontiers, tout en faveur de la Révision. Cependant nous n'avons pas cru devoir rien changer à notre appréciation, qui nous paraît encore suffisamment motivée pour intéresser l'attention des critiques.

la splendeur matinale de sa grâce. — *Pallens* peut signifier l'état de sombre obscurité de l'âme que le péché aveugle; ou bien encore, et mieux peut-être, cette crainte mystérieuse que réveille presque toujours la première et subite illumination de la clarté divine, et dont les Écritures et la vie des Saints nous offrent plusieurs exemples. C'est dans ce sens que nous semble l'avoir entendu Timothée, lorsqu'il dit : *Ad hanc ergo pulcherrimam divinamque auroræ lucem, semper quidem* TIMENDAM, *omnis peccatorum cæcitas... aperitur dissolviturque in lumen. Fatiscat ergo, id est large abundanterque aperiatur, pallens, id est* TIMENS *peccatorum cæcitas.*

Quæ nosmet in præceps diu
Errore traxit devio [1].

Un aveugle peut-il, en effet, marcher sans faire fausse route, et sans tomber bientôt dans l'abîme? Or, dit ici G. a Marsalia, nous pouvons errer de trois manières : 1° par une juste punition de Dieu; et alors l'erreur n'est pas seulement le péché lui-même, mais aussi le châtiment du péché : *Errare fecit eos in invio et non in via.* (Ps. CVI); 2° par la négligence coupable de l'étude des saints Livres, comme les Juifs qui refusaient de voir dans les Écritures ce que Dieu y avait écrit pour leur instruction : *Erratis nescientes Scripturas.* (Matth. XXII); 3° par l'orgueilleuse obstination à ne pas se soumettre au joug de la discipline et de la correction : *Qui increpationes relinquit, errat.* (Prov. X.) — *Indisciplinatæ animæ erraverunt.* (Sap. XVII.) Ce qui fait dire à saint Grégoire de Nazianze : *Increpationes sunt via regia ad cælum; qui autem eas rejicit, hic a cælo aberrat, et devius abit ad tartara* [2].

Hæc lux serenum conferat,
Purosque nos præstet sibi :

La grâce produit à la fois ce double effet : elle est une lumière dont les sereines splendeurs chassent de l'intelligence la nuit épaisse du péché; elle est aussi un feu céleste, qui purifie le cœur de ses souillures et le rend digne du regard de Dieu.

1 *Errore devio.* — L'erreur qui fait dévier.
2 Orat. *De plaga grandinis.*

Ces deux choses se suivent toujours et ne se séparent pas ; car de même que les ténèbres de l'esprit pèsent sur le cœur et le corrompent, c'est aussi dans les pures clartés de l'intelligence que le cœur puise ses chastes aspirations. — *Serenum* est ici un mot d'un choix remarquable : il n'exprime pas seulement la clarté, mais encore la tranquillité et la paix ; car si la nuit du péché a ses agitations et ses tristesses, le jour de la grâce s'écoule tout entier dans le calme et l'ineffable joie du Saint-Esprit[1].

Nihil loquamur subdolum :
Volvamus obscurum nihil.

Que notre bouche ne s'ouvre pas aux paroles fallacieuses et mensongères, et que notre cœur ne médite point les hontes secrètes du péché. — *Subdolum* rappelle ce double passage du Psalmiste : *Sepulcrum patens est guttur eorum ; linguis suis dolose agebant ; venenum aspidum sub labiis eorum.* (Ps. XIII.) *Tota die injustitiam cogitavit lingua tua, sicut novacula acuta fecisti dolum.* (Ps. LI.) — *Obscurum* est pris ici dans tous ces divers sens que nous avons expliqués déjà à l'hymne précédente des Matines.

Sic tota decurrat dies.

Dies doit s'entendre, ainsi que presque toujours ailleurs, non-seulement du jour ordinaire, mais encore du cours entier de la vie, comme dans l'Évangile, selon cette parole du Sauveur : *Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est. Venit enim nox, quando nemo potest operari.* (Joan. IX.)

Ne lingua mendax, ne manus,
Oculive peccent lubrici[2].

1 Ce neutre absolu, *serenum*, est souvent employé pour *serenitas*, chez les classiques et chez les poëtes chrétiens. Juvencus a dit : *Adveniet ventura luce serenum* (*Hist. Evang.* l. III, v. 226.) Et Dracontius : *Hinc imbres veniunt, placidumque serenum.* (*De Deo* l. I, v. 586.)

2 Coffin, dans son hymne de Prime, qui n'est à nos yeux qu'une froide amplification de celle du bréviaire romain, a imité comme il suit ce passage de Prudence :

Nil lingua, nil peccet manus,
Nil mens inane cogitet.

Il suffit de comparer ce dernier vers avec celui de notre hymne : *Volvamus*

Que ce jour donc, que notre vie tout entière arrive à son terme, sans que notre langue profère le mensonge, sans que nos mains et nos yeux surtout, toujours si prompts et si rapides, se laissent entraîner au mal. — *Lubrici, id est præcipites, fallaces, inconstantes, mobiles et luxuriosi*, dit Grégoire a Marsalia.

Ne noxa corpus inquinet.

Ce sont, en effet, les yeux principalement, qui, bien ou mal disciplinés, sauvegardent ou souillent en nous la pureté du corps : *Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit.* (Luc. XI, 34.) — *Noxa* est ici employé dans le sens de faute, de péché, comme en plusieurs endroits des Écritures. (Exod. XXI, 16. — Num. XXXV, 27.)

Speculator adstat desuper,
Qui nos diebus omnibus,
Actusque nostros prospicit
A luce prima in vesperum.

Cette dernière strophe rappelle le passage suivant de Minucius Félix (IIᵉ-IIIᵉ siècle) : *Quanto magis Deus, auctor omnium ac speculator omnium, a quo nullum potest esse secretum, tenebris interest, interest cogitationibus nostris, quasi alteris tenebris!* (*Octavius*, c. XXII.) De tout temps, dit Arevalo, les chrétiens eurent présente à l'esprit cette salutaire pensée, et ils l'insérèrent fort à propos dans les pièces liturgiques : *Et in ecclesiastico officio prudentissime inseruerunt.* — Du haut du ciel, Dieu ne veille pas seulement sur nous (*nos prospicit*), pour nous garder par l'amoureuse sollicitude de sa paternelle providence; mais il considère aussi et surtout nos œuvres (*actusque nostros*), pour les récompenser ou les punir,

obscurum nihil, pour apprécier la distance, qui sépare à tous égards, mais surtout au point de vue mystique, le génie de l'illustre poëte chrétien du talent facile du versificateur. Quant au mot *lubrici* et à toutes les expressions analogues, dont la langue de l'Église, si chaste cependant, ne rougit jamais, elles furent toujours un grand sujet d'effroi pour tous les pharisiens de cette école.

quand sonnera l'heure de son éternelle justice. — *Actus* pour *actiones*, comme souvent chez les poëtes de la décadence, notamment Lucain et Claudien, et toujours dans notre hymnographie sacrée, et aussi dans la Vulgate, où le mot *actiones* n'est employé que dans le sens exclusif d'*actions de grâces*.

A luce prima in vesperum.

« De la première aube du jour, jusqu'au soir, » sans doute; mais également, selon l'interprétation du v. 9, depuis la première heure de la vie, jusqu'au soir de la mort. C'est dans ce même sens que nous devons entendre ce double texte du Psalmiste : *Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum.* — *A custodia matutina usque ad noctem speret Israel in Domino.* (Ps. CXX. et CXXIX.)

XXII

HYMNE A VÊPRES DE LA Ve FÉRIE

Auteur : *S. Ambroise.*

Magnæ Deus potentiæ,
Qui fertili natos aqua
Partim relinquis gurgiti,
Partim levas in aera.

Demersa lymphis imprimens,
Subvecta cœlis erigens :
Ut stirpe ab una prodita
Diversa repleant loca.

Largíre cunctis servulis,
Quos mundat undà sanguinis,
Nescire lapsus criminum,
Nec ferre mortis tædium.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 2. Qui *ex aquis ortum genus*
3. Partim *remittis* gurgiti —
6. Subvecta cœlis *irrogans* (ou *irrigans*) :
7. Ut *stirpe una* prodita
8. Diversa *rapiant* loca.

Ut culpa nullum deprimat,
Nullum efferat jactantia :
Elisa mens ne concidat,
Elata mens ne corruat.

Præsta Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1, 2 et 3. s. VIII, IX et XII. (Mone.) — *Rhenov.* s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1 et 2. s. X et XII. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Carnut.* s. XI. (P.) — *Francon.* s. XI. (P.) — *Genovef.* an. 1098. (P.) — *Luxemburg.* s. XIV. — *Colon.* 4. s. XIV. (P.) — *Gemetic.* 1, 2, 3, 5 et 6. s. XI, XII, XIII. (P.) — *Novion.* s. XV. (P.)

Synopsis. — L'Église exalte, dans cette hymne du cinquième jour, la puissance infinie de Dieu, qui, après avoir appelé du sein des eaux tous ces êtres animés qui y pullulent sous le souffle de sa parole féconde, en rejette une partie dans l'abîme, et élève l'autre dans les airs ; enchaînant ainsi les uns dans la sombre captivité des flots, et accordant aux autres la libre lumière du ciel : de telle sorte que, issus d'une même source, ils peuplent des lieux bien différents. Puis, dans les dernières strophes, faisant, comme toujours, l'application spirituelle de la partie descriptive, l'Église implore de Dieu, pour tous ses fidèles serviteurs, la grâce d'ignorer les chutes criminelles et de n'avoir pas à subir les angoisses de la mort ; elle demande que le péché n'en retienne aucun au fond de l'abîme, que la présomption n'en élève aucun dans les régions funestes de l'orgueil : de peur que le cœur, brisé contre les écueils, ne désespère, et que l'âme, montée si haut d'abord, ne tombe ensuite dans le précipice.

Critique. — Gavanti affirme que, de son temps, plusieurs bréviaires portaient en tête de cette hymne le nom de saint Ambroise. Tomasi la range aussi parmi celles de l'illustre doc-

---

TEXTE PRIMITIF :

14. Nullum *levet* jactantia.

teur. Cette pièce a, du reste, avec les trois vespérales précédentes, un tel air de famille, qu'on serait, croyons-nous, mal venu à lui supposer une origine distincte.

La première strophe, si l'on retient surtout le verbe *remittis* du vieux texte, concorde d'une façon remarquable avec le chapitre VI de l'*Hexaemeron*, où, à propos de l'œuvre du cinquième jour, et pour en expliquer le symbolisme, saint Ambroise rappelle la parabole du filet jeté à la mer et cette capture de bons et de mauvais poissons, dont on fait sur la rive le triage mystérieux, figure de l'éternelle séparation des justes et des méchants à la consommation des siècles. (Matth. XIII.)— Dans les paroles qui suivent la citation de ce passage évangélique, le saint docteur dit : *Bonum piscem nec retia involvunt, sed* ELEVANT. Expression similaire du vers : *Partim levas in aera*, dont nous retrouvons encore le verbe à la strophe suivante de sa belle hymne de saint Jean, que nous avons mentionnée déjà, en traitant de l'hymne vespérale de la précédente férie, et que l'on peut voir dans Tomasi et Daniel :

Hamum profundo merserat,
Piscatus est Verbum Dei :
Jactavit undis retia,
Vitam LEVAVIT *hominum* [1].

Le substantif *lapsus*, à la troisième strophe, revient fréquemment sous la plume du grand évêque; nous l'avons fait remarquer ailleurs. La quatrième strophe et le chapitre VII de l'*Hexaemeron* nous semblent avoir entre eux une ressemblance que nous recommandons à l'attention des critiques :

[1] L'emploi de ce dernier mot « hŏminum », à la fin du vers, en dépit de la première syllabe, prosodiquement brève, prouve une fois de plus que S. Ambroise payait volontiers et sans crainte tribut à la loi populaire de l'accent. Biraghi (*op cit.*), dans l'ignorance ou l'oubli de cette loi, veut épargner au saint Docteur un vers faux (*un verso sbagliato*), et en conséquence il écrit *omnium* au lieu de *hominum*, prétendant, du reste, qu'on lit ainsi dans les meilleurs mss. Mais, comme il est aisé de le voir en cet endroit, et à l'hymne *Hic est dies verus Dei*, v. 27 et 28 (*Inni sinceri*, p. 63), l'auteur milanais semble s'appuyer beaucoup plus sur la prétendue exigence de la métrique, que sur les mss. mêmes. Ne serait-ce point parce que plusieurs de ces mss., à l'instar du *Vat.* 82, cité par Tomasi, portent les deux mots à la fois? Quant au double passage des livres *De Virginitate*, c. XX — et *De Resurr.*, XI, n. 45, dont il invoque le témoignage, l'authenticité du mot *omnium* n'y serait-elle pas aussi mise en suspicion par la divergence des exemplaires ?

Exsili super undas, o homo, quia piscis es : non te OPPRIMANT *sæculi istius fluctus.* (Ut culpa nullum deprimat.) — *Si tempestas est, pete altum et* PROFUNDUM. (Nullum levet jactantia.) — *Si serenitas, lude in fluctibus : si procella, cave a scopuloso littore ; ne te in rupem furens æstus* ILLIDAT [1]. (Elisa mens ne concidat, elata mens ne corruat.)

Commentaire.

Magnæ Deus potentiæ.

Nous venons de le voir, saint Ambroise considère l'œuvre du cinquième jour comme la figure de la prédestination et de la divine élection des âmes.

Or c'est ici, par excellence, le mystère de la toute-puissance de Dieu. Il n'a pas, il est vrai, sur les cœurs une telle indépendance d'action, qu'il les plie comme la matière, sans concert préalable, à ses adorables desseins ; mais c'est précisément, dans cette mystérieuse entente du libre arbitre de l'homme avec sa volonté sainte, qu'éclate le magnifique triomphe de sa force divine : *Potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.* (Matth. III, 9.)

Qui fertili natos aqua
Partim relinquis gurgiti,
Partim levas in aera.

1 *S. Ambros. Oper. omnia,* éd. Migne, t. I, col. 212.

En juillet 1870, de passage à Carlsruhe, où nous devions compulser les mss. de la bibliothèque Grand-ducale, nous n'eûmes d'abord rien tant à cœur que de voir M. Mone. Nous lui fûmes présenté par le Dr Holder, son successeur dans les fonctions d'archiviste, à l'aimable courtoisie duquel nous sommes redevable de si précieux renseignements. Le célèbre auteur, quoique très-souffrant alors, nous accueillit avec une bienveillance dont nous ne perdrons jamais le souvenir. Le but de notre visite était surtout de mieux connaître les raisons qui lui faisaient refuser à S. Ambroise les hymnes fériales des Vêpres en général, et celle-ci en particulier, et nous eûmes hâte de lui mettre sous les yeux ce passage de l'Hexaemeron. Mone, l'ayant lu avec attention, se recueillit un instant, et puis nous dit : « J'ignorais ce document, quand j'ai écrit mon livre ; si je l'eusse connu alors, franchement j'aurais incliné, comme vous, à penser que S. Ambroise est très-probablement l'auteur de cette hymne. Si donc, ajouta-t-il, avec un accent de modestie dont nous fûmes profondément touché, vous publiez un jour vos *Études* sur les hymnes du bréviaire, je vous autorise très-volontiers à dire que je partage aujourd'hui tout à fait votre avis.

Le Dr Holder assistait à cet entretien.

L'élément de l'eau joue dans le monde physique un rôle immense, et Dieu a voulu aussi qu'il fût dans l'ordre surnaturel comme le principe, la base sur laquelle repose tout le plan de la miraculeuse application de la grâce, puisqu'il fournit la matière au premier des Sacrements, le baptême, par lequel s'opère notre régénération spirituelle : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.* (Joan. III, 5.)

Ici donc, dans la pensée de l'auteur, qui se dévoile clairement à la 3[e] strophe, faut-il bien voir une véritable allégorie de ce Sacrement, comme dans le déluge et le passage de la mer Rouge [1]. Au lieu de ce deuxième vers :

Qui fertili natos aqua,

On lit dans l'ancien texte :

Qui ex aquis ortum genus.

Ce dernier mot collectif, en relation avec *stirpe* de la strophe suivante, et si recommandable déjà par sa couleur génésiaque, nous rappelait trop bien la nouvelle race chrétienne, issue des eaux du baptême et élevée à la sainte et royale dignité des enfants de Dieu [2], pour que nous ne soyons pas attristé de ne plus le trouver à sa place dans cette strophe symbolique. La peur du hiatus, devant lequel cependant le peuple ne sourcillait pas plus autrefois que nos chœurs de moines aujourd'hui, a malheureusement causé la disparition de ce mot.

Le qualificatif *fertili* ne nous paraît pas heureusement associé au substantif *aqua* : nous n'avons rencontré cette alliance ni dans les saintes Écritures, ni dans les poëtes chrétiens, Prudence, Sedulius, Juvencus, Dracontius, etc. [3]. D'ailleurs l'adjonction de cette nouvelle épithète ne peut, ce nous semble,

[1] Cf. Martigny, *Diction. des Antiquités chrét.*, art. *Baptême.* — Paris, Hachette, 1865.

[2] I Petr. II, 9.

[3] Chez les classiques, Pline, croyons-nous, a bien dit quelque part, en parlant d'un fleuve qui roule des paillettes d'or : *Fertilis auro amnis.* Mais, on le voit, l'adjectif réveille ici bien plutôt l'idée de *mouvement* et de *transport* dans le sens étymologique du mot (*fero*), que celle de *production* et de *fécondité.*

que distraire l'esprit du souvenir du texte de saint Jean, auquel l'auteur fait ici allusion. — Nous ne comprenons pas davantage l'abandon de *remittis* pour le verbe actuel *relinquis;* car le premier, dépeignant le *rejet*, ce que ne fait pas le second, entre assurément beaucoup mieux dans la pensée de saint Ambroise, qui voit entre la parabole du filet (Matth. XIII) et l'œuvre du cinquième jour un symbolisme identique, ainsi que nous l'avons déjà remarqué au début de cette étude. Tous sont tirés dans le filet, c'est-à-dire appelés; mais tous ne sont pas choisis, c'est-à-dire élus pour la gloire : une partie est rejetée dans l'abîme, et l'autre est élevée dans les régions immortelles de la divine lumière.

Demersa lymphis imprimens [1],
Subvecta cœlis erigens,
Ut stirpe ab una prodita
Diversa repleant loca.

Cette deuxième strophe n'est que le développement de la première; mais l'énergie des mots semble y affecter plus encore le sens spirituel que le sens littéral. Il ne faut guère chercher dans les classiques l'acception si forte dans laquelle le participe *imprimens* est employée ici, où sa position et le contexte lui font évidemment exprimer l'action de *peser en pressant.* Nous en disons presque autant de son ancien corrélatif *irrogans*, à la place duquel on lit maintenant *erigens;* car la signification de *privilége*, de *grâce*, qu'il avait nécessairement en cet endroit, est aussi chez les auteurs d'un usage fort restreint même dans la prose. Et cependant l'un et l'autre participe *imprimens* et *irrogans*, pris symboliquement surtout, sont, dans cette strophe, d'un très-bel emploi : le premier éveillant l'idée de la divine justice, qui pèse de son poids éternel sur les pécheurs réprouvés; le second rappelant si bien la gratuité de ce don, de cette récompense suprême du ciel, que Dieu veut bien *octroyer* aux élus, en les élevant, par le souffle puissant de sa

[1] S. Ambroise a également écrit en parlant de la terre :
Demersa aquis describitur. Hexaemer. l. I, c. VII. — Bon nombre de mss. portent *dimersa*, entre autres les *Trevir.* 1, 2 et 3; les *Corb.* 1 et 2; les *Gemetic.* 1, 2, 3, 5 et 6. Cette variante se retrouve au XV[e] siècle dans le *Novion.* On lit *submersa* dans le *Hilar.* 2, et *immersa* dans l'incunable *Roman. cur.* 2.

grâce, des profondeurs de l'abîme jusqu'au séjour glorieux de la vision béatifique [1].

Le bréviaire de saint Pie V et quelques autres, parmi les plus voisins de la correction d'Urbain VIII, portent, après Cassandre et Clicthoue, *irrigans* au lieu de *irrogans*. C'est la variante qu'a suivie Racine :

Ceux-là sont humectés des flots que la mer roule,
Ceux-ci de l'eau des cieux;
Et de la même source ainsi sortis en foule,
Occupent divers lieux.

Bien que cette locution fasse allusion peut-être aux eaux célestes de la grâce, par opposition à celles de la colère, dont on rencontre la double figure en cent endroits des Livres saints, elle nous paraît cependant peu naturelle au littéral d'abord, et puis entrer moins bien dans le parallélisme de cette strophe avec la première, où domine la grande idée mystique de l'élection et de la réprobation finales des âmes, dont toute la pièce est comme imprégnée. Au demeurant, nos recherches sur ce mot nous amènent à penser que son apparition dans les manuscrits ne remonte guère au delà du xivᵉ siècle. A l'exception de trois seulement, dont deux de ce siècle et l'autre du xvᵉ, tous nos manuscrits disent *irrogans*, et ce texte, qui a été adopté par la généralité de nos livres, est aussi celui de Tomasi [2].

Quant au nouveau participe *erigens*, il n'ajoute rien à *levas*, et n'en éclaire en aucune façon le sens spirituel.

Ut stirpe ab una prodita
Diversa repleant loca.

Stirpe, nous en avons déjà fait la remarque, répond très-bien à *genus* de la première strophe (vieux texte).

La préposition *ab* a été, par les correcteurs, introduite dans ce vers pour n'avoir pas à omettre l'élision : chose peu nécessaire, puisque, d'une part, la licence était admise alors, et que

1 *Subvecta cœlis* p. *subvectis cœlos.*

2 On lit bien, il est vrai, dans l'incunable *Hilar.* (1492) la singulière version : *collo* (capite) *irrigans;* mais la glose porte : *id est* IRROGANS.

de l'autre le *hiatus* n'en demeure pas moins, en dépit de cette adjonction.

Contrairement à tous les livres et manuscrits, *repleant* a été substitué à *rapiant*. Ce verbe primitif, si beau déjà au littéral, peignait plus vivement encore au sens mystique la rapidité avec laquelle les damnés, sous le regard courroucé du souverain Juge, se précipiteront dans le gouffre infernal; tandis que les justes, comme des aigles pressés autour du corps glorieux du Christ, seront emportés avec lui vers les sublimes régions du ciel empyrée. — Mais à la suite de *diversă*, *răpiant* donnait au deuxième pied un *pyrrique* au lieu d'un *iambe* ou d'un *tribraque*, comme le reconnaît Clicthoue, qui voit là une licence dont il ne faudrait pas, dit-il, abuser [1]. L'aveu d'une licence ici prouve, il est utile de le noter, que le fait n'était pas encore alors insolite dans la versification, mais que la raison sur laquelle il repose et qui le justifie, c'est-à-dire la loi de l'accent, commençait déjà à être oubliée au XVIe siècle par les enthousiastes de la renaissance.

Or dans ce mot *rapiant*, la première syllabe, qui est prosodiquement brève, se trouvant entre deux atones (*thesis*), s'allonge nécessairement en devenant forte et tonique (*arsis*), et constitue avec la *déprimée* qui précède un véritable iambe.

Largire cunctis servulis,
Quos mundat unda sanguinis.

Largire. — Ce premier mot de supplication est cher à l'Église; nous le rencontrons fréquemment dans les prières de sa liturgie sainte. Il marque tout ce qu'il y a de miséricordieux et de spontané dans le don céleste de la grâce, ici principalement où, en face de ces terribles alternatives de la vie et de la mort, nous demandons à Dieu d'être éternellement associés à la glorieuse phalange des élus.

Cunctis servulis. — C'est pour tous les fidèles, entrés par le baptême dans la famille du Christ (*servulis*), que l'Église implore cet incomparable bienfait, pour tous ceux qui ont été purifiés par les flots de son sang dans les eaux régénératrices :

Quos mundat unda sanguinis.

[1] *Elucidat. Eccles.*, p. 40, édit. de Paris, 1548.

C'est de ce vers, dont nous avons vu le typique à la première strophe (*qui ex aquis ortum genus*), que prend son point de départ toute l'interprétation spirituelle de l'hymne.

Tous, dans les eaux mystérieuses du baptême, nous sommes devenus la *race* du Christ, qui est la souche divine sur laquelle nous avons été greffés (*stirpe una prodita*); mais de ce filet symbolique du divin pêcheur des âmes, combien, hélas! seront rejetés par lui dans ces eaux, devenues maintenant pour elles les *flots de la colère* et le gouffre de l'éternelle justice. La crainte de ce redoutable malheur inspire la prière de l'Église, et par la vertu même du sang précieux qui a lavé tous ses enfants, elle demande à Dieu qu'ils ignorent toujours le malheur des chutes criminelles, et qu'ils n'aient jamais à subir les douloureuses tristesses de la mort :

Nescire lapsus criminum,
Nec ferre mortis tædium.

Cette dernière locution peut signifier ou les mortelles angoisses du péché, ou les inconsolables désolations qui en seront à jamais le terrible châtiment. Elle nous rappelle le vers analogue de l'hymne *Invicte martyr unicum*, aux Laudes du Commun d'un Martyr :

Vitæ repellens tædium,

où le dernier mot désigne clairement alors le péché, qui pèse sur le cœur de tout le poids de cet anxieux ennui, auquel fait allusion saint Augustin : *Fecisti nos ad te (Deus), et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te* [1].

Ut culpa nullum deprimat,
Nullum efferat jactantia.

On ne lit pas *efferat*, mais *levet* dans le vieux texte [2]. Nous en faisons tout d'abord la remarque, parce qu'elle aide à saisir plus facilement le rapport de ces deux mots *deprimat* et *levet* avec leurs typiques *imprimens* et *levas*. On voit cependant que

1 *Confess.* l. I, c. 1, n. 1.
2 Ce mot *levet*, comme plusieurs autres primitifs, a été conservé par G. à Marsalia. (*Op. cit.*)

ce dernier verbe ne présente pas dans la phrase le même sens aux deux endroits : là, c'est la grâce de Dieu qui élève; ici, c'est la présomption de l'homme.

L'auteur met celle-ci en contraste avec la faute qui abat, et demande à Dieu, l'affranchissement de l'une et de l'autre, afin que le cœur meurtri contre l'écueil ne désespère point, et que l'âme emportée bien haut d'abord, ne roule ensuite dans l'abîme :

Elisa mens ne concidat,
Elata mens ne corruat [1].

Cette strophe finale, où l'antithèse se joue avec une si gracieuse aisance dans une période dont rien n'égale cependant l'austère concision, présente comme en relief tout l'enseignement de l'hymne.

Quelque impénétrable que soit le mystère de la prédestination, l'homme avec l'assistance de Dieu, qui ne lui fera jamais défaut, et dont l'Église implore ici le secours, aura toujours l'assurance morale d'arriver au salut, s'il asseoit ses espérances sur le double fondement d'une confiance sans borne, et d'une profonde humilité : *Superbia*, dit saint Bernard, *de supernis cœlestibus ad ima præcipitat, humilitas ab imis ad alta levat : Angelus in cœlo ad tartara corruit, homo in mundo ad cœlum ascendit* [2]

Que celui donc qui est tombé déjà ne s'affaisse pas sous le poids de sa faute, descendant ainsi de chute en chute (*lapsus criminum*), jusque dans le noir abîme de la mort (*tædium mortis*); et que celui qui se croit ferme prenne garde de ne pas tomber : *Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat* [3].

[1] *Ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli.* (I Tim. III, 6.)
[2] *Serm.* CXI, *de Resurrect. Domini.*— Apud G. a Marsalia *super hoc hymn.*
[3] *I Cor.* X, 12.

XXIII

HYMNE A MATINES DE LA VIe FÉRIE

Auteur : *S. Grégoire.*

Tu Trinitatis unitas,
Orbem potenter quæ regis,
Attende laudis canticum,
Quod excubantes psallimus.

Nam lectulo consurgimus
Noctis quieto tempore;
Ut flagitemus omnium
A te medelam vulnerum.

Quo fraude quidquid dæmonum
In noctibus deliquimus,
Abstergat illud cœlitus
Tuæ potestas gloriæ.

Ne corpus adstet sordidum,
Nec torpor instet cordium,

TEXTE PRIMITIF :

VV. 2. Orbem potenter *qui* regis,
3. Attende *laudum cantica,*
4. *Quæ* excubantes psallimus.
7. Ut flagitemus *vulnerum* interversion.
8. A te medelam *omnium.* id.
13. Ne corpus *adsit* sordidum.

Ne criminis contagio
Tepescat ardor spiritus.

Ob hoc, Redemptor, quæsumus,
Reple tuo nos lumine,
Per quod dierum circulis,
Nullis ruamus actibus.

Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII et IX. (Mone.) — *Rhenov.* 2. x. (Daniel.) — *Harl.* et *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)— S. *Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — L'Église, invoquant le grand Dieu, dont la mystérieuse unité subsiste en la Trinité des personnes, et qui régit le monde par sa puissance infinie, le prie de se rendre attentif à la voix de ces cantiques sacrés que nous chantons à sa gloire dans nos amoureuses veilles. Elle lui rappelle que ses enfants ont quitté leur couche à cette heure silencieuse du sommeil, pour solliciter de sa pieuse miséricorde la guérison de toutes les blessures de leurs âmes; afin que, par la vertu de sa glorieuse puissance, il les purifie du haut du ciel de toutes les souillures que peut leur avoir fait contracter dans les ombres de la nuit la malice fallacieuse des démons. Car il nous faut ici une chair sans tache, un cœur affranchi de tout engourdissement, un esprit dont la contagion du péché n'ait pas refroidi l'ardeur. L'Église, en terminant, supplie le Christ-Rédempteur de nous remplir de sa lumière, afin que, à la clarté de son rayon divin, nous puissions, sans nouvelles chutes, traverser les jours périlleux de notre carrière mortelle.

Critique. — A part D. Ceillier, Mone et Biraghi, tous ceux qui assignent un auteur à cette hymne nomment saint Ambroise, d'après Hincmar, de Reims. (*Lib. de non trina Deitate.*)

Divorçant avec l'opinion commune, Mone penche pour saint Grégoire, et son avis, croyons-nous, ne semblera pas ici trop aventuré, si l'on considère plus attentivement le style de la

pièce, si on le rapproche surtout de celui de l'hymne *Primo dierum omnium* [1], laquelle appartient certainement à l'illustre pape. C'est ainsi que les locutions : *Noctis quieto tempore.* — *Abstergat.* — *Ne corpus adsit sordidum.* — *Nec torpor instet cordium.* — *Ob hoc, Redemptor, quæsumus* — ont là, pour ce dernier vers d'abord, une reproduction identique, et pour les autres passages, leurs similaires plus ou moins dessinés dans les expressions suivantes : *Hujus diei tempore, horis quietis psallimus.* — *Expiatos sordibus.* — *Absit libido sordidans.* — *Ne fœda sit vel lubrica compago nostri corporis.* — *Pulsis procul torporibus.* Et maintenant, si l'hymne Quadragésimale *Audi benigne Conditor* doit être également attribuée à saint Grégoire, selon l'opinion qui prévaut aujourd'hui, nous y signalerons encore ce vers : *Confer medelam languidis*, de la même plume, sans doute, qui a écrit les deux suivants :

Ut flagitemus vulnerum
A te medelam omnium.

Nous remarquerons que la 1[re] strophe de cette hymne du vendredi se retrouve également la première à celle des Laudes pour la fête de la Sainte-Trinité, où elle est accompagnée de la strophe *Ortus refulget Lucifer*, qui est la troisième de l'hymne suivante des Laudes de cette même férie. Ces emprunts ne sont pas rares, et nous aurons occasion d'en noter plusieurs autres dans le cours de ces Études.

Commentaire.

Tu Trinitatis unitas,
Orbem potenter quæ regis.

Tous nos manuscrits et tous nos livres portent *qui regis*, et c'est ainsi que nous lisons dans Tomasi. Clicthoue et Timothée mentionnent, à la vérité, la nouvelle leçon, comme particulière de leur temps à quelques églises (*Ut nonnulli facere solent.* — *Ut quidam cantare solent*) ; mais ils ne l'adoptent pas. G. Cassandre n'en parle pas même.

Nous pensons que cette variante n'est que le résultat d'un

1 Texte nouveau : *Primo die quo Trinitas.*

scrupule grammatical, dont les correcteurs, certes, auraient bien pu s'affranchir. Était-il, en effet, si difficile de voir que dans la pensée de l'auteur, le relatif devait se lier bien mieux au pronom *tu*, comme représentant plus naturellement et tout d'abord l'idée de Dieu (*tu Deus*), qu'au substantif *unitas*, qui, joint à *Trinitatis*, forme un développement théologique, pure incidence de phrase en cet endroit? — *Potenter* en corrélation, sans doute, avec *potestas* (strophe III) qu'il prépare.

Attende laudis canticum,
Quod excubantes psallimus.

On lit *laudum cantica* dans tous les manuscrits, comme au bréviaire de saint Pie V; mais la tournure primitive nécessitait *quæ* au commencement du vers suivant, et on l'a rejetée pour éviter le hiatus et la non-élision [1]. — *Excubantes.* — Ce mot qui fait allusion à la garde vigilante des sentinelles nocturnes, est ici d'un très-bel emploi, pour exprimer avec autant de justesse que de piété le rôle d'honneur que remplissent particulièrement les chœurs monastiques, dont l'imposante psalmodie fait résonner chaque nuit ses mélodieux accents devant la tente du grand Roi, le tabernacle du Christ [2].

[1] Et cependant c'est bien l'ensemble de toute la psalmodie de cet office que l'auteur a en vue (*Laudum cantica*); et non pas seulement le chant particulier de cette hymne, comme nous semble le laisser à penser la nouvelle leçon (*Laudis canticum*).

[2] Dans son hymne *ad Gallicinium* (Cathem. I), Prudence a très-heureusement aussi usé du même mot pour exprimer la même idée :

Vigil vicissim spiritus,
Quodcumque restat temporis,
Dum meta noctis clauditur
Stans, ac laborans EXCUBET.

Nos correcteurs, qui avaient probablement sous les yeux ce passage de Prudence, ont voulu, paraît-il, conserver à tout prix la belle expression *excubantes*. En cela ils ont, certes, agi plus sagement que G. Cassandre et Clicthoue, qui se sont permis d'écrire à la place *concinentes*, sachant bien que tous les mss. portaient *excubantes*, comme le fait nécessairement supposer la glose même de ce dernier auteur. Ainsi donc les uns, pour conserver *excubantes*, écrivirent *Laudis canticum*, et les autres, pour maintenir *Laudum cantica*, imaginèrent la malheureuse substitution *concinentes*. Rien donc, comme cette divergence même d'erreur, ne prouve mieux la convenance du texte primitif, qu'il fallait tout entier respecter, en dépit de la non-élision, que l'usage autorisait et dont le heurt, après tout, était singulièrement atténué par le chant.

Nam lectulo consurgimus
Noctis quieto tempore.

C'est le développement de la précédente idée, sur laquelle l'Église appuie toujours comme sur un titre tout spécial à la miséricordieuse attention du Seigneur. — *Quieto tempore :* — les heures tranquilles et silencieuses de la nuit, qui sont les plus chères au sommeil, sont aussi les plus favorables au recueillement de la prière. C'est alors surtout que priait le Sauveur : *Erat pernoctans in oratione Dei.* (Luc. VI.) —*Tunc enim animus quietior est ad meditandum in tanta tranquillitate; tunc paratior est, et tenebræ illæ ad pœnitentiam nos invitare videntur.* (S. Chrysost. Homil. XXXI *in Act.*)

Ut flagitemus omnium
A te medelam vulnerum [1].

Les péchés sont très-bien appelés des blessures, des plaies, parce qu'ils déchirent l'âme et la réduisent souvent à ce triste état où nous voyons gisant, sur le chemin de Jéricho, l'infortuné Samaritain.

Quo fraude quidquid dæmonum [2]
In noctibus deliquimus.

Que les ombres de la nuit soient favorables aux artifices des démons, c'est une vérité affirmée par toute l'hymnographie chrétienne, et dont nous trouvons aussi de nombreux témoignages dans les autres parties de l'office de l'Église [3], laquelle n'est après tout sur ce point, comme sur tous les autres, que l'écho des saintes Écritures. C'est ce qui explique de sa part ces prières si fréquemment adressées à Dieu pour être purifiés des fautes de la nuit.

[1] Le troisième pied recevant tout aussi bien le *spondée* que l'*iambe*, et celui-là mieux encore, quand le premier pied est également un spondée, nous ne voyons pas le motif de la transposition des deux mots qui terminent ce double vers. Le substantif *vulnerum* n'était rien mal, ce nous semble, au premier vers, et son qualificatif *omnium*, qui arrivait comme inattendu à la fin de la phrase, donnait peut être à cette idée de l'universalité des fautes, dont on implore ici la rémission, une couleur plus énergique.

[2] *Quo* pour *ut.*

[3] Notamment la collecte des Complies : *Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam, et omnes insidias inimici ab ea longe repelle.*

Abstergat illud cœlitus
Tuæ potestas gloriæ.

Abstergat indique assez la nature de ces fautes, auxquelles la malice du démon a beaucoup plus de part que notre volonté; mais qui n'en sont pas moins regrettables au double point de vue de l'âme, dont elles troublent la sereine quiétude, et du corps, dont elles altèrent quelquefois la délicate pureté. — *Cœlitus* — du haut du ciel qui est le foyer des divines clartés. Cet adverbe se joint très-bien à la locution suivante : *Potestas gloriæ*, dont l'allure insolite déconcerte d'abord, mais qui se révèle bientôt à nos yeux dans toute sa magnifique profondeur. Pour bien saisir la beauté du passage, il faut surtout y remarquer l'opposition de cette double idée de ténèbres et de lumière, qui se dessine jusque dans la dernière strophe. C'est dans les ombres de la nuit que le démon fait son œuvre; et c'est dans les splendeurs du jour, c'est-à-dire de la lumière de la grâce, que Dieu opère dans les âmes. Si donc la puissance des démons a été appelée par Jésus-Christ lui-même *puissance des ténèbres* (*potestas tenebrarum*), le poëte a été, certes, très-heureusement inspiré en donnant ici à la puissance du Christ ce nom nouveau, qui forme avec celui du démon un si hardi contraste : *Puissance de la gloire* (*potestas gloriæ* [1]).

Ne corpus adstet sordidum,
Nec torpor instet cordium.

1 Timothée et G. à Marsalia expliquent autrement cette locution. Le premier entend *gloriæ* dans le sens de *laudis*, c'est-à-dire alors la puissance, l'efficacité de la louange même de la psalmodie. Le second veut que la *puissance de gloire* (*tuæ potestas gloriæ*), dont il s'agit ici, soit précisément cette puissance propre et incommunicable, que le Père avait accordée à Jésus-Christ seul, en tant qu'homme, de remettre les péchés sur la terre, comme le dit S. Thomas. (3[a], qu. 64, art. 3.) L'une et l'autre de ces deux interprétations ne sont pas sans valeur; la nôtre toutefois nous a paru préférable, et bien que nous ne l'ayons rencontrée nulle part encore, nous avons cru devoir l'adopter; d'autant mieux qu'elle peut aisément se concilier avec celle de G. a Marsalia.

Cette locution *tuæ potestas gloriæ* avait trop de profondeur mystique pour être comprise et goûtée par Mone, qui n'a pas manqué de voir ici, comme toujours en pareil cas, une erreur de la part des copistes, lesquels, *peut-être*, dit-il, ont écrit *potestas gloriæ* pour *potestas gratiæ*. Les scribes ne font pas d'ordinaire d'aussi heureuses fautes; et pour celle-ci en particulier, nous croyons sans peine que le poëte lui-même leur en adresserait volontiers ses meilleurs remercîments.

La chair est en si étroite union avec l'âme, que les souillures de celle-là communiquent toujours à celle-ci la torpeur languissante du péché. — On lit *adsit*, au lieu de *adstet*, dans tous les manuscrits. — Nous voyons peu la raison de ce changement [1].

Ne criminis contagio [2]
Tepescat ardor spiritus.

Le Sauveur a dit : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur.* (Luc. XII.) — Or rien ne s'oppose davantage à la propagation et à l'accroissement de cette flamme divine que la mortelle contagion du froid glacial du péché. Et cependant c'est à l'heure de la prière surtout que l'esprit doit tressaillir devant Dieu de cette vive allégresse qui accompagne toujours l'innocence et la pureté.

Ob hoc, Redemptor, quæsumus,
Reple tuo nos lumine.

C'est pour échapper à ce triple malheur, dont il s'agit dans la précédente strophe, la souillure des sens, l'engourdissement du cœur et le refroidissement de l'esprit, que nous supplions maintenant le divin Rédempteur de nous remplir de sa lumière, lui qui est la lumière même du monde : *Ego sum lux mundi.* (Joan. VIII, 12.) — Les ténèbres engendrent la mort; la lumière communique et assure la vie; et c'est par l'effusion dans les âmes des clartés victorieuses de la grâce que le Christ manifeste sa glorieuse puissance (*potestas gloriæ*). Marchant alors avec sécurité sous le rayonnement de la céleste lumière, nous évitons ces chutes malheureuses, dont toujours sont menacés ceux qui cheminent dans les ombres de la nuit :

Per quod dierum circulis
Nullis ruamus actibus.

Le Sauveur n'a-t-il pas dit lui-même : *Si quis ambulaverit*

[1] Serait-ce parce que *adstet* marquerait mieux la présence du corps que *adsit*? Mais on n'a peut-être pas assez réfléchi à ce rôle mystique du corps qui, dans la psalmodie, s'identifie avec l'âme, dont il est alors surtout l'instrument.

[2] *Contagio*, abl. de *contagium*.

in die non offendit ;... si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo. (Joan. XI, 9, 10.)

On le voit, cette strophe finale aide beaucoup à l'interprétation de la troisième, et mieux peut-être que tout autre commentaire, donne le véritable sens de ce vers le plus saillant de cette hymne :

Tuæ potestas gloriæ.

XXIV

HYMNE A LAUDES DE LA VIe FÉRIE

Auteur incertain.

Æterna cœli gloria,
Beata spes mortalium,
Summi Tonantis Unice,
Castaque proles Virginis :

Da dexteram surgentibus,
Exurgat et mens sobria,
Flagrans et in laudem Dei
Grates rependat debitas.

Ortus refulget Lucifer,
Præitque solem nuntius ;
Cadunt tenebræ noctium :
Lux sancta nos illuminet,

TEXTE PRIMITIF :

V. 3. *Celsi* Tonantis Unice—
7. Flagrans*que* in laudem Dei —
10. *Sparsamque lucem nuntiat;*
11. *Cadit caligo* noctium —

Manensque nostris sensibus,
Noctem repellat sæculi,
Omnique fine temporis
Purgata servet pectora.

Quæsita jam primum Fides
In corde radices agat;
Secunda Spes congaudeat,
Qua major exstat Charitas

Deo Patri sit..., etc.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel.) — *Jul.* s. x. — *Harl.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) *Gemetic.* 1. s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. D. 1098. (P.) — *Alb.* s. XII. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — A l'aurore du jour où le Christ consomma sur la croix les sanglantes ignominies de sa cruelle passion, l'Église, par un contraste saisissant et qui mérite d'être remarqué, semble tout exprès avoir choisi cette hymne dont le solennel début oppose les plus sublimes grandeurs aux humiliations du Calvaire. Elle salue et adore dans le crucifié Celui qui est l'éternelle gloire des cieux, la bienheureuse espérance des mortels, le Fils unique du souverain Maître du tonnerre, le fruit béni des chastes entrailles de la Vierge. Elle implore pour ses enfants qui se lèvent le secours de sa main puissante, afin que leurs cœurs, sevrés de toute affection terrestre, se réveillent aussi, et que brûlant de louer Dieu, ils lui payent le tribut d'actions de grâces que réclament ses bienfaits. Lucifer, messager du soleil, dont la matinale clarté déchire la première le voile des nuits, lui fournit, comme toujours, l'occasion d'appeler sur nous la lumière sainte de la grâce. Elle souhaite qu'elle se fixe pour toujours dans nos âmes, afin qu'après en avoir

---

TEXTE PRIMITIF:

15. Omnique fine *diei* —
18. *Radicet altis sensibus.*

chassé la nuit du siècle, elle les affranchisse à jamais des souillures du péché. Elle désire que la Foi, que nous avons acquise déjà au baptême, pousse d'abord en nous ses heureuses racines; que l'Espérance ensuite y fasse naître la joie; et que, au-dessus des deux autres, règne en souveraine la Charité.

Critique. — Cette hymne est *abécédaire*, bien que l'initiale *C* se trouve répétée au quatrième vers, et que, dans le vieux texte même, deux autres lettres dérogent à l'ordre alphabétique, savoir *S*, à la place de *I* au verset 10, et *Q*, au lieu de *T*, au verset 20 [1]. — Ces anomalies nous autoriseraient peut-être à penser que la pièce a subi des altérations plus ou moins regrettables, et l'absence des dernières lettres nous donne lieu de craindre qu'elle n'ait été écourtée [2]. Aussi nous garderons-nous de faire un reproche à Mone d'avoir essayé de reconstruire le texte, en écrivant *ipsam* au lieu de *sparsam*, au verset 10, et *tunc* pour *qua* ou *quo* au verset 20. *Ipsam*, faut-il bien pourtant l'avouer, ne s'est offert à nous, jusqu'ici du moins, dans aucun manuscrit; quant au mot *tunc*, qui répugne également à Daniel, parce qu'il ne le croit appuyé que sur le seul bréviaire de Stuttgard (XV[e] siècle), on le lit aussi dans le bréviaire de l'Église de Saint-Albain (XII[e] siècle).

Mais si volontiers nous nous associons à Mone quand il s'efforce à bon droit de recomposer ici le texte, nous évite-

[1] Les correcteurs ont introduit un nouvel élément de confusion : 1° En substituant *summi* à *celsi* au commencement du v. 3, et 2° en changeant le v. 18, qui ne commence plus aujourd'hui par *R* (*Radicet*), mais par *I* (*In corde*). — Pour ce qui est de *O* (*Ortus*), au v. 9, et de *C* (*Cadit*), au v. 11, ils ne doivent ni l'un ni l'autre embarrasser; puisque d'abord le poëte avait évidemment fait précéder la voyelle *o* de l'aspirée *H* (*Hortus*), et que d'autre part le *c* dur s'écrivait presque toujours alors par *k* devant *a* bref (*Kadit*). Cf. Mone, *op. cit.*, t. I, p. 215, et Prompsault, *Gramm. lat.*, I[re] p., l. X, c. IV.

[2] Toutes les pièces abécédaires que nous connaissons de la période du IV[e] au VII[e] siècle courent en entier l'échelle alphabétique de *a* jusqu'à *z*. Le chant de S. Augustin contre les donatistes : *Abundantia peccatorum...*, etc. fait seul exception; mais il s'étend encore jusqu'à la lettre *v* inclusivement. Nous trouvons dans du Méril (*Poésies popul. latines antérieures au* XII[e] s., p. 249 et 264) deux chants abécédaires du IX[e] siècle, l'un sur la bataille de Fontenay ou Fontenailles, entre les fils de Louis le Débonnaire (841), l'autre des soldats de Louis II (871). Or le premier ne dépasse pas la lettre *n*, et le second reste encore en deçà. Mais du Méril ne doute pas que ces pièces ne soient tronquées.

rons de le suivre dans ce système d'allusions plus ou moins hasardées, dont maintes fois déjà nous avons ailleurs critiqué l'abus. C'est ainsi qu'il voit au verset 11 la nuit du paganisme; au verset 12, l'*illumination* du baptême; au verset 17, la foi naissante des catéchumènes, et que toute la strophe IVe, qui lui retrace l'histoire des disciples d'Emmaüs, achève à ses yeux ce prétendu tableau de l'époque Pascale.

Sans vouloir écarter la réminiscence de ce passage de saint Luc : *Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies* (XXIV, 29), que permettent peut-être de supposer les versets 13, 14 et 15, nous croyons difficilement que l'auteur ait eu à l'esprit tout ce que Mone nous semble lui prêter ici beaucoup trop gratuitement, puisque, selon la remarque de Daniel, il ne prouve en aucune façon que cette hymne ait été jamais chantée en quelque église pendant le Temps Pascal, et que tous les manuscrits et tous les livres autorisent, au contraire, à penser qu'elle a toujours été affectée à la VIe férie de la semaine commune, c'est-à-dire en dehors de l'Avent, de la Quadragésime et de la période Pascale.

La pièce est certainement d'une haute antiquité, car nous la lisons dans les manuscrits de Trèves 1 et 2; mais sa facture même alphabétique ne nous engage pas à croire qu'elle ait été composée par saint Ambroise, comme le disent avec Tomasi la généralité des commentateurs, à l'exception toujours de D. Ceillier et de L. Biraghi. Nous ne pensons pas cependant qu'elle soit inférieure au VIe siècle, et même sans tenir compte de l'induction qu'il plaît à Mone de tirer du mot *Tonantis* [1], pour la faire descendre à cette époque, nous inclinons fortement à croire que si elle n'est pas du IVe siècle, elle s'en rapproche beaucoup.

[1] Cette épithète, en effet, a été appliquée à Dieu non-seulement au commencement du Ve siècle, par Dracontius (*De Deo*, où nous l'avons rencontrée jusqu'à treize fois); mais encore au milieu et à la naissance même du IVe s., par Juvencus (*Hist. Evang.*, quatre fois), et par Prudence (*Cathem.* — *Peristeph.* — *Apoth.*, trois fois). Elle est l'écho de ce double passage de l'Écriture : *Dominum formidabunt adversarii ejus et super ipsis in cœlis tonabit.* (I Reg. II.)— *Tonabit de cœlo Dominus, et Excelsus dabit vocem suam.* (II Reg. XXII.)

Commentaire.

Æterna cœli gloria,
Beata spes mortalium.

C'est le Christ que salue le poëte, le Christ qui est là-haut la gloire des anges et des élus, et ici-bas l'espérance bienheureuse des hommes de bonne volonté qui militent encore sur la terre.

Summi Tonantis Unice
Castæque proles virginis.

Et le Fils du Maître du tonnerre, est aussi celui de la Vierge Immaculée. Le double contraste que présente cette 1[re] strophe respire tout à la fois la plus sublime grandeur et la plus douce piété. On en rencontre aussi la dernière opposition dans ce vers de Prudence :

Filius ille hominis, sed Filius ille Tonantis.
(*Apoth.*, v. 171.)

Nous ne savons pourquoi *summi* est venu se substituer à *celsi,* alors surtout qu'on ne pouvait le poser là sans briser l'ordre alphabétique [1].

Da dexteram surgentibus.

Sans doute que l'âme ne se remue déjà qu'à l'aide d'un premier secours, qui la fait entrer dans ce mouvement salutaire que Dieu lui imprime; mais cette grâce prévenante ne lui suffit pas, et il lui en faut une nouvelle qui accompagne et soutienne ses efforts. A la voix puissante de Dieu qui nous appelle, nous levons la tête et nous tournons nos regards vers lui; mais s'il ne nous tend la main dans sa miséricordieuse bonté, nous ne serons jamais tout à fait debout. C'est ce secours que lui demande

[1] *Celsi* marque l'élévation et la grandeur tout aussi bien que *summi;* et s'il y a une nuance, devait-on bien ici en tenir compte. En outre, *celsi Tonantis* peut par hypallage très-élégamment se dire pour *super celsa Tonantis,* et alors surtout rappellerait-il ce passage de Prudence :

Felices animæ quibus per ignem
Celsa scandere contigit Tonantis !

(*Peristeph. hymn.* VI., *SS. Fructuosi et soc.,* v. 98.)

encore l'Église par la maternelle intercession de la Vierge : *Succurre cadenti, surgere qui curat populo* [1].

Exurgat et mens sobria,
Flagrans et in laudem Dei
Grates rependat debitas.

Mens sobria est le cœur circoncis, sevré par la mortification de toutes les affections terrestres, et qui tient fortement en main les rênes de son empire intérieur. Brûlant d'ardeur et plein d'une sainte allégresse, ce cœur-là est toujours prêt à célébrer la gloire de Dieu, et à lui payer la dette de sa reconnaissance.

On lisait avant la révision : *flagransque*, au lieu de *flagrans et*. L'élision omise, surtout après l'enclitique *que* [2], était alors, nous l'avons dit maintes fois déjà, une licence des plus fréquentes, dans la poésie de l'Église principalement, où le chant adoucissait beaucoup le heurt des voyelles, et n'en laissait pas même quelquefois la trace.

Ortus refulget Lucifer,
Præitque solem nuntius.

Nous le répétons, l'aspirée *H* devait primitivement figurer en tête de ce premier vers : Mone, qui n'en doute pas, écrit encore *hortus*. Avec lui aussi nous pensons volontiers que la lettre *I* était, à son tour, l'initiale du vers suivant, dont le premier mot pouvait bien être comme il le veut, *ipsam*, ou tout autre commençant par *i*. Mais nous avons de la peine à lui accorder que ce vers des manuscrits *Sparsamque lucem nuntiat*, dont les siècles avaient consacré l'usage, manque de sens [3]. Nous partageons sur ce point l'avis de Daniel [4]. Avouons cependant que le texte nouveau a peut-être le mérite d'avoir ouvert la voie à Mone pour cet essai plus ou moins heureux de la recomposition du vers authentique de l'auteur : *Ipsamque lucem (solem) nuntiat.*

1 Ant. de l'Avent : *Alma Redemptoris mater.*

2 Flăgrāns - quĕ īn - laūdĕm - Dĕī.

3 En effet, Lucifer qui brille le matin au firmament, n'annonce-t-il pas que la lumière a déjà projeté sur l'horizon ses clartés naissantes ?

4 *Thes. Hymnolog.*, t. IV, p. 41.

Cadunt tenebræ noctium :
Lux sancta nos illuminet.

« Les ténèbres de la nuit s'évanouissent : que la lumière sainte illumine nos cœurs! » C'est là toujours le fruit spirituel dont l'Église implore la grâce aux premiers rayons de l'aurore, et quelquefois même dès la première heure de ses veilles nocturnes. — Le premier vers a été substitué à celui-ci du texte primitif :

Cădit cālīgo noctium,

auquel la Correction, sans doute, eût de meilleur cœur pardonné cette ingrate répétition du *c* dur (ou plutôt du *k*, selon l'orthographe du temps), que l'irrégularité prosodique au deuxième pied, où nous voyons un *spondée* au lieu d'un *iambe* ou d'un *tribraque*. Mais en réalité la loi populaire de l'accent voulait que dans *caligo* la première voyelle fut déprimée (brève), précisément parce que la deuxième y est notablement aggravée (très-longue). Il n'y avait donc pas plus de faute ici, que nous n'en trouverons dans la strophe suivante, au troisième vers, qui n'a pu échapper aussi à la retouche des Réviseurs.

Nous regrettons la perte de *caligo;* il nous rappelait ce vers Ambrosien : *Solvit polum caligine* (Hymn. des Laudes Dominic.); et celui-ci encore de Prudence : *Caligo terra scinditur* (Hymn. aux Laudes, IVe férie). De plus, ce mot au singulier figurait mieux, ce nous semble, en opposition mystique avec *Lux;* car si celui-ci signifie le Christ lui-même, qui est dans le monde de la grâce, comme dans celui de la nature, l'éternel foyer de la lumière, l'autre (*caligo*) pouvait très-bien indiquer le démon, qui est le prince et le propagateur des ténèbres: *Caligo noctium; id est obscuritas diaboli,* dit le commentateur Hilaire[1].

Manensque nostris sensibus,
Noctem repellat sæculi.

Il ne suffit pas que la lumière de Dieu brille à nos âmes; il

1 Le symbolisme de cette locution nous paraît confirmé par ce passage du *Præconium paschale : Hæc nox est quæ hodie per universum mundum in Christum credentes a vitiis sæculi segregatos et* CALIGINE PECCATORUM, *reddit gratiæ, sociatque sanctitati.*

faut qu'elle y demeure, qu'elle y fixe à jamais son séjour, afin d'en écarter la *nuit du siècle* (c'est-à-dire le péché et le démon lui-même), qui menace encore de les envahir, et de conserver nos cœurs innocents et purs jusqu'au dernier de nos jours :

Omnique fine temporis
Purgata servet pectora.

On lit au vieux bréviaire et dans tous les manuscrits *fine diei*. Cette locution toute mystique est évidemment aussi beaucoup plus juste pour exprimer la fin de la vie, qui est assimilée dans les Écritures à la journée du mercenaire. Mais les correcteurs ne pouvaient accepter *Dĭēi*, dont la quantité prosodique ne fournissait pas ce qu'exigeait la mesure du vers, et ne se rendant pas compte de ce mouvement binaire du rhythme qui, par l'alternance de l'*arsis* et de la *thesis*, amène toujours nénécessairement une *longue* à la suite d'une *brève*, et réciproquement (*finĕ dīĕi*), ils adoptèrent le mot que leur suggérait Fabricius (*temporum*) [1]; mais dont ils crurent cependant devoir atténuer l'étrangeté en l'employant au singulier (*temporis*).

Quæsita jam primum fides
In corde radices agat.

« Que la foi, que nous avons acquise déjà, pousse la première ses racines jusqu'au fond de nos âmes. »

La lumière de Dieu (*lux sancta*) ne pourrait descendre en nous et s'y fixer, si notre cœur ne lui ouvrait les yeux. Or c'est par la foi que nous la voyons et que nous la désirons : *Aspicientes in auctorem fidei nostræ et consummatorem Jesum.* (Hebr. XII.) Voilà pourquoi le pieux auteur l'implore d'abord comme le fondement, et mieux encore la *racine* de toute notre sanctification. — *Quæsita fides* n'est pas la foi désirée et cherchée, comme l'ont mal entendu quelques traducteurs; mais bien la foi acquise (*acquisita fides*) par le don inestimable que Dieu nous en a fait au baptême. — Le second vers se lit comme il suit au bréviaire de saint Pie V :

Radicet altis sensibus [2].

[1] *Op. jam pass. cit.— Fabricius,* dit ici Daniel, *ea qua solet audacia mutavit* DIEI *in* TEMPORUM.

[2] Mone présume que le mot primitif est ici *mentibus*.

A part peut-être la répétition, bien tolérable d'ailleurs du dernier mot, employé déjà et à la même place au verset 13, celui-ci n'offre rien d'incorrect à nos yeux. Si le verbe *radicet* n'est pas très-classique, il est du moins dans le style des Écritures, ce qui vaut mieux encore, et, joint à *altis sensibus*, il donne à la pensée une couleur bien autrement énergique.

Secunda spes congaudeat
Qua major exstat charitas.

« Que l'espérance vienne ensuite réjouir nos cœurs, et qu'au-dessus des deux autres y règne en souveraine la charité. »

C'est le reflet de la parole de saint Paul : *Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria hæc : major autem horum charitas.* La foi nous assure la lumière; l'espérance nous fait attendre avec joie les biens que la foi nous découvre : *Spe gaudentes, in tribulatione patientes* (Rom. XII); par la charité, nous nous unissons étroitement à Dieu, qui est lui-même tout amour, et dont la parole et les promesses infaillibles sont l'inébranlable fondement de notre foi et le gage certain de notre espérance.

Pour conserver jusqu'au bout l'ordre alphabétique de la pièce, c'est par T que devrait commencer le dernier vers, qui de fait dans le bréviaire de Saint-Albain et dans celui de Stuttgard se lit ainsi :

Tunc major exstat caritas.

Et qui donc prendrait sur lui d'affirmer que telle n'est pas la leçon authentique de l'auteur?

XXV

HYMNE A VÊPRES DE LA VI[e] FÉRIE

Auteur : *S. Ambroise.*

Hominis superne Conditor,
Qui, cuncta solus ordinans,
Humum jubes producere
Reptantis et feræ genus :

Et magna rerum corpora,
Dictu jubentis vivida,
Per temporum certas vices
Obtemperare servulis.

Repelle quod cupidinis
Ciente vi nos impetit,
Aut moribus se suggerit,
Aut actibus se interserit.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. *Plasmator hominis Deus* —
5. *Qui* magna rerum corpora
7. *Ut serviant per ordinem,*
8. *Subdens dedisti homini.*
9. Repelle *a servis tuis*
10. *Quidquid per immunditiam.*

Da gaudiorum præmia,
Da gratiarum munera:
Dissolve litis vincula,
Adstringe pacis fœdera.
  Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. IX. (Daniel.) — *Vesp.* s. x. — *Jul. A.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1. s. x. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *Carnut.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — L'Église, dans cette hymne du sixième jour, célèbre la sagesse infinie du souverain Ordonnateur du monde, qui, après avoir appelé du sein de la terre ces innombrables animaux qui l'habitent, pétrit enfin et façonne de ses mains divines l'homme, qu'il a créé à son image, et à la royauté duquel il assujettit tout ce qui se meut et a vie ici-bas. Mais si la nature entière obéit à l'homme, et se plie à ses usages divers, ou seulement à son bon plaisir, lui-même doit à son tour rendre hommage au suprême domaine de Dieu, et le servir dans l'innocence et la pureté de la vie. C'est la grâce que l'Église implore en faveur de ses enfants, qu'elle appelle si bien ici les *serviteurs* de Dieu. Ses maternels accents, qui s'élèvent dans la strophe finale à la plus haute expression du langage mystique, rappellent admirablement d'une part les immortelles destinées du roi de la création, et de l'autre, le moyen infaillible pour lui de les réaliser par la paix avec Dieu, qui distribue les dons de la grâce ici-bas, et là-haut les palmes de la gloire.

Critique. — Les commentateurs des xve et xvie siècles, Hilaire, Clicthoue, Cassandre, Timothée ne nomment pas l'auteur de cette hymne. Gavanti[1] constate que parmi les bréviaires, les uns l'attribuent à saint Ambroise, les autres à saint Grégoire. Tomasi se range à l'avis des premiers.

De nos jours, sans parler de Luigi Biraghi, dont plusieurs

[1] *Op. et loc. jam pass. cit.*

fois déjà nous avons combattu l'opinion, Mone [1] prétend que cette pièce est d'une époque beaucoup plus récente, parce qu'il lui répugned'assigner à saint Ambroise, et même à saint Grégoire, une hymne qui pèche si gravement contre le mètre et où, dit-il, se rencontrent des formes d'un latin évidemment corrompu. Mone regarde, en outre, comme interpolée la IVe strophe, présumant qu'elle n'appartient pas plus à cette hymne, que la strophe *Illumina* à celle de la IVe férie : *Cœli Deus sanctissime.* Il pense que ces deux strophes qu'il a d'ailleurs déjà données plus haut, réunies ensemble sous le titre : *Ambrosius in hymno Versus* [2], faisaient partie intégrante d'autres hymnes dont le texte a péri.

Mais Daniel [3], répondant au savant archiviste de Carlsruhe, après avoir d'abord nettement affirmé que les six hymnes des œuvres de la création sont du même âge, et portent toutes le cachet du même auteur, fait ensuite judicieusement observer, à l'endroit des étrangetés rhythmiques reprochées à l'hymne de ce jour, qu'on en retrouve de fréquents exemples dans une foule d'autres pièces de cette période de transition où, sans divorcer tout à fait encore avec les règles de la vieille métrique, on subissait déjà *plus ou moins* la double loi de l'accent et de la rime, qui devait opérer plus tard, au moyen âge proprement dit, une transformation radicale dans l'hymnographie de l'Église.

Puis, venant à la prétendue interpolation des strophes finales *Illumina* et *Da gaudiorum*, il soutient qu'il sera difficile d'y croire, si l'on considère 1° que les cinq hymnes en question sont composées sur un thème identique et coulées, pour ainsi parler, dans un même moule (*Una eademque ratione et ordine disposita sunt*), se développant chacune dans un nombre égal de quatre strophes, en sorte qu'on ne peut retrancher la dernière, pas plus dans cette hymne de la VIe férie que dans celle de la IVe, sans les mutiler l'une et l'autre; 2° que ces strophes finales, comme nous le ferons remarquer tout à l'heure au Commentaire, s'harmonisent parfaitement avec tout le corps de la pièce, dont elles sont le couronnement naturel. Quant au fait

[1] *Lateinische Hymnen des Mittelalters;* t. I, p. 380. *Freiburg im Breisgau,* 1853.
[2] Ibid., p. 243.
[3] *Thes. Hymnolog.,* t. IV, p. 52 et seqq.

de leur présence ailleurs, il s'explique très-bien, ajoute Daniel, par la popularité même de ces hymnes, dont l'usage à Vêpres était à peu près universel. Elles captivaient alors les fidèles à un tel point que, pour leur être agréables, les nouveaux hymnographes en reproduisaient assez fréquemment quelques fragments dans leurs récentes compositions, et que d'autres fois aussi, comme le fait penser la citation de Mone, on joignait ensemble plusieurs strophes des plus saillantes empruntées à diverses hymnes, soit pour être ainsi chantées dans les églises, soit pour servir à la dévotion particulière.

Nous partageons volontiers l'avis d'Adalbert Daniel, et nous croyons avec lui que cette hymne est sortie de la même plume que les quatre autres *de opere creationis;* elle serait donc comme ses sœurs l'œuvre de l'illustre évêque de Milan. C'est l'opinion commune, et de nos jours M. Louis Benlœw [1], tranchant la question, trop hardiment peut-être, affirme que toutes ces pièces sont d'une *authenticité bien établie,* et appartiennent *incontestablement* au IV[e] siècle et à saint Ambroise [2].

Commentaire.

Hominis superne Conditor.

Le vieux texte porte :

Plasmator hominis Deus.

1 *Précis d'une Théorie des rhythmes.* Première partie : *Rhythmes français et rhythmes latins*, p. 66. Paris, A. Franck, 1862.

2 Ainsi le pense Ellies Dupin : *Quum Augustinus non designaverit numerum hymnorum quos Ambrosius confecit, ambigi potest utrum omnes, qui ipsius nomen præferunt, ab eo compositi sint. De hymnis, qui officio singulorum dierum destinati sunt, certius constare mihi videtur, quam de cæteris. His addi possunt hymni in sex dies creationis.* (Biblioth. cent. IV, d. 231, t. II, p. 506, édit. lat. Paris, 1692. Cité par J. Bingham, *Orig. Ecclesiast.*, t. VI, p. 53. Traduct. lat. de H. Grischovius, Halæ Magdeburgicæ, 1759.) — Sur les hymnes vespérales de la semaine, nous ne sommes en désaccord avec M. Benlœw et Ellies Dupin que pour celle du Dimanche; quant aux hymnes de la nuit, loin de partager l'avis de ce dernier, nous n'attribuons à S. Ambroise que les quatre suivantes :

Æterne rerum Conditor — (Dom. ad Laud.),
Somno refectis artubus — (Fer. II. ad Noct.),
Splendor Paternæ gloriæ — (Fer. II. ad Laud.),
Consors Paterni luminis. — (Fer. III. ad Noct.)

Or les correcteurs n'ayant pas vu que l'accent tonique allongeait en l'affectant la première syllabe du substantif « hóminis », se hâtèrent, comme toujours en pareil cas, de supprimer un vers, dont le deuxième pied leur offrait un *pyrrique* au lieu d'un *iambe* [1]. Et qui donc nous dira ce que l'hymne a gagné à l'introduction du vers nouveau? Certes, ce n'est pas d'abord l'harmonie; nous en prenons à témoin l'oreille du premier écoutant. C'est moins encore la pensée : en effet, le poëte avait évidemment choisi le mot *plasmator* pour exprimer cette création exceptionnelle de l'homme, qui résume, comme dans un abrégé merveilleux celle de l'univers entier. Ce mot fait resplendir la puissance et l'amour du divin ouvrier, qui se passionne, en quelque façon, pour le chef-d'œuvre de ses mains : *Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me totum in circuitu.* (Job x, 8.) *Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me.* (Ps. CXVIII, 73.) — Nos vieux poëtes chrétiens avaient compris cela, et c'est pourquoi ce mot leur fut toujours si cher. Prudence appelle l'homme *plasma Dei.* (*Cathem.* III, v. 185.) Et dans une phrase qui met on ne peut mieux en relief le prix de cette locution, Dracontius dit :

Huic Dominus pietatis opem subducere non vult,
Projicere nec PLASMA *suum* [2].

Ailleurs le poëte, — car c'est le même selon nous, — parlant de la création en général, ou en particulier de celle de la lumière, du firmament et de la terre, use d'un terme commun et appelle Dieu *Creator* ou *Conditor,* parce qu'il ne s'agit encore que d'œuvres inférieures et subordonnées à la création de

[1] Plăsmā–tŏr hŏ–mĭnĭs–Dĕūs.

Le scrupule de nos correcteurs, à l'endroit de la prosodie classique, alla si loin, qu'ils se crurent obligés à nous fabriquer ici un vers passablement scabreux, mais dans la rigueur pure des vieilles règles, plutôt que de laisser plus longtemps au bréviaire, en dépit de ces règles, le vers primitif, dont la beauté et l'harmonie n'échappent incontestablement à personne.

[2] *De Deo* l. I, v. 430, *et supra,* v. 336, (à la création de l'homme), comme encore Prudence, *Apoth.,* v. 865. — Arevalo, dans sa note sur le v. 185, *Cathem.* III, fait observer que ces mots *plasmare, plasma, plasmator,* pour *creare, creatura, creator,* sont propres aux auteurs chrétiens : il cite notamment parmi les prosateurs, Tertullien et S. Jérôme. *Verbum* PLASMARE, dit-il ailleurs (*in Dracont. de Deo* l. I, v. 336), *in creatione hominis referenda frequenter adhibent SS. Patres.*

l'homme; mais quand il est question de celui qui ne doit pas, comme le reste de la nature, jaillir du néant sur l'appel impérieux d'une simple parole, et qui, après avoir été lentement médité dans le conseil de la Trinité sainte, sort enfin des mains de Dieu comme un vase de prédilection, que le potier a patiemment et amoureusement façonné, il faut sur les lèvres du poëte un mot nouveau, qui révèle tout à la fois et l'incomparable beauté de l'œuvre, et, dans l'artiste immortel qui l'élabore, les soins les plus affectueusement attentifs : *Plasmator hominis Deus.*

Ce mot, hélas! a disparu sans que l'épithète *superne*, annexée à *Conditor,* sauve au moins quelque chose de la grande idée qu'emporte dans sa chute l'expression si injustement dépossédée [1]. *Superne* est, à cette place, un mot sans couleur, et posé là, ce semble, uniquement pour le besoin du mètre. Sans parler des Écritures, où on le chercherait en vain comme *qualificatif direct* de Dieu, nous ne l'avons rencontré ailleurs, ni dans les vieilles Ambrosiennes, ni dans aucune autre hymne antérieure à la Révision; et si quelque hymnographe l'a employé depuis, ce que nous ignorons, c'est assurément par pure imitation de nos correcteurs [2].

[1] Elle a été également rejetée de l'hymne pascale,

Aujourd'hui :

Rex sempiterne cœlitum.

Autrefois :

O rex æterne Domine,

Où, à la onzième strophe, au lieu des deux premiers vers actuels, on lisait :

Qui mundi in primordio
Adam plasmasti hominem.

Or cette hymne est attribuée par Bède à S. Ambroise, et le cardinal Tomasi pense que c'est la même qui est citée dans la Règle d'Aurélien, d'Arles, *ad primos Nocturnos.* (Cf. Daniel, *Thes. Hymn.,* t. IV, p. 14.)

[2] Ce mot se retrouve, il est vrai, dans trois autres pièces, et semble y remplir d'abord un rôle identique à celui qui nous déplaît ici. On lit, en effet :

1° A l'hymne *Fit porta Christi pervia,* que Tomasi classe parmi les pures Ambrosiennes :

Genus SUPERNI *hominis*
Processit aula virginis.

2° A l'hymne de l'Avent, communément aussi attribuée à S. Ambroise, et

Qui, cuncta solus ordinans,
Humum jubes producere
Reptantis et feræ genus.

Certes, c'est une grande et merveilleuse chose que la création, celle même de la fourmi ou du brin d'herbe; mais la puissance et la sagesse de Dieu éclatent bien autrement encore dans cet ordre admirable qui relie entre eux tous les êtres, grands et petits, en les subordonnant à la royauté de l'homme, qui lui-même doit chanter aux pieds du Créateur dans l'adoration et l'amour l'hymne de cette ravissante harmonie.

Le mot *ordinans,* qui apparaît ici pour la première fois dans la description de l'œuvre des six jours, et *seulement* à la création de l'homme, est donc comme le point de départ de cette pièce, et nous en donne la clef au double sens littéral et spirituel.

Et magna rerum corpora [1],
Dictu jubentis vivida.

dont S. Thomas a également employé le premier vers à Laudes de l'office du Saint-Sacrement :

Verbum SUPERNUM *prodiens*
A Patre olim exiens.

3° A l'hymne de la Passion : *Pange, lingua, gloriosi,* composée par Fortunat :

Et SUPERNI *membra Regis*
Miti tendas stipite.

Mais qui ne voit qu'en ce triple endroit l'épithète en question est moins un attribut qu'un mot d'opposition et de contraste?

Nous ne citons pas sur la même ligne cet autre vers :

Dono SUPERNI *luminis,*

de l'Hymne à Laudes du commun d'un Martyr, parce qu'il n'appartient pas au texte primitif et n'est aussi qu'une retouche des réviseurs. Avouons toutefois que celle-ci a été plus heureuse, du moins au point de vue qui nous occupe. Ici, en effet, pas plus que dans les trois précédents passages, ce n'est pas proprement Dieu qu'affecte notre épithète, mais bien *dono,* la grâce, dont il met en relief la source, l'origine céleste, en faisant sans doute allusion au texte de S. Jacques (I, 17.) : *Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum.*

Bref, nous persistons à penser que ce n'est pas de *superne* accolé à *Conditor,* que de Maistre, par exemple, aurait pu dire que l'heureuse imposition de l'épithète *illustre* ici le substantif. (*Principe générateur,* LIII.)

[1] La substitution de *et* à *qui,* au commencement de ce vers, est la conséquence obligée du remaniement de la strophe. — Juvencus, parlant des ven-

Res désigne la chose, l'objet dont il s'agit, et il n'est pas sans exemple chez les auteurs de voir ce mot appliqué, comme en cet endroit, aux êtres vivants [1]. Il nous semble d'ailleurs, à raison même de l'idée matérielle qu'il éveille, convenir mieux encore ici, où, pour rehausser davantage la royale domination de l'homme, le poëte fait principalement allusion aux animaux les plus remarquables par leur stature et leur masse. Saint Ambroise, au chapitre v de l'*Hexaemeron*, reproduit la pensée et jusqu'à la couleur de cette strophe, lorsqu'il dit à propos de l'éléphant : *Et tamen hæc tantæ molis bestia subjecta nobis, imperiis servit humanis.*

Mone ne goûte pas le mot *rerum*, et il refuse même, à cause de lui, cette hymne à saint Ambroise. Il aurait dû, selon nous, tirer la conclusion contraire; car ce mot est familier à l'illustre Docteur : nous l'avons vu notamment déjà aux deux hymnes de Sexte et de None, et c'est par lui aussi que commence celle de la IV[e] férie, à Matines : *Rerum Creator optime.* L'emploi, sans doute, n'est pas identique, nous en convenons; mais en y regardant de près, on voit que la différence ne constitue pas une opposition réelle dans l'idée.

Per temporum certas vices
Obtemperare servulis.

Nous lisons dans le texte fourni par tous les manuscrits :

Ut serviant per ordinem,
Subdens dedisti homini.

Le premier de ces deux vers était irréprochable; mais le deuxième paraissait entaché d'un double vice : c'était un *hiatus* d'abord avec la non-élision; puis un *trochée* pour un *iambe* [2]. Or le changement de ce dernier vers a, comme ailleurs, fatalement entraîné la ruine du premier. C'est ainsi qu'ont été éliminés les trois verbes *serviant*, *subdens* et *dedisti*, qui dessinaient si vivement l'empire de l'homme sur toutes les œuvres de la création, en reflétant ce passage du Psalmiste : *Consti-*

deurs du temple, a dit : *Pars vendebat oves, pars* CORPORA MAGNA *juvencum.* (*Evang. Hist.* l. I, v. 157.)

1 Ciceron notamment n'a-t-il pas dit : *Earum* RERUM, *quæ nunquam fuerunt, ut scyllæ, ut chimæræ, præsto est imago.* (*De deorum natura*, I, 38.)

2 Sŭbdēns-dĕdĭs-tī hŏ-mĭnī.

tuisti eum super omnia opera manuum tuarum; omnia subjecisti sub pedibus ejus, oves et boves universas insuper et pecora campi.(Ps. VIII, 6, 7.)— *Obtemperare* éveille plutôt l'idée de *condescendance* et d'*obséquiosité* que de service imposé, et ne nous paraît, à cette place, avoir d'autre mérite, si c'en est un, que de fournir en un seul mot cinq syllabes à la structure matérielle du vers. — *Servulis*, eût été, comme au texte primitif, bien mieux posé dans la strophe suivante, et n'aurait pas dû, ce nous semble, figurer dans celle-ci, où, selon la pensée de l'auteur, il ne s'agit encore que de la prééminence de l'homme. La perte de l'ancienne locution *per ordinem* est des plus fâcheuses aussi; car, répondant au participe *ordinans* de la I[re] strophe, elle marquait, à notre sens, tout ce qu'il y a d'admirablement sage et de divin dans cet ordre, cette humble subordination de la nature, courbée tout entière sous le sceptre de son chef, qui lui-même, à son tour, doit le tribut sacré de l'obéissance et de l'adoration au Maître suprême, dont il est ici-bas le représentant et l'image. En vérité, mieux valait-il conserver les vers primitifs, en dépit d'une facture peu classique, sans doute, mais consacrée par l'usage, que de s'exposer à de pareils mécomptes. L'examen de la strophe suivante va confirmer notre assertion :

Repelle quod cupidinis
Ciente vi nos impetit.

C'est la nouvelle leçon; l'auteur avait écrit :

Repelle a servis tuis
Quidquid per immunditiam.

Ici, comme au-dessus, même violation des règles prosodiques, c'est-à-dire la non-élision au premier vers, trochée pour iambe au deuxième [1], et naturellement aussi même impitoyable radiation de la part des correcteurs. Mais pour avoir une juste idée de ce que nous perdons encore au change, il nous faut bien saisir l'à-propos de ces deux mots *servis* et *immunditiam*, par

[1] Rĕpĕl-lĕ ă-sĕrvīs-tŭīs
Qŭidqŭid-pĕr īm-mŭndĭ-tĭăm-

Observons toujours que le trochée mŭndĭ à ce dernier vers, devient en réalité un spondée par l'accent tonique affectant la syllabe *di*.

lesquels cette seconde partie de l'hymne se lie à la première. Dans celle-là, en effet, il s'agit de l'homme au point de vue exclusif de sa royauté; voilà pourquoi sa noble figure apparaît déjà au début même de l'hymne, à la tête de tous ces animaux divers, qui cependant sont créés avant lui, mais sur lesquels il doit exercer sa souveraine domination. Ici, au contraire, la royauté de l'homme s'éclipse devant la majesté suprême du grand Dieu dont il n'est dans sa dignité même que l'humble *vassal*, et qui ne l'a couronné de gloire et d'honneur ici-bas que pour lui imposer le devoir sacré de le glorifier et de le bénir au nom de la création tout entière. C'est ce qui explique comment ce titre de serviteur de Dieu est si cher au Psalmiste: *Servus tuus sum ego.* (Ps. XVIII, 125.) *Ego servus tuus et filius ancillæ tuæ.* (Ps. XV, 16.)

Mais l'homme peut oublier sa sublime mission, et il ne la renie, hélas! que trop souvent dans la dépravation de son cœur, qui presque toujours se traduit par les honteux excès des passions (*immunditiam*).

Le rapport naturel de ce mot avec la basse infériorité des animaux, dont la création contraste dans cette hymne d'une façon si frappante avec celle de l'homme, nous semble clairement indiqué par saint Ambroise au chapitre III de l'*Hexaemeron*, n. 10, où l'illustre Docteur s'exprime en ces termes: *Cave, o homo! pecudum more curvari. Cave ne in alvum te non tam corpore quam cupiditate deflectas. — Cur illecebris corporalibus deditus, ipsum te inhonoras, dum ventri atque ejus passionibus deservis? Cur intellectum tibi adimis, quem tibi Creator attribuit? Cur te jumentis comparas, a quibus te voluit Deus segregari dicens : Nolite fieri sicut equus et mulus quibus non est intellectus.* (Ps. XXXI, 9.) Les deux vers qui suivent:

Aut moribus se suggerit
Aut actibus se interserit,

indiquent comment le péché, en corrompant nos *mœurs* et en viciant nos *actes*, peut nous faire descendre au rang même de ces animaux, qui cependant dans l'ordre établi par le Créateur (*per ordinem*) nous doivent l'obéissance et le service, comme nous-mêmes devons à Dieu l'adoration et l'amour.

Da gaudiorum præmia,
Da gratiarum munera:
Dissolve litis vincula,
Adstringe pacis fœdera.

Nous l'avons déjà dit au *Synopsis*, le langage mystique s'élève dans cette strophe à sa plus haute expression. Mone, à coup sûr, ne l'a pas comprise, lorsque gratuitement, il s'est mis en tête qu'elle avait été ici interpolée. Une étude plus attentive lui eût, sans doute, fait découvrir la relation étroite de ces quatre derniers vers avec l'ensemble de l'hymne. En effet, dans cette seconde partie de sa prière, l'Église, afin de nous prémunir contre la flétrissante dégradation dont elle vient d'implorer l'affranchissement dans la strophe précédente, nous rappelle d'abord les allégresses éternelles, qui attendent au ciel l'homme-roi, si, demeurant toujours à la hauteur de sa dignité, il ne descend jamais aux honteux abaissements de la chair :

Da gaudiorum præmia.

Et maintenant le deuxième vers :

Da gratiarum munera,

exprime la nécessité de la grâce, pour remplir ici-bas avec gloire et mérite le rôle sublime que le Créateur nous y a confié, et parvenir enfin là-haut à l'heureux terme de nos destinées immortelles. Or cette grâce précieuse sera le principe et le gage de notre céleste bonheur, en apportant à nos âmes le pardon des péchés et la paix avec Dieu :

Dissolve litis vincula,
Adstringe pacis fœdera [1].

Le péché est l'unique élément de discorde au sein de cette magnifique harmonie que le souverain Ordonnateur (*solus ordinans*) a établie dans ce vaste univers: le poëte demande à Dieu

[1] *Pacis fœdera* est, aussi bien que *pacem fœderis*, une locution toute biblique : *Percutiam illis fœdus pacis.* (Ezech. xxxiv, 25.) *Do ei pacem fœderis mei.* (Num. xxv, 12.) S. Damase a dit : *Integra cum rector servaret fœdera pacis.* (*Carmen de S. Eusebio papa.*)

d'en briser les chaînes et de resserrer les liens de sa paix amoureuse avec celui qui est le chef-d'œuvre de ses mains, et dans le cœur duquel doit se consommer la mystérieuse alliance du ciel avec la terre.

XXVI

HYMNE A MATINES DU SAMEDI

Auteur : S. *Grégoire.*

Summæ Parens clementiæ,
Mundi regis qui machinam,
Unius et substantiæ,
Trinusque personis Deus.

Nostros pius cum canticis
Fletus benigne suscipe ;
Ut corde puro sordium
Te perfruamur largius.

Lumbos, jecurque morbidum
Flammis adure congruis,
Accincti ut artus excubent,
Luxu remoto pessimo.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. Summæ *Deus* clementiæ,
2. Mundi*que factor machinæ*,
3. *Unus potentialiter*
4. Trinusque *personaliter.*
7. *Quo* corde puro *sordibus* —
10. *Adure igne congruo,*
11. Accincti ut *sint perpetim* —

Quicumque ut horas noctium
Nunc concinendo rumpimus,
Ditemur omnes affatim
Donis beatæ patriæ.
Præsta, Pater piissime, etc.

CODD. MSS. — ***Trevir.* 1.** s. VIII. (Mone.) — ***Rhenov.* 3.** s. x. (Daniel.) — ***Harl.*** s. x. — ***Jul.*** s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — Depuis le Dimanche, l'Église a successivement célébré à Vêpres chacune des œuvres de la création ; aujourd'hui, au début même de sa première hymne de la nuit, résumant en quelque façon tous ces divers chants de la semaine, elle invoque la bonté souveraine de Dieu, qui a éclaté surtout dans la création de l'univers, dont l'admirable harmonie est comme un reflet de l'unité mystérieuse du Créateur en la Trinité des personnes. Elle supplie sa paternelle clémence de vouloir bien accepter les prières et les larmes que lui offrent ses enfants, pour obtenir cette pureté du cœur qui seule peut leur assurer les pleines joies de son amour. Et comme il n'y a pas d'innocence pour l'âme, si le corps lui-même n'est pur, elle lui demande d'opposer aux ardeurs morbides de leurs sens le feu sacré du Saint-Esprit. Alors debout, et ceints de la force puissante de sa grâce, ils secoueront le charme trompeur des voluptés criminelles. C'est ainsi que, rompant le silencieux repos des nuits par le chant des cantiques sacrés, ils seront un jour à jamais et sans mesure enrichis des dons ineffables de la patrie.

Critique. — Le texte de cette hymne a subi de nombreuses

TEXTE PRIMITIF :

13. *Ut quique* horas noctium —
15. Donis beatæ patriæ (interversion).
16. Ditemur omnes affatim. id.

retouches : huit vers y ont été plus ou moins remaniés, et les deux derniers ont échangé entre eux la place qu'ils occupaient primitivement dans la strophe. Nous sommes mal à l'aise pour tout blâmer dans cette correction; il y avait là, en effet, des locutions assurément très-justes et fort théologiques, mais qu'on ne rencontrait pas, peut-être, sans quelque étonnement dans la poésie d'une hymne; et aussi des vers peu coulants, dont le chant même ne dissimulait pas tout à fait encore l'âpreté. Nous avons lieu de craindre toutefois qu'ici, comme si souvent ailleurs, les réviseurs ne soient allés au delà des limites sévères que le respect du texte imposait à leur périlleuse tâche.

Pourquoi, par exemple, ne pas conserver le vers 2 : *Mundique factor machinæ,* dont le maintien ne pouvait en aucune façon, croyons-nous, s'opposer au nouvel arrangement de la strophe? Nous dirons tout à l'heure la raison qui nous en fait regretter la perte. Pourquoi aussi la modification apportée au vers 13? elle ne saurait être justifiée que par la substitution d'un vers plus harmonieux. Or à ce point de vue, et c'est le seul dont il puisse être question ici, l'oreille la moins exercée distinguera facilement l'infériorité bien sensible du vers nouveau. Altérer donc le texte en cet endroit, uniquement pour aller à l'encontre de la non-élision, dont la licence, devant l'*h* surtout, avait alors passé en usage, serait, à notre avis, bien plutôt une faute qu'un redressement utile.

Et maintenant saint Ambroise a-t-il écrit cette hymne, comme l'affirment la généralité des auteurs sur le témoignage d'Hincmar [1]? Nous ne le pensons pas. La fréquence même de la non-élision [2], le cumul des sons qui se heurtent, et peut-être aussi la nouveauté relative des mots *factor*, *congruo*, *luxu* [3], com-

[1] *De non trina Deitate*, p. V, III : *Et sicut dicitur Pater et Filius et Spiritus sanctus trinus in personis et unus Deus in potentia et deitate, ut beatus dicit Ambrosius : Summæ Deus clementiæ, mundique factor machinæ, unus potentialiter trinusque personaliter.*

[2] S. Ambroise n'ignorait pas, sans doute, cette licence, comme déjà nous l'avons remarqué ailleurs, notamment à l'hymne de Sexte; mais il en a, paraît-il, fort sobrement usé. *Et sane*, dit Daniel, *in carminibus Ambrosii raro negligitur lex elisionis.* (T. IV, p. 2, *op. cit.*)

[3] Nous ne voulons pas dire que ces locutions, — les deux premières du moins, — fussent inconnues au temps de S. Ambroise, puisque *factor*, qui est biblique déjà, avait été admis dans le symbole de Nicée et se rencontre chez

ces trésors d'allégresse dont il enivre les élus au sein de la bienheureuse patrie.

Il a plu aux correcteurs, en transposant les deux derniers vers, de clore l'hymne par ce mot même de patrie (*patriæ*) : l'auteur l'avait terminée par *affatim*, dont l'idée d'*abondance* et d'*ampleur* évoque si bien le souvenir de la parole de Dieu à Abraham : *Ego... merces tua magna nimis* (Gen. xv, 1) ; et cette pensée, dans laquelle venait expirer le dernier accent de l'Église, au sein même des insondables profondeurs de l'éternelle béatitude, avait peut-être à cette place finale une beauté mystique, à laquelle n'ôtait rien, certes, la naïve simplicité du mot.

---

strophe nouvelle des correcteurs, n'a pu rester au premier vers, où il a été remplacé par *Parens*, qui nous semble bien plus le synonyme de *Deus Pater*, que celui de *Deus unus et trinus*, auquel s'adresse ici le poëte [1].

Factor, qui a disparu aujourd'hui, devait à tout prix, selon nous, être conservé au deuxième vers : 1° parce que, en réveillant l'idée de la création, il résumait toutes les œuvres de Dieu successivement célébrées dans les hymnes vespérales des jours précédents ; 2° parce que son rôle ici était, sans doute, de nous apprendre que celui-là seul qui a créé l'univers et qui sait le limon dont il nous a pétris (*ipse cognovit figmentum nostrum*), pouvait seul aussi nous accorder la grâce toute miraculeuse de la rénovation de notre chair, que nous lui demandons en termes si énergiquement accentués à la troisième strophe ; 3° enfin parce que ce mot si fréquemment employé dans les saintes Écritures, et que l'Église a consacré dans le symbole le plus solennel de sa foi, est définitivement entré au v[e] siècle comme un élément nouveau dans la langue chrétienne ; et qui donc voudrait l'en exclure [2] ?

[1] Si, comme il semblerait, les correcteurs ont eu en vue le verset 3 du I[er] chap. de la I[re] aux *Corinth.*, notre remarque n'en est que plus sûre ; car c'est bien à Dieu le Père que s'adresse l'Apôtre en cet endroit : *Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis.*

[2] Nous le trouvons notamment dans ce passage de Dracontius :

Vivere debuimus, tanquam FACTORIS *imago,*
Quos deceat FACTURA *Dei pietate magistra,*

(*De Deo* l. III, vv. 532, 533) et aussi jusqu'à trois fois dans l'hymne Matutinale : *Hymnum dicat turba fratrum*, attribuée par Hincmar à S. Hilaire, mais que Daniel (T. I, p. 191) range parmi celles du VI[e] au IX[e] siècle :

Ante sæcula tu fuisti FACTOR *primi sæculi,*
FACTOR *cœli, terræ* FACTOR, *congregator tu maris.*

Et encore à l'hymne de *Passione vel in Cœna Domini*, que Tomasi donne à S. Grégoire :

Rex Christe, FACTOR *omnium.*

Et de plus à l'hymne Quadragésimale : *Ex more docti mystico*, dont le même pape est le plus communément aussi de nos jours réputé l'auteur :

Lex et prophetæ primitus
Hoc prætulerunt, postmodum
Christus sacravit omnium
Rex atque FACTOR *temporum.*

Unius et substantiæ
Trinisque personis Deus.

Le monde dans son ensemble, comme dans ses détails, est marqué au sceau du Créateur, dont il reflète plus ou moins l'image. C'est ce qui explique ici l'affirmation du dogme de la sainte Trinité, à côté du mot *machina*, qui, dans le style de l'Église, réveille toujours cette organisation *tripartite* de l'univers, appelée par les auteurs, tantôt : *angelica*, *cœlestis* et *elementalis ;* tantôt et le plus ordinairement : *Cœlestis*, *terrestris* et *infernalis*, comme on peut le voir dans les deux hymnes matutinales de l'Ascension et de l'office de la Vierge[1].

Nostros pius cum canticis
Fletus benigne suscipe.

Pius et *benigne*, en rapport avec *clementiæ* de la première strophe. — *Suscipe fletus* est une locution inconnue aux classiques, que la littérature chrétienne a empruntée à nos saints Livres, où le verbe *suscipere* prend, en effet, souvent l'acception d'*accepter*, d'*agréer*, comme dans ce passage de la Genèse : *Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.* (XIX, 21.)— En cent endroits des Écritures, il est parlé des larmes, comme donnant à la prière une valeur toute spéciale : nos pieux hymnographes ne l'oublièrent pas, et c'est ainsi qu'à l'hymne vespérale de la Quadragésime,

Ce même mot se retrouve sous sa forme objective chez Prudence et Sedulius :

. . . . *Nec sine Christo*
Informasse Patrem FACTURÆ *plasma novellæ.*
(*Apoth.*, vv. 303, 304.)

Ni pius ille sator, culpas ignoscere promptus,
Reddere difficilis, sua ne FACTURA *periret.*
(*Carm. Pasch.* II, vv. 20, 21.)

[1] 1° *Ut trina rerum machina,*
Cœlestium, terrestrium,
Et infernorum condita,
Flectat genu jam subdita.

2° *Trinam regentem machinam*
Claustrum Mariæ bajulat.

qui est également de saint Grégoire, on lit cette phrase presque identique :

Audi, benigne Conditor,
Nostras preces cum fletibus [1].

C'est par les larmes surtout que le cœur se purifie de ses souillures, et Dieu exige ordinairement que nous en versions beaucoup pour mériter l'innocence et l'intégrité de la vie :

Ut corde puro sordium
Te perfruamur largius.

Oui, ce n'est guère qu'à ce prix que Dieu attache la pureté du cœur, cette pureté parfaite, qui seule peut l'engager à se livrer tout entier à nos amoureux embrassements : *Beati mundo corde, quoniam Deum videbunt.*

On lit *quo* au lieu de *ut* dans le vieux texte, et *sordibus* au lieu de *sordium*. Cette dernière forme était peut-être plus élégante ; mais l'emploi de l'ablatif sans préposition n'offrait pas, en pareille occurrence, une locution tellement étrangère à la poésie, qu'il importât de la supprimer, à moins qu'on n'ait absolument voulu contredire ici à la rime, que toujours prisèrent fort peu les correcteurs. *Quo* pour *ut*, était, paraît-il, dans le goût de l'époque grégorienne : nous l'avons rencontré déjà à l'hymne matutinale du vendredi, et aussi à celle du Dimanche : *Primo dierum omnium*, où, comme au vers en question, il vient rudement se heurter contre le *c* dur par lequel commence le mot suivant [2].

Lumbos jecurque morbidum
Flammis adure congruis.

Il n'y a pas d'innocence pour l'âme, si les impures ardeurs de notre chair malade ne sont elles-mêmes consumées par le feu sacré de l'Esprit-Saint. *Lumbos jecurque* désignent le

[1] Et à l'hymne aussi du Dimanche :

Audi preces cum fletibus.

Nouvelle induction en faveur de l'origine Grégorienne commune à ces trois pièces.

[2] *Quo carnis actu exules* (texte primitif).

double siége, la double source empoisonnée des convoitises charnelles. Le texte primitif porte :

Adure igne congruo.

Il y avait là, comme aussi au vers suivant, une élision omise, et il ne nous coûte pas d'avouer que le vers nouveau est certainement plus harmonieux; mais cet aveu ne nous empêche point de regretter la disparition du mot *igne*, qui, dans le style des Écritures, est le Saint-Esprit lui-même : *Deus ignis consumens.* (Deut. IV, 24.) *Ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni.* (Luc. III, 16.) C'est aussi sous ce nom figuratif que l'Église l'invoque dans les deux principales hymnes de l'office de la Pentecôte :

Fons vivus, ignis, charitas. (Vêpres.)

De Patris ergo lumine
Decorus ignis almus est. (Matines.)

Et la pensée exprimée au vers qui nous occupe se retrouve presque identiquement formulée dans l'oraison suivante *ante Missam : Ure igne sancti Spiritus renes nostros et cor nostrum, Domine, ut tibi casto corpore serviamus, et mundo corde placeamus.* — *Congruo* par opposition à la flamme des vices (*flamma vitiorum*), comme l'appelle l'Église dans la deuxième oraison *post Missam*, éveille l'idée du feu céleste, que le Sauveur est venu apporter sur la terre, et dont le divin incendie peut seul, en embrasant nos âmes, leur communiquer les ineffables joies de l'amour dans la quiétude et la paix [1].

Accincti ut artus excubent
Luxu remoto pessimo.

Nous ne savons jusqu'à quel point le premier de ces deux vers est préférable à celui de l'auteur, puisqu'en ménageant l'élision, ce qui n'était nullement nécessaire, il retient cepen-

1 Nous lisons aussi *congruus* pour *congruens* dans ce vers de Prudence :

Meritis rependet congrua.

(*Cathem.* XI, 110.)

Et aussi dans cet autre de Dracontius :

Quamvis nemo tua præconia congrua dixit.

(*De Deo* l. III, v. 665.)

dant toujours l'*hiatus*. — *Excubent* rappelle, sans doute, la vigilance du serviteur fidèle attendant le retour de son Maître (Luc. XII); mais cette idée se trouvait renfermée déjà dans *accincti*, qui figure à l'un et à l'autre texte, avec cette différence néanmoins que, dans la leçon primitive (*accincti ut sint perpetim*), ce mot est en rapport direct avec *lumbos* du premier vers de la strophe, et reproduit ainsi la parole même évangélique : *Sint lumbi vestri præcincti* (Ibid., XXXV), dont la trace est à demi effacée aujourd'hui par l'interposition du substantif *artus*, qui, d'ailleurs, ne nous semble pas d'une très-heureuse alliance avec *accincti*. — *Luxu* pour *luxuria* [1].

Quicumque ut horas noctium
Nunc concinendo rumpimus,
Ditemur omnes affatim
Donis beatæ patriæ.

Rien de plus juste ni de plus pieux que ce rapprochement entre notre psalmodie nocturne et l'attente du serviteur fidèle, qui renonce aux douceurs du sommeil, pour ouvrir joyeusement à son maître quand il retournera des noces.

Comme dans la parabole du Sauveur, il y a trois veilles distinctes dans l'office de la nuit; et si le Seigneur nous trouve à chacune, dans les mêmes dispositions que le maître trouva le serviteur dévoué, c'est-à-dire pleins d'attention, de fidélité et d'amour, il nous établira comme lui sur tous ses biens; en d'autres termes, il versera sans mesure dans nos âmes tous

[1] Ce mot, dans cette acception, n'était pas connu des anciens; mais on le rencontre :

1° Chez Dracontius :

Quod Deus ergo jubet proprio concrescere verbo,
Illicitum est hominum fœdo secernere LUXU.

(*De Deo* III, vv. 471, 472.)

2° Dans la strophe suivante de l'hymne *Æterne lucis conditor,* attribuée à S. Ambroise par Tomasi, mais que nous pensons être d'un siècle au moins postérieure :

Ira nec rixas provocet,
Gula nec ventrem incitet,
Opum pervertat nec fames,
Turpis nec LUXUS *occupet.*

(Cf. Tomasi *Hymnar. de Quotid.*, p. 410, et Daniel *Thes. Hymnolog.*, t. I, 39.)

ces trésors d'allégresse dont il enivre les élus au sein de la bienheureuse patrie.

Il a plu aux correcteurs, en transposant les deux derniers vers, de clore l'hymne par ce mot même de patrie (*patriæ*) : l'auteur l'avait terminée par *affatim,* dont l'idée d'*abondance* et d'*ampleur* évoque si bien le souvenir de la parole de Dieu à Abraham : *Ego... merces tua magna nimis* (Gen. xv, 1) ; et cette pensée, dans laquelle venait expirer le dernier accent de l'Église, au sein même des insondables profondeurs de l'éternelle béatitude, avait peut-être à cette place finale une beauté mystique, à laquelle n'ôtait rien, certes, la naïve simplicité du mot.

XXVII

HYMNE A LAUDES DU SAMEDI

Auteur : S. *Grégoire.*

Aurora jam spargit polum,
Terris dies illabitur :
Lucis resultat spiculum :
Discedat omne lubricum.

Phantasma noctis exsulet ;
Mentis reatus corruat :
Quidquid tenebris horridum
Nox attulit culpæ, cadat.

Ut mane quod nos ultimum,
Hic deprecamur cernui,
Cum luce nobis effluat,
Hoc dum canore concrepat.

Deo Patri sit gloria, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 5. Phantasma noctis *decidat;*
6. Mentis reatus *subruat—*
9. Ut mane *illud* ultimum,
10. *Quod præstolamur* cernui,
11. *In lucem* nobis effluat,
12. *Dum hoc* canore concrepat.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Rhenov.* 2. s. X. (Daniel.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Germ. Prat.* s. XI. — *S. Mart. Lemov.* s. XI. — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.)

Synopsis. — Dans toutes les précédentes hymnes de cette même Heure des Laudes, l'Église a déjà célébré, sous la symbolique image de l'aurore, la beauté et les merveilleux effets du jour de la grâce, dont le rayon divin brille à nos âmes après la nuit du péché. Dans cette dernière hymne matinale, qui, en couronnant le cycle hebdomadaire, semble retentir sur les limites de l'éternité, elle résume d'abord tous ses chants de la semaine à cette Heure de l'office, et par le cumul des plus énergiques expressions nous retrace la double peinture et de la lumière du Christ, dont les clartés vivifiantes se lèvent sur le monde des âmes, et de la nuit du péché, qui s'enfuit alors avec tout le noir cortége de ses infernales horreurs. Puis, soupirant après ce matin suprême, qui n'aura pas de soir, et que nous attendons ici-bas le front dans la poussière, elle en appelle les immortelles splendeurs, comme la récompense bienheureuse de ces chants d'espérance, dont chaque aurore de l'exil ramène sur nos lèvres les pieux accents.

Critique. — Nous ne pensons pas que saint Ambroise ait écrit cette hymne, comme on l'affirme communément avec Tomasi : nous la croyons d'une époque voisine de saint Grégoire, si toutefois même nous ne la devons pas à la plume de ce grand pape.

Voici les motifs de notre opinion : 1° *Lucis spiculum* est une locution de Prudence [1], et rien ne prouve qu'elle remonte à l'évêque de Milan; 2° le composé *subruat* [2] ne se rencontre pas encore employé, comme ici, *neutralement* au IVe siècle; 3° le vers 2 : *Terris dies illabitur,* nous semble calqué pour l'expression, comme pour la pensée, sur cet autre de l'hymne grégorienne du Dimanche : *Tetrum chaos illabitur;* 4° enfin la strophe III, si l'on tient compte surtout, comme il le faut, du verbe primitif *præstolamur,* a un tel air de ressemblance avec

1 Cf. l'hymne des Laudes à la IVe Férie.
2 Texte primitif, v. 6.

la dernière strophe de l'hymne dominicale : *Primo dierum omnium* (n. t. *Primo die quo Trinitas*), que l'on peut sans trop de témérité, à notre avis, l'attribuer au même auteur, c'est-à-dire à saint Grégoire.

Ce passage de comparaison ayant été supprimé par la correction d'Urbain VIII, comme nous l'avons dit en son lieu, nous le reproduisons ici pour l'utilité du lecteur :

Quo carnis actu exules,
Effecti ipsi cœlibes,
Ut præstolamur cernui,
Melos canamus gloriæ.

Mais cette strophe a besoin d'être étudiée dans le commentaire que nous en avons donné en tête de ce travail, et nous y renvoyons.

Commentaire.

Aurora jam spargit polum [1],
Terris dies illabitur :
Lucis resultat spiculum :
Discedat omne lubricum.

« Déjà l'aurore verse à l'horizon ses clartés, le jour se répand sur la terre, le dard enflammé de la lumière jaillit : fuyez toutes et disparaissez, perfides séductions. »

Il y a ici et à la seconde strophe une énergie de langage dont les vives couleurs et la gradation, si fortement accusée, ne s'expliquent bien qu'au sens mystique. Cette aurore, ce jour, ce rayon de feu sont le Christ lui-même au double point de vue et de sa divine incarnation d'abord, et de son incessante manifestation à nos âmes par l'opération de sa grâce. *Aurora,* dit Michel Timothée, *hoc in loco pro divina gratia accipi potest, ac pro ipso Christo Domino nostro ; polum vero, pro intellectu seu*

[1] Dracontius a dit aussi :

Roscida puniceum spargens aurora ruborem.
(*De Deo* l. I, v. 671.)

Et Virgile le premier :

Et jam prima novo spargebat lumine terras (aurora).
(*Æn.* IV, v. 584.)

anima nostra. At terram pro hominibus hujus mundi, aut etiam pro hominibus terrenis et peccatoribus; sed diem Christum notare dicemus. Spiculum vero Christi faciem ac aspectum nobis innuere mystice credendum est; denuo per lucem ipsam Christi pulchritudinem et claritatem [1]. On n'a qu'à relire l'hymne de Prudence à Laudes de la IVe férie, pour s'apercevoir que l'interprétation de ce pieux commentateur est d'autant plus solide, qu'elle reflète, à ne pas s'y méprendre, les strophes 1 et 2 de cette pièce, dont la première strophe de l'hymne de ce jour n'est, ce semble, qu'une imitation réduite.

Discedat omne lubricum.

A ce vers qui, dans son enchaînement avec ceux qui précèdent et qui suivent, rappelle si bien cet autre de Prudence :

Christus venit : discedite;

commence une série de traits dont les sombres couleurs paraissent convenir bien mieux à la nuit du péché, qu'à cette nuit ordinaire qui en est seulement l'image. Nous croirions même facilement que le poëte fait ici allusion à la vie tout entière, cette longue nuit si pleine, hélas! pour tous, de piéges et de ruines; et ce dernier point de vue, sans exclure les autres, s'harmonise admirablement avec la strophe finale.

Lubricum désigne sans doute ici toute espèce d'impureté; mais il signifie d'abord, et mieux encore peut-être, ces voies ténébreuses où l'âme est toujours en péril de glisser dans l'abîme, et dont le pinceau de Prudence esquisse en ces termes le noir tableau : *Nox et tenebræ et nubila, confusa mundi, et turbida.*

Phantasma noctis exulet;
Mentis reatus corruat.

Nox étant souvent pris, même dans les saintes Écritures, pour le démon, *phantasma noctis* doit s'entendre sans doute, comme à l'hymne de Complies, de ces illusions nocturnes dont il se plaît souvent à troubler notre sommeil; mais on peut très-bien aussi l'interpréter de tous les fantômes décevants qui se dressent sans cesse devant nous sur la route du voyage, et qui font de la vie comme un songe trompeur, où les objets

1 *Oper. jam passim cit.*

perdent leur couleur véritable et s'étalent à nos yeux sous un fard mensonger, ainsi que nous l'avons vu déjà à l'hymne des Laudes de la IVe férie et à celle des Matines de la Ve [1].

Reatus. — Ce qui constitue la culpabilité même de l'âme pécheresse, ce qui, d'après saint Thomas, la rend passible de la peine (*obligatio ad pœnam*); et c'est dans ce sens que l'Esprit-Saint dit au livre des Proverbes (V) : *Iniquitates suæ capiunt impium, et funibus peccatorum suorum constringitur* [2].

Les deux verbes *decidat* et *subruat* ne se retrouvent plus dans le nouveau texte. Contrairement à l'usage, le second était employé au neutre : nous ne le défendons pas, bien qu'il soit malaisé de croire que l'auteur ait été le premier à opérer une pareille innovation dans une pièce de ce genre.

Quant à *decidat*, qui donc pourra nous dire pourquoi *exulet* lui a été préféré? Celui-ci, en effet, n'ajoutant rien à l'idée exprimée déjà au vers précédent par *discedat*, dont il n'est qu'un pur synonyme, détruit d'abord la gradation primitive, et ne laisse plus subsister l'image du fantôme des nuits, c'est-à-dire du démon lui-même, qui tombe sous le trait vainqueur du Christ-Aurore.

Quidquid tenebris horridum
Nox attulit culpæ, cadat.

Le *horridum culpæ* est la souillure que le péché fait contrac-

[1] 1° *Rebusque jam color redit*
Vultu nitentis sideris.

Sunt multa fucis illita,
Quæ luce purgentur tua.

2° *Nox atra rerum contegit*
Terræ colores omnium.

[2] Ce mot appartient à l'époque de la décadence; on le voit figurer pour la première fois peut-être dans Martial; mais il se rencontre assez souvent chez nos poëtes chrétiens, notamment Prudence et Dracontius :

. . . . *Prona nam clementia*
Haud difficulter supplicum mortalium
Solvit reatum. . . . .
(Prud. *Cathem.* VII, v. 175.)

Datque repente pius veniam, donatque reatum.
(*Dracont. De Deo* l. II, v. 556.)

ter à l'âme, par opposition au *reatus mentis*, qui exprime simplement l'état de culpabilité. L'énergie de cette expression révèle toute la sainteté de l'auteur. Plus innocentes, plus pures sont les âmes, et plus la tache du péché leur inspire de frayeur et soulève en elles de dégoût.

Ut mane quod nos ultimum,
Hic deprecamur cernui,
Cum luce nobis effluat,
Hoc dum canore concrepat.

Cette strophe est comme le dernier cri que pousse l'Église en face des clartés immortelles de la patrie, dont la solennité du Dimanche, qui va s'ouvrir à Vêpres, est à ses yeux comme le symbole et le gage.

Donc ce matin suprême (*mane adventus Domini et novissimi judicii*), après lequel nous soupirons ici-bas humblement prosternés, est l'aurore même du grand jour, où nous entrerons, pour y demeurer à jamais, dans les joies ineffables du Seigneur notre Dieu. Oui, que cette aurore se lève sur nos têtes, et que son rayon, précurseur du midi qui n'aura pas de déclin, annonce enfin à nos âmes et leur apporte les éternelles splendeurs de la lumière increéée; bienheureuse lumière, si longtemps attendue et que nos chants appellent encore à cette heure du matin de l'exil !

Et maintenant il est facile de voir tout ce que le purisme des correcteurs a fait perdre à cette admirable strophe.

Sans parler du remaniement, d'après eux forcément imposé au premier et au quatrième vers, pour éviter la non-élision, remaniement si peu favorable à l'harmonie de celui-ci, et qui nuit à la clarté de celui-là [1], disons d'abord que *deprecamur* reste fort au-dessous du beau verbe *præstolamur,* qui à l'idée de prière ajoute encore celle de l'espérance dans l'humilité de l'attente. Ajoutons que la nouvelle locution *cum luce,* substituée à l'ancienne *in lucem*, en faisant subir à la pensée de l'auteur une altération regrettable, obscurcit singulièrement l'éclat

[1] En effet, *illud* de ce premier vers, en corrélation avec *hoc* du quatrième, mettait certainement beaucoup mieux en saillie l'opposition des *deux matins*.

du troisième vers, le plus remarquable sans contredit, non-seulement de cette strophe, mais encore de toute la pièce.

Mais ici encore, les correcteurs, méconnaissant l'influence de l'accent tonique et ne pouvant se résoudre à sacrifier la loi prosodique à la pensée du poëte, ont absolument voulu introduire une brève au deuxième pied. Or, en réalité, l'iambe y subsistait déjà; car la dernière syllabe du mot *lucem*, étant précédée et suivie d'une *longue*, devait nécessairement, en dépit même de sa quantité prosodique, être déprimée, c'est-à-dire devenir *brève*, selon le principe si souvent déjà rappelé. *Cum luce* ne dit rien, ou dit peu de chose à l'esprit, qui ne conçoit pas d'aurore sans lumière; *in lucem*, au contraire, détermine admirablement l'heureux effet de ce matin nouveau, dont la lumière va se dilater et s'épanouir, pour se transformer enfin en ces splendeurs divines que nous allons maintenant saluer à l'hymne suivante des Vêpres : *O lux beata Trinitas.* (Texte prim.)

XXVIII

HYMNE A VÊPRES DU SAMEDI

Auteur : *S. Ambroise.*

Jam sol recedit igneus,
Tu lux, perennis Unitas,
Nostris, beata Trinitas,
Infunde amorem cordibus.

Te mane laudum carmine,
Te deprecamur vespere;
Digneris ut te supplices
Laudemus inter cœlites.

Patri, simulque Filio, etc.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. *O Lux beata Trinitas*
2. *Et principalis* Unitas,
3. Jam sol recedit igneus : (interversion.)
4. Infunde *lumen* cordibus.
6. Te *deprecemur vesperi;*
7. *Te nostra supplex gloria*
8. *Per cuncta laudet sæcula.*

CODD. MSS. — *Darmstad.* s. VIII. (Mone.) — *Harl.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel.) — *S. Petr. Corb.* 1. s. x. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.) — *Genovef.* 1. an. 1098. (P.) — *Cant.* L. s. xv. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — Au déclin du soleil, l'Église invoque la bienheureuse Trinité, qui est l'éternel foyer de la lumière et la féconde unité, d'où rayonnent toutes les splendeurs et toutes les harmonies. Elle la prie de verser dans nos cœurs, avec son amour, les flots de ses mystérieuses clartés; puis enflammée du saint désir de lui payer le tribut de ses pieux hommages, elle s'excite à chanter sa gloire, et le matin aux premières lueurs de l'aurore, et le soir aux feux mourants du jour; afin que, après l'avoir fidèlement adorée et bénie pendant le temps ici-bas, elle mérite d'être associée là-haut au concert des anges, pour chanter avec eux le cantique éternel.

Critique. — Cette hymne du samedi est également affectée aux Vêpres du Dimanche de la sainte Trinité [1].

Daniel nous apprend que dans quelques églises on alternait le samedi avec l'Ambrosienne *Deus creator omnium* [2], et nous voyons par le manuscrit de Darmstadt qu'on la chantait aussi le Dimanche, *ad libitum*, paraît-il, avec l'hymne *Lucis Creator optime* [3].

Les avis sont très-partagés sur l'auteur. En dépit d'Hincmar, dont le témoignage ne leur a pas été peut-être assez connu, les anciens commentateurs ont généralement attribué cette hymne à saint Grégoire. Tomasi, qui relate cependant l'affirmation du célèbre archevêque de Reims, ne se prononce pas. Cornelius Scultingius [4], dont nous retrouvons l'opinion chez Lazare Meysonnier [5], veut qu'elle soit l'œuvre d'Alcuin, qui, dit-on, composa une messe en l'honneur de la sainte Trinité [6].

[1] Cependant les Dominicains ont pour cette fête une hymne particulière qui commence ainsi :

Adesto, sancta Trinitas.

[2] Celle-ci était même ailleurs la seule hymne vespérale de ce jour. (Cf. *Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 37.)

[3] Les deux bréviaires incunables de Strasbourg (*Argent.* 1 et 2, 1478 et 1489) indiquent également cette hymne au Dimanche. (V. au *Recensus.*)

[4] *Biblioth. Ecclesiast.* Coloniæ, 1599 et 1601, in-f°. — Zaccaria (*Bibl. Rit.*, t. II, p. 301) dit de cet ouvrage : *Fatendum est opus hoc nullo ordine, nullo delectu, nulla critice ab auctore elucubratum fuisse...*

[5] *Breviarium chronolog. Breviarii et Missalis Romani.* Lugduni, 1669, in-18, p. 89.

[6] Grancolas, *Comment. hist. sur le Brév. Romain*, t. II, p. 390.

Mais, avec D. Ceillier, presque tous les modernes classent cette hymne parmi celles du grand évêque de Milan : citons entre autres les Bénédictins de Saint-Maur, F. Arevalo[1], Daniel[2], Wolfg. Reithmeier[3] et Jon. Kayser[4].

Daniel, après avoir cité les trois passages du livre *De una et non trina Deitate*, p. 437, 461 et 516, edit. S., où Hincmar assigne cette hymne à saint Ambroise, ajoute : « Ego vero cum Maurinis ab Ambrosio cantatum (hunc hymnum) puto, minus propter Hincmari testimonium, quam respectum habens ad locum Ambrosii (Epist. xxi, p. 873. edit. B.) : *Hymnorum quoque meorum carminibus deceptum populum ferunt. Plane nec hoc abnuo. Grande carmen est, quo nihil potentius. Quid enim potentius quam confessio Trinitatis, quæ quotidie totius populi ore celebratur? Certatim omnes student fidem fateri, Patrem et Filium et Spiritum Sanctum norunt versibus prædicare.* « Apparet Ambrosium cecinisse carmina, quibus singulari negotio de S. Trinitate agebatur, ea opinor, quæ teste Augustino (Conf. ix, 7) a populo cum episcopo suo in ecclesia excubante canebantur. Quæ optime quadrant in hymnum : *O lux beata.* Contra ex aliis Ambrosii carminibus nullum est, quod ad sanctam Trinitatem directurum sit. »

Dans le bréviaire Mozarabe, on lit, entre les deux strophes de cette hymne, les trois suivantes, reproduites par Tomasi :

Jam noctis tempus advenit,
Quietam noctem tribue,
Diluculo nos respice
De cœlo, Clementissime.

Tu, Christe, solve vincula,
Absterge nostra vitia,
Relaxa prius crimina,
Et indulge facinora.

1 *Hymnod. Hispanica*, p. 155.
2 *Thes. Hymnolog.* t. IV, p. 48. — Et cependant le même auteur avait dit d'abord, à propos de l'affirmation de Santen (*Ad Terentiam*, p. 166) : *Sed quod viro docto nullam movit suspicionem, carmen ab Ambrosio revera esse profectum, sat ambiguum est.* Cf. ejusd. op. t. I, p. 39.
3 *Flores Patrum lat. et hymni Ecclesiastici.* Scaphusiæ, 1853, in-8°.
4 *Anthologia Hymnorum latinorum.* Paderbonæ, 1865. Fascicule i, p. 21, in-12.

Oramus ut exaudias,
Precamur ut subvenias :
Christe Jesu omnipotens,
Tu nos a malo libera [1].

Daniel [2] pense et avec raison, croyons-nous, que ces trois strophes intermédiaires ont été interpolées.

Commentaire.

Jam sol recedit igneus,
Tu lux, perennis Unitas,
Nostris, beata Trinitas,
Infunde amorem cordibus.

Si on compare cette première strophe avec celle du texte primitif, on voit tout d'abord que la suppression de l'épithète *principalis* y a nécessité tout cet agencement nouveau. Or ce mot, si éminemment profond dans son application à l'unité divine, devait, ce nous semble, demeurer au trésor de notre langue chrétienne [3]. C'est dans ce sens que Dracontius a dit : *Rerum princeps Deus*, et encore :

Sanctus ubique tuus complectitur omnia princeps
Spiritus...
Totus ubique innuans, et totus ubique ministrans [4].

Le poëte avait sans doute à l'esprit la parole même du Psalmiste : *Et Spiritu principali confirma me.* (Ps. L, 13.) [5].

[1] Wolfg. Reithmeier (*op. cit.*), contrairement à Tomasi et à Daniel, nous ne savons pourquoi, ne donne pas dans cette citation la dernière de ces trois strophes intermédiaires.

[2] *Thes. Hymnolog.*, t. IV, p. 48.

[3] *Unitas omnium* PRINCIPIUM, *radix et origo, omnem continet numerum, a nullo comprehensa, omnemque continet numerum, ex nullo genita numero : hæc est imago Dei.* (*Trismegister in Pimandro. Apud Greg. a Marsalia op. jam pass. cit.*)

[4] *De Deo* l. II, vv. 31, 32, 33 et 36.

[5] Prudence (*Cath.* VI, 5 et 6) invoque aussi la sainte Trinité en des termes qui ont une analogie saillante avec la locution *Principalis Unitas :*

O Trinitas hujus
Vis una, lumen unum.

Quant au mot *Trinitas*, nous le retrouvons chez le même poëte (L. *Peri-*

Perennis, substitué à *principalis*, pour qualifier l'unité divine, est, à notre sens, une épithète d'une étrange pauvreté. Mais il y a plus, c'est qu'en voulant à tout prix éliminer un mot inconnu à la poésie classique, on a fait subir à la strophe entière un déplacement de vers, auquel elle a certainement beaucoup perdu. C'est ainsi que la belle invocation : *O lux beata Trinitas*, par laquelle commençait avec un si majestueux éclat cette hymne, dont elle formule tout d'abord l'objet, se trouve rejetée au troisième plan, où s'efface, avec le cri pieux de son expressive interjection, toute sa première splendeur. *Lux*, qui s'associait si bien à *Trinitas*, a dû forcément s'en séparer, pour se joindre à *unitas*, qui ne l'appelait en aucune façon. Et comme, en l'espèce, un mécompte en attire toujours un autre, *amorem* a chassé le primitif *lumen*, que les correcteurs, sans doute, ont trouvé maintenant trop rapproché de *lux*, si même ils n'ont voulu se donner je ne sais quelle satisfaction de reproduire identiquement le vers de l'hymne *Veni, Creator;* mais alors la relation si naturelle qui, dans l'ancien texte, existait entre le premier vers :

O Lux beata Trinitas,

Et le quatrième :

Infunde lumen cordibus,

ne subsiste plus ; car ce n'est pas précisément et directement l'amour (*amorem*), mais bien la lumière (*lumen*), que le poëte implore de cette bienheureuse Trinité, laquelle, nous l'avons dit, est l'inextinguible foyer qui projette sur les âmes les immortelles clartés de la grâce et de la gloire [1].

steph.) à l'hymne VI[e] des bienheureux martyrs Fructuosus, Augurius et Eulogius :

Hispanos Deus aspicit benignus,
Arcem quando quidem potens Iberam
Trino martyre Trinitas coronat.

Nous le rencontrons encore dans la description que nous fait S. Paulin de la peinture du baptistère de S. Félix de Nole :

Toto coruscat Trinitas mysterio :
Stat Christus amne, vox Patris cœlo tonat,
Et per columbam Spiritus sanctus fluit.

Cf. Martigny, *Dict. des Antiq. chrétiennes*. Art. *Trinité*.

1 C'est ce que G. a Marsalia (*op. jam pass. cit.*) a parfaitement compris,

Te mane laudum carmine,
Te deprecamur vespere;
Digneris ut te supplices
Laudemus inter cœlites.

Telle est aujourd'hui la leçon nouvelle. Mais ici encore, si nous voulons apprécier sainement et avec équité l'œuvre du poëte, c'est son texte à lui qu'il nous faut lire. Or tous les manuscrits et tous les livres antérieurs à la Révision terminent la strophe par ces deux vers :

Te nostra supplex gloria [1]
Per cuncta laudet sæcula.

Aussi bien et, à un autre point de vue, mieux encore peut-être que la précédente locution *principalis unitas*, celle-ci, *supplex gloria*, venait s'ajouter aux richesses de notre littérature liturgique. D'ailleurs l'acception, si hardiment originale, que le mot *gloria* revêt en cet endroit, n'était pas insolite dans la poésie Ambrosienne, et on la retrouve, plus ou moins accentuée, dans quelques autres pièces de l'évêque de Milan, comme à l'hymne de None : *Convexa solis orbita* [2], où nous lisons à la dernière strophe :

Hymni canamus gloriam.

Vers qui met en toute évidence l'acception dont il s'agit, et nous fixe aussi sur le véritable sens de cet autre vers de l'hymne de Prime :

Ipsi canamus gloriam [3].

en retenant en cet endroit, comme plusieurs autres fois ailleurs, le mot primitif, bien que dans l'ensemble de son *Hymnodia* il ne suive pas, ni ne mentionne même d'autre texte que celui d'Urbain VIII.

[1] Quelques rares exemplaires, comme un Hymnaire de Cantorbéry (Cod. ms., s. xv, n. 558. *Bibl. Lambethana*) et l'incunable d'Hilaire (*sine an. et loc.*), que nous possédons, portent : *simplex gloria*. Mais, de l'aveu de tous, de Clicthoue en particulier, cette version, qui n'a pas de sens, est certainement un *lapsus* du scribe, que nous n'avons retrouvé d'ailleurs dans aucune autre édition de l'*Expositio Hymnorum* d'Hilaire, notamment celles de Bâle, 1504 et de Grenade, 1534 et 1553.

[2] *Cf.* Thom. *in Hymnario de Quotidianis, et Danielem, Thes. Hymnolog.*, t. I, p. 72.

[3] On rencontre également cette acception dans l'hymne *post matutinas Laudes*, que nous avons déjà citée en traitant de celle de Prime. On y lit à la strophe finale : *Debitam demus gloriam*.

Là, comme ici, cette gloire est ce chant même qui loue Dieu et le glorifie en le suppliant : *Gloria supplex.*

La métaphore était, certes, dans cette alliance de mots surtout, trop remarquable pour être rejetée. Et toute cette admirable strophe finale n'a-t-elle pas également perdu quelque chose de son religieux enthousiasme, et aussi de sa théologique ordonnance, par la suppression irréfléchie de ce troisième *Te* initial, dont la répétition si vivement frappée, au commencement de trois vers consécutifs, s'élevait comme un *triple* cri d'adoration et d'amour aux pieds de la Trinité sainte?

Deprecamur est nécessairement imposé par le tour même de la phrase nouvelle; mais nous lisons dans le bréviaire de saint Pie V et dans presque tous nos manuscrits, *deprecemur,* optatif mieux en harmonie, ce semble, avec le pieux élan du passage. C'est ainsi, du reste, que le plus grand nombre des commentateurs ont lu, entre autres Hilaire, Clicthoue, Cassandre, Timothée, Wimpheling, Ellinger [1].

Vespere. — C'est la leçon de beaucoup de manuscrits et de livres, notamment du codex *Darmstadt.* (VIII[e] siècle), et de l'incunable *Brev. Argentorat.* (1478.) Mais un nombre au moins égal de manuscrits et d'imprimés portent *vesperi,* parmi lesquels le codex *S. Petr. Corb.* (X[e] siècle), et toutes nos éditions de la version d'Hilaire (1490, 1508, 1534, 1553), plus les collections de Clicthoue, de Timothée et de Daniel [2]. Cassandre et Tomasi signalent en marge cette dernière leçon; mais ils écrivent la première. Le docteur Jon. Kayser (*op. cit.*) se range à leur avis et le motive sur cette raison, que, pour l'exacte symétrie de la pièce, le vers 6 doit, comme tous les autres, finir aussi par une syllabe assonante : *Nos Cassandrum secuti sumus, quia versus consulto in consimiles syllabas desinere videntur.* Ce qui ne nous paraît pas concluant; car nous avons lieu de croire que, en dépit de sa désinence écrite, *vesperi* pouvait très-bien encore assoner avec *carmine,* qui avait probablement, en certains lieux, retenu quelque chose du son *expi-*

[1] Au lieu de *deprecamur* ou *deprecemur,* seul parmi tous, Tomasi a lu *prædicamus,* sans doute dans le bréviaire Mozarabe, qu'il mentionne au sujet de cette hymne.

[2] Ajoutons, parmi nos incunables, le *Psalt. Mogunt.* (1457) et le *Psalt. Parisiens.* (1552.)

rant de la vieille diphthongue *ei*. On sait, en effet, que le rapport d'affinité entre l'*e* et l'*i* était si prononcé dans la langne latine, qu'on y échangeait souvent l'un pour l'autre aux terminaisons, et quelquefois dans le corps même des mots. L'*i* long et plein s'écrivait d'abord par *ei;* mais plus tard la diphthongue fut, dans plusieurs mots, remplacée par l'*e* ou par l'*i*, selon que l'on appuyait davantage sur la première ou sur la seconde de ces voyelles. Cicéron, dans son livre *De Oratore,* nous apprend que cette dernière prononciation passait, de son temps, pour la plus douce et la plus polie [1].

Ce fait philologique nous semble expliquer d'autant mieux la divergence en question, qu'il n'avait pas cessé, encore à l'époque même de la formation de la langue romane [2]. Or cette période était la grande époque de la transcription des manuscrits, et chaque copiste y apportait plus ou moins le langage du milieu où il vivait. Ils écrivirent donc ici *vespere* ou *vesperi*, selon la façon dont ce mot était prononcé autour d'eux, pour consonner en *e* ou en *i* avec *carmine* [3].

La monographie de cette hymne met fin à la première partie du long et difficile travail que nous avons entrepris et que nous désirons compléter. En aurons-nous le temps et les forces? Dieu le sait. C'est aux pieds de la bienheureuse et adorable Trinité, dont nous venons de célébrer la gloire, que nous déposons avec un entier abandon et nos vœux et nos craintes. Écrire pour l'exalter et la bénir est une joie. sans doute, et un bonheur; mais n'est-ce pas aussi et mieux encore chanter ses

[1] Cf. Prompsault, *Grammaire raisonnée de la langue latine.* — Première partie, l. II, chap. IV.

[2] Cf. G. Paris, *la Vie de S. Alexis,* texte des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles. (Bibl. de l'École des Hautes Études, 7e fascicule.) Paris, Franck, 1872, in-8°. Préface, IIe partie, 2e voyelle, p. 57.

[3] Nous lisons aussi *vesperi* à la deuxième strophe de l'hymne vespérale : *Altissimi Verbum Patris,* que Tomasi place sous le nom de S. Ennodius, mais que Daniel range dans la période du Xe au XIIIe siècle.

Decursa transit jam dies:
Exaudi preces supplicum,
Favensque lætus VESPERI
Gloriosum lumen suscipe.

Cf. Tomasi, *Hymn. de Quotidianis,* et Dan. *Thes. Hymnolog.,* t. I, p. 234.

louanges, que de briser sa plume, s'il le faut, pour incliner humblement la tête sous les ordres de sa volonté sainte ?

A Dieu seul donc, qui nous mesure à son gré le courage et les heures, bénédiction, gloire et honneur, dans les siècles des siècles !

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

RECENSUS

HYMNES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES HYMNES CONTENUES DANS CE VOLUME

3126. — Tours, impr. Mame.

LES

HYMNES DU BRÉVIAIRE ROMAIN

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

PREMIER VICAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler;* c'est l'amour qui *chante.* »

JOSEPH DE MAISTRE. — (*Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

II

HYMNES DU TEMPS

(AVENT — NOËL — ÉPIPHANIE)

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

—

1878

PRÉFACE

Plus de quatre ans déjà se sont écoulés depuis la publication de notre premier volume, et nous ne sommes pas encore en mesure de donner le second tout entier. Bien des raisons, qu'il serait au moins inutile d'énumérer ici, ont causé ce retard. Disons seulement que ce temps d'arrêt n'a pas été sans profit pour la suite de l'ouvrage d'abord, et aussi pour la question générale du *latin chrétien*, à laquelle il se rattache. C'est même — pourquoi ne pas l'avouer? — l'examen plus approfondi de cette importante et si intéressante question qui nous a surtout attardé. Nous voulions la traiter séparément, et exposer le résultat de nos réflexions dans un écrit sommaire qui aurait pris place entre nos deux volumes, comme une justification du premier et une préparation au second.

Mais, d'une part, le terme de ce nouveau travail fuyant de plus en plus devant nous avec les horizons qui s'élargissaient sans cesse, et, de l'autre, l'impatience des lecteurs allant toujours croissant et s'ac-

centuant à chaque heure davantage par des instances trop justes et trop honorables pour n'en pas tenir compte, il nous a fallu abandonner ce projet, et renouer bien vite le fil de nos études hymnographiques, dont on nous demandait de tous côtés la continuation, qui ne pouvait d'ailleurs, à tous les points de vue, être plus longtemps ajournée. Il importait, en effet, de rassurer les inquiets, et de donner à tous la certitude que l'œuvre maintenant reprise poursuivra désormais, autant que le permettront les occupations du ministère, son cours régulier. Nous le devions d'autant plus, que la thèse que nous avons si nettement posée et si hardiment soutenue dans notre Introduction était de nature à soulever des oppositions, qui n'ont pas fait défaut, et que notre silence aurait certainement accréditées. Le jugement surtout que nous avons formulé à l'endroit de la correction des hymnes sous Urbain VIII pouvait, en l'absence de tout témoignage approbatif, alarmer quelques esprits, alors cependant que bien loin de nous voir infliger le moindre blâme, nous avions reçu déjà les plus précieux encouragements et de l'Épiscopat et du Saint-Siége lui-même, dont nous sommes heureux de publier aujourd'hui les si honorables et si gracieuses lettres.

Avant de répondre à nos contradicteurs, rendons-leur cette justice, qu'ils nous ont combattu beaucoup moins par des attaques directes que par des observations pleines de courtoisie. La reconnaissance nous oblige d'ajouter que si nous avons été, à quelques égards du moins, en désaccord sur le point esthétique,

ils ont bien voulu, pour le fond et l'ensemble de ces *Études*, leur décerner des éloges qui sont assurément fort au-dessus du mérite de l'auteur. Ce devoir accompli, nous allons essayer de dégager notre cause des nuages où pourrait la retenir encore une critique à laquelle la bienveillance même semble donner un plus séduisant prestige.

I

On a dit d'abord : « Le latin des auteurs chrétiens n'est nullement un latin à part. C'est le latin de l'Église, si vous le voulez, et non celui de la cour d'Auguste ; tout comme le français d'aujourd'hui, par exemple, n'est pas celui du siècle de Louis XIV; comme la poésie de M. Victor Hugo n'est pas celle de Racine ni de Corneille. Mais tout cela est une seule et même langue française, comme les deux latins païen et chrétien ne sont qu'une seule et même langue latine. »

De deux choses l'une : ou l'on veut dire par là que le latin chrétien est dans sa substance, son mécanisme, sa structure matérielle la même langue que celle d'Auguste, ou bien qu'il lui est identique au point qu'il n'existe pas, entre la littérature de la Rome du Christ et la littérature de la Rome des Césars, d'autre différence que celle d'auteur à auteur. Dans la première hypothèse, l'objection n'en est pas une, car le contraire ne peut évidemment venir à l'esprit de personne ; mais la seconde accuse une erreur, qui

gît précisément dans le vice même de la comparaison. En effet, la variété de style entre les auteurs français appartenant à des époques différentes ne constitue guère que de simples nuances, et n'est, à ces divers âges, que l'expression plus ou moins juste des phases successives de l'état social chez un peuple dont l'esprit se développe et l'activité s'exerce toujours encore dans la sphère et sous l'influence de la civilisation chrétienne.

Les divergences entre les deux latins sont, aux yeux de l'observateur attentif, bien autrement profondes. Il ne s'agit plus ici, qu'on y prenne garde, d'une modification accidentelle, qui imprime au langage, à la littérature d'une nation un mouvement plus ou moins ascensionnel ou décroissant. C'est, nous l'avons dit[1], « un changement radical dans l'humanité tout entière, qui doit se traduire nécessairement, et au plus tôt, par l'avènement d'une langue nouvelle. » Seulement, pas d'équivoque ni de malentendu. Quand nous affirmons que la langue de la *Cité de Dieu*, — pour user de la belle expression de saint Augustin, si bien appliquée à notre sujet par l'éminent cardinal d'Avanzo[2], — n'est plus celle de la Babylone païenne, nous ne voulons pas dire assurément, comme on nous en a fait un reproche, qu'elle divorce avec cette dernière au point de ne plus être même du latin. Ce serait une ineptie.

[1] Cf. T. I. Introduction, p. XXXIII.

[2] Lettre de Mgr d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano, aujourd'hui cardinal, sur l'*Enseignement mixte de la langue latine*, du 4 novembre 1874, traduite de l'italien et publiée par la société de Saint-Paul, Lille, 1878.

« Dans toute langue, dit Mgr d'Avanzo, il faut distinguer les éléments, c'est-à-dire les mots, les idées qui en sont le fond, et la forme, qui n'en est, pour ainsi parler, que le vêtement. Or, dans la transformation chrétienne, la grammaire, la syntaxe aussi bien que les mots, restent comme auparavant[1], les constructions propres à la langue n'éprouvent aucune altération ; mais les idées ayant changé, le fond et la forme se renouvellent nécessairement. »

Ne confondons pas l'instrument avec les accents qu'on en tire. Prenons pour exemple l'orgue le plus puissant de tous : on peut lui faire exécuter tour à tour une romance légère ou la plus grave mélodie grégorienne. Est-il besoin pour cela de refondre les tuyaux, de composer un nouveau clavier, d'inventer, en un mot, un autre instrument ? Pas le moins du monde. Il suffit que l'artiste ait une inspiration propre, et qu'il sache y faire servir les notes par la convenance des sons avec son thème. C'est ainsi que l'Épouse du Christ, établie par lui la maîtresse et la reine de l'humanité régénérée, trouva, pour parler à son céleste Époux et à tous les enfants de sa race bénie, un instrument admirablement organisé déjà, que, de préférence à tout autre, Dieu, dans sa sagesse, mettait à sa disposition. L'Église s'en empara et le fit sien, comme l'unique héritière de tous les trésors que la Providence avait accumulés pour elle depuis l'origine des siècles. L'instrument donc est toujours le même entre les mains virginales de la Fille de Dieu ;

1 Sauf peut-être quelques exceptions pour la syntaxe.

c'est aujourd'hui, comme alors, le latin du peuple-roi, ce latin qui ne doit pas mourir, parce que la nouvelle Rome du Christ ressuscité lui a comme infusé l'immortalité de son baptême. Mais sur les lèvres de l'Église, que le feu de l'Esprit créateur a purifiées, la *vieille* langue fera entendre des accents *nouveaux* : elle discourra maintenant autrement que Cicéron, et elle chantera autrement qu'Horace.

C'est dire assez que ce sera bien moins dans les mots, *instrument* du langage, que dans la façon de les faire parler, que se manifestera la nouveauté du latin chrétien. La langue originelle, dans ses éléments essentiels et constitutifs, persévérera sans doute, puisque Dieu a voulu, pour la gloire et l'utilité de son Église, que cette langue se perpétuât jusqu'à la fin des temps ; mais le Verbe, s'il est permis de s'exprimer ainsi, s'incarnera en elle, et de même que, au sein de la Vierge, il fit du vieil homme l'homme nouveau [1], il fera de la vieille langue une langue nouvelle. Ce sera toujours le latin, comme l'homme régénéré est toujours le même homme ; mais ce sera maintenant le latin transfiguré, par la divine vertu du Christ, sur les lèvres de l'homme nouveau.

II

Et cette transformation, qu'on le remarque bien, car toute la question est là, ne s'est pas opérée

1 Rom. VI, 6. — Eph. IV, 24.

seulement dans le domaine des idées, mais aussi et *nécessairement* dans les formes du langage. Aussi n'avons-nous pas été peu surpris de lire dans l'article, si élogieux d'ailleurs, que le Père J. Brucker a bien voulu consacrer à notre premier volume, les paroles suivantes : « L'influence des versions de l'Écriture sainte sur la langue de nos ancêtres latins a inspiré à M. Pimont des réflexions en général *un peu vagues*, mais parfois excellentes. Ce qu'il n'a pas assez remarqué, c'est que cette influence s'est exercée surtout dans le domaine des idées. Certainement le christianisme a introduit dans le latin *bien des mots nouveaux ;* de nouvelles formes, on en trouvera *peu*[1]. » Ou nous nous trompons fort, ou c'est le contraire qui est vrai. Les mots nouveaux, en effet, sont *relativement* plus rares, mais les formes nouvelles surabondent. « Qu'on étudie, ajoute le révérend Père, les procédés d'après lesquels les mots, si j'ose dire, les plus chrétiens, ont été formés, on verra qu'ils sont foncièrement latins. » Nous ne le contestons pas, puisque nous venons d'affirmer que la vieille langue nous était restée comme instrument. Mais sous la fécondante influence du double idiome hébraïque et grec, dont l'un avait été déjà, dans l'ancienne alliance, l'organe direct de la parole révélée, et l'autre son premier écho parmi les nations, elle a maintenant acquis une trempe divine, et sa force génératrice s'est depuis merveilleusement accrue. Toutefois, en lui apportant

1 *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, octobre 1875.

les trésors et la flamme de leur génie respectif, ceux-ci sont demeurés ses humbles vassaux, et c'est elle qui tient toujours dans l'Église les rênes du langage. Donc, tout en étant nouvelles, ses formes n'en sont pas moins généralement selon « les procédés » anciens, et ne cessent pas d'être « foncièrement latins ».

Est-ce à dire pour cela que les exemples que nous avons produits dans notre Introduction ne prouvent rien en faveur de la nouveauté des formes ? En aucune façon ; et le P. Brucker reconnaîtra bientôt lui-même son erreur, s'il veut bien analyser avec quelque attention un seul de ces exemples dont il croit pouvoir arguer contre nous. Je l'emprunte à l'hymne vespérale de la IIIe Férie : *Mentis perustæ vulnera, munda virore gratiæ*. Chacun de ces mots figure assurément chez les auteurs profanes ; mais les y trouva-t-on jamais ainsi associés ? Impossible, puisque le paganisme n'avait aucune des idées qui président à leur agencement et le motivent.

Et d'abord, est-ce que les païens regardaient une faute comme un *péché* dans le sens chrétien, comme quelque chose qui blesse l'âme, la dessèche et la brûle ? Savaient-ils surtout que cette âme, ainsi consumée par la flamme impure du péché, avait besoin de la rosée de la grâce pour la faire reverdir, en la purifiant, lui rendre sa première vigueur et toute la force de sa végétation divine[1] ? Ils ignoraient tout cela, et ce n'est pas à leurs auteurs que nous irons demander les modèles de ce style. On doit en dire autant de ces

[1] Cf. T. I, p. 189.

locutions appliquées à la concupiscence : *Carnis superbia ; mortis impetus ; infirma virium ;* et de celles-ci, affectées au péché : *Carnis actus ; mortis actus ; fraus nova; tædium vitæ; tædium mortis.*

Pour conclure, le P. Brucker avoue « en toute franchise » que « le grand argument » de notre thèse, « l'incapacité du latin (classique[1]) à rendre les nouvelles idées mises en circulation par le christianisme » le « touche peu » ; puisque « nos premiers écrivains, dit-il, ceux qui n'avaient pu se former qu'à l'école païenne, Tertullien, Minucius Felix, saint Cyprien, témoignent éloquemment que le latin (classique) a été toujours assez riche *pour dessiner toutes les nuances de la pensée chrétienne* ».

Faisons observer, d'abord, qu'il n'est pas tout à fait exact de dire, eu égard du moins à la question qui nous occupe, que Tertullien, Minucius Felix, saint Cyprien sont nos premiers écrivains ; car ils ont eu pour devanciers les Pères apostoliques, et c'est dans leurs œuvres, et aussi dans les Actes des martyrs, qu'il nous faut chercher la première éclosion de notre langue chrétienne[2]. « C'est, dit Mgr Freppel, une littérature toute neuve, tout originale, qui s'empare à la vérité

1 Le Révérend Père ne dit pas *classique;* mais il faut bien qu'il le dise pour ne pas donner le change au lecteur.

2 Il faut lire surtout les Actes du martyre de sainte Félicité et Perpétue, où, parmi cent autres locutions inspirées par la pensée chrétienne, nous rencontrons les suivantes : *Solemnia pacis* (le baiser que se donnaient les chrétiens dans l'assemblée sainte, et les martyrs entre eux avant de se livrer aux bourreaux), *Sufferentia carnis* (le martyre). C'est ainsi que Tertullien a dit aussi : *Paracletus exhortator tolerantiarum.* (*De Fuga in persec.*)

des langues qu'elle trouve sous la main, mais qui se produit sans la moindre influence de littérature profane, qu'elle semble ignorer, ou dont elle ne tient pas compte. — C'est le secret de cette négligence, je dirai presque de ce dédain de la forme, qu'on surprend dans les premiers monuments de l'éloquence chrétienne. Plus tard, au IIIe et au IVe siècle, quand le fait accompli de la conversion d'une grande partie du monde sera devenu une preuve palpable de la divinité du christianisme, la parole évangélique ne se trouvera plus absolument dans les mêmes conditions. — Nous verrons les orateurs et les écrivains postérieurs s'approprier les formes de l'antiquité classique, et, sans se dépouiller tout à fait de cette rudesse évangélique dont ils conserveront la trace, y joindre les grâces de la diction, comme l'art divin se mariait à l'art humain sur le bouclier d'Achille; ou, pour me servir d'une image moins profane..., ils imitaient, selon l'ingénieuse comparaison de saint Grégoire le Grand, le peuple d'Israël qui descendait dans le camp des Philistins pour y aiguiser le soc de ses charrues. En deux mots, et pour parler sans métaphore, l'éloquence sacrée, dans sa deuxième période, prêtera à la vérité le secours de l'art; et le genre d'éloquence qui rendra ce secours sinon nécessaire, du moins fort utile, ce sera l'*Apologétique* chrétienne[1]. » Or, c'est précisément à ce genre que se rattachent Tertullien, Minucius Felix et saint Cyprien lui-même, pour plu-

1 *Les Pères Apostoliques*. Leçons X et XII. — La comparaison de saint Grégoire établit parfaitement l'état de la question du latin chrétien, et la circonscrit dans ses justes limites.

sieurs œuvres de controverse du moins. Ces illustres écrivains, comme plus tard tous ceux qui s'adressèrent aux lettrés peu familiarisés avec l'idiome chrétien, ou qui traitèrent des sujets dont la nature s'harmonisait mieux avec le style antique, lui firent à bon droit, dans leurs ouvrages, une part plus ou moins large, comme en use encore avec beaucoup de sagesse, selon les temps, les circonstances et les hommes, le Saint Siège lui-même pour ses bulles, ses encycliques et ses brefs. Mais dans toutes ces pièces, comme dans tous les écrits des Pères même des IIIe, IVe et Ve siècles, on s'aperçoit à chaque pas que le vieux style n'y est pas seul, que le génie créateur du néo-latin en tient les rênes, en dirige la marche et supplée maintes fois à son insuffisance et à son infirmité, n'estimant pas que le latin classique soit « toujours assez riche pour dessiner toutes les nuances de la pensée chrétienne », ainsi que l'affirme le P. Brucker.

III

Sans prétendre donner ici les développements que réclame cette thèse, mais qui ne peuvent entrer dans une courte préface, nous ne pouvons nous défendre d'apporter quelques citations en faveur de ces *formes* nouvelles que le révérend Père ne voudrait accepter que dans la plus parcimonieuse mesure, et qu'il nous semble même, en certains endroits, répudier tout à fait. Et puisqu'il a nommé Tertullien, commençons par lui.

Tertullien. — « *Ipsam interim* conversationem sæculi et carceris *comparemus, si non plus in carcere* spiritus acquirit quam caro amittit. . » (Ad Martyres.) — « *Contristetur illic, qui* fructum sæculi suspirat. » (Ibid [1].)

S. Cyprien. — « *Cœlestis gratiæ* sanctificatione vestiti... » (De exhort. Martyrum, præfat.) — « *Exhortor ut in* confessione cœlestis gloriæ *fortes et stabiles perseveretis, et ingressi* viam dominicæ dignationis, *ad accipiendam coronam spirituali virtute pergatis...* » (Epist. lxxxi ad Rogatianum jun. et cæteros confes. in carcere constit. [2]) — « *Rogate ut confessionem omnium nostrum* dignatio divina *consummet...* » (Epist. lxxvii, ad Nemesianum et cæt. martyr. in metallo constit.) — « *Et cum ad hoc fiat eucharistia ut possit accipientibus esse tutela, quos tutos esse contra adversarium volumus,* munimento dominicæ saturitatis *armemus.* » — (Epist liv, ad Cornelium syn. Afric. de pace lapsis danda.) — « *Nec sit* degener actus noster a spiritu, *ut qui cœlestes et spirituales esse cœpimus, non nisi spiritualia et cœlestia cogitemus et agamus...* » (De Oratione Dom.) — « *Hoc diebus ac noctibus postulamus,* ut sanctificatio et vivificatio quæ de Dei gratia sumitur, *ipsum protectione servetur.* » (Ibid.)

Minucius Felix et Lactance. — On ne peut sérieusement invoquer, à l'encontre de notre thèse, ces deux apologistes, qui, à raison de leur situation particulière,

[1] Le choix de nos citations sera fort restreint, comme l'exigent les étroites limites de notre cadre.

[2] D. Cæcilii Cypriani opera. Parisiis, apud Seb. Nivellium, 1574. In-f°.

de la nature de leurs sujets, des lecteurs auxquels ils s'adressaient, se montrent dans leurs écrits beaucoup plus imitateurs de Sénèque et de Cicéron, que théologiens[1]. Il ne nous reste du premier qu'un dialogue intitulé *Octavius*. Le style de cette pièce est extrêmement élégant, nous dit Ch. Nodier; « et c'est peut-être, ajoute l'abbé Gorini, l'excès de cette parure inusitée dans les livres austères des premiers chrétiens, qui a fait dire à certains critiques modernes que ce fameux dialogue était moins l'ouvrage d'un théologien qui a profondément étudié les graves matières dont il s'occupe, que celui d'un homme du monde, qui exerce à plaisir son imagination sur une matière donnée[2]. » Ce jugement n'est nullement hasardé, si nous en croyons M. Adolphe Ebert, qui a publié à Leipzig un fort intéressant travail sur la littérature latine chrétienne[3]. Il démontre, en effet, que Minucius Felix « était évidemment de ceux qui voulaient attirer les païens à la doctrine nouvelle en leur faisant toutes sortes d'avances et de concessions. Il ne cite, dit-il, jamais les livres saints; il part de la philosophie antique et affecte de s'y rattacher. Son livre est composé sur le plan du *De natura Deorum*, de Cicéron; il contient beaucoup

1 Saint Jérôme dit de Lactance : *Utinam tam nostra affirmare potuisset, quam facile aliena destruxit!* (Lettre à saint Paulin de Nole.)

2 *Mélanges littéraires extraits des Pères latins*. Ouvrage posthume publié sous la direction de M. l'abbé J.-B. Martin, protonotaire apostolique. Avignon, 1864. T. I.

3 *Geschichte der christlich-lateinischen Literatur*. Leipzig, 1874. In-8°. XII-624 p. — Cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*. Juin 1875.

d'imitations de Sénèque ; il est écrit avec agrément, et quelquefois avec recherche ; le style en est voisin des délicatesses savantes de Fronton et des mignardises d'Apulée ». Lactance, dont on a cru faire un magnifique éloge en l'appelant le Cicéron chrétien[1], n'en a pas moins, en dépit de tous ses efforts pour ne pas s'écarter de la pureté de l'orateur romain, subi l'influence du nouvel idiome, qui se trahit par une foule d'expressions plus ou moins mystiques, parmi lesquelles nous relevons les suivantes : *Humilitas; justitia* (au sens chrétien de sainteté); *via veritatis; via perditionis; vita corporalis; vita spiritalis; desideria carnis; servire terræ; calcare, vincere terram.*

Saint Jérôme. — Ce Père est assurément celui qui, dans sa jeunesse, se soit le plus passionné pour les lettres profanes. Il suivit les leçons de Donat, le célèbre commentateur de Térence et de Virgile. Tous ses écrits reflètent plus ou moins le style des auteurs qu'il avait si longtemps et si éperdument caressés. Il n'est pas malaisé cependant, à travers cette brillante

1 Cet éloge est bien amoindri par les restrictions de ceux-là mêmes qui le lui décernent. « Lactance, dit M. Charpentier, est remarquable par la pureté et l'élégance *presque classique* de son style. » (*Études morales et historiques* sur la littérature romaine.) « Le traité de l'*Œuvre de Dieu,* dit J.-J. Ampère, est un ouvrage que, *sauf quelques demi-barbarismes,* aurait pu écrire Cicéron. » (H. L. avant le XVIIe s. T. I.) Il suit de ces réserves que, *pour la perfection de la forme,* Lactance reste encore bien au-dessous de Cicéron aux yeux de ces critiques. Que sera-ce donc de saint Léon, de saint Grégoire, de saint Bernard! Mais alors nous faudra-t-il mourir dans cet inexplicable préjugé que l'Église, en épousant la langue latine, ne put jamais la faire parler avec autant de charme et d'éclat que les auteurs profanes? Pour la gloire du Christ et l'honneur de sa chère Église, cette conclusion est inadmissible. Nous le verrons tout à l'heure.

diction, de suivre la veine de l'idiome naissant. Qu'il nous suffise d'apporter ces quelques citations seulement, prises çà et là et comme au hasard : « *Non solum enim effusio sanguinis in* confessione *reputatur, sed* devotæ quoque mentis servitus immaculata *quotidianum martyrium est.* » (Éloge funèbre de sainte Paule.) — « *Et arborem sycomorum Zachæi, id est, bona pœnitentiæ opera, quibus cruenta dudum et noxia rapinis* peccata calcabat, *excelsumque Dominum* de excelso virtutum *intuebatur.* » (Ibid.) — « *Gravemur magis si diutius* tabernaculo isto mortis *habitemus...* » (Éloge funèbre de Blasilla.) — Et puis toutes ces locutions qui se multiplient sous sa plume : *Perditioni animus destinatus ; — vitæ sanctimonia ; — viæ conversationis ; — dormitio* (mort) ; — *nescire sæculum ; — vincere sæculum ; — carnis amor ; — spiritus amor ; — onus, sarcinam sæculi projicere ; — tempori servire ; — spiritualis domus ; — interior, exterior homo.*

Saint Ambroise. — C'est dans les œuvres de ce Père que commence à se faire sentir plus largement l'influence de l'idée chrétienne sur les formes latines. « *Habet verbum Dei epulas suas.* » (In Ps. CXVIII Expos. serm. 22.) « *In hac ergo domo* (ecclesiæ) epulaberis animæ cibos, potusque mentis. » (De Cain et Abel, l. I, c. V.) — *Tu ergo princeps operis, tu dux criminis.* » (Ibid., c. VII.) — « *Etenim in hac sæculi nocte prius tibi corporalis vitæ amictus est exeundus.* » (De Virginit. c. X.) — « *In hoc igitur campo interioris hominis, non in angustiis mentis currendum nobis est, ut comprehendamus* (verbum Dei). » (In Ps. CXVIII

Expos. serm. IV.) — « *Itaque scire debemus quid sit vias suas ambulare hominem, et vias Dei.* » (Ibid.) — « *Qui enim culpam sequitur exit a Christo.* » (De Joseph patriarch. c. III.) — « *Moriatur igitur nobis hoc sæculum, moriatur nobis carnis istius sapientia, quæ inimica est Deo.* » (De Bono mortis, c. VI.) — « *Egredimini ex his angustiis et sollicitudinibus corporalibus, egredimini ex hac delectatione carnali, et peregrinamini de corpore, ut adesse Domino possitis.* » (De instit. Virginis, c. XVI.) Sans nous avancer davantage dans ce vaste champ du symbolisme que les saintes Écritures ont ouvert à la plume de saint Ambroise, signalons encore ce passage où l'illustre évêque, glosant sur ce texte du Psalmiste : *Et manus peccatorum non moveant me,* l'interprète ainsi : *Id est, actus eorum qui peccant non me de justitiæ statione dimoveant.* » (In Ps. XXXV Enarrat.)

Saint Augustin. — Il y aurait à faire, au point de vue qui nous occupe, une bien intéressante étude dans les œuvres de ce grand docteur; mais nous nous bornerons à signaler quelques phrases empruntées à ce livre immortel des *Confessions,* où Dieu et l'homme semblent s'être donné comme le plus solennel et le plus touchant rendez-vous. « *Et homo* circumferens mortalitatem suam, *circumferens testimonium peccati sui, et testimonium quia superbis, Deus, resistis.* » (I, c. 1.) — *Et* susceperunt me consolationes miserationum tuarum. — *Exceperunt ergo me* consolationes lactis humani. » (Ibid, c. 6.) — « *Et* colligens me (Deus) a dispersione *in qua frustatim discissus sum, dum ab uno te aversus in multa evanui.* » (II, c. 1.) —

« *Et turbidus* parturitione novæ vitæ, *reddidit oculos paginis, et mutabatur intus ubi tu videbas, et* exuebatur mundo mens ejus, *ut mox apparuit.* » (VIII, c. 6.) — « *Per continentiam quippe* colligimur et redigimur in unum a quo in multa defluximus. » (X, c. 18.) — « *Currat vita mea in amplexus tuos.* » (XIII, c. 8.) — « *Et descendit huc ipsa vita nostra, et tulit mortem nostram, et occidit eam de abundantia vitæ suæ.* » (IV, c. 12.) — « ... *Quia vivit apud te sine ullo defectu bonum nostrum, quod tu ipse es : Et non timemus ne non sit quo redeamus, quia nos inde ruimus ; nobis autem absentibus non ruit domus nostra æternitas tua.* » (IV, c. 16.)

Saint Léon. — La majestueuse ampleur dans les contours d'une phrase relativement concise, et dont le fréquent emploi de la forme abstraite rehausse singulièrement la mâle beauté, imprime au style de cet illustre Pape un cachet qui lui est propre, et auquel on le reconnaît toujours aisément. Au milieu de ce nouveau monde d'idées que l'Évangile avait créé dans les intelligences, les abstractions, les expressions synthétiques s'imposaient forcément à la langue chrétienne. Plus que jamais il fallait maintenant préciser, élucider, opposer, mettre en parallèle, et surtout dire beaucoup en peu de mots, car l'abondance des pensées en faisait une loi rigoureuse. C'est par l'heureuse application de ces procédés que le style de saint Léon revêt ce double charme de lucidité et de grandeur qu'on ne peut se lasser d'admirer. Le lecteur en jugera.

« *De quo inenarrabili divinæ pietatis opere, quan-*

tum lætari debet humilitas hominum, *cum tantum gaudeat* sublimitas angelorum ! » (In Nativ. Dom.) — « *Quod caro factum ita divinam naturam naturæ univit humanæ, ut illius ad* infima inclinatio, *nostra fieret* ad summa provectio. » (In Nativ. Dom.) — « *Creata est forma servi sine conditione servili, quia novus homo sic contemperatus est veteri, ut et* veritatem *susciperet* generis *et* vitium *excluderet* vetustatis. » (In Nativ. Dom. serm. II, c. 2.) — Parlant des attaques du démon, plus fréquentes et plus violentes pendant la sainte Quarantaine, il dit : « *Cujus purificationis ratio jam nos ad* observantiam suæ salubritatis *invitat, et* diligentiam *nobis propositæ* castigationis *indicit.* » (De Quadrag. serm. III, c. 2.) — A propos de l'unité de la foi et de la participation aux mêmes sacrements, il rappelle le lien de la charité qui doit nous unir à nos inférieurs : « *Non spernatur hæc unitas, nec vilis nobis sit tanta communio; sed hoc ipsum nos per omnia faciat mitiores, quod eorum* utimur subjectione, *cum quibus uni Domino* eadem subjicimur servitute. » (Ibid., c. III.) — « *Non enim ii tantum qui per mortis Christi resurrectionisque mysterium in novam vitam baptismo sunt regenerante venturi, sed etiam omnes populi renatorum,* utiliter sibi et necessarie præsidium hujus sanctificationis assumunt. » (De Quadrag. serm. V.) — Il dit, pour encourager à l'exercice de la charité : « *Quod ne ulla intercluderet difficultas,* de aqua frigida forma est proposita pietatis. » (De Quadrag. serm. VI, c. 2.) — « *Veruntamen etiam ipsa* receptio passionum *non ita est* affectioni nostræ humilitatis exposita, ut a potentia

sit divinitatis abjuncta. » (De Pass. Dom. serm. III, c. 2.)[1]

SAINT GRÉGOIRE. — Sous la plume de ce grand pape, qui, jeune encore, s'était appliqué à l'étude des premiers docteurs, de saint Augustin surtout, de saint Jérôme et de saint Ambroise, le latin chrétien, déjà bien loin de celui d'Auguste, prit encore un nouvel élan, et ne progressa jamais peut-être avec plus d'aisance et de fermeté. Saint Grégoire fut, dans toute la vérité du mot, un maître dans l'art d'écrire. Il a traité les matières les plus diverses et les plus délicates, et il l'a fait avec une inimitable originalité de couleurs. Mais c'est dans les études morales qu'il a principalement excellé. Personne ne sut analyser comme lui l'âme humaine, ses mouvements, ses opérations multiples, ses états si différents et si variés par rapport à Dieu et vis-à-vis d'elle-même, ni trouver pour les décrire un style mieux approprié à son sujet. Ce sont les pieux désirs, fils de l'âme fervente, qui engendrent à leur tour les saintes œuvres : *Filii namque Phenennæ sunt* mentis sacræ consilia, *quæ per* studium pietatis activæ vitæ *subcrescunt. Qui nimirum filii cum matre partes accipiunt, cum consilia pietatis* ad splendorem supernæ gratiæ in operum bonorum pingue-

1 « Saint Léon est *enflé,* mais il est grand, » dit Fénelon. (Dialog. sur l'éloq. III.) L'archevêque de Cambrai, avec tous les littérateurs de son siècle, avait sur le style des auteurs ecclésiastiques et de l'art chrétien en général des façons d'apprécier qu'une saine critique ne peut accepter aujourd'hui. Ne prendrait-il pas ici pour de l'*enflure* ce qui, dans le style de saint Léon, comme dans celui de la liturgie et des collectes en particulier, n'est que la juste et vive expression de la sublimité chrétienne?

scunt devotione. *Pia etenim mens, quo sublimius tollitur in divina contemplatione, eo devotius* se extendit in sancta operatione. *Partes namque matris hujus et filiorum,* præparationes sanctorum operum sunt. » (In I Reg. Expos. l. I, c. II.) — C'est dans la patience de Job, la royale dignité de l'homme qui, au sein de l'affliction, sait toujours tenir noblement les rênes de son empire intérieur : « *O quam* altæ sedi interni consilii præsidet iste, *qui scissis vestibus in terra prostratus jacet !* » (Moral. l. II, c. XVII.) — C'est la folie des pécheurs qui, dans la vanité de leurs pensées et de leurs joies criminelles, se creusent des sources de larmes, et travaillent en riant à la déplorable affaire de leur mort éternelle : « *Cum* omni vanitati patentes, *sola quæ* carnis *sunt cogitant, et* lacrymarum causas trepudiantes peragunt mortis suæ negotium ridentes et sequntur. » (In sept. Ps. pœnit. Expos., Ps. III, v. 6.) — C'est l'abîme de ténèbres au fond duquel gémissaient les nations infidèles : « *Reducit ab inferis, quia gentilem populum ad Filii sui fidem devote accedentem suscipit, cui* velut altus abyssi carcer exstitit immensa obscuritas erroris. » (In I Reg. Expos. l. I, c. III.)

Les épreuves sont les visites du Seigneur : « ... *Persecutiones amplector,* visitationes *desidero, correptiones concupisco.* » (In sept. Ps. pœnit. Expos., Ps. III, v. 18.) — Les paroles, les entretiens de Dieu sont pour l'âme un festin : « *Suavissimas verborum Dei* epulas, *quibus interius reficiebatur, amisit* (Adamus). » (Ibid., Ps. I, v. 2.) — En dehors des voies de la sainte componction, qui est pour lui la lumière, l'homme gît

dans la nuit de sa mortalité : « *Diluculo namque consurgimus, cum* compunctionis luce *perfusi,* humanitatis nostræ noctem *deserimus et ad veri luminis radios oculos mentis aperimus.* » (Moral. l. I, c. XXXV.) — Le démon corrompt souvent nos meilleures œuvres en excitant dans nos cœurs une joie immodérée : « *Sæpe se bono operi lætitia immoderata subjungit; cumque plus mentem quam decet* hilarescere *exigit, ab actione bona* omne pondus gravitatis *repellit.* » (Ibid., c. XXXVI.)

Saint Grégoire prend image de tout, et ses allégories sont, pour l'ordinaire, d'une remarquable justesse. Pour lui, la *pensée* est une source dont il faut garder la clef (*fons cogitationis*); l'*œuvre,* l'action est un fleuve dont on doit surveiller le cours (*fluvius operis*); l'*intention* est pour le démon une citadelle imprenable (*arx intentionis*). Tout cela compose assurément un style que l'on chercherait en vain chez les écrivains profanes. « Nul, dit M. de Montalembert, n'a mieux trouvé, grâce aux secrets de sa vocation primitive, les expressions nouvelles qu'il fallait au génie nouveau du christianisme, à ces vertus nouvelles inconnues de la langue comme du cœur des païens. Nul n'a plus de droit à être regardé comme le créateur de ce grand *style chrétien*[1], qui pénètre dans l'âme par des voies inaccessibles à l'émotion profane, et la domine en l'enveloppant de la lumière d'en haut[2]. »

Pour compléter l'étude de cette nouvelle littérature

1 « On comprend jusqu'à un certain point le *latin chrétien,* nous dit le P. Brucker; mais qu'est-ce qu'un *style chrétien?* » Nous sommes à notre tour quelque peu étonné de son étonnement.

2 *Les Moines d'Occident,* t. II, p. 168.

latine, qui se dessine à si larges traits dans les auteurs chrétiens, il nous faudrait évidemment descendre de siècle en siècle jusqu'à saint Bernard, à saint Bonaventure et à l'admirable livre de l'*Imitation*. Nous n'en avons ici ni le temps ni la place ; et les extraits que nous venons de fournir sont, d'ailleurs, plus que suffisants pour affirmer cette nouveauté de *formes* que nos contradicteurs disputent à l'idiome chrétien.

IV

Mais, dit le P. Brucker, « nous ne voyons pas davantage que la versification elle-même accuse déjà, dès l'époque ambrosienne, des tendances bien marquées vers un entier divorce avec l'ancienne métrique. » Nous sommes d'autant plus surpris de l'assertion du révérend Père, que nous avons signalé déjà, dans notre Introduction (pp. XCI, XCII, XCIII), plus de quinze exemples en preuve de ces tendances. Puisqu'ils n'ont pas suffi pour le convaincre, nous apporterons aujourd'hui des autorités dont il ne voudra pas certainement récuser le témoignage. « Le christianisme, qui voulait parler au cœur, dit M. Louis Benlœw, releva cette poésie des pauvres et des ignorants du mépris où elle languissait. Des hommes distingués, qui connaissaient et cultivaient la poésie savante, ne dédaignaient pas de composer pour le peuple, de descendre aux formes de la versification qu'il affectionnait, pour mieux se faire comprendre de lui, *ne neces-*

sitas metrica ad aliqua verba, quæ vulgo minus sunt usitata, compelleret, comme dit saint Augustin[1].

Voici quelques strophes d'une hymne que Bède attribue à saint Ambroise, et qui pourrait bien être de cet évêque[2] :

O Rex æterne Dómine,
Rerum Creator omnium,
Qui éras ante sæcula,
Semper cum Patre Filius :

Qui mundi' in primordio
Adam plasmasti' hóminem,
Cui tuæ' imagini,
Vultum dedisti símilem :

Qui crúcem propter hóminem
Suscipere dignatus es,
Dedisti túum sanguinem
Nostræ salutis précium.

Ce ne sont plus là des iambes, ce ne sont pas même des vers *métriques,* mais des simulacres d'iambes, des rythmes faits à l'imitation du mètre iambique. Bède le fait très-bien remarquer : *ad instar iambici metri*[3]. Outre les fréquents hiatus, trois choses caractérisent ces vers d'*une espèce nouvelle :* des syllabes accentuées sont substituées aux syllabes longues *(Dómine, hóminem, símilem, éras, crúcem, précium).* Le nombre des syllabes est fixe, il y en a huit dans chaque vers; la chute est toujours trochaïque; l'assonance est recherchée et la rime semble prête à éclore. Ces trois ca-

1 *Retract.* I, c. 20.

2 Cette hymne est celle du temps pascal à Matines, dont nous avons déjà cité la deuxième strophe dans notre Introduction, p. XCIII.

3 *De Metrica ratione,* p. 2380; Putsche.

ractères, ajoute M. L. Benlœw, se trouvent en d'autres morceaux d'une authenticité mieux établie. Les sept hymnes *De Opere creationis* appartiennent incontestablement au IVe siècle et à saint Ambroise. Saint Augustin en cite le dernier[1]. Ils offrent des vers comme ceux-ci :

Solis rotam constituens —
Subdens dedisti' homini[2],

et des strophes dans lesquelles l'assonance est plus marquée que dans celle que nous venons de citer :

Illumina cor omnium,
Absterge sordes mentium,
Resolve culpæ vinculum,
Everte moles criminum[3].

« Par une série très-longue de textes fort authentiques, dit à son tour M. Léon Gautier dans sa leçon d'ouverture du *Cours d'histoire de la poésie latine au moyen âge,* nous serons en mesure de vous démontrer jusqu'à la dernière évidence que depuis le IVe siècle, *et notamment dans les vers chantés,* l'assonance fait sans

1 *Confes.,* IX, 12. — L'hymne que signale M. Benlœw est celle qui commence par ces vers : *Deus creator omnium, polique Rector : Vestiens...* On la chantait autrefois aux vêpres du samedi, comme on la chante encore à Milan. C'est aujourd'hui *O lux beata Trinitas,* que nous avons au romain pour ce dernier office férial de la semaine.

2 Cf. T. I, p. 212 et p. 266, où nous avons analysé ces deux vers.

3 *Précis d'une théorie des rhythmes.* Première partie : *Rhythmes français et rhythmes latins,* pp. 64, 65, 66. — Paris, A Franck, 1862. — Cette strophe est la dernière de l'hymne vespérale de la 4e férie. — Si le P. Brucker avait lu plus attentivement notre premier volume, il aurait vu, à la note C qui suit l'hymne *Jam lucis orto sidere,* plus de quinze strophes toutes empruntées aux hymnes *sincères* de saint Ambroise, où l'assonance est aussi nettement accusée.

cesse des progrès de plus en plus notables. Dans l'hymne de saint Ambroise : *Somno refectis artubus*, sur seize vers douze sont assonancés[1]. Dans l'hymne alphabétique de Sedulius : *A solis ortus cardine*, sur quatre-vingt-douze vers, près de soixante-dix reçoivent l'assonance finale. Dans l'hymne de saint Grégoire : *Rex Christe factor omnium*, tous les vers sont ornés d'assonances. Or, les trois pièces que nous venons de citer (et nous en citerons une foule d'autres) appartiennent à trois siècles successifs. Le progrès est donc frappant. » Et plus bas : « L'isochronie des syllabes ne triomphera que dans la poésie chantée ; mais elle y triomphera plus pleinement et par une révolution beaucoup plus rapide. Saint Ambroise et saint Hilaire de Poitiers importent en Occident les hymnes qui sont d'origine orientale. Ces hymnes ne sont, à l'origine, que des cantiques populaires. Il faut que le peuple les retienne, paroles et musique. Et ce n'est pas chose si facile, croyez-moi, que de graver une mélodie dans les mémoires populaires. Que font alors les compositeurs de ces beaux cantiques, et, en particulier, que fait saint Grégoire *après le grand évêque de Milan?* A chaque syllabe il attache rigoureusement une seule note, *et chaque vers aura rigoureusement le même nombre de syllabes*, et chaque strophe aura le même nombre de vers. « Désormais, se dira-t-on, pourquoi se préoccuper de ces règles prosodiques, qui n'ont aucun rapport vivant avec cette nouvelle poésie, avec

[1] Cf. cette hymne t. I, p. 132, note 3, où nous avons dit qu'elle compte bien *quatorze vers au moins* assonancés, au lieu de *douze*.

le peuple qui la chante? Pourquoi entraver la marche de la poésie chrétienne par des iambes et des spondées absolument sans utilité et complètement incompris? » On donnera désormais, on donnera invariablement douze syllabes à l'asclépiade, huit à l'iambique dimètre, quinze au *septenarius* trochaïque, dix au dactylique trimètre; *on n'observera plus les lois de l'élision*[1]... » Nous avions donc grandement raison de dire que la versification chrétienne « accuse même, dès l'époque ambrosienne, des tendances bien marquées vers un entier divorce avec l'ancienne métrique ».

Le P. Brucker se trompe beaucoup déjà, quand il pense que, « à part quelques exceptions, *si peu nombreuses qu'elles ont l'air de simples inadvertances*, la quantité est scrupuleusement respectée » par saint Ambroise[2]; mais il glisse dans une erreur bien au-

[1] Cf. t. I, p. XCII et p. XCIII les exemples pris dans les hymnes mêmes de saint Ambroise, confirmés par les citations de M. L. Benlœw.

[2] M. Adolphe Ebert (*op. cit.*) est *sur ce point* de la même école que le P. Bucker : « Il est de mode aujourd'hui, dit M. Gaston Boissier, analysant le livre du docteur allemand, dans la *Revue* sus-mentionnée, de prétendre que dès le premier jour les hymnes de l'Église ont été écrites en dehors des règles de la métrique ancienne et en désaccord avec elles. On imagine donc qu'un art nouveau est né avec le christianisme, et on le félicite de n'avoir pas voulu se servir des rythmes qu'employaient les poètes païens pour chanter leurs dieux ou leurs maîtresses. Malheureusement il n'en est rien, et tout ce système repose sur une méprise. Le nombre des hymnes attribuées à saint Ambroise est considérable; mais toutes celles qui portent le nom de l'évêque de Milan ne lui appartiennent pas. — M. Ebert pense qu'il n'y en a que quatre dont l'authenticité soit hors de toute contestation (*a*) : ce sont celles qui ont été citées par saint Augustin. Il se trouve précisément

(*a*) M. Ebert connaît-il le recueil de Luigi Biraghi que nous avons cité tant de fois déjà : *Inni sinceri di sant Ambrogio*, Milan, 1862?

trement grossière, capitale ici, lorsqu'il estime que « si le divorce avec l'ancienne versification, comme avec la langue classique, s'accentue de plus en plus, s'il arrive à être complet au moyen âge, l'esprit chrétien *n'a pu* contribuer à cette rupture *que d'une façon indirecte et très éloignée* ». N'en déplaise au révérend Père, nous croyons que, pour se remettre dans le vrai, la proposition doit être tout à fait renversée, et nous affirmons hautement que le génie chrétien *a dû* contribuer à ce divorce *d'une façon directe et prochaine.*

Une double cause, en effet, devait nécessairement amener cette rupture avec l'ancienne versification : 1° l'extrême difficulté de concilier l'exactitude dogmatique avec le rigoureux agencement de longues et de brèves ; 2° l'impopularité même de la vieille métrique.

Et d'abord, on ne peut nier que cette quantité longue ou brève de syllabes ne créât souvent même aux auteurs profanes un véritable embarras. Aussi, la poésie métrique ne fut-elle, à vrai dire, chez les Romains, que l'apanage bien rare de quelques beaux esprits. Et en examinant de près leurs productions,

que toutes les quatre sont écrites dans un mètre régulier, *et avec un grand respect de la quantité.* »

Si M. Ebert avait lu plus attentivement ces pièces dont il parle avec tant d'assurance, il y aurait, sans doute, découvert avec nous plus d'une infraction aux lois prosodiques, notamment dans l'hymne : *Deus creator omnium, polique Rector,* où l'on voit 1° au deuxième pied du second vers de la strophe v, un *spondée* pour un *iambe;* 2° au deuxième pied aussi du quatrième vers de la même strophe, un *pyrrhique* à la place de l'*iambe;* 3° la non-élision au commencement du troisième vers de la strophe VII.

celles de Plaute et de Térence, par exemple, on est frappé, de loin en loin, de certaines licences qui ne peuvent s'expliquer, vu leur étrangeté, que par la peine qu'éprouvaient ces auteurs à mettre d'accord les mots avec les mètres. « La difficulté, dit Mgr d'Avanzo, augmentait immensément pour les poètes chrétiens; car la quantité des longues et des brèves obligeait fréquemment à changer l'expression, et l'on sait comment le changement de l'expression amène la modification et souvent l'altération de la pensée conçue dans le premier élan[1]. Les païens n'avaient pas sujet de s'en trop affliger; car, si on retranche de leurs poésies l'éclat de la forme et la quantité, qui constituaient chez eux le grand mérite de l'art, on ne trouve en tout le reste qu'un fond aride, vain, souvent laid et immoral. D'ailleurs le génie du poète n'était pas tellement enflammé d'enthousiasme, sous l'influence du faux Dieu (*est Deus in nobis!!*), qu'il ne pût se plier aux combinaisons minutieuses du rythme. Mais il n'en était pas de même pour le poète chrétien; il se trouvait dans des conditions bien différentes. D'un côté, il était assujetti, par des lois sévères, à l'emploi de paroles et de formules sacrées, qu'il ne pouvait changer sans être coupable, et il ne lui était pas permis, comme aux païens, de s'aider de circonlocutions. D'un autre côté, son enthousiasme s'inspirait non plus, comme celui du poète païen, de la vaine influence d'Euterpe, de Terpsichore et de

1 Nous en avons déjà donné nous-même et nous en donnerons encore de nombreux exemples dans ces *Études*, en comparant avec le texte primitif les récentes corrections de nos hymnes.

toutes ces divinités chimériques que s'était forgées l'aveugle paganisme, mais de l'esprit impétueux du vrai Dieu (*major Deus*), qui souffle où il veut, et qui souvent, avec la *force du torrent,* transporte l'homme au sommet du véritable enthousiasme par la contemplation des impénétrables mystères divins, ou à la vue des grandes et sublimes magnificences du Seigneur[1]. »

La seconde cause de la divergence, et plus tard de la séparation définitive des deux versifications, fut l'impopularité même de la vieille métrique. Bien moins que la langue d'Athènes, celle de Rome s'y trouvait à l'aise. Aussi le peuple y prenait-il peu de plaisir, comme l'avoue Quintilien et Horace lui-même, ce qui n'empêche pas celui-ci de tirer vanité de cette impopularité, qui lui semblait ajouter beaucoup à sa gloire : *Odi profanum vulgus et arceo.* C'est ce qui explique pourquoi l'on rencontre dans les comiques de si nombreuses infractions aux règles de la quantité. Il le fallait bien pour le succès de leurs pièces, auxquelles le peuple refusait d'applaudir lorsqu'elles s'éloignaient trop du langage de la prose[2].

1 *Op. cit.*

2 Citons ici, après Mgr d'Avanzo, le passage suivant de Terentianus Maurus :

Sed qui pedestre fabulas socco premunt
Ut quæ loquuntur sumpta de vita putes,
Vitiant iambon tractibus spondaicis,
Et in secundis et in cæteris æque locis :
Fidemque fictis dum procurant fabulis,
In metro peccant arte, non inscitia,
Ne sint sonora verba consuetudinis
Paulumque rursus a solutis different.

Cette antipathie des foules à l'endroit de la prosodie académique, l'Église ne pouvait l'ignorer, et elle devait d'autant plus en tenir compte, que ce rigoureux système s'accordait mal, nous l'avons dit, avec son génie créateur. Elle comprit donc la nécessité d'un nouveau genre de versification, qui s'adaptât mieux tout à la fois et au goût populaire et aux accents évangéliques. Nous n'avons pas à tracer ici l'intéressante histoire de cette admirable transformation, qui eut son plus complet et son plus riche épanouissement dans les immortelles pièces d'Adam de Saint-Victor et de saint Thomas d'Aquin[1]; nous devons seulement, pour répondre au P. Brucker, bien constater que le premier mouvement de cette rénovation poétique s'accentue déjà certainement, quoi qu'il en dise, dans les hymnes de saint Hilaire et de saint Ambroise, 1° par le choix exclusif de l'iambique dimètre, le plus populaire chez les Romains[2]; 2° par l'emploi *distinct* et *isolé*[3] de ce dimètre et sa disposition en strophes de quatre vers; 3° par le nombre rigoureusement égal de syllabes dans chaque vers (*isochronie*), ce qui facilite singulièrement l'application de la note musicale; 4° par l'assonance; 5° enfin, par

1 Nous renvoyons à Mgr d'Avanzo, qui, dans sa lettre aux professeurs du séminaire de Calvi, a esquissé aussi savamment que brièvement cette histoire.

2 *Hunc socci cepere pedem grandesque cothurni,*
Alternis aptum sermonibus et popularem.
(Horat. Art. poet., v. 80.)

3 Les auteurs profanes n'employaient jamais seuls les dimètres; mais il les combinaient le plus souvent avec des trimètres et des hexamètres.

la substitution assez fréquente déjà de l'accent à la quantité[1].

Nous aimons à penser que ces explications suffiront au P. Brucker, pour reconnaître avec nous que la versification « accuse déjà, dès l'époque ambrosienne, des tendances bien marquées vers un entier divorce avec l'ancienne métrique », et que partant il ne sera plus si étonné de nous entendre affirmer que « le génie chrétien s'était créé une poésie à lui qui n'eut jamais rien de commun avec la poésie profane » (Introd., p. LIV), et que « c'était aller au-devant de bien des déceptions regrettables, que de vouloir y toucher d'après des règles qui n'étaient pas faites pour elle, et d'essayer de la ramener à des formes qui lui étaient restées toujours étrangères ». (Ibid., p. LXXIX.) Non pas, assurément, que la poésie nouvelle, à son début surtout, ne ressemblât *de fait,* par aucun côté, à l'ancienne,

1 Nous en avons déjà et plus d'une fois fait la preuve. « Et pour ne pas laisser, dit Mgr d'Avanzo, s'accréditer l'imputation calomnieuse que c'est par *ignorance* et non à dessein que les poètes chrétiens ont répudié peu à peu la rigueur de la quantité, faisons observer que les mêmes écrivains, saint Hilaire et saint Ambroise, qui ont composé des hymnes selon toute la rigueur de la quantité, en ont aussi composé d'autres, où ils se sont assujettis de préférence à l'accent et à l'assonance. Et cette liberté de passer de la poésie métrique, esclave de la quantité, à la poésie syllabique rimée, allant toujours croissant de plus en plus, on arriva au xe siècle à la substitution complète de la poésie syllabique rimée à la poésie métrique. On en voit des exemples dans saint Odon, et plus tard dans saint Thomas d'Aquin. »

SAINT ODON DE CLUNY (an. 927)

*Maria, soror Laz*ari
*Quæ tot commisit crim*ina,
*Ab ipsa fauce Tart*ari
*Redit ad vitæ lim*ina.

SAINT THOMAS D'AQUIN

*Verbum supernum prod*iens,
*Nec Patris linquens dext*eram,
*Ad opus suum ex*iens
*Venit ad vitæ vesp*eram.

mais parce que, à son origine même, en vertu de son principe chrétien et sous le souffle de l'idée qui l'inspirait, elle tendait et commençait déjà à se séparer de la poésie profane en revêtant de plus en plus des allures particulières et des conditions propres, qui lui imprimèrent de bonne heure une tout autre physionomie[1].

V

Et pour finir maintenant, voyons si nous sommes bien tombé en erreur, quand nous avons osé affirmer que cette langue chrétienne, cette seconde littérature latine, que nous venons d'étudier au double point de vue de la prose et de la poésie, s'est élevée tout aussi bien que la première, *mais dans un autre ordre,* à la perfection de la forme.

« Quand l'admirateur de notre poésie chrétienne, dit le P. Brucker, s'indigne contre ceux qui ne connaissent d'autre mesure pour la juger que le latin classique, le style et les formes de versification des poètes de la cour d'Auguste, il a, croyons-nous, parfaitement raison. » Après un tel aveu, il semble que le lecteur n'avait plus qu'à tirer cette naturelle con-

1 « La versification populaire, dit M. Gaston Paris, méprisée et obscure au temps de la grandeur romaine, conservée à peine en quelques fragments par des écrivains amateurs d'anecdotes qui ont sacrifié la dignité à la curiosité, acquit avec le christianisme un domaine immense et une inspiration nouvelle, et produisit bientôt avec une richesse inouïe de quoi porter pendant dix siècles toute la poésie de plusieurs grands peuples. » (*Op. cit.*)

clusion, que le génie chrétien « s'est donné à lui-même sa forme adéquate par le juste et plein accord de l'idée avec la forme, et a créé ainsi ce style nouveau, qui n'a rien de comparable dans le classique profane ». (T. I., p. XXXI.) Eh bien, le croirait-on? le révérend Père en déduit une tout opposée, qui ne se lie en aucune façon aux prémisses, et que nous ne pouvons, en bonne logique, accepter. « N'est-ce pas, ajoute-t-il, dépasser le but que de vouloir qu'avec la beauté de l'idée, elle ait possédé la perfection de la forme, quand, pour faire triompher cette thèse, il faut non seulement admettre un latin chrétien, mais toute une *esthétique* spéciale à l'usage des poètes du christianisme? » Nous n'avons pas d'abord dépassé le but, et si, de l'avis même de notre honorable contradicteur, il n'a fallu, pour l'atteindre, qu'établir ce double point de l'existence d'*un latin chrétien* et d'*une esthétique spéciale à l'usage des poètes du christianisme,* notre cause n'est déjà plus en litige, elle est gagnée; car tout ce que nous venons de dire prouve surabondamment ces deux choses.

On ne saurait croire quelle est la force, je dirai presque la tyrannie du préjugé sur les esprits, même les plus cultivés, à l'endroit de cette question de la beauté de la forme. Il est si difficile de leur faire entendre qu'un style latin qui s'éloigne de Cicéron et d'Horace peut mériter encore notre admiration et être digne de nous servir de modèle dans l'expression du même ordre de pensées! Que de faux jugements cette idée préconçue n'a-t-elle pas enfantés? Qu'il nous suffise de signaler pour exemple les suivants :

« Saint Ambroise, quelque opinion que l'on puisse avoir de son génie, dit Collombet, écrivait dans un temps où les antithèses, les jeux de mots et ces traits d'esprit recherchés, que les Italiens nomment *concetti*[1], semblaient préférables à la noble simplicité des anciens. Il résulte de là que les hymnes de saint Ambroise *manquent de pureté et d'onction*[2]. » — « On regrette, dit à son tour J.-B. Salgues, que tant de belles pensées ne soient pas exprimées avec plus *d'élégance*

1 C'est de mode de dire cela de saint Ambroise comme de parler de l'*enflure* de saint Léon. Si cependant on examinait de plus près ces antithèses et ces traits d'esprit recherchés, on verrait peut-être qu'ils naissent tout naturellement pour la plupart du fond même de la doctrine nouvelle. Chez les païens la divinité était si peu distante de l'homme, que celui-ci se confondait presque avec elle; d'autre part, le cœur avait pour eux des voiles bien autrement épais. Le christianisme au contraire, en possédant la vraie notion de Dieu et de l'homme, communique à sa langue le secret de ces oppositions frappantes, qui se traduisent presque à chaque pas par des antithèses dont la valeur échappe souvent aux esprits inattentifs ou prévenus. Quant aux mystères du cœur, la foi y a porté aussi son flambeau, aux clartés duquel l'écrivain a pu dessiner, avec une puissance d'analyse jusque-là inconnue, tous ces états si variés de l'âme, et toutes ces opérations si multiples vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis d'elle-même, dont on chercherait en vain le tableau chez les auteurs profanes. Ne serait-ce pas peut-être dans ces admirables détails, dans ces nuances, je dirai presque infinies comme Dieu, de la vérité chrétienne, que nos puristes ont trouvé le plus souvent *des jeux de mots et des traits d'esprit recherchés* ?

2 *Histoire civile et religieuse des lettres latines au IVe et au Ve siècle*, p. 73. — Lyon et Paris, 1839. In-8°. — Pour faire ressortir l'insanité de cette appréciation, mettons à côté celle d'Ozanam : « Les hymnes de saint Ambroise, dit-il, sont pleines d'élégance et de beauté, d'un caractère encore tout romain pour leur gravité, avec je ne sais quoi de mâle au milieu des tendres effusions de la piété chrétienne. » (*La Civilisation au Ve siècle.*) — C'est tout à fait la contradictoire.

et de goût; c'est une beauté pleine de charmes et de grâces *qui se montre sous des habits surannés*[1]. » Or, savez-vous de quelle pièce parle ce littérateur? C'est du *Veni Creator!* Pour le même homme, les deux proses *Veni sancte Spiritus* et *Lauda Sion Salvatorem* sont, la première une production *qui est loin de répondre à l'idée qu'on aurait d'un grand poète, et dont les dernières strophes surtout n'ont rien de cette élévation, de cette noblesse de pensées qui convenait à une si grande fête;* la seconde, un morceau *où saint Thomas d'Aquin n'a guère été plus heureux qu'Herman Contract, où il a sacrifié au goût de son siècle, forçant la rime pour plaire à l'oreille, sans penser que cette recherche pénible ne pouvait que nuire à la clarté de la pensée, à la pureté de l'expression*[2]. »

Voyons enfin la façon dont Grancolas apprécie les quatre antiennes de la Vierge : *Alma Redemptoris Mater; Ave, Regina cœlorum; Regina, cœli; Salve Regina.* « *Ces antiennes,* dit-il, *faites par des moines et ajoutées à leur office, ne méritaient guère d'entrer dans nos bréviaires, tant pour leurs expressions assez peu mesurées que pour leur composition, qui était des plus plates*[3]*!* » On ne s'explique pas de telles aberrations. Ces gens-là croyaient-ils bien vraiment que les pièces dont il s'agit et cent autres, coulées dans le moule Horatien, en seraient sorties sous une forme plus convenable et plus digne? Que leurs adhérents

1 *De la Littérature des offices divins*, p. 361. — Paris, Dentu, 1829.

2 Ibid., pp. 212, 213, 214.

3 *Comment. hist. sur le brév. romain.* T. I, p. 266.

en viennent donc à tenter cet essai, et nous leur promettons de rire ensemble du singulier résultat de leur opération, comme Érasme lui-même rit beaucoup un jour des lettrés de son temps qui, n'admettant pas aussi la distinction essentielle entre la double forme latine païenne et chrétienne, auraient voulu que la pensée chrétienne s'exprimât toujours dans le latin de Cicéron. Et puisque la langue des Pères et des docteurs, de la sainte liturgie, de l'hymnographie en particulier, nous fait entendre des accents qui ne rencontrent pas d'échos dans la littérature profane, elle possède incontestablement une perfection de forme qui lui est propre, et dont elle n'a pas à chercher la mesure, le *criterium* chez les auteurs païens.

Et quoi donc pourrait s'opposer en elle à cette perfection de la forme? Ce n'est pas, à coup sûr, la sublimité des idées, car les pensées élevées appellent tout naturellement, pour se révéler à nous, le noble langage. « Il existe entre le sentiment religieux et l'art, dit le P. Desjardins, la parenté logique, le rapport intime entre l'idée et la parole. A l'inspiration chrétienne, à la pensée venue d'en haut appartient par excellence ce que l'on est convenu d'appeler le *langage des dieux*, la poésie[1]. » — « L'esprit qui anime l'art chrétien, dit un bénédictin d'Allemagne dont nous regrettons l'anonyme, se donne à lui-même sa forme adéquate; c'est là que nous devons trouver l'accord complet et harmonieux de l'idée avec la fòrme qui lui convient : charme surnaturel et vraiment ad-

1 *Études religieuses*. — Janvier 1872. P. 77.

mirable, qui est le propre caractère de l'art chrétien[1]. »

Seraient-ce, dans la poésie surtout, ces allures plus libres, plus nettes et plus franches, auxquelles la double harmonie de l'accent et de la rime acquirent une immense popularité? Mais cette heureuse révolution ne fut-elle pas pour elle une nouvelle source de beautés d'autant plus admirables qu'elles étaient le fruit spontané d'une inspiration bien supérieure à celle du paganisme? « Chose étrange! dit Ozanam, ce sera à la condition de rompre un jour, et définitivement, avec la forme ancienne, que la poésie chrétienne arrivera enfin à la liberté sans laquelle il n'y a point d'inspiration, et qui lui donnera cette prodigieuse richesse, cette verve, cette abondance du XIII[e] siècle[2], et enfin cette majesté du *Dies iræ*, et cette grâce inexprimable du *Stabat Mater*[3]. »

Serait-ce enfin son néologisme qui exclurait de la langue chrétienne la perfection de la forme? Mais a-t-on oublié que le latin est toujours vivant dans l'Église, et que l'Esprit créateur lui impose la loi d'un développement sans limites? Le vieil idiome est bien mort et « scellé déjà dans son sépulcre », ou plutôt, s'il vit encore, ce n'est, avons-nous dit, « qu'en ac-

[1] *Le Plain-Chant et la Liturgie.* — Trad. de l'abbé Welter, p. 38. Paris, Gaume, 1867.

[2] Et du XII[e] déjà, car bien que l'époque de la mort d'Adam de Saint-Victor ne soit pas certaine, on la place communément entre 1173 et 1193.

[3] *La Civilisation au V[e] siècle.* — 18[e] leçon. — Ne perdons pas de vue que le premier pas de cette rupture date de l'époque même Ambrosienne, comme nous l'avons démontré.

ceptant le joug de l'inspiration chrétienne. Loin d'imposer la loi maintenant, il doit la subir : oui, mais c'est en devenant l'humble vassal du Christ qu'il méritera l'honneur de régner deux fois sur le monde, et de voir l'éclat de son second empire jeter bien loin dans l'ombre celui de son premier[1]. » Un mot donc, une locution, ne seront pas réputés *impurs* et *barbares*[2] parce qu'on ne les rencontre pas dans Cicéron ni dans Horace ; peut-être même, selon la place qu'ils occupent, auront-ils ce mérite réel de n'avoir jamais subi l'emploi de ces auteurs. « Dans l'origine, dit le vicomte de Sarcus, le génie chrétien, qui modifiait dans leur essence les idées antiques, dut nécessairement faire sentir son action au langage, cette écorce matérielle des idées, de sorte qu'on peut dire que, de très bonne heure, le christianisme eut sa langue à lui. Il fallut, pour rendre les idées nouvelles, que les mots (du vieux latin) se dénaturassent, prissent des acceptions tout à fait étrangères à leur sens primitif ; il fallut même inventer des mots, de sorte que le premier caractère de la langue chrétienne fut un néologisme grandiose et philosophique[3]. »

Loin donc de contenir en elle, au point de vue de la beauté de la forme, des germes de décadence et de dégradation, la nouvelle langue de l'Église possède, au contraire, les plus riches éléments de dignité et de splendeur. Sans doute que cette perfection est d'un

[1] T. I, p. LV.
[2] Le P. Jouvency avait-il bien compris cela quand il a dit en parlant de Prudence : *Stylo utitur sæpe barbaro !* (Inst. Poet.)
[3] *Opere cit.*

ordre tout différent, mais c'est précisément parce que celui-ci est infiniment supérieur à l'ordre de la forme païenne, que le latin chrétien sera *de sa nature* le plus beau qui ait jamais été parlé sur la terre. Notre affirmation, on le voit, est aussi ferme que nette. On pourra épiloguer sur elle beaucoup et longtemps encore peut-être, on ne l'ébranlera pas.

Quoi donc ! le Christ aurait permis que sa chère épouse, l'Église, touchât à la langue latine pour la corrompre ! il aurait souffert que la langue de son empire éternel fût inférieure à celle des Césars ! l'Esprit créateur, qui a renouvelé la face de la terre et qui a conféré aux apôtres le don des langues, aurait laissé l'Église parler dans un style bas et infime, aussi peu digne de son immortelle royauté que de sa doctrine céleste !

Le doute à cet égard ne nous semble plus tolérable, depuis le bref dont Sa Sainteté Pie IX a, en date du 1er avril 1875, honoré Mgr d'Avanzo, au sujet de sa lettre sur l'*Enseignement mixte des auteurs classiques païens et chrétiens.* « Votre lettre, dit le Souverain Pontife, venge fort habilement l'honneur de la latinité chrétienne (*decus christianæ latinitatis*), que beaucoup ont accusée d'être la corruption de l'ancienne langue (*quam multi corruptionis insimularunt veteris sermonis*), tandis qu'il est évident que la langue, expression de l'esprit, des mœurs, des besoins publics, dut nécessairement (*necessario*) revêtir une forme nouvelle (*novam induere debuisse formam*), après que le Christ eut apporté sa loi. » Et plus bas : « Les monuments de chaque siècle que vous énumérez avec un heureux

choix... mettent sous les yeux les commencements de cette forme nouvelle (*novæ formæ*), ses progrès, sa supériorité (*et præstantiam*), et en même temps ils montrent que la coutume constante de l'Église a été d'apprendre le latin aux enfants par l'étude mixte des auteurs sacrés et classiques. »

Avouons, hélas! que cette méthode d'enseignement dont Pie IX, en terminant son bref, présage le succès à la lettre de l'éminent cardinal, est bien mal appliquée encore. Pourquoi donc tous ces extraits des Pères, que l'on fait expliquer aux élèves, sont-ils toujours précédés et accompagnés de notes qui, après avoir rendu hommage à l'incomparable beauté du fond, finissent toujours par un blâme plus ou moins explicite de la forme? Croit-on que les élèves s'intéresseront ensuite beaucoup à la lecture de ces auteurs chrétiens où l'on aura signalé de l'affectation chez celui-ci, de l'enflure chez celui-là, des solécismes et des barbarismes chez cet autre, presque toujours par suite de la regrettable habitude des maîtres de prendre uniquement dans les ouvrages classiques la mesure de leurs appréciations? Ne serait-il pas plus opportun et plus équitable de leur expliquer ces anomalies, si toutefois on peut appeler ainsi ce qu'il y a d'anormal dans ces formes par rapport à la littérature antique, et de les justifier, comme il y a lieu de le faire le plus souvent, d'après les principes que nous venons d'exposer? Et n'est-ce pas un abus encore, quand on fait l'éloge de la littérature des Pères, de placer toujours au premier rang ceux qui, par leur style, se rapprochent le plus du siècle d'Auguste? Ne vaudrait-il pas mieux,

sans éliminer les plus cicéroniens, comme Minucius Felix et Lactance, initier peu à peu les élèves aux secrets de cette admirable transformation du latin en cette forme nouvelle dont saint Léon, saint Grégoire, saint Bernard, par exemple, nous offrent de si ravissantes pages? Est-ce à dire que nous n'ayons pas pour les classiques l'estime qu'ils méritent, et que nous partagions l'exagération de certains esprits qui souscriraient volontiers, peut-être, à un entier divorce entre la première et la seconde littérature latine? Mille fois non ; car ce serait là tout à la fois une injustice et une folie contre lesquelles protestent hautement l'histoire de l'Église et les traditions constantes du Saint-Siège. Les anciens seront toujours pour le style, en certains genres du moins et à certains égards, de précieux modèles; et, pour le fond même, ils ont des pages où brillent avec éclat de magnifiques parcelles de la vérité, qui sont évidemment, dans les desseins de Dieu, comme une préparation à la morale évangélique.

Mais, sans renier le passé de cette belle langue qu'elle a épousée, et dont elle sait apprécier à leur valeur tous les riches trésors, l'Église, nous l'avons dit, lui a fait subir en souveraine maîtresse le joug de sa nouvelle et divine inspiration. C'est elle qui en est la reine aujourd'hui, et elle en tiendra le sceptre jusqu'à la fin des âges.

Paris-Plaisance, ce 30 novembre 1878,
en la fête du glorieux apôtre saint André.

LETTRE LATINE DE SA SAINTETÉ PIE IX

Perillustris et admodum Revde Dne Dne Obser̄vme.

Exceptum fuit benigne a SSmo Domino Pio Nono exemplar voluminis a te oblati et inscripti : *Les Hymnes du Bréviaire romain; Études critiques, littéraires et mystiques.*

Rem non exigui operis, ac docto pioque scriptore dignam a te fuisse susceptam ex ipsa libri fronte Pater Beatissimus intellexit, et gavisus est, te eo consilio ad scribendum accessisse, velut in adjectis litteris refers, ut eorum querelas refelleres, qui moleste ferunt Romanam liturgiam in Parisiensi diœcesi fuisse receptam. Eapropter confidit Sanctitas Sua, jucundam sibi futuram hujus libri lectionem, quum aliqua curarum, queis destinetur intermissio siverit, ut eidem animum adjiciat. Interim tibi ministerio meo pro munere quod misisti debitas agit gratias; studium laudat a te impensum in hac parte nobilissima Romanæ liturgiæ illustranda, et Pontificiæ benevolentiæ testem Apostolicam Benedictionem tibi peramanter impertit.

Ego vero demandato perfunctus officio, data opportunitate libenter utor declarandi tibi sinceram existimationem meam, ac sum ex animo tui, perillustris et admod Revde Dne Dne Observandissime,

Devotus servus,

Carolus Nocella.

SSmi Dni ab eplis latinis.

Romæ die 1 julii 1874.

Perillustri et admod Revdo Dno Observmo D. Seb. Germ. Pimont.

Lutetiam.

LETTRE DE Mgr D'AVANZO

ÉVÊQUE DE CALVI ET TEANO

AUJOURD'HUI CARDINAL DE LA S. E. R.

Monsieur l'Abbé,

J'ai reçu, comme un beau présent, le premier volume de vos *Études* sur les hymnes du Bréviaire romain. Me trouvant occupé alors à la S. Visite de mes diocèses, j'ai dû différer mes remerciements, voulant vous écrire en connaissance de cause. Maintenant que, grâce à Dieu, j'ai eu la satisfaction de lire et de goûter votre magnifique Introduction, je m'empresse de vous dire que votre livre arrive à temps.

Comme l'architecture gothique, la liturgie romaine et la langue latine chrétienne ont été pendant plusieurs siècles, spécialement chez vous les Français, l'objet de continuelles attaques de la part des protestants et des incrédules fils de la renaissance païenne. Mais, Dieu soit béni! la défense vient du côté même que la guerre a été déclarée. A la voix éloquente de Montalembert, s'est réveillé le sentiment du beau à l'endroit de l'architecture gothique; à la voix du docte P. D. Guéranger, la liturgie romaine est rentrée comme une reine dans ces églises d'où jamais elle n'aurait dû être bannie; à la voix de l'éminent évêque d'Arras, Mgr Parisis, à laquelle Mgr Gaume prêta un si puissant concours, la langue latine chrétienne a été pleinement vengée de la flétrissure de corruption qui lui avait été infligée avec tant d'injustice. Nous en avons pour garant un témoignage au-dessus de tous les autres, celui de notre Saint-Père lui-même, qui, dans le précieux bref dont il a bien voulu m'honorer, le 1er avril de cette année, à propos de ma Lettre pastorale sur l'*Enseignement mixte des classiques*, a formellement déclaré que la question était déjà résolue, *jam diremptam*, et a affirmé en outre nettement que la langue latine chrétienne n'était pas une corruption, mais une excellente et nécessaire transformation de la langue païenne. Maintenant, puisque les ennemis de la poésie chrétienne avaient cru pouvoir se faire d'elle surtout une arme de ridicule, celle-ci attendait une défense distincte et particulière; et voilà que, de sa main hardie,

M. F. Clément a secoué la poussière sous laquelle avaient été ensevelis nos poëtes chrétiens, en publiant son précieux livre *Carmina,* si savamment annoté, et que l'infatigable paléographe Léon Gautier a commencé la restauration des Séquences, par ses remarquables études sur celles d'Adam de Saint-Victor. Restaient les hymnes du Bréviaire, dont les Jansénistes avaient fait comme leur point de mire, et qu'ils avaient si maltraitées; elles méritaient donc une apologie et une réhabilitation spéciales. C'est l'œuvre que vous avez entreprise sous les plus heureux auspices; et les catholiques doivent vous encourager à poursuivre et à mener à bonne fin ce docte et profond travail, que vous avez si bien inauguré. Ainsi se trouvera pleinement vérifiée cette prédiction de J. de Maistre, que bientôt on ne rira jamais tant que de ceux qui ont prétendu rire beaucoup aux dépens du Moyen âge. Pour ma part je m'en réjouis d'autant plus, que je trouve votre belle Introduction tout à fait conforme à ce que j'ai déjà écrit dans ma Lettre pastorale sur la poésie syllabique dérivée de la poésie métrique des païens [1], mais à laquelle, par un admirable instinct et un sublime effort, nos pères dans la foi ont fait subir une si heureuse transformation.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de ma considération distinguée, et, en vous souhaitant toutes les grâces de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je me dis

Votre dévoué serviteur en Jésus-Christ,

✝ BARTHÉLEMY D'AVANZO,
Évêque de Calvi et Teano.

Teano, 18 septembre 1875.

[1] Cette Lettre pastorale de Mgr d'Avanzo est datée du 4 novembre 1874. Le premier volume de nos *Études* est du 2 février précédent.

ARCHEVÊCHÉ

D'AVIGNON

LETTRE DE MGR DUBREIL

ARCHEVÊQUE D'AVIGNON

Avignon, le 5 septembre 1875.

Monsieur l'Abbé,

C'est un travail sérieux que vous avez fait en écrivant vos *Études critiques, littéraires et mystiques sur les Hymnes du Bréviaire romain*. Ces cantiques, dont l'antiquité est si respectable, et qui aujourd'hui sont une expression de la prière publique dans toute l'Église latine, méritaient d'être étudiés.

Je suis heureux que ce soit un prêtre originaire de mon Diocèse qui en ait eu la pensée le premier, et qui l'ait réalisée avec un si beau succès.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes meilleurs et de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✝ LOUIS, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

CHEVÊCHÉ

D'ALBY

LETTRE DE Mgr LYONNET

ARCHEVÊQUE D'ALBY

Alby, le 6 juillet 1875.

Monsieur l'Abbé,

J'ai commencé à jeter un premier coup d'œil sur le beau travail que vous avez fait. Je ne crains pas de vous le dire sous l'impression que cette lecture a laissée dans mon esprit : c'est une publication qui vous fera honneur. Elle est pleine de savoir, de faits et de sages appréciations, avec les preuves à l'appui de ce que vous avancez. Tous ceux qui récitent le Bréviaire romain ne peuvent que vous savoir gré d'une étude qui leur fera goûter et estimer de plus en plus les prières qu'il renferme.

Dans cette persuasion, je vous prie, Monsieur l'Abbé, de recevoir, avec mes sincères félicitations, l'assurance de mes plus distingués et dévoués sentiments.

† J. D., ARCHEVÊQUE D'ALBY.

LETTRE DE Mᴳᴿ FILIPPI

ÉVÊQUE

AUJOURD'HUI ARCHEVÊQUE D'AQUILA

Aquila, le 3 mars 1875.

Monsieur et très estimable Abbé,

A peine ai-je vu annoncé dans la *Revue du Monde catholique* votre ouvrage sur les Hymnes du Bréviaire romain, que je me suis hâté de me le procurer. Je l'ai lu avec avidité, et je ne puis me défendre de vous exprimer ma vive et sincère satisfaction pour ce travail véritablement achevé et parfait, dont vous venez d'enrichir la littérature chrétienne. Je souhaite que le Seigneur vous accorde la santé et le courage pour publier les autres parties de l'Hymnographie du Bréviaire : et ce sera un monument *Ære perennius,* qui réhabilitera ces sublimes productions du génie chrétien, et les vengera du mépris dans lequel les ont tenues jusqu'ici les Gallicans et les fauteurs exclusifs du latin païen, qui ont eu la hardiesse de leur infliger des corrections, où le sens a été sacrifié aux lois du vieux mètre profane.

Poursuivez donc avec ardeur votre beau travail, et faites-nous goûter au plus tôt les autres parties que vous vous proposez de publier.

Comme témoignage de la conformité de mes idées sur ce point, je m'empresse de vous adresser deux opuscules qui ont été écrits sous mon inspiration, et dont la publication est due à mon initiative. Je ne doute pas qu'ils ne vous soient agréables, puisque nous sommes des soldats qui combattons sous le même drapeau.

Je m'offre à vous, autant que vous croirez que je puis vous être utile, et, plein de respect, je suis heureux de me dire

Votre très dévoué serviteur,

✝ LUIGI, VESCOVO DI AQUILA.

ÉVÊCHÉ

DE POITIERS

LETTRE DE Mgr PIE

ÉVÊQUE DE POITIERS

Poitiers, le 12 juin 1875.

Monsieur l'Abbé,

Ayant lu le premier volume de vos *Études* sur l'Hymnographie du Bréviaire romain, j'éprouve un vif désir de vous voir continuer ce travail qui révèle des connaissances variées, sûres et profondes.

Après la sainte Écriture, rien n'est digne d'être médité, scruté, interprété comme les formules de la sainte Liturgie, source intarissable de lumière et d'onction, et où la loi de la prière contient, dans un de ses textes les plus authentiques, la loi de la croyance.

Quel service rendu à tous ceux et celles qui ont quotidiennement le Bréviaire entre les mains et sur les lèvres, que de les aider à comprendre les richesses de doctrine et de piété, et toutes les beautés de premier ordre, semées à profusion dans ces hymnes depuis trop longtemps incomprises!

Votre livre, Monsieur l'Abbé, est une œuvre de vrai mérite, où l'on trouve une érudition de bon aloi et de bon esprit, qui ne peut laisser au lecteur de bonne foi qu'à rougir désormais de lui-même, et non point de cette langue sacrée dont il avait perdu le sens et le goût.

Je me réjouis à plus d'un égard que cette satisfaction, dirai-je cette réparation, nous soit offerte par un prêtre de l'Église de Paris, et, pour ma part, Monsieur l'Abbé, je vous prie d'agréer, avec mes félicitations et mes remerciements, l'expression particulière de tout mon dévouement en Notre-Seigneur.

† L. E., Évêque de Poitiers.

ÉVÊCHÉ

DE MOULINS

LETTRE AU NOM DE Mgr DE DREUX-BRÉZÉ

ÉVÊQUE DE MOULINS

Moulins, le 30 mai 1874.

Monsieur l'Abbé,

Monseigneur m'avait fort recommandé, à son départ pour ses Visites pastorales, de vous exprimer sa reconnaissance de l'ouvrage que vous avez eu la bonté de lui envoyer. Mon intention était de le faire, et sans délai, suivant mon habitude.

Mais cette fois la tentation a été plus forte que ma prudence accoutumée, et, avant de vous remercier, j'ai voulu vous lire : même je n'ai pas eu le courage de garder mon contentement pour moi seul, et je l'ai partagé avec quelques connaisseurs, dont les yeux sont plus ouverts que les miens, et les oreilles plus attentives. Enfin, Monsieur l'Abbé, la satisfaction fut si unanime, qu'il a été décidé que je vous en transmettrais l'assurance, et que j'ajouterais cette expression de notre commun plaisir à celle de la reconnaissance de Monseigneur.

Agréez, Monsieur l'Abbé, l'hommage bien sincère de tout mon dévoué respect.

JEAN-AMBR. GIBERT, V. G.

ADDENDA

AU *RECENSUS* OU CATALOGUE DES MANUSCRITS
ET IMPRIMÉS PLACÉ EN TÊTE DU PREMIER VOLUME DE CES *ÉTUDES*,
POUR LA DISCUSSION DU TEXTE DES HYMNES

I. MANUSCRITS

1. REG. SUEC .1 .S. VIII vel IX. (Arevalo.) — *Codex Reginæ Sueciæ*, n° 333. — Bibl. Vaticane.

Le P. Arevalo signale quatre autres mss. de cette même collection, dont nous mentionnerons quelquefois aussi les variantes sous les rubriques *Reg. Suec.* 2, n° 300; — 3, n° 166; — 4, n° 1560; — 5, n° 29. Ce dernier est du commencement du XVIe siècle. Les trois premiers sont du IXe au Xe. — Cf. Proleg. *in Sedulium*, n°s 66-74. édit. de Rome, 1794.

2. OTTOB. 1. S. VIII vel IX. (Arevalo.) — *Codex Ottobonianus*, n° 35. — Bibl. Vaticane. A ce ms. le P. Arevalo joint l'*Ottob.* 2. S. XV, n° 36. Ils sont ainsi appelés d'Ottoboni (Alexandre VIII), qui fit incorporer sous ce nom à la Vaticane les 1,900 mss. provenant de l'acquisition de la bibl. de Christine de Suède.

3. PRUD. MONSP. 1. S. IX. (P.) [1]. — *Prudentius Monspeliensis*. — *Prudentii Hymni et Poemata*. — Bibl. de l'École de médecine de Montpellier, n° 220. In-4°.

4. PRUD. MONSP. 2. S. X. (P.) — *Prudentius Monspeliensis*. — *Aurelii Prudentii Clementis Hymni et Poemata*. — Même bibl. que le précédent. N° 219 in-4° carré.

[1] L'initiale P désigne les manuscrits que nous avons nous-même collationnés.

5. Monac. S. X. (Mone.) — *Codex Monacencis.* — Bibl. de Munich, n° 17027. — Cf. Mone, t. I, p. 50 et Daniel, t. IV, p. 118.

6. S. Bert. c. an. 1003. (P.) — *Codex S. Bertini.* — *Psalterium Glossatum, Cantica, Preces, Hymni in ferialis* (sic) *diebus, pro variis officiis.* — *Orationes pro diversis utilitatibus fidelium.* — Provenant de l'abbaye de Saint-Bertin. — Bibl. de Boulogne-sur-Mer, n° 20. Grand in-f° carré sur vélin.

Au verso du premier feuillet de ce superbe ms. est un acrostiche qui nous apprend les noms du calligraphe, le moine Hérivée, et du rubricateur, l'abbé Odbert lui-même, lequel gouverna le monastère de Saint-Bertin de 989 à 1008. Or l'on sait par une mention spéciale du cartulaire de cette célèbre abbaye, que ce fut principalement en 1003 qu'Odbert fit exécuter par ses moines les plus beaux mss. de Saint-Bertin.

7. Trec. 1. S. XI vel XII. (P.) — *Codex Trecensis.* — Bibl. de Troyes, n° 571.

8. Cisterc. 3. S. XIII. (P.) — *Codex Cisterciensis.* — *Breviarium totius anni, cum collectis... Hymnis... ad usum ordinis cisterciensis.* — Bibl. de Troyes, n° 283. In-f°.

9. Aven. S. XIII (P.) — *Codex Avenionensis,* — *Psalterium cum Hymnis.* — Bibl. d'Avignon sans n. fonds Requien. In-f°.

10. Dick. S. XIII. (Édit. angl. de l'*Hymnarium Sarisburiense.*) — *Codex Edmundi Dickinson.* — *Psalterium Davidis... Cantica... Hymnale, et Commendatio animæ.* — L'ordre de l'hymnaire paraît conforme à celui de Salisbury. Cf. l'édit. anglais, p. ix. — Bibl. partic. — Sans n.

11. Herbip. 1. S. XIII. (Daniel.) — *Codex Herbipolitanensis.* — Bibl. de l'Académie de Wurtzbourg. Sans n. — Provenant de la célèbre abbaye d'York. — Daniel, t. I, p. xii, et t. IV, p. 119, l'indique sous la rubrique W. 1.

12. Licht. S. XIV. (Mone.) — *Codex Lichtenthalensis.* — Bibl. de l'abbaye de Lichtenthal. — Mone le cite sans n. t. I, p. 49.

II. IMPRIMÉS

Brev. Cisterc. — *Breviarium Cistercience.* — On lit à la fin : *Cunctipotentis favente clementia. Hoc breviarū divinorum officiorum de tempore et de Sanctis per totum annum juxta ritum et consuetudinē Sacri ordinis cisterciencien. Prout in Cistercio prima matre ipsius ordinis* (*cui se conformare jure tenentur omnia et singula dicti ordinis monasteria*) *decantantur et persolvuntur hic feliciter finē accipit. Jussu et subordinatione Reverendissimi in*

Christo patris et Domini. Domini Johãnis abbatis Cistercii Sacre theologie professoris eximii. Ceterorumque diffinitorum Capituli generalis Cisterciensis ordinis. Sic diligentissime ordinatum et correctũ. Impressum in insigni civitate Argẽtine per magistrũ Reinhart de Grungugen. Ad utilitatem et profectũ omnium personarum regularium sepedicti ordinis. Quarum devotis orationibus jam dictus impressor ceterique cooperatores eorumdem sincere se recõmendant. Actumque Anno. M. CCCC. XCIIII. Q̄RTO VERO NONARŪ MARCII FINIT FELICIT. — Bibl. de l'abbaye de N.-D. de la Trappe d'Aiguebelle (Drôme). In-8°. — Ce bréviaire fut celui de l'Ordre jusqu'à la réforme de Claude Vaussin, abbé général de Cîteaux, en 1650, qui modifia beaucoup l'ancien texte pour se rapprocher du Romain.



I

HYMNE AUX VÊPRES DE L'AVENT

Auteur présumé : S. *Ambroise.*

Creator alme siderum,
Æterna lux credentium,
Jesu, Redemptor omnium,
Intende votis supplicum.

Qui Dæmonis ne fraudibus
Periret orbis, impetu
Amoris actus, languidi
Mundi medela factus es.

Commune qui mundi nefas
Ut expiares, ad crucem

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. *Conditor* alme siderum
3. *Christe,* Redemptor omnium,
4. *Exaudi* preces supplicum.
5. Qui *condolens interitu*
6. *Mortis perire sæculum,*
7. *Salvasti mundum languidum,*
8. *Donans reis remedium.*
9. *Vergente mundi vespere,*
10. *Uti sponsus de thalamo,*
11. *Egressus honestissima*

E Virginis sacrario
Intacta prodis victima.

Cujus potestas gloriæ,
Nomenque cum primum sonat,
Et cœlites, et inferi
Tremente curvantur genu.

Te deprecamur ultimæ
Magnum diei judicem;
Armis supernæ gratiæ
Defende nos ab hostibus.

Virtus, honor, laus, gloria
Deo Patri, cum Filio,
Sancto simul Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

CODD. MSS. — *Bern.* s. IX. (Daniel.) — *Harl. et Jul.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *S. Bert.* c. an. 1003. (P.) — *Trec.* 1. s. XI. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.) — *S. Mart. Lemov.* c. an. 1000. (P.) — *Cisterc.* 3. s. XIII. (P.) — *Aven.* s. XIII. (P.)

Synopsis. — Dans cette première hymne de l'Avent, l'Église adresse tout d'abord ses hommages au Fils de Dieu qui doit venir. Elle salue, en sa personne adorable, le divin et

---

TEXTE PRIMITIF :

VV. 12. *Virginis matris clausula.*
13. Cujus *forti potentiæ*
14. *Genu curvantur omnia*
15. *Cœlestia terrestria,*
16. *Nutu fatentur subdita.*
17. Te deprecamur *agie,*
18. *Venture judex sæculi,*
19. *Conserva nos in tempore*
20. *Hostis a telo perfidi.*
21. *Laus,* honor, *virtus, gloria.* (interv.)
22. Deo Patri, *et* Filio —

fécond architecte des cieux étoilés, l'éternelle lumière des croyants, le Christ Rédempteur, dont elle invoque, dès le début, la compatissante miséricorde. Elle lui rappelle comment, ayant eu pitié du monde, qui périssait de la blessure du péché, il le sauva de la mort en lui apportant ici-bas le remède dans le sang de sa Rédemption. C'est pour cela, lui dit-elle, que « au déclin des siècles, vous sortîtes du sein très pur de la Vierge-Mère, comme l'époux qui sort glorieux de sa couche nuptiale. » Après avoir ensuite célébré sa puissance invincible, devant laquelle tout au ciel, sur la terre et dans les enfers fléchit le genou, et se confesse soumis à son empire, l'Église, reportant alors sa pensée vers le second avènement du Christ, supplie le Fils trois fois saint de la Vierge, qui viendra juger le monde, de nous protéger maintenant contre les traits du démon, notre perfide ennemi[1].

Critique. — Clicthoue[2], Timothée[3], Tomasi[4], Joachim Hildebrand[5], et presque tous les auteurs, tant anciens que modernes, rangent cette hymne parmi celles de saint Ambroise. Quelques-uns cependant l'attribuent à saint Grégoire. Le docteur allemand Joh. Kayser, que nous avons déjà plusieurs fois cité, estime même qu'elle est d'un âge plus rapproché encore, puisqu'il n'en fait pas mention dans le *Fasciculus I* de son *Anthologia hymnorum latinorum*[6], où il a voulu consigner les hymnes du IVe au IXe siècle. Mais cette opinion ne peut évidemment se soutenir, si le ms. de Berne, que nous indiquons en tête de cette monographie, est véritablement du IXe siècle, comme l'affirme Adalbert Daniel[7].

1 On voit que dans ce Synopsis nous avons beaucoup plus suivi le texte primitif que le texte actuel. Il en sera de même pour plusieurs autres hymnes. Cette préférence sera toujours, nous l'espérons du moins, justifiée au Commentaire.

2 *Elucidatorium Eccles.* Bâle, 1519. — La première édition, comme nous l'avons déjà signalé au *Recensus*, est de Paris, 1515.

3 *In Hymnos Eccles. Brevis Elucidatio.* — Romæ, 1602. — La première édition est de Venise, 1582.

4 *Hymnarium Josephi Mariæ Thomasii, cardinalis. Cf. Opera omnia,* édit. Vazzosi, Romæ, 1747, t. II.

5 *Sacra publica veteris Ecclesiæ in compendium redacta.* Helmestadi, 1699. — Auteur luthérien.

6 Paderbornae, typis et sumptibus Junfermannianis, 1865.

7 *Thesaurus hymnologicus,* t. IV. Prolegom. x et Append. p. 368. —

Il existe deux leçons de cette hymne, pour les strophes II, IV et V[1]. La première est commune à toute l'Église, et nous la donnons ici avec la correction d'Urbain VIII; la seconde, que nous citerons au Commentaire, est du vieux bréviaire cistercien. Mone[2] s'attache à cette dernière, qu'il a trouvée dans le codex de Lichtenthal (s. XIV), et que Daniel avait déjà lue dans celui de Wurtzbourg (s. XIII), autrefois à l'usage de la célèbre abbaye d'York, comme nous l'avons rencontrée nous-même dans le ms. de la bibliothèque de Troyes, même siècle (*Cisterc.* III), et telle que la reproduit le bréviaire imprimé à Strasbourg en 1494 par l'ordre du Révérendissime abbé P. Jean et des autres Définiteurs du chapitre général de l'ordre de Cîteaux (*Brev. cisterc.*). Mone prétend que cette leçon est la plus ancienne et la plus recommandable par la régularité de sa construction et par sa noble simplicité.

Pour nous, avouons-le tout d'abord, nous avons cherché longtemps, sans pouvoir nous en rendre compte, comment les strophes II et IV de notre texte romain, où apparaissent les plus saillantes divergences, seraient, au double point de vue rythmique et littéraire, en quelque chose inférieures à celles du vieux cistercien. Notre avis est que Mone, toujours peu initié à la mystique de nos hymnes, aura sans doute, comme maintes fois ailleurs, pris peur ici de quelques formes de langage plus ou moins hardies, et probablement cette fois reculé surtout devant cette expression *interitu mortis*, dont la magnifique audace l'a tout à fait dépassé.

Disons en outre qu'on ne trouve pas, avant la fondation de Cîteaux, de manuscrits portant cette leçon prétendue plus ancienne, tandis que la nôtre en faveur de laquelle Daniel apporte le témoignage du codex de Berne (*Bern.* s. IX), se lit certainement dans tous les mss. du Xe siècle, notamment ceux de l'abbaye de Reichnau (*Reichenov.* 3); de Munich (*Monac.*); de l'abbaye bénédictine de S. Pierre de Corbie (*S. Petr. Corb.* 1); des deux du musée britannique, dont un de la bibliothèque

Avouons toutefois que cette hymne, comme plusieurs autres attribuées à saint Ambroise ou à saint Grégoire, ne se rencontrent pas dans nos deux plus anciens mss. de Trèves (*Trevir.* 1 et 2).

[1] Pour la strophe II principalement.

[2] *Lateinische Hymnen des Mittelalters* (Hymni latini medii ævi). Friburgii Brisgoviæ, 1853-1855. 3 vol. in-8°, t. I, p. 50.

Harléienne (*Harl.*), et l'autre, de la *Cottoniana*, sous le titre *Julius* A. VI (*Jul.*).

Cette hymne se mesure par l'iambique-dimètre, comme toutes les autres de cette deuxième partie du bréviaire, à l'exception des deux de la Passion : *Pange lingua gloriosi prœlium certaminis*, et *Lustra sex qui jam peregit*, et aussi des deux de l'office du Saint-Sacrement : *Pange lingua*, et *Sacris solemniis*[1].

Commentaire.

Creator alme siderum,
Æterna lux credentium —

Cette hymne est comme la préface des mystères de la Nativité et de l'Épiphanie, qui sont tout à la fois obscurité et splendeur, allégresse pour le présent et terreur pour l'avenir. Celui de Noël nous offre surtout un si profond abaissement, que notre faible esprit s'y perdrait dans les humiliations de la crèche, si les clartés du ciel qui resplendirent sur la tête des bergers de Bethléem, et dont le reflet les accompagna jusqu'au berceau de Jésus, n'illuminaient aussi nos âmes. Or, le foyer de ces consolantes irradiations, c'est l'Enfant-Dieu lui-même, dans les langes duquel l'Église salue déjà de loin le créateur des astres et l'éternelle lumière des croyants. Oui, c'est à ce même inextinguible foyer que s'allumèrent les feux du firmament, et que s'allume encore chaque jour le flambeau de la foi dans le cœur des élus, dont l'heureuse destinée est de briller à jamais au firmament nouveau de la céleste patrie, selon la parole du Sauveur : *Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum.* (Matth. XIII, 43.)

Jésus-Christ est donc le grand illuminateur du monde des

[1] Les idées de l'hymne qui nous occupe sont plus ou moins reproduites dans une séquence du 1er dimanche de l'Avent, qu'on lit au double missel d'Angers du XIVe s. et de 1523, et aussi au missel de Salisbury 1555. On peut en juger par la première strophe de cette prose, en la comparant avec le texte primitif de notre hymne :

Salus æterna, indeficiens, mundi vita,
Lux sempiterna et redemptio vere nostra,
Condolens humana perire sæcla per tentantis numina.

Cf. Joseph Kehrein, Lateinische Sequenzen des Mittelalters. — Mainz, 1873, in-8°.

âmes, comme il est celui du monde physique. — *Ego sum lux mundi*[1]. (Joan. VIII, 12.) Mais c'est par la foi seulement en sa doctrine et en ses œuvres divines que nous communiquons à sa lumière — *dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis* (Joan. XII, 36), et que nous y puisons cette nouvelle génération, qui nous enfante à la vie de Dieu et nous confère la puissance de devenir ses fils — *dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus.* (Joan. I, 12.) Tel est l'insigne bienfait que nous attendons de notre aimable Rédempteur, et c'est pour cela que nous le supplions de prêter une oreille favorable à nos humbles prières et d'exaucer nos vœux :

Jesu, Redemptor omnium,
Intende votis supplicum.

Au lieu de *Creator,* on lit *Conditor* dans le vieux texte. C'était, à la vérité, un trochée pour un iambe, si on le veut[2]; mais ce mot, qui implique la double idée de création et d'ordonnance, ne convenait-il pas au moins aussi bien ici qu'à l'hymne vespérale de la IIIe Férie : *Telluris alme conditor*[3]? — *Alme* réveille tour à tour, et quelquefois tout ensemble, comme dans ce premier vers de notre hymne, la triple idée de sainteté, de bénignité et de fécondité. Cette dernière ne s'applique-t-elle pas surtout admirablement au souverain créateur et ordonnateur du monde sidéral, dont le poète a dit :

« *Et qui dans vos déserts a semé la lumière,*
Ainsi que dans nos champs il sème la poussière [4]. »

[1] Il est la lumière des croyants ici-bas, comme il est au ciel la lumière des bienheureux : *Secundum Deitatem,* dit Denys le Chartreux, *est lux superne Hierusalem, atque secundum humanitatem est lucerna civitatis illius, juxta illud Apocalypsis : Civitas non eget sole neque luna; nam claritas Dei illuminabit eam, et lucerna ejus est Agnus.* Hymnorum aliquot veterum Ecclesiasticorum pia nec minus erudita enarratio. Parisiis 1542. — *In hunc loc.*

[2] Je dis : *si on le veut,* car, d'après le principe exposé dans notre introduction, t. I, p. LXXXV et suivantes, *conditor* devient ici, sous l'empire du mouvement rythmique, un véritable iambe.

[3] David ne dit-il pas : *Quoniam videbo cœlos tuos opera digitorum tuorum : Lunam et stellas quæ tu fundasti.* (Ps. VIII, 4.) — Et saint Paul, parlant de la cité du ciel : *Cujus artifex et conditor Deus.* (Hebr. XI, 10.) Hilarius, dans sa glose, dit très bien : *O conditor, qui es compositor alme siderum.* (Aurea, expositio hymnorum cum textu. Pierre Levet, Paris, 1485.)

[4] Louis Racine, poème de *la Religion.* L. I. — Sans parler des auteurs

Jesu a été substitué au primitif *Christe*, sans qu'on se soit aperçu qu'il y a ici, dans le chant, une pause toute naturelle avant *Redemptor*, qui, par une licence assez fréquente chez nos hymnographes, allonge la dernière syllabe de *Christe*, et fait alors de ce mot un *spondée* tout aussi bien que *Jesu*.

Qui dæmonis ne fraudibus
Periret orbis, impetu
Amoris actus, languidi
Mundi medela factus es.

Cette strophe qui, pour le fond, n'est déjà pas sans valeur assurément, a de plus le mérite de l'exactitude prosodique dont ne jouit pas, nous l'avouons sans peine, le texte primitif [1]. Mais outre que nous n'avons pas à tenir compte d'un reproche auquel celui-ci ne peut évidemment donner prise, puisque la versification de nos anciens hymnographes repose, au point de vue de la quantité des syllabes, sur des bases tout autres que celles de la poésie classique, comme nous l'avons déjà surabondamment établi dans notre *Introduction* [2], il ne faut pas, certes, un long effort d'attention pour s'apercevoir que la strophe actuelle reste, à tous égards, au-dessous de celle dont elle a pris la place. Nous n'y retrouvons plus, en effet, ni cette touchante compatissance du divin Rédempteur (*qui condolens*) [3], ni l'énergique peinture de cette mort dont se meurt

profanes, nous trouvons le même sens de *fécondité* pour l'épithète en question, tant au spirituel qu'au physique, chez les poètes chrétiens comme dans les vers suivants de Dracontius :

Et supra cælos ingentia flumina dantur,
Ac dominatur aqua glomeratis fontibus ALMA ».
(De Deo, I, 138.)

Ecce, quid ALMA *fides exegit ab arce tonantis,*
Ut vitas, mortesque daret sermone fideli. »
(Ibid., III, 225.)

Quæ vibrans natura dedit, quæcumque creantur,
Aut generata valent, hæc spiritus ingerit ALMUS.
(Ibid., II, 38.)

[1] C'est ainsi que dans celui-ci, contrairement aux lois de l'iambique classique, le premier vers nous offre un trochée au troisième pied ; le deuxième, un spondée au deuxième pied; le quatrième, un pyrrique au troisième pied.

[2] T. I, p. LXXXV.

[3] *Condolens*, id est *nobiscum dolens*, dit Hilarius (op. et loc. cit.) —

l'humanité (*interitu mortis perire sæculum*)[1]; ni enfin cette généreuse gratuité du don de Dieu dans l'œuvre si éminemment libérale de notre réhabilitation (*donans reis remedium*)[2]; autant de traits saillants où se dessine la grande et douce figure du Sauveur que nous attendons, et dont les vers suivants vont nous mettre sous les yeux la merveilleuse apparition dans le monde[3].

Commune qui mundi nefas
Ut expiares, ad crucem
E Virginis sacrario
Intacta prodis victima.

Au point de vue exclusif des convenances littéraires, cette troisième strophe ne le cède en rien à la deuxième, et l'une et l'autre ne déplaisent pas certainement, même aux plus difficiles. Les deux du vieux texte, que celles-ci ont supplantées, sont loin de leur être aussi agréables[4].

Pie compatiens, dit Denys le Chartreux (op. et loc. cit.). — *Qui condolere possit iis qui ignorant et errant.* (Hebr. v, 2.) — *Quia Redemptor noster humanis condolens miseriis, pro totius mundi vita cum mortis principe esset pugnaturus, ac moriendo triumphaturus.* (Collecte : *Deus, qui miro dispositionis ordine*... à la bénédiction des Rameaux.)

[1] *Interitu mortis*, id est *reatu originalis peccati, læsione etiam propriæ culpæ peccantium, lethalique vulneratione cujuscumque peccati mortalis.* (Denys le Chartr., loc. cit.) — *Qui redimit de interitu vitam tuam.* (Ps. CII, 4.)

[2] *Donans remedium* exprime admirablement tout ce qu'il y a de miséricordieuse spontanéité et d'amoureux désintéressement dans cette cure ineffable qu'opère, en faveur de l'homme agonisant sous la mortelle blessure du péché, son céleste médecin par la salutaire et vivifiante opération du triple remède de ses exemples, de sa doctrine et surtout de ses sanglantes expiations.

Donnons maintenant la leçon de cette deuxième strophe dans le vieux bréviaire cistercien, que nous avons signalée à la partie critique.

Qui condolens hominibus,
Mortis subvectis (a) *legibus,*
Factus homo restituis
Vitam in tuo sanguine.

[3] Mais c'est au texte primitif surtout qu'il nous faut l'admirer.

[4] Voici notamment comment ose en parler le puriste Adrien de Valois (m. 1692), dans le jugement qu'il porte sur les hymnes du Bréviaire romain : « Excepté sept ou huit, dit-il, comme *Salvete flores martyrum*, et quelques autres des Pères de l'Église, tout le reste fait pitié. Par exemple, dans celle

(a) Mone a lu *subjectis* dans le ms. de Lichtenthal.

Et cependant, tout en rendant justice au mérite relatif de la correction en cet endroit, nous ne pensons pas, certes, être un admirateur exagéré du pieux auteur de cette hymne, en regrettant l'abandon de ces deux strophes primitives, dont l'inspiration, à notre sens si noble et si élevée, a été puisée, — nous l'avons vu déjà pour la première, — aux sources les plus autorisées et les plus pures.

La dernière, si maltraitée par de Valois et Grancolas, et par tant d'autres après eux, forme, avec la précédente, un des plus beaux morceaux de notre hymnographie latine. Le souffle des Écritures qui la traverse lui a imprimé son resplendissant cachet.

Clausula n'est pas d'Horace, sans doute; mais que nous importe, si ce mot est le plus heureusement choisi pour nous rappeler les deux plus belles images qui figurent dans les saints livres la Vierge-Mère[1]? — *Vespere* ne nous exprime-t-il pas fort poétiquement ce sixième et dernier âge du monde qui, de la venue du Christ, doit s'étendre jusqu'à la fin des siècles, et

qu'on chante en Avent, comment pourrait-on expliquer la seconde strophe que voici :

Qui condolens interitu
Mortis perire sæculum, etc.

Quid sit interitus mortis *ignoro, ut auctor ipse, credo, ignoravit.* Mais une chose qui m'étonne encore plus, c'est que la strophe suivante n'ait point été retranchée, comme renfermant un sens qui n'est pas tout à fait honnête (*a*). La belle idée que nous donnent ces vers :

Vergente mundi vespere,
Uti sponsus de thalamo
Egressus honestissima
Virginis matris clausula! (*Valesiana*, p. 17.)

Grancolas en dit tout autant : « L'hymne *Conditor* se trouve dans tous les Ordinaires. On pourrait pourtant la réformer, car on ne sait ce que veut dire *mortis interitus*, l'enterrement de la mort. L'expression *uti sponsus de thalamo egressus honestissima...* ne paraît pas assez propre. » Le scrupuleux docteur a remplacé par des points le dernier vers, qu'il n'a pas osé écrire! (*Traité de la messe et de l'office divin*, p. 403. 2e édit. Paris, 1714.)

[1] *Hortus conclusus, soror mea sponsa, hortus conclusus, fons signatus.* (Cant. IV, 12.) — *Porta hæc clausa erit : non aperietur, et vir non transiet per eam; quoniam Dominus Deus Israel ingressus est per eam, eritque*

(*a*) Il résulte de ce passage que, à l'époque où Adrien de Valois écrivait cette singulière appréciation de nos hymnes, leur révision publiée déjà par Urbain VIII dans le bref *Divinam psalmodiam*, en date du 25 janvier 1631, c'est-à-dire bien des années avant, n'avait pas encore été acceptée et mise en vigueur à Paris, pas plus que dans plusieurs autres diocèses de France, comme nous l'avons fait remarquer déjà, t. 1, *Introduction*, p. LXX, note 1.

dont, sous une forme ou sous une autre, nous parlent si souvent les écrivains sacrés[1]? — Et à quel autre mystère pourrait-on mieux appliquer ce vers : *Uti sponsus de thalamo*, extrait du psaume XVIII, qu'à celui de l'Incarnation, où, dans les chastes flancs de Marie, le Fils de Dieu célèbre avec notre humaine nature ses ineffables noces[2]? — Et puisque, au Cantique des cantiques, Marie est assimilée à un nouveau paradis terrestre[3], l'*egressus* du 3e vers ne nous rappelle-t-il pas ce fleuve dont la source jaillissait du milieu de l'Éden fortuné, et qui, après l'avoir arrosé de ses eaux bienfaisantes, allait, par quatre branches, porter la fécondité sur toute la terre[4]? Belle image du Fils de Dieu, source intarissable de la grâce, dont il inondera d'abord Marie, devenue, par sa mystérieuse incarnation, son paradis vivant ici-bas, et qui, sortant bientôt du sein virginal de sa bienheureuse Mère, ira porter à toutes les âmes ces eaux salutaires de sa rédemption qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle !

Quand on s'est rendu compte de toutes ces beautés, quand on a soulevé le voile, assez transparent d'ailleurs, qui recouvre

clausa principi : princeps ipse sedebit in ea. (Ezech. LIV, 2, 3.) — *Quæ est hæc porta nisi Maria; ideo clausa quia Virgo? Porta igitur Maria, per quam Christus intravit in hunc mundum, quando virginali fusus est partu, et genitalia virginitatis claustra non solvit.* (S. Ambr. *De Instit. virg.* c. VIII.)

[1] *Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium.* (Is. II, 2.) — *Filioli, novissima hora est.* (Joan. I, 2.) — *Scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.* (I Cor. X, 11.) — *At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere...* (Gal. IV, 4.)

[2] Dans l'Ambrosienne du vieux bréviaire : *Veni, Redemptor gentium*, que les Chartreux et les Dominicains chantent encore aujourd'hui le jour de Noël, on lit la strophe suivante, qui complète la grandiose image du Psalmiste :

Procedens de thalamo suo,
Pudoris aula regia,
Geminæ gigas substantiæ,
Alacris ut currat viam.

[3] *Hortus conclusus, soror mea, sponsa : hortus conclusus, fons signatus. Emissiones tuæ paradisus...* (Cant. IV, 12, 13.) — Saint Jérôme (*De Assumpt. B. M. V.*) applique cette expression à Marie, et l'Église l'a consacrée dans l'office de l'Immaculée Conception : *Emissiones tuæ paradisus, o Maria!* (Rép. 1 du IIIe noct.)

[4] *Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita.* (Gen. II, 10.)

tant de richesses, comme vite l'esprit se déprend du charme plus ou moins factice que s'efforce en vain de lui faire subir cette poésie académique trop longtemps accréditée dans nos églises de France, et dont les allures prétentieuses dissimulent mal l'indigence réelle des idées, et l'ignorance surtout du mysticisme et du symbolisme chrétiens[1] !

Les Réviseurs d'Urbain VIII ont été, sans doute, mieux inspirés dans leur correction; et cependant, que de fois ne sont-ils pas restés eux-mêmes au-dessous de leur tâche! non pas toujours par incompétence, assurément, mais le plus souvent pour s'être trouvés en face de difficultés insolubles que, sur plusieurs points, devait nécessairement leur offrir une œuvre dont l'entier succès était irréalisable dans les conditions regrettables où ils l'avaient acceptée[2].

Cette réflexion s'applique précisément à la strophe actuelle : *Commune qui mundi nefas*. Prise isolément, elle n'est, certes, pas à dédaigner; mais si nous l'étudions à la place qu'elle occupe dans la pièce, il est facile de voir qu'elle en altère la couleur par le souvenir sanglant du Calvaire, nous montrant le désiré des nations à l'état de victime, là où l'auteur nous le fait apparaître, avec le roi-prophète, sous la plus magnifique image de sa puissance et de sa gloire[3]. La strophe suivante confirme notre observation :

Cujus potestas gloriæ,
Nomenque cum primum sonat,
Et cœlites, et inferi
Tremente curvantur genu.

[1] Il faut s'entendre en fait d'idées. Elles n'abondent que trop quelquefois dans les pièces de Santeuil et de Coffin, mais le plus souvent comme de froides superfétations, des développements filandreux, du délayé que la palette vulgaire des lieux communs et des réminiscences profanes offre indistinctement à tous les pinceaux. Quant aux grandes et magistrales pensées, dans le genre de celles, par exemple, que nous venons de signaler, qui, sous la simplicité de la forme, dominent toute une hymne, la pénètrent de leur chaleur et l'inondent de leur éclat, qu'elles sont rares dans ces modernes élucubrations, où presque tout est mesquinement alambiqué pour surprendre l'admiration irréfléchie du lecteur !

[2] Cf. T. I. Introduct. LXXIX, LXXXV et sqq.

[3] Que l'on parcoure tout l'office de l'Avent, si digne à tant d'égards de nos méditations, on n'y rencontrera nulle part une seule allusion à l'immolation du Calvaire. L'Église ne nous y entretient que des grandeurs et des magnificences de l'Emmanuel, que de l'abondance et de la paix dont les

C'est toujours, comme à la strophe finale, l'idée de force et de domination; et l'on chercherait en vain, dans l'hymne entière, un seul mot qui révèle l'infirmité et la douleur.

La souveraine grandeur de l'Homme-Dieu est ici affirmée par le texte le plus énergique des Écritures, celui de saint Paul aux Philippiens[1]; mais les premières paroles de l'Apôtre, qui marquent les humiliations du Sauveur dont sa gloire immortelle est le prix, restent dans l'ombre, et les correcteurs auraient dû les y laisser, pour conserver à la pièce son inimitable originalité.

Potestas gloriæ est un emprunt à l'hymne des Matines de la VIe férie : *Tu Trinitatis unitas.* (T. I, 213.) Nous y renvoyons le lecteur. Faisons remarquer ici seulement que la puissance du Christ, dont il s'agit dans l'hymne qui nous occupe, est la conséquence rigoureuse de son union hypostatique avec la divinité.

Et bien que le plein épanouissement de cette puissance ait été, d'après saint Paul, le fruit de la passion et de la mort de l'Homme-Dieu : *Propter quod et Deus exaltavit illum*, le Sauveur ne l'exerça pas moins dans tout le cours de sa vie mortelle, comme le prouvent ses nombreux miracles et le témoignage même de sa parole : *Omnia mihi tradita sunt a Patre meo* (Matth. XI, 27); *Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus.* (Joan. XIII, 3.) — L'auteur s'est complu à rapprocher de la crèche l'idée de puissance, et à nous la montrer déjà en exercice aux mains du Géant radieux qui se lève à peine sur l'horizon du monde pour y fournir à travers les siècles son éternelle carrière.

A ce point de vue, la récente introduction du mot *gloria*,

peuples de la terre sont appelés à jouir sous son empire. C'est toujours l'avènement de ce règne éternel du Christ qu'elle salue, lequel à vrai dire commence à la crèche. La passion du Sauveur et les trois jours de son mystérieux sommeil sous la pierre du sépulcre ne sont qu'un point, un court épisode dans l'histoire de sa royauté, dont alors même, comme à son berceau devant les bergers et les mages, il tient encore en main le sceptre, aussi bien sur la croix, où il promet au bon larron une place dans son royaume, qu'au prétoire, où il déclare nettement à Pilate qu'il est le roi immortel des siècles.

[1] *Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen; ut in nomine Jesu omne genuflectatur cœlestium, terrestrium et infernorum, et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.* (II, 8, 9, 10, 11.)

associé en cet endroit à *potestas*, n'est peut-être pas en juste harmonie avec la pensée restreinte de l'auteur, qui semble faire abstraction ici tout exprès de la puissance à l'état glorieux du Christ transfiguré, pour mettre à cette heure mieux en relief la puissance de l'Emmanuel encore enveloppé dans les langes de son humble berceau.

Mais, sans trop nous arrêter à cette nuance, faisons ressortir tout ce que la strophe a perdu au remaniement des correcteurs, cédant toujours, comme ils s'y étaient obligés, à de vains scrupules prosodiques. Et d'abord, les deux premiers vers de l'ancien texte :

Cujus forti potentiæ,
Genu curvantur omnia :

reproduisaient l'oracle d'Isaïe : *Mihi curvabitur omne genu* (XLV, 24), dont les paroles de saint Paul aux Philippiens ne sont que le développement; mais les deux derniers vers :

Cœlestia, terrestria
Fatentur nutu subdita,

distinguant les libres hommages des anges et des hommes de l'adoration forcée des légions infernales, implicitement renfermée dans les vers précédents, célébraient le règne de Jésus-Christ sur les cœurs, objet surtout de sa divine ambition. *Nutu, id est, sponte et ad nutum, et ad suam voluntatem, confitentur se esse subdita forti Christi potentiæ. — Cœlestia, id est, angeli, et terrestria, hoc est, homines genu Christo flectunt in signum cultus et reverentiæ ex amore obsequioso procedentis.* (Michel Timothée *in hunc loc.*)

Notre interprétation paraît d'autant plus légitime, que le texte même de saint Paul nous semble lui venir en appui; car l'Apôtre, tout en faisant fléchir le genou au ciel, à la terre et aux enfers, comme il le devait pour embrasser toute la pensée du prophète, insiste ensuite sur la louange spontanée que le Christ ne cessera jamais de recueillir sur les lèvres de l'humanité régénérée : *Et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris*[1].

[1] L'Église, dans cet office même de l'Avent, ne dit-elle pas aussi en rappelant le double passage d'Isaïe et de saint Paul : *Ante me non est formatus Deus, et post me non erit, quia mihi curvabitur omne genu, et confitebitur*

Cette idée, si glorieuse pour Jésus-Christ et si consolante pour nous, pas plus que le texte d'Isaïe, du moins sous sa couleur scripturale, ne se retrouvent dans la nouvelle strophe, où non seulement l'épithète *tremente*, bien que fort juste à un autre point de vue[1], distrait ici de la pensée dominante, mais encore dont le mot même *terrestria*, celui qui avait pour nous, à cet endroit, un intérêt particulier, a disparu, pour se confondre avec le générique si triste *inferi*[2].

3 *Te deprecamur ultimæ*
Magnum diei judicem;
Armis supernæ gratiæ
Defende nos ab hostibus.

omnis lingua. (Ad Magnif. Sabbat. Ante Dom. III.) — C'est ainsi que les textes liturgiques et ceux de l'Écriture se prêtent un mutuel appui et s'expliquent les uns par les autres. Est-ce pour cela que nos Gallicans ne voulaient pas que la sainte Église parlât dans le bréviaire? — Isaïe avait dit: *Convertimini ad me, et salvi eritis, omnes fines terræ, quia ego Deus, et non est alius. In memetipso juravi, egredietur de ore meo justitiæ verbum, et non revertetur, quia mihi curvabitur omne genu, et jurabit omnis lingua.* (XLV, 22, 23, 24.)

[1] Ne chantons-nous pas en effet à la préface de la messe : *Tremunt Potestates?* Mais les mots doivent être appréciés à la place qu'ils occupent.

[2] Avouons toutefois que, contrairement à notre interprétation, les commentateurs sous-entendent généralement *et infernalia* dans la strophe primitive; et nous lisons même dans le vieux cistercien, dont nous avons mentionné la version particulière à la partie critique, les trois derniers vers ainsi formulés :

Genuflectatur omnium
Cœlestium, terrestrium
Necnon et infernalium.

Quelle que soit l'autorité de ces commentateurs et du bréviaire cistercien, nous avons cru, pour les raisons indiquées, ne pas trop hasarder en nous en séparant.

[3] Entre les strophes IV et V, on lit la suivante dans bon nombre de mss.

Occasum sol custodiens,
Luna pallorem retinens,
Candor in astris relucens
Certos observat limites.

Cf. *Thom.* — *Vesp.* — *Harl.* — *Jul.* — *Corb.* 1. — Sans compter ceux de Tomasi, ces quatre derniers manuscrits sont du Xe siècle. Ils ont été suivis par Clicthoue et Cassandre. Quelle que soit d'ailleurs l'antiquité de cette strophe, qui ne figure plus guère déjà dans les mss. des siècles suivants, notamment dans le *Hilar.* 1. s. XIII, elle pourrait bien ne pas appartenir à la pièce primitive. Mone ne la donne pas, et Daniel, qui l'a insérée dans son texte, mais entre parenthèses, avoue que le Bréviaire romain a sagement fait de la rejeter comme une superfétation, qui cadre mal avec les autres parties de l'hymne.

L'Église finit, comme elle a commencé, par le cri de la prière. Saisie de crainte à la pensée de ce second avènement, où le Sauveur doit nous apparaître cette fois non plus comme le doux enfant de la crèche, mais comme le souverain Juge des vivants et des morts, elle le supplie de nous protéger par sa grâce contre les traits du démon, le perfide ennemi qui, non content d'avoir infligé à notre humaine nature cette blessure profonde dont elle se mourait depuis la prévarication d'Adam, et à laquelle le céleste Médecin est venu appliquer le baume de son sang précieux, s'efforce encore de lui porter de nouveaux coups pour rendre inutile cette cure divine.

Cette idée, que les correcteurs ont laissée ici quelque peu dans le vague par l'emploi du pluriel *hostibus*, se trouve, au contraire, fortement accentuée dans la vieille strophe, dont chaque mot est marqué au coin du style biblique et traditionnel[1].

Et si, pour clore la monographie de cette hymne, nous la mettons en regard de celle de Coffin, *Statuta decreto Dei*, il sera maintenant facile de juger de quel côté se trouvent l'élévation des pensées, la profondeur des horizons mystiques, l'énergie des couleurs, et, par-dessus tout, l'harmonie de la pièce avec l'ensemble de l'office de l'Avent, sur lequel les splendeurs du Christ-Orient projettent tant d'éclat, et où surabondent, dans une joie recueillie, les plus brûlantes aspirations vers l'aimable royauté de l'Emmanuel et les plus pieux hommages à la Vierge-Mère.

Que sont devenues, dans le morceau de Coffin, les grandes

[1] *Te deprecamur,* Agie,
Venture judex sæculi;
Conserva *nos in* tempore
Hostis a telo perfidi.

Conserva me, Domine, quoniam speravi in te. (Ps. xv, 1.) — *Custodi me ut pupillam oculi.* (Ps. xvi, 8.) — *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.* (Eph. vi, 16.) — *A sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris : ab incursu, et dæmonio meridiano.* (Ps. xc, 6.)

A ces mots : *Te deprecamur, Agie,* on s'inclinait chez les moines et dans les chœurs de plusieurs églises cathédrales et collégiales. Cf. Martène, *de Antiquis monachorum ritibus.* (L. III, cap. ii, et Grancolas, *Commentaire historique du Brév. romain.* T. II, p. 20.)

Agie sanctus, du grec *Agios,* latinisé et employé ici comme dans les *Impropères* du Vendredi saint.

idées de notre hymne; et la lumière de la foi, dont Dieu est l'éternel foyer; et ce frappant parallèle entre les croyants et les astres; et cette divine compatissance dont saint Léon a dit : *Causa nostræ reparationis non est nisi misericordia Dei;* et ce règne du Christ, qui s'inaugure à la crèche et auquel toute créature au ciel, sur la terre et dans les enfers rend hommage? C'est en vain aussi qu'on y cherche le souvenir de la bienheureuse Vierge, si cher à l'Église en ce temps de l'Avent. Quelle sécheresse et quelle raideur dans ces vers d'apparat, dont la marche, froidement calculée, s'avance avec lenteur vers cette dernière strophe, que l'auteur semble avoir voulu ménager comme un superbe dénouement, mais qui, dès le 2e vers, s'enchevêtre et s'emmêle dans les ingrats contours d'une laborieuse évolution où les accents d'Isaïe se décolorent et s'altèrent ! Ce texte du prophète compose, au Bréviaire romain, le verset et le répons qui suivent l'hymne. Il est là dans toute sa pureté; et son chant si nettement accusé, et dont la grande voix de l'assemblée vient prolonger l'écho, monte alors véritablement vers le ciel comme un cri sublime d'espérance et d'attente. Mais Coffin en avait besoin dans sa pièce pour l'effet qu'il visait : il fut donc sans façon aucune arraché de cette place que les siècles lui avaient assignée, et, en échange du verset et du répons traditionnels : *Rorate cœli desuper, et nubes pluant justum*, — *Aperiatur terra et germinet* Salvatorem, auxquels on substitua ceux-ci : *Adjutor meus et protector meus tu es*, — *Deus meus ne tardaveris*, l'Église de Paris eut la satisfaction d'entendre dans sa *nouvelle* hymne cette strophe *nouvelle :*

Rorate cœli desuper,
Justumque fecundo *sinu*
Complexa *tellus perdito*
Orbi salutem *germinet* [1].

En dépit des mots soulignés, qui en trahissent l'*imbroglio*, elle fut, paraît-il, énormément applaudie; et bien des gens encore, assure-t-on, ne sauraient se consoler de sa perte. Quel grand merci à eux s'ils nous disaient pourquoi !

[1] Les mots soulignés sont ici ceux qui ne figurent pas comme les autres en italiques.

II

HYMNE AUX MATINES DE L'AVENT

Auteur présumé : *S. Ambroise.*

Verbum supernum prodiens
E Patris æterni sinu,
Qui natus orbi subvenis,
Labente cursu temporis.

Illumina nunc pectora,
Tuoque amore concrema;
Ut cor caduca deserens
Cœli voluptas impleat.

Ut cum tribunal judicis
Damnabit igni noxios,
Et vox amica debitum
Vocabit ad cœlum pios.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 2. *A Patre olim exiens —*
4. *Cursu declivi temporis.*
7. *Audito ut præconio*
8. *Sint pulsa tandem lubrica.*
9. *Judexque cum post aderis,*
10. *Rimari facta pectoris,*
11. *Reddens vicem pro abditis,*
12. *Justisque regnum pro bonis.*

Non esca flammarum nigros
Volvamur inter turbines;
Vultu Dei sed compotes
Cœli fruamur gaudiis.

Patri simulque Filio,
Tibique sancte Spiritus,
Sicut fuit, sit jugiter
Sæclum per omne gloria.

CDD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Trevir.* 2. s. IX. (Id.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Vesp.* s. X-XI. (Id.) — *Genovef.* 1. An. 1098. (P.) — *S. Mart. Lemov.* circ. 1100. (P.) — *S. Fusc.* 2. s. XIII. (P.) — *Dick.* s. XIII. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — Après avoir, dans l'hymne vespérale de la veille, salué une première fois le Christ qui vient apporter au monde agonisant sous la blessure du péché le remède de sa divine rédemption, l'Église, dès l'office de Matines, se hâte d'aller à sa rencontre pour lui payer un nouveau tribut d'hommages. Prosternée aux pieds du Verbe divin qui, du sein du Père où il est éternellement engendré, s'est, au déclin des siècles, manifesté à la terre par son ineffable incarnation, elle le supplie d'éclairer maintenant nos cœurs, de les embraser du feu de son amour, afin que, ayant entendu les oracles qui annoncent son prochain avènement, ils soient à jamais affranchis

---

TEXTE PRIMITIF :

VV. 13. *Non demum arctemur malis,*
14. *Pro qualitate criminis,*
15. *Sed cum beatis compotes,*
16. *Simus perennes cœlibes.*
17. *Laus, honor, virtus, gloria,*
18. *Deo Patri, et Filio,*
19. *Sancto simul Paraclito,*
20. *In sæculorum sæcula.*

du péché [1]. Puis, l'invoquant comme le Juge suprême qui scrutera un jour les reins et les cœurs, rendant à chacun selon ses œuvres : aux pécheurs le châtiment de leurs crimes, et aux justes le royaume qu'il leur a promis, elle le conjure, au nom de ses enfants, de ne pas les condamner à ces flammes éternelles, à bon droit méritées par leurs prévarications, mais plutôt de les admettre en l'heureuse société des élus, pour y goûter à jamais avec eux les chastes délices du paradis [2].

Critique. — Cette hymne est-elle bien de saint Ambroise, ainsi que le veut aujourd'hui la généralité des auteurs? Comment l'affirmer en l'absence de toutes preuves, lorsque D. Ceillier et Tomasi lui-même gardent le silence, et que beaucoup de bréviaires l'attribuent à saint Grégoire?

Quoi qu'il en soit, elle figure dans nos plus anciens manuscrits.

Toutes ses strophes ont été plus ou moins remaniées par les correcteurs, qui, entre autres prétendues fautes prosodiques, y ont été surtout offusqués de la *non-élision*, délicatesse dont nous avons déjà fait justice dans l'introduction de ces *Études* [3]. C'est à la 2e strophe principalement que la pensée de l'auteur nous semble avoir souffert de cette retouche. Celui-ci avait écrit :

Audito ut præconio,
Sint pulsa tandem lubrica [4].

Les commentateurs sont à peu près unanimes à interpréter *præconio* dans le sens général de l'annonce du Sauveur; mais ils varient quand il s'agit d'en fixer la signification locale et restreinte. Les uns entendent par *præconio* ces avertissements secrets de la conscience par lesquels le *Fils de l'homme* notifie pendant la vie à chacun de nous son prochain avènement; les autres pensent que ce mot indique les oracles des prophètes et des apôtres, et c'est l'interprétation que nous avons suivie dans

[1] Texte actuel : *Afin que détachés des biens fragiles d'ici-bas ils soient inondés des jouissances célestes.*

[2] Il y a dans ces deux dernières strophes, entre le texte primitif, dont nous nous sommes rapproché, et celui d'Urbain VIII, des nuances qui n'échapperont pas au lecteur.

[3] Tome I, p. xcii et sqq.

[4] Voir le texte primitif.

notre *Synopsis*. Mone [1] croit qu'il désigne l'évangile du premier dimanche de l'Avent, où l'Église nous met sous les yeux l'effrayant tableau du second avènement du Christ au dernier jour. Mais cette opinion ne pourrait être admise évidemment si, à l'époque de la composition de notre hymne, l'évangile *Erunt signa in sole* n'était encore assigné qu'au troisième dimanche, comme semble le dire Grancolas [2].

Toutefois il ne nous déplaît nullement de demander, avec Mone, à la liturgie de la messe ou de l'office de ce jour l'explication de ce mot *præconio;* et si celle qu'en donne le savant archiviste de Carlsruhe devait être rejetée, nous proposerions volontiers la suivante, qui ne nous paraît pas tout à fait improbable.

On sait que l'*Invitatoire*, à Matines, est de la plus haute antiquité, et qu'il fut toujours chanté avec une solennité particulière. C'est pour cela, sans doute, que dans le bréviaire Mozarabe, dont l'origine remonte au commencement du ve siècle, il est appelé *Sonus (quasi tuba)*. Je ne sais si celui de l'Avent retentit jamais au dehors, comme il en était en quelques églises [3], pour ces paroles du 2e répons au IIIe Nocturne du 1er dimanche : *Audite Verbum Domini gentes, et annuntiate illud in finibus terræ*, où les musiciens et les chantres mon-

1 Lateinische Hymnen des Mittelalters. — *Hymni latini medii ævi.* — Fribourg en Brisgau, 1853-1855. In-8°, 3 vol. T. I, p. 49.

2 *Traité de l'Office divin*, p. 402. 2e édit. Paris, 1714.

Les usages à cet égard différaient beaucoup. A l'abbaye Saint-Germain-des-Prés on chantait d'abord, au 1er dimanche, l'évangile selon saint Jean : *Cum sublevasset oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum*, etc., et plus tard celui de saint Marc : *Initium Evangelii Jesu Christi, Filii Dei. Sicut scriptum est in Isaia propheta : Ecce ego mitto angelum meum...* etc., comme à Saint-Ouen de Rouen, et en maintes cathédrales. Ailleurs, comme à Strasbourg, à Tours, au Mans, à Bayeux, à Paris, à Châlons-sur-Marne, à Viviers, c'était l'évangile selon saint Matthieu : *Cum appropinquasset Jesus Jerosolymis, et venisset Bethphage...* etc. Mais d'autre part le micrologue (1097), traité *de Observationibus ecclesiasticis*, que Zaccaria croit pouvoir attribuer à Ives de Chartres, constate qu'on chantait alors, au xie siècle, en plusieurs églises, l'évangile *Erunt signa*, que l'Église romaine a définitivement affecté à ce 1er dimanche de l'Avent, et les vieux missels d'Arles, de Narbonne, de Langres, de Toulon, dont l'origine, selon D. Martène, remonte au xive et même au xiiie siècle, n'en donnent pas d'autre pour ce jour. — Cf. D. Martène, *de Antiquis ecclesiæ ritibus*, t. III, p. 82. — Anvers, 1737. — Et *de Monachorum ritibus*, de la même édit. 1738, t. IV, p. 246.

3 Notamment à Clermont.

taient sur la tour et les redisaient en accord aux quatre parties du monde[1]; mais l'impression profonde que, dans ces siècles de foi, devait produire sur l'assemblée chrétienne le chant si grave et si expressif : *Regem venturum Dominum venite adoremus*, ne nous donnerait-elle pas la clef de cet ancien vers : *Audito ut præconio*, dont nous cherchons à nous rendre compte? Rayer ce vers, n'était-ce pas perdre la trace d'un symbolisme non moins intéressant que pieux[2]?

Cette hymne, que notre bréviaire assigne à Matines, se trouve indiquée pour les Laudes dans nos deux mss. de Trèves (*Trevir.*, 1 et 2) et dans celui de l'église Sainte-Marie de Worcester, *per sanctum Oswaldum* (*Oswald*). La suivante, *Vox clara*[3], que nous avons à Laudes, y est placée à Matines (*Ad Nocturnas Vigil.*). Faut-il voir dans cette anomalie un usage particulier aux abbayes bénédictines d'où proviennent ces mss., ou simplement une erreur de copiste?

Commentaire.

Verbum supernum prodiens
E Patris æterni sinu,
Qui natus orbi subvenis,
Labente cursu temporis.

C'est le premier cri de l'Église vers le Verbe divin qui, sortant du sein éternel du Père, vient des hauteurs du ciel naître ici-bas, au déclin des siècles, pour secourir et sauver le monde perdu par le péché.

1 A Paris on sonnait la grosse cloche pendant qu'on chantait au chœur ces mêmes paroles, comme on le fait encore en plusieurs églises au *Magnificat* et au *Te Deum*. — Cf. Grancolas, *Opere cit.*, p. 404, et l'abbé Auber, *Histoire et Théorie du symbolisme religieux*, t. IV, p. 183. — Paris et Poitiers, 1872.

2 D'assez nombreux mss. portent *Audita ut præconia*, entre autres celui de Saint-Germain-des-Prés, S. XI. (Cf. le *Recensus*, t. I.) On lit à la glose marginale de ce ms. *Ut sint audita clara voce tua præconia, id est, tuæ laudes.* Explication qui certes n'est pas de nature à nous faire accueillir cette variante. Mone, qui l'a suivie, afin, dit-il, de maintenir la rime, s'est vu forcé, pour le besoin de son interprétation, de lui infliger une entorse, que ne justifie aucun manuscrit, en écrivant *per præconia*, au lieu de *ut præconia*.

3 Aujourd'hui *En clara vox*.

Verbum supernum, ainsi appelé à cause de sa céleste et ineffable origine[1], et aussi peut-être par opposition au verbe humain et terrestre, qui n'est qu'impuissance et faiblesse. Lui seul, en effet, a pu dire que ses paroles sont esprit et vie[2]; car, pour lui, parler c'est faire[3]. Il agissait déjà quand il parlait par la voix des prophètes. — *Et factum est Verbum Domini ad me*, comme ceux-ci disaient toujours.

Mais ce Verbe, qu'ils annoncèrent au monde, devait enfin parler sans intermédiaire, c'est-à-dire opérer personnellement dans cette chair mortelle, dont l'alliance lui était nécessaire pour se constituer la victime innocente de notre rachat et le fidèle compagnon de notre pèlerinage. — *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*[4].

Le Verbe sorti du Père par une génération éternelle s'est dans le temps manifesté aux hommes par sa mystérieuse incarnation. Cette double idée nous paraît mieux accusée encore au vers primitif :

A Patre olim exiens,

lequel, en outre, avait le mérite de reproduire la parole même de Jésus-Christ : *Exivi a Patre, et veni in mundum*[5], dont la glose fournie par saint Augustin s'harmonise si bien avec le langage de l'auteur : *Exivit a Patre (exiens), quia de Patre est; et in mundum venit (prodiens), quia mundo suum corpus ostendit, quod de Virgine assumpsit*[6].

Illumina nunc pectora,
Tuoque amore concrema —

O vous la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde[7], vous qui êtes venu apporter le feu sur la terre[8],

[1] *Generationem ejus quis enarrabit?* (Is. LIII, 8.) — *In æternum, Domine, Verbum tuum permanet in cœlo.* (Ps. CXVIII, 89.) — *Oriens ex alto* (Luc. II, 78.)

[2] *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.* (Joan. VI, 64.)

[3] *Quia ipse dixit, et facta sunt.* (Ps. CXLVIII, 5.)

[4] Joan. I, 14.

[5] Joan. XVI, 28.

[6] Tract. CII.

[7] Joan. I, 9.

[8] Luc. XII, 49.

éclairez maintenant nos âmes et consumez-les du feu de votre amour !

Ut cor caduca deserens [1]
Cœli voluptas impleat.

Notre cœur, en effet, ne peut s'ouvrir aux célestes consolations, ni se remplir des pures joies de la grâce, que dans la mesure de son détachement des biens éphémères d'ici-bas. Celui-la seul mérite d'être rassasié des biens de Dieu, qui se déprend et se vide de toute affection terrestre. — *Esurientes implevit bonis.*

Quelque pieuse que soit la pensée exprimée par ces deux vers, elle nous dédommage médiocrement de la perte de ceux dont ils ont pris la place, lesquels, par leur teinte sévère et leur cachet symbolique, comme nous l'avons expliqué déjà à la partie Critique, entraient mieux dans le caractère de la pièce et ménageaient une transition beaucoup plus naturelle aux strophes suivantes :

Ut cum tribunal judicis
Damnabit igni noxios,
Et vox amica debitum
Vocabit ad cælum pios :

Non esca flammarum nigros
Volvamur inter turbines ;
Vultu Dei sed compotes
Cœli fruamur gaudiis.

afin que, lorsque le souverain Juge condamnera au feu les coupables et que sa voix amie appellera les justes à la possession du ciel qu'ils auront mérité, nous ne devenions pas la proie des flammes, enveloppés dans le noir tourbillon de l'éternel enfer; mais plutôt que nous soyons admis à contempler la face de Dieu et à jouir des saintes allégresses du paradis.

Au point de vue classique, mystique même, si on le veut, ces deux dernières strophes se recommandent assurément à

[1] Grégoire à Marsala (*Hymnodia Sanctorum Patrum.* — Venise, 1646), commentateur de nos hymnes réformées, à la place de ce vers a écrit le suivant : *Ut cor vacans inanibus.* Des deux, celui-ci est-il le premier sorti de la plume des correcteurs ?

notre attention; et certes nous en ferions l'éloge sans réserve, si nous pouvions oublier celles du vieux texte, qui, dans leur naïve simplicité, offrent, avec de précieuses réminiscences des Écritures, un ensemble de détails qui les lie par une connexion plus étroite et plus juste à la première partie de l'hymne, dont elles poursuivent jusqu'au bout la prière adressée au Verbe Fils de Dieu.

L'auteur, en effet, avait dit d'abord :

Audito ut præconio
Sint pulsa tandem lubrica [1].

Sa 3e strophe répondait on ne peut mieux à cette double idée, en faisant tout à coup apparaître le Juge lui-même, ce Juge depuis si longtemps et sous tant de formes annoncé (*præconio*) :

Judexque cum post aderis,

qui vient scruter les reins et les cœurs, et sonder de son terrible regard les replis des consciences :

Rimari facta pectoris,

rendant à chacun selon ses œuvres : aux pécheurs le châtiment de leurs crimes, aux justes le royaume promis à leurs vertus :

Reddens vicem pro abditis,
Justisque regnum pro bonis [2].

Abditis. — Les péchés sont ainsi appelés, soit parce qu'ils ont

[1] C. à d. les péchés, les chutes, les pas glissants qui entraînent à la mort. — *Via illorum tenebræ et lubricum.* (Ps. xxxiv, 6.) — *Os lubricum operatur ruinas.* (Prov. xxvi, 28.) — Nos poètes chrétiens ont fréquemment employé ce mot dans cette acception :

Diversisque procul factis per lubrica *perget.*
Juvencus, *Hist. Evang.* i, 761.

At si quos nimium fallax, illexque malorum
Planities suasit deformi lubrica *lapsu.*
Ibid., i, 24.

Lingua locutus lubrica.
Prudence, *Cathem.* i, 62.

[2] La strophe nouvelle reproduit à peine en quatre vers cette dernière pensée; encore laisse-t-elle l'idée renfermée dans *abditis*, laquelle pourtant convient si bien ici.

leur source dans la concupiscence intérieure, soit parce que le plus souvent ils sont commis dans le secret du cœur et soustraits à la connaissance des hommes. Quand il s'agit du jugement dernier, c'est toujours sous cet aspect que la sainte Écriture envisage le péché[1]; ce qui rehausse le choix de ce mot, lequel d'ailleurs est en si exacte relation avec *rimari* et *sint pulsa*, double locution qui exprime, d'une part, l'examen rigoureux du souverain Juge, et, de l'autre, ces profondeurs de la conscience d'où, par un généreux effort et sous le rayon de la grâce qui éclaire et qui échauffe (*illumina*, *concrema*), le péché doit être extirpé et rejeté bien loin dehors :

Sint pulsa tandem lubrica.

Justis et *regnum* rappellent ces passages évangéliques : *Venite benedicti Patris mei; possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. — Et ibunt hi in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam.* (Matth. xxv, 34 et 46.)

Enfin, la 4e et dernière strophe du texte primitif, simple, mais nette et forte comme ses sœurs, mérite aussi d'être étudiée en détail. L'enfer ne nous y est pas dépeint seulement avec ces tourbillons de flammes, où roulent pêle-même les réprouvés, mais avec toute l'horreur de ces mille maux, de ces peines diverses, dont la plus désolante, à coup sûr, est celle du dam :

Non demum arctemur malis —

cruelles étreintes dans lesquelles chaque péché a son expiation propre, et où le châtiment s'exerce dans la stricte mesure des crimes :

Pro qualitate criminis[2].

Les deux derniers vers :

Sed cum beatis compotes,
Simus perennes cœlibes —

[1] *Qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium.* (I, Cor. iv, 5.) — *In die, cum judicabit Deus occulta hominum.* (Rom. ii, 16.)

[2] La justice de Dieu se révèle en enfer par l'intelligente et rigoureuse application des peines, comme dans un instrument l'harmonie résulte de l'ensemble des sons particuliers et distincts que rend chaque corde ou chaque tuyau selon sa qualité respective. *Sicut in organo qualitatis sonus immutatur.* (Sap. xix, 17.)

rappellent la strophe finale, aujourd'hui supprimée, de l'hymne *Primo die quo Trinitas*[1], où nous avons expliqué déjà l'expression *cœlibes*[2].

Les mots *cum beatis compotes* font allusion à ces paroles de saint Matthieu, que nous venons de citer : *Venite* BENEDICTI... POSSIDETE *paratum vobis regnum...*

C'est en souvenir de ce texte, sans doute, que l'Église se plaît à nous répéter si souvent, comme, par exemple, dans cette autre hymne : *Nocte surgentes*[3], que c'est en la bienheureuse société des saints, cour céleste dont Dieu est le grand Roi, que nous espérons chanter un jour ses louanges et participer éternellement avec eux aux ineffables joies de son paradis.

[1] Texte primitif : *Primo dierum omnium.*
[2] Tome I, p. 38. — A Matines du dimanche (hiver).
[3] Tome I, p. 43. — A Matines du dimanche (été).

III

HYMNE AUX LAUDES DE L'AVENT

Auteur présumé : *S. Ambroise.*

En clara vox redarguit
Obscura quæque personans :
Procul fugentur somnia :
Ab alto Jesus promicat.

Mens jam resurgat torpida,
Non amplius jacens humi :
Sidus refulget jam novum,
Ut tollat omne noxium.

En Agnus ad nos mittitur
Laxare gratis debitum :
Omnes simul cum lacrymis
Precemur indulgentiam.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. *Vox clara ecce intonat,*
2. Obscura quæque *increpat :*
3. *Pellantur eminus* somnia :
4. Ab *æthre Christus* promicat.
6. *Quæ sorde extat saucia :*
9. *E sursum* Agnus mittitur —
11. Omnes *pro indulgentia*
12. *Vocem demus cum lacrymis.*

Ut cum secundo fulserit,
Metuque mundum cinxerit,
Non pro reatu puniat,
Sed nos pius tunc protegat.

Virtus, honor, laus, gloria,
Deo Patri, cum Filio,
Sancto simul Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1 et 2 VIII et IX. (Mone.) — *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Harl.* s. x. (Id.) — S. *Petr. Corb.* 1. s. x. (P.) — S. *Bert.* c. 1003 (P.) — *Genovef.* 1. An. 1098. (P.) — S. *Mart. Lemov.* C. 1100 (P.)

Synopsis. — L'Église, qui, à Vêpres et au Nocturne, a déjà célébré la prochaine apparition du Verbe, lumière éternelle des croyants, couronne sa louange et complète son enseignement dans cette hymne de l'aurore, où elle fait résonner à nos oreilles la voix retentissante du précurseur, dont les solennels accents gourmandent tout à la fois nos crimes et nous invitent à l'espérance.

Que les songes de la nuit s'évanouissent, le Christ va se lever à l'horizon. Que l'âme engourdie se relève de la terre, où la retient gisante la blessure du péché; car déjà brille à nos yeux le nouvel astre, dont la flamme céleste doit dissiper tous nos maux. L'Agneau est envoyé du ciel pour payer de son sang notre dette : tous ensemble implorons le pardon par nos cris et nos larmes, afin que, en ce jour suprême où il nous apparaîtra alors dans sa gloire, enveloppant le monde des terreurs de sa justice, il n'ait point à nous punir de nos crimes, mais à nous protéger de sa miséricorde.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 13. Secundo ut cum fulserit, (interv.)
14. *Mundumque horror* cinxerit —
17. Laus, honor, virtus, gloria, (interv.)
18. Deo Patri, *et* Filio —

Critique. — Cette hymne, comme la précédente, est attribuée à saint Ambroise, sur les indications seulement des vieux bréviaires. Son antiquité, du reste, n'est pas contestée. Nous avons dit déjà qu'elle était chantée au Nocturne, au lieu des Laudes, dans quelques abbayes, et probablement aussi dans maintes cathédrales; et c'était peut-être à cause des mots *somnia* et *resurgat.*

Mais, outre que ces locutions peuvent aussi bien convenir à l'heure matinale des Laudes, la connexion logique des idées exprimées dans les deux pièces place tout naturellement celle-ci après l'hymne : *Verbum supernum prodiens*, où, adorant le Verbe sortant du sein du Père, nous rendons d'abord hommage à son éternelle génération. — *A Patre olim exiens,* comme porte le texte original.

Celui-ci compte jusqu'à sept rencontres de voyelles qui ne s'élident pas. Le premier vers à lui seul en offre deux :

Vox clara ecce intonat —

Cette pièce est donc une de celles où la vieille règle de l'élision est la moins respectée. Mais on sait, et nous l'avons fait remarquer plusieurs fois déjà, que dès l'âge même de saint Ambroise, la poésie chrétienne s'était plus ou moins affranchie de cette loi, qu'elle observait ou négligeait au gré des auteurs, selon les exigences de la versification. Nous croyons avoir suffisamment démontré dans notre Introduction[1] que, tout bien pesé, on aurait tort de lui en faire un reproche; car l'élision, qui certes n'est pas sans inconvénient aussi à la simple lecture, en présente assurément un très considérable dans l'exécution du chant; ce qui n'a pas lieu avec la non-élision, parce que le nombre des notes égalant alors exactement celui des syllabes, tout heurt s'adoucit et s'efface, comme il est facile de le constater en étudiant dans les anciens antiphonaires la notation de nos hymnes primitives.

Commentaire.

En clara vox redarguit
Obscura quæque personans —

Par *clara vox,* les commentateurs entendent généralement

[1] T. I, p. XCII et sqq.

la voix même du Verbe qui, n'étant encore au sein de son éternité que la parole intérieure du Père, revêt, en se manifestant aux hommes par son incarnation, les admirables accents de son humilité, selon la belle expression de saint Augustin[1], pour nous rappeler du péché à la grâce, et faire retentir à nos oreilles, non plus dans l'ombre des figures et des prophéties, mais dans la pleine lumière de la réalité, les sublimes enseignements de son Évangile[2].

Cette première interprétation, qui a peut-être son point de départ dans le chant allégorique du coq, évoque le souvenir de l'hymne des Laudes du dimanche (hiver) : *Æterne rerum Conditor,* au symbolisme de laquelle répondent si bien les deux premières strophes de celle-ci, dont le vers primitif :

Vox clara ecce intonat,

ne semble qu'un écho de cet autre :

Præco diei jam sonat[3].

Mais, depuis son incarnation, le Verbe, qui ne s'est point encore personnellement révélé au monde, lui a déjà parlé par la voix du saint Précurseur, dont les austères éclats résonnent sur les rives du Jourdain. C'est donc aussi de Jean-Baptiste que l'auteur a pu dire que, pour nous préparer à l'avènement du Fils de Dieu, il élève maintenant sur nos âmes cette même voix courageuse, qui reprochait aux Juifs leurs prévarications et les exhortait à la pénitence. Tous les auteurs acceptent également cette seconde interprétation, et nous avons cru devoir lui donner la préférence dans notre Synopsis, parce qu'elle nous paraît plus obvie, et peut-être aussi plus franchement étayée par le contexte. On sait d'ailleurs que dans nos vieilles hymnes, comme dans les saintes Écritures, les sens surabondent et se superposent; que l'un n'exclut pas l'autre, et que tous se recommandent à notre respect et à nos méditations.

Obscura quæque, c'est-à-dire nos péchés, ainsi appelés :

[1] Homil. *In principio erat Verbum.*

[2] Cf. Hilarius, Timothée, G. à Marsala, *jam cit.,* et aussi Peyronet, *Manuel du Brév. rom.* — Toulouse, 1667. T. II. — Romsée, *Opera liturgica.* Mechliniæ, 1838. T. III. *Appendix secunda.*

[3] Cf. T. I, p. 58.

1° parce que ceux qui font le mal ont en haine la lumière, et cherchent les ténèbres pour le commettre, selon la parole même du Sauveur[1]; 2° parce que le péché accumule les ténèbres à l'horizon de l'âme et lui dérobe la vue du ciel, comme nous le lisons des infâmes vieillards de Babylone, qui tendirent des pièges à l'innocence de la chaste Susanne[2]. C'est pour la troisième fois que se présente cette locution; nous l'avons rencontrée déjà à la Ve Férie, aux deux hymnes de Matines et de Laudes. Son cachet mystique est trop saillant, pour que nous ne l'ayons pas comptée, dès les préliminaires de ces *Études*, parmi les richesses de notre admirable néologisme chrétien[3].

Ne quittons pas ces deux premiers vers sans faire observer combien, à notre sens, ils sont inférieurs au texte original :

Vox clara ecce intonat,
Obscura quæque increpat —

où le verbe *intonat*, qui sonne tout d'abord comme le clairon, prête à la voix du Christ ou de Jean-Baptiste un éclat bien autrement solennel que ne le fait le participe *personans*, qui s'affaiblit et s'éteint sans bruit au second plan. Ce mot n'est pas mieux là à sa place que *redarguit* n'est à la sienne au premier vers, dont il suspend le sens. — *Increpat* a plus de force que *redarguit*, et nous rappelle ce vers de l'hymne : *Æterne rerum Conditor*, à laquelle celle-ci nous semble avoir emprunté plusieurs traits encore.

Procul fugentur somnia :
Ab alto Jesus promicat.

« *Somnus animæ*, dit saint Ambroise, *est oblivisci Deum suum; quæcumque enim anima oblita fuerit Deum suum dor-*

[1] *Omnis enim qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* Joan. III, 20. — Ce qui a fait dire à l'Apôtre : *Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.* Rom. XIII, 12.

[2] *Et everterunt sensum suum, et declinaverunt oculos suos, ut non viderent cœlum, neque recordarentur judiciorum justorum.* Dan. XIII, 9.

[3] Cf. T. I. Introduct. p. XXXIX. — Nous ne savons comment D. Guéranger (*Avent liturgique*) a pu voir ici dans *obscura* l'obscurité des figures dévoilée par la voix de Jean-Baptiste; le verbe *increpat* qu'il avait sous les yeux, puisqu'il traduisait sur le texte primitif, devait cependant l'avertir de son erreur.

mit[1]. » — *Somnia* signifie donc ici cet état de somnolence spirituelle qui mène infailliblement au péché, s'il ne l'est pas déjà, et aussi toutes ces vanités du siècle, véritables songes qui trop souvent, hélas ! nous captivent ici-bas dans l'oubli de Dieu. Chassons bien loin de nous ces songes perfides[2]; car voilà Jésus qui, du haut des cieux, projette déjà sa lumière sur nos cœurs.

Mens jam resurgat torpida,
Non amplius jacens humi :

Que sous le rayon de sa divine aurore, l'âme endormie se réveille ; qu'elle se relève de la terre, où l'a couchée la honteuse blessure du péché[3].

Sidus refulget jam novum,
Ut tollat omne noxium.

L'astre nouveau, dont la flamme divine doit consumer tous nos crimes, brille déjà à nos yeux.

En Agnus ad nos mittitur[4]
Laxare gratis debitum[5] *:*
Omnes simul cum lacrymis
Precemur indulgentiam.

Voici l'Agneau que nous envoie le ciel pour lui payer, à notre place, la dette de nos iniquités : tous ensemble, par nos cris et nos larmes, implorons miséricorde et pardon[6]. Il suffit,

[1] *In cap.* v. *Epist. ad Ephes.*

[2] *Pellantur eminus somnia.* C'est le vers primitif, qui est peut-être plus énergique.

[3] *Quæ sorde extat saucia,* dit le texte original. Le péché est appelé une souillure, *sordes,* dans la langue chrétienne, qui seule nous fait justement apprécier et l'infinie sainteté de Dieu, et l'incomparable beauté de l'âme innocente. — *Saucia* nous rappelle que l'âme ne vit surnaturellement que de la vie même de Dieu par la grâce, et que par conséquent tout péché est pour elle une blessure qui l'affaiblit ou qui la tue.

[4] *Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ.* — Is. XVI, 1.

[5] *Nam non mittitur Christus a Patre ut Rex ulciscens, sed ut Agnus innocens, non ut censum exigat, sed ut debita gratis pœnitentibus relaxet.* Michel Timothée, *in hunc loc.* — *Veni, Domine, et noli tardare : relaxa facinora plebi tuæ.* IIIe dim. de l'Avent, 1er rép. du 3e nocturne.

[6] On lit au vieux texte :

Omnes pro indulgentia
Vocem demus cum lacrymis.

en effet, que nous disions à Jésus avec l'accent d'une contrition sincère : *Pardonnez-nous nos offenses*, pour qu'il nous remette aussitôt toutes nos dettes, parce qu'il est, comme le chante l'Église, le Dieu qui sauve les âmes gratuitement, sans exiger d'elles autre chose que le repentir. — *Qui salvando salvas gratis*[1].

Ne terminons pas la glose de ces deux strophes II et III, sans faire remarquer que le vers par lequel finit la seconde :

Ut tollat omne noxium —

et celui qui commence la troisième :

En Agnus ad nos mittitur —

ne sont qu'une réminiscence de ces paroles de Jean-Baptiste : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi*[2], et viennent à l'appui de la seconde interprétation que nous avons donnée de cette voix mystérieuse qui retentit au début de notre hymne : *Vox clara ecce intonat* (texte prim.).

Ut cum secundo fulserit,
Metuque mundum cinxerit,
Non pro reatu puniat,
Seb nos pius tunc protegat.

Afin que, en ce second avènement où il nous apparaîtra dans sa gloire, alors que les épouvantements[3] de sa justice enfermeront le monde comme dans un cercle d'indicible frayeur, il ne tire pas une juste vengeance de nos crimes, mais qu'il nous protège contre les rigueurs de son redoutable jugement.

Ce dernier vers, où l'ancien rit qui accompagnait le chant de cette hymne est nettement accusé, rappelle ceux-ci de Prudence :

Jesum ciamus vocibus,
Flentes precantes, sobrii. (Hym. à Laudes de la IIIe Férie.)

Et ces autres du même poète :

Te mente pura et simplici,
Flendo et canendo quæsumus,
Intende nostris sensibus. (Hym. à Laudes de la IVe Férie.)

Cf. T. I, pp. 179 et 204, nos explications et nos notes sur ce double passage.

[1] Prose des morts.

[2] Joan. I, 29.

[3] Vieux mot que Chateaubriand a heureusement rajeuni, et qui nous semble rendre ici mieux que tout autre l'expression *Horror* du texte original.

Oui, si nous savons maintenant nous jeter à ses pieds dans l'humilité de nos supplications et de nos larmes, bien loin de dire alors aux montagnes de tomber sur nous pour nous soustraire aux regards de Celui qui est assis sur le trône, et à la colère de l'Agneau[1], nous élèverons avec confiance nos yeux vers lui, nous souvenant que c'est par son sang précieux que les brebis du bercail ont été rachetées, et que c'est sa divine innocence qui a mérité leur réconciliation aux pécheurs. — *Agnus redemit oves, Christus innocens Patri reconciliavit peccatores*[2].

[1] *Cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni.* Apoc. VI, 16.
[2] Prose de Pâque.

IV

HYMNE DE NOEL AUX VÊPRES ET A MATINES

Auteur présumé : S. *Ambroise.*

Jesu Redemptor omnium,
Quem lucis ante originem
Parem Paterne gloriæ
Pater supremus edidit.

Tu lumen, et splendor Patris,
Tu spes perennis omnium,
Intende quas fundunt preces
Tui per orbem famuli.

Memento, rerum Conditor,
Nostri quod olim corporis,
Sacrata ab alvo Virginis
Nascendo, formam sumpseris.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. *Christe* Redemptor omnium,
2. *Ex Patre Patris unice,*
3. *Solus ante principium*
4. *Natus ineffabiliter.*
5. Tu lumen, *tu* splendor Patris —
9. Memento, *salutis Auctor,*
10. *Quod nostri quondam* corporis,
11. *Ex illibata Virgine* —

Testatur hoc præsens dies,
Currens per anni circulum,
Quod solus e sinu Patris
Mundi salus adveneris.

Hunc astra, tellus, æquora,
Hunc omne quod cœlo subest,
Salutis Auctorem novæ
Novo salutat cantico.

Et nos beata quos sacri
Rigavit unda sanguinis,
Natalis ob diem tui,
Hymni tributum solvimus.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula.

CODD. MSS. — *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Vesp.* s. x-xi. (Id.) — *Oswald.* An. 1064. (Id.) — *Rhenov.* 3. s. xi. (Daniel.) — *S. Germ. Prat.* s. xi. (P.) — *Alb.* s. xii. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Dick.* s. xiii. (Id.)

TEXTE PRIMITIF :

VV. 13. *Sic præsens testatur* dies —
15. Quod solus *a sede* Patris —
17. Hunc *cœlum, terra, hunc mare,*
18. Hunc omne quod *in eis est,*
19. *Auctorem adventus tui*
20. *Laudans exultat* cantico.
21. *Nos quoque, qui sancto tuo*
22. *Redempti sanguine sumus*
23. Ob diem natalis tui, (interv.)
24. *Hymnum novum concinimus.*
25. *Gloria* tibi *Domine* —
27. Cum Patre et *Sancto* Spiritu —

Synopsis. — Inondée des clartés célestes, qui des champs de Bethléem rayonnent aujourd'hui sur tout l'univers, l'Église, à cette heure des Vêpres et à celle du Nocturne, salue dans le petit enfant de la crèche le Christ rédempteur du monde, le Fils unique et consubstantiel[1] du Père, qui seul, avant l'origine des siècles[2], est *né* de lui par une ineffable génération[3], lumière et splendeur du Père, éternelle espérance de tous. Elle le supplie d'écouter favorablement les prières que, par le monde entier, ses serviteurs fidèles répandent en ce jour à ses pieds. Elle rappelle au Sauveur que ce fut au sein béni de la Vierge qu'il prit la forme de notre chair mortelle. « Ce jour même, lui dit-elle, que ramène l'année dans son cours, atteste que seul du haut du ciel[4], où règne votre Père, vous êtes venu ici-bas pour sauver le monde. Le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment célèbrent par un nouveau cantique ce jour auteur d'un salut nouveau. »

Puis, s'unissant à cet universel concert, l'Église ajoute avec l'amoureux accent de toute sa pieuse reconnaissance : « Et nous aussi, qui avons été rachetés par votre sang précieux, nous chantons une hymne nouvelle à la gloire de votre jour natal[5] ».

Critique. — Saint Ambroise est généralement réputé l'auteur de cette hymne. Toutefois ni D. Ceillier, ni même Tomasi ne la lui attribuent[6]. Daniel qui, au premier volume de son *Thesaurus hymnologicus*, la range parmi celles du grand évêque de Milan, avoue néanmoins qu'on ne la rencontre guère dans les vieux manuscrits (*in vetustis non nisi raro obvius*). Le plus ancien cité par lui au IVe volume est celui de l'abbaye bénédictine de Rhénovie, s. XI (*Rhenov.* 3). Nous l'avons cependant trouvée dans l'hymnaire s. X de la biblio-

[1] Texte primitif.
[2] Id.
[3] Id.
[4] Id.
[5] Id.
[6] *Hymnum hunc*, dit Tomasi, *quem in neutro e mss. nostris invenimus, nec in recentiori Ambrosii editione, Ambrosio tribuit Michael Timotheus, sed nulla addita ratione qua S. Doctori tribuatur. Gavantus Timotheo adhærens allegat breviarum ms. antiquitatis non admodum remotæ.* (Hymnarium. — Hymni de anni circulo.)

thèque *Cottoniana* au Musée britannique, sous ce titre : *Julius* A. VI (*Jul.*). Mais elle ne figure pas dans nos premiers mss. de Trèves, s. VIII et IX (*Trevir.* 1 et 2), ni dans une foule d'autres plus récents, notamment celui de la bibliothèque Sainte-Geneviève de la fin du XIe siècle, sous le titre : *B. B. l.* 8 (Genovef. 1).

A l'origine, on chantait l'ambrosienne : *Veni Redemptor gentium*[1], qu'on lit seule d'abord dans les mss.[2], et plus tard associée à notre nouvelle hymne. C'est ainsi qu'elles passèrent accolées l'une à l'autre dans tous les incunables jusqu'au bréviaire de S. Pie V. Depuis, la première disparut tout à fait de l'office romain ; mais l'église de Milan l'a conservée, et elle se chante encore aussi chez les Chartreux et les Dominicains. Ces derniers l'ont aux vêpres, réservant pour Matines l'hymne : *Christe Redemptor omnium.* Beaucoup de mss., parmi les plus anciens surtout, celui de Rhénovie entre autres, portent : *Redemptor gentium.* Cette leçon a été suivie par Hilarius, Clicthoue, Cassandre[3] et Daniel ; elle n'est sans doute qu'une réminiscence de l'hymne : *Veni Redemptor gentium.*

A ces paroles, et plus tard à celles-ci de l'hymne actuelle : *Tu lumen, tu splendor Patris,* on allumait autrefois, dans la cathédrale d'Amiens, des cierges autour d'une crèche dressée près de l'autel, pour renouveler la scène de Bethléem[4]. Le *Cérémonial des évêques* leur prescrit, en entonnant cette hymne, d'élever les mains à ce premier vers : *Jesu Redemptor omnium*, et de les joindre ensuite, avec une inclination de tête vers l'autel, *ob reverentiam divinæ invocationis*[5].

Commentaire.

Jesu Redemptor omnium,
Quem lucis ante originem
Parem Paternæ gloriæ
Pater supremus edidit.

[1] Cf. Grancolas, *Comment. historique sur le Bréviaire romain.* T. II, p. 63.

[2] Mone n'en a pas lu d'autres dans les siens ; aussi ne mentionne-t-il pas l'hymne actuelle.

[3] *Hymni ecclesiastici.* Coloniæ, 1556. — Ou bien *Opera omnia.* Parisiis, 1626. In-f°.

[4] Cf. Grancolas, *Traité de l'Office divin.* Paris, 1714, 2e édit., p. 420. Et l'abbé Auber, *Histoire et Théorie du symbolisme religieux.* Paris et Poitiers, 1872. T. IV, p. 184.

[5] L. II, cap. XIV, n° 5.

A l'exception du vers initial, où encore, pour obéir à la loi prosodique, *Jesu* (iambe) a été substitué à *Christe* (trochée), les correcteurs ont recomposé toute cette première strophe. Bien que, pour l'ordinaire, ils se soient acquittés de leur tâche avec un talent et une réserve d'autant plus dignes d'éloges, que les difficultés à vaincre étaient plus considérables, ils n'ont pu cependant les surmonter toutes, et d'inimitables beautés ont dû forcément rester au texte original. C'est donc celui-ci surtout qu'il faut étudier, si l'on veut sainement apprécier notre belle hymnographie chrétienne. Ici, par exemple, l'auteur avait dit :

Ex Patre Patris unice,
Solus ante principium,
Natus ineffabiliter.

et pouvait-on, en meilleurs termes, exprimer tout à la fois et la consubstantialité du Verbe, et son éternelle génération au sein du Père, et sa filiation unique (*unice, solus*), qui rehausse si merveilleusement le don que Dieu a fait au monde en la personne adorable de son Fils : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret*[1].

Principium est, dans sa simplicité, un mot parfaitement choisi qui, par le souvenir qu'il évoque de ces premières paroles de la Genèse : *In principio creavit Deus cœlum et terram,* affirme, on ne peut mieux, l'éternité du Verbe, puisqu'il est avant tous les siècles créés, avant le temps, *ante principium.* — *Natus ineffabiliter* fait évidemment allusion à ce texte d'Isaïe, d'une si profonde signification : *Generationem ejus quis enarrabit*[2] *?* Ces réminiscences d'une part, et de l'autre l'admirable précision du style, impriment à ce début un ton de grandeur, qui devait nécessairement plus ou moins s'altérer en subissant l'épreuve, en ce genre surtout toujours si périlleux, d'une retouche.

Quelle magnificence dans cette invocation inattendue! Nous comptions être appelés d'abord avec les bergers à l'humble crèche de l'Enfant nouveau-né, et nous voilà tout d'un coup transportés au sommet de ces splendeurs divines où avant tous les siècles, par une ineffable génération, le Verbe incréé prend

[1] Joan. XVI.
[2] LIII, 8.

au sein du Père une éternelle naissance. — *Natus ineffabiliter!* Oui, le petit enfant, couché sur la paille, enveloppé de pauvres langes, est la lumière, la splendeur du Père, l'indéfectible espérance de tous :

Tu lumen, et splendor Patris,
Tu spes perennis omnium —

Et c'est sur toutes les plages de la terre que ses fidèles serviteurs répandent aujourd'hui à ses pieds leurs humbles prières :

Intende quas fundunt preces
Tui per orbem famuli.

Daignez, ô Jésus, prêter à leurs supplications une oreille favorable, et souvenez-vous, divin auteur du salut des hommes, qu'un jour, dans les chastes flancs de la Vierge, vous prîtes la forme de notre corps mortel, pour naître ici-bas comme l'un de nous :

Memento, rerum Conditor [1],
Nostri quod olim corporis,
Sacrata ab alvo Virginis [2]
Nascendo, formam sumpseris.

Ce jour même l'atteste, ce jour que ramène l'année dans son cours, où du sein de votre Père vous descendîtes vers nous, ô l'unique salut du monde :

Testatur hoc præsens dies,
Currens per anni circulum [3],

[1] *Salutis Auctor*, au texte primitif. *Auctorem salutis eorum*... (Hebr. II, 10.) N'était-ce pas, en effet, pour opérer notre salut que le Fils de Dieu s'incarnait dans le sein de Marie? Mais les correcteurs, devant employer plus bas cette locution, lui en ont substitué une autre à cet endroit.

[2] A la place de ce vers, on lit à l'original :

Ex illibata Virgine —

Illibata est une des plus heureuses épithètes appliquées à la Vierge immaculée. *Illibata, id est non libata, sive non tacta. Illibata igitur Virgo, est Virgo intacta, inviolata, intemerata, sive incorrupta.* — Clicthoue, *in hunc loc.*

[3] L'abbé Regnault (*Hymnes du Brév. rom. traduites en français.* — Paris et Tournay, 1861) donne ainsi en note la traduction littérale de ce vers : *Ce jour qui court pendant tout le cercle de l'année.* « Car, dit-il, le jour de Noël célèbre un mystère dont tous les autres mystères de l'année

Quod solus e sinu[1] *Patris*
Mundi salus adveneris.

Les astres, la terre, la mer, tout ce qui est sous le ciel, salue par un nouveau cantique ce jour auteur d'un salut nouveau :

Hunc astra, tellus, æquora,
Hunc omne quod cœlo subest,
Salutis auctorem novæ[2]
Novo salutat cantico[3].

Quelque belle que soit cette strophe, nous y regrettons, au premier vers, la disparition du mot *cœlum* remplacé maintenant par *astra*, qui peut nous rappeler, sans doute, l'étoile miraculeuse, souvenir d'ailleurs implicitement renfermé dans *cœlum*, mais qui nous fait oublier la part si large que prennent les anges à l'allégresse de la terre, et dont il est fait une mention expresse au premier répons de Matines : *Gaudet exercitus angelorum, quia salus æterna humano generi apparuit.* Remarquons, en outre, que toute la strophe primitive n'est que le reflet de ce passage du psaume xcv[e] : *Lætentur cœli, et exultet terra, commoveatur mare, et plenitudo ejus : Gaudebunt campi et omnia quæ in eis sunt. — A facie Domini quia venit* (11, 12, 13).

n'offrent que la prolongation, le développement. » C'est très bien; mais faut-il encore que le texte se prête à cette interprétation. L'abbé Regnault la motive sur ce que l'auteur a écrit : *Per* et non *post anni circulum*. Franchement nous ne comprenons rien à cela ; puisque, en toute hypothèse, *post* ne saurait être substitué à *per*. Comment d'abord concevoir une solennité de l'Église en dehors de son cycle festival? Et si on a cru que le *post anni circulum* pouvait être appliqué à la fête de Noël à raison de la place qu'elle occupe au 25 décembre, c'est encore une erreur; car loin de finir alors, l'année liturgique, inaugurée par l'Avent, commence à peine, et le mystère de la Nativité du Sauveur est le premier qu'elle célèbre.

[1] Texte primitif : *A sede Patris.*

[2] Par cette locution : *Salutis novæ*, les correcteurs ont voulu, sans doute, traduire ici les paroles du 2[e] répons de Matines : *Hodie illuxit nobis dies redemptionis novæ*, empruntées au 1[er] sermon de saint Léon *in Nativitate Domini*, où le grand Pape explique en si beaux termes cette admirable nouveauté de notre rédemption, opérée par Jésus-Christ, Fils de Dieu, *De cœlesti sede descendens, et a Paterna gloria non recedens, novo ordine, nova nativitate generatus.* (Cap. II.)

[3] *Cantate Domino canticum novum : — Annuntiate de die in diem salutare ejus.* (Ps. xcv, 1, 2.)

Quelques commentateurs, entre autres Grégoire à Marsala, suivis par l'abbé Regnault, rapportent *hunc* à *Auctorem,* au lieu de le joindre à *Diem* sous-entendu. Cette interprétation est en désaccord tout à la fois avec la construction naturelle de la période, et avec la pensée de l'auteur de l'hymne, qui a écrit : *Auctorem adventus tui.*

Et nous, qu'un sang divin a lavés de son onde sacrée, nous vous offrons, à la gloire de votre jour natal, le tribut de cette hymne :

Et nos beata quos sacri
Rigavit unda sanguinis,
Natalis ob diem tui,
Hymni tributum solvimus.

Cette dernière strophe, où l'Épouse du Christ s'unit, en finissant, à cet immense concert du ciel et de la terre, déborde, on le voit, de reconnaissance et d'amour. Prosternée aux pieds de l'Enfant-Dieu, elle l'a salué, dès le début, comme le Rédempteur de tous, — *Jesu Redemptor omnium,* et ses derniers accents sont encore un cri de jubilation qui s'élève vers lui, pour bénir sa miséricordieuse rédemption. Cri suprême, dont toute la beauté mystique ne se révèle bien que dans le style si pieux et si profondément recueilli du texte original :

Nos quoque qui sancto tuo
Redempti sanguine sumus,
Ob diem natalis tui,
Hymnum novum concinimus.

V

HYMNE DE NOEL AUX LAUDES

Auteur : ***Sedulius.***

A solis ortus cardine
Ad usque terræ limitem,
Christum canamus Principem,
Natum Maria Virgine.

Beatus Auctor sæculi,
Servile corpus induit:
Ut carne carnem liberans,
Ne perderet quos condidit.

Castæ Parentis viscera
Cœlestis intrat gratia:
Venter puellæ bajulat
Secreta, quæ non noverat.

Domus pudici pectoris
Templum repente fit Dei:
Intacta nesciens virum,
Concepit alvo Filium.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 16. ***Verbo concepit*** **Filium.**

Enititur puerpera,
Quem Gabriel prædixerat,
Quem ventre matris gestiens,
Baptista clausum senserat.

Fœno jacere pertulit:
Præsepe non abhorruit:
Et lacte modico pastus est,
Per quem nec ales esurit.

Gaudet chorus cœlestium,
Et Angeli canunt Deo;
Palamque fit pastoribus
Pastor, Creator omnium.

Jesu, tibi sit gloria, etc.

CODD. MSS. — *Reg.* s. VIII. (Arevalo.) — *Ottob.* 1. s. VIII, vel IX. Id.) — *Bern.* s. IX. (Daniel.) — *S. Bert.* c. An. 1003. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. XI. (P.)

Synopsis. — Dès l'aurore de cet heureux jour, l'Église nous invite à chanter le Christ-Roi, né de la Vierge Marie. Le glorieux Auteur des siècles, s'écrie-t-elle, revêt notre corps d'esclave, afin que par la chair il affranchisse la chair, et sauve ainsi ceux qu'il a créés. Au sein d'une chaste Mère descend la grâce céleste : le flanc d'une Vierge porte un mystère dont le secret lui a été jusque-là inconnu. Le sanctuaire d'un cœur pudique devient tout à coup le temple de Dieu : la Vierge pure, que ne souilla jamais aucun contact humain, conçoit un Fils dans ses entrailles. Elle enfante Celui qu'annonça Gabriel; Celui que Jean, encore emprisonné dans le sein de sa mère,

---

TEXTE PRIMITIF :

VV. 17. *Enixa est* puerpera —
19. Quem *matris alvo* gestiens
20. *Clausus Joannes* senserat.
23. *Parvoque lacte* pastus est

salua par ses tressaillements. La paille a été sa couche; il n'a pas eu horreur d'une crèche; il s'est nourri d'un peu de lait, Celui qui ne laisse pas souffrir de faim le plus petit oiseau. Les chœurs célestes se réjouissent et les anges chantent une hymne à Dieu. Il se manifeste aux pasteurs, le Pasteur qui nous a tous créés.

Critique. — Cette hymne est de Sedulius. Bède la lui attribue formellement dans son Traité de *Arte metrica*, et on l'a toujours cru depuis. Elle n'est que le début d'une pièce abécédaire de quatre-vingt-douze vers, et diversement intitulée dans les manuscrits : *Versus Sedulii de Christo*[1]; *Carmen alphabeticum Sedulii*[2]; *Ambrosianum Sedulii*[3], à laquelle l'Église a emprunté les sept premières strophes pour ce saint jour de Noël.

Elle figure dans tous les bréviaires, à la seule exception peut-être de celui des Chartreux, qui ne compte d'ailleurs que vingt-sept hymnes dans tout le cycle de l'année.

Le Bréviaire romain a toujours eu celle-ci aux Laudes de Noël, et seulement à cette Heure.

Les manuscrits nous apprennent qu'il n'en était pas de même dans plusieurs églises. En celle d'York, par exemple, on la chantait encore aux vêpres, et à Worcester, aux Laudes jusqu'à la 5e strophe, les suivantes étant réservées pour Tierce; et cela non seulement pendant l'octave de la Nativité, mais aussi aux fêtes de l'Épiphanie et de la Purification[4]. Nous la trouvons également indiquée pour l'Épiphanie dans le ms. *Vesp.*

[1] Cod. *Ottobonianus*, 1.
[2] Cod. *Reginæ Sueciæ*, 3.
[3] Cod. *Id.*, 2. — Cœlius Sedulius, dont on ne connaît pas sûrement la patrie, fleurit avant le milieu du ve siècle, sous les empereurs Théodose II et Valentinien III. Il est cité pour la première fois au rang des poètes chrétiens par saint Isidore de Séville (*de Viris illustribus*, c. xx). Après avoir enseigné la philosophie et la rhétorique en Italie, il vécut comme prêtre en Achaïe. C'est là, paraît-il, qu'il composa ses ouvrages. Le plus considérable et le plus célèbre est le *Carmen Paschale*, divisé en cinq livres, où le poète chante l'histoire du Sauveur depuis sa naissance jusqu'à son Ascension. Ce poème est dédié au prêtre Macédonius. On estime généralement que Sedulius mourut vers 450.
[4] Dans le vieux bréviaire cistercien, au contraire, les quatre premières strophes sont assignées à Tierce de Noël et de l'Épiphanie.

D.XII de la bibliothèque *Cottoniana*, au musée Britannique; et pour la Purification, dans le ms. *Oswald* du collège *Corporis Christi*, à Oxford, qui furent l'un et l'autre à l'usage d'abbayes bénédictines [1]. Celui de la bibliothèque *Harleiana* (mus. Brit.) marque cette hymne aux premières vêpres de Noël jusqu'à la strophe 5; le reste se trouve à Complies. Les moines de Saint-Bertin chantaient seulement les deux dernières strophes à Laudes, et toutes les autres à Prime, comme on peut le voir dans le ms. de ce nom (*S.-Bert.*) à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer.

Commentaire.

A solis ortus cardine
Ad usque terræ limitem,
Christum canamus Principem,
Natum Maria Virgine.

Rien ne surpasse, n'égale même peut-être le charme de ce délicieux morceau, où la plus noble élévation s'allie à la plus naïve simplicité. Ces vers gracieux coulent, du commencement à la fin, comme les eaux limpides d'une source pure et féconde.

Dès le début, un doux enthousiasme s'empare du poète. Ne dirait-on pas que la terre entière lui semble trop étroite pour fournir aux accents de sa voix des échos dignes de la royauté du Christ nouveau-né, dont il chante la gloire? Et voyez comme le pieux souvenir de sa Bienheureuse Mère se trouve ici et dans tout le cours de la pièce admirablement associé à la louange de l'Enfant-Dieu, dont son front virginal reflète les splendeurs : *Natum Maria Virgine!*

Beatus Auctor sæculi,
Servile corpus induit :
Ut carne carnem liberans,
Ne perderet quos condidit.

A la 1re strophe a commencé déjà, entre l'infinie grandeur et les profonds abaissements de l'Emmanuel, ce contraste

[1] Cf. l'éditeur et annotateur de l'*Hymnarium Sarisburiense*. Londres, Barclay, 1851.

frappant qui va se poursuivre jusqu'au dernier vers de l'hymne.

C'est d'abord le Christ-Roi qui naît de l'humble Vierge Marie ; c'est maintenant le glorieux Auteur des siècles qui revêt notre corps d'esclave. *Novissimis diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit hæredem universorum, per quem* FECIT ET SÆCULA. (Hebr. I, 2.) — *Sed semetipsum exinanivit* FORMAM SERVI *accipiens, in similitudinem hominum factus, et* HABITU *inventus ut homo.* (Philip. II, 7.) Et cette profonde humiliation, le Fils de Dieu a voulu la subir pour sauver par sa chair immaculée notre chair corrompue par le péché, et avec elle notre être tout entier voué à la mort éternelle. Ce qui fait dire justement à saint Augustin : *Si enim non esset homo, non* LIBERARETUR *homo, et ideo passus est se teneri ut homo, et ut videretur, crucifigeretur, et moreretur ut homo* [1]. Oui, c'est bien la chair de Jésus-Christ qui, après avoir opéré dans le sang et les larmes notre heureuse rédemption sur la croix, nous en fait savourer les fruits au Sacrement eucharistique, en s'unissant à la nôtre pour l'identifier avec elle :

Ut carne carnem liberans,
Ne perderet quos condidit.

Dans les quatre strophes suivantes, le poète inspiré, se recueillant plus profondément encore, va contempler sous ses divers aspects l'ineffable mystère :

Castæ [2] *Parentis viscera*
Cœlestis intrat gratia :
Venter Puellæ bajulat
Secreta, quæ non noverat.

[1] *In Psalm.* LXIII.

[2] Les mss. *Reg.* 2 et *Ottob.* 1 portent *Clausæ.* D'autre part, Tomasi et Daniel ont lu *Clausa*, et c'est aussi la leçon de l'Hymnaire n° 1092 s. XII de la Bibl. nat. — Cette double leçon nous semble confirmée par ces autres vers de Sedulius :

Tum maximus Infans
Intemerata sui conservans viscera templi,
Illæsum vacuavit iter, pro Virgine testis
Partus adest, clausa ingrediens, et clausa relinquens.
(*Carm. Pasch.* II, 44-47.)

Au sein d'une chaste Mère descend la grâce céleste, c'est-à-dire la grâce fécondante du Saint-Esprit : *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi* (Luc. I, 35), et le sein d'une Vierge porte un mystère dont il avait, jusqu'au message de Gabriel, ignoré le secret [1].

Domus pudici pectoris
Templum repente fit Dei :
Intacta nesciens virum
Concepit alvo Filium.

Quelle respectueuse admiration exhalent ces vers, et comme le miracle du Dieu incarné y est noblement exprimé! Ce sein de Marie qui, en dépit de toute sa virginale beauté, n'en n'était pas moins encore le frêle pavillon de chair au sujet duquel la sainte Église ne cessera de dire à Dieu jusqu'à la fin des siècles : *Non horruisti Virginis uterum*, ce sein béni devient tout à coup le temple auguste de l'Éternel. Celle qui ne subit jamais aucune souillure conçut un Fils par son humble acquiescement à la parole de l'ange [2].

Enititur puerpera
Quem Gabriel prædixerat,

[1] Si dès avant, comme on peut le conjecturer, Marie avait l'intelligence de l'oracle d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet, et pariet Filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel* (VII, 14), toujours est-il que son humilité ne lui permettait pas de croire qu'elle fût cette Vierge privilégiée, ainsi que le prouve sa réponse à l'Archange : *Quomodo fiet istud? quoniam virum non cognosco.* (Luc. I, 34.)

Dans l'hymne : *A solis ortus*, dit Grancolas, ne pourrait-on pas retrancher *Venter puellæ bajulat secreta?* (*Comment. sur le Brév. rom.* T. II, p. 76.) Cette réflexion, qui ressemble à plusieurs autres du même auteur, démontre une fois de plus qu'il ne comprit jamais rien aux beautés mystiques de notre langue chrétienne.

[2] On lit au vieux texte : *Verbo concepit Filium.* Joh. Kayser (Antholog. *Hymn. latinorum*, Paderborn, 1865) dit au sujet de ce vers : *Versus iste, quia ad narratiunculam apocrypham referri potuit, quæ Christum a Maria Verbo, id est per aurem, conceptum esse tradit, jam antiquitus mutationem subiisse videtur.* Sans nous arrêter à cette fable dont nous reparlerons à l'hymne *Quem terra, pontus, sidera*, disons que le vers en question a une tout autre portée que celui de la leçon actuelle, soit qu'on entende par *Verbo* l'opération miraculeuse du Saint-Esprit annoncée par l'Ange, soit qu'on l'applique à la parole même de Marie acquiesçant au céleste message : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum Verbum tuum.*

Pour l'honneur des correcteurs, nous pensons que c'est uniquement par scrupule prosodique qu'ils ont modifié ce vers, où l'on trouve en effet au deuxième pied un spondée au lieu de l'iambe ou du tribrache.

Quem ventre matris gestiens,
Baptista clausum senserat.

L'Église pouvait-elle mieux célébrer la grandeur de l'Enfant nouveau-né, qu'en nous rappelant par la bouche du poète que ce petit Enfant est celui-là même que Gabriel a annoncé : *Hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur; et dabit illi Dominus Deus sedem David Patris ejus: Et regnabit in domo Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis* (Luc. I, 32 et 33); celui qui, avant même de naître, fit tressaillir Jean-Baptiste, comme lui encore emprisonné dans le sein de sa mère : *Et factum est ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus?* (Ibid., 41.)

On lit au texte primitif : *Enixa est puerpera,* sans élision; et ce vers rappelle ces deux autres du même auteur, dont l'Église a composé l'Introït de la messe de la Vierge, en dehors du temps de l'Avent et de Noël :

Salve, sancta Parens, enixa puerpera Regem,
Qui cœlum, terramque tenet per sæcula [1]...

La strophe suivante est, sans contredit, une des plus belles non seulement de cette pièce, mais encore de toute l'hymnographie chrétienne :

Fœno jacere pertulit;
Præsepe non abhorruit :
Et lacte modico pastus est,
Per quem nec ales esurit.

Il a daigné accepter la paille pour sa couche; il n'a pas eu horreur de la crèche; il s'est nourri d'un peu de lait, lui qui donne aux oiseaux leur pâture [2] !

C'est ici surtout qu'éclate le merveilleux contraste, que nous avons signalé dès la 2e strophe, entre le Fils éternel de Dieu et l'Enfant de Marie; contraste toujours plein de charme, parce qu'il est toujours plein de vérité et d'à-propos [3]. Voilà pourquoi

[1] *Carmen Paschale.* II, 63, 64. — Le Missel dit : *Regit in sæcula sæculorum.* — *Regit* pour *tenet*, d'après plusieurs mss. de Sedulius.

[2] *Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea : et Pater vester pascit illa.* (Matth. VI, 26.)

[3] « Cette opposition continuelle entre la nature divine et la nature hu-

la sainte Église y revient si souvent, dans les offices de ce *Temps* en particulier : *O magnum mysterium, et admirabile Sacramentum, ut animalia viderent Dominum natum, jacentem in præsepio!* (Noël, 1er rép. du IIe Noct.) — *O Regem cœli, cui talia famulantur obsequia : stabulo ponitur, qui continet mundum : jacet in præsepio, et in cœlis regnat.* (Dim. dans l'Oct., 1er rép. du IIIe Noct.) — *Domine, audivi auditum tuum, et timui : consideravi opera tua, et expavi : in medio duorum animalium, jacebat in præsepio, et fulgebat in cœlo.* (Circonc., 3e rép. du IIe Noct.) — *Salvatorem sæculorum, ipsum Regem angelorum, sola Virgo lactabat ubere de cœlo pleno.* (Circonc., 2e rép. du IIIe Noct.) [1].

Tous les mss. et tous les imprimés avant Urbain VIII portent :

Parvoque lacte pastus est —

au lieu de :

Et lacte modico pastus est.

Le P. Arevalo réprouve, à bon droit, cette substitution, que, d'une part, les règles du langage n'exigeaient nullement, et qui, de l'autre, contrariait la bonne exécution du chant [2].

maine, dit M. Félix Clément sur ce passage, a inspiré aux poètes chrétiens des pensées sublimes et les antithèses les plus heureuses. Faisons remarquer ici en passant que l'antithèse, qui est presque toujours une recherche, une subtilité de langage chez les auteurs païens, devient souvent une beauté avec le christianisme, parce qu'elle est toujours vraie, parce qu'elle existe toujours au fond de la pensée. Il suffit d'avoir présent à l'esprit le mystère de notre rédemption. » (*Carmina e poetis christianis excerpta.* Paris, Gaume, 1854, p. 176.)

[1] Nous n'avions pas remarqué encore dans le Bréviaire ce dernier et magnifique trait, lorsqu'en 1842, visitant l'ancienne cathédrale de Toulon, nous le rencontrâmes pour la première fois comme exergue d'une Vierge-Mère fixée à l'un des piliers du transept. Dire l'impression qu'il nous fit, est chose impossible. Nous restâmes un instant comme en extase devant ces paroles, et nous en avons conservé depuis un impérissable souvenir. La pensée de cet immortel répons se trouve ainsi fort gracieusement développée par Grégoire à Marsala (*Op. cit.*) : *Ubera enim Virginea plena fuere lacte, non a natura, sed per miraculum, quod sensit D. Vincentius* (*de Nativ.*) *his verbis : Virginem, inquit, lacte carentem, pro lacte Deum deprecatam tunc subito ubera Virginis fuerunt plena lacte de cœlo sibi immisso.*

[2] *Parvum lac*, dit-il, *est modicum lac, parum lactis. Lucanus* (lib. IV, v. 239) *simili utitur phrasi : « Si torrida parvus venit in ora cruor. »* —

Gaudet chorus cælestium,
Et Angeli canunt Deo;
Palamque fit pastoribus
Pastor Creator omnium.

Cette dernière strophe n'est pas seulement le reflet de la narration évangélique (*Luc.* II), elle en est encore le plus touchant commentaire par le trait final, qui, en rapprochant des *pasteurs* le titre aussi de *Pasteur,* que se donnera lui-même un jour le doux Enfant de la crèche : *Ego sum Pastor bonus,* explique à lui seul pourquoi le Fils de Dieu, venant en ce monde, se manifeste d'abord aux bergers. Michel Timothée développe trop bien la pensée renfermée dans cette mystérieuse antithèse pour que nous ne le citions pas ici tout entier en finissant : *Cur Christi nativitas fuerit prius prænunciata pastoribus, quam sacerdotibus aut aliis ex Judæis, dicimus primo, quia Christus in lege tanquam Pastor fuit per Moysem et cæteros patriarchas et prophetas figuratus; secundo, quia tanquam Pastor fuit promissus; tertio, quia tanquam verus Pastor venit in mundum, et officium veri Pastoris exercuit, et bonum Pastorem se nominavit; quarto, quia Christus non superbis et dormientibus, sed hominibus simplicibus et vigilantibus erat commissurus gregem suum et officium pastoratus* [1].

Sedulius fait ailleurs ce même rapprochement :

Tunc prius ignaris pastoribus ille creatus [2]
Enituit, quia Pastor erat, gregibus refulsit
Agnus, et angelicus cecinit miracula cœlus.

Au lieu de la doxologie : *Jesu, tibi sit gloria,* on lit à l'Hym-

In iambicis dimetris Breviarii Romani aliquando secundo loco tribrachys, pes tribus syllabis brevibus constans, occurrit, ut in hymno Sedulii ad Laudes in Nativitate Domini : A solis ortus cardine, *ubi versus tertius sextæ strophæ :* Et lacte modico pastus est. *Non inficior id licere in odis iambicis dimetris; sed in hymnis Ecclesiasticis hujusce generis, cum notæ musicæ pro solis octo syllabis sint dispositæ, perturbatur euphonia, si novem syllabæ adhibeantur.* (Cœlii Sedulii opera omnia. Romæ, 1794. In-f°. Sup. hoc hymn. p. 373. — Hymnodia Hispanica. Romæ, 1786. In-4°. Dissert. de hymn. Eccles. n° 210.)

1 *Sup. hoc hymn. — Op. jam multoties cit.*

2 *Carm. Pasch.* II, 70-73. — *Creatus* ici pour *Natus.* Cependant beaucoup de mss. portent *Creator,* comme dans notre hymne.

naire de la Bibliothèque nationale, n° 1092, S.XII, déjà cité plus haut :

Summo Parenti gloria
Natoque laus quam maxima,
Cum Sancto sit Spiramine
Nunc et per omne sæculum.

Et maintenant, croirait-on bien que nos gallicans ne jugèrent pas cette admirable pièce de Sedulius, vrai chef-d'œuvre de notre Hymnographie latine, digne d'occuper chez eux la plus modeste place dans tout le temps de Noël ! Est-ce parce que le souvenir de la Bienheureuse Vierge y figurait trop largement à leur gré, ou bien parce que le style de ce pieux morceau ne flattait pas assez leur goût académique? Peut-être pour ces deux raisons à la fois.

VI

HYMNE DE LA FÊTE DES SAINTS INNOCENTS AUX MATINES

Auteur : *Prudence.*

Audit tyrannus anxius
Adesse regum Principem,
Qui nomen Israel regat,
Teneatque David regiam.

Exclamat amens nuntio :
Successor instat, pellimur :
Satelles, i, ferrum rape :
Perfunde cunas sanguine.

Quid proficit tantum nefas ?
Quid crimen Herodem juvat ?
Unus tot inter funera
Impune Christus tollitur.

Jesu, tibi sit gloria, etc.

CODD. MSS. — *Prud. Bibl. Reg.* s. IV. Vel. V. (P.) — *Prud. Monsp.* 1. s. IX. (P.) — *Rhenov.* 1. s. IX. (Daniel.) — *Prud. Monsp.* 2. s. X. (P.)

Synopsis. — Cette hymne et la suivante sont un magnifique hommage rendu à la glorieuse mémoire des saints Innocents. Quel saisissant contraste dans celle-ci d'abord, entre la

sinistre figure d'Hérode et le pacifique visage du Roi des rois[1], qui vient enfin se mettre à la tête d'Israël, et prendre possession du trône de David! Le cri du tyran, que cette nouvelle jette dans un accès de fureur, retentit encore à nos oreilles effrayées; mais l'Église y répond par un autre cri tout à la fois d'indignation et de victoire, qui, jusqu'à la fin des siècles, imprimera au front d'Hérode une indélébile flétrissure, et sera à jamais pour le Christ, toujours vivant et toujours régnant, un de ses plus beaux chants de triomphe.

Critique. — On ne trouve généralement pas cette hymne dans les vieux bréviaires manuscrits; et quand on l'y rencontre, comme par exemple dans le codex de *Rhénovie*, cité par Adalbert Daniel, c'est toujours à la suite de celle de *Salvete, flores martyrum*[2], dont elle ne se sépare pas, et encadrée alors dans un nombre plus ou moins considérable de strophes, toutes empruntées aussi au *Cathemerinon* de Prudence, hymne XII : *Quicumque Christum quæritis*, intitulée *De Epiphania*, laquelle compte jusqu'à deux cent huit vers. Dans sa rédaction actuelle, notre hymne s'étend seulement du vers 93 au vers 100, et du vers 133 au vers 136.

Son absence aux manuscrits explique évidemment pourquoi on ne la lit pas davantage dans les incunables si multipliés de la version d'Hilarius[3]. Le *Psalterium Parisiense* de 1503[4] n'en fait pas non plus mention encore. On la rencontre, pour la première fois peut-être, dans l'*Elucidatorium* de Clicthoue (1515); ce qui prouve qu'elle était déjà en usage, à l'époque de ce commentateur, dans quelques églises de France et même d'Allemagne, notamment celle de Constance, comme l'établit le bréviaire de cette église, imprimé à Augsbourg l'an 1516[5]. Mais Grancolas, après Gavanti, nous affirme qu'elle ne fut

[1] *Rex pacificus magnificatus est, cujus vultum desiderat universa terra.* 1re Ant. des premières vêpres de Noël.

[2] Tomasi, il est vrai, commence l'hymne par *Audit tyrannus anxius;* mais nous pensons que, au lieu de reproduire ici les bréviaires, dont Clicthoue et Cassandre nous ont conservé la leçon, il a tout simplement suivi le texte et l'ordre de Prudence du vers 93 au vers 140.

[3] Cf. notre introduction, t. I, p. II.

[4] Cf. notre *Recensus*, t. I, p. 14.

[5] Cf. Adalb. Daniel, *Thesaurus hymnolog.* T. IV, pp. XI et 121.

pas insérée au Bréviaire romain avant 1550. Saint Pie V l'y fixa définitivement en 1568[1]. Ni les Chartreux, ni les Cisterciens, ni les Dominicains ne l'ont adoptée[2].

Commentaire.

Audit tyrannus anxius
Adesse regum principem,
Qui nomen Israel regat,
Teneatque David regiam.

Rien ne trouble un tyran et ne l'inquiète comme l'appréhension de perdre sa couronne, et le châtiment propre des impies est de trembler là même où il n'y a pas le moindre sujet de craindre[3]. *Audiens autem Herodex rex, turbatus est.* (Matth. II, 3.)

Regum principem. — Selon la parole de l'Apocalypse : *Rex regum, et Dominus dominantium.* (XIX, 16.) Les deux vers :

Qui nomen Israel regat,
Teneatque David regiam,

rappellent, le premier la prophétie de Michée, que les princes des prêtres et les scribes du peuple signalent eux-mêmes à Hérode : *Ex te enim* (Bethleem) *exiet dux, qui regat populum meum Israel* (Matth. II, 6) ; et le second, la parole de l'Ange à Marie : *Et dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus.* (Luc I, 32.)

Nomen Israel. — Tout ce qui porte le nom d'Israël, toutes les tribus d'Israël, tout cet Israël nouveau, ce *peuple d'acqui-*

[1] Jusque-là à Rome on ne chantait pas d'autres hymnes pour la fête des saints Innocents, que celles de Noël ou du Commun des Martyrs.

[2] Ces derniers chantent aux Laudes l'unique strophe suivante, extraite de l'hymne abécédaire de Sedulius, du vers 37 à 40 :

Caterva matrum personat
Collisa deflens pignora,
Quorum tyrannus millia
Christo sacravit victimas.

Cette strophe se rencontre également sous la rubrique *de SS. Innocentibus*, mais alors au Nocturne dans les deux mss. du X[e] s. *Harl.* et *S. Petr. Corb.* 1, signalés à notre *Recensus*, t. I, p. 4.

[3] *Illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.* (Ps. XIII, 5.)

sition, dont les vieilles tribus ne furent que l'image, et qui, lui surtout, est appelé à la vision de Dieu par la manifestation de sa force dans les redoutables luttes de sa vie sur la terre. — *David regiam.* — Le palais, la cour de David, la sainte Église elle-même, cette nouvelle Sion, au sein de laquelle le Christ aura son trône éternel.

Exclamat amens nuntio :
Successor instat, pellimur ;
Satelles, i, ferrum rape,
Perfunde cunas sanguine [1].

Nuntio est l'annonce même de l'avènement du Sauveur faite par les Mages à Hérode. Ce prince ambitieux passe bientôt de l'anxiété à une cruelle démence, et s'écrie dans son homicide fureur : « Un successeur nous menace; on nous chasse : va, soldat; prends ton glaive, et inonde de sang tous les berceaux. » Ce trait, où la rage impuissante du persécuteur atteint son paroxysme, met plus vivement en lumière la divine puissance de l'Enfant dont il convoite la vie, et projette sur l'apostrophe suivante, qui termine l'hymne, un incomparable éclat :

Quid proficit tantum nefas?
Quid crimen Herodem juvat?
Unus tot inter funera
Impune Christus tollitur.

Il n'y a pas de sagesse, ni de prudence, ni de conseil contre le Seigneur, et le désir des pécheurs périra avec eux [2].

Jamais, certes, ce double oracle ne reçut une plus solennelle

[1] Les trois derniers vers manquent au ms. de Rhénovie et dans les imprimés antérieurs à 1568, dont la double collection de Clicthoue et de Cassandre sont l'écho : la strophe s'y modifie et s'y confond ainsi avec la précédente :

Audit tyrannus anxius
Adesse regum principem :
Exclamat amens nuntio :
Ferrum, satelles, arripe.

Rhenov. 1. *Corripe.*

Une si notable divergence à l'encontre de tous les mss. de Prudence est vraiment étonnante.

[2] *Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum.* (Prov. xxi, 30.) — *Desiderium peccatorum peribit.* (Ps. cxi, 9.)

justification que dans ce lamentable drame, dont Bethléem et ses alentours furent le sanglant théâtre. De tous ces innombrables milliers d'innocentes victimes, un seul enfant échappe à la colère d'Hérode, et c'est celui-là même qui est l'unique objet de ses poursuites et qu'il espère envelopper dans ce massacre général ! Loin d'être une faiblesse, la fuite de Jésus est un triomphe, car elle inflige à l'orgueil de son infâme persécuteur la plus honteuse déception ; et c'est des extrémités mêmes de cette terre étrangère où le Sauveur ira chercher un asile, que sa main d'Enfant le frappera d'une incurable plaie dont il mourra bientôt, dictant encore, en expirant, les arrêts d'une cruauté qui ne sera plus à craindre.

On ne lit de cette strophe que le premier et le quatrième vers seulement dans plusieurs anciens bréviaires. Les deux intermédiaires sont ainsi conçus :

Inter coævi sanguinis
Fluenta, solus integer... —

Ils appartiennent, dans la pièce de Prudence, à la strophe qui vient immédiatement après la dernière de notre hymne, et que le bréviaire parisien de Vintimille avait reproduite[1].

Clicthoue, Cassandre, Tomasi prêtent à cette hymne une doxologie propre, que nous devons mentionner :

Sit Trinitati gloria,
Virtus, honor, victoria,
Quæ dat coronam testibus
Per sæculorum sæcula.

Quel que soit le mérite de cette doxologie, qui rappelle tout à la fois et le sanglant témoignage rendu par les saints Innocents à l'Enfant-Dieu, et l'immortelle couronne qui en a été le prix, l'Église romaine n'a pas cru devoir la consacrer, ne voulant pas déroger à la règle adoptée pour cette octave de la Nativité de clore toutes ses hymnes par la doxologie commune :

1 *Inter coævi sanguinis*
Fluenta, solus integer,
Ferrum, quod orbabat nurus,
Partus fefellit Virginis.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine, etc.,

référant ainsi tout honneur et toute gloire au Sauveur né de la Vierge Marie, sans se laisser distraire de la grande pensée de son avènement par les fêtes mêmes de ces illustres saints, qu'elle semble n'avoir placés sur son cycle, en ces derniers jours de l'année, que pour faire cortège à l'Enfant-Dieu, et composer en quelque sorte comme une garde d'honneur autour de son berceau [1].

[1] C'est ce qui explique pourquoi, pendant l'Octave de la Nativité, les Vêpres, aux jours de saint Étienne, de saint Jean, des saints Innocents, de saint Thomas de Cantorbéry et de saint Sylvestre, sont toujours jusqu'à Capitule de la solennité de Noël.

VII

HYMNE DE LA FÊTE DES SAINTS INNOCENTS AUX LAUDES

Auteur : *Prudence.*

Salvete, flores martyrum,
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas.

Vos prima Christi victima,
Grex immolatorum tener,
Aram sub ipsam simplices
Palma et coronis luditis.

Jesu, tibi sit gloria, etc.

CODD. MSS. — Les mêmes qu'à l'hymne précédente.

Synopsis. — Aux Matines déjà, l'Église nous a fait assister au sacrilège massacre des Innocents, fruit déplorable de la cruelle jalousie de l'impie Hérode; dans cette hymne des Laudes, elle nous appelle aux pieds de ces douces victimes, pour les saluer avec elle, et leur payer le juste tribut de notre

---

TEXTE PRIMITIF :

V. 7. Aram *ante* ipsam simplices —

vénération devant cet autel même de l'Agneau, sous lequel ces bienheureux enfants jouent encore, dans une si ravissante simplesse, avec leurs palmes et leurs couronnes.

Critique. — Comme la précédente, cette hymne est tirée, nous l'avons déjà dit, de la pièce de Prudence, qui a pour titre : *De Epiphania,* du vers 125 au vers 132. Réduite à ces deux strophes seulement, elle ne fut pas insérée au Bréviaire romain avant 1550. On voit, par les recueils de Clicthoue et de Cassandre, que, contrairement à l'original, elle venait dans les vieux bréviaires avant l'hymne : *Audit tyrannus anxius,* avec laquelle elle faisait un unique morceau, que l'on chantait sans division et tout d'un trait.

Mais à quelle Heure canoniale était-elle affectée? comment la préciser, les bréviaires que nous avons vus jusqu'à ce jour ne portant en tête d'autre indication que celle-ci : *In Festo SS. Innocentium,* ou bien : *De pueris Innocentibus.*

Ces deux seules strophes, qui composent aujourd'hui notre hymne des Laudes, parurent sans doute aux rédacteurs des anciens bréviaires mériter l'honneur d'être placées en tête des cinq autres qui leur avaient été associées; ils ne croyaient pas faire mieux que d'inaugurer leur chant par ce cri de salutation, de louange et d'honneur : *Salvete, flores martyrum!*

L'Église romaine en a jugé autrement, et, se conformant à l'ordre suivi par le poète, elle a mis d'abord sous nos yeux au Nocturne le drame sanglant de Bethléem, réservant le chant du triomphe pour les Laudes, c'est-à-dire pour l'heure de l'aube matinale, qui figure la bienheureuse aurore de l'éternelle vie.

Commentaire.

Salvete, flores martyrum,
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas.

« Salut, fleurs des martyrs, que, sur le seuil même de la vie, le persécuteur du Christ a moissonnées, comme la tempête effeuille les roses naissantes. »

Flores martyrum. — Les saints Innocents ont été, en effet,

de vrais martyrs, puisque c'est en haine de Jésus-Christ qu'ils furent égorgés. L'effusion de leur sang mérita seule pour eux la palme du martyre, comme les eaux du baptême méritent chaque jour à d'autres milliers d'enfants *ex opere operato* le bonheur de la vision béatifique. Ce qui fait dire à saint Bernard : *Ille pro Christo trucidatos infantes dubitet, inter martyres coronari, qui regeneratos in Christo non credit inter adoptionis filios numerari* [1].

Ils sont, à bon droit, salués *fleurs des martyrs*, parce qu'ils apparaissent au printemps de la grâce évangélique, à l'aurore de l'incarnation du Sauveur, comme des fleurs précoces, dont les rayons naissants du soleil de justice ont hâté l'éclosion sur la terre privilégiée de Bethléem. Jésus-Christ, qui venait ici-bas condamner la malice du monde, a voulu avoir pour premiers témoins ces innocentes victimes [2], dont le sang, à défaut de la langue encore enchaînée, rendit à son nom le plus éloquent témoignage [3].

Pour faire disparaître les élisions, le bréviaire de Paris avait modifié le deuxième vers de cette strophe, et changé tout à fait le troisième, de la façon suivante :

In lucis ipso limine,
Quos sævus ensis messuit —

Mais, outre que cette nouvelle structure cause à la période un enchevêtrement qui nuit à la clarté de l'idée [4], elle trans-

[1] Serm. *de Innocentibus.*

[2] *Deus est qui natus est : innocentes illi debentur victimæ, qui venit damnare mundi malitiam.* (Brev. rom. in octav. SS. Innoc. Lect. II noct. Serm. I. S. Aug. *de Innocentibus.*)

[3] *Deus, cujus hodierna die præconium Innocentes martyres non loquendo, sed moriendo confessi sunt.* (Collecte de la messe et de l'office des SS. Innoc.)

[4] On ne voit pas bien, en effet, si ce deuxième vers : *In lucis ipso limine,* se lie au troisième ou au premier de la strophe. Le doute provient du double sens que certains commentateurs donnent ici au mot *lucis,* lequel peut s'entendre, selon eux, ou de la lumière de la vie, à l'aurore de laquelle les saints Innocents apparaissent à peine, ou du Sauveur lui-même, qui est la vraie lumière du monde, *lux mundi.* Le texte original, que reproduit le Bréviaire romain, peut bien, absolument parlant, se prêter à l'une et à l'autre interprétation; mais, à notre avis, la leçon parisienne a le grand tort, avec sa construction entortillée, de sembler vouloir donner l'exclusion à la première, la seule vraiment naturelle, et que le contexte puisse sérieusement autoriser.

porte mal, ce nous semble, à l'instrument inanimé de l'immolation, l'image du quatrième vers :

Ceu turbo nascentes rosas —

si admirablement choisi par le poète pour exprimer la terrible et orageuse fureur du persécuteur du Christ. Car c'est bien Hérode lui-même, *Christi insecutor,* qui est ce souffle dévastateur, dont la violence déchire et emporte dans un noir tourbillon les roses à peines écloses autour du berceau de l'Enfant-Dieu[1].

Saint Augustin semble avoir lu ces beaux vers et s'en être

[1] Ce n'est pas, en effet, dans le fer homicide des exécuteurs que le poète veut que nous contemplions d'abord l'orage; mais bien dans le persécuteur du Christ, dont le cœur superbe et jaloux se soulève et se déchaîne comme une trombe furieuse sur Bethléem et ses alentours. Corneille l'avait bien compris, quand il traduisait :

Du troupeau des martyrs prémices innocentes,
Qui payez pour un Dieu, qui vient payer pour tous,
A peine vous vivez, qu'un tyran fond sur vous,
Ainsi qu'un tourbillon sur des roses naissantes.

Arevalo lui-même, qui, dans son *Hymnodia Hispanica,* p. 148, ne voit pas de bon œil la double élision de la strophe de Prudence, ne peut s'empêcher plus tard, dans la belle édition qu'il nous a donnée de ce poète, tout en applaudissant au vers nouveau : *Quos sævus ensis messuit,* comme le devait un puriste, de regretter avec nous l'équivoque introduite dans cette strophe par le malencontreux remaniement du deuxième vers. Il aurait préféré la transformation suivante :

Salvete, flores martyrum
Quos sævus ensis metuit
In lucis ipso limine —

Ce que nous venons de dire prouve assez que le mieux était de respecter le texte de l'auteur. En écrivant ce morceau, Prudence avait sans doute présents à la mémoire ces vers de Virgile :

Continuo auditæ voces, vagitus et ingens,
Infantumque animæ flentes in limine *primo :*
Quos dulcis vitæ exortes et ab ubere raptos
Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

(*Énéide*, VII, 426-430.)

Et ces autres de Stace :

Qualia pallentes declinant lilia culmos,
Pubentesque rosæ primos moriuntur ad Austros.

(*Sylves*, III, 14-15.)

souvenu dans son Sermon X *de Sanctis*, d'où sont extraites les leçons du II[e] Nocturne des saints Innocents : ... *Qui jure dicuntur martyrum flores, quos in medio frigore infidelitatis exortos, velut primas erumpentes Ecclesiæ gemmas, quædam persecutionis pruina decoxit*[1].

Vos prima Christi victima,
Grex immolatorum tener,
Aram sub ipsam simplices
Palma et coronis luditis.

« Vous êtes les premières victimes du Christ, tendre troupeau d'enfants immolés ! Sous l'autel même, dans votre aimable simplesse, vous jouez avec vos palmes et vos couronnes. »

Les saints Innocents sont bien, en effet, les premières victimes que le Christ s'est choisies. Heureuses prémices des martyrs, ils meurent pour lui avant même qu'il soit mort pour eux ; et, tendres agneaux arrachés au sein de leurs mères, à peine formés pour le sacrifice, ils sont immolés à sa gloire par Hérode, vers la Pâque, figurant ainsi le Sauveur lui-même, qui, trente-deux ans plus tard, après avoir été raillé et moqué par un second Hérode, le propre fils de leur infâme bourreau, sera crucifié par Pilate, comme le véritable Agneau pascal offert en holocauste à Dieu le Père[2].

Quelle gracieuse image que celle de ces fortunés enfants jouant, avec leurs palmes et leurs couronnes, sous l'autel même de l'Agneau égorgé pour le salut du monde !

Le texte primitif, appuyé sur tous les plus anciens et les meilleurs manuscrits, dit : *Aram ante ipsam*, au lieu de : *Aram sub ipsam*. Le P. Arevalo ne doute pas que telle ne soit la vraie leçon de Prudence, en ne pas élidant *e* dans *ante*, comme le pratiquait assez fréquemment ce poète. Quelques commentateurs du XVI[e] siècle, entre autres Torrentius (m. 1595), frappés du passage analogue de l'Apocalypse[3], et désireux aussi, sans

[1] On a révoqué en doute l'authenticité de ce sermon. Nous n'avons pas à la discuter ici ; et pour l'heure nous nous en tenons simplement au Bréviaire, qui l'attribue à saint Augustin.

[2] *Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo et Agno.* (Apoc. XIV, 4.) — Cf. Grégoire à Marsala, *Hymnodia SS. Patrum*, p. 229.

[3] *Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant.* (VI, 9.)

doute, d'adoucir le vers, introduisirent la variante actuelle, que les correcteurs insérèrent ensuite au Bréviaire. Ni Clicthoue ni Cassandre ne l'avaient adoptée [1].

C'est parce que ces enfants martyrs ont triomphé d'un barbare tyran et vaincu le monde en consommant, par une mort précoce, cette course si abrégée pour eux de la vie, que l'auteur nous les dépeint avec des palmes et des couronnes, qui sont les insignes de la victoire [2]; et c'est par la plus heureuse et la plus délicate allusion qu'il nous les représente jouant avec ces couronnes et ces palmes. *Mire servavit poeta decorum personæ*, dit Érasme en admiration devant ce dernier vers : *Puerorum est ludere. Ludunt ante aram...; sed ludunt palma et coronis, prius exempli e vita, quam scirent se vivere.*

Bienheureux enfants, à qui la cruauté d'Hérode a valu le bonheur de mourir pour Jésus-Christ; vous qui des champs attristés de Bethléem, au milieu des larmes et des cris déchirants de vos mères [3], avez pris votre essor vers la Jérusalem des cieux, où vous suivez maintenant l'Agneau divin partout où il porte ses pas, souvenez-vous de vos frères qui luttent dans l'arène de cette vie de combat dont vous connûtes à peine la première aurore. En méditant cette hymne, dont l'Église fait monter chaque année vers vous les suaves accents, nous avons contemplé de plus près vos amabilités et vos charmes. Ah! daignez par votre gracieuse intercession, toujours si agréable à Jésus dont vous fûtes les premiers témoins, nous

[1] *Ara* offre, paraît-il, des acceptions diverses. Toutefois le P. oratorien Pierre Berthaud, dans son traité spécial *de Ara* (Nantes, 1633, c. II), s'efforce d'établir qu'il faut entendre par ce mot le fondement, la base de l'autel (*Altare*). S'il en est ainsi, le texte de Prudence n'est nullement en désaccord avec celui de saint Jean; car on peut très bien dire alors que, en jouant *ante aram*, les saints Innocents jouent aussi *subtus altare*. — D'autre part, à un point de vue tout à fait symbolique, une vieille glose, reproduite par Arevalo, nous fournit cette intéressante interprétation : *Ante aram Christi dicitur, quia ante passionem Christi occisi sunt. Unde de aliis dicitur : Vidi sub altare animos occisorum, id est per* (post) *passionem Christi.*

[2] ... *Et palmæ in manibus eorum.* — ... *Et in capitibus eorum coronæ aureæ.* (Ibid., IV, 4.)

[3] *Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus : Rachel plorans filios suos, et noluit consolari quia non sunt.* (Jerem. XXXI, 15. — Matth. II, 18.)

obtenir, avec l'innocence de la vie, la force de confesser hardiment son saint Nom jusqu'à l'effusion même du sang s'il le faut. Soyez-nous propices, Fleurs des martyrs, et une fois encore recevez nos pieuses et festivales salutations :

Salvete, Flores martyrum!

VIII

HYMNE DE L'ÉPIPHANIE AUX VÊPRES ET A MATINES

Auteur : *Sedulius*.

Crudelis Herodes, Deum
Regem venire quid times?
Non eripit mortalia,
Qui regna dat cœlestia.

Ibant Magi, quam viderant
Stellam sequentes præviam :
Lumen requirunt lumine:
Deum fatentur munere.

Lavacra puri gurgitis
Cœlestis Agnus attigit;
Peccata, quæ non detulit,
Nos abluendo sustulit.

Novum genus potentiæ :
Aquæ rubescunt hydriæ,
Vinumque jussa fundere
Mutavit unda originem.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 1. *Hostis* Herodes *impie,*
2. *Christum* venire quid times ?

Jesu, tibi sit gloria,
Qui apparuisti gentibus,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula.

CODD. MSS. — *Reg.* s. VIII. (Arevalo.) — *Ottob.* 1. s. VIII, vel IX. (Id.) — *Trevir.* 2. s. VIII, vel. IX. (Mone.) — *Rhenov.* 1. s. IX. (Daniel.) — *Bern.* s. IX. (Id.) — *Harl.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Jul.* s. X. (Id.) — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. (P.) — *S. Bert.* c. an. 1003. (Id.)

N.-B. — L'éditeur anglais de l'Hymnaire de Salisbury cite encore parmi les plus vieux mss. le *Manuale Devotionis* s. VIII. (Mus. Brit. *Bibl. Regia.* Tit. 2. A XX.); mais en collationnant ce codex au Musée Britannique, nous avons reconnu que l'hymne de Sedulius, rejetée *ad calcem*, était d'une main plus récente et ne paraissait pas remonter au delà du X[e] siècle.

Synopsis. — Dans cette hymne des Vêpres et des Matines de l'Épiphanie, l'Église célèbre la triple manifestation du Sauveur aux Rois, sur les rives du Jourdain, et aux noces de Cana, qui est l'objet de la fête de ce jour[1]. Un cri s'échappe de son cœur, et ce premier accent de noble ironie, que lui inspire sa juste indignation contre Hérode, est peut-être la plus solennelle affirmation de la divine royauté de Jésus, à la vie duquel ose attenter ce prince impie. Puis, dans un pieux

---

TEXTE PRIMITIF :

17. *Gloria* tibi, *Domine*,
18. Qui apparuisti *hodie*,
19. Cum Patre et *Sancto* Spiritu —

[1] *Tribus miraculis ornatum diem sanctum colimus : Hodie stella magos duxit ad præsepium : Hodie vinum ex aqua factum est ad nuptias : Hodie in Jordane a Joanne Christus baptizari voluit, ut salvaret nos, Alleluia.* (Ant. à *Magnif.* des II[es] Vêpres.) — Nous dirons au Commentaire pourquoi, dans cette antienne et celle du *Benedictus*, le souvenir des noces de Cana se trouve étroitement uni à celui de la manifestation aux Mages, contrairement à l'ordre chronologique observé dans notre hymne, qui place entre ces deux mystères le baptême de Notre-Seigneur.

recueillement, elle contemple les Mages qui, à la lumière de l'étoile, marchent à la recherche du grand Roi [1], *vraie lumière du monde*, et qui, l'ayant trouvé, rendent hommage à sa divinité par les présents qu'ils lui offrent. Elle salue ensuite le céleste Agneau qui, en descendant dans les eaux du Jourdain, communique au bain sacré du baptême, figuré par celui de Jean, la mystérieuse vertu de laver nos péchés. Elle paye enfin le tribut de son admiration à ce nouveau genre de puissance, qui fait rougir l'eau aux noces de Cana, et lui commande de changer de nature pour couler des urnes en flots de vin.

Critique. — Cette hymne est un extrait du *Carmen alphabeticum Sedulii* dont nous avons déjà parlé à propos de l'hymne de Noël : *A solis ortus cardine.* Elle se compose des strophes 8, 9, 11, 13 de cette pièce.

Quelques manuscrits, entre autres le *S. Petr. Corb.* 1. S. X, commencent à la 2e strophe : *Ibant Magi*, réservant la 1re : *Hostis Herodes impie* (t. prim.) pour la fête des saints Innocents, en lui annexant alors seulement la strophe 10 de Sedulius : *Caterva matrum personat*, que nous avons ci-dessus mentionnée au Commentaire de l'hymne : *Audit tyrannus anxius.* Le *S. Petr. Corb.* 2. S. XII assigne notre hymne à Laudes [2], et nos quatre strophes y sont précédées de la strophe : *Enixa est puerpera*, que nous avons aujourd'hui à l'hymne des Laudes de Noël, et qui est la 6e de Sedulius. Au Nocturne, c'est l'hymne *Christe Redemptor omnium;* et aux Vêpres, l'ambrosienne *Veni, Redemptor gentium* [3].

Commentaire.

Credulis Herodes, Deum
Regem venire quid times?

[1] *Magi videntes stellam, dixerunt ad invicem : Hoc signum magni Regis est : eamus et inquiramus eum.* (Ant. à *Magnif.* des Ires Vêpres.)

[2] Tomasi l'a trouvée aussi à Laudes dans un de ses mss. *In uno Hymnario ms.*, dit-il, *ponitur ad Laudes.* (Op. cit.)

[3] Cette dernière figure dans tous les mss. et incunables. Elle est aux Ires Vêpres de Noël dans le bréviaire Ambrosien et dans les anciens bréviaires romains-français. On peut la lire chez D. Guéranger, *Avent liturgique*, p. 248.

Non eripit mortalia,
Qui regna dat cœlestia.

Avec tous les manuscrits, les anciens livres portent :

Hostis *Herodes* impie,
Christum *venire quid times?*

et c'est le vrai texte de Sedulius, que les correcteurs ont sacrifié encore aux vieilles lois prosodiques[1]. — *Crudelis* ne nous dit rien que nous n'ayons appris déjà dans les deux précédentes hymnes. *Hostis*, au contraire, qui désigne un ennemi public et déclaré, nous montre Hérode sous sa physionomie vraiment caractéristique, à la tête de cette longue chaîne de potentats sacrilèges qui se sont ligués depuis avec lui contre le Seigneur et contre son Christ : *Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus.* (Ps. II, 2.) L'épithète *impie* confirmait cette interprétation[2].

La suppression de *Hostis impie* a amené celle de *Christum*, auquel on a substitué *Deum Regem.* Mais si Hérode pouvait supposer que le Messie attendu devait régner à la façon des rois de la terre, c'est évidemment qu'il ne le reconnaissait pas pour un Dieu. *Christum*, à notre sens, convenait donc beaucoup mieux ici que *Deum*, puisque Hérode ne connaissait le Sauveur que sous ce titre de *Christ*, assez auguste d'ailleurs pour lui commander le respect et la crainte ; et en maintenant ce mot, on conservait au vers la double couleur du psaume prophétique et du récit de l'évangéliste[3].

[1] Érasme fut le premier, paraît-il, à voir une double faute dans ce vers : *Hostis Herodes impie*, un trochée d'abord dans *Hŏstĭs*, que n'admet jamais la mesure iambique, et un spondée dans *Hērō*, qui ne doit pas se rencontrer au deuxième pied. Arevalo répond, à bon droit, 1° que, dans le mot *Herodes*, l'aspiration peut très bien avoir la valeur d'une consonne, comme maintes fois ailleurs chez Sedulius et autres poètes, et qu'alors *Hostis* devient un véritable spondée ; 2° que, *Herodes* étant un nom propre, la première syllabe peut *ad libitum* être longue ou brève, selon l'usage communément reçu à cette époque. Arevalo en fournit plusieurs exemples tirés de Sedulius même et de Vénance Fortunat. Cf. édit. Rom. de Sedulius, p. 374, et *Hymnod. Hisp. — Dissert. de Hymn.* n° 178, *in nota.*

[2] Saint Augustin a dit aussi en parlant d'Hérode : *Profanus hostis*, — Serm. x, *De Sanctis*, auquel l'Église a pris les leçons du 2e Noct. de la fête des saints Innocents.

[3] *Et congregans omnes principes sacerdotum, et scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi* Christus *nasceretur.* (Matth. II, 4.)

Tous les mots de cette strophe visent le baptême de la nouvelle alliance, à l'occasion de celui de saint Jean, qui n'en était que la figure, et auquel le Sauveur voulut bien se soumettre, pour nous offrir un grand exemple d'humilité, sans doute, mais surtout pour conférer à l'eau cette divine efficacité qui devait en faire à jamais la matière du sacrement de notre régénération spirituelle.

Lavacra est une expression qui désigne le baptême chrétien[1]; les deux mots suivants, *puri gurgitis*, aident encore à déterminer ce sens, en complétant la locution. C'est dans le Jourdain que descend le Sauveur; toutefois, ce ne sont pas les eaux de ce fleuve, assurément, que l'Église appelle ici, avec l'auteur, une onde pure, mais bien celles du baptême, dont le poète veut esquisser l'image allégorique.

Gurgitis semble tout exprès choisi pour représenter le primitif baptême d'immersion, lequel nécessitait des *Lavacrum* d'une dimension considérable, et une telle abondance d'eau, qu'ils ressemblaient souvent à des lacs ou à des rivières. Si bien, dit l'abbé Martigny[2], qu'on les appelait *Natatorium* ou *Piscina*[3].

[1] Cf. Lupi (Antonio-Maria). Dissert. *De sacris baptisteriis*, annotée par son confrère, le P. François Antoine Zaccaria.

C'est évidemment dans la même sens que Juvencus entend ce mot, en l'employant aussi comme Sédulius, à propos du baptême de saint Jean :

Zachariæ soboles desertis vallibus omnes
Ad deponendas maculas clamore vocabat,
Fluminis ut liquidi caperent miranda lavacra,
Queis animæ species abluta sorde niteret —
(Evang. Hist. I, 344.)

Chez Prudence, d'autre part, à l'hymne VI *Ante somnum*, le mot *Lavacrum* indique nettement le sacrement du Baptême :

Cultor Dei, memento,
Te fontis, et lavacri
Rorem subiisse sanctum;
Te, chrismate innotatum.

Le Rituel romain (*de Sacramento Baptismatis*) est plus explicite encore, et ne laisse plus de doute à cet égard, lorsque, dans l'oraison qui suit l'immission du sel dans la bouche du catéchumène, il met ces paroles sur les lèvres du prêtre : *Perduc eum, Domine, quæsumus, ad novæ regenerationis lavacrum.*

[2] *Dict. des Antiquités chrét.* Art. *Baptistères.*

[3] Socrate, *Hist. eccl.* VIII, 17. — « Aussi, ajoute l'abbé Martigny après

Le mot *Gurges* convient d'autant mieux à ces piscines sacrées, qu'elles étaient établies en un lieu plus ou moins profond, où l'on descendait par plusieurs marches, pour figurer le sépulcre du Christ, dont le baptême est le type, selon cette parole de l'Apôtre : *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum* (Rom. VI) [1].

Cœlestis Agnus, c'est-à-dire l'Agneau de Dieu, *Agnus Dei*, comme l'appelle Jean-Baptiste : *Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ.* (Is. XVI, 1.) C'est l'Agneau qui, étant descendu dans les eaux symboliques du Jourdain sans y apporter ses propres souillures, puisqu'il était impeccable, nous y lave des nôtres et en sort lui-même chargé du fardeau de nos crimes, qu'il portera, pour les expier, jusqu'au sommet du Calvaire : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* (Joan. I, 29.)

Quæ non detulit... sustulit est une heureuse antithèse qui rappelle, par opposition et en sens inverse de l'application faite au Sauveur, le miraculeux effet du baptême dans l'âme des néophytes qui, descendus dans la sainte piscine pour y noyer leurs fautes, en remontaient ensuite allégés et affranchis de toute iniquité.

Novum genus potentiæ:
Aquæ rubescunt hydriæ,
Vinumque jussa fundere
Mutavit unda originem.

Cette dernière strophe célèbre la troisième épiphanie du Seigneur. Dans les deux autres manifestations, c'est le Père qui révèle aux hommes son Fils bien-aimé; maintenant, c'est l'Homme-Dieu lui-même qui se révèle personnellement au monde en opérant le premier de ses miracles aux noces de

avoir cité cet auteur, les évêques avaient-ils soin de choisir, pour bâtir leurs baptistères, des lieux où se trouvaient des sources ou des cours d'eau. Le pape Damase, pour établir celui du Vatican, fit descendre du Janicule de grands cours d'eau, et voulut perpétuer lui-même la mémoire de ce fait par une inscription métrique, qui fut fixée dans la muraille de cet édifice et que Baronius rapporte d'après un très ancien manuscrit sous l'an 384. »

[1] Macri, *Hierolexicon*, Art. *Baptisterium*.

Tous les mots de cette strophe visent le baptême de la nouvelle alliance, à l'occasion de celui de saint Jean, qui n'en était que la figure, et auquel le Sauveur voulut bien se soumettre, pour nous offrir un grand exemple d'humilité, sans doute, mais surtout pour conférer à l'eau cette divine efficacité qui devait en faire à jamais la matière du sacrement de notre régénération spirituelle.

Lavacra est une expression qui désigne le baptême chrétien[1]; les deux mots suivants, *puri gurgitis*, aident encore à déterminer ce sens, en complétant la locution. C'est dans le Jourdain que descend le Sauveur; toutefois, ce ne sont pas les eaux de ce fleuve, assurément, que l'Église appelle ici, avec l'auteur, une onde pure, mais bien celles du baptême, dont le poète veut esquisser l'image allégorique.

Gurgitis semble tout exprès choisi pour représenter le primitif baptême d'immersion, lequel nécessitait des *Lavacrum* d'une dimension considérable, et une telle abondance d'eau, qu'ils ressemblaient souvent à des lacs ou à des rivières. Si bien, dit l'abbé Martigny[2], qu'on les appelait *Natatorium* ou *Piscina*[3].

[1] Cf. Lupi (Antonio-Maria). Dissert. *De sacris baptisteriis*, annotée par son confrère, le P. François Antoine Zaccaria.

C'est évidemment dans la même sens que Juvencus entend ce mot, en l'employant aussi comme Sédulius, à propos du baptême de saint Jean :

Zachariæ soboles desertis vallibus omnes
Ad deponendas maculas clamore vocabat,
Fluminis ut liquidi caperent miranda lavacra,
Queis animæ species abluta sorde niteret —
(Evang. Hist. I, 344.)

Chez Prudence, d'autre part, à l'hymne VI *Ante somnum*, le mot *Lavacrum* indique nettement le sacrement du Baptême :

Cultor Dei, memento,
Te fontis, et lavacri
Rorem subiisse sanctum;
Te, chrismate innotatum.

Le Rituel romain (*de Sacramento Baptismatis*) est plus explicite encore, et ne laisse plus de doute à cet égard, lorsque, dans l'oraison qui suit l'immission du sel dans la bouche du catéchumène, il met ces paroles sur les lèvres du prêtre : *Perduc eum, Domine, quæsumus, ad novæ regenerationis lavacrum.*

[2] *Dict. des Antiquités chrét.* Art. *Baptistères.*

[3] Socrate, *Hist. eccl.* VIII, 17. — « Aussi, ajoute l'abbé Martigny après

Le mot *Gurges* convient d'autant mieux à ces piscines sacrées, qu'elles étaient établies en un lieu plus ou moins profond, où l'on descendait par plusieurs marches, pour figurer le sépulcre du Christ, dont le baptême est le type, selon cette parole de l'Apôtre : *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum* (Rom. VI) [1].

Cœlestis Agnus, c'est-à-dire l'Agneau de Dieu, *Agnus Dei*, comme l'appelle Jean-Baptiste : *Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ.* (Is. XVI, 1.) C'est l'Agneau qui, étant descendu dans les eaux symboliques du Jourdain sans y apporter ses propres souillures, puisqu'il était impeccable, nous y lave des nôtres et en sort lui-même chargé du fardeau de nos crimes, qu'il portera, pour les expier, jusqu'au sommet du Calvaire : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* (Joan. I, 29.)

Quæ non detulit... sustulit est une heureuse antithèse qui rappelle, par opposition et en sens inverse de l'application faite au Sauveur, le miraculeux effet du baptême dans l'âme des néophytes qui, descendus dans la sainte piscine pour y noyer leurs fautes, en remontaient ensuite allégés et affranchis de toute iniquité.

Novum genus potentiæ:
Aquæ rubescunt hydriæ,
Vinumque jussa fundere
Mutavit unda originem.

Cette dernière strophe célèbre la troisième épiphanie du Seigneur. Dans les deux autres manifestations, c'est le Père qui révèle aux hommes son Fils bien-aimé; maintenant, c'est l'Homme-Dieu lui-même qui se révèle personnellement au monde en opérant le premier de ses miracles aux noces de

avoir cité cet auteur, les évêques avaient-ils soin de choisir, pour bâtir leurs baptistères, des lieux où se trouvaient des sources ou des cours d'eau. Le pape Damase, pour établir celui du Vatican, fit descendre du Janicule de grands cours d'eau, et voulut perpétuer lui-même la mémoire de ce fait par une inscription métrique, qui fut fixée dans la muraille de cet édifice et que Baronius rapporte d'après un très ancien manuscrit sous l'an 384. »

[1] Macri, *Hierolexicon*, Art. *Baptisterium*.

Cana, qui figurent les noces mystérieuses du céleste Époux avec son immortelle Église.

Novum genus potentiæ —

Le changement de l'eau en vin par le divin Sauveur inaugure véritablement un nouveau genre de puissance, et parce que nous ne rencontrons pas un semblable prodige dans tout l'Ancien Testament, et surtout parce qu'il est le signe d'un fait incomparable, dont la réalisation devait être le couronnement de tout le plan divin. Et, en effet, cette eau qui rougit tout à coup dans les urnes :

Aquæ rubescunt hydriæ —

représente, selon la pensée de saint Augustin [1], la loi de l'Ancienne Alliance, qui, en elle-même, avec toutes ses figures et ses prophéties, n'était, sans Jésus, qu'une eau froide et dépouillée de saveur. Mais Jésus vient, et dans sa pieuse incarnation il fait passer en quelque sorte par ses veines divines, lui qui est la Vigne du Père [2], cette eau fade de la loi mosaïque, pour la transformer alors *en ce vin céleste, en ce vin évangélique que l'on garde pour la fin du repas* [3], c'est-à-dire pour le dernier âge, qui doit durer jusqu'à la consommation des siècles.

Vinumque jussa fundere
Mutavit unda originem.

C'est sur l'ordre de Jésus que l'eau, changeant soudain de nature, coule maintenant des urnes en ruisseaux de vin; car c'est bien lui, le Sauveur, qui est ici le véritable Époux, l'Époux de cette chère Église dont nous voyons le commencement dans les premiers disciples qui croient à sa mission en ce jour, et dans les Mages aussi que l'office de cette solennité, à l'antienne de *Benedictus*, nous fait contempler accourant avec leurs présents aux noces royales : *Hodie cælesti Sponso juncta est Ecclesia, quoniam in Jordane lavit Christus ejus crimina :*

[1] *De Genes. ad Litter.* L. IX, c. 13.
[2] *Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est.* (Joan. xv, 1.)
[3] Bossuet. Serm. pour le IIe dim. après l'Épiph.

Currunt cum muneribus Magi ad regales nuptias, et ex aqua facto vino lætantur convivæ. Alleluia.

Cette antienne qui, avec celle des IIes Vêpres, lie si étroitement le souvenir des Mages à celui de Cana, est, nous l'avons déjà dit ailleurs [1], « un poétique faisceau où les trois mystères honorés en ce jour se réunissent, sans se confondre, dans l'ineffable unité de l'alliance du Christ avec l'Église. Ce mariage mystique est symboliquement représenté au Jourdain, dont les eaux figurent celles du baptême, qui doit purifier l'Épouse de ses souillures. Le festin de Cana est l'image de ces noces royales où vient s'asseoir l'humanité régénérée, à la tête de laquelle accourent les Mages. A ce miraculeux banquet, dont l'Eucharistie est la plus parfaite réalisation, l'eau est changée en vin, c'est-à-dire que l'Époux admet l'Épouse à la participation de sa divine nature, et verse dans son âme ce torrent d'indicible joie qu'exprime si bien la vive allégresse des convives. »

Ce morceau, vrai chef-d'œuvre de la langue sacrée de l'Église, où, sous les apparences d'une simplicité naïve, éclatent les plus riches beautés du désordre lyrique, resta sans doute à l'état d'énigme aux yeux de nos Gallicans, lesquels, fidèles d'ailleurs à leurs sots principes, l'éliminèrent sans pitié du nouveau bréviaire de Paris, aussi bien que cette belle hymne de Sedulius, avec laquelle elle se trouve en si parfaite harmonie de pensées et de style.

[1] *Revue des Bibliothèques paroissiales de la Province ecclésiastique d'Avignon.* Année 1858, p. 494, et l'*Univers* 1869, 7 janvier.

IX

HYMNE DE L'ÉPIPHANIE AUX LAUDES

Auteur : *Prudence.*

O sola magnarum urbium
Major Bethlem, cui contigit
Ducem salutis cœlitus
Incorporatum gignere.

Quem stella, quæ solis rotam
Vincit decore ac lumine,
Venisse terris nuntiat
Cum carne terrestri Deum.

Videre postquam illum Magi,
Eoa promunt munera;
Stratique votis afferunt
Thus, myrrham, et aurum regium.

Regem Deumque annuntiant
Thesaurus et fragrans odor
Thuris Sabæi, ac myrrheus
Pulvis sepulchrum prædocet.

Jesu, tibi sit gloria, etc.

CODD. MSS. — Les mêmes auteurs qu'à l'hymne VII : *Audit tyrannus anxius.*

Synopsis. — L'Église célèbre d'abord la gloire de Bethléem, et l'élève au-dessus des plus grandes cités, parce qu'elle a eu l'honneur de donner naissance à Celui qui, du ciel, est venu s'incarner ici-bas pour être le Chef et le Sauveur de son peuple. C'est Lui, dit-elle, qu'une étoile, dont la splendeur surpasse l'éclat du soleil, annonce à la terre, et lui apprend que Dieu, revêtu de notre chair mortelle, habite enfin parmi nous. Elle nous montre ensuite les Mages qui, après avoir reconnu le Sauveur nouveau-né, déposent à ses pieds les trésors qu'ils ont apportés de l'Orient, et, le front humilié dans la poussière, lui offrent en hommage l'encens, la myrrhe et l'or des rois. C'est un Roi, en effet, et un Dieu, s'écrie l'Église en finissant, que proclament cet or et l'odoriférant parfum de l'encens de Saba, et la myrrhe présage son sépulcre.

Critique. — Cette hymne, comme la vi[e] et la vii[e], est empruntée au XII[e] chant du *Cathemerinon* de Prudence, et se compose des vers 77-80, 5-8, 61-64, et 69-72 de ce poème *de Epiphania*. Pas plus que les deux hymnes *Audit tyrannus anxius* et *Salvete flores martyrum*, elle ne se rencontre dans les bréviaires manuscrits, ni même dans les imprimés avant 1550, où, d'après Gavanti, elle fut insérée alors seulement au Bréviaire de Rome. Les chartreux, les cisterciens, les dominicains ne l'ont jamais chantée. Ces derniers ont pour cette Heure des Laudes l'hymne *A Patre unigenitus*, comme les bréviaires de Salisbury et d'York [1]. En d'autres églises, à la place de ces deux hymnes et de la précédente, ou bien conjointement avec la dernière, *A Patre unigenitus*, et la première, *Hostis Herodes impie*, on chantait encore les suivantes à la fête de l'Épiphanie : *Illuminans Altissimus* [2], — *Jesus refulsit*

[1] Le ms. du musée Britannique, *Bibl. Harleiana*, n° 2961 (*Harl.* s. x) l'indique *ad I et II Vesp.* — L'Hymnaire bénédictin de saint Oswald, de la Bibl. du collège *Corporis Christi* à Oxford, n° 391 (*Oswald*, année 1064), l'assigne au contraire *ad Nocturnum*. On la trouve dans les collections de Clicthoue, Cassandre, Tomasi, Mone et Daniel.

[2] Luigi Biraghi, après D. Cellier, range cette hymne parmi les plus authentiques de saint Ambroise. Elle figure dans les mss. de la bibliothèque Ambrosienne des viii[e], ix[e] et x[e] siècles, où elle est ordinairement intitulée *in Epiphaniis*, à cause évidemment de la triple manifestation honorée en ce jour. On n'a pas cessé de la chanter à Milan. Raoul de Tongres (*De can.*

omnium [1], — *Nuntium vobis fero de supernis* [2], comme on peut le voir dans les manuscrits et les vieux livres.

Commentaire.

O sola magnarum urbium
Major [3] *Bethlem* [4], *cui contigit*
Ducem salutis cœlitus
Incorporatum [5] *gignere.*

O Bethléem ! seule tu es de toutes les grandes cités la plus grande, toi qui as eu le bonheur de donner naissance au Chef Sauveur d'Israël, descendu du ciel pour s'incarner ici-bas !

Prudence ne fait que reproduire, en renchérissant encore sur

Observ. c. XIII) la met aussi au nombre des hymnes de l'antique liturgie gallicane. Il dit à la fête de ce jour, *ad Nocturnos Ambrosianos : Illuminans Altissimus.* — Cf. Luigi Biraghi, *Inni sinceri di sant'Ambrogio.* Milan, 1862. — D. Guéranger, *Année liturgique.* — *Temps de Noël*, p. 162.

[1] Cette hymne est généralement attribuée à saint Hilaire de Poitiers; quelques modernes cependant la lui disputent. Nous avons dit au 1er vol. de ces *Études*, p. 93, ce que nous pensions à ce sujet de l'argumentation du docteur Hölscher. L'heure de l'office à laquelle elle était affectée variait selon les églises. Le ms. de saint Oswald, de provenance bénédictine, l'assigne *ad Matutinas*, c'est-à-dire à Laudes; celui de la bibliothèque Harléienne (*Harl.*), également cité plus haut, la marque *super Nocturnum;* et un autre signalé par Tomasi, mais sans désignation aucune, l'indique pour les Vêpres, *in Epiphania ad Vesperum.*

[2] Fulbert de Chartres est réputé l'auteur de cette hymne. Daniel l'a lue dans le ms. de Hambourg, que les uns affirment être contemporain de Fulbert, mais que d'autres, avec Rambach (Anth. I, p. 23), ne font pas remonter au delà du XIIIe siècle. Elle a été reproduite par les collecteurs du XVe et du XVIe siècle. Tomasi n'en fait pas mention. On la chantait communément aux Complies de ce jour. Cependant le Psautier de Paris 1503, *Psalt. Parisiense* de notre *Recensus*, l'indique à Noël *ad Matutinas.* Cf. pour le ms. de Hambourg, Adalb. Daniel, *Thes. Hymnolog.* T. I, Proleg. p. XI.

[3] *Major* pour *maxima.* Le comparatif, en ces sortes de phrases, est souvent employé chez Prudence pour le superlatif. C'est un hellénisme dont les classiques aussi ont usé et qui a passé dans la Vulgate : *Qui major est vestrum.* (Matth. XXIII, 11.) Cf. Arevalo *in hunc loc.*

[4] Prudence écrit *Bethlem* pour *Bethleem*, ainsi que maintes fois ailleurs, selon l'antique usage des Hébreux, dit Arevalo (ibid.). — Il abrège la première syllabe, comme le fait aussi saint Jérôme dans l'épitaphe de sainte Paule.

[5] C'est dans le néo-latin chrétien le synonime de *incarnatum.* Saint Hilaire de Poitiers (*Ad. Arian.*, p. 131), et saint Ambroise (*De Fide*, 5, 6, et *De Virginib.* I. Post med.) avaient dit déjà *incorporatio* pour *incarnatio.*

lui, l'oracle du prophète Michée, relaté par saint Matthieu : *Et tu Bethleem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda : ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israel.* (II, 6.)

Ninive, Babylone, Thèbes aux cent portes, la Rome des Césars furent assurément de grandes et superbes cités, et ne peuvent cependant entrer en parallèle avec Bethléem. La nouvelle Rome elle-même, dont les splendeurs illuminent aujourd'hui tout l'univers chrétien, pas plus que la Jérusalem de Salomon, qui projetait les ombres de son temple jusqu'au pied des murailles de l'antique Éphrata [1], ne saurait lui disputer sa glorieuse primauté. N'est-ce pas, en effet, parce qu'il a plu au Fils de Dieu de naître dans son sein, que toutes les gloires se sont accumulées sur elle avant, pendant, après l'avènement du Sauveur, et l'environneront encore jusqu'à la fin des temps? C'est dans ses murs que fut célébré le mémorable et symbolique mariage de Booz et de Ruth [2], d'où sortit la tige bénie de Jessé, le chef de l'immortelle lignée du Christ; c'est là que David, son illustre aïeul, eut aussi son berceau et reçut l'onction royale de la main de Samuel; c'est là que, à son entrée dans le monde, éclatèrent la joie des anges et l'allégresse des pasteurs; c'est là que, après sa naissance, coula le plus pur sang des martyrs, celui de la blanche troupe des Innocents, qui, les premiers, à l'aurore de leur vie, lui rendirent un solennel témoignage; c'est là, enfin, que, dans tout le cours des âges, depuis les Jérôme, les Paula, les Eustochium, qui s'y choisirent leur séjour et leur tombeau; depuis les croisés qui surent combattre et mourir pour assurer à leurs enfants la route qui mène à la crèche, jusqu'à ces foules innombrables qui chaque année y accourent encore de tous les points du monde en pieux pèlerinages, c'est là que, sous le souffle impétueux de la foi, les générations chrétiennes ne cessèrent jamais de se sentir comme irrésistiblement emportées.

[1] D'accord avec Eusèbe et saint Jérôme, nos topographes modernes placent Bethléem à huit kilomètres seulement de Jérusalem.

[2] Mariage du riche avec le pauvre, qui figurait, disent les docteurs, la future alliance du Fils de Dieu, le riche par excellence, avec notre pauvre nature humaine.

Les Pères et les Docteurs ne tarissent pas en éloges, quand il s'agit de Bethléem, et leur piété s'exhale alors en transports admirables. S. Grégoire de Nazianze[1] la salue la Métropole de l'univers, *totius terræ Metropolis;* et, dans son inimitable langage, le dévot S. Bernard s'écrie : *O Bethleem parva, sed jam magnificata a Domino, magnificavit te qui factus est in te parvus ex magno. Quæ tibi civitas non invideat pretiosum illud stabulum, et illius præsepii gloriam? In universa si quidem terra jam celebre est nomen tuum, et beatam te dicent omnes generationes, ubique gloriosa dicuntur de te, civitas Dei, ubique psallitur quia homo natus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus*[2]. O Bethléem, tu es vraiment la plus grande, la plus glorieuse de toutes les cités,

O sola magnarum urbium
Major Bethlem!

Après ce cri d'admiration, au souvenir toujours vivant de l'heureuse Bethléem, l'Église contemple un instant l'étoile miraculeuse, dont la splendeur incomparable annonce à la terre qu'un Dieu vient d'y apparaître sous l'humble voile de notre chair fragile :

Quem stella, quæ solis rotam
Vincit decore ac lumine,
Venisse terris nuntiat
Cum carne terrestri Deum.

On lit dans Prudence *hæc stella* au lieu de *quem stella.* Ce changement était imposé par la nécessité de lier ici cette deuxième strophe à la première, qui est la treizième du poète.

Ce n'est pas par sa grandeur que cette étoile l'emportait sur le disque du soleil, mais parce qu'elle brillait d'un plus pur éclat, et parce qu'elle était tout à la fois le signe révélateur et le symbole de l'astre par excellence, du soleil de la justice éternelle. Baronius[3], s'appuyant sur la lettre de S. Ignace aux Éphésiens, pense que Prudence fait moins ici de la poésie

[1] *Orat.* XV.
[2] *Serm.* I. *In Vigil. Nativ.*
[3] T. I, *Annal.* p. 68.

que de l'histoire. « Une étoile, dont le feu surpassait celui de toutes les autres, resplendit dans le ciel, dit le saint évêque d'Antioche : tous les autres astres, de concert avec le soleil et la lune, lui faisaient cortège, et elle répandait sa lumière sur toutes choses[1]. » Cette étoile était la figure du Sauveur lui-même, appelée dans l'Apocalypse *stella splendida et matutina*[2], qui, se levant alors sur le monde, faisait rayonner dans le cœur des Mages la lumière intérieure de sa grâce pour les attirer à lui. *Qui per stellam foris admonuit, ipse in occulto cordis intus edocuit,* dit S. Bernard[3].

Videre postquam illum Magi,
Eoa promunt munera;
Stratique votis offerunt
Thus, myrrham, et aurum regium.

Prudence avait écrit, au premier vers de cette strophe :

Videre quod postquam Magi —

Quod se rapportait alors à *caput sacratum*[4], la tête sacrée de Jésus, sur laquelle l'étoile s'était reposée. Dans le nouvel arrangement, ce relatif est remplacé par *illum,* qui affecte *Deum* du vers précédent.

Eoa, id est orientalia munera. — *Votis offerunt,* ils offrent en hommage, comme présents voués au Sauveur. — *Aurum regium,* l'or qui est le tribut payé aux rois[5].

1 « Ἀστὴρ ἐν οὐρανῷ ἔλαμψεν ὑπὲρ πάντας τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἀστέρας. — Τὰ δὲ λοιπὰ πάντα ἄστρα ἅμα ἡλίῳ καὶ σελήνῃ χόρος ἐγένετο τῷ ἀστέρι, αὐτὸς δὲ ἦν ὑπερβάλλων τὸ φῶς αὐτοῦ ὑπὲρ πάντα. » Cf. Ad. Daniel, *Thes. Hymnolog.* I, p. 123. — L'authenticité de cette lettre, qui a été contestée, est affirmée aujourd'hui par les meilleurs critiques. — Cf. *Dict. encyclop. de la théologie catholique.* Art. *Saint Ignace d'Antioche.*

2 XXII, 16.

3 Serm. I. *De Epiph.*

4 *Sed verticem pueri supra*
Signum pependit imminens,
Pronaque summissum face
Caput sacratum prodidit.
Videre quod postquam Magi,
Eoa promunt..... etc.
(*De Epiph.* vv. 57-62.)

5 *Quod regi solvitur in tributum, nam aurum propter sui nobilitatem munus est regale.* — Ludolphus, *Vita Jesu Christi,* in hunc loc.

Quel plus attendrissant, et aussi quel plus [illegible] spectacle que celui de ces rois humblement prosternés [illegible] étable, devant une crèche, pour y adorer, couché sur [illegible] de paille, l'Enfant-Dieu ! *Et procidentes adoraverunt eum; et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, aurum, [illegible] myrrham.* (Matth. II, 11.) — *Reges Tharsis et insulæ munera offerent : reges Arabum et Saba dona adducent; et adorabunt eum omnes reges terræ.* (Ps. LXXI, 10, 11.) — Les [illegible] S. Augustin, voient un enfant, et c'est un Dieu qu'ils adorent. — *Vident Reges humanitatem, divinitatem tamen adorant*[1]. Et nous qui, dans son auguste Sacrement, ne voyons [illegible] divinité ni l'humanité du Sauveur, inspirons-nous de la [illegible] Mages, pour le reconnaître et l'adorer avec le même [illegible] mais avec plus de mérite encore, sous les voiles eucharistiques où il se plaît à dérober sa présence à nos yeux mortels.

L'Église, en terminant, nous explique le mystère du triple présent offert à Jésus-Christ par les Rois :

Regem Deumque annuntiant
Thesaurus et fragrans odor
Thuris Sabæi, ac myrrheus
Pulvis sepulchrum prædocet.

Thesaurus, c'est-à-dire l'or, dont le Roi-Prophète avait dit : *Et dabitur ei de auro Arabiæ.* (Ps. LXXI.) — *Thuris Sabæi*, l'encens de Saba[2], selon l'oracle aussi du psalmiste : *Reges Arabum et Saba dona adducent.* (Ibid.) — *Myrrheus pulvis*, la myrrhe, qui dégoutte en larmes ou en grains de l'arbre qui la produit[3], et qui était employée surtout pour l'embaumement des corps. — *Prædocet* annonce, présage. C'est un mot nouveau acquis au néologisme chrétien. — *Thus Deo*, dit S. Léon, *myrrham homini, aurum offerunt Regi, scienter divinam, humanamque naturam in unitate venerantes, quod cordibus credunt, muneribus protestantur*[4]. Aussi le sentiment commun

[1] Serm. I. *De Epiph.*
[2] Les topographes ne s'accordent pas sur la région de Saba; les uns la placent en Arabie, les autres en Éthiopie.
[3] On croit communément que cet arbre est l'*Amyris* ou le *Balsamodendron myrrha.*
[4] Serm. I. *De Epiph.*

des Pères et des Docteurs est-il que les Mages n'offrirent pas séparément au Sauveur l'or, l'encens et la myrrhe, mais que chacun d'eux lui offrit à la fois ce triple présent, comme semble l'exiger le mystère de ce jour.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

HYMNES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES HYMNES CONTENUES DANS CE FASCICULE

8880. — Tours, impr. Mame.



LES

HYMNES DU BRÉVIAIRE ROMAIN

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

PREMIER VICAIRE HONORAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler;* c'est l'amour qui *chante.* »

JOSEPH DE MAISTRE. — (*Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

III

HYMNES DU TEMPS

(SUITE)

CARÊME — PASSION — TEMPS DE PAQUES
ASCENSION — PENTECOTE
TRINITÉ — SAINT-SACREMENT



PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

1884

LETTRE DE SA GRANDEUR M[GR] BOUCHÉ

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

A L'AUTEUR

Saint-Brieuc, le 29 juillet 1883.

Monsieur l'abbé,

En achevant la lecture de vos deux premiers volumes sur l'hymnographie du Bréviaire romain, j'éprouve le besoin de vous adresser mes plus sincères félicitations.

Ces Études accusent une grande érudition unie à une saine critique, en même temps qu'elles respirent le respect le plus pieux pour ces hymnes vénérables, les plus belles formules de la prière liturgique après les psaumes de David. Quelle richesse de pensée, quelle onction de piété et souvent quelle poésie dans ces chants sacrés sortis du cœur de saint Ambroise, de saint Grégoire, de Venance Fortunat, de saint Bernard, de saint Thomas d'Aquin! Mais ces hymnes si belles sont trop souvent incomprises de ceux mêmes qui en font le plus fréquent usage. On doit donc vous savoir gré d'avoir mis au jour le fruit de vos recherches et de vos méditations, et l'on ne peut que vous féliciter de la méthode que vous avez adoptée. Dans vos Études, chaque hymne du Bréviaire apparaît comme un poème dont vos lecteurs sauront l'histoire et dont ils auront l'intelligence. Non seulement ils en comprendront le sens littéral, mais à l'aide de vos commentaires ils en pénétreront les sens mystérieux, qui recèlent tant de richesses pour la piété. Ils reconnaîtront même qu'au point de vue de l'esthétique plusieurs de ces poésies sacrées peuvent soutenir le parallèle avec les premiers chefs-d'œuvre de la littérature classique.

Je fais donc des vœux pour le succès de votre ouvrage, et *je sou-*

haite, pour mon compte, *qu'il trouve sa place dans la bibliothèque de tous les prêtres de mon diocèse.*

Avec mes remerciements et mes félicitations, agréez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

✝ EUGÈNE.

Cette lettre de l'illustre Prélat est pour nous un bien précieux encouragement, et, Dieu aidant, nous nous efforcerons de ne pas rester trop au-dessous des éloges que, dans sa haute et si bienveillante indulgence, Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc a daigné décerner à nos Études hymnographiques.

En publiant la lettre de Mgr Bouché, la *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Brieuc (16 août 1883) l'annonça au clergé par les lignes suivantes, pour lesquelles nous la prions d'agréer ici nos humbles remerciements :

« Monseigneur a bien voulu donner son approbation motivée aux *Études* de M. l'abbé Pimont, du clergé de Paris, *sur les Hymnes du Bréviaire romain* [1].

« Nous sommes heureux, à tous égards, de la mettre sous les yeux des lecteurs de la *Semaine religieuse,* tant nous a paru remarquable, au triple point de vue de l'érudition, de la littérature et de la piété, la partie de l'ouvrage déjà publiée, savoir : le premier volume et un fascicule du second.

« Ce premier volume obtint, dès son apparition, les suffrages d'un juge compétent entre tous, de l'illustre et très regretté Cardinal de Poitiers. Le second s'annonce digne de son aîné.

« Aussi les lecteurs des *Études* éprouvent-ils un vif désir de les voir continuées et menées à bonne fin. Les ministres sacrés, les laïques pieux et instruits qui se les seront assimilées, n'auront plus à se poser avec raison, aux heures où ils réciteront ou chanteront les *Hymnes romaines,* la question qu'adressait le diacre Philippe à l'Éthiopien lisant, sans les comprendre, les saintes Lettres : *Putas ne intelligis quæ legis?* »

[1] Paris, chez Poussielgue.

ADDENDA

AU DOUBLE *RECENSUS* DE NOS MANUSCRITS
(Ier VOL. ET 1er FASCICULE DU IIe) POUR LA DISCUSSION
DU TEXTE DES HYMNES

---

1. FLORIAC. S. IX *ineunt.* (Martène.) — *Codex Floriacensis,* de l'abbaye de Fleury, maintes fois cité par D. Martène (*De Antiq. Eccl. ritibus*), qu'il estime avoir été écrit vers l'an 800.

2. DUAC. S. IX. (P.). — *Codex Duacensis.* — 1° *Psalterium cum orationibus;* 2° *Hymni,* etc. (en tout onze collections), provenant de l'abbaye de Marchiennes, sur la Scarpe, au diocèse d'Arras. — A la bibl. de Douai, N. G. 417 (ancien), D. 15 (actuel). Grand in-f°.

3. DURH. S. XI. (*Surt. Soc.*). — *Codex* de la bibl. du chapitre de Durham, publié par la *Surtees Society,* vol. XXIII, 1851.

4. ALB. S. XII. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Breviarum eccl. sancti Albani.* — Au musée brit. (*Bibl. Regia*), tit. 2. A. X.

5. CANT. S. circ. XIII. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Calendarium, Psalterium... et Hymnarium Cantuariense.* Ad calcem accedunt tres hymni in festum Corporis Christi, S. XIV (ut videtur), ineunte scripti. — Bibl. Ashmoléenne d'Oxford, n. 1525.

6. TREVIR. S. XIII-XIV. (Nolte.) — *Codex* de Trèves, provenant de l'abbaye de Saint-Mathias, près de cette ville. Bibl. de Trèves, n. 478-748.

7. SARISB. S. circ. XIV. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Breviarium eccl. Sarisburiensis.* — Bibl. du Collège de Saint-Jean-Baptiste d'Oxford, n. 179.

8. EBOR. S. circ. XIV. (Id.) — *Breviarium secundum morem eccl. Eboracensis.* — Bibl. Bodleienne d'Oxford, *Sub titulo* Laud. 84.

9. S. BENIG. S. XIV. (D.) — *Breviarium monasterii sancti Benigni Divinionensis ordinis sancti Benedicti.* — Bibl. de Dijon, n. 81, in-4°.

ADDENDA

AU CORPS DU TEXTE DE NOTRE PREMIER VOLUME
ET A CELUI DU PREMIER FASCICULE DE NOTRE DEUXIÈME

Sans attendre une nouvelle édition, nous croyons utile et agréable à nos lecteurs de les faire dès à présent bénéficier des plus notables additions qui doivent, avec ce Fascicule, compléter nos deux premiers volumes.

I. — TOME I

1° Pages XI et XII, ajouter à l'observation de Querini les lignes suivantes :

« W. Christ dit formellement : *Ecclesiasticis in cœtibus Gregorii non magis quam Synesii carmina unquam in usu erant*[1].

« Outre la raison générale que l'Église grecque répugnait à mêler dans les offices des chants nouveaux aux psaumes et aux autres cantiques sacrés, le même auteur ajoute que les poèmes de saint Grégoire de Nazianze étaient peu faits pour le chant, 1° à cause de la prolixité du mètre employé dans ses compositions, et 2° aussi à raison de la nature et de la forme presque toujours didactique de ses pièces. »

2° P. XXXIII, *in fine,* à la suite des paroles de Joseph de Maistre, ce passage de Lamennais : « Des débris de la langue latine, plus minée que l'empire, l'Église se fit une langue à elle, peu variée, peu riche, mais grave, forte, majestueuse, la langue liturgique, qui a traversé dix-huit siècles sans altération. C'est là qu'il faut chercher les véritables origines de la poésie chrétienne. Et cette poésie que fut-elle d'abord ? des chants religieux, des hymnes, et, à des époques

[1] *Anthologia Græca carminum Christianorum,* W. Christ et Paranikas. Lipsiæ in ædibus B. G. Teubner, 1871. — *Proleg.,* l. I, p. XII.

moins reculées, ces merveilleuses productions auxquelles on donna le nom de proses[1]. »

3° P. L, après la citation de Bossuet, on peut dire au contraire des hymnes des nouveaux bréviaires gallicans ce que W. Christ (op. cit. Præf. VI) affirme des hymnes byzantines par le vice de leurs auteurs : « At homines bysantini ut in reliquis vitæ humanæ studiis, sic in hoc quoque litterarum genere artificiosam quamdam subtilitatem potius quam veros animi affectus sequebantur, quo factum est, ut plerique melodi, cum divino afflatu et gratæ simplicitatis sensu carebant, theologicarum rixarum spinas atque argutias suis carminibus intexerent. »

4° P. LXXVII, en confirmation de la note, ajoutons qu'à l'époque du P. Faustin Arévalo (1786) plusieurs églises d'Espagne, notamment celle de Séville, n'avaient pas adopté encore la correction d'Urbain VIII[2].

5° P. XCIV, à propos de la strophe de l'hymne sur saint Denis l'Aréopagiste, disons que le texte de ce chant, emprunté au ms. 2832 de la bibliothèque nationale (fonds latin), cité par Bonnety (*Annales de philos. chrét.*, juillet 1855), et reproduit par l'abbé Darras, dans son *Histoire générale de l'Église*, t. VI, p. 433, porte au quatrième vers : *Cœlum petit,* au lieu de *cœlum adit.* Mais il y a là sans doute une erreur de copiste, car *petit* fausse le vers en lui apportant une syllabe de trop.

6° P. CI, vers la fin. « La rime, a dit, après M. Boucherie, M. Ph. Serret dans son style imagé, répercutant la rime, y fait tinter des sonneries de fête[3]. »

7° P. CII. Nous y avons dit : « On a prétendu que la poésie de l'Église était née de l'impuissance à composer dans le mode antique. Rien de plus faux, selon nous. » Nous ajoutons, avec saint Augustin : « Ceux qui aiment cette manière d'écrire accusent ceux qui ne l'emploient pas de ne pas pouvoir l'employer : ils ne savent pas que c'est par raison et par bon goût qu'ils s'en abstiennent[4]. »

8° P. 26. Après le deuxième vers de la strophe primitive, ajoutons la note suivante : « Cette forme était familière à saint Grégoire. » C'est ainsi que, parlant de Satan, il dit : « Quia ipse Domino contumax etiam in beatitudine CONDITUS EXTITIT. » (Mor., l. II, c. XVIII, n. 32.)

9° P. 27, n. 2. A la suite des vers de Sedulius, ne pouvons-nous pas citer ceux-ci d'Adam de Saint-Victor :

[1] *De l'Art et du Beau,* tiré du III[e] vol. de l'*Esquisse d'une philosophie.*
[2] *Hymnodia Hispanica*, p. 292. Note *a.*
[3] Feuilleton de l'*Univers,* 24 janvier 1875.
[4] Apud M[gr] Gaume, *Le Ver rongeur,* p. 52.

« Salve, dies dierum gloria,
Dies felix, Christi victoria,
Dies digna jugi lætitia,
Dies prima[1]! »

10° P. 57. A la première interprétation que nous avons donnée à ce double vers :

« Hoc nauta vires colligit,
Pontique mitescunt freta : »

nous en ajoutons une seconde, qu'un savant professeur au grand séminaire de Saint-Flour a bien voulu nous suggérer. C'est l'allusion à ce fait évangélique. Après le miracle de la multiplication des pains, le Sauveur avait commandé à ses apôtres de remonter dans la barque pour retourner de l'autre côté du lac de Génésareth. Or, sous un vent contraire, la navigation étant devenue fort orageuse, Jésus vint au-devant d'eux marchant sur la mer, vers la quatrième veille de la nuit, c'est-à-dire *ad galli cantum*.

On sait le reste. Pierre, qui a demandé au bon Maître d'aller à lui sur les eaux, enfonce bientôt sous les vagues. Le Sauveur lui tend la main et le relève en lui adressant un doux reproche; puis ils montent ensemble dans la barque. *Et cessavit ventus*, dit saint Matthieu (xiv, 25-32).

Nous acceptons d'autant plus volontiers cette seconde interprétation, qu'elle ressort naturellement de tout l'admirable symbolisme de cette hymne magistrale. Le coq, ainsi que nous l'avons fait remarquer (pages 58, 59, 63 et suiv.), est un des types les plus expressifs de Jésus-Christ. C'est lui ici dont la voix matinale (*Ego sum, nolite timere. — Modicæ fidei, quare dubitasti*) dissipe d'abord les appréhensions des apôtres, et raffermit ensuite sur les flots Pierre en particulier, comme plus tard, dans la nuit de sa Passion, il le réveillera de son sommeil au jardin de Gethsémani, et le fera surtout rentrer en lui-même après son reniement. — *Gallus jacentes excitat, et somnolentos increpat, Gallus negantes arguit.*

11° P. 60, note 2, ajouter encore ce passage de saint Léon, qui, parlant aussi des blasphèmes des Princes des prêtres, auxquels participaient les deux larrons, dit à son tour : « Et in quem manibus amplius sævire non poterant, linguarum tela jaciebant, dicentes : Alios salvos fecit, etc. » (Serm. *de Pass. Domini*, iv.)

12° P. 62. Adjoindre à la note 2 ce texte de saint Léon, en faveur du mot *labentem*, et peut-être aussi de la leçon *Lapsi stabunt* du

[1] 1er quatrain de la 1re strophe de la IIIe prose pascale. Cf. Léon Gautier, *Œuvres poétiques* d'Adam, 2e édit., 1881.

Bréviaire de saint Pie V : « Affuit enim dextera Domini Jesu Christi, quæ labentem te (*Petrum*), priusquam dejiceris, exciperet, et firmitatem standi in ipso cadendi periculo recepisti. » (Serm. IX, *de Pass.*, c. IV.)

13° P. 86. Remarquons, à propos du vers : *Mundi per abstinentiam,* que Ludolphe de Saxe semble l'entendre au sens de *purifiés par la mortification.* (*Vita J. C.* Édit. Palmé, in-8°, t. I, 263.)

14° PP. 103, 104. Au vers *Confessionem personent,* citer ce passage de saint Grégoire : « Confiteamur de præteritis peccatis nos accusantes, confiteamur de peccatorum indulgentia Deum laudantes. Est namque confessio peccati, et confessio laudis. » (*In septem Psalm. pœnitent.* Expos. *Psalm.* VI.)

15° P. 115. A l'occasion de l'invitatoire de l'office des morts : *Regem cui omnia vivunt, Venite adoremus,* consigner cette belle pensée de saint Jérôme : « Deo enim vivunt omnia, et quidquid revertitur ad Dominum, in familiæ numero computatur. » (*Élog. fun. de sainte Paule.*)

16° P. 125, au sujet de l'hymne des Complies, ajouter que, en d'autres églises, on chantait aussi, à cette dernière heure du jour, *a capite jejuni usque ad Dominicam III,* l'hymne : *Summi largitor præmii,* comme on peut le voir au *Codex* du musée brit. *Bibl. Harleiana.* (Harl.)

17° P. 126, rattacher à le discussion du texte de ce vers : *Ut pro tua clementia,* cette phrase du Pontifical : « Ad te revoca pietate solita. » (*De Reconciliatione pœnitentium.*)

18° P. 144, au vers : *Diem dies illuminans,* citer ces belles paroles de la *Vitis mystica :* « Ecce defecerunt dies nostri Diei Domini Jesu, qui solus est Dies sine tenebris... » (Ce traité, qui se trouve parmi les œuvres de saint Bernard, n'est pas de lui, paraît-il, mais il en est bien digne.)

19° P. 150, au double vers : *Læti bibamus sobriam. — Profusionem Spiritus,* à propos du mot primitif *ebrietatem,* auquel les correcteurs ont substitué *profusionem*, citer en confirmation de l'ancien texte ce passage de saint Ambroise, qui en reflète toute la beauté : « Sed hæc ebrietas sobrios facit...; Lætitiam generat, non titubantiam. (*De Caïn et Abel,* l. I, c. 5.)

20° P. 240, à la suite du double vers :

« Ut culpa nullum deprimat,
Nullum efferat jactantia. »

mettre en note ce passage de saint Ambroise, où l'illustre Docteur, commentant à propos du baptême le texte de la Genèse (II, 20) :

CORRIGENDA

Ier VOLUME

1° P. v. Peut-être aurions-nous mieux fait de ne pas citer les *Thérapeutes* en faveur de l'usage des hymnes aux deux premiers siècles. S'il faut en croire, en effet, Bouhier (1746), président à mortier au parlement de Dijon et membre de l'Académie française, les Thérapeutes n'étaient pas chrétiens, mais Esséniens[1].

2° Même page. Les meilleurs critiques affirment aujourd'hui que les *Constitutions Apostoliques* et l'*Epitome Clementina de gestis S. Petri* ont été composées pour le plus tôt seulement au IVe siècle. (Cf. l'abbé Duchesnes, *les Témoins Anténicéens du dogme de la Trinité*, p. 36.)

3° P. VI. Sur la foi du martyrologe d'Usuard, et aussi de Martigny (*Dict. des Antiquités chrét.*), nous avons donné le titre de *saint* à Clément d'Alexandrie, oubliant que Benoît XIV, dans sa préface au martyrologe romain, avait démontré que ce titre n'était nullement justifié, bien que « tout porte à croire, dit D. Guéranger, que de rares vertus chrétiennes et sacerdotales brillèrent constamment en lui ». (*Essai sur le naturalisme contemporain.* — M. A. de Broglie, *historien de l'Église.*) — Quant à l'hymne au *Christ Sauveur,* quelques auteurs, il est vrai, la lui disputent. « Sed, sicut res se habet, dit

[1] *Lettres pour et contre* sur la fameuse question : *Si les solitaires appelés Thérapeutes, dont a parlé Philon le juif, étaient chrétiens.* — Paris, 1712. Toutefois, le Dr Albert Thierfalder n'ose rien trancher à cet égard; il se contente de dire : « Sed num Therapeutæ Christiani fuerint eo jam tempore quo Eusebius historiam Ecclesiasticam scripsit, incertum erat neque adhuc satis constat. » — (De Christianorum Psalmis et Hymnis usque ad Ambrosii tempora. — Lipsiæ, Teubner, 1868, p. 10.)

W. Christ (*opere jam cit.*), hymnus inter antiquissima et celeberrima monumenta poesis Christianæ merito numeratur. — Georgius Bullus (*Defens. fidei nic.*, l. c.— *Apud Alb. Thierfelder*, op. supr. cit., p. 20) avait précisé davantage encore, en affirmant que si le chant en question n'appartenait pas à Clément d'Alexandrie, il était certainement en usage de son vivant.

4° P. XIII, à la dernière ligne. C'est par inadvertance que nous avons écrit *de Maître* au lieu *du Maître*. En effet, le pieux code d'observance régulière, connu sous le titre de *Regula Magistri*, ne doit pas ce nom au nom propre de son auteur, mais bien aux fonctions que celui-ci exerçait dans le monastère placé sous sa conduite. On doit donc traduire : *La règle du Maître* et non *de Maître*.

5° P. LXIV, note 1, comme en quelques autres endroits de ce Ier vol. et du 1er fascicule du IIe, nous avons écrit *Adrien*, au lieu de *Henri* de Valois.

6° N° 4 de notre *Recensus*, en citant le *Codex Oxoniensis theotiscus*, nous avons dit, sur la foi d'un auteur mal informé, qu'il n'était pas numéroté. Or, nous l'avons vu depuis à la Bodleienne d'Oxford sous le n° 25.

7° P. 9. Au n° 83 du même *Recensus*, nous avons dit à propos du Bréviaire de Gérard de Montaigu, évêque de Paris, dont le second volume (partie d'été) est à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 131, que le premier volume (partie d'hiver) se trouvait, d'après une note en tête du second de l'Arsenal, à la Mazarine, où nous ne l'avions cependant pas rencontré. Avis nous est venu plus tard qu'il avait définitivement pris place à la Nationale.

8° P. 16, au *Recensus* B., n° 5, signalant les diverses éditions de l'*Elucidatorium ecclesiasticum* de Clicthoue, nous avons omis celle de Jean Roigny, de Paris, 1556, in-f°, et celle aussi de Jérôme Marnef, Paris, 1590, in-8°. La plus récente n'est donc pas l'édition de Venise, 1555, comme nous l'avons cru d'abord : peut-être même en existe-t-il de plus récentes encore?

1er FASCICULE DU IIe VOLUME

P. 13, Hymne : *Creator* (*Conditor*, au texte primitif) *alme siderum*. C'est à tort que nous avons attribué ce chant à saint Ambroise, comme nous l'a fait justement observer la *Revue de Dublin* (the Dublin Review), juillet 1882, dans un article fort détaillé et dont les éloges d'ailleurs sont assurément au-dessus de nos mérites.

Il ne nous coûte donc pas d'avouer aujourd'hui, — et l'étude que

Producant aquæ animantia, éclaire d'un nouveau jour le symbolisme de cette hymne, dont l'endroit de l'*Hexameron,* relaté plus haut, nous a déjà donné la clef : « Et nata sunt animantia. Illa quidem in principio creaturæ : sed tibi reservatum est, ut aqua te regeneret ad gratiam, sicut alia generavit ad vitam. Imitare illum piscem qui minorem quidem adeptus est gratiam; tamen debet tibi esse miraculo : in mari est, et super undas est : in mari est, et super fluctus natat. In mari tempestas furit, stridunt procellæ : sed piscis natat, non demergitur; quia natare consuevit. Ergo et tibi hoc sæculum mare est. Habet diversos fluctus, undas graves, sævas tempestates. Et tu esto piscis, ut sæculi te unda non mergat. » (*De Sacramentis,* l. III, c. I, n. 3. Édit. Migne.)

21° P. 286. *Mane ultimum.* — Le matin suprême qui n'aura pas de soir. « Dies autem septimus, dit saint Augustin, sine vespera est, nec habet occasum, quia sanctificasti eum ad permansionem sempiternam. » (Confes., l. XIII, c. XXXVI.) Il avait dit déjà au chapitre précédent : « Domine Deus, pacem da nobis (omnia enim præstitisti), pacem quietis, pacem sabbati, sabbati sine vespera. »

« Le bienheureux et vénérable Bède, dit saint François de Sales, ayant su par révélation l'heure de son trépas, alla à vêpres (c'était le jour de l'Ascension), et se tenant debout, appuyé seulement aux accoudoirs de son siège, sans maladie quelconque, finit sa vie au même instant qu'il finit de chanter les vêpres, comme pour suivre son Maître montant au ciel, afin de jouir du *beau matin de l'éternité qui n'a point de vêpres.* » (Traité de l'*Amour de Dieu,* l. VII, c. IX.)

22° P. 295. Placer à la suite de nos observations, relativement à l'emploi de *i* pour *e,* et réciproquement, ce document nouveau : Au 5e distique qui figure dans l'épitaphe de Sacerdus ou Sacerdos, archevêque de Lyon (1553), récemment découverte dans la crypte de Saint-Nizier, le texte du Lapicide présente l'équivalence de l'E et de l'I. Ainsi on a écrit *munire* pour *munere, tenins* pour *tenens, sumire* pour *sumere, temore* pour *timore.*

IIe VOLUME

1° P. VII. En confirmation de notre sentiment, contraire à celui du P. J. Brucker, citer ces paroles de la Lettre de Mgr Parisis aux directeurs du séminaire de Langres : « Il (le christianisme) n'a presque pas créé de *mots nouveaux,* parce que c'eût été un obstacle à l'intelligence des peuples; mais il a donné à tous les mots dont il avait besoin un sens incomparablement plus riche, plus élevé, plus parfait. »

2° P. XIX. Pour annexer à la note 1, la réflexion suivante : Que si

le bon Rollin trouve que « les ornements chargés, confus, grossiers des anciens édifices gothiques, et placés pour l'ordinaire sans choix, contre les bonnes règles et hors les belles proportions, étaient l'image des écrits des auteurs des mêmes siècles », ne pouvons-nous pas dire à notre tour, maintenant que le mérite de cette architecture, tant blâmée alors, est universellement constatée, qu'elle est le *beau* reflet d'une *belle* littérature nouvelle ? (Cf. M. le chanoine Auber, *Histoire du symbolisme religieux,* t. IV, pp. 395, 396.)

3° P. 20, note 4, à propos de ces deux vers primitifs, si maltraités par Henri de Valois, lire dans l'hymne pascale d'Adam de Saint-Victor : *Mundi renovatio,* la strophe v qui les consacre :

« Christus cœlos reserat
Et captivos liberat
Quos culpa ligaverat
Sub MORTIS INTERITU. »

4° PP. 84, 85. Ajouter aux notes, dans l'hymne : *Tibi laus perennis Auctor. — Baptismatis Sacrator,* composée pour cette circonstance du baptême par Fortunat, et qui figure dans un Pontifical du xe siècle de l'église de Poitiers, qu'on retrouve la même expression de *Gurges* à la strophe VII :

« Hic gurges est fidelis
Purgans liquore mentes,
Dum rore corpus sudat
Peccata tergit unda. »

(Cf. l'abbé Corbet, *Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême.* Revue de l'*Art chrét.,* oct.-déc. 1879, où l'on peut lire toute cette hymne.)

Et pour le mot *Lavacrum,* donnons encore ce passage de saint Augustin disant, en parlant du Cathécumène : « Inunctus est, nondum lotus. — Sed non eis sufficit ad quod inuncti sunt : Festinent ad LAVACRUM, si lumen inquirunt. » (*Tract.* XLIV *in Joan.,* auquel l'Église a emprunté l'homélie sur l'évangile de l'Aveugle-né, pour le mercredi de la quatrième semaine du carême.)

CORRIGENDA

Ier VOLUME

1° P. v. Peut-être aurions-nous mieux fait de ne pas citer les *Thérapeutes* en faveur de l'usage des hymnes aux deux premiers siècles. S'il faut en croire, en effet, Bouhier (1746), président à mortier au parlement de Dijon et membre de l'Académie française, les Thérapeutes n'étaient pas chrétiens, mais Esséniens [1].

2° Même page. Les meilleurs critiques affirment aujourd'hui que les *Constitutions Apostoliques* et l'*Epitome Clementina de gestis S. Petri* ont été composées pour le plus tôt seulement au IVe siècle. (Cf. l'abbé Duchesnes, *les Témoins Anténicéens du dogme de la Trinité,* p. 36.)

3° P. VI. Sur la foi du martyrologe d'Usuard, et aussi de Martigny (*Dict. des Antiquités chrét.*), nous avons donné le titre de *saint* à Clément d'Alexandrie, oubliant que Benoît XIV, dans sa préface au martyrologe romain, avait démontré que ce titre n'était nullement justifié, bien que « tout porte à croire, dit D. Guéranger, que de rares vertus chrétiennes et sacerdotales brillèrent constamment en lui ». (*Essai sur le naturalisme contemporain.* — M. A. de Broglie, *historien de l'Église.*) — Quant à l'hymne au *Christ Sauveur,* quelques auteurs, il est vrai, la lui disputent. « Sed, sicut res se habet, dit

[1] *Lettres pour et contre* sur la fameuse question : *Si les solitaires appelés Thérapeutes, dont a parlé Philon le juif, étaient chrétiens.* — Paris, 1712. Toutefois, le Dr Albert Thierfalder n'ose rien trancher à cet égard; il se contente de dire : « Sed num Therapeutæ Christiani fuerint eo jam tempore quo Eusebius historiam Ecclesiasticam scripsit, incertum erat neque adhuc satis constat. » — (De Christianorum Psalmis et Hymnis usque ad Ambrosii tempora. — Lipsiæ, Teubner, 1868, p. 10.)

W. Christ (*opere jam cit.*), hymnus inter antiquissima et celeberrima monumenta poesis Christianæ merito numeratur. — Georgius Bullus (*Defens. fidei nic.*, l. c.— *Apud Alb. Thierfelder*, op. supr. cit., p. 20) avait précisé davantage encore, en affirmant que si le chant en question n'appartenait pas à Clément d'Alexandrie, il était certainement en usage de son vivant.

4° P. XIII, à la dernière ligne. C'est par inadvertance que nous avons écrit *de Maître* au lieu *du Maître*. En effet, le pieux code d'observance régulière, connu sous le titre de *Regula Magistri*, ne doit pas ce nom au nom propre de son auteur, mais bien aux fonctions que celui-ci exerçait dans le monastère placé sous sa conduite. On doit donc traduire : *La règle du Maître* et non *de Maître.*

5° P. LXIV, note 1, comme en quelques autres endroits de ce Ier vol. et du 1er fascicule du IIe, nous avons écrit *Adrien*, au lieu de *Henri* de Valois.

6° N° 4 de notre *Recensus*, en citant le *Codex Oxoniensis theotiscus*, nous avons dit, sur la foi d'un auteur mal informé, qu'il n'était pas numéroté. Or, nous l'avons vu depuis à la Bodleienne d'Oxford sous le n° 25.

7° P. 9. Au n° 83 du même *Recensus*, nous avons dit à propos du Bréviaire de Gérard de Montaigu, évêque de Paris, dont le second volume (partie d'été) est à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 131, que le premier volume (partie d'hiver) se trouvait, d'après une note en tête du second de l'Arsenal, à la Mazarine, où nous ne l'avions cependant pas rencontré. Avis nous est venu plus tard qu'il avait définitivement pris place à la Nationale.

8° P. 16, au *Recensus* B., n° 5, signalant les diverses éditions de l'*Elucidatorium ecclesiasticum* de Clicthoue, nous avons omis celle de Jean Roigny, de Paris, 1556, in-f°, et celle aussi de Jérôme Marnef, Paris, 1590, in-8°. La plus récente n'est donc pas l'édition de Venise, 1555, comme nous l'avons cru d'abord : peut-être même en existe-t-il de plus récentes encore?

1er FASCICULE DU IIe VOLUME

P. 13, Hymne : *Creator* (*Conditor,* au texte primitif) *alme siderum.* C'est à tort que nous avons attribué ce chant à saint Ambroise, comme nous l'a fait justement observer la *Revue de Dublin* (the Dublin Review), juillet 1882, dans un article fort détaillé et dont les éloges d'ailleurs sont assurément au-dessus de nos mérites.

Il ne nous coûte donc pas d'avouer aujourd'hui, — et l'étude que

nous avons faite depuis de l'hymne quadragésimale : *Audi benigne Conditor,* n'a fait que nous affermir dans notre nouveau sentiment, que ces deux pièces ont entre elles de trop sensibles affinités pour ne pas reconnaître, dans l'une comme dans l'autre, l'inspiration Grégorienne et le style propre au grand Pape. « L'expression si hardie: *Interitu mortis,* répétons-nous volontiers avec l'excellente *Revue,* n'est-elle pas parallèle à une autre locution non moins forte : *Infirma virium,* de l'hymne du carême ? Personne aussi n'osera nier que le vers : *Salvasti mundum languidum* (texte primitif) n'exprime une idée tout à fait familière à saint Grégoire dans ses homélies. Ces particularités, communes aux deux hymnes, révèlent évidemment le même auteur. »

X

HYMNE AUX VÊPRES DU CARÊME

Auteur présumé : *S. Grégoire.*

Audi, benigne Conditor,
Nostras preces cum fletibus,
In hoc sacro jejunio
Fusas quadragenario.

Scrutator alme cordium,
Infirma tu scis virium :
Ad te reversis exhibe
Remissionis gratiam.

Multum quidem peccavimus,
Sed parce confitentibus :
Ad nominis laudem tui
Confer medelam languidis.

Concede nostrum conteri
Corpus per abstinentiam;
Culpæ ut relinquant pabulum
Jejuna corda criminum.

TEXTE PRIMITIF :

VV. 11. Ad *laudem tui nominis* —
13. *Sic corpus extra* conteri
14. *Dona* per abstinentiam,
15. *Jejunet ut mens sobria*
16. *A labe prorsus* criminum.

Præsta, beata Trinitas,
Concede simplex Unitas :
Ut fructuosa sint tuis
Jejuniorum munera.

CODD. MSS. — *Reichenov.* 3. s. x. (Mone.) — *S. Petr. Corb.* 1. s. x. (P.) — *S. Bert.* c. An. 1003. (P.) — *S. Germ. Prat.* s. xi. (P.) — *Durh.* s. xi. (Surt. Soc.) — *S. Mart. Lemov.* c. 1100.

Synopsis. — Au début de la sainte Quarantaine, dont elle inaugure aujourd'hui la mystique dominicale, l'Église s'adresse tout d'abord à l'infinie bonté du Dieu Créateur. Elle le supplie d'accueillir favorablement les prières et les larmes qu'elle va répandre à ses pieds pendant les quarante jours de ce jeûne solennel. Pour obtenir à ses enfants, qui reviennent à lui, la grâce du pardon, elle rappelle à sa miséricorde tout ce qu'il y a de faiblesse dans leur nature fragile, dont son regard scrutateur a si amoureusement déjà sondé la profonde blessure. Puis, faisant avec eux l'aveu sincère et contrit de ces péchés sans nombre qu'ils déplorent, elle lui demande, pour l'honneur de son nom, le remède que réclament leurs mortelles langueurs.

Et afin qu'ils en soient trouvés dignes, elle le prie de leur accorder la grâce d'affaiblir le corps par l'abstinence, de telle sorte que l'âme, à son tour mortifiée, s'abstienne aussi de toute souillure criminelle. En terminant, l'Église, dans sa doxologie, fait monter vers la bienheureuse Trinité une suprême supplication pour implorer cette bénédiction féconde, qui doit faire fructifier dans nos cœurs l'humble tribut de nos jeûnes.

Critique. — Les auteurs sont aujourd'hui à peu près unanimes pour attribuer cette hymne à saint Grégoire. Elle se trouvait rangée déjà parmi celles de ce grand Pape dans l'édition romaine de ses œuvres, 1593, t. V, *in calce Sacramentarii.* Cependant Tomasi l'appelle *Ambrosianum*, et le bréviaire parisien de Vintimille, à la suite de plusieurs autres, l'assigne formellement à saint Ambroise. C'est la première des trois seulement que l'Église ait retenues pour le saint temps de Carême.

Clicthoue [1] en indique huit autres, et Georges Cassandre [2] en mentionne quatorze dans sa collection. Il y en avait jadis une au moins pour chaque petite Heure, et plusieurs pour les vêpres et pour l'office de la nuit. Cette abondance témoigne de l'esprit de prière qui, dans les siècles de foi, animait le clergé tant séculier que régulier pendant la sainte Quarantaine, et aussi de l'intérêt tout particulier que le peuple fidèle portait à ces chants, auxquels il prenait alors une si large part.

Notre hymne *Audi benigne Conditor* ne fut pas toujours ni partout affectée aux vêpres. C'est ainsi, par exemple, que dans plusieurs églises cathédrales et abbatiales on chantait l'hymne: *Jam ter quaternis trahitur* [3], tant aux premières qu'aux secondes vêpres du 3me dimanche à celui de la Passion, comme on le voit dans les mss. de Durham, s. xi; d'York, s. xiv, Bibl. Bodleiène, *Laud.* 84; de Cantorbery, s. xiv, Bibl. de Lambeth, 558; et aussi dans un vieil hymnaire Monastique cité par Tomasi.

D'autre part celui de Salisbury [4] porte aux premières vêpres l'hymne: *Ex more docti mystico* du 1er au 3me dimanche, laquelle est indiquée aussi, mais aux doubles vêpres et chaque jour *per primam quindenam* dans l'hymnaire d'York.

A Worcester, le 3me et le 4me dimanche, c'était aux vêpres l'hymne: *Deus Pater piissime, petenda nobis suggere,* que l'on rencontre également, dans un bréviaire monastique gallican du xiiie siècle. A Salisbury, au contraire, du 3me dimanche à celui de la Passion, on chantait chaque jour l'hymne: *Ecce tempus idoneum.* Plusieurs abbayes de France, celle entre autres de Saint-Pierre-sur-Dive, suivaient le même usage [5]. Quelques autres cependant, comme celle de Saint-Abre de Toul, avaient à vêpres l'hymne : *Summi largitor præmii* [6]. Il y avait encore au bréviaire de Rome une hymne propre aux secondes

[1] *Elucidatorium Eccles.* Bâle, 1519. — La 1re édition est de Paris, 1515.

[2] *Hymni Eccles.* Cologne, 1556. — Cette collection a été recueillie depuis dans les œuvres complètes de l'auteur. Paris, 1626, in-f^o^.

[3] On lit *Sic* au lieu de *Jam* dans bon nombre de mss.

[4] *Breviarium secundum usum Sarum,* s. xiv, au Musée britannique, *Bibl. Regia,* tit. 2, A xiv.

[5] Martène, *De antiquis Monach. ritibus,* l. III, cap. 10.

[6] Ces diverses hymnes se trouvent dans les collections de Clicthoue et de Cassandre.

vêpres des dimanches de Carême; S. Pie V la supprima, et y fit répéter l'hymne: *Audi benigne Conditor* [1]. On la trouve à l'office de tierce, pour tous les jours jusqu'au temps de la Passion, dans le bréviaire cistercien, imprimé à Paris en 1521 [2].

Cette pièce s'adresse à la sainte Trinité; elle est, dit Clicthoue, pleine d'élégance et d'onction: *Hymnus elegans et religiosæ pietatis plenus.*

Commentaire.

« Audi, benigne Conditor,
Nostras preces cum fletibus,
In hoc sacro jejunio
Fusas quadragenario. »

C'est le premier cri de pieuse componction dont l'Église exhale vers Dieu, dans tout le cours de cette hymne, les accents si profondément recueillis. Elle fait appel à la paternelle miséricorde de Celui qui nous a créés — *Benigne Conditor,* — le priant de se laisser fléchir par les supplications de ses enfants — *Audi nostras preces*, — que leurs pleurs et leur jeûne sacré recommandent plus particulièrement à son cœur compatissant — *cum fletibus in hoc sacro jejunio,* prières, larmes et jeûne, non pas d'un jour seulement, mais de toute cette sainte carrière quadragésimale *Fusas quadragenario.*

Le jeûne et les larmes confèrent à la prière une vertu à laquelle Dieu ne résista jamais — « Bona est oratio cum jejunio... — Quando orabas cum lacrymis... ego obtuli orationem tuam domino. [3] » Nos pères le savaient bien, et c'est pour cela qu'ils étaient si scrupuleusement fidèles à la pratique de l'abstinence et du jeûne, et que les gémissements et les sanglots se

[1] Grancolas, *Commentaire historique sur le brév. Rom.,* Paris, 1727, t. II, p. 207. — C'est l'hymne : *Ad preces nostras Deitatis aures,* que nous avons retrouvée encore cependant à la superbe édition d'Anvers *Ex officina Christoph.* Plantin, 1575, *cum privilegia Pii V Pontif. Maximi.* Bibl. Ste Geneviève de Paris, BB. 40. — On peut voir l'hymne tout entière dans le *Thesaurus Hymnologicus* de Daniel, t. IV, p. 262.

[2] In-12. *Arte, diligentia et impensis honesti viri Joannis Kerbriat alias Huguelin.* Bibl. Ste Geneviève. *B. B.* 1391.

[3] *Tob.* XII, 8-12.

mêlaient si souvent à leurs prières, même dans les assemblées publiques, comme nous l'avons déjà constaté ailleurs [1].

Ce jeûne quadragésimal est appelé sacré, *sacro jejunio*, parce qu'il a été consacré par l'exemple du Sauveur — nous le verrons mieux à l'hymne suivante des matines; — que son institution se rattache à l'histoire de l'ancien Testament, et que sa carrière solennelle est par excellence, dans la sainte Église, le temps de la grâce et du salut. « Quid enim, dit saint Léon, acceptius hoc tempore? Quid salubrius his diebus in quibus, vitiis bellum indicitur, et omnium virtutum profectus augetur [2]? »

« Scrutator alme cordium,
Infirma tu scis virium. »

Afin d'obtenir plus facilement de Dieu le pardon qu'elle sollicite, l'Église rappelle d'abord à sa paternelle bonté l'extrême infirmité de notre mortelle nature, qu'il connaît déjà si bien, lui, qui est le souverain Scrutateur des âmes — « Ego dominus scrutans cor, et probans renes [3], » non pas certes toujours pour les châtier de leurs prévarications, mais plus souvent pour compâtir à leur faiblesse et les guérir — *scrutator* alme *cordium*.

Et qui donc sait mieux que lui combien nous sommes fragiles? « Novit Dominus figmentum nostrum, recordatus est quoniam pulvis sumus [4]. »

Et chacun de nous ne doit-il pas lui dire avec la même confiance que le Psalmiste: *Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que*

[1] Cf. l'hymne à Laudes de la IVe Férie: *Nox, et tenebræ et nubila*, t. I, p. 204, note 1. — Et aussi celle aux Matines du samedi: *Summæ Parens clementiæ*, p. 271.

[2] *Serm. II de Quadrag.* — Le jeûne quadragésimal était aux premiers siècles en telle vénération, que les princes chrétiens crurent devoir l'honorer de prérogatives tout exceptionnelles. C'est ainsi que Théodose le Grand, par une double loi, défendit aux tribunaux de l'empire de juger, pendant tout ce saint temps, les causes criminelles et de condamner à des peines afflictives; et que Théodose le Jeune, selon l'opinion de Godefroy, le célèbre éditeur du *Codex Theodosianus*, prohiba aussi tous les spectacles et tous les jeux publics. Cf. Laurent Selvagio, *Antiquitatum christianarum institutiones*. Matriti, 1780. Lib. II, part. 2, cap. VII, sect. IX. *De præcipuis quibusdam Quadragesimæ prærogativis.*

[3] *Jerem.* XVII, 10.

[4] *Ps.* CII, 13, 14.

je suis infirme [1]. » N'est-ce pas pour guérir nos lamentables langueurs que le Fils de Dieu est descendu des hauteurs du ciel sur ce triste chemin de Jérusalem à Jéricho, où le démon, après nous avoir dépouillés de toutes les richesses de la grâce, nous laissa gisants sous les coups de sa haine jalouse? Oui, c'est bien là que le céleste Samaritain, revêtu lui-même [2], pour l'étudier de plus près, de cette pauvre nature dont il venait opérer la cure divine, versa sur ses plaies l'huile de son éternelle charité et le vin de son sang réparateur, *infirma tu scis virium.*

Infirma virium — rapprochement de deux mots tout à fait opposés que nous avons déjà signalé ailleurs [3], et dont le contraste forme une antithèse aussi belle dans son expression littéraire, qu'elle est juste au point de vue dogmatique. Toutes les forces, en effet, toutes les énergies de l'homme n'ont pas sombré dans la chute originelle, et il lui en reste encore assez pour remplir un rôle important dans l'œuvre de sa justification, qui serait évidemment sans mérite de sa part, si elle était exclusivement due à l'opération de la grâce. Mais si le péché n'a pas entièrement anéanti nos forces, il les a singulièrement atténuées, et elles demeurent impuissantes, jusqu'à ce que la grâce leur vienne en aide par le secours de sa vertu divine. — *Sine me nihil potestis facere* [4].

« Ad te reversis exhibe
Remissionis gratiam. »

Sous le miséricordieux regard de son Dieu qu'elle vient d'invoquer sur elle, l'âme, entrée déjà dans la voie du repentir, élève à son tour les yeux vers celui qui seul peut la sauver, et

[1] « Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum. » (*Ps.* VI, 3.)

[2] « Virum dolorum et scientem infirmitatem. » (*Is.* LIII, 3.)

[3] Cf. T. I. Introduction, p. XXXVI.

[4] *Joan.* XV, 5. — Il faut voir, dans l'histoire du concile de Trente (Pallavicini, l. VIII, chap. 4), comme ce double concours de la vertu puissante de Dieu et des forces insuffisantes de l'homme — *infirma virium* — est clairement exposé et développé par l'archevêque de Matera, Jean Michel Saracéni, dans la congrégation générale tenue le 21 juin 1546. Le récit évangélique de la conversion de Zachée fournit à l'illustre Père le tableau le plus saisissant et le plus complet peut-être de toute la merveilleuse économie de cet admirable accord.

lui crie: « Nous revenons à vous, accordez-nous la grâce du pardon. » Ce premier mouvement, ce premier acte rappelle la confiante résolution du Prodigue: « Je me lèverai, et j'irai à mon père — *Surgam et ibo ad Patrem* [1] »; et s'il n'est pas encore la contrition proprement dite, il est du moins l'attrition, qui implique déjà l'abandon du péché et l'acheminement de l'âme vers Dieu. Mais, pour nous reconstituer intégralement dans son saint amour, il faut une nouvelle grâce, celle qui doit nous mériter le pardon — *Remissionis gratiam,* — et qui nous le confère au sacrement de Pénitence, et souvent même avant l'absolution, dont elle suppose toujours alors le désir.

« Multum quidem peccavimus,
Sed parce confitentibus :
Ad nominis laudem tui
Confer medelam languidis. »

Cette strophe et la suivante signalent, dans les termes les plus expressifs, les conditions requises pour obtenir la grâce du pardon que nous sollicitons de la miséricorde de Dieu. C'est le regret d'abord : *Multum quidem peccavimus,* — car ce mot *peccavimus* ne marque pas ici un simple aveu, mais un aveu repentant et contrit, comme celui de David à Nathan : *Peccavi Domino* [2]. — C'est ensuite la *confession: Sed parce confitentibus.* — Le pieux auteur, en cet endroit, aurait pu tout aussi bien dire assurément *pœnitentibus,* au lieu de *confitentibus;* il a préféré ce dernier mot, qui, selon la juste remarque de Michel Timothée [3], met en lumière le prix, la valeur divine de la confession sacramentelle.

Nous verrons la *satisfaction* à la quatrième strophe. Les deux derniers vers de celle qui nous occupe ont trait au bienfait de l'absolution, dont le remède appliqué à nos âmes malades — *Confer medelam languidis* — fait briller sur elles la gloire du Seigneur — *Ad nominis laudem tui.*

C'est, en effet, dans la rémission des péchés que se manifeste surtout la puissance de Dieu [4]; et nulle part mieux qu'au sa-

[1] *Luc.* xv, 18.
[2] *II Reg.* xii, 13.
[3] *Elucidatio in Hymnos Ecclesiasticos.* — Venise, 1582, et Rome, 1602.
[4] « Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas... » (*Collect. Domin. X post. Pentec.*)

crement de Pénitence ne resplendit l'éclat de ce nom adorable de JÉSUS, en qui seul il nous est donné d'espérer [1].

« Concede nostrum conteri
Corpus per abstinentiam;
Culpæ ut relinquant pabulum
Jejuna corda criminum. »

L'abstinence corporelle a été prescrite comme une satisfaction à la justice de Dieu, que nous avons si souvent et si grièvement offensé. Mais l'Église nous apprend ici que, en instituant ce jeûne quadragésimal, elle s'est proposé encore tout à la fois la double santé de l'âme et du corps, infligeant à celui-ci une mortification qui le discipline et le règle, et conférant à celle-là une élévation et une force qui la détachent du mal et l'en dégoûtent [2].

Culpæ ut relinquant pabulum est un heureux emprunt fait à ce passage de S. Augustin : « In hoc sæculo, quasi quadragesimam abstinentiæ celebramus, cum bene vivimus, cum ab iniquitatibus et illicitis voluptatibus abstinemus, cum non relinquitur pabulum culpæ [3]. »

[1] « Et non est in alio aliquo salus. Non enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri. » (*Act.* IV, 12.) — Dans nombre de mss, cette 3e strophe, par le changement des deux vers intermédiaires, se modifie ainsi :

« Multum quidam peccavimus,
Pœnasque comparavimus;
Sed cuncta qui solus potes
Confer medelam languidis. »

Cf. Notamment les mss. de Reichneau et de saint Bertin, cités plus haut. Clicthoue et Georges Cassandre ont suivi cette leçon. Quoique tout aussi ancienne peut-être, nous ne l'estimons pas préférable à celle que notre bréviaire a consacrée, et dont nous venons d'exposer le pieux symbolisme.

[2] « Qui corporali jejunio vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia » (*Praf. Quadrages.*) — « Jejunium quod animabus corporibusque curandis institutum est. » (*Collect. Mis. sabbati post cineres.*) — « Deus, qui ad animarum medelam, jejunii devotione castigari corpora præcepisti... » (*Collect.* III, *sabbati IV, temp. Pentec.*)

[3] *Tract.* XVII in *Joan.* — Quel que soit le mérite de cette strophe ainsi recomposée par les correcteurs, elle ne peut nous faire oublier les vers primitifs qu'on lit dans tous les mss., et dont rien, à notre sens, ne semble justifier l'abandon :

« Sic corpus extra conteri
Dona per abstinentiam,
Jejunet ut mens sobria
A labe prorsus criminum. »

La pensée de l'Église nous paraît plus clairement formulée dans cette

Que notre corps se mortifie donc de telle sorte, que la vertu de ce jeûne salutaire passe et s'inocule à notre âme pour la vivifier, en la sevrant à jamais de l'aliment mortel du péché [1].

« Præsta, beata Trinitas,
Concede simplex Unitas :
Ut fructuosa sint tuis [2]
Jejuniorum munera. »

« Bienheureuse Trinité, accorde-nous cette faveur; ô parfaite Unité, rendez fructueux à vos enfants ce jeûne dont ils vous offrent le pieux tribut. »

Les deux derniers vers de cette doxologie nous semblent se prêter à une double interprétation, selon le sens que l'on attache au mot *tuis*.

La généralité des traducteurs, se rangeant à la glose d'Hilarius, rapporte ce pronom au substantif sous-entendu *Famulis,* et à Dieu, *jejuniorum munera*, ce jeûne quadragésimal, qu'il a bien voulu nous octroyer comme un *don* précieux de sa miséricordieuse libéralité.

vieille strophe, où les deux membres de la période sont parfaitement enchaînés l'un à l'autre par la double conjonction *sic* et *ut*. D'autre part, l'adverbe *extra* marque très bien l'opposition entre la mortification *extérieure* du corps et le jeûne *intérieur* de l'âme. Le vers primitif *jejunet ut mens sobria* est d'une beauté dont le nouveau *jejuna corda criminum* n'égale pas, croyons-nous, la franche énergie. (Cf. Collect. F. VI post Dom. III, Quadrag. : ... *ita a vitiis jejunemus in mente.*) — Disons, en outre, que cette strophe est bien autrement harmonieuse que sa rivale, où les allitérations, se combinant avec le dernier vers de la précédente, forment à la place la plus découverte, en tête des vers, cette désagréable série de dures consonances : *Confer, concede, corpus, culpæ.* Enfin, en écrivant *Concede* au lieu de *Dona,* les correcteurs ne se sont pas rendu compte peut-être de la répétition de ce premier verbe à la strophe finale, au commencement aussi du 2e vers. Rendons cette justice au bréviaire de Paris, qu'en retenant cette hymne, il sut en conserver le texte dans son intégrale originalité.

[1] « Da quæsumus Domine, nostris effectum jejuniis salutarem : ut castigatio carnis assumpta, ad nostrarum vegetationem transeat animarum. » (*Collect. Mis. sab. post. Dom. II Quadrag.*)

[2] A la place de ce 3e vers, on lit : *ut sint acceptabilia* dans le ms. de Durham, s. xi, et celui de l'Hymnaire de la Bibl. *Cottoniana* au Musée Brit., s. x ou xi (*Vesp.* D. XII), enrichis l'un et l'autre d'une version interlinéaire saxonne. Cette variante n'est peut-être que la substitution d'une vieille glose reproduite dans toutes les éditions du commentaire d'Hilarius : « Id est jejunia nostra sint acceptabilia, et tibi placentia. » (Cf. pour Hilarius notre *Recensus* des mss. et imprimés, t. I, p. 15.)

Nous sommes loin de contredire à cette première interprétation; mais avant même de la connaître, de prime abord et comme par instinct, nous avions autrement entendu ce passage. La phrase, en effet, nous a toujours semblé pouvoir s'accentuer ainsi: *Ut fructuosa sint tuis* (muneribus) *jejuniorum munera* (nostra). Cette seconde interprétation rappellerait fort à propos en cet endroit la belle pensée de S. Augustin, que Dieu couronne ses dons en couronnant nos mérites [1].

Cette doxologie ne paraît pas faire partie intégrante de notre hymne, et celle-ci n'en a jamais exclusivement bénéficié. Plusieurs autres hymnes de ce temps de carême en étaient en possession, et aujourd'hui encore nous la retrouvons à la suivante des Matines: *Ex more docti mystico*. D'autre part, elle manque dans plusieurs manuscrits et même dans quelques imprimés, comme l'*Elucidatio* de Michel Timothée, 1re édition, Venise, 1582 [2].

Quoi qu'il en soit, elle couronne admirablement cette hymne, qui, sans contredit, est une des plus belles du bréviaire au triple point de vue du sentiment, du style et de l'harmonie, si on l'étudie surtout dans le texte original. Puissions-nous, en la chantant, être animés des ferventes dispositions que nous suggère Denys le Chartreux : « Hunc igitur hymnum depromamus corde contrito ac mente salubriter lugubri, orationi, devotioni, compunctioni, lacrymisque vacantes, et exteriora ad interiorem profectum, ad cordis munditiam, ad charitatis augmentum sapienter ordinantes [3]. »

[1] « Quisquis tibi, Domine, enumerat vera merita sua, nonnisi munera tibi enumerat tua. » (*Confes.* l. IX, CXIII.)— « Merita tua sunt Dei dona, non tamen Deus coronat, merita tua tanquam merita tua, sed tanquam dona sua. » (*De Gratia et Lib. Arbitrio.*)

[2] Mais elle figure au texte seulement, et non au Commentaire, à l'édition postérieure de Rome 1602.

[3] D. Dionysii Carth. *Hymnorum aliquot veterum Eccles. pia nec minus erudita Enarratio.* Paris, 1542.

XI

HYMNE AUX MATINES DU CARÊME

Auteur présumé : *S. Grégoire.*

Ex more docti mystico
Servemus hoc jejunium,
Deno dierum circulo
Ducto quater notissimo.

Lex et Prophetæ primitus
Hoc prætulerunt, postmodum
Christus sacravit, omnium
Rex atque Factor temporum.

Utamur ergo parcius
Verbis, cibis, et potibus,
Somno, jocis, et arctius
Perstamus in custodia.

Vitemus autem noxia
Quæ subruunt mentes vagas,
Nullumque demus callidi
Hostis locum tyrannidi.

Flectamus iram vindicem,
Ploremus ante judicem,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 13. Vitemus autem *pessima* —
17. *Dicamus omnes cernui,*
18. Clamemus *atque singuli,*

Clamemus ore supplici,
Dicamus omnes cernui :

Nostris malis offendimus
Tuam, Deus, clementiam :
Effunde nobis desuper
Remissor indulgentiam.

Memento quod sumus tui,
Licet caduci, plasmatis :
Ne des honorem nominis
Tui, precamur, alteri.

Laxa malum quod fecimus,
Auge bonum quod poscimus;
Placere quo tandem tibi
Possimus hic et perpetim.

Præsta, beata Trinitas, etc.

(Comme à l'hymne des Vêpres.)

CODD. MSS. — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel).—*Harl.* s. x. — *Vesp.* s. x. vel xi. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)— *Durh.* s. xi. (Surt. Soc.)

Synopsis. — Dans cette hymne de matines, l'Église célèbre tout d'abord la solennité du jeûne quadragésimal, qu'elle a saluée déjà aux premières vêpres; et pour nous engager à l'embrasser avec une amoureuse ferveur, elle en rappelle l'origine et la véritable tradition, depuis Moïse et les prophètes jusqu'à Jésus-Christ, qui le consacra par son exemple, lui qui est le Roi et le divin Auteur des temps. Elle convie ensuite ses enfants au salutaire exercice de cette double abstinence corporelle et spirituelle indiquée à l'hymne précédente, mais dont elle nous trace ici plus explicitement les pieuses observances.

TEXTE PRIMITIF

Ploremus ante judicem,
Flectamus iram vindicem.

C'est, d'une part, pour le corps une plus stricte sobriété dans les paroles, dans les repas, dans le sommeil, dans les délassements; et pour l'esprit, d'autre part, une plus sévère vigilance à l'endroit du péché, qui se glisse bientôt dans l'âme inconstante et distraite, et permet au démon de la river au joug de sa perfide tyrannie.

Mais à la vigilance et à la sobriété il faut, selon la recommandation du Sauveur, joindre la prière; et celle-ci n'a de valeur auprès de Dieu que lorsqu'elle est le fruit d'un cœur contrit et humilié. C'est pourquoi l'Église nous invite avec une si chaleureuse instance à nous prosterner devant lui, pour le supplier non pas seulement dans le silence de l'âme, mais par nos cris et nos larmes, afin d'apaiser notre juge et de fléchir son trop juste courroux. C'est alors qu'elle met sur nos lèvres cette touchante prière dont les accents tout à la fois si élevés et si pleins d'onction remplissent les trois dernières strophes.

Après y avoir fait à Dieu l'aveu sincère de nos prévarications, qui ont tant offensé son infinie bonté, nous implorons miséricorde et pardon, en lui rappelant que nous sommes, quoique fragiles, l'œuvre de ses mains, et nous le conjurons de ne pas céder à un autre l'honneur de son nom, mais plutôt de nous remettre le mal que nous avons commis, et de nous accorder avec abondance le bien que nous sollicitons, la grâce par laquelle nous puissions lui plaire ici-bas, et éternellement là-haut.

Critique. — On pense généralement aujourd'hui que saint Grégoire est l'auteur de cette hymne. Mone [1] trouve qu'elle est bien dans le style de ce grand pape. On ne la rencontre pas toutefois dans les mss. antérieurs au xe siècle; elle manque même à beaucoup de bréviaires de cette époque, notamment à celui de Saint-Pierre de Corbie [2], et à nombre d'autres plus récents, comme celui de l'abbaye de Saint-Bertin, xie siècle [3]. D. Martène [4] nous apprend qu'elle n'était pas non plus en

[1] *Hymni latini medii ævi.* Friburgii Brisgoviæ, 1853-1855; 3 vol. in-8°, t. I, p. 94.
[2] Bibl. d'Amiens, n° 131.
[3] Bibl. de Boulogne-sur-Mer, n° 20.
[4] *De antiquis Monach. ritibus*, l. III, c. x.

usage dans les abbayes de Saint-Abre de Toul, ni de Saint-Pierre-sur-Dive. De nos jours encore, sans parler des Chartreux, ni les Cisterciens, ni les Dominicains ne la chantent[1].

Elle était inconnue aussi dans plusieurs cathédrales de France, celle de Montauban, par exemple, comme le dit assez le silence d'Arnaud de Peyronet, chanoine de cette église, qui ne la mentionne pas dans son *Manuel du Bréviaire Romain*[2].

Le Bréviaire de Saint-Alban, XIIe siècle[3], divise cette hymne, assignant aux Matines les quatre premières strophes, et aux Laudes les quatre dernières, à partir de *Dicamus omnes cernui*. Dans ce ms., la strophe *Laxa malum quod fecimus* passe avant la strophe *Memento quod sumus tui*, qui termine alors la pièce.

Commentaire.

« Ex more docti mystico
Servemus hoc jejunium,
Deno dierum circulo
Ducto quater notissimo. »

« Instruits par une tradition mystérieuse, observons ce jeûne durant cette période célèbre de quarante jours[4]. »

Saint Jérôme nous apprend que dans les Écritures le nombre quarante est toujours celui de la peine et de l'affliction[5]. Ce sont les quarante jours et les quarante nuits du déluge; les quarante années des Israélites dans le désert; les quarante jours du jeûne de Moïse et d'Élie; sans compter plusieurs autres quarantaines qui figuraient de futures expiations, comme par exemple la quarantaine du repos d'Ézéchiel sur son côté droit, pour symboliser les quarante années du châtiment qui devait être infligé au royaume de Juda[6]. C'est au souvenir de cette sainte carrière quadragésimale, pendant laquelle ils souf-

[1] Ces deux derniers ordres ont à sa place l'hymne: *Summi largitor præmii.*
[2] Toulouse, 1667, 4 vol. in-12, seconde édition.
[3] Musée Brit. (*Bibl. Regia*), tit. 2, A. x.
[4] « Cette période bien connue de dix jours quatre fois renouvelés. »
[5] *In Ezech.* cap. XXIX.
[6] *Ezech.* IV, 6.

frirent leur douloureuse passion, que les Quarante martyrs de Sébaste, en descendant nus sur l'étang glacé, adressèrent ensemble à Dieu cette mémorable prière: « Quadraginta in stadium ingressi sumus, quadraginta item, Domine, corona donemur, ne una quidem huic numero desit. Est in honore hic numerus, quem in quadraginta dierum jejunio decorasti; per quem divina lex ingressa est in orbem terrarum. Elias quadraginta dierum jejunio Deum quærens, ejus visionem consecutus est. Et hæc quidem illorum erat oratio [1]. »

Le nombre quadragésimal de ce jeûne solennel, dit S. Augustin [2], signifie tout le temps de la pénitence de cette vie, temps précieux destiné par Dieu à l'expiation des péchés. Ceux donc qui sont fidèles à ce jeûne méritent d'être rappelés dans le Paradis, selon la remarque de S. Chrysologue, comme le prophète Élie, qui, dégagé par le jeûne du poids de la chair, et vainqueur de la mort, prit son essor vers le ciel [3]. C'est ainsi, ajoute S. Jérôme, que par le jeûne saintement pratiqué nous pouvons retourner dans le Paradis, dont nous avions été chassés par l'intempérance de notre premier Père [4].

« Lex et Prophetæ primitus
Hoc prætulerunt, postmodum
Christus sacravit, omnium
Rex atque Factor temporum. »

Lex et Prophetæ, c'est-à-dire, par antonomase, Moïse et Élie, comme l'enseignent S. Augustin [5] et S. Léon [6].

Mais le jeûne de Moïse et d'Élie n'était que l'anticipation et la figure (*prætulerunt*) de celui de Jésus-Christ, qui devait le consacrer par son exemple et lui conférer la miraculeuse vertu de ses divines expiations: *Postmodum Christus sacravit* [7].

[1] *Brev. Rom.* x *Martii.*
[2] *In Psalm.* cx.
[3] « Elias Dominici continuatione jejunii defæcatus a carnali pondere, mortis victor evolavit in cœlum. » (*D. Chrysol. Serm. II.*)
[4] « Posse nos per jejunium redire in Paradisum unde per saturitatem fuerimus ejecti. » (*D. Hieronym.* l. II, *adv. Jovianum.*) — Cf. Grégoire à Marsala, *Hymnodia SS. Patrum.* — Venetiis, 1646, in-f°, p. 247.
[5] *Hom. Fer. VI hebdom. I Quadrag.*
[6] *Hom. Sabb. ante II Dom. Quadrag.* « Moses enim et Elias, lex scilicet et Prophetæ, apparuerunt, cum Domino loquentes. »
[7] La même idée se trouve reproduite dans la 1re strophe d'une autre

Omnium Rex atque Factor temporum.

Ainsi que nous l'avons déjà écrit au *Synopsis*, à l'encontre de quelques traducteurs, *omnium* ne se rapporte pas à *rerum* ou *hominum* qui seraient sous-entendus, mais bien à *temporum*, qui est certainement le mot capital, réveillant non seulement l'idée générale des siècles, mais, dans l'espèce, l'idée particulière des divers temps dont se compose la couronne de l'année liturgique, et plus spécialement de celui de la sainte Quarantaine [1].

Le titre de Roi et de Créateur des *temps*, au double aspect de la nature et surtout de la grâce, est, sous des formes variées, donné au Fils de Dieu en maints endroits de nos hymnes [2], qui ne sont eux-mêmes que l'écho d'une foule de textes des Écritures, où éclate principalement à l'égard des âmes cette ineffable miséricorde du divin auteur et régulateur des temps, dont l'Église résume toute l'admirable économie dans le capitule même du premier dimanche de carême, qui est emprunté à S. Paul : « Fratres, hortamur vos ne in vacuum gratiam Dei recipietis; ait enim tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te [3]. »

Après nous avoir proposé dans ces deux premières strophes le

hymne du carême, que l'on peut lire dans les collections de Cassandre et de Clicthoue :

« Jesu Quadragenariæ
Dicator abstinentiæ,
Qui ob salutem mentium
Hoc sanxeras jejunium. »

[1] C'est sans doute par inadvertance que, dans sa traduction, D. Guéranger n'a tenu nul compte de ce grand mot mystique *temporum*.

[2] « Rector potens, verax Deus,
Qui temperas rerum vices. » (*Hym. de Sexte.*)

« Rerum Deus tenax vigor,
Immotus in te permanens,
Lucis diurnæ tempora,
Successibus determinans. » (*Hymn. de None.*)

« Æterne rerum Conditor,
Noctem diemque qui regis,
Et temporum das tempora
Ut alleves fastidium. »
(*Hym. aux Laudes Dom. — Hiver.*)

C'est du sens spirituel principalement qu'il faut s'inspirer en lisant ces strophes.

[3] *II Cor.* VI, 2.

mystère et la dignité du jeûne quadragésimal, l'Église nous exhorte à l'accomplissement détaillé de ses sages prescriptions :

« Utamur ergo parcius
Verbis, cibis, et potibus,
Somno, jocis, et arctius
Perstemus in custodia. »

La sobriété à l'endroit des paroles, des repas, du sommeil, nous a été déjà recommandée pour tous les jours de la vie, dans plusieurs autres hymnes, notamment de Prime [1], et de presque tout l'office férial de la nuit, comme, par exemple, celles des laudes du dimanche (hiver) [2], des matines du lundi [3], des laudes du mardi [4]; mais dans ce *temps* tout spécialement consacré à la pénitence, l'Église devait plus que jamais y insister.

Verbis — Rien ne discipline l'âme comme le silence, qui est le gardien du recueillement [5], un souverain antidote contre le péché [6], un des moyens les plus efficaces pour avancer dans la voie de la perfection, en permettant à l'oreille du cœur d'être toujours attentive à la parole intérieure de Dieu [7].

Cibis — La nourriture trop abondante du corps alourdit l'âme, l'incline vers la terre, et l'empêche de s'élever à Dieu, pour entrer en commerce avec lui par la prière et les saintes affections. L'oisiveté en est la conséquence ordinaire; et alors elles préludent ensemble aux plus lamentables ruines [8].

Et potibus — L'excès du vin est plus redoutable encore; car en surexcitant les sens et en troublant la raison, il ouvre la

[1] « Linguam refrenans temperet. — Carnis terat superbiam. — Potus cibique parcitas. »
[2] « Surgamus ergo strenue; Gallus jacentes excitat, Et somnolentos increpat. »
[3] « Somno refectis artubus, spreto cubili surgimus. »
[4] « Auferte, clamat, lectulos, Ægro sopore desides. »
[5] « Qui custodit os suum, custodit animam suam. » (*Prov.* XIV, 23.)
[6] « Numquid vir verbosus justificabitur. » (*Job.* XXXI, 21.) — « Vir linguosus non dirigetur in terra. » (*Ps.* CXXXIX, 12.) — « Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir. » (*Jacob* III, 2.)
[7] « In silentio et quiete proficit, anima devota. » (*Imit. Christ.*, l. I, cap. XX, n° 6.) — Cf. Rodriguez, *Perfect. chrét.* IIe Part., traité II, chap. VI.
[8] « Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ sororis tuæ, superbia, saturitas panis et abundantia, et otium ipsius et filiorum ejus. » (*Ezech.* XVI, 49.)

porte à tous les dérèglements [1], il triomphe des plus forts, et rend capable de toutes les folies et de toutes les injustices ceux mêmes qui ont été jusque-là les rois de la vertu et les héros du devoir [2].

Somno — Prolongé au delà du besoin, le sommeil engendre la mollesse et nuit singulièrement à l'union avec Dieu, en dérobant à l'âme le temps le plus précieux et le plus favorable pour méditer les vérités éternelles. Un pieux chartreux a eu donc bien raison de dire que le sommeil superflu doit être en horreur au serviteur de Dieu: « Carnalis vero somnus, et brutus, et sicut dicitur, Letheus, abominandus est servo Dei [3]. » Aussi, avant même le chant de cette hymne et dès l'invitatoire, l'Église, toujours si soucieuse de notre sanctification, nous a-t-elle invités déjà au réveil matinal en nous montrant la couronne que le Seigneur a promise à ceux qui veillent: « Non sit vobis vanum mane surgere ante lucem; quia promisit Dominus coronam vigilantibus. »

Jocis — Il ne s'agit pas ici de ces genres de jeux, de facéties, de spectacles interdits en tous temps aux chrétiens; mais bien des récréations même honnêtes, dont il nous faut restreindre et modérer l'usage pendant la sainte Quarantaine.

Et arctius perstemus in custodia — « Et demeurons dans une plus étroite vigilance »; car le défaut de circonspection est toujours puni par des chutes plus ou moins regrettables, selon la parole du Maître: *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem* [4].

« Vitemus autem noxia [5]
Quæ subruunt mentes vagas — »

Fuyons le péché, qui, sous les diverses formes de la pensée,

[1] « Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes. » (*Eccli.* XXI, 2.)
[2] « Noli regibus, o Samuel, noli regibus dare vinum; quia nullum secretum est ubi regnat ebrietas; et ne forte bibant et obliviscantur judiciorum, et mutent causam filiorum pauperis. » (*Prov.* XXXI, 45.)
[3] *Guigonis Prioris quinti majoris Carthus. Epist. ad fratres de monte Dei*, l. 1, cap. XI. — Inter op. supposita S. Bernardi. — Édit. Migne.
[4] *Matth.* XXVI, 41.
[5] On lit *pessima* au vieux texte. C'est une expression emphatique révélant mieux, ce nous semble, l'horreur que doit inspirer le péché. Nous l'avons déjà rencontrée à l'hymne *Lucis Creator optime.*

du désir, de l'acte enfin, provoque la ruine des âmes inattentives et dissipées.

« Nullumque demus callidi
Hostis locum tyrannidi. »

Et gardons-nous bien de donner prise aux ruses de l'ennemi perfide qui cherche à nous imposer le joug de sa honteuse tyrannie.

Mais il reste un grand devoir à remplir, celui de l'humble et repentante prière, qui seule peut assurer les fruits de la vigilance et de la mortification. C'est à cette prière obligée que nous prépare la v[e] strophe:

« Flectamus iram vindicem,
Ploremus ante judicem,
Clamemus ore supplici,
Dicamus omnes cernui : »

Dieu veut que, afin de fléchir sa juste colère, nous nous prosternions à ses pieds, pour solliciter, dans toute l'amertume de notre âme, le pardon de nos fautes, il veut que nous versions des larmes devant notre juge maintenant qu'il est encore assis sur le trône de sa mansuétude [1], et que nous pouvons obtenir miséricorde et trouver grâce en ces jours de salut [2]; il veut enfin que, pour être plus efficace, notre prière se traduise par des cris de supplication [3].

[1] « Sedes gratiæ nunc est, non sedes judicii. » (*S. Chrys. Hom.* IV *sup. Epist. ad Hebr.*)

[2] « Ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. » (*Hebr.* IV, 16.)

[3] « Iste pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum. » (*Ps.* XXXII.) — Cette v[e] strophe est, par rapport au texte primitif, dans un ordre tout à fait renversé. Les correcteurs ont cru sans doute plus logique de rapprocher le vers : *Dicamus omnes cernui* de la strophe suivante où commence la prière. Et cependant le vieux texte, en retenant et consacrant l'ordre même des solennelles supplications de l'antiquité chrétienne ne porte-t-il pas le cachet d'une beauté bien autrement originale? C'était d'abord la prière seulement de la voix sans chant — *Dicamus;* puis avec le chant, quelquefois même entrecoupé de sanglots — *Clamemus;* puis enfin avec les larmes — *Ploremus.* Cf. les deux hymnes de Prudence : *Ales diei nuntius* — et *Nox, et tenebræ et nubila,* aux Laudes de la III[e] et de la IV[e] Férie.

Cette marche de la strophe ne nuisait en aucune façon à la clarté du passage, et lui imprimait, ce nous semble, un mouvement plus vif et plus lyrique.

Dans beaucoup de mss. et d'incunables, où l'on divise cette hymne,

« Nostris malis offendimus
Tuam, Deus, clementiam :
Effunde nobis desuper
Remissor indulgentiam. »

L'aveu des fautes est la première condition pour qu'elles soient pardonnées. Cet aveu a tant de prix devant Dieu, que le pécheur peut s'en autoriser déjà pour faire appel à sa clémence.

Malis — car le péché est le mal proprement dit, le seul véritable; et c'est de lui surtout que Jésus-Christ nous a appris à dire chaque jour à Dieu : « Délivrez-nous du mal. — *Libera nos a malo.* »

Clementiam [1] — C'est bien, en effet, sa royale clémence que nous outrageons quand, après tant de péchés pardonnés déjà, nous l'offensons encore. Mais sa miséricorde est sans limite, et le trésor de sa bonté est inépuisable [2]. C'est pourquoi nous le supplions d'épancher de nouveau sur nous, du haut de son trône (*Desuper*), cette heureuse indulgence dont il est seul le souverain distributeur (*Remissor*) [3].

« Memento quod sumus tui,
Licet caduci, plasmatis :
Ne des honorem nominis
Tui, precamur, alteri [4]. »

Et maintenant, pour attendrir le cœur de Dieu, nous lui rappelons que, tout fragiles que nous sommes, ce sont ses mains

c'est au vers : *Dicamus omnes cernui,* le 1er alors de la ve strophe, que commence la 2e partie ordinairement réservée pour les Laudes. — Le mot *cernui* indique une inclination plus ou moins profonde, quand il ne marque pas une complète prostration.

[1] La clémence est à proprement parler la vertu des rois, et son exercice est la plus belle prérogative de leur majesté suprême.

[2] « Deus, cujus misericordiæ non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus. » (*Rit. Rom. Collecta pro gratiarum actione.*)

[3] Ce mot inconnu aux classiques se rencontre pour la première fois peut-être chez saint Ambroise, *in Ps.* xxxix : « Cessavit oblatio pro peccatis, quia peccatorum remissor advenerat. » N. 10, édit. Migne. Il est à cette place d'un fort bel emploi.

[4] Les deux derniers vers de cette strophe sont l'écho du v. 9 du psaume lxxviii, que l'Église répète souvent aux messes du Carême : « Adjuva nos, Deus, salutaris noster; et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos; et propitius esto peccatis nostris, propter nomen tuum. »

créatrices qui nous ont pétris[1]. Puis, intéressant sa gloire à notre pardon, nous le conjurons de ne pas céder à un autre l'honneur de son nom — *honorem nominis tui.* — C'est l'honneur même de l'ouvrier attaché à son œuvre; et puisque nous sommes l'ouvrage de Dieu, n'avons-nous pas raison de dire que nous sommes ainsi l'*honneur de son nom,* au point de vue surtout de notre âme faite à son image, rachetée au prix du sang de son Fils bien-aimé, et à laquelle le baptême a imprimé cet auguste sceau de la sainte Trinité, dont le péché lui-même ne peut effacer la trace[2]. Nous sommes véritablement l'*honneur* de Dieu, parce que c'est en notre faveur qu'il a comme épuisé tous les trésors de sa puissance, de sa sagesse et de son amour, et que c'est à nous qu'il a confié la sublime mission de célébrer ici-bas ses louanges et d'y glorifier son nom adorable. Nous sommes l'*honneur de Dieu,* comme la monnaie est l'honneur du prince au nom et à l'effigie duquel elle a été frappée. Notre prière ne sera donc jamais plus favorablement exaucée que lorsque nous supplierons notre Créateur, notre Rédempteur et notre Roi, de ne pas se dessaisir de nos âmes immortelles, pour les abandonner à cet *autre,* qui n'est pas à ses yeux un étranger seulement, mais son éternel ennemi — *Ne des honorem nominis tui, precamur, alteri*[3].

Après ce cri si plein de foi et de filial amour, l'Église achève sa prière par cette dernière strophe, où l'espérance chrétienne s'affirme dans toute sa consolante assurance et de la rémission des péchés et de l'augmentation de la grâce, qui seule peut

[1] « Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me totum in circuitu. » (*Job* x, 8.) — « Et nunc, Domine, Pater noster es tu, nos vero lutum, et Fictor noster tu, et opera manuum tuarum omnes nos. » (*Is.* LXIV, 8.) — Quelques commentateurs suppriment la virgule qui suit *caduci*, au deuxième vers de cette strophe, pour joindre cet adjectif à *plasmatis*, en isolant ce dernier mot de *tui*, qui finit le premier vers. C'est à tort. Toutes les bonnes éditions ont ici deux virgules, la première après *tui*, et la seconde après *caduci*. Le vrai sens est donc celui que nous avons adopté : « Souvenez-vous que, bien que fragiles (*licet caduci*), nous sommes de votre formation (*sumus tui plasmatis*). » Cf. l'hymne vespérale de la VIe férie : *Plasmator hominis Deus* (texte prim.), t. I, p. 229.

[2] « Qui dum viveret insignitus est signaculo sanctæ Trinitatis. » (*Rit. Rom.*, *de Exequiis*.)

[3] Cet autre [illegible] le démon et ses satellites, que visait David quand il disait à Dieu : « Ne tradas bestiis animas confitentes tibi, et animas pauperum [illegible] » (*Ps.* LXXIII, 19.)

nous rendre agréables à Dieu dans le temps, et éternellement au ciel :

« Laxa[1] malum quod fecimus,
Auge bonum quod poscimus;
Placere quo tandem tibi
Possimus hic et perpetim. »

Le pardon des péchés est le commencement de notre justification; mais elle ne peut se perfectionner que par l'accroissement du don de la grâce que nous sollicitons en terminant, et qui est appelé ici *Bonum*, le bien par excellence, contrairement au péché, qui est le mal absolu — *malum*. C'est par la vertu de ce don seulement que l'âme juste acquiert cette inexprimable beauté qui attire sur elle le regard de Dieu, et la rend le digne objet de ses plus chères complaisances sur la terre d'abord, et puis au Paradis, où la grâce, changeant alors de nom, s'appellera la gloire.

Quand on a lu attentivement cette pièce, on ne se prend guère à souhaiter d'en voir changer le style, pour le façonner à la phrase d'Horace.

Nous en recommandons l'étude à ceux qui sont encore à douter de l'existence d'une seconde littérature latine, laquelle n'ait rien à envier à son aînée. Si quelque obscurité se mêle à ces belles strophes, ce n'est pas assurément la faute des mots, mais plutôt de cette insuffisance à les interpréter qui est la conséquence fatale d'une éducation littéraire trop exclusivement profane.

[1] Ce verbe passe ici à l'acception de *Remitte*. Les classiques ne nous paraissent pas l'avoir employé dans ce sens.

XII

HYMNE AUX LAUDES DU CARÊME

Auteur inconnu.

O sol salutis, intimis
Jesu, refulge mentibus,
Dum, nocte pulsa, gratior
Orbi dies renascitur.

Dans tempus acceptabile,
Da lacrymarum rivulis
Lavare cordis victimam,
Quam læta adurat charitas.

Quo fonte manavit nefas,
Fluent perennes lacrymæ,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 1. *Jam Christe sol justitiæ,*
2. *Mentis diescant tenebræ,*
3. *Virtutum ut lux redeat,*
4. *Terris diem cum reparas.*
6. *Et pœnitens cor tribue*
7. *Convertat ut benignitas,*
8. *Quos longa suffert pietas.*
9. *Quiddamque pœnitentiæ.*
10. *Da ferre, quamvis gravium*

Si Virga pœnitentiæ,
Cordis rigorem conterat.

Dies venit, dies tua,
In qua reflorent omnia :
Lætemur et nos in viam
Tua reducti dextera.

Te prona mundi machina
Clemens, adoret, Trinitas,
Et nos novi per gratiam,
Novum canamus canticum. Amen.

CODD. MSS. — *Gemet.* 1. s. XI. — *S. Alb.* s. XII. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *S. Vedast.* 2. s. XIII. (P.)

Synopsis [1]. — L'Église, dès les premières lueurs de l'aurore, demande au Christ, Soleil de justice, de chasser les ténèbres de nos âmes, pour que la lumière des vertus y revienne avec le jour qu'il ramène sur la terre. Et puisque nous lui devons déjà ce *temps favorable*, elle le prie de nous accorder aussi un cœur pénitent, afin que sa miséricorde convertisse ceux que sa longanimité (*longa pietas*) supporte depuis si longtemps déjà. Faites, lui dit-elle, que nous ayons le courage d'endurer au moins quelque chose de cette pénitence qui, par la vertu surabondante de votre grâce, doit effacer tant et de si graves prévarications. Voici venir le jour, votre jour, où tout

---

TEXTE PRIMITIF:

VV. 11. *Majore tuo munere,*
12. *Quo demptio fit criminum.*
15. Lætemur *in hac ad tuam*
16. *Per hanc* reducti *gratiam.*
17. Te, *rerum universitas* —
19. Et nos novi per *veniam* —

[1] Nous suivrons dans ce Synopsis le texte primitif, qui nous paraît de beaucoup préférable à la leçon actuelle. Celle-ci, dont le sens est d'ailleurs facile à saisir, sera suffisamment expliquée au Commentaire.

va refleurir; bientôt, par son heureuse influence, ramenés à votre grâce, réjouissons-nous déjà dans l'éclat de sa prochaine lumière.

L'Église finit par inviter toutes les créatures (*rerum universitas*) à payer l'humble tribut de leurs adorations à la miséricordieuse Trinité, et presse ses enfants, que le pardon aura dans quelques jours renouvelés, de lui chanter dès cette heure le cantique nouveau de leur spirituelle transfiguration.

Critique. — L'auteur de cette hymne n'est ni antérieur au IXe siècle, ni inférieur au XIe. La pièce manque à bon nombre de mss., ceux entre autres de Durham et de S. Bertin, tous deux du XIe siècle, et les codices où elle figure sont loin d'offrir un texte identique : on y lit plusieurs variantes de médiocre importance, dont cependant nous signalerons quelques-unes au Commentaire. Nous y ferons remarquer aussi maintes infractions à la vieille métrique, venant à l'appui de notre thèse sur la versification chrétienne, sur la strophe hymnographique en particulier.

Raoul de Tougres mentionne cette hymne parmi celles qui étaient en usage de son temps[1]. Tomasi, d'après ses manuscrits, et contrairement aux nôtres, la pose à Matines (*ad matutinum*). Probablement qu'il a pris ici les Laudes (*Laudes matutinales*) pour l'office proprement dit de la nuit, qu'il appelle lui-même ailleurs *Nocturnum*.

Commentaire.

« O sol salutis, intimis,
Jesu, refulge mentibus,
Dum, nocte pulsa, gratior
Orbi dies renascitur.

« O Soleil du salut, Jésus, rayonnez au fond de nos âmes, maintenant que, après avoir chassé la nuit, le jour renaît plus gracieux encore à l'horizon du monde ».

Jésus est véritablement le Soleil du salut, dont la lumière

[1] *De Canonum observantia Liber* (1380). Propos. XIII. « De Quadragesima sunt hymni... in Laudibus, *Jam Christe...* » — Apud Melchiorem Hittorpium *De divinis cath. Eccles. Officiis.* Paris, 1624, in-f°.

increée illumine tout homme venant en ce monde [1], et éclaire ceux qui sont aussi dans les ombres de la mort [2]. La nuit dont il dissipe les ténèbres, est celle du péché; et ce jour heureux qui renaît est celui de la grâce, dont les âmes coupables avaient obscurci les célestes clartés [3].

« Jam Christe sol justitiæ,
Dans tempus acceptabile,
Da lacrymarum rivulis,
Lavare cordis victimam,
Quam læta adurat charitas. »

« Nous vous devons ce temps favorable: donnez encore au ruisseau de nos larmes la vertu de laver la victime de notre cœur, dont la charité consommera dans la joie l'holocauste. »

Le *temps favorable,* c'est surtout cette carrière quadragésimale, au début de laquelle l'Église notre mère nous adresse cette parole de l'Apôtre: « Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. » Car il a dit : « Je vous ai exaucé dans le temps favorable, et je vous ai aidé au jour du salut. —

[1] « Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. » (*Joan.* I, 9.)

[2] « Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent. » (*Luc.* I, 79.)

[3] L'ancien texte porte :

« Jam Christe Sol justitiæ,
Mentis diescant tenebræ,
Virtutum ut lux redeat,
Terris diem cum reparas. »

Ces vers résonnent peut-être moins agréablement à l'oreille, mais comme ils accusent bien le divin Réparateur du jour de la grâce, qui ramène dans les âmes la lumière des vertus. *Virtutum ut lux redeat, terris diem cum reparas.* Jésus-Christ est le foyer des vertus, et celles-ci engendrent la lumière comme les vices accumulent les ténèbres. La présence du trochée au 3e pied, et surtout l'absence de l'élision au 2e pied du 3e vers, dont les correcteurs ne surent jamais s'accommoder, leur firent abandonner cette strophe. C'est ainsi que nous avons perdu l'expression scripturale *Sol justitiæ,* et ce beau verbe nouveau *diescant,* qui exprime si bien le passage de la nuit du péché au jour resplendissant de la grâce. — Clicthoue a lu dans quelques livres de son temps cette 1re strophe ainsi modifiée :

« Jam Christe Sol justitiæ,
Noctis recedant tenebræ;
Nunc mentis erat cæcitas,
Virtutum ut lux redeat. »

Cette leçon, à cause de son 3e vers surtout, se recommande fort peu à notre attention.

Voici maintenant le temps favorable, voici le jour du salut [1]. » — Le *feu du saint amour* ne peut embraser notre cœur, et en rendre le sacrifice agréable à Dieu, qu'autant que les larmes de l'expiation ont lavé et purifié la victime [2].

« Quo fonte manavit nefas,
Fluent perennes lacrymæ,
Si virga pœnitentiæ
Cordis rigorem conterat. »

« De la source même d'où découlèrent nos fautes [3], jailliront d'intarissables larmes, si la verge de la pénitence brise la dureté de notre cœur [4]. »

[1] « Hortamur vos ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. » (*II Cor.* VI, 1, 2.)

[2] On lit au vieux texte :

« Dans tempus acceptabile,
Et pœnitens cor tribue :
Convertat ut benignitas,
Quos longa suffert pietas. »

Inutile de faire de nouveau remarquer ici la transformation de la *brève* en *longue* sous l'influence de l'accent tonique; mais nous affirmons que cette strophe n'a rien à envier à celle qui tient sa place aujourd'hui ni pour la vérité théologique, ni pour l'onction, ni pour l'harmonie. — Réduit à ses propres forces, le pécheur ne peut entrer dans la voie du repentir, car la contrition est un don de Dieu; et quelque favorable que soit ce saint temps de Carême pour rentrer en grâce avec lui, nous ne pouvons le faire sans qu'il lui plaise de nous accorder d'abord ce cœur pénitent que nous sollicitons de sa miséricorde. — *Et pœnitens cor tribue,* ce cœur que David demandait à Dieu en lui disant : « Seigneur, créez en moi un cœur nouveau. *Cor mundum crea in me Deus.* » Nous nous adressons à la bénignité, à la clémence de Dieu, afin qu'elle convertisse ceux que sa longanimité supporte depuis si longtemps. *Convertat ut benignitas quos longa suffert pietas.* Dieu est bien moins enclin à punir qu'à pardonner. Il porte à l'homme, qu'il a fait à son image, un si grand amour, qu'il lui déplaît souverainement de le laisser sous le joug du péché; et, d'autre part, il a une si vive horreur de celui-ci, qu'il est toujours prêt à le détruire dans les âmes par la salutaire action de sa grâce.

Ces trois derniers vers, qui se lient si heureusement au premier, sont d'une incomparable beauté que rehausse encore ce charme de l'assonance, dont il faut bien aussi tenir compte.

[3] « De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiæ. » (*Marc.* XV, 19.)

[4] Allusion sans doute à la verge de Moïse, qui, frappant le rocher du désert, en fit jaillir d'abondantes eaux. — Ici encore nous ne devons pas con-

« Dies venit, dies tua,
In qua reflorent omnia :
Lætemur et nos in viam
Tua reducti dextera. »

« Voici venir le jour, votre jour, où tout refleurit; et nous, que votre droite aura ramenés alors dans la voie du salut, réjouissons-nous à son approche. »

Ce jour appelé ici le jour de Dieu par excellence (*Dies tua*) est évidemment le saint jour de Pâques, à la célébration duquel nous nous préparons par la pénitence quadragésimale, et dont chaque dimanche de l'année (*Dies Dominica*) perpétue et consacre la glorieuse mémoire. Bien que tous les jours appartiennent au Seigneur, celui-ci est plus spécialement *son jour*, parce qu'il a été le témoin privilégié de ses plus grandes merveilles, et qu'il a vu le Soleil de la justice éternelle s'élever du sépulcre pour éclairer le monde et dissiper les ténèbres de l'infidélité.

Au jour de Pâques, tout doit refleurir; et de même que dans la nature, sous le soleil du printemps, les arbres et les prairies recouvrent leur verdure et leurs fleurs, ainsi les âmes, chez qui l'hiver du péché avait glacé la sève divine, reprennent leur

damner à l'oubli la strophe primitive, dont l'allure trop archaïque peut-être pour le commun des lecteurs, ne laissera pas d'intéresser les critiques sérieux qui, par la nature même de leurs travaux, sont amenés à étudier de plus près tout ce qu'il y a de plus austère dans notre littérature liturgique.

« Quiddamque pœnitentiæ
Da ferre, quamvis gravium (*a*)
Majore tuo munere,
Quo (*b*) Demptio fit criminum. »

A ce cœur pénitent que l'auteur a demandé à Dieu dans la strophe précédente, il le prie d'ajouter le courage d'endurer, pour satisfaire à sa justice, cette expiation quadragésimale qui, toute faible qu'elle soit (*quiddamque pœnitentiæ*), doit opérer l'entier effacement des plus grands crimes (*Quo demptio fit criminum, quamvis gravium*), et cela par un don bien supérieur à toutes nos satisfactions et à tous nos mérites (*Majore tuo munere*), et qui couvre de sa surabondance la malice de nos prévarications, selon cette parole de l'Apôtre : « Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia. » (*Rom.* v, 20.)

a) *Grandium* dans plusieurs mss.

(*b*) *Quod* dans bon nombre de mss. aussi; et alors ces codices, au lieu de *fit*, portent *sit*.

vigueur primitive et refleurissent aux rayons de la grâce dans la vivifiante lumière du Christ ressuscité [1].

« Te prona mundi machina,
Clemens, adoret, Trinitas,
Et nos novi per gratiam,
Novum canamus canticum. Amen. »

« Que tout l'univers s'incline [2] et vous adore, clémente Trinité, et nous, bientôt transfigurés par votre grâce, chanterons à votre gloire un cantique nouveau. »

[1] « Hæc dies quam fecit Dominus : Exultemus et lætemur in ea. » La grandeur, les salutaires effets de ce beau jour de Pâques, comme aussi la joie que son attente excite déjà dans nos cœurs, nous semblent mieux accusés par les deux derniers vers de la strophe originale :

« Lætemur in hac ad tuam
Per hanc reducti gratiam. »

Oui, réjouissons-nous en ce jour (*in hac die*) de la résurrection de notre Rédempteur ; car c'est par le mystère de ce jour (*per hanc diem*) que nous avons été réconciliés avec Dieu et rappelés à la vie : « Qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram. » (*Rom.* IV, 25.)— La grâce dont il s'agit est justement appelée par l'auteur, à la strophe finale, *veniam*, c'est-à-dire le pardon obtenu en ce saint temps par la vertu du sacrement de Pénitence :

« Et nos novi per veniam,
Novum canamus canticum. »

[2] « Te rerum universitas, » comme dit mieux le texte primitif.

XIII

HYMNE AUX VÊPRES DU TEMPS DE LA PASSION

Auteur : *Vénance Fortunat.*

Vexilla Regis prodeunt :
Fulget Crucis mysterium,
Qua Vita mortem pertulit
Et morte vitam protulit.

Quæ vulnerata lanceæ
Mucrone diro, criminum
Ut nos lavaret sordibus,
Manavit unda et sanguine.

Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine,
Dicendo nationibus :
Regnavit a ligno Deus.

Arbor decora et fulgida,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 3. *Quo carne carnis Conditor*
4. *Suspensus est patibulo.*
5. *Quo vulneratus insuper*
6. Mucrone diro *lanceæ,*
7. Ut nos lavaret *crimine.*
11. *Dicens : in* nationibus :

Ornata Regis purpura,
Electa digno stipite
Tam sancta membra tangere.

Beata cujus brachiis
Pretium pependit sæculi,
Statera facta corporis,
Tulitque prædam tartari.

O Crux ave, spes unica;
Hoc passionis tempore,
Piis adauge gratiam,
Reisque dele crimina.

Te fons salutis, Trinitas,
Collaudet omnis spiritus :
Quibus Crucis victoriam
Largiris, adde præmium. Amen.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone.) — *Floriac.* s. IX. (Martène.) — *Harl.* s. X. — *Jul.* s. X. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*) — *Corb.* 1. s. X. — *S. Bert.* s. XI. — *Trec.* 1. s. XI. — *Gemetic.* 1. s. XI. (P.)

Synopsis. — Dans cette grandiose pièce, que l'on peut appeler l'hymne du *Roi crucifié*, et dont les strophes, si majestueuses à la fois et si recueillies, inaugurent avec tant d'éclat le saint temps de la Passion, l'Église nous convie à la contemplation du mystère de la Croix. Elle la fait tout d'abord apparaître à nos yeux comme l'étendard du grand Roi, qui se lève

---

TEXTE PRIMITIF:

18. *Sæcli* pependit *pretium.*
20. *Prædamque tulit* tartari. (Interv.)
23. *Auge piis justitiam,*
24. Reisque *dona veniam.*
VV. 25. Te *summa, Deus,* Trinitas
27. *Quos per Crucis mysterium*
28. *Salvas, rege per sæcula.*

aujourd'hui sur le monde pour l'envelopper à jamais dans ses immortelles splendeurs, et nous rappelle que c'est sur ce bois, jadis réputé infâme, mais depuis devenu l'objet de nos adorations, que le Christ a voulu être attaché dans cette même chair qu'il venait sauver, et dont il est le divin auteur [1].

C'est là que la pure victime, blessée par le fer cruel d'une lance, épancha de son cœur entr'ouvert l'eau et le sang qui devaient laver la souillure de nos crimes.

Puis, nous initiant au secret de ce mystère, dont l'écho anticipé retentit dans la vieille alliance, l'Église proclame qu'il est l'accomplissement de cet oracle de David disant aux nations que *Dieu régnera par le bois*. Alors son admiration déborde et s'exhale en des accents dont rien ne surpasse la magnificence: « Que tu es beau, que tu es éblouissant, s'écrie-t-elle, arbre paré de la pourpre du Roi! Noble tronc appelé à l'honneur de toucher les membres immaculés du Saint des saints! Bienheureux arbre aux bras duquel fut suspendue la rançon du monde! Tu es la balance où fut posé ce corps dont le poids divin enleva sa proie à l'enfer. Salut, ô Croix, notre unique espérance! Donne aux justes un accroissement de grâce, et aux coupables le pardon [2]. »

En finissant, l'Église invite toutes les âmes rachetées par le sang du Sauveur à s'unir dans le même concert de louanges pour glorifier l'auguste Trinité, source de notre salut, et par un dernier cri elle lui demande de régir à travers les siècles ceux qu'Elle a sauvés par ce mystère ineffable de la Croix [3].

Critique. — Cette hymne est de Vénance Fortunat [4].

[1] « Quo carne carnis Conditor
Suspensus est patibulo (*texte primitif*). »

[2] « Reisque dona veniam (*texte primitif*). »

[3] « Quos per Crucis mysterium
Salvas, rege per sæcula (*texte primitif*). »

[4] Fortunat (*Venantius Honorius Clementianus*), né vers 530 à Céneda, près Trévise, dans la haute Italie, fit de brillantes études à Ravenne. Il passa de bonne heure dans les Gaules pour s'acquitter d'un vœu au tombeau de saint Martin de Tours. Venu ensuite à Poitiers, où vivait alors sainte Radegonde dans ce monastère qu'elle y avait fondé du consentement de Clotaire II, son époux, il s'engagea au service de la pieuse reine comme intendant et secrétaire d'abord, et plus tard peut-être comme chapelain. Mais

Comme les deux précédentes, elle suit la mesure de l'iambique dimètre. L'auteur l'avait écrite en huit strophes, dont trois ne se retrouvent plus actuellement au bréviaire. La première de ces trois, qui était la deuxième de la pièce, n'a pas été remplacée; mais on a substitué aux deux autres les strophes bien plus récentes: *O Crux ave*, et *Te, fons salutis, Trinitas.* L'hymne n'a rien perdu pour cela; et si elle compte aujourd'hui quelques vers de moins, sa marche n'en est devenue que plus vive et son onction plus pénétrante. Citons d'abord cette triple strophe de Fortunat, dont l'exubérance, quelque peu emphatique peut-être, n'ajoutait rien, ce nous semble, à la beauté de ce chant.

Nous les numérotons d'après l'ordre qu'elles occupent au texte du poète :

2. — « Confixa clavis viscera,
Tendens manus vestigia,
Redemptionis gratia
Hic immolata est hostia[1]. »

plusieurs critiques pensent aujourd'hui, non sans vraisemblance, qu'il ne fut ordonné prêtre qu'en 587, après la mort de Radegonde. Quoiqu'il en soit, ce fut du vivant de la sainte, et sur sa demande, qu'il composa le *Vexilla Regis,* à l'occasion de la translation du fragment de la vraie Croix, que la nouvelle Hélène avait obtenu de l'empereur Justin de Constantinople, pour en faire le plus bel ornement de son abbaye, appelée depuis le monastère de Sainte-Croix. Fortunat fut élu évêque de Poitiers vers 599. Son ami Grégoire de Tours était déjà mort (595), ce qui explique pourquoi celui-ci dans son histoire ne lui donne jamais que le titre de prêtre. Notre poète mourut en 609, selon quelques auteurs. L'Église de Poitiers l'honore comme saint, et en célèbre la fête le 14 décembre. — Quelques pièces plus ou moins badines que l'illustre auteur adressa à sainte Radegonde et à l'abbesse sainte Agnès, alors qu'il n'était encore que simple intendant de leur monastère, ont fourni à MM. Ampère, Guizot et A. Thierry l'occasion de le calomnier. Ces petites pièces incriminées sont assurément fort innocentes; et comment d'ailleurs peut-on être admis à les mettre au compte de l'évêque de Poitiers, quand il est plus que probable que Fortunat les composa avant même d'être prêtre? — Cf. l'abbé Gorini : *Défense de l'Église contre les erreurs historiques,* etc. Ire partie, chap. 15, *Ste Radegonde, reine de France, et S. Fortunat, évêque de Poitiers.*

[1] Nous avons lu dans un bréviaire de S. Waast du XIIIe s. (Bibl. d'Arras, n° 991), mentionné à notre *Recensus,* t. I, la variante suivante:

« Confixus clavis innocens,
Mortem peremit moriens,
Sævum tyrannum vinciens,
Et nos ab illo liberans. »

7. — « Aroma fundis cortice,
Vincis saporem nectaris,
Jucunda fructu fertili,
Plaudis triumpho nobili. »

8. — « Salve ara, salve victima
De Passionis gloria,
Qua Vita mortem pertulit,
Et morte vitam reddidit[1]. »

Ces strophes figurent dans tous les mss. jusqu'au cours du xe siècle [2], où les deux nouvelles : *O Crux ave,* et *Te, fons salutis, Trinitas* commencèrent à prendre la place des deux dernières, qui disparurent alors bientôt d'un grand nombre de bréviaires. Plusieurs cependant les retinrent encore, se refusant à l'innovation; et d'autres, tout en l'acceptant, conservèrent toujours en outre les strophes originales, comme nous le voyons dans Tomasi [3]. Quant à la première : *Confixa clavis viscera,* qui n'avait pas été remplacée, elle fut presque partout maintenue après l'abandon des deux autres [4], et elle passa des manuscrits dans une foule d'imprimés tels que le bréviaire de Paris 1479 [5], l'Hymnaire annexé au psautier de Paris 1505 [6]; les collections de Clicthove [7], de Denys le Chartreux [8], de Cas-

[1] Ces deux derniers vers ont été transportés par les correcteurs d'Urbain VIII à la 1re strophe de l'hymne pour remplacer en cet endroit les deux derniers vers du texte primitif. *Reddidit* est ici le mot le plus juste, parce qu'il est le plus théologique. Pourquoi donc mettre à sa place *Protulit?* Est-ce parce qu'on a voulu la rime parfaite, doublée d'une retentissante allitération, là où il n'y avait qu'une simple assonance? mais alors pourquoi tant d'autres fois ailleurs sacrifier cette rime aux prétendues exigences du mètre?

[2] Le plus ancien ms. où nous ayons jusqu'ici rencontré la double strophe: *O Crux ave* et *Te, fons salutis, Trinitas*, est celui de saint Martial de Limoges, du xie s. — Bibl. nationale, 743.

[3] *Hymnarium.* — Cf. *opera omnia*, édit. Vezzosi, Romæ, 1747, t. II.

[4] On ne la trouve cependant déjà plus dans les bréviaires de saint Pierre de Corbie. Bibl. d'Amiens, n. 115, ni dans celui de S. Alban, au Musée Britannique (*Bibl. Regia*), tit. II, A H, tous deux du xiie s.

[5] Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, Œ 358, 2 vol. in-12.

[6] Parisiis, *apud Magdalenam Boursette viduam spectabilis viri Francisci Regnault, Via Jacobea, sub signo Elephantis commorantem,* in-8°. — De notre bibl.

[7] *Elucidatorium ecclesiasticum*, dont la 1re édition est de Paris, 1515.

[8] D. Dionysii Carth. *Hymnorum aliquot veterum ecclesiasticorum pia nec minus erudita enarratio.* Nous avons ce commentaire *ad calcem* d'un

sandre [1], de Bacherius [2], et dans toutes les innombrables éditions d'Hilarius [3].

Commentaire.

« Vexilla Regis prodeunt,
Fulget Crucis mysterium,
Qua Vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit. »

« L'étendard du Roi s'avance déployé, le mystère de la Croix rayonne à nos yeux : c'est là que la Vie à souffert la mort, et par sa mort nous a donné la vie. »

Pour apprécier à sa hauteur un tel début, il nous aurait fallu assister à la mémorable translation où, pour la première fois, se fit entendre ce chant sublime, alors que le fragment de la vraie Croix, si vivement désiré par la nouvelle Hélène, apparut dans les murs de la vieille cité de Poitiers, et fut, au milieu d'un immense concours, triomphalement porté jusqu'au monastère de Sainte-Radegonde. Et quelle n'est pas aujourd'hui encore notre émotion quand, après treize siècles, ces impérissables accents viennent frapper nos oreilles!

« Vexilla [4] Regis prodeunt »

Oui, la croix est véritablement l'étendard du grand Roi, et c'est à son ombre que doivent marcher tous ceux qui veulent combattre et vaincre avec lui. Il est leur Roi, notre Roi à tous, et il dominera au milieu même de ses ennemis [5]. Les impies

fort vol. in-12, qui contient en outre du même auteur ceux des sept Épîtres catholiques, des Actes et de l'Apocalypse.

[1] *Hymni ecclesiastici.* Coloniæ, 1556. — Cette collection a été depuis recueillie dans ses œuvres complètes, *Parisiis, apud Hieronymum Drouart, Via Jacobea, sub scuto solari*, 1626, in-f°.

[2] *Tabula sacrorum carminum. Duaci, ex officina Joannis Bugardi*, 1579, in-12.

[3] Entre cent autres, citons seulement l'*Expositio Hymnorum*. Coloniæ, per Henricum Quintell, 1492.

[4] Pluriel pour le singulier, d'autant mieux justifié ici qu'il rappelle aussi tous les autres instruments de la Passion du Sauveur, tels que les fouets, la couronne d'épines, les clous, la lance, qui forment le cortège de la croix.

[5] « Dominare in medio inimicorum tuorum. » (*Ps.* CIX, 3.)

auront beau crier avec les Juifs déicides: Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous[1], Pilate, qui est ici l'exécuteur, inconscient peut-être, mais inflexible des conseils éternels, leur répondra toujours: C'est trop tard! *quod scripsi, scripsi*, et pour jamais, en portant vos yeux au haut de la croix, vous y lirez le titre royal de mon innocent condamné: *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, Jésus de Nazareth Roi des Juifs, et Roi aussi de toutes les nations qu'il a créées.

« Fulget Crucis mysterium. »

Mystère de la croix, c'est-à-dire de la réconciliation du monde avec Dieu et de l'affranchissement de nos âmes dans le sang de la rédemption. L'Apôtre l'appelle le mystère par excellence du Christ — *mysterium Christi;* le secret caché en Dieu dès l'origine des siècles, qui n'a pas été découvert aux nations dans les temps anciens; qui fut un scandale pour les Juifs, et une folie aux yeux des gentils, mais qui depuis a été révélé à l'univers entier comme la plus grande manifestation de la puissance et de la sagesse de Dieu[2]. C'est maintenant qu'il brille de tout son éclat — *fulget* — par la prédication de l'Évangile, par la foi et la vénération des peuples, par la contemplation des âmes pieuses, qui chaque jour sont de plus en plus inondées de ses ineffables splendeurs.

« Qua Vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit. »

Celui qui pour nous subit la mort sur la croix, est la vie, la vie dans sa source éternelle. S'il meurt, comme tous les enfants d'Adam dont il a daigné revêtir la fragile nature, sa vie divine ne s'éteint pas dans le sang de son immolation, et par sa mort temporelle il rend à nos âmes et à nos corps la vie éternelle que leur avait ravie le péché[3].

[1] « Nolumus hunc regnare super nos. » (*Luc.* XIX, 14.)
[2] *Rom.* V. — *Eph.* III. — *I Cor.* I.
[3] « Ego sum resurrectio et vita : qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet; et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. » (*Joan.* XI, 25, 26.)
Ces deux vers, dans le plan de Fortunat, loin de figurer en tête de la pièce, en étaient, au contraire, le couronnement, comme on l'a vu à la partie

« Quæ vulnerata lanceæ
Mucrone diro, criminum
Ut nos lavaret sordibus,
Manavit unda et sanguine. »

« Blessé par le fer cruel d'une lance, son côté épancha l'eau et le sang pour laver la souillure de nos crimes [1]. »

critique. A la suite du 2e vers : *Fulget Crucis mysterium*, le poète avait dit : *Quo carne carnis Conditor — Suspensus est patibulo.* Les correcteurs, paraît-il, ne purent s'accommoder d'un pyrriche au 3e pied de ce dernier vers, et peut-être aussi ne trouvèrent-ils pas assez harmonieux le premier, qui est d'ailleurs parfaitement correct au point de vue prosodique. Or, quant au pyrriche dans « pătĭbulo », il devient sous l'influence de l'accent un véritable iambe (pătībŭlō). Et maintenant, pour ce qui est du premier vers, les allitérations, qui ne sont pas assurément ici un vain jeu de mots, se fondent d'abord très bien dans la mélodie, et sont surtout amplement rachetées par le plus heureux rapprochement. Et en effet, quelle grande et mystérieuse pensée que celle du Créateur de la chair, qui est suspendu à la croix dans cette même chair dont il est le divin Auteur! C'est ainsi qu'il veut affranchir la chair par la chair, comme déjà l'a chanté l'Église aux Laudes de Noël, afin de sauver ceux qu'il avait créés. — *Ut carne carnem liberans, Ne perderet quos condidit.* Il était aussi, sans doute, le Créateur des anges, et cependant il n'a pas, comme pour nous, détruit leur péché dans sa chair (*Rom.* VIII, 3). Pourquoi cette préférence en faveur de l'homme, qui de sa nature est inférieur à l'ange? Ah! c'est que, au jour de sa formation, dit Tertullien, il avait été modelé sur le type divin de Jésus-Christ. — *Quid limo exprimebatur, Christus cogitabatur homo futurus* (De carne Christi), — qui par son incarnation devait se placer à la tête de l'humanité, devenir notre frère, et associer ainsi toute chair transfigurée en la sienne à son éternel triomphe. Ce grand dessein, nous le verrons mieux dans l'hymne suivante, ne pouvait être renversé par la malice du démon. Voilà bien le grand mystère de la croix qui resplendit à nos yeux : la chair coupable qui est sauvée et glorifiée par la chair innocente du Christ. *Fulget Crucis mysterium — Quo carne carnis Conditor — Suspensus est patibulo.* Ce dernier trait dessinait tout d'abord et peignait on ne peut mieux à nos regards la sanglante réalité dont le serpent d'airain avait été la figure, et ouvrait ainsi de la façon la plus saisissante le drame sublime du Roi crucifié. Dans sa nouvelle composition, cette 1re strophe a beaucoup perdu de sa beauté mystique. Certes, les deux vers substitués, qui appartiennent aussi à Fortunat, ne sont pas assurément à dédaigner. Mais comme ces diamants mal enchâssés, qui occupent une place pour laquelle ils n'étaient pas taillés, ils ne cadrent qu'à demi avec la pensée de l'auteur, et altèrent l'éclat de cette mise en scène, que nous admirons si justement dans le texte primitif.

[1] *Vita*, auquel se réfèrent *Quæ vulnerata*, formait à la 1re strophe, avec *mortem* et *morte*, une belle antithèse, que cependant, nous venons de le dire à la note précédente, il nous eût été beaucoup plus agréable de louer ailleurs; mais, dans cette 2e strophe, l'antonomase, qui rend d'abord la traduction si difficile, déconcerte en outre le lecteur. Il cherche le *carnis*

La blessure du côté est ici particulièrement célébrée [1], parce que c'est elle qui met le sceau à l'œuvre de notre rédemption, et nous en révèle les admirables fruits. Dans les précédents combats de la flagellation, du couronnement d'épines, du crucifiement, où le divin athlète a si rudement lutté déjà pour nous arracher à la servitude du démon, il n'a fait qu'ébranler encore son orgueilleux empire, mais il lui porte ici le coup décisif et en consomme la ruine. Son triomphe est d'autant plus humiliant pour son implacable ennemi, qu'il s'opère après la mort de l'auguste victime, dont il ne reste plus sur la croix qu'un corps inanimé, mais où s'est réfugiée, comme dans une mystérieuse citadelle, toute la force, toute la puissance de l'Homme-Dieu [2]. C'est alors que cette vertu secrète qui, de son vivant, ne se faisait sentir autour de lui, dans la multiplicité même de ses miracles, qu'avec réserve et mesure, jaillit maintenant à grands flots, et s'épuise tout entière pour laver nos âmes et les faire revivre à la vie de la grâce dans l'eau et le sang, c'est-à-dire par le Baptême et l'Eucharistie. Car bien que, selon la croyance de l'Église, tous les sacrements aient découlé de la blessure du cœur sacré de Jésus [3], le Baptême et l'Eucharistie sont

Conditor transpercé dans sa chair (*carne*) par la lance du soldat, et il ne trouve plus maintenant qu'une métaphore sans chair et sans os, qui nous semble se prêter peu au coup du fer meurtrier.

[1] *Quo vulneratus* insuper — *Mucrone diro lanceæ*, comme dit si bien Fortunat.

[2] C'est la pensée de saint Chrysostome : « Sicut athleta existimans se percussisse adversarium lethale vulnus accipit... a corpore mortuo lethale illud accipiens... » (*In Epist. ad Col.* II.) — A ce moment plus d'illusion pour le serpent infernal : il vit, dit Prudence, le corps sacré de la victime immolée pour nous; il le vit et il en perdit son venin, et son fiel fut consumé. Grande fut la douleur de sa blessure; sa tête aux terribles sifflements fut brisée.

« Vidit anguis immolatam corporis sacri hostiam,
Vidit, et fellis perusti mox venenum perdidit,
Saucius dolore multo, colla fractus sibila. »
(Cathem. IX. *Hymnus Omni Hora.*)

[3] La place qu'occupe le cœur dans le corps humain a naturellement induit à croire que cette blessure aurait été faite au côté gauche, et bon nombre de crucifix l'indiquent ainsi; mais les plus anciens ont la plaie au côté droit, et leur témoignage est corroboré par les stigmates de saint François, dont saint Bonaventure nous a écrit l'histoire, et aussi par les impressions du saint suaire, conservé dans la cathédrale de Turin. Nous avons, en outre, l'affirmation de sainte Brigitte au livre VII, chap. XV de ses Révéla-

ici spécialement désignés, parce que c'est par le premier que nous sommes enfantés à la vie, et que c'est par le second que cette vie divine s'alimente et s'accroît en nos âmes [1]. Mais les sacrements ne jaillirent pas seuls du côté du Sauveur, avec eux naquit l'Église, qui devait en être la gardienne et la distributrice. Nouvelle Ève, elle sortit du nouvel Adam endormi dans la mort. Ce fut pour sceller une éternelle alliance avec cette chère épouse que, selon la superbe expression de S. Augustin, le Christ monta sur la croix comme sur son lit nuptial [2]. Il n'y a plus à s'étonner maintenant que cette atroce blessure [3], d'où coulèrent avec une si grande abondance l'eau et le sang, ait paru à l'Évangéliste d'une telle importance qu'il la relate avec un soin particulier et y insiste par une triple affirmation [4].

« . . . . criminum
Ut nos lavaret sordibus. »

Sans doute que toutes nos iniquités ont été lavées dans l'eau et le sang qui ruisselèrent du cœur sacré du Sauveur; mais il est une première prévarication qui fut en Adam la source empoisonnée de toutes les autres, et c'est elle, à notre

tions, qui nous dit assez clairement que si la lance de Longin se dirigea contre le côté droit, le coup fut si rude qu'il atteignit et transperça le côté opposé : « Venit unus accurrens cum furia maxima, et infixit lanceam in ejus latere dextro tam valide, quod quasi per aliam partem corporis lancea voluit pertransire. »

[1] « Percussum est Christi latus, et statim, ut loquitur Scriptura, exivit sanguis et aqua, quæ sunt gemina Ecclesiæ sacramenta. » (*S. August. lib. de symbolo ad cathec.*) — « Exivit sanguis et aqua. Non casu aut temere scaturiunt isti fontes, sed quoniam ex ambobus Ecclesia constituta est. Sciunt hoc initiati, per aquam enim regenerati, Sanguine et Carne nutriti. » (*Chrysost. Hom. XLVIII in Joan.*)

[2] « Ascendat sponsus noster lectum thalami sui, dormiat moriendo, ut Ecclesia prodeat Virgo : ut quomodo Eva facta est ex latere Adæ dormientis, ita et Ecclesia formatur ex latere Christi in cruce pendentis. » (*Lib. de symbolo ad cathec. cap.* VI.)

[3] On peut se faire une juste idée de la largeur de la plaie par ces paroles du Sauveur à saint Thomas : « Et affer manum tuam, et mitte in latus meum » (*Joan.* XX, 27), et aussi par la dimension du fer de la lance, qui est vénéré à Rome dans la basilique de Saint-Pierre. Cf. Alphonsum Palæotum, *Sacræ sindonis explicatio*, cum Danielis Malloni *elucidationibus*. — Venise, 1606, in-f°.

[4] « Et qui vidit testimonium perhibuit; et verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit, ut et vos credatis. » (*Joan.* XIX, 35.)

sens, que le pieux auteur a principalement visée, quand il a écrit, comme nous l'avons au texte primitif:

« Ut nos lavaret crimine[1]. »

Voilà bien le crime originel qui, dans les conseils éternels de Dieu, a valu au monde le don ineffable de son Fils unique. Heureuse faute, s'écrie ici l'Église, pour l'expiation de laquelle il a fallu un tel Réparateur[2]!

« Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine,
Dicendo nationibus :
Regnavit a ligno Deus. »

Après avoir fait à nos yeux la solennelle ostension de l'Homme-Dieu cloué à la croix dans sa chair mortelle; après avoir attiré nos regards sur cette blessure mystérieuse d'où coulent à flots l'eau et le sang qui lavent avec le crime d'Adam toutes les iniquités du monde, l'Église alors, reliant les siècles du Testament nouveau à ceux du Testament ancien, rappelle l'oracle de David disant aux nations que Dieu régnera par le bois. — *Regnavit a ligno Deus*[3].

[1] C'est la pensée que, dans sa prose pour la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, Adam de Saint-Victor exprime en ces termes : *Qui mundavit sæcula, — Ab antiquo crimine.* Remarquons en passant que *crimine* rimait avec *sanguine;* et ce n'eût pas été assurément une attention trop scrupuleuse de maintenir l'assonance dans une pièce où l'auteur ne nous semble pas mal soucieux de la pratiquer.

[2] *O felix culpa quæ talem et tantum meruit habere Redemptorem!* (Præconium Pasch.)

[3] *A ligno* manque dans l'hébreu. Saint Justin accuse les Juifs de l'avoir fait disparaître. Mais cette supposition est tout à fait inadmissible aujourd'hui, que de récents travaux philologiques ont péremptoirement constaté l'existence du rythme syllabique dans les Psaumes; car le vers octosyllabique du Psaume xcv — (xcvi en hébreu), auquel on voudrait annexer cette addition, n'a pas matériellement la place pour la recevoir. (Cf. *Metrices biblicæ* du Dr Bickell, Inspruck, 1879. — Et *de re metrica Hebræorum* du P. Gérard Gietman, Friburgi Brisgoviæ, 1880.) Toutefois, à l'exception de saint Jérôme, que sa profonde connaissance du texte hébreu devait mettre à l'abri de cette erreur, les Pères latins, Tertullien, Lactance, saint Cyprien, saint Augustin, ont maintenu cette addition, et c'est à eux, aussi bien qu'à plusieurs versions de son temps, où de la glose elle avait passée dans le texte, que l'a empruntée Fortunat. Il y a là certainement un dessein manifeste de Dieu. Sans doute le Psaume xcv n'est pas, au

Déjà, au Psaume xxi, le prophète annonçant la douloureuse transfixion des mains et des pieds du Sauveur sur la croix, et la dislocation de tous ses os [1], avait prédit que tous les peuples de la terre, se souvenant de sa miséricordieuse immolation, se convertiraient à lui, et que toutes les tribus des nations tomberaient à ses pieds pour l'adorer; parce que, dit-il, ce sera alors le règne du Seigneur, et que son empire s'étendra sur l'univers entier [2]. N'est-ce pas ce que Jésus-Christ lui-même déclarait aux Juifs, lorsqu'il leur disait que c'était maintenant l'heure où le prince de ce monde, c'est-à-dire le démon, allait être jeté dehors, et qu'une fois élevé au-dessus de la terre, le Fils de l'homme attirerait tout à lui [3]?

Fideli carmine — C'est-à-dire conforme à l'inspiration de l'Esprit-Saint, ou bien fidèle écho de toutes les voix des Écritures, qui affirment aussi la royauté du divin crucifié.

Dicendo nationibus — Les anciens manuscrits portent tous: *Dicens : in nationibus...* — C'était l'exacte reproduction du Psaume dans la Vulgate [4]. Croirait-on que la présence d'un

littéral, messianique et se rapporte à Jéhovah, mais on ne peut nier qu'au sens spirituel il ait trait au Messie en plusieurs passages. N'est-ce pas d'ailleurs par la vertu de la croix que Jéhovah règne maintenant sur les nations soumises à la domination de son Christ? David a-t-il eu conscience de ce sens mystérieux? Nous le croyons sans peine, puisque l'Église, qui est la maîtresse des Écritures et en tient la clef, le place ici sur ses lèvres, et le consacre ailleurs encore dans sa sainte Liturgie. En effet, depuis le IIe dimanche après Pâques jusqu'à l'Ascension, elle fait aux Vêpres et à Laudes mémoire de la Croix avec les versets et répons : « Dicite in nationibus, Alleluia. — Quia Dominus regnavit a ligno, Alleluia. » Il y a plus, c'est que le Psaume xcv : « Cantate Domino canticum novum, cantate Domino omnis terra, » est affecté par l'Église à la double fête de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, comme pour montrer que le règne nouveau de Jéhovah sur les âmes se rattache comme à sa cause à celui de son Christ immolé, et se confond avec lui. « Dicite in gentibus quia Dominus regnavit a ligno. »

[1] « Foderunt manus meas et pedes meos : dinumeraverunt omnia ossa mea. »

[2] « Reminiscentur et convertentur ad Dominum universi fines terræ. — Et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium. — Quoniam Domini est regnum, et ipse dominabitur gentium. » (*Ps.* xxi, 28, 29, 30.)

[3] « Nunc judicium est mundi; nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. — Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum. » (*Joan.* xii, 31, 32.)

[4] On lit cependant *gentibus* dans le Psaume. Mais il fallait au poète cinq syllabes pour la mesure, et Fortunat a remplacé ce mot par le synonyme *nationibus*.

trochée au 2e pied, bien inoffensif assurément, ait suffi pour la rejeter!

« Arbor decora et fulgida,
Ornata regis purpura,
Electa digno stipite
Tam sancta membra tangere. »

Et maintenant, les yeux fixés sur cette croix qui a été sanctifiée par le sang de son royal Époux [1] et qui est devenue depuis le trophée de son immortelle victoire, l'Église la contemple avec amour, et les accents de son pieux enthousiasme se multiplient et se pressent sur ses lèvres enflammées; c'est l'arbre tout resplendissant de gloire et de beauté; il est paré de la pourpre du Roi [2]; il a été choisi sur une souche bénie, et seul trouvé digne de toucher les membres sacrés d'un Dieu. Bienheureux est cet arbre aux bras duquel est suspendue la rançon du monde! Il est la balance où est posé ce corps dont le poids divin enlève sa proie à l'enfer.

« Beata cujus brachiis,
Pretium pependit sæculi,
Statera facta corporis,
Tulitque prædam tartari [3]. »

L'Église en a dit assez pour satisfaire aux transports de son admiration. Aussi ne suivra-t-elle pas Fortunat dans ses deux dernières strophes: *Aroma fundis...* et *Salve ara...* que nous avons citées en commençant, lesquelles, à coup sûr, n'ajouteraient rien à l'expression de sa foi et de son amour; mais, tombant à genoux, elle s'écrie:

[1] « J. C. D. N. corpore et sanguine saginandi, per quem crucis sanctificatum vexillum, quæsumus... » (*Secrète de l'Exaltation de la sainte Croix.*)

[2] *Regis purpura*, pour le sang adorable dont est rougie la croix du Sauveur, est une magnifique image, dans un chant surtout où l'on célèbre la divine royauté du crucifié.

[3] « Dominus noster in statera crucis pretium nostræ salutis appendit et una morte universum mundum, sicut omnium Conditor, ita omnium Reparator absolvit. Indubitanter enim credamus, quod totum mundum redemit qui plus dedit quam totus mundus valeret. » (*S. Aug. Serm. XLI, de Passione Dom.*) Cf. Brev. Offic. de Passione D. N. J. C. Fer. III post Dom. Sexag.

« O Crux ave, spes unica,
Hoc passionis tempore[1],
Piis adauge gratiam,
Reisque dele crimina[2]. »

« Salut, ô Croix, notre unique espérance! En ce temps de la Passion, donnez aux justes un accroissement de grâce, et effacez les crimes des pécheurs. »

Ce n'est pas certes la croix nue, séparée du Sauveur ou de son souvenir, qui est notre unique espérance, mais la croix à laquelle l'Homme-Dieu s'est uni par une alliance éternelle, dont il a fait son épouse bien-aimée, devenant, pour ainsi dire, avec elle une même chose, « non par l'union de la chair, comme Adam et Ève, pour produire des enfants de colère, mais par une union toute spirituelle, pour engendrer des enfants de grâce[3] ». — « Spes unica hic crux esse dicitur, ajoute Michel Timothée, quoniam ab ea tanquam ab arbore decora speramus, imo habemus fructum, qui est Christus, qui nobis datus est in supplementum ligni vitæ paradisi quem perdidit Adam[4]. Quand donc, prosternés au pied de la Croix, nous l'adorons, c'est à la divine victime que s'adresse ce culte de latrie dont la légitimité est alors incontestable[5].

[1] Au jour de l'Invention de la sainte Croix, au lieu de ce vers on chante celui-ci : *Paschale quæ fers gaudium;* et en la fête de l'Exaltation : *In hac triumphi gloria.*

[2] Les deux derniers vers ont été retouchés. On lit au texte primitif :

« Auge piis justitiam,
Reisque dona veniam. »

C'est ainsi que, pour ne pas tenir compte de l'accent, les correcteurs ont cru devoir réformer deux vers non moins recommandables pour l'admirable justesse de l'expression que par l'harmonie et la rime.

[3] Thomas de Jésus, *Les Souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — XLIIe souffrances, n. 3. Édition de Liége, 1723, 4 t. en 2 vol.

[4] *In Eccles. Hymnos brevis Elucidatio.*— Romæ, 1602.

[5] Grancolas, qui appartenait à cette sotte école dont l'orgueilleuse pruderie trouvait toujours plus ou moins à redire à la langue liturgique de l'Église romaine, a trouvé que cette expression : *O crux ave, spes unica* était *un peu forte.* Il propose même de l'adoucir en ces termes :

« O Christe nostra victima,
Salutis et spes unica,
Serva pios per hanc crucem,
Reisque dele crimina. »

(*Commentaire sur le Brév. Rom.*— Paris, 1727.)

Fort heureusement que le nouveau bréviaire de Paris ne tint pas plus



Bingham [1], après Wiclef et Luther, n'a pas craint d'avancer qu'on n'en trouve pas de trace dans l'antiquité chrétienne avant saint Augustin. Cette étrange assertion ne peut tenir devant une tradition constante et non interrompue. Car si de saint Ambroise [2], de saint Cyrille de Jérusalem [3], nous remontons aux témoignages les plus voisins des temps apostoliques, nous arrivons à Origène [4], à Tertullien [5], à Minucius Félix [6], qui affirment tous les trois que les païens, au milieu desquels ils vivaient, reprochaient sans cesse aux chrétiens d'adorer la croix; et cependant ceux-ci n'étaient pas alors fort à l'aise pour donner sur ce point libre carrière à leur piété. Mais après les Actes de saint André, dont le bréviaire a conservé quelques précieux passages, l'indice le plus ancien peut-être de ce culte nous est fourni dans les lignes suivantes de la lettre des Églises de Vienne et de Lyon sur la passion de S. Pothin et de plusieurs autres martyrs qui eut lieu à Lyon l'an 177. « Blandina vero ad palum suspensa bestiis objecta est; quæ cum in crucis speciem suspensa cerneretur, Deoque constantissime supplicaret, maximam alacritatem addebat certantibus: quippe qui in ipso certamine, sub sororis persona corporeis oculis cernerent illum qui pro ipsorum salute crucifixus ideo fuerat, ut credentibus in ipsum persuaderet, quicumque pro Christi gloria pateretur, hunc Dei viventis consortem futurum. »

Ajoutons que Prudence, si versé dans l'archéologie et le symbolisme chrétiens, constate en plusieurs endroits de ses poésies la vénérable antiquité du culte de la croix. C'est ainsi

compte du scrupule de ce docteur que de sa plate poésie. Adam de Saint-Victor avait été bien mieux inspiré que Grancolas, lorsque dans cette même prose de l'Invention de la sainte Croix que nous rappelions tout à l'heure il s'écriait dans un langage si bien en harmonie avec celui de l'Église:

« Ave salutis totius sæculi,
Arbor salutifera ! »

[1] *Originum sive antiquitatum ecclesiasticarum*, vol. VI, p. 53. — Halæ Magderburgicæ, 1759. Edit. secunda.

[2] *De obitu Theodosii oratio.*

[3] *Catech. X.*

[4] *Contra Celsum*, cap. II.

[5] Lib. I, *Contra Gentes*, cap. III.

[6] *In Octavio*, n. IX. Edit. Cantabr. — Cf. Selvagio, *Antiquitatum christianarum institutiones*, lib. II, part. II, cap. x, § IV. — Matriti, 1780, 2 vol. in-4°.

que, dans l'hymne de Saint-Romain, il fait dire à l'illustre martyr répondant au préfet Asclépiade qui lui reprochait d'avoir pour Dieu un crucifié:

« Hæc illa crux est omnium nostrum salus,
Romanus inquit, hominis hæc redemptio est. »
(Peristeph. X, 586.)

Et à l'hymne *De novo lumine:*

« Lignum est quo sapiunt aspera dulcius :
Nam præfixa cruci spes hominum viget. »

Et dans son *Apotheosis*, ne nous montre-t-il pas les Césars aux pieds du Christ, devenus eux-mêmes les adorateurs de la Croix?

« . . . . jam purpura supplex
Sternitur Æneadæ rectoris ad atria Christi,
Vexillumque crucis summus Dominator adorat. »

Mais terminons par la doxologie l'étude de cette hymne.

« Te fons salutis, Trinitas,
Collaudet omnis spiritus:
Quibus crucis victoriam,
Largiris, adde præmium. Amen. »

« Que toute âme vous glorifie, ô sainte Trinité, source de notre salut! Vous nous avez donné la victoire par la croix; daignez y ajouter la récompense. » Quelle que soit la valeur de la pensée finale qu'exprime cette doxologie, nous n'avons pas cru devoir nous y associer dans notre *synopsis,* où nous avons préféré traduire d'après le texte primitif:

« Quos per crucis mysterium,
Salvas, rege per sæcula. »

« Veuillez régir à travers les siècles ceux que vous avez sauvés par le mystère de la croix. » C'était, ce nous semble, le couronnement aussi naturel que magnifique de cette pièce incomparable, que nous avons appelée tout d'abord *l'hymne du Roi crucifié.* En effet, cette royauté divine, que trois fois déjà

nos lèvres ont si amoureusement proclamée [1], nous la saluons ici encore dans une suprême prière, suppliant l'Homme-Dieu d'assurer à jamais par son règne dans nos cœurs ce miséricordieux salut qu'il nous a mérité sur la croix. Oui, Seigneur, inclinez vers nous votre sceptre dominateur, et ces âmes, dont votre sang adorable a payé la rançon, gouvernez-les par la triple puissance de votre grâce, de vos exemples et de vos leçons. Que votre Croix ne cesse pas un seul jour d'être la règle de toutes nos aspirations et de tous nos actes. Qu'elle soit à jamais pour nous la voie royale qui conduit à la vie; afin qu'après l'avoir suivie constamment ici-bas, nous arrivions un jour à la bienheureuse lumière de votre éternel empire. — *Rege per sæcula. Amen!* [2] — Cette même idée se trouve reproduite dans la dernière strophe de la séquence: *Ave, crucis dulce lignum*, que Neale nous a conservée dans son précieux Recueil [3]:

« Ipsum habeamus ducem
Ad cœlestis regni lucem,
Qui cruore suo crucem,
Consecrare voluit. »

[1] *Vexilla Regis — Regnavit a ligno — Regis purpura.*

[2] « Et ipse reget nos in sæcula. » (*Ps.* XLVII, 15.) — Nous croyons que les correcteurs n'ont pas touché sans regret à cette belle doxologie, mais c'était leur affaire de ramener nos hymnes aux vieilles lois du mètre classique, et ils y furent, hélas! jusqu'au bout fidèles. Et en réalité cependant, ce dernier vers de la strophe primitive: *Salvas, rege per sæcula*, est-il véritablement fautif? L'impératif *rĕgĕ* est bien de sa nature un *pyrriche;* mais son e final, terminant l'incise mélodique, n'a-t-il pas pu, comme souvent à la césure, se convertir en longue, et changer alors le pyrriche en iambe (rĕgē)! Quant au premier vers: *Te summa Deus, Trinitas*, auquel on a substitué: *Te fons salutis, Trinitas*, nous ferons observer que l'accent tonique, tombant sur la voyelle initiale de *Deus*, et changeant ce mot en spondée (Dēūs), l'ancien vers devient parfaitement correct dans l'hymnographie chrétienne. Nous n'avons pas à nous prononcer pour le moment sur la part de piété à faire à chacune de ces deux strophes rivales; mais nous pouvons affirmer, quoi qu'en ait dit le P. Arévalo (*De Hymnis ecclesiast. eorumque correctione*, en tête de son *Hymnodia Hispanica*, p. 140), que la nouvelle doxologie ne présente plus, dans ces deux derniers vers, le sens de la doxologie primitive.

[3] *Hymni Ecclesiæ a breviariis et missal. Gallicanis, Germanis, Hispanis, Lusitanis desumpti.* — Oxonii et Londini, 1851, in-12.

XIV

HYMNE A MATINES ET AUX LAUDES
DU TEMPS DE LA PASSION

Auteur : *Claudien Mamert.*

Pange lingua gloriosi
Lauream certaminis,
Et super crucis trophæo
Dic triumphum nobilem :
Qualiter Redemptor orbis
Immolatus vicerit.

De parentis protoplasti
Fraude Factor condolens,
Quando pomi noxialis
In necem morsu ruit :
Ipse lignum tunc notavit,
Damna ligni ut solveret.

Hoc opus nostræ salutis
Ordo depoposcerat,
Multiformis proditoris
Ars ut artem falleret,

TEXTE PRIMITIF :

VV. 2. *Prælium* certaminis —
10. *Morsu in mortem corruit* —

Et medelam ferret inde,
Hostis unde læserat.

Quando venit ergo sacri
Plenitudo temporis,
Missus est ab arce Patris
Natus, orbis Conditor,
Atque ventre virginali
Carne amictus prodiit.

Vagit infans inter arcta
Conditus præsepia :
Membra pannis involuta
Virgo mater alligat :
Et Dei manus, pedesque
Stricta cingit fascia.

Lustra sex qui jam peregit,
Tempus implens corporis,
Sponte libera Redemptor
Passioni deditus,
Agnus in crucis levatur
Immolandus stipite.

Felle potus, ecce languet;
Spina, clavi, lancea
Mite corpus perforarunt :
Unda manat et cruor :

TEXTE PRIMITIF:

VV. 24. *Caro factus* prodiit.
29. Et *manus, pedesque et crura* —
31. *Lustris* sex qui jam *peractis* —
33. *Se volente, natus ad hoc* —
37. *Hic acetum, fel, arundo,*
38. *Sputa,* clavi, lancea;
39. Mite corpus *perforatur,*
40. *Sanguis, unda profluit :*

Terra, pontus, astra mundus,
Quo lavantur flumine !

Crux fidelis, inter omnes
Arbor una nobilis :
Silva talem nulla profert
Fronde, flore, germine;
Dulce ferrum, dulce lignum,
Dulce pondus sustinent.

Flecte ramos arbor alta,
Tensa laxa viscera;
Et rigor lentescat ille,
Quem dedit nativitas;
Et superni membra Regis
Tende miti stipite.

Sola digna tu fuisti
Ferre mundi victimam,
Atque portum præparare
Arca mundo naufrago,
Quam sacer cruor perunxit,
Fusus Agni corpore.

Sempiterna sit beatæ
Trinitati gloria,

TEXTE PRIMITIF :

45. *Nulla silva talem* profert (*interv.*)
47. Dulce *lignum, dulces clavos,*
48. Dulce pondus *sustinet.*
54. *Miti tendas stipite.*
56. Ferre *sæcli pretium* —
58. *Nauta* mundo naufrago ;
59. *Quem* sacer cruor perunxit —
61. *Gloria et honor Deo*
62. *Usquequaque Altissimo,*

Æqua Patri, Filioque,
Par decus Paraclito :
Unius trinique nomen
Laudet universitas. Amen.

CODD. MSS. — ***Trevir.*** **1.** s. VIII. — ***Trevir.*** **2.** s. IX. (Mone.) — *Floriac.* s. IX. (Martène.) — ***Bern.*** s. IX. (Daniel.) — *Colb.* s. IX. (P.) — *S. Mart. Lemov.* s. XI. (P.)

Synopsis. — Après avoir à vêpres célébré déjà le grand mystère de la croix, l'Église y revient à Matines et aux Laudes avec des accents nouveaux dont la magnificence et la suavité ne sont pas certes au-dessous de ceux de la veille. Là c'était surtout le cri de la contemplation qui se prosterne et qui adore; c'était le culte rendu au Dieu qui règne par le bois: ici c'est l'enthousiaste révélation du mystérieux secret de son triomphe.

Dans un début vraiment lyrique, elle s'excite maintenant à chanter le conflit suprême du glorieux combat dont la croix est le trophée, comment enfin, en s'immolant, le Rédempteur du monde a vaincu. Remontant alors à l'origine de cette gigantesque lutte, que Satan eut l'audace d'engager le premier au paradis terrestre, elle nous dit que, compatissant au malheur dont, par une astucieuse séduction, Adam avait été la victime quand, mordant à la pomme fatale, il se précipita dans la mort, le Créateur marqua tout aussitôt de son doigt divin l'arbre qui devait un jour réparer le désastre qu'un autre arbre avait causé. Ce plan, ajoute-t-elle, l'économie de notre salut le réclamait, afin que l'artifice d'un traître, habile à prendre toutes les formes, fût déjoué par un autre artifice, et que le remède nous arrivât d'où l'ennemi avait tiré le poison.

TEXTE PRIMITIF :

Una Patri, Filioque,
Inclyto Paraclito,
Cui laus est et potestas
Per æterna sæcula.

Quand donç vint la sacrée plénitude du temps, du haut du trône de son Père, le Fils, créateur du monde, fut envoyé, et s'étant fait chair, il naquit du sein d'une Vierge. Enfant, il vagit, couché dans une crèche; la Vierge sa mère enveloppe de langes ses membres emprisonnés, et d'étroites bandelettes serrent les pieds et les mains d'un Dieu.

Déjà le Rédempteur a vu s'écouler six lustres; sa vie mortelle touche à sa fin. C'est librement qu'il se voue aux tourments de sa passion, *pour laquelle il est né*[1], et ce divin Agneau est élevé sur l'arbre de la croix, où il va s'immoler. *Là le vinaigre, le fiel, le roseau, les crachats, les clous, la lance*[2]*!* Sa chair délicate est transpercée; le sang et l'eau en découlent; fleuve précieux qui purifie la terre, la mer, les astres, le monde tout entier! O croix sur laquelle reposent toutes nos espérances, arbre seul illustre entre tous les autres, nulle forêt n'a produit ton pareil pour le feuillage, la fleur et le fruit! O clous bénis, ô bois aimable, quel doux fardeau vous supportez! Ploie tes rameaux, arbre auguste, relâche tes fibres tendues, assouplis cette raideur que te donna la nature, et sois un lit plus doux pour les membres du souverain Roi. Seul tu as été trouvé digne de porter la *rançon*[3] du monde, et comme un *pilote*[4] habile tu dirigeas vers le port ce monde naufragé tout imprégné du sang divin qui coula du corps de l'Agneau.

Critique. — On a cru longtemps, et plusieurs le pensent encore aujourd'hui, que Vénance Fortunat est l'auteur de cette hymne. Nous estimons, appuyés sur l'autorité des critiques les plus compétents, à notre avis, qu'elle est l'œuvre de Claudien Mamert[5].

En vain s'est-on efforcé, dans une récente discussion, de revenir quand même à l'opinion primitive, toute l'argumentation qu'on y a mis en jeu avec plus de tranchante précipitation

[1] Texte primitif.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*
[4] *Ibidem.*
[5] Prêtre de l'Église de Vienne et frère du saint évêque, au nom duquel se rattache l'institution des Rogations. On place sa mort en 473 ou 474. Sidoine Apollinaire (*Epist.* XI) nous apprend qu'il avait rédigé un Recueil d'hymnes, dont un certain nombre de sa composition (à lui Mamert).

peut-être que de juste discernement, n'a produit sur notre esprit d'autre effet que de nous attacher plus fortement encore, jusqu'à preuves contraires et vraiment acceptables, au sentiment que nous avons jugé devoir adopter.

Ce chant peut se mesurer en strophes de six vers, comme au bréviaire, ou seulement de trois, comme dans les mss. et la plupart des recueils [1]. Dans le premier cas, les 1er, 3e, 5e vers sont *trochaïques, dimètres complets;* les 2e, 4e, 6e, *trochaïques dimètres catalectiques* [2]. Dans le second, les trois vers sont chacun de huit pieds moins une syllabe, et forment des *trochaïques tétramètres catalectiques* [3]. Ce mètre, dont les comiques firent à cause de sa popularité un si fréquent emploi, fut cultivé de bonne heure par nos poètes chrétiens, et Prudence nous en fournit un bel exemple dans son hymne *de Miraculis Christi.* Mais en l'affranchissant enfin des entraves de la quantité, pour qu'il pût se mouvoir à l'aise dans le champ libre et si riche du syllabisme rimé, l'immortel auteur de l'hymne eucharistique *Pange lingua, gloriosi corporis mysterium,* saint Thomas d'Aquin l'éleva à sa plus haute perfection, comme nous le verrons en son lieu.

Notre hymne se divise au bréviaire en deux parties de cinq strophes chacune, plus la doxologie. La première est affectée aux Matines; et la seconde, qui commence par le vers *Lustra sex qui jam peregit,* est réservée pour les Laudes.

Elle manque tout à fait dans quelques mss. En revanche, selon les habitudes du moyen âge, qui se plaisait à reproduire dans ses proses les idées et souvent même les expressions des hymnes de l'office, plusieurs vieux missels nous offrent des

1 C'est ainsi que nous le lisons au vendredi saint dans bon nombre de Missels et les anciens *Saeerdotale,* tel que celui de Venise *apud Guerræos fratres,* 1576, in-4°.

2

Pāngĕ/ līnguă/ glōrĭ-/ōsí
Lāurĕ-/ām cĕr-/tāmĭ-/nis,
Ēt sŭ-/pēr crŭ-/cīs trŏ-/phæo
Dīc trĭ-/ūmphūm/ nōbĭ/-lem;
Quālĭ-/tēr Rĕ-/dēmptŏr/ ōrbis
Īmmŏ/-lā tūs/ vīcĕ/rit.

3 Pāngĕ/ līnguă/ glōrĭ-/ōsĭ/ lāurĕ-/ām cērtāmĭ-/nis. — Sous l'une et l'autre forme, ce mètre dit Wimphelinc, a été, comme l'hymne elle-même, dicté par le cœur. — *Simile metrum ut hymnus corde natus.* — (*Hymni de Tempore et de Sanctis.* — Strasbourg, 1513.)

traces de celle-ci et de la précédente. C'est ainsi que nous lisons dans une séquence publiée par Mone I, n. 107, et par Daniel v., p. 181 :

« Ecce arbor salutaris,
Lignum sanctum, expers paris,
Fulgens Christi sanguine:
Hoc vexillum triumphale,
Inter ligna nullum tale
Tanto clarum germine. »

Et encore dans une autre séquence que nous empruntons au recueil de Neale [1] :

« Ave crucis dulce lignum,
Ave triumphale signum,
Quod solum fuisti dignum
Sustinere Dominum :

« In te Christus exaltatus
Mortem vicit, ad hoc natus :
Ut Isaac immolatus
In salutem hominum. »

La prose d'où sont extraites ces deux premières strophes se trouve aussi dans Daniel v., p. 183.

Commentaire.

« Pange, lingua, gloriosi
Lauream certaminis,
Et super crucis trophæo [2]

[1] *Hymni Ecclesiæ a Breviariis quibusdam et Missal. Gallicanis, Germanis, Hispanis, Lusitanis desumpti.* — Oxonii et Londini, 1851, in-12.

[2] Presque tous les vieux Missels et Bréviaires écrivent *super trophæum.* Est-ce par erreur grammaticale? Nous pensons, au contraire, que *super* gouverne mieux ici l'accusatif que l'ablatif, puisque, comme le fait justement remarquer la *Nouvelle Méthode latine* de Port-Royal, cette préposition peut se résoudre en cette autre du même groupe *in,* et s'employer pour elle. C'est ainsi qu'on lit au Bréviaire : *Ex tractatu sancti Augustini super psalmos;* et ailleurs : *Sermo super orationem Dominicam;* comme on dit d'autre part : *Eustachius in Homerum,* et encore : *In hanc sententiam multa dixit.* Et dire que Clicthoue et Cassandre, des puristes pourtant, ont cru devoir accréditer la variante : *Super crucis trophæo!*

Dic triumphum nobilem[1] :
Qualiter Redemptor orbis
Immolatus vicerit. »

« Chante, ô ma langue, les lauriers d'un glorieux combat; inscris sur le trophée de la croix cet illustre triomphe : dis comment le Rédempteur du monde a, par son immolation, remporté la victoire. »

Cette victoire, dont l'Église entonne ici le chant sublime, est, nous l'avons dit déjà, celle de l'Homme-Dieu sur Lucifer. « Dieu, dit Lactance dans un langage qui, sans être d'une parfaite exactitude théologique, n'en formule pas moins la vérité dont il s'agit, Dieu, qui est la source éternelle de tout bien parfait et *consommé,* voulut qu'il en sortît comme un ruisseau qui portât au loin ses eaux salutaires, et il produisit (engendra) un *Esprit* semblable à lui, qui fut doué de toutes les vertus (attributs) de Dieu le Père. Il en créa un autre après dans lequel ne persévéra pas le caractère de sa divine origine. La jalousie l'infecta de son venin, et du bien il passa au mal... car il fut envieux de son aîné toujours uni, lui, à Dieu le Père, et toujours cher à son cœur[2]. »

A ce moment la guerre fut déclarée. Mais d'une part Satan, que Tertullien appelle le rival de Dieu — *Æmulus Dei,* — ne pouvait s'attaquer directement à lui, et d'autre part, dit S. Léon, il n'entrait pas dans les conseils de Dieu de ruiner l'empire du démon par la force de sa puissance, mais par la *justice* de sa sagesse[3], en acceptant la lutte dans d'égales con-

[1] Sans doute que l'auteur s'est souvenu de ces vers de Prudence :

« Solve vocem, mens, sonoram, solve linguam nobilem,
Dic triumphum passionis, dic triumphalem crucem,
Pange vexillum, notatis quod refulget frontibus. »
(Cath. IX. Hymn. *Omni hora.*)

[2] « Cum esset Deus ad excogitandum prudentissimus, ad faciendum solertissimus, antequam ordiretur hoc opus mundi; quoniam pleni et consummati boni fons in ipso erat, sicut est semper; ut ab eo bono tanquam rivus oriretur, longeque proflueret, produxit similem sui Spiritum, qui esset virtutibus Dei Patris præditus... Deinde fecit alterum, in quo indoles divinæ stirpis non permansit. Itaque suapte invidia tanquam veneno infectus est, et ex bono ad malum transcendit... invidit enim illi antecessori suo qui Deo Patri perseverando, tum probatus, tum etiam carus est. » (*Divin. instit.* — Lib. II, cap. VIII.)

[3] « Sic consilium suum dirigens in effectum, ut ad dominationem diaboli

ditions, comme nous le verrons à la IIIe strophe. Et puisque, à raison de son infériorité, Satan ne put attaquer Dieu que dans l'homme son image [1], le Fils de Dieu se fera homme pour accepter le combat et terrasser dans sa chair mortelle son implacable ennemi. Et quand le divin Athlète descend ici-bas à l'heure qu'il a choisie, c'est pour se mesurer enfin avec lui sur le champ même de son infernal empire, le harceler et le chasser de ses derniers retranchements jusqu'à ce que, dans cet engagement suprême dont le Calvaire est le théâtre, sa sanglante, mais volontaire immolation lui porte le coup décisif sous lequel s'écroule, pour ne plus se relever, son orgueilleuse domination. — *Qualiter Redemptor orbis immolatus vicerit* [2].

Et ce triomphe ne fut pas seulement une œuvre de gloire pour le Sauveur, mais aussi de miséricorde et d'amour pour l'homme déchu :

destruendam magis uteretur justitia rationis, quam potestate virtutis. » (*Serm.* LXI, II.)

[1] « Celui, dit Bossuet, qui s'est déclaré l'ennemi de Dieu, qui, ne pouvant rien contre lui, se venge contre son image. » (Serm. sur *les fondements de la vengeance divine.*)

[2] C'est pour remporter cette grande victoire, affirme saint Jean Chrysostome, que le Psalmiste invite l'Homme-Dieu à ceindre le glaive de sa puissance. — *Accingere gladio tuo super femur tuum potentissime.* « Quid hic igitur dicit? Per hæc crassiora nomina ostendit ejus operationem, per quam orbem terrarum rexit, per quam bellum confecit, et tropæum erexit. Erat enim bellum gravissimum, et omnium bellorum acerbissimum, in quo non barbari bellum gerebant, sed Dæmones tendebant insidias, et universo orbi terrarum afferebant exitium. » (*In Ps.* XLIV. 5.) — On lit au texte original du 2e vers de cette strophe : *Prælium certaminis.* Si les correcteurs n'ont vu là qu'une vaine redondance, inexplicable assurément, en tête surtout d'une aussi belle pièce, ils se sont étrangement illusionnés. Claudien Mamert était certes trop bien inspiré pour avoir sans motif accouplé ces deux mots. Ce n'est pas, en effet, seulement le triomphe (*Lauream*) du Rédempteur qu'il chante ici, mais encore le conflit final (*Prælium*) engagé sur la croix, et dont l'heureuse issue termine si glorieusement cette longue lutte (*Certaminis*), qui de l'Éden s'étend au Calvaire. Il n'y a donc pas de pléonasme, mais deux idées parfaitement distinctes. Ne lit-on pas dans saint Cyprien (Ep. ad Ant. 4) : *Prælium gloriosi certaminis in persecutione ferveret?* — *Prælium* est la bataille, l'engagement; *Certamen,* qui est à proprement parler l'objet pour lequel on combat (Cf. Virgile, Georg. II, 530. — Eneid. V, 66, — et Horace, l. III, Ode XX, 7), offre un sens bien plus étendu que *prælium.* Il révèle l'importance et la durée de la lutte, dont l'enjeu est ici l'humanité, et met en saillie la pensée maîtresse qui domine tout ce chant.

« De parentis protoplasti
Fraude Factor condolens,
Quando pomi noxialis
In necem morsu ruit!
Ipse lignum tunc notavit,
Damna ligni ut solveret. »

Protoplasti désigne, on le voit, le premier homme formé de la main de Dieu [1]. — *Factor* pour *creator* s'harmonise bien avec *Protoplasti,* en réveillant l'idée de l'Artiste divin [2]. — *Fraude* ne se rapporte pas à Adam, mais au démon, de la fourberie duquel il fut la victime.

C'est à l'instant même de cette lamentable catastrophe, alors que, mordant au fruit pernicieux, Adam avec toute sa postérité se précipite dans la mort — « Quando pomi noxialis in necem morsu ruit [3], » — qu'apparaît déjà le miséricordieux dessein de la rédemption. Car dès ce moment Dieu, compatissant à notre ruine, désigne l'arbre qui devait réparer le désastre que celui de la science du bien et du mal avait causé: — « Ipse lignum tunc notavit Damna ligni ut solveret. » La strophe suivante explique la raison de ce plan divin.

« Hoc opus nostræ salutis
Ordo depoposcerat,

[1] Ce mot, emprunté au grec (πρῶτος et πλάσσω), a été introduit par Tertullien dans la langue chrétienne. (Cf. l'hymne vespérale de la VIe série, t. I de nos *Études*, p. 263.)

[2] Cette expression et la suivante *Condolens,* que nous avons rencontrée déjà à l'hymne *Conditor alme siderum,* nous viennent du latin vulgaire (*sermo plebeius*), et l'Église en fait ici, comme en plusieurs autres endroits de sa liturgie, un très bel usage. — *Noxialis* pour *Noxii* paraît être de la création de Prudence, qui dans son hymne de saint Romain a dit: « Jubet amoveri noxialem stipitem. » — « Trudi in tenebras noxialis carceris. » (V. 114 *et* 1107.)

[3] Les mss. offrent plusieurs variantes de ce vers. Les uns, comme les deux de la Bibl. nat., savoir: le *Colbertinus*, n. 1153, s. IX, et celui de saint Martial de Limoges, *C. ann.* 1110, n. 743, suivis par G. Cassandre, disent: *Morte morsu corruit;* les autres *morsu mors incubuit*, tel qu'un second de saint Martial, s. XI de la même bibliothèque, n. 1154; chez un plus grand nombre on lit: *Morsu in mortem corruit.* C'est la leçon du bréviaire de saint Pie V, à laquelle se sont rangés Clicthoue et Adalbert Daniel. Il est à regretter que le mot biblique *mortem* ait disparu aujourd'hui du bréviaire pour faire place à *necem.*

Multiformis proditoris [1]
Ars ut artem falleret,
Et medelam [2] ferret inde,
Hostis unde læserat. »

Pour séduire l'homme et le soumettre à son infernale domination [3], le démon avait mis en jeu l'artifice et la ruse. Dieu, qui est vérité, ne pouvait pas sans doute user de mensonge pour affranchir sa créature de l'esclavage de Satan. Son art à lui sera de laisser l'ennemi se prendre lui-même dans les propres filets de son astucieuse malice. C'était sous la figure du serpent que le démon avait attaqué le premier Adam; le nouveau, qui est le Fils de Dieu incarné, se présentera à lui non sous sa forme divine [4], contre laquelle Satan n'oserait combattre, mais bien sous cette forme humaine dont celui-ci, hélas! triompha jadis, et qui maintenant va prendre à son tour sur lui la plus éclatante revanche. Le Sauveur, dit saint Bernard, revêtira véritablement notre chair mortelle, mais il n'aura du péché que la ressemblance, et c'est ce voile qui dérobera au démon le piège dans lequel il doit tomber [5]. En effet, ni la sublimité de la doctrine du Christ, ni la grandeur de ses miracles, ni l'incomparable sainteté de sa vie, ne purent racheter à ses yeux les

[1] Bon nombre de codices, notamment le *Trevir.* 2 (s. IX) et le *S. Berl.* (Circ. an. 1003), portent *perditoris*. Mone a lu ainsi dans les siens, et cette variante a été reproduite par tous les incunables de l'Hilarius. Nous ne l'avons pas retrouvée encore dans les imprimés du XVIe s. — Clicthoue et G. Cassandre ont écrit *proditoris*, comme au Bréviaire. C'est la leçon que, sur la foi de leurs mss., le cardinal Tomasi et Ad. Daniel ont adoptée. Elle figure déjà au *Trevir.* 1. (s. VIII.)

[2] Ce mot, que nous avons vu déjà à l'hymne : *Audi benigne conditor*, appartient à ce qu'on est convenu d'appeler avec plus ou moins de justice la *décadence*. Nous le trouvons dans Prudence.— *Amara medela*. (Cath. x, 83.) On le signale avant lui chez Quinte-Curce, Aulu-Gelle, Apulée et Justin.

[3] « A quo enim quis superatus est, hujus et servus est. (*II Petr.* II, 19.)

[4] « Qui quum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo. » (*Philipp.* II, 6.)

[5] « ... Carnis, assumit veritatem, sed peccati similitudinem... Et in hoc prudenter abscondens laqueum diabolo... » (*In Cant.* XX, 3.) — Adam de Saint-Victor, dans sa prose pascale : *Salve, dies dierum gloria*, versifie admirablement cette pensée de saint Bernard :

« Prædo vorax, monstrum tartareum,
Carnem videns, nec cavens laqueum,
In latentem ruens aculeum
Aduncatur. »

infirmités et les humiliations auxquelles l'Homme-Dieu voulut bien, pour notre salut, s'assujettir dans son état passible, et croyant alors, en dépit de ses doutes et de ses appréhensions, n'avoir devant lui qu'un homme plus ou moins parfait, il essaya d'abord de le vaincre par la tentation; puis, voyant tous ses efforts inutiles, il excita contre lui l'animadversion des Juifs, jusqu'à les porter enfin à devenir les complices de sa haine sacrilège en demandant la mort du Saint des saints. Mais c'est précisément dans cette mort même et par elle que s'accomplit le triomphe du Sauveur sur son audacieux rival. Car si Lucifer, dit saint Augustin, avait, par son exécrable malice et aussi par une juste punition de Dieu, acquis sur Adam coupable et sur toute sa race pécheresse le droit de mort, ce droit il devait le perdre à jamais le jour où il serait assez téméraire pour oser l'exercer contre le *Juste*[1]. Jésus-Christ attaché à l'arbre de la croix, tout empourpré du sang de cette douloureuse passion dont le démon avait été le cruel instigateur, fut alors pour lui ce que le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal avait été pour Adam, un séduisant appat. Certes, il avait vu, depuis l'origine des siècles, passer sur la scène du monde bien des pieux personnages, mais aucun n'égalait le Supplicié du Calvaire, aussi élevé au-dessus d'eux par l'incomparable sainteté de sa vie que par l'excellence de ses œuvres. Le fruit béni de la Vierge apparaissait donc alors à ses yeux avec toute sa merveilleuse beauté, et il crut pouvoir enfin le savourer dans la maturité de la mort. Mais, dit saint

[1] « ... Et quoniam femina decepta, et dejecto per feminam viro, omnem prolem primi hominis tanquam peccatricem legibus mortis, malitiosa quidem nocendi cupiditate, sed tamen jure æquissimo vindicabat, tamdiu potestas ejus valeret donec interficeret justum, in quo nihil dignum morte potest ostendere, non solum quia sine crimine occisus est, sed etiam quia sine libidine natus. » (*S. August. de Libero Arbitrio*, III, 31.) — Nous retrouvons aussi la pensée de saint Augustin reproduite par le même Adam dans une autre prose pascale commençant par ***Mundi renovatio***, et dont la IVe strophe est celle-ci :

« Gelu mortis solvitur,
Princeps mundi tollitur
Et ejus destruitur
In nobis imperium;
Dum tenere voluit
In quo nihil habuit,
Jus amisit proprium. »

Cyrille de Jérusalem, le Dragon ne put l'absorber et s'en nourrir; il dut le rejeter, et avec lui tous ceux qu'il avait auparavant dévorés [1].

C'est ainsi que, par un divin stratagème — *Ars ut artem falleret,* — non seulement l'homme échappe à la tyrannie de Satan, mais que celui-ci tombe lui-même sous l'empire de l'homme [2]. Triomphe sans pareil, dont l'Église, dans la préface de la Croix, rend grâce à Dieu en ces magnifiques termes: « Qui salutem humani generis in ligno crucis constituisti, ut unde mors oriebatur, indè vita resurgeret; et qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur [3] ».

Mais ce triomphe définitif eut des préludes qui en furent comme la préparation, et dont le caractère, en infligeant à la défaite un nouveau degré de honte, nous révèle la surabondance et toute la mystérieuse harmonie de notre rédemption. Nous allons le voir dans les strophes qui suivent:

« Quando venit ergo sacri
Plenitudo temporis,
Missus est ab arce Patris
Natus, orbis Conditor,
Atque ventre virginali
Carne amictus prodiit. »

Quand donc la plénitude des temps arriva [4], quand sonna

[1] « ... Ut cum illud (*corpus, id est humanitatem Christi*) se devoraturum speraret draco, etiam emoveret quos devoraverat. » (*Catech.* XII, 55.)

[2] « Verbum Dei, unicus Filius Dei, diabolum, quem semper sub legibus suis habuit et habebit, homine indutus etiam homini subjugavit. » (*S. Aug. de Libero Arbitrio,* III, 37.)

[3] Cette glorieuse issue de la longue lutte entre Lucifer et l'Homme-Dieu n'a pas été célébrée seulement dans l'Écriture, les écrits des Pères et la Liturgie, elle a eu aussi son écho dans les traditions populaires que reflètent les Évangiles apocryphes, notamment celui de Nicodème, que l'on croit être de la première moitié du II° siècle. Il y a là, en effet, un récit des plus dramatiques de la *descente de Jésus-Christ aux enfers,* où nous lisons que, au moment solennel où le divin Rédempteur fait son entrée dans le sombre séjour, Hadès, qui personnifie l'enfer, dit à Satan: « Nous sommes donc vaincus, infortunés! par cet être que nous n'avons pas su démêler au milieu des contradictions dont il s'enveloppait! » Il lui reproche finalement d'avoir osé mettre la main sur Jésus, et de s'être ainsi perdu en voulant le perdre. — Cf. l'abbé Variot, *Les Évangiles apocryphes.* — Paris, Berche et Tralin, in-8°, p. 286-287.

[4] « At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege. » (*Galat.* IV, 4.)

l'heure de la grande œuvre qu'il devait accomplir au milieu des siècles [1], le Fils unique de Dieu, qui avait créé le monde, fut envoyé des hauteurs du ciel pour le racheter, et il naquit du sein d'une vierge, revêtu de notre chair mortelle.

L'orgueil avait perdu Lucifer. Initié, paraît-il, au secret de la future incarnation du Verbe, qui, en épousant notre humaine nature, devait l'élever dans son adorable personne au-dessus de la nature angélique, et par la plus étroite union l'identifier avec Dieu lui-même, il ne put souffrir cette préférence, et convoita pour lui-même le trône de gloire réservé pour l'Homme-Dieu [2]. Sans autre mérite que sa propre excellence, il se dit : « Je monterai au plus haut du ciel; j'établirai mon trône au-dessus des astres de Dieu... et je serai semblable au Très-Haut [3]. »

Pour condamner et flétrir à jamais ce fol orgueil et la sacrilège révolte qui en fut le malheureux fruit, le Fils de Dieu se fit humble et obéissant dans ce triple état dont l'Église honore ici particulièrement la mémoire, son incarnation, sa naissance et sa mort. Par la plus monstrueuse usurpation, Lucifer avait prétendu s'élever jusqu'à Dieu, et le Verbe Éternel, égal à Dieu le Père, « s'anéantit en prenant la forme de l'esclave, et obéit jusqu'à la mort de la croix [4]. » Et c'est ainsi, dit saint Léon, que l'humilité du Sauveur triomphe de l'orgueil de l'Ange rebelle [5]. Donc, soumis à la volonté de son Père qui l'envoie, il descend dans le sein de la Vierge et se fait chair pour nous :

« Atque ventre virginali [6]
Carne amictus prodiit [7]. »

[1] « Domine opus tuum in medio annorum vivifica illud. » (*Hab.* III, 2.)

[2] C'est le sentiment de plusieurs docteurs, notamment d'Ambroise Catharin, *De Angelorum bonorum gloria et lapsu malorum.* Il semble découler du texte de Lactance cité plus haut.

[3] « In cœlum conscendam, supra astra Dei exaltabo solium meum... Similis ero Altissimo. » (*Is.* XIV, 13, 14.)

[4] *Philipp.* II, 6, 7, 8.

[5] « De elatione superbiæ victrix humilitas triumphat. » (*Serm.* LIII, 3.)

[6] Le sein de Marie est assurément le plus pur que Dieu ait jamais créé; et cependant la sainte Église ne craint pas de proclamer que le Fils de Dieu n'a pu sans une profonde humiliation y fixer pour neuf mois son séjour, lorsque s'adressant à lui dans son immortel *Te Deum,* elle s'écrie : « Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti Virginis uterum. » — Cf. l'hymne de Noël : *A solis ortu cardine.* — T. II de nos *Études.*

[7] Les vieux bréviaires portent *caro factus.* C'était donc, au lieu du tro-

Bien plus, à la seule exception du péché, il acceptera toutes nos faiblesses. Et puisque Lucifer a voulu élever son trône au-dessus des astres de Dieu, prendre son vol vers la montagne de l'alliance, pour s'y asseoir au côté de l'aquilon, lui que le monde entier ne saurait contenir, devenu petit enfant, vagira dans l'étroite crèche d'une étable; sa mère vierge l'enveloppera de pauvres langes, et d'humbles bandelettes enlaceront ses mains et ses pieds adorables:

« Vagit infans inter arcta
Conditus præsepia :
Membra pannis involuta
Virgo mater alligat :
Et Dei manus, pedesque[1]
Stricta cingit fascia. »

C'est le deuxième tableau des mortelles infirmités du Verbe incarné, et elles y sont dépeintes sous les plus suaves couleurs.

Ici finit la première partie de l'hymne. Les six strophes qui suivent, y compris la répétition de la Doxologie, sont affectées aux Laudes, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

chée, un pyrrhique (*căro*), dont l'oreille à coup sûr était fort peu offensée. Nimporte, cette expression, si heureusement calquée sur le texte de saint Jean : *Et Verbum caro factum est,* devait, hélas! comme tant d'autres, disparaître.

[1] L'ancien vers, où ne se trouve pas le mot *Dei,* est ainsi conçu :

« Et manus, pedesque et crura. »

Mais on lit : *Et pedes, manusque, crura,* dans Tomasi et dans les plus vieux mss., tels que le *Colbertinus* de la Bibl. nat., n. 1153, s. IX; ceux de saint Pierre de Corbie, Bibl. d'Amiens, n. 131, s. X, et de saint Bertin, Bibl. de Boulogne-sur-Mer, n. 20, s. XI (*ineunte*). Cette leçon se retrouve dans d'autres mss. plus rapprochés de nous, comme celui de saint Waast, Bibl. d'Arras, n° 991, s. XIII, et jusque dans les collections d'Hilarius, de Clicthoue et de G. Cassandre. — *Crura* donne comme le dernier coup de pinceau à l'enveloppement de l'Enfant-Dieu dans ses langes. La strophe entière manque à plusieurs mss., les deux entre autres du Musée Brit., celui qui a pour titre *Vesp. D. XII,* s. X vel XI (Bibl. *Cottoniana*), et celui de saint Alban, tit. 2 AX, s. XII. (Bibl. *Regia.*) N'est-ce pas peut-être parce qu'on a pensé, mais bien à tort, que cette scène touchante de la nativité du Sauveur figurait mal dans un chant où l'auteur a pour but de célébrer le triomphe de la croix? Les considérations que nous venons d'exposer montrent bien l'inanité de cette appréciation.

« Lustra sex qui jam peregit [1]
Tempus implens corporis.
Sponte libera Redemptor [2]
Passioni deditus,
Agnus in cruce levatur [3]
Immolandus stipite. »

Cette strophe et la suivante composent le troisième tableau, celui du Calvaire, en nous mettant sous les yeux toutes les

[1] On lit à l'ancien texte :

« Lustris sex qui jam peractis. »

Cette leçon du bréviaire de saint Pie V ne se rencontre que dans fort peu de mss. Celui entre autres de la Bibl nat., nº 1092, s. XII. — C'est à cause sans doute du spondée initial (*Lustris*) qu'elle a été éliminée. Cependant Bède (*De Arte metrica*) l'admet très bien à cette place : « Metrum trochaicum tetrametrum, quod a poetis græcis et latinis ponitur, recipit locis omnibus trochæum, spondæum omnibus præter tertium. » Mais puisque les correcteurs faisaient tant que de changer ce vers, pourquoi n'ont-ils pas adopté le suivant :

« Lustra sex qui jam peracta. »

qui se lit dans le plus grand nombre de mss. et parmi les plus anciens, tels que celui de la Bibl. nat., nº 1153, s. IX; ceux de saint Pierre de Corbie, Bibl. d'Amiens, nº 131, s. X, et de saint Bertin, Bibl. de Boulogne-sur-Mer, nº 20, *circa an.* 1003. Leçon que l'on retrouve dans toutes les éditions d'Hilarius, qui a été suivie par Clicthoue, G. Cassandre, Tomasi, et de nos jours encore par Mone, Daniel et Kayser. *Lustra sex qui jam peracta* est une apposition à *tempus corporis*, c'est-à-dire de la durée de la vie mortelle du Sauveur, dont six lustres plus trois ans marquent la mesure.

[2] Ce 3e vers est bien autrement beau dans le texte original ainsi formulé :

« Se volente natus ad hoc. »

C'est le double reflet d'Isaïe : « Oblatus est quia ipse voluit » (LIII, 77), et de saint Jean : « Ego in hoc natus sum et ad hoc veni in mundum. » (XVIII, 37.) On retrouve cette dernière et si expressive locution dans l'hymne vespérale de l'office du Sacré-Cœur :

« Percussum ad hoc est lancea,
Passumque ad hoc est vulnera. »

Redemptor introduit dans le vers nouveau ne nous semble là que pour le remplir. Il distrait du grand mot *Agnus*, qui joue dans la strophe un si magnifique rôle en rappelant le touchant oracle d'Isaïe : « Sicut ovis ad occisionem ducetur, et quasi agnus coram tondente se obmutescet et non aperiet os suum. » (LIII, 7.) Ce texte est emprunté précisément au même verset dont la primitive leçon *Se volente* de notre hymne évoque le souvenir.

[3] On lit *Crucis* au lieu de *Cruce* dans les plus anciens mss., notamment le I de Trèves, s. VIII. C'est la version suivie par Tomasi.

douloureuses circonstances de la sanglante immolation de la sainte Victime qui se voue librement aux angoisses de sa passion — *Passioni deditus.* L'Agneau est élevé en croix pour y mourir. Abreuvé de fiel, le voilà languissant : les épines, les clous, la lance ont transpercé sa chair délicate; l'eau et le sang en découlent: Fleuve divin qui purifie la terre, la mer, les astres, le monde tout entier!

« Felle potus, ecce languet;
Spina, clavi, lancea
Mite corpus perforarunt :
Unda manat et cruor :
Terra, pontus, astra, mundus
Quo lavantur flumine[1] ! »

Le péché d'Adam, fruit malheureux de la malice de Lucifer,

[1] Ces deux derniers vers ont une expression qu'aucune traduction ne saurait rendre. Les quatre autres ne sont plus comme au texte primitif, où nous les lisons ainsi ponctués dans les meilleurs exemplaires :

« Hic acetum, fel, arundo.
Sputa, clavi, lancea :
Mite corpus perforatur;
Sanguis, unda profluit : »

Chaque vers est ici un cri détaché et comme jeté à l'abandon par l'âme en contemplation de Jésus crucifié. Ne dirait-on pas que c'est sur cette strophe originale, où sont énumérés tous les instruments de la mort du Sauveur, que les dessinateurs du xve siècle ont calqué l'image de la *Messe de saint Grégoire*, dont la gravure sur bois se voit sur le frontispice de plusieurs livres de cette époque et du siècle suivant? Nous en avons une fort belle exécution en tête du traité d'Innocent III : *De officio Missæ et Sacramento Altaris*, édité à Paris en 1518, par Jean Dupré et Jacques Lemessier, in-8° gothique. Cette image est exactement reproduite par le P. Ch. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, art. *Messe*. Mais comment expliquer le remaniement de la strophe, si ce n'est peut-être par la répugnance des correcteurs à conserver le *sputa*, que le récit évangélique de cette dernière scène du Calvaire ne semble pas justifier? Il est vrai que tous les mss. que nous avons collationnés jusqu'à ce jour portent *sputa;* cependant celui de la Bibl. *Bodleiene* d'Oxford Laud. 384 écrit *stupa*, et ce codex n'est certainement pas le seul, puisque Georges Fabricius, dans son recueil *Poetarum veterum ecclesiasticorum* (Bâle, 1564), a reproduit cette variante, qui désigne l'étoupe ou l'éponge imbibée de vinaigre et fixée par les Juifs au bout d'un roseau pour étancher la soif de Jésus agonisant. Le mot nous paraît d'autant plus acceptable qu'il est très bien à sa place en cet endroit, venant immédiatement après *arundo*, et aussi parce que l'éponge figure toujours dans la représentation des instruments de la Passion, et en particulier dans l'image de la Messe de saint Grégoire, dont nous venons de parler.

avait souillé toute la création. En passant alors de la royale domination de l'homme sous le honteux empire du démon, la terre, la mer, les astres n'offraient plus au Créateur qu'une œuvre dégradée et tout à fait indigne de son regard divin. Mais le sang du Calvaire rend au monde sa beauté primitive, et l'associe en outre aux triomphales splendeurs du Christ immolé.

Ici finit la description de la victoire de l'Homme-Dieu sur Satan. Le reste n'est plus à proprement parler qu'un long cri d'admiration et d'amour que, dans l'ivresse de sa pieuse extase, l'Église fait monter vers la croix, devenue aujourd'hui pour nos âmes la source d'une inaltérable paix et d'une immortelle allégresse.

« Crux fidelis, inter omnes
Arbor una nobilis :
Silva talem nulla profert
Fronde, flore, germine;
Dulce ferrum, dulce lignum,
Dulce pondus sustinent, »

O Croix, digne objet de notre foi et gage assuré de nos immuables espérances — *Crux fidelis* [1] ! Seul entre tous les autres tu es l'arbre illustre — *Arbor una nobilis* — dont le radieux éclat, comme le chante ailleurs l'Église, efface la splendeur des astres [2]; car c'est sur ton tronc sacré que la vie du monde a été suspendue, que le Christ a triomphé et que sa mort a pour jamais vaincu la mort [3]. Nulle forêt n'a produit un arbre pareil à toi, un arbre qui t'égale par son feuillage, ses fleurs et son fruit [4].

[1] *Fidelis*, on le voit, n'est pas pris ici dans l'acception classique de fidélité, mais au nouveau sens chrétien de *foi*, de *certitude*, de *confiance*. « Noli esse incredulus, sed fidelis. » (*Joan.* xx, 27.) — « Fidelis sermo, et omni acceptione dignus. » (*Tim.* I, 15.) — C'est ainsi que Prudence a dit : « Quem prophetarum fideles paginæ spoponderant » (Hymn. *Omni hora*, v. 26), et qu'il oppose ailleurs *Fidelia* à *Fabulosa*. (Hymn. *S. Romani*, vv. 956, 957.)

[2] « O Crux, splendidior cunctis astris. » (*Office de l'Invention de la sainte Croix*, Ant. du *Magnif.*, Ires Vêpres.)

[3] « In qua vita mundi pependit, in qua Christus triumphavit, et Mors mortem superavit in æternum. » (*Ibid.* Ant. du *Benedictus.*)

[4] *Germen*, qui dans le style classique signifie le germe, est souvent pris pour le *fruit* chez les poètes des siècles postérieurs.

Mais ce feuillage, cette fleur, ce fruit de la croix, sont-ils autre chose qu'un triple symbole de celui qui pour nous a daigné mourir dans ses bras?

Et d'abord ce feuillage mystérieux — *Fronde* — n'est-ce pas l'humble semence de Bethléhem, aussi petite dans la crèche que le grain de sénevé, et qui est devenu le grand arbre sur les rameaux duquel viennent se reposer maintenant les oiseaux du ciel, c'est-à-dire toutes les âmes prédestinées [1]? N'est-ce pas encore la divine viridité du Christ, dont la sève féconde passe dans les âmes et leur inocule son immortelle vie? Et cette fleur incomparable — *Flore* — n'est-elle pas celle-là même qui est née sur le rejeton et de la racine de Jesse [2], c'est-à-dire le Sauveur fils de la Vierge qui, selon l'heureuse expression de saint Ambroise, a purifié le monde des fétides émanations du péché, pour y répandre la suave odeur de la terre des vivants [3]. La fleur que le fer a retranchée de sa tige, dit autre part le même docteur, conserve son arome, et elle le multiplie si on la meurtrit et la foule; ainsi, sur le gibet de la croix, auquel le fixent les clous aigus qui le déchirent, le Seigneur Jésus ne perd rien de sa beauté, de sa ravissante fraîcheur: transpercé par la pointe acérée d'une lance cruelle, il refleurit en quelque sorte et devient encore plus beau sous la pourpre de son sang vermeil; noble fleur qui ne sait pas mourir, il exhale le parfum et assure à ceux qui sont morts le don de la vie éternelle [4].

Et si Jésus crucifié est tout à la fois et le verdoyant feuillage qui attire les élus sous son ombre tutélaire, et la fleur merveilleuse qui embaume le monde de sa divine odeur, il est aussi le fruit béni — *Germine* — dont la vivifiante saveur doit neutraliser à jamais le venin mortel de cet autre fruit qui dès l'origine

[1] *Matth.* XIII, 31. — *Marc.* IV, 31. — *Luc.* XIII, 19. — *Ezech.* XVII, 23.

[2] « Et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet. » (*Is.* XI, 1.)

[3] « Filius Mariæ Christus, qui fœtorem mundanæ colluvionis abolevit, odorem vitæ æternæ infudit. » (*Lib. de Benedict. patriarch.*, cap. IV.)

[4] « Flos odorem suum succisus reservat et contritus accumulat... ita et Dominus Jesus, in illo patibulo crucis, nec avulsus evanuit, nec contritus emarcuit; sed illa lanceæ punctione succisus, speciosior fusi cruoris colore vernavit, mori ipse nescius, et mortuis æternæ vitæ munus exhalans. » (*De Spirit. sancto*, lib. II, cap. 5.)

avait empoisonné les entrailles de tous les enfants d'Adam. Celui-là fut un fruit de mort, celui-ci est le fruit de vie, formé par l'Esprit-Saint dans les chastes flancs de la Vierge, mûri au Calvaire sous le feu de la souffrance, et jusqu'à la consommation des siècles offert chaque jour à nos âmes sur la table eucharistique pour devenir leur céleste aliment [1].

« Dulce ferrum, dulce lignum,
Dulce pondus sustinent [2]. »

« Clous bénis, bois aimable, quel doux fardeau vous supportez ! »

C'est à ce corps immaculé de l'innocent Agneau, que le bois et les clous empruntent leur beauté et leur suave douceur;

[1] Dans sa prose : *Laudes crucis attollamus* pour la fête de l'Invention de la sainte Croix, Adam de Saint-Victor a reproduit à la strophe XII ce passage de notre hymne :

« O Crux, lignum triumphale,
Vera mundi salus vale !
Inter ligna nullum tale
Fronde, flore, germine. »

[2] On lit aux vieux bréviaires :

« Dulce lignum, dulces clavos,
Dulce pondus sustinet. »

Le premier vers purement rythmique a été rejeté, pour céder la place au nouveau qui, en faisant passer *ferrum* avant *lignum*, brise l'enchaînement de la strophe où chaque vers a trait au bois sacré, et c'est bien lui qui porte l'auguste victime — *Sustinet*, — comme le marquent les vers primitifs conservés dans les Missels. On lit cependant *Sustinens* dans bon nombre de mss., tels que celui de la Bibl. nat., n° 1153, s. IX, et celui de Corbie de la Bibl. d'Amiens, n° 131, s. X. La variante *Sustines* se rencontre dans quelques autres, celui, par exemple, de Saint-Alban du Musée britannique (*Bibl. Regia*), tit. II A. X, s. XII. Mais, on le voit, cette triple leçon a pour sujet unique *Dulce lignum*, dont le verbe régit ensemble *dulces clavos* et *dulce pondus*. Le sens de ces deux vers, où, disons-le en passant, *clavos* figure bien mieux que *ferrum*, est celui-ci : « Bois aimable qui portes suspendu à tes clous bénis un si doux fardeau. » Quant à la forme lyrique de ces admirables vers, elle se refuse à toute traduction.

G. Cassandre a écrit *dulces clavos*, mais il déclare ensuite dans sa glose que la variante *dulci clavo*, qu'il a trouvée, dit-il, en quelques exemplaires très anciens, lui sourit davantage, et c'est sur son appréciation que Daniel et Joh. Kayser l'ont adoptée. Pour nous, qui ne l'avons rencontrée encore dans aucun ms., Bréviaire ou Missel, — et qui savons d'ailleurs combien, dans l'étude des textes, il faut se défier des solutions faciles, nous croyons devoir rester fidèle à la leçon de tous nos Missels et de la généralité des mss.

douceur toute céleste qui descend de la croix dans les âmes fidèles, et dont le pape Innocent VI nous signale en ces termes les salutaires effets: « Illi etiam dulces clavi, quibus ipse Salvator eidem cruci fuit affixus, quique non solum immaculato respergi sanguine, et molem ferre tanti ponderis meruerunt; sed et nos etiam per ipsorum salutiferas plagas dulcedinem tantam ipsius divinæ charitatis accepimus, ut manus nostræ a peccati solutæ nexibus, pedesque nostri à mortis laqueis fuerint liberati, sunt devotissime recolendi [1]. »

Et maintenant s'il nous reste au cœur, selon le dévot langage de Ludolphe de Saxe, quelques sentiments d'amour et de pieuse commisération, compatissons aux douleurs de JÉSUS crucifié, et, les yeux baignés de larmes, élevons la voix et disons avec l'Église [2].

« Flecte ramos arbor alta
Tensa laxa viscera;
Et vigor lentescat ille
Quem dedit nativitas [3];
Et superni membra Regis
Tende miti stipite. »

Nous ne relisons jamais cette strophe sans nous rappeler une délicieuse toile où l'artiste a représenté saint François d'Assise au pied de la Croix. Seul, en l'absence de Marie et de Jean, qui, dirait-on, se sont effacés l'une et l'autre pour le laisser tout entier à son exatatique contemplation, le bienheureux tient son regard attaché sur le divin Supplicié, et sa bouche entr'ouverte semble exhaler ces paroles que rediront à jamais toutes

[1] Décret de l'institution de la *fête de la sainte Lance et des saints Clous*, récité au Bréviaire le vendredi après le 1er dimanche de Carême. — Nous lisons au Graduel de la double messe de *l'Invention* et de *l'Exaltation* de la sainte Croix: « Dulce lignum, dulces clavos, dulcia ferens pondera : quæ sola fuisti digna sustinere Regem cœlorum *et* Dominum. » *Quæ* se rapporte à *Crux*, dont *dulce lignum* est la paraphrase. Ce sont les mêmes paroles que saint Didace prononça sur son lit de mort en rendant son âme à Dieu. — Cf. la légende de son office au 13 novembre.

[2] « Si tamen qua sunt in te pietatis, si qua caritatis, si qua compassionis viscera, pietatis effectu et emitte lacrymas, clama et dic : Flecte ramos, etc. » (*Vita J.-C.*, II Partis, cap. LXIII, n° 8.)

[3] Mot nouveau consacré par l'*Itala* en plus de vingt endroits, et qu'on rencontre fréquemment dans la littérature liturgique.

les générations chrétiennes. L'amour s'élève ici à sa plus haute expression; il parle une langue dont l'Agneau immolé peut seul inspirer les accents. Cet arbre, dont il saluait tout à l'heure la noblesse et les charmes — *Arbor una nobilis, dulce lignum*, — il le trouve maintenant un lit bien austère et bien dur pour le corps meurtri du Bien-Aimé. « Laisse fléchir tes rameaux, lui crie-t-il alors, relâche tes fibres tendues — *tensa laxa viscera* [1]; — assouplis cette raideur que t'a donnée la nature, et offre un lit plus doux aux membres endoloris du souverain Roi — *et superni membra Regis tende miti stipite* [2].

Après cet amoureux élan, où elle vient d'épancher son âme tout entière, l'Église revient à la louange de la Croix, qu'elle couronne par cette strophe finale qui résume si admirablement ce chant:

[1] Quelques commentateurs entendent par *viscera* les membres mêmes du Sauveur, et traduisent alors comme D. Guéranger: « Soulage, en pliant, les membres tendus de l'Agneau. » La structure de la strophe ne nous semble pas se prêter à cette interprétation. Nous lui préférons la nôtre, qui nous rappelle ce vers de Dracontius:

« ... Rubigo latens quæ viscera ferri
Conrodat. » (*Carmen de Deo*, l. I, 503.)

[2] On lit au vieux texte:

« Miti tendas stipite. »

Remarquons d'abord que l'optatif *tendas* est bien plus expressif. Quant à *miti*, auquel les correcteurs ont fait subir une transposition, il avait certainement le droit de rester à la tête du vers en vertu de l'axiome rythmique, dont nos poètes chrétiens, dans les pièces même assujetties au mètre prosodique, ont cru pouvoir bénéficier maintes fois, à savoir que toute voyelle est brève à la suite de celle qui porte l'accent. Il y a plus, c'est que le vers demeurait encore parfaitement correct tout en maintenant le spondée au premier pied, selon la règle de Bède ci-dessus mentionnée, et que le P. Arévalo lui-même ne craint pas d'accepter, bien qu'il soit en principe tout à fait favorable à la réforme d'Urbain VIII. — Cf. *Hymnodia Hispanica*, p. 197. — Plusieurs traducteurs donnent à cette strophe un autre sens que nous ne pouvons taire, parce qu'il se recommande, par-dessus tout autre peut-être, à la piété chrétienne: « Laisse fléchir tes rameaux, Arbre trop élevé pour notre amour — *Arbor alta;* — relâche tes fibres tendues. Assouplis cette raideur que t'a donnée la nature, et tends vers nous (ton fruit précieux), le corps sacré du souverain Roi. » Ce crucifix, sur lequel nos yeux tombent aujourd'hui si souvent avec bonheur, — car il devient de plus en plus populaire, — dont un bras se détache pour permettre au Sauveur de s'incliner vers l'âme qui l'appelle et qui désire si ardemment coller ses lèvres sur ses blessures sanglantes, n'est-il pas la réponse à cette touchante invocation?

« Sola digna tu fuisti
Ferre mundi victimam,
Atque portum præparare
Arca mundo naufrago,
Quam sacer cruor perunxit
Fusus Agni corpore [1]. »

Seule tu as été trouvée digne de porter la victime du monde; tu es l'arche qui le conduit au port après le naufrage, toi qui fus arrosée du sang divin qui coula du corps de l'Agneau [2]. La vertu de la croix comme toute son ineffable beauté, lui vient donc de celui qui a bien voulu pour nous la rougir de son sang,

[1] Cette strophe manque à quelques livres, entre autres au *Sacerdotale, Venetiis apud Guerræos fratres et socios,* M.DLXXVI, à la place de laquelle on lit la suivante :

« Quæsumus, salva damnatos,
Agmina lugentium, etc. »

Mone (*Hymni Lat. medii ævi,* t. I, p. 132) en cite encore trois autres empruntée au ms. de Trèves, n° 1404, s. VIII-IX, que l'on peut voir aussi chez Adalb. Daniel, *Thes. Hymnol.,* t. IV, p. 68. — Le caractère et le style de ces strophes trahissent assez leur interpolation. Mone pense qu'elles ont été ajoutées vers le VII° siècle. On les rencontre en partie et diversement modifiées dans un certain nombre de mss., tels que les deux de la Bibl. nat. n° 1134, XI° s., et n° 1092, XII° s.

[2] Au lieu de *Victima* et de *Arca,* on lit au texte primitif *Pretium* et *Nauta*. *Pretium* d'abord, que nous avons vu déjà à l'hymne *Vexilla Regis,* nous semble bien autrement significatif. Jésus-Christ, en effet, est le prix du monde parce qu'il est le talent dont la valeur infinie pouvait seule égaler l'énormité de la dette, payer notre rançon et nous acheter le ciel. Pourquoi donc éliminer ce mot, quand d'ailleurs le vers n'en restait pas moins trochaïque, selon la loi de l'alternance de l'*arsis* et de la *thésis*. — Quant à *Nauta,* qui figure comme *Pretium* dans tous nos mss., c'est une métaphore s'harmonisant beaucoup mieux que *Arca* avec *Præparare*. N'est-ce pas, en effet, au pilote plutôt qu'au navire de *préparer* le port? Sauf d'ailleurs quelques rares exceptions qui peuvent se mettre à la charge des copistes, l'universalité des mss. et des imprimés portent au lieu de *quam* le masculin *quem,* relatif que les traducteurs appliquent les uns à *Nauta,* les autres à *mundo,* comme nous l'avons fait nous-même à notre synopsis. Sans doute que l'Arche, à plusieurs points de vue, est une figure de la croix, ainsi qu'on peut le voir dans saint Ambroise (*in Luc.* c. III) et saint Chrysostome (*Hom.* XIV *in Marcum*), cités tous deux par Grég. à Marsala (*Hymnodia SS. Patrum*) ; mais elle est en cet endroit en désaccord flagrant avec le verbe dont on veut faire le sujet, tandis que *Nauta* est en parfaite relation avec lui, et entre on ne peut mieux dans le rôle mystérieux de la croix, dont nous avons dit à l'hymne précédente : « Quos per crucis mysterium salvas, rege per sæcula. »

et consommer ainsi sur elle et par elle cette immolation victorieuse dont le triomphe a été tout à la fois et la ruine de Lucifer et l'éternelle rédemption de nos âmes — *Qualiter Redemptor orbis immolatus vicerit.*

NOTE SUR L'AUTEUR DU *PANGE... PRÆLIUM CERTAMINIS*

Jusqu'à la naissance du XVIIe siècle, où la critique vint décidément prendre pied sur le terrain si scabreux de l'histoire, on avait généralement attribué cette hymne à Venance Fortunat sur la foi des manuscrits, ou plutôt de leurs *intitulés.* A cette époque, il s'opéra tout à coup dans l'opinion un revirement complet, à la tête duquel se placèrent les hommes les plus autorisés, qui affirmèrent alors hautement que le chant en question n'était pas de Fortunat, mais de Claudien Mamert. C'est le sentiment auquel nous avons cru devoir nous ranger à la suite des célébrités de toutes les écoles : du P. Jacques Sirmond (1651)[1], de Tillemont (1698)[2], de Guillaume Cave (1713)[3], de Grancolas (1732)[4], d'Albert Fabricius (1736)[5], de dom Rivet (1749)[6], de Gallandi (1779)[7], de François-Antoine Zaccaria (1795)[8], et de nos contemporains Gorini[9], dom Guéranger[10], Haeusle[11], Mgr Guérin[12].

Mais comment cette nouvelle attribution du *Pange* s'imposa-t-elle à la science avec tant de spontanéité et d'entrain, si ce n'est parce que les esprits y étaient depuis longtemps préparés par des doutes sérieux sur l'authenticité d'une pièce dont le ton et les allures leur semblaient s'harmoniser mal avec le genre de Fortunat?

Claudien Mamert avait adressé à Sidoine Apollinaire (+482), son illustre ami, une lettre contenant l'hymne, dont l'évêque de Clermont lui fait dans sa réponse l'éloge pompeux que voici : « Jam vero de

1 *Opera omnia*, édit. de Venise, t. I, p. 530, *in nota.*
2 *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. des six premiers siècles.*
3 *Scriptorum eccles. Hist. litteraria*, t. I, *ad ann.* 462.
4 *Commentaire hist. du Brév. romain.*
5 *Bibl. Latina mediæ et infimæ ætatis.*
6 *Hist. Littéraire de la France*, t. II, p. 452.
7 *Bibl. Græco-Latina veterum Patrum antiquorumque scriptorum Eccles.*
8 *Bibl. Ritualis.*
9 *Mélanges littéraires extraits des Pères Latins.* Ouvrage posthume, édité par Mgr Martin, proton. apostolique, 1864-69, t. III, p. 6.
10 *Instit. et Année liturgique.*
11 *Dict. de Théol. catholique.*
12 *Les Petits Bollandistes*, 7e et dernière édition.

hymno tuo, si percunctare quid sentiam, commaticus est, copiosus, dulcis, elatus, et quoslibet lyricos dithyrambos amœnitate poetica et historica veritate supereminet. Idque tuum in illo peculiare, quod servatis metrorum pedibus, pedumque syllabis syllaborumque naturis, intra speciei sui terminum verba ditia versus pauper includit, nec artacti carminis brevitas longitudinem phalerati sermonis eliminat : ita tibi facile factu est minutis trochæis, minutioribusque Pyrrichiis, non solum molossicas anapesticasque ternarias, sed epitritorum etiam, pæonumque quaternas supervenire juncturas. Excrescit amplitudo proloquii angustias regulares, emicatque ut equipotens animositas, cui frementi si tesqua vel confraga frenorum lege teneatur, intelligis non tam cursum deesse quam campum [1]. »

Or, à la marge du codex signalé par le P. Sirmond, un ancien scoliaste avait écrit que l'hymne, dont parle ici Sidoine Apollinaire n'était autre sans doute que celle *Cujus initium est : Pange, lingua, gloriosi, prælium certaminis.* Cette note éclata soudain comme une lumineuse révélation qui, donnant l'éveil à la critique, la fixa enfin sur l'origine authentique de notre hymne. Le savant jésuite ajoute aussitôt à la rubrique du scoliaste cette réflexion qui l'explique et la justifie : « Et quidem stylum redolet (*hic hymnus*) CULTIOREM, quam Fortunati esse soleat, cui tamen illum tribuunt antiqui etiam scriptores et codices. » G. Cave ne pense pas différemment : « Hymnus de Passione Domini, dit-il à son tour, qui incipit : Pange lingua... vulgo Venantio tributus... Claudiani nostri esse arguit elegantia illius eximia, Venantii RUDITATI parum consona... » Nous n'avons pas certes la prétention de résoudre ce point historique : c'est une tâche que nous laissons à de plus habiles. Toutefois devons-nous répondre sommairement à quelques objections.

I. Naturellement on a mis tout d'abord en avant le nombre considérable de codices qui portent en tête de l'hymne le nom de Fortunat, et aussi la place qu'y occupe la pièce. Or les intitulés sont bien souvent trompeurs, et maintes fois aussi des œuvres réputées jusque-là *sincères,* parce qu'elles étaient accolées à d'autres dont l'authenticité est incontestable, ont été reconnues plus tard faussement classées, et restituées alors à leurs légitimes auteurs, ou reléguées parmi les *spuria.* Ce témoignage des intitulés n'a donc pas au fond et *par lui-même* d'autre autorité que celle des copistes, qui n'y regardaient pas de si près à cet endroit. N'écrivaient-ils pas, en effet, indifféremment en

[1] L. IV, Epist. 3. — Cf. pour l'intelligence des termes prosodiques de ce morceau, L. Mueller, *Métrique grecque et latine.* Ce traité a été traduit de l'allemand par Legouez, professeur au lycée Fontanes. — Paris, librairie de G. Klincksieck, 1882.

tête, par exemple, du *Vexilla,* selon l'opinion qui avait cours autour d'eux, les noms de saint Ambroise, de Sedulius, de Théodulphe, tout aussi bien que celui de Fortunat? Et quant à l'hymne dont il s'agit, n'en ont-ils pas donné quelquefois la première partie à ce dernier et la deuxième à saint Ambroise, comme on le voit dans Michel Timothée[1]? Quel crédit peuvent mériter toutes ces affirmations contradictoires? « Mais pourquoi, dit l'abbé Puyol[2], chercher des raisons aux caprices des copistes? Au moyen âge, saint Bernard comme saint Bonaventure et tous les auteurs célèbres ne sont-ils pas devenus titulaires de la plupart des œuvres dont les auteurs étaient ignorés? » Et ailleurs : « L'histoire littéraire montre bien que l'on attribue des œuvres d'auteurs ignorés à des écrivains en renom, mais on n'a jamais dépouillé ces derniers au profit d'hommes inconnus[3]. » Ce fut probablement le fait des copistes pour le *Pange.*

II. Si, avec un peu plus d'attention, on se fût moins désintéressé du sentiment du P. Sirmond et de G. Cave, on ne se serait pas assurément heurté à une aussi étrange interprétation de la lettre de Sidoine Apollinaire. Le premier ne dit-il pas, en effet, que les éloges prodigués par l'évêque de Clermont cadrent on ne peut mieux avec notre hymne: *In eum scite cadunt omnia quæ laudantur a Sidonio?* Et le second est-il moins explicite, quand il affirme à son tour que ce passage de Sidoine convient de tous points à cette pièce : *Hymno isti adamussim convenit?*

Comment en face de ce double et si autorisé témoignage a-t-on osé dire que, dans ce document, « il n'y a pas un mot qui caractérise le *ton,* encore moins le *mètre* du *Pange,* lequel, dit-on, est en vers trochaïques réguliers, tandis que l'œuvre de Claudien Mamert contenait des vers de *toute espèce?* » N'est-ce pas en vérité pousser trop loin la distraction, pour ne rien dire de plus, que de demander « où sont, dans le *Pange,* les *petits trochées* et les pyrrhiques plus brefs encore, les *molosses,* avec leurs *deux longues successives*[4], et les *triples anapestes,* avec leurs brèves suivies d'une longue, et ces *quaternaires d'épitrites,* composées d'une brève diversement combinée avec trois longues, et de *péons,* c'est-à-dire d'une longue se maniant de diverses manières avec trois brèves? » Nous répondons, sans hésiter, qu'ils ne sont pas dans le *Pange,* pour la raison toute simple que le texte de Sidoine dont on argue les en exclut formelle-

[1] *Jam passim cit.*
[2] *La Doctrine du livre de Imitatione Christi.*— Paris, Bray et Retaux, 1881.
[3] Pages 310 et 438.
[4] Il n'y a pas à notre connaissance de *molosse* de deux longues. Ce pied se compose toujours de trois longues.

ment. Et d'abord, ce qu'on appelle de petits trochées, et des pyrrhiques plus brefs encore, sont tout simplement des trochées et des pyrrhiques ordinaires, car la métrique latine n'en connaît pas d'autres. Si donc il plaît à Sidoine de leur associer les épithètes *minuti* (— ᴗ), *minutioribus* (ᴗ ᴗ), c'est uniquement parce que ces deux pieds sont les plus abrégés, et que, dans l'espèce, leur emploi continu, selon la pensée de l'évêque de Clermont, met très bien en relief le mérite du poète.

Cette première erreur fait glisser les tenants de Fortunat dans une autre bien plus étonnante, lorsqu'ils donnent au verbe *supervenire* un sens qu'il n'a pas et que certainement il ne peut avoir ici. Dans la langue de Sidoine, *supervenire* signifie *vaincre, surpasser,* comme on peut le voir dans tous les lexiques *infimæ latinitatis.* Il n'y a donc pas d'autre interprétation à donner à ce passage que celle-ci, qui est la contradictoire de la leur : « C'est ainsi qu'il vous est facile, *ita tibi facile factu est,* avec de petits trochées et des pyrrhiques plus brefs encore, de surpasser (en beauté), *supervenire,* les assemblages, *juncturas* (plus ou moins pompeux), non seulement des *ternaires* de molosses et d'anapestes, mais même des *quaternaires* d'épitrites et de péons. »

On demande ensuite « où est cette *vérité historique,* éminemment sauvegardée, d'après Sidoine, dans l'œuvre de Claudien Mamert. » Mais elle se déroule ici même, où le poète chante, avec une précision à laquelle le charme de sa poésie (*amœnitate poetica*) n'ôte rien de sa noble simplicité, l'*histoire dogmatique* de cette grande lutte entre le Christ et Satan, laquelle, engagée au paradis terrestre, finit seulement au Calvaire.

Enfin, — et c'est leur dernière observation sur le texte de Sidoine, — il leur répugne de voir dans le *Pange* cette pièce de Claudien Mamert « s'étendant outre mesure dans un prologue si long, que son panégyriste avoue qu'il dépassait les bornes régulières, et qu'il ressemblait à un coursier fougueux qui dévore l'espace. »

Sans nous arrêter à cette comparaison, qui est tout à fait dans le goût de Sidoine, il faut se garder de donner à cette phrase : *Excressit amplitudo proloquii augustias regulares* un sens trop rigoureux. Qu'on veuille bien remarquer seulement que le dénouement du *Pange* n'est autre que la victoire du Sauveur dans la mort, *Qualiter Redemptor orbis immolatus vicerit;* de sorte que tout ce qui précède peut et doit être justement considéré comme le prélude de cette glorieuse immolation.

III. Nos contradicteurs ne s'attaquent pas seulement à la lettre de Sidoine Apollinaire, mais ils récusent aussi le témoignage que paraît

lui avoir rendu Gennade de Marseille[1]. Sans nous attarder à l'examen de ce second document, qui, après tout, n'est pas un élément essentiel à la thèse, et dont la discussion nous entraînerait au delà des limites de cette critique, qu'il nous suffise de dire : 1° qu'on n'a émis encore contre lui que des arguments purement négatifs, et partant fort contestables; 2° que l'interpolation de ce document dans le manuscrit du mont Saint-Michel est d'autant plus difficile à prouver, que D. Ceillier déclare que s'il est certain d'une part qu'on a ajouté au livre de Gennade, « il y a d'autre part tout lieu de croire que l'on s'est donné la liberté d'en *retrancher certains passages* »; 3° que, en dépit de tous les autres manuscrits, dont ils n'ignoraient pas cependant l'existence, d'habiles critiques ont admis jusqu'à nos jours l'authenticité de ce document, tout récemment encore signalé dans la dernière édition de l'œuvre de Gennade, publiée par Guillaume Herdeing. (Lips., Tenbner, 1879.)

IV. A l'encontre de la double affirmation du P. Sirmond et de G. Cave, on se prévaut de quelques expressions telles que celles-ci: *Arbor nobilis, — Dulce lignum, — Sacer cruor, — Sæcli pretium,* pour soutenir l'affinité du style entre le *Vexilla* et le *Pange.* Mais, outre que ces locutions, lesquelles, si nos souvenirs ne nous illusionnent point, existaient déjà dans les écrits des Pères, notamment de saint Augustin, ne seraient par conséquent propres ni à l'un ni à l'autre de nos deux auteurs, comment en faire bénéficier Fortunat, dont le *Vexilla* est, dans notre hypothèse, postérieur d'un siècle au moins au *Pange,* et n'est-il pas probable que c'est lui qui en a fait l'emprunt à Claudien Mamert?

Ici d'ailleurs nous sommes en présence d'une pièce à laquelle la spontanéité, l'abandon, le mouvement surtout impriment un cachet tout autre que celui du *Vexilla,* où les allures moins libres, quoique toujours fort nobles, trahissent l'effort du poète. Ajoutons qu'on ne peut convenablement apprécier cette dernière hymne qu'en l'étudiant dans le texte original, dont l'Église a éliminé trois strophes primitives, auxquelles elle a substitué les deux nouvelles : *O Crux ave* et *Te fons salutis, Trinitas.* Les strophes qui ne figurent plus au bréviaire, mais que nous avons reproduites dans notre *Étude,* nous paraissent, dans leur ensemble, quelque peu emphatiques, et nous continuons à croire que, loin d'ajouter à la beauté de ce chant, elles ne faisaient qu'en alourdir la marche. Il n'en est certes pas ainsi pour le *Pange,* où tout se lie, s'harmonise et se précipite vers le dénouement dans la plus admirable unité.

[1] *De Viris illustribus Ecclesiæ.* Continuation de l'œuvre de saint Jérôme.

V. Et maintenant, passant de la confrontation du style du *Vexilla* avec celui du *Pange,* à l'autorité des critiques, on nous oppose les témoignages d'Alcuin, du C. Tomasi, du C. Ange-Michel Luchi, et enfin, presque sur un ton lyrique, de M. Léo, actuellement professeur à l'université de Bonn, qui a publié dans le tome IV des *Auctores antiquissimi* (Berelini, 1883, in-4°) une bonne et savante édition des œuvres de Fortunat. « Cette autorité, affirme-t-on, est considérable, parce qu'elle est d'un homme *extrêmement compétent* et qui a compulsé *tous* les manuscrits de l'Europe. »

Nous répondons : 1° que le célèbre Alcuin n'a rien à faire ici, puisque le livre *Officia per Ferias,* qu'on invoque, lui est faussement attribué. Aussi ne figure-t-il pas dans la nomenclature que donne de ses œuvres Albert Fabricius. (*Bibl. latina med. et infimæ ætatis.* Édit. de Florence, 1858; t. I, p. 49.) C'est du reste l'opinion de tous les bons critiques aujourd'hui, dont M. A. Tougaed s'est fait l'écho dans ses remarquables articles de l'*Hellénisme dans les écrivains du moyen âge.* (Cf. les *Lettres chrétiennes;* juillet-août 1882). 2° Quant au C. Tomasi, D. Guéranger n'a-t-il pas dit de lui qu'il « n'a pas prétendu faire autre chose que recueillir les traditions des anciens hymnaires, sans en prendre toujours la responsabilité. » Et plus haut, après avoir donné la série des hymnes attribuées à saint Ambroise par Tomasi, ne déclare-t-il pas qu'il n'accepte nullement cette énumération comme authentique, et qu'il rendra plusieurs de ces hymnes à saint Grégoire ? De fait, les suivantes, entre nombre d'autres, sont-elles bien de saint Ambroise, comme il a l'air de le croire sur la foi des manuscrits : *Æterna cœli gloria,* des Laudes de la VI° Férie, qui est une pièce *abécédaire,* dont le genre est inconnu à l'évêque de Milan [1] : *Lucis Creator optime, — Christe Redemptor omnium* (de Noël), — *Conditor alme siderum, — Beata nobis gaudia, — Veni Creator?* Et comment aussi a-t-il pu attribuer à Fortunat, toujours d'après les intitulés, l'*Ave Maris stella,* ce gracieux chant rythmique dont la facture repose tout entière sur l'accent et la numération des syllabes?

Dans l'espèce donc, l'autorité du cardinal Tomasi est, pour le moins, fort contestable. Nous devons en dire autant de celle du cardinal Michel-Ange Luchi, qui n'a pas apporté plus de critique dans son édition des œuvres de Fortunat (Rome, 1786), et qui, pour l'attribution de l'*Ave Maris stella* en particulier, et comme à peu près pour tout le reste, n'a pas cru mieux faire que d'emboîter le pas à son vénérable devancier.

Enfin, quant à M. Léo, dont certes il nous siérait mal de révoquer

[1] Cf. notre Ier vol., p. 252.

en doute le haut mérite, nous avons lieu de penser que, suivant les errements des cardinaux Tomasi et Luchi, il a voulu, dans le tome IV des *Auctores antiquissimi*, bien moins discuter les intitulés des hymnes, que prendre le soin de les constater, laissant à d'autres la difficile tâche de se prononcer sur leur valeur. M. Léo peut donc mériter à juste titre la gloire d'avoir compulsé *tous* les manuscrits de l'Europe, sans pour cela prétendre fournir, sur le point spécial qui nous occupe, de nouveaux et de plus sûrs éléments de critique.

XV

HYMNE PASCALE

DEPUIS LES VÊPRES DU SAMEDI *IN ALBIS* JUSQU'A L'ASCENSION

Auteur inconnu.

Ad regias Agni dapes
Stolis amicti candidis,
Post transitum maris rubri,
Christo canamus Principi.

Divina cujus charitas
Sacrum propinat sanguinem,
Almique membra corporis
Amor sacerdos immolat.

Sparsum cruorem postibus
Vastator horret Angelus :

TEXTE PRIMITIF:

VV. 1. Ad *cœnam Agni providi*
2. *Et* stolis *albis candidi,*
5. Cujus *corpus sanctissimum*
6. *In ara crucis torridum,*
7. *Cruore ejus roseo,*
8. *Gustando vivimus Deo.*
9. *Protecti Paschæ vespere*
10. *A devastante Angelo,*

Fugitque divisum mare :
Merguntur hostes fluctibus.

Jam Pascha nostrum Christus est,
Paschalis idem victima,
Et pura puris mentibus
Sinceritatis azyma.

O Vera cœli victima,
Subjecta cui sunt tartara,
Soluta mortis vincula,
Recepta vitæ præmia.

Victor subactis inferis
Trophæa Christus explicat,
Cœloque aperto, subditum
Regem tenebrarum trahit.

Ut sis perenne mentibus
Paschale Jesu gaudium :
A morte dira criminum

TEXTE PRIMITIF:

VV. 11. *Erepti de durissimo*
12. *Pharaonis imperio.*
14. *Qui immolatus Agnus est,*
15. *Sinceritatis azyma* (interv.),
16. *Caro ejus oblata est.*
17. O *vere digna hostia,*
18. *Per quam fracta sunt tartara,*
19. *Redempta plebs captivata,*
20. *Reddita vitæ præmia.*
21. *Consurgit Christus tumulo,*
22. *Victor redit de barathro,*
23. *Tyrannum trudens vinculo*
24. *Et paradisum reserans.*
25. *Quæsumus Auctor omnium,*
26. *In hoc paschali gaudio,*
27. *Ab omni mortis impetu*

Vitæ renatos libera.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sempiterna sæculo. Amen.

CODD. MSS. — *Oxon.* s. VIII. (P.) — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII et IX. (P.) — *Bern.* s. IX. (Daniel). — *Rhenov.* 1 et 2. s. X et XI. (Daniel).

Synopsis. — Après le passage de la mer Rouge, c'est-à-dire après la sanglante immolation du Sauveur, qui nous en a appliqué les mérites dans les eaux du baptême, l'Église nous convie au festin royal de l'Agneau, où, revêtus de nos robes blanches, nous chantons au Christ-Roi, maintenant ressuscité, l'hymne de son triomphe et de notre reconnaissance.

C'est là, nous dit-elle, que sa Divine charité nous verse à boire son sang précieux; c'est là que sa chair sacrée, dont son amour s'est fait le sacrificateur, est comme de nouveau immolée. Puis, revenant au symbolisme de la Pâque antique, elle applique au mystère de notre rédemption le triple prodige figuratif et de l'ange exterminateur, qui recule saisi de crainte à la vue du sang de l'Agneau dont sont marquées les portes des Israélites, et de la mer qui se divise pour leur livrer passage, et de l'engloutissement de Pharaon et de son armée dans les flots. Aujourd'hui, s'écrie-t-elle alors, notre Pâque à nous, c'est le Christ, il est notre victime pascale; il est pour les cœurs purs le pur azyme de la sincérité.

Enfin, dans un pieux élan, elle paye à la céleste victime le juste tribut de son admiration : c'est par elle que les enfers sont domptés, les liens de la mort brisés, les dons de la vie

---

TEXTE PRIMITIF:

VV. 28. *Tuum defende populum.*
29. *Gloria tibi Domine,*
30. *Qui surrexit* a mortuis,
31. *Cum Patre et Sancto Spiritu.*

recouvrés. Vainqueur de la mort qu'il a terrassée, le Christ déploie son étendard; il ouvre le ciel, et traîne en captif le roi des ténèbres. En terminant, l'Église supplie Jésus d'être à jamais la joie pascale de nos âmes, et pour cela d'affranchir de la mort cruelle du péché ceux qu'il a daigné faire renaître à la vie.

Critique. — Cette première hymne pascale est tout à la fois le chant de triomphe à la gloire du Christ ressuscité, et celui de son peuple délivré par sa mort. Pour l'apprécier comme il convient, il faut l'étudier au texte primitif, où le symbolisme lui imprime un éclat que nous croyons bien affaibli dans la leçon actuelle. Plus d'un auteur cependant ne partage pas sur ce point notre avis. C'est ainsi qu'au XVII[e] siècle déjà Henri de Valois, citant les deux premières strophes de cette hymne, s'exclamait avec le ton frondeur qu'on lui sait : « Voyez s'il n'y a pas sujet de croire que leur auteur avait perdu l'esprit quand il les composa [1] ».

Et de nos jours, un écrivain, que son talent littéraire n'a su défendre aussi d'une appréciation trop précipitée, n'a-t-il pas dit : « Il est de mode aujourd'hui d'accuser Urbain VIII, ce pape de la renaissance, qui a fait disparaître de notre bréviaire certains vestiges du moyen âge. *Je suis convaincu que la plupart des accusateurs n'ont jamais comparé les anciennes hymnes à celles qui sont sorties de la correction d'Urbain VIII.* Sabiewski [2] nous offre l'occasion de faire cette comparaison. L'hymne du temps pascal, *Ad regias Agni dapes* est une de celles dont il a été chargé; nous la plaçons sous les yeux de nos lecteurs, à côté de l'ancienne ». Et après avoir fait sur les trois premières strophes des réflexions qui, sauf quelques réserves de sa part, ne sont pas à la louange du texte original, il ajoute : « Nous ne pousserons pas plus loin cet examen, dont la suite ne nous offrirait que des observations analogues. En général, on peut s'apercevoir que si plus d'une fois Sabiewski a sacrifié une grâce, plus souvent encore il a

[1] *Valesiana*, ou choix de pensées et bons mots. Recueil publié à la suite de ses œuvres par son fils Charles de Valois.

[2] On peut voir la biographie de ce Père jésuite en tête de ses œuvres : *Matthiæ Casimiri Sarbievii, e Societate Jesu, carmina.* — Paris, Barbou, 1791.

précisé une idée, et que cette hymne ainsi retouchée n'a rien perdu de son caractère liturgique [1] ».

Certes, nous nous garderons bien d'assimiler le jugement du savant et modeste auteur à l'impertinent sarcasme d'Henri de Valois, mais nous verrons ce qu'il vaut au juste.

La VII[e] strophe du vieux texte:

« Quæsumus Auctor omnium,
In hoc paschali gaudio,
Ab omni mortis impetu
Tuum defende populum. »

se retrouve aux deux autres hymnes des Matines et des Laudes [2]; mais appartient-elle bien à l'auteur d'une de ces trois pièces, ou y aurait-elle été insérée plus tard? « Durand, dans son *Rationale*, dit le P. Faber [3], nous apprend que, à l'époque de Pâque, les morts soudaines se multipliaient à un tel degré à Rome, que ce phénomène éveilla l'attention publique, d'autant plus qu'aucune raison apparente, dans le cours ordinaire des choses, ne semblait justifier une aussi considérable récrudescence dans la mortalité aux environs de cette fête mobile. Enfin, le pape reçut une lumière d'en haut par laquelle il fut amené à conclure que cet accroissement de morts subites était un châtiment infligé aux nombreuses communions sacrilèges commises par ceux qui remplissaient leur devoir pascal [4]. En conséquence, il fit ajouter la strophe suivante à l'hymne de Pâque : *Quæsumus, Auctor omnium*, etc. »

[1] *Des Études classiques dans la société chrétienne.* — Paris, Lanier, 1853, in-8°.

[2] Elle ne figure point cependant à l'hymne matutinale : *Rex æterne Domine* (aujourd'hui : *Rex sempiterne cælitum*), dans le plus ancien des mss. de notre *Recensus : Psalterium cum paucis hymnis*, que nous avons collationné au Musée Brit. (Bibl. *Cottoniana*), sous ce titre : *Vesp.* A. I., écrit vers 700; mais elle est au ms. d'Oxford.

[3] *Le Saint Sacrement*, trad. par de Bernhardt, 3[e] édit., t. II, p. 287. — Paris, Ambr. Bray, 1857.

[4] Saint Paul écrivant aux Corinthiens n'avait-il pas déjà attribué ce même effet à la même cause, quand il leur disait : « Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et DORMIUNT multi. » (*I Cor.* XI, 30.) — C'est du moins ainsi qu'entendent ce texte saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Chrysostome, et, à la suite de ces grands docteurs, les savants interprètes Justiniani, Corneille de la Pierre, Estius et le D[r] Bisping. De pareils exemples, ajoute l'abbé Drach, auquel nous empruntons cette note, sont rapportés par saint Cyprien dans son sermon *de Lapsis;* par saint

Le célèbre oratorien anglais ne nous dit point quel est le pape dont il s'agit. Il n'a pas, du reste, vérifié le passage, et le cite seulement sur la foi du franciscain espagnol Arbiol y Diez (Durandus ap. Arbiol, *Desenganos mysticos, II,* 17).

Or c'est en vain que pour le trouver nous avons compulsé tout le *Rational* de l'évêque de Mende [1]. Sans contredire d'ailleurs à l'insertion postérieure de cette strophe, qui manque à plusieurs mss., nous ferons observer qu'elle est parfaitement dans le sens de l'hymne.

Le docteur Kayser, dont l'*Anthologia Hymnorum latinorum,* Fasc. I [2], s'étend jusqu'au IXe siècle, n'y mentionne pas encore ce chant. A-t-il donc ignoré qu'on le lit dans l'*Oxoniensis theotiscus,* dont Jacques Grimm a publié une fort belle édition [3]? Or le savant auteur, avec Daniel et Mone après lui, fait remonter ce codex au VIIIe siècle.

On retrouve les principaux traits de notre hymne dans le tropaire du moyen âge:

« Ad cœnam uberem
Invitati surgite! Alleluia. »

édité par Mone [4], et qui, selon l'opinion de Daniel [5], se chantait peut-être pendant la communion pascale.

Commentaire.

« Ad regias Agni dapes
Stolis amicti candidis,
Post transitum maris rubri
Christo canamus Principi. »

Assis au royal banquet de l'Agneau, revêtus de nos robes

Optat, dans son *Exhortation à la pénitence;* par Origène, *Homil.* II *in Ps.* XXXVI; par saint Chrysostome, *in I ad Timoth. Hom.* V, p. 3. « Multa quoque nunc similia fiunt, » dit ce dernier. — *Dormiunt,* expression exclusivement chrétienne, qui a sa raison d'être dans le dogme de la résurrection future des corps.

[1] *Prochiron, Vulgo Rationale divinorum officiorum.* — Matriti, 1775, in-f°. Cette édition est réputée une des meilleures. Le passage en question existerait-il dans les précédentes?

[2] Paderbornæ, 1865, in-8°, pp. 12, 80.

[3] Gottingæ, 1830, in-4°, p. 76.

[4] *Lateinische Hymnen de Mittelalters,* t. I, n. 169.

[5] *Thesaurus Hymnologicus,* t. V, n. 416.



blanches, chantons, après le passage de la mer Rouge, un cantique au Christ notre Roi ».

Dès le début, cette hymne s'illumine au rayonnement du symbolisme le plus large et le plus élevé. Le même Dieu étant l'auteur de l'un et de l'autre Testament, ainsi que le déclare le saint concile de Trente [1], rien ne sourit davantage à la foi et ne l'affermit comme cet harmonieux écho des types de l'ancienne alliance avec les réalités de la nouvelle.

Ce festin de l'Agneau est dans le vieux Testament l'image de la nouvelle Cène, où l'Agneau de Dieu, s'offrant en nourriture à ses Apôtres, se fait pour jamais à travers les siècles l'immortel aliment de nos âmes. A cette Cène eucharistique les convives sont revêtus de robes blanches — *Stolis amicti candidis*, — et ce vers rappelle tout à la fois et les néophytes de la primitive Église qui, après avoir, la veille de Pâque, conquis dans les eaux du baptême le titre d'enfants de Dieu, en portaient la blanche livrée toute la semaine pascale jusqu'au dimanche suivant, qui est appelé *Dominica in Albis,* plus clairement encore *in Albis depositis;* et aussi tous les chrétiens qui, ayant au sacrement de Pénitence lavé leur robe baptismale dans le sang purificateur de l'Agneau, viennent s'asseoir chaque année à son précieux festin.

Ce passage de la mer Rouge — *Post transitum maris rubri,* — dont celui de Moïse, à la tête du peuple Hébreu, est la frappante allégorie, signifie ici: 1° le passage de l'Homme-Dieu à travers les flots de son sang pour sauver le nouvel Israël par sa mort et sa résurrection; 2° le Baptême, selon l'interprétation des Pères depuis Tertullien [2] jusqu'à saint Augustin, qui résume tout leur enseignement dans ce seul mot: *Per mare transitus Baptismus est* [3], ne faisant que traduire ainsi la parole de saint Paul: *Omnes in Moyse baptizati sunt in nube et in mari* [4].

[1] § IV, *De canone scripturarum.*

[2] « Primo quidem cum populus, de Ægypto libere expeditus, vim regis Ægypti per aquam transgressus evadit ipsum regem cum totis copiis aqua extinxit; quæ figura manifestior in Baptismi sacramento. Liberantur de sæculo nationes per aquam scilicet, et diabolum, dominatorem pristinum, in aqua oppressum derelinquunt. » (*De Baptismo,* I, c. IX.)

[3] *Serm.* CCCLII.

[4] *I Cor.* x, 2. — Cf. Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, p. 399, 1re édit.

« Christo canamus Principi. »

Après le passage de la mer Rouge, Moïse et tout son peuple chantèrent au Seigneur le cantique de la reconnaissance [1]. Au jour de sa Pâque, c'est-à-dire de son passage de la mort aux joies de sa résurrection, le nouveau Moïse, s'élançant du sépulcre, chante l'hymne de son triomphe, dont le Père, qui le rappelle à la vie, et avec lequel il ne fait qu'un, a mis sur ses lèvres les sublimes accents [2]. Ce cantique, il le poursuivra à travers les âges au sein de son Église [3], et il conviera tous ses frères à s'unir à lui dans la louange [4].

Fidèle à son appel, le peuple chrétien unit sa voix à celle de son chef, et s'excite à célébrer avec lui la gloire du Seigneur; et puisque c'est par le Fils que le Père s'est révélé à nous, et que c'est en lui qu'il a réconcilié le monde [5], ce Fils adorable fixe tous nos regards dans ces allégresses pascales, et nous le saluons comme le Roi immortel de nos âmes: *Christo canamus Principi* [6].

[1] « Tunc cecinit Moyses et filii Israel carmen hoc Domino, et dixerunt: Cantemus Domino; gloriose enim magnificatus est... » (*Exod.* xv, 1)

[2] « Et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro. » (*Ps.* xxxix, 5.)

[3] « Apud te laus mea in Ecclesia magna. » (*Ps.* xxi, 28.)

[4] « Narrabo nomen tuum fratribus meis : et in medio Ecclesiæ laudabo te. Qui timetis Dominum, laudate eum : Universum semen Jacob glorificate eum. » (*Ibid.*, 24, 25.)

[5] « Quoniam quidem Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi. » (*II Cor.* v, 19.)

[6] Les deux premiers vers de cette strophe initiale se formulent ainsi au texte primitif :

« Ad cœnam Agni, providi
Et stolis albis candidi. »

Cœnam est le mot évangélique désignant toujours le grand, le solennel repas, la Cène eucharistique ici-bas. « Homo quidam fecit cœnam magnam. » (*Luc.* xiv, 16.) — « Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est dominicam cœnam manducare » (*I Cor.* xi, 20); et au ciel, les noces éternelles de l'Agneau : « Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt. » (*Apoc.* xix, 9.) Comment a-t-on pu se résigner à éliminer ce mot? — *Providi* rappelait l'exhortation de l'Apôtre : « Probet autem seipsum homo: et sic de pane illo edat, et de calice bibat » (*I Cor.* xi, 28), et complétait sa signification dans le vers suivant, qui, par le qualificatif *candidi*, visait directement l'état innocent des convives, dont les robes éclatantes de blancheur ont été, au sacrement de Pénitence, lavées dans le sang de l'Agneau.

La strophe II est celle qui s'éloigne le plus de l'original :

« Divina cujus charitas
Sacrum propinat sanguinem,
Almique membra corporis
Amor sacerdos immolat. »

Nous l'avons expliquée déjà au *Synopsis*, et certes nous n'y trouverions pas à redire, nous serions même les premiers à louer sa forme élégante, si la trame du symbolisme n'y était brusquement rompue, comme il est facile de le voir, en rapprochant la leçon actuelle de la strophe primitive que voici :

« Cujus corpus sanctissimum [1]
In ara crucis torridum,
Cruore ejus roseo,
Gustando vivimus Deo. »

Les Israélites, sur l'ordre de Dieu, célébrèrent la Pâque par la manducation d'un agneau rôti, qui fut le type de l'Agneau divin consumé sur l'autel de la croix par le double feu de la souffrance et de l'amour — *in ara crucis torridum.* — Toute la tradition l'a ainsi entendu. Saint Grégoire, commentant ce verset du psaume XXI : *Exaruit velut testa virtus mea*, assimile l'humanité du Sauveur au limon du potier, qui est d'abord sans consistance, mais qui se solidifie exposé au feu. C'est ainsi, dit-il, que cette humanité sacrée acquiert, sous le feu de sa passion, son incorruptible vertu [2].

[1] Bon nombre de mss., et des meilleurs, portent : *Cujus sacrum corpusculum*, tels que nos deux de Trèves (*Trevir.* 1 et 2), ceux d'Oxford, de Berne, de saint Bertin, de Corbie, 1 et 2, et de Durham. — Cf. notre double *Recensus*, t. I et II de nos *Études*. — Cette variante, dont le diminutif *corpusculum* est d'un si pieux effet, pourrait bien être l'expression authentique de l'auteur.

[2] « Quid namque est testa ante ignem, nisi molle lutum? Sed hic ex igne agitur ut solidatur. Virtus ergo humanitatis ejus velut testa exaruit quia ab igne passionis ad virtutem incorruptionis crevit. » (*Hom.* XXII, édit. Migne, n. 1534, *in Joan.* cap. XXI.) — Adam de Saint-Victor s'est souvenu sans doute de ce texte quand il a appliqué à saint Laurent ce que l'illustre pape a dit du Sauveur consumé sur la croix :

« Sicut vasa figulorum
Probat fornax, et eorum
Solidat substantiam,
Sic et ignis hunc assatum

Mais Jésus n'est pas seulement l'Agneau de notre Pâque, il en est aussi le merveilleux *Poisson* qui, selon l'interprétation du même saint Grégoire, ayant daigné se cacher dans les eaux du genre humain [1], a bien voulu aussi se laisser prendre à l'hameçon de notre mort, pour être comme *torréfié* dans les angoisses au temps de sa passion [2].

« Le vénérable Bède, dit Martigny (loc. cit.), résumant la doctrine des anciens sur ce point, en a fait un aphorisme, qui depuis est resté dans la langue archéologique: *Piscis assus, Christus est passus*. Aussi bien le pape Innocent III a dit après lui: ... *Qui* (piscis) *fuit in ara crucis assatus* [3]. Nous ne sommes donc pas étonné d'entendre de la bouche de Ludolphe de Saxe cette pieuse recommandation: « Si autem fastidit appetitus, si lacescat interior gustus, adhibe Agnum immaculatum, adjunge et Piscem assatum in craticula crucis [4]. »

Quelle que soit, au point de vue littéraire, la valeur de la nouvelle strophe, nous offre-t-elle un seul vers, sans excepter même le 4e, devant lequel les puristes sont, à notre sens, beaucoup trop en admiration [5], qui soit vraiment de taille à racheter l'absence du vers original: *In ara crucis torridum*, lequel accuse si nettement le double symbolisme de l'Agneau et du Poisson, consumés sur la croix pour le salut du monde et sa céleste alimentation jusqu'à la fin des siècles?

Velus testam solidatum
Reddit per constantiam. »
(*Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, texte critique*, par Léon Gautier, 2e édit. 1881.)

[1] Dans le langage figuré de l'Écriture et de la primitive Église, la vie présente est une mer: « Ubique mare sæculum legimus, » dit saint Optat (III, p. 68); et selon saint Ambroise (L. IV, *in Luc*. v), les hommes sont des poissons qui nagent dans cette mer: « Pisces qui hanc enavigant vitam. » — Cf. Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, art. *Poisson*, 1re édit.

[2] « Quid autem signare piscem assum credimus, nisi ipsum mediatorem Dei et hominum passum? ipse enim latere dignatus in aquis generis humani, capi voluit laqueo mortis nostræ, et quasi tribulatione assatus est tempore passionis suæ. » (*Hom*. XXV, n. 1543, *in Joan*. cap. XXI, édit. Migne.)

[3] *De officio Missæ et Sacramento altaris*, l. V, cap. IX.

[4] *Vita Christi*, édit. Palmé, t. IV, p. 642, in-8o.

[5] Ce vers: *Amor sacerdos immolat*, quoi qu'on en dise, ne nous paraît pas du tout dans le caractère de la pièce. N'est-il pas plutôt une recherche ici qu'une beauté sérieuse?

Le dernier vers: *Gustando vivimus Deo,* couronne d'une ravissante façon cette strophe qui, nous osons l'espérer, nous reviendra un jour [1].

Mais poursuivons notre commentaire:

« Sparsum cruorem postibus
Vastator horret Angelus:
Fugitque divisum mare,
Merguntur hostes fluctibus. »

« Il faut avouer que le sens a beaucoup gagné aux corrections de Sarbiewski, affirme encore le même critique: *Protecti Paschæ vespere* (de la strophe originale) est bien vague, comparé à ces vers:

« Sparsum cruorem postibus
Vastator horret Angelus. »

Autant, ajoute-t-il, faut-il en dire pour les deux derniers vers. Le passage de la mer Rouge, et l'immersion de Pharaon dans les flots, renferment des mystères que l'Église célèbre dans les fêtes pascales, et que l'ancien hymnographe *n'a pas même indiqués, probablement parce que l'expression lui faisait défaut.*

Que les vers plus ou moins classiques du correcteur aient pu donner le change au lecteur peu initié aux mystiques beautés du grand style chrétien, on se l'explique facilement; mais que, après un examen attentif de la strophe primitive, quelqu'un puisse croire encore que l'ancien hymnographe n'y a pas même indiqué, *probablement parce que l'expression lui faisait défaut,* des mystères que l'Église célèbre dans les fêtes pascales, c'est chose impossible. Le parallèle des trois premières strophes de l'un et l'autre texte que nous mettons ici en regard suffira amplement à la démonstration.

[1] Notre contradicteur prétend qu'« on a beaucoup de peine à saisir au juste le sens de l'ancienne strophe: *Cujus corpus sanctissimum,* etc. » Quant à nous, nous n'y voyons pas franchement si grand embarras. *Gustando* a pour complément naturel et obvie *Corpus sanctissimum,* et il n'est pas difficile à l'esprit d'évoquer la préposition *cum* sous-entendue devant le 3e vers: *Cruore ejus roseo.*

TEXTE PRIMITIF:

Ad cœnam Agni, providi
Et stolis albis candidi,
Post transitum maris rubri,
Christo canamus Principi;

Cujus corpus sanctissimum,
In ara crucis torridum,
Cruore ejus roseo
Gustando, vivimus Deo;

Protecti Paschæ vespere
A devastante Angelo,
Erepti de durissimo
Pharaonis imperio.

TEXTE RÉFORMÉ:

Ad regias Agni dapes
Stolis amicti candidis,
Post transitum maris rubri,
Christo canamus Principi.

Divina cujus charitas
Sacrum propinat sanguinem,
Almique membra corporis
Amor sacerdos immolat.

Sparsum cruorem postibus
Vastator horret Angelus:
Fugitque divisum mare:
Merguntur hostes fluctibus

Nous avons déjà fait remarquer plus haut que la IIe strophe du nouveau texte avait subi la perte de l'expression évangélique *Cœnam Agni*, et qu'on ne retrouvait plus aussi dans la IIe cet admirable vers : *In ara crucis torridum* [1]; ajoutons que, dans la IIIe, l'absence du double vers : *Erepti de durissimo — Pharaonis imperio,* n'est pas moins regrettable au point de vue symbolique. Toute la tradition, en effet, n'a-t-elle pas reconnu dans le joug intolérable que Pharaon faisait peser sur Israël le dur esclavage dont le démon avait imposé la honte à toute l'humanité pécheresse, et auquel pouvait seul l'arracher par l'effusion de son sang l'Agneau immolé pour elle sur la croix? *Ibi prosternitur Pharao,* dit saint Bernard, *hic Diabolus* [2].

Comment a-t-on pu dire sans s'illusionner étrangement que Sarbiewski, mieux que l'auteur, a mis en lumière le sens de ces deux dernières strophes? Quelle en est donc la pensée maîtresse, celle qui préside à toute l'hymne, si ce n'est cette vie divine à laquelle nous fait participer la manducation du corps et du sang du Christ ressuscité, qui nous protège contre l'Ange dévastateur et nous affranchit à jamais de la cruelle domination de Satan? Or cette pensée n'est-elle pas clairement exprimée et par les termes les plus saillants dans la double strophe en question? Et ce n'est pas en vain, au contraire, que

[1] L'auteur lui-même des *Études classiques dans la société chrétienne* partage sur ce double point nos trop justes regrets.
[2] *Serm. in Cantica* XXXIX, n. 5, édit. Migne.

nous la cherchons dans la retouche du poète polonais, dont rien n'accuse davantage l'infirmité comme le délayé de son inopportune abondance? Alors que l'auteur, dans une période bien autrement dogmatique, célèbre l'état du chrétien racheté, vivant maintenant de la vie de Dieu, protégé et défendu par lui contre les attaques du démon, à l'empire duquel le Christ l'a si glorieusement arraché, lui correcteur perd de vue cette grande synthèse et s'arrête, sans conclure, à des détails que nous connaissons tous parfaitement déjà, et dont la description plus ou moins brillante n'apporte certainement rien de nouveau à l'esprit. Si, en effet, le vers : *Post transitum maris rubri*, ne nous rappelle pas, dès le début, le passage de la mer Rouge, avec l'immersion de Pharaon dans les flots, en serons-nous mieux informés par ce double vers : *Fugitque divisum mare — Merguntur hostes fluctibus?* Et si les mots ont fait ici défaut à quelqu'un, ce n'est pas assurément à l'ancien hymnographe, comme l'a supposé notre critique, mais bien plutôt à Sarbiewski, lequel, au point de vue des grandes lignes, dont il aurait dû conserver la trame, n'ayant su trouver les expressions que réclamait le thème de l'auteur, a cru pouvoir s'en écarter pour se mettre à l'aise. Sera-t-il plus heureux dans la correction des strophes suivantes? Le lecteur en jugera.

« Jam Pascha nostrum Christus est,
Paschalis idem victima,
Et pura puris mentibus
Sinceritatis azyma. »

« Notre Pâque à nous maintenant c'est le Christ : c'est lui qui est notre victime pascale, et pour les cœurs purs le pur azyme de la sincérité ».

Oui, le Christ est à jamais notre Pâque, l'Agneau qui a été immolé et dont la chair, véritable azyme de la sincérité, c'est-à-dire affranchie de tout ferment de malice et de corruption, ne mourra plus, mais nous sera chaque jour offerte en nourriture à la table Eucharistique [1].

[1] « Etenim pascha nostrum immolatus est Christus. Itaque epulemur non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. » (*I Cor.* v, 7, 8.) — « ... Cum pascha nostrum immolatus est Christus : ipse enim verus est Agnus, qui abstulit peccata mundi... » (*Præf. pasch.*)

Pour goûter ces pensées dans toute leur franche expression, il nous faut revenir à la leçon primitive:

« Jam Pascha nostrum Christus est,
Qui immolatus Agnus est,
Sinceritatis azyma,
Caro ejus oblata est. »

A l'auteur de cette belle strophe, nous pardonnons volontiers la triple rencontre de voyelles non élidées, qui ne nuit en aucune façon d'ailleurs à la bonne exécution du chant [1].

« O vera cœli victima,
Subjecta cui sunt tartara,
Soluta mortis vincula,
Recepta vitæ præmia. »

Rien dans cette v^e strophe qui puisse embarrasser le lecteur, après l'explication que nous en avons donnée déjà au *Synopsis*. Qu'il nous suffise donc de mettre encore le double texte en parallèle, puisque c'est le meilleur moyen de démontrer la supériorité de l'original sur la leçon nouvelle.

L'auteur avait écrit:

« O vere digna hostia,
Per quam fracta sunt tartara,
Redempta plebs captivata,
Reddita vitæ præmia. »

Quelle énergique hardiesse, et quelle vérité d'expression, dans ces vers qui, par un double coup de pinceau, dramatisent si bien à nos yeux la grande scène de la descente du Sauveur aux enfers!

« Per quam fracta sunt tartara,
Redempta plebs captivata. »

L'auteur ne dit pas seulement, comme la correction, sous une forme froidement didactique, que l'enfer lui est soumis (*subjecta cui sunt tartara*), et que les liens de la mort sont rompus (*soluta*

[1] Cf. notre *Introduction*, t. I, p. xcv.

mortis vincula), mais il nous fait assister à ce spectacle nouveau, tout à la fois terrifiant et joyeux, du Christ descendant aux enfers, pour en briser les portes et les redoutables barrières derrière lesquelles le démon retient encore sous son joug ce peuple d'élus gémissant dans l'attente de Celui qui venait enfin l'affranchir à jamais de sa longue captivité. L'Église ne s'est pas montrée moins poétique, lorsque, aux Matines du samedi saint[1], elle s'écrie: « Hodie portas mortis et seras pariter salvator noster disrupuit : Destruxit quidem claustra inferni et subversit potentias diaboli [2]. »

Captivata est une belle locution du néo-latin: elle a été employée par saint Augustin, saint Prosper, saint Vénance Fortunat. Elle rappelle ce passage de l'Apôtre: *Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem.* — (Eph. IV, 8.)

Recepta, du nouveau texte, ne nous semble pas trop équivaloir à *Reddita.* En écrivant *Reddita vitæ præmia,* l'auteur formulait mieux, à notre avis du moins, la vérité dogmatique et se trouvait, comme nous le verrons bientôt, en heureuse conformité avec ce vers de l'hymne matutinale de l'Ascension:

« Reddas coronas perditas. »

Nous ne nous arrêterons pas à la VI[e] strophe; il nous suffira de noter que, dans l'une et l'autre leçon, elle nous remet

[1] I[er] Répons du II[e] Nocturne.

[2] La descente du Christ aux enfers, de ce vainqueur de la mort, enfonçant les portes de bronze de la cité infernale et brisant les chaînes des générations captives, a inspiré de tous temps le génie des arts. « Mais le moyen âge, plus qu'aucune autre époque, a placé ce sujet sous le regard des fidèles et sous toutes les formes de l'inspiration... C'est ainsi que, à l'intérieur de la patène du célèbre calice de Wiltina, que l'on peut voir à Inspruck, cette immortelle scène est admirablement reproduite. Le ciseleur prémontré a buriné neuf personnages dans son médaillon : quatre femmes et cinq hommes sortant de l'incendie des limbes à la voix du Christ. Les sombres flammes s'écartent pour leur livrer passage, et la lumière pénètre à flots dans le ténébreux séjour; puis le libérateur, debout sur son tombeau scellé, arbore l'oriflamme de la victoire. Le nimbe crucifère couronne son front, un large manteau l'enveloppe, sa main saisit le premier qu'il rencontre, et les autres, les bras étendus, s'élancent à sa suite avec un tonnerre de joyeuses acclamations. » — Cf. les *Annales Nobertines,* Revue mensuelle (mai 1882). Avignon, Seguin. — Voir aussi la *Descente aux Enfers,* dont l'abbé Variot nous a donné la traduction dans son livre des *Évangiles apocryphes,* que nous avons déjà cité à l'hymne : *Pange lingua... lauream certaminis.*

en mémoire ce magnifique texte de saint Paul : « Expolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso. » (*Colos.* II, 15.)

Quant à la strophe finale, quel risque couraient donc nos correcteurs en y maintenant ces deux derniers vers :

« Ab omni mortis impetu
Tuum defende populum. »

Lesquels, sans nuire assurément au sens mystique, n'excluaient pas le souvenir de la légende, que l'expression si fortement accentuée: *mortis impetu*, semblait vouloir consacrer.

XVI

HYMNE PASCALE A MATINES

Auteur inconnu.

Rex sempiterne cœlitum,
Rerum Creator omnium,
Æqualis ante sæcula
Semper parenti Filius.

Nascente qui mundo Faber
Imaginem vultus tui
Tradens Adamo, nobilem
Limo jugasti spiritum.

Cum livor et fraus dæmonis
Fœdasset humanum genus,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 1. Rex sempiterne *Domine*
3. *Qui eras ante sæcula*
4. Semper *cum Patre Filius.*
5. *Qui mundi in primordio*
6. *Adam plasmasti hominem :*
7. *Cui tuæ imagini*
8. *Vultum dedisti similem.*
9. *Quem diabolus deceperat,*
10. *Hostis humani generis :*

Tu, carne amictus, perditam
Formam reformas Artifex.

Qui natus olim e Virgine,
Nunc e sepulchro nasceris,
Tecumque nos a mortuis
Jubes sepultos surgere[1].

Qui Pastor æternus gregem,
Aqua lavas baptismatis :
Hæc est lavacrum mentium,
Hæc est sepulchrum criminum.

Nobis diu qui debitæ
Redemptor affixus cruci,
Nostræ dedisti prodigus
Pretium salutis sanguinem.

TEXTE PRIMITIF:

VV. 11. *Cujus tu formam corporis*
12. *Assumere dignatus es.*
13. *Quem editum ex Virgine*
14. *Pavescit omnis anima,*
15. *Per quem et nos resurgere*
16. *Devota mente credimus.*
17. Qui *nobis in baptismate*
18. *Donasti indulgentiam,*
19. *Qui tenebamur vinculis*
20. *Ligati conscientiæ.*
21. *Qui crucem propter hominem*
22. *Suscipere dignatus es :*
23. *Dedisti tuum sanguinem*
24. *Nostræ salutis pretium.*

1 Cette strophe IV du nouveau texte n'est pas ici en parallèle avec celle de la leçon primitive que nous donnons ci-dessous, dont les correcteurs n'ont pas tenu compte, parce que c'eût été pour eux la répétition d'une idée qu'ils avaient exprimée déjà et en meilleurs termes dans les strophes II et III :

« Ut hominem redimeres
Quem ante jam plasmaveras,
Et nos Deo conjungeres
Per carnis contubernium. »

Ut sis perenne mentibus
Paschale, Jesu gaudium,
A morte dira criminum
Vitæ renatos libera[1].

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, etc.

CODD. MSS. — *Vesp.* A. 1. Circ. 700. (P.). — *Oxon.* s. VIII. (P.). — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone). — Alb. s. XII. (P.).

Synopsis. — L'Église, toujours en contemplation de son Roi ressuscité, le salue à cette heure comme le créateur de l'univers, le Fils du Père auquel, dès avant tous les siècles, il fut toujours consubstantiellement égal. Elle lui rappelle que c'est lui, céleste ouvrier, qui, à la naissance du monde, imprima au front d'Adam le sceau de sa ressemblance divine, et unit un noble esprit à cette argile que ses mains créatrices avaient façonnée; et que lorsque l'envie et la ruse du démon eurent souillé le genre humain, ce fut lui encore qui, revêtu de notre chair fragile, vint réformer avec un art divin les traits défigurés de l'homme déchu.

Né de la Vierge, il renaît aujourd'hui du sépulcre, et nous commande de nous lever d'entre les morts pour ressusciter avec lui. Pasteur éternel, il lave ses brebis dans l'eau du baptême, qui est le bain des âmes et le tombeau des crimes. C'est nous qui depuis longtemps avions mérité la croix; et c'est lui, divin Rédempteur, qui y est attaché, et, prodigue de son sang, le verse tout entier comme rançon de notre salut.

Critique. — Cette hymne est une de nos plus anciennes, ainsi que l'indiquent les codices précités. Tomasi pense même, — et nous le croyons facilement, — que c'est d'elle qu'il s'agit dans la règle du saint évêque d'Arles Aurélien († 555), où elle serait désignée par le vers initial: *Rex æterne Domine*, pour être chantée *ad primos nocturnos* à partir des calendes d'octobre. Le *Vesp.* A. I. du *British museum* l'assigne à tous les

[1] Cf. le texte primitif de cette dernière strophe à l'hymne précédente.

dimanches sans restriction (*Diebus dominicis*). Cependant bon nombre de mss. la passent sous silence; citons entre autres celui de Durham (S. XI) et celui de Salisbury (S. XIV). On ne la trouve pas dans Clicthoue, et G. Cassandre nous dit qu'elle ne figurait point dans les hymnaires de son temps. Il avoue même que s'il n'en avait vu l'éloge, comme au hasard, dans le *De Re metrica* de Bède, il ne l'aurait pas insérée dans son recueil[1].

D'autre part, ni les Chartreux, ni les Cisterciens, ni les Dominicains ne l'ont admise. Arnaud Peyronet l'omet dans son Manuel du bréviaire romain, parce qu'évidemment elle n'était pas non plus en usage dans l'église de Montauban.

La pièce originale ne compte pas moins de seize strophes. Les six premières seulement (en franchissant la IVe) ont été retenues après avoir subi la correction d'Urbain VIII. Cependant, comme le vénérable Bède appelle cette hymne dans son ensemble *hymnus præclarus*, et la recommande à notre attention, nous pensons être agréable au lecteur en donnant ici les neuf strophes complémentaires que l'auteur avait écrites à la suite de la septième. Nous copions la leçon d'Oxford, en signalant à la marge les quelques légères variantes du *Vesp.* A. I.

Nam velum templi scissum est
Et omnis terra tremuit;
Tunc multos dormientium
Ressucitasti Domine.

Tu hostis antiqui vires
Per crucem mortis conteris, *conterens*
Qua nos signati frontibus
Vexillum fidei ferimus[2].

Tu illum a nobis semper
Repellere dignaveris, *digneris*

[1] « Hic hymnus in vulgaribus nunc hymnorum libellis non reperitur, neque illius in mentem mihi venisset nisi a Beda, libro primo *de Re metrica*, admonito. » Disons toutefois que Adalb. Daniel (I, 87) fait observer que Cassandre n'avait probablement sous la main que les recueils allemands et anglais, puisqu'il n'est pas rare de rencontrer cette hymne dans les livres italiens.

[2] Les deux derniers vers de cette strophe rappellent celui-ci de Prudence : « Pange Vexillum, notatis quod refulget frontibus. » (Cath. IX. Hym, *Omni hora*.)

Ne unquam possit lædere
Redemptos tuo sanguine.

Qui propter nos ad inferos
Descendere dignatus es,
Ut mortis debitoribus
Vitæ donares munera.

Tibi nocturno tempore — *Matutino*[1].
Hymnum deflentes canimus;
Ignosce nobis Domine,
Ignosce confitentibus.

Quia tu ipse testis et judex — *Tu testis et judex es.*
Quem nemo potest fallere,
Secreta conscientiæ
Nostræ videns vestigia.

Tu nostrorum pectorum — *peccatorum.*
Solus investigator es,
Tu vulnerum latentium
Bonus adsistens médicus. — *Adsistis.*

Tu es qui certo tempore
Daturus finem sæculi,
Tu cunctorum meritis
Justorum remunerator es.

Te ergo Sancte quæsumus
Ut nostra cures vulnera,
Qui es cum Patre Filius
Semper cum sancto Spiritu.

Cette hymne, au texte original, est parmi toutes assurément celle qui affirme davantage la substitution de l'accent à la quantité prosodique: *Dómine* — *éras* — *hóminem* — *prétium* — *crúcem* — *túum* — *trémuit* — *férimus* — *cánimus* — *médicus*.

L'auteur n'y respecte pas mieux la loi de l'élision : *qui eras* — *mundi in primordio* — *plasmasti hominem* — *tuæ imagini* — *quem editum ex Virgine* — *quem ante* — *scissum est* — *tu illum a nobis* — *ne unquam* — *tu es* — *te ergo* — *qui es.*

[1] Selon l'Heure à laquelle cette hymne était chantée au *Nocturne* que nous appelons aujourd'hui *Matines*, ou à *Matines*, c'est-à-dire nos *Laudes* actuelles.

En outre de ces dérogations aux vieilles règles, la pièce offrait encore certaines locutions qui, tout en exprimant de magnifiques idées, ne pouvaient pas facilement se faire accepter dans la versification [1].

Notons du reste, avec le V. Bède, que ces vers où l'accent allonge les brèves et abrège les longues tour à tour, suivant la loi du mouvement binaire, c'est-à-dire de l'alternance d'*arsis* et de *thésis*, bien que retenant encore le cadre de l'iambique dimètre, ne composent plus en réalité qu'un morceau purement rythmique [2].

Il n'en fallait pas autant aux réviseurs pour le soumettre à la correction; mais jamais peut-être, hâtons nous de le dire, ils ne furent mieux inspirés. Nous sommes d'autant plus heureux de le reconnaître que jusqu'ici nous avons été généralement sévères envers eux.

Commentaire.

« Rex sempiterne cœlitum [3],
Rerum Creator omnium,
Æqualis ante sæcula
Semper Parenti Filius.

Dans ce temps pascal, où l'œuvre de notre réhabilitation a reçu par la résurrection du Christ son couronnement, l'Église le contemple dans le sein même du Père avant les siècles, toujours égal à celui dont il est le Fils unique et consubstantiel [4]. C'est ainsi que, par la noblesse et la sagesse incréée de l'auteur, elle met tout d'abord en relief la grandeur et l'éternelle conception de l'ouvrage.

[1] Celle-ci entre autres relative à l'incarnation du Verbe Emmanuel :

« Et nos Deo conjungeres
Per carnis contubernium. »

[2] « Plerumque casu quodam invenies etiam rationem in rythmo non artificis modo ratione servata, sed sono et ipsa modulatione ducente. Quomodo instar iambici metri pulcherrime factus est hymnus ille præclarus : Rex æterne Domine. »

[3] A la place de ce dernier mot du vers, qui nous semble trop restrictif ici, le vieux texte avec tous les mss. porte *Domine*, qui exprime l'universalité de la royale domination du Fils de Dieu.

[4] « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. » (*Joan.* I, 1.)

« Nascente qui mundo Faber
Imaginem vultus tui
Tradens Adamo, nobilem
Limo jugasti Spiritum. »

C'est lui, Fils de Dieu qui, à la naissance du monde dont il t le suprême architecte, imprime au front d'Adam le sceau sa glorieuse ressemblance, en associant à ce limon qu'il ınt de pétrir le souffle immortel qui lui infuse la vie [1].

Faber, ce mot si éminemment symbolique ici, nous rappelle beau passage de saint Paul aux Hébreux (III, 1-6), où l'A- re établissant un parallèle entre la gloire de Moïse et celle Jésus, nous fait apparaître le Christ comme le divin ordon- eur, non seulement de ce monde matériel, mais surtout du nde de la grâce : « Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse nus est habitus, quanto ampliorem honorem habet domus, fabricavit illam. Omnis namque domus fabricatur ab ali- : qui autem omnia creavit, Deus est. Et Moyses quidem fi- s erat in tota domo ejus tanquam famulus...; Christus) tanquam Filius in domo sua : quæ domus sumus nos... » 'est nous donc qui, pris individuellement d'abord, puis dans mense collectivité qui s'appelle l'Église, sommes par ex- ɜnce l'édifice du Christ. Mais, hélas! cette sublime construc- ayant été bientôt, *au premier point de vue,* dégradée et llée en Adam par l'ennemi commun de Dieu et de l'homme, 'erbe créateur devait à sa gloire de la refaire sur le plan nitif. C'est ce qu'il a exécuté, et d'une façon plus merveil- se encore [2] :

« Cum livor et fraus dæmonis
Fœdasset humanum genus,
Tu, carne amictus, perditam
Formam reformas artifex. »

Cette forme céleste, dont l'envie et la ruse du démon avait terni l'éclat, lui le divin ouvrier vient ici-bas la *réformer,* en

[1] « ... Et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. » (*Gen.* II, 7.)

[2] « Deus, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti... » (Collecte de la messe, à la bénédiction de l'eau.)

se revêtant de notre chair mortelle, pour rendre à l'humaine nature tout ce qu'elle perdit dans sa chute, et renouer ainsi par son incarnation le lien d'amour qui l'unissait à Dieu au paradis terrestre [1].

« Qui natus olim e Virgine,
Nunc e sepulchro nasceris,
Tecumque nos a mortuis
Jubes sepultos surgere. »

Né d'abord du sein de la Vierge, il renaît aujourd'hui du sépulcre, et nous commande de nous lever maintenant d'entre les morts, pour ressusciter avec lui et nous rendre à jamais participants de sa vie glorieuse [2].

Mais cette résurrection spirituelle n'a pu se réaliser pour nous que dans l'eau du baptême où le pasteur éternel purifie ses brebis : c'est là le bain salutaire des âmes, c'est le sépulcre de leurs crimes :

« Qui Pastor æternus gregem
Aqua lavas baptismatis :
Hæc est lavacrum mentium,
Hæc est sepulchrum criminum. »

Or le principe et la source de toute cette miraculeuse restauration, n'est-ce pas le sang précieux du Sauveur que l'Église, en terminant cette hymne, nous montre encore attaché à la croix, afin que, au milieu de nos allégresses pascales, nous n'oubliions pas à quel prix nous avons été rachetés.

« Nobis diu qui debitæ
Redemptor affixus cruci,
Nostræ dedisti prodigus
Pretium salutis sanguinem. »

[1] « Et nos Deo conjungeres
Per carnis contubernium. « (*Texte original.*)

[2] Sa résurrection, en effet, n'est-elle pas le gage de la nôtre ?
« Per quem et nos resurgere
Devota mente credimus. » (*Texte original.*)

XVII

HYMNE PASCALE AUX LAUDES

Auteur inconnu.

Aurora cœlum purpurat,
Æther resultat laudibus,
Mundus triumphans jubilat,
Horrens infernus infremit.

Rex ille dum fortissimus
De mortis inferno specu
Patrum senatum liberum
Educit ad vitæ jubar.

Cujus sepulcrum plurimo

TEXTE PRIMITIF:

VV. 1. Aurora *Lucis rutilat,*
2. *Cœlum laudibus intonat,*
3. Mundus *exultans* jubilat,
4. Gemens *infernus* ululat :
5. *Cum Rex ille fortissimus*
6. *Mortis confractis viribus,*
7. *Pede conculcans tartara*
8. *Solvit a pœna miseros.*
9. *Ille qui clausus lapide*

Custode signabat lapis,
Victor triumphat, et suo
Mortem sepulcro funerat.

Sat funeri, sat lacrymis,
Sat est datum doloribus :
Surrexit extinctor necis,
Clamat coruscans Angelus.

CODD. MSS. — *Oxon. Theotisc.* s. VIII. (Jac. Grimm.). — *Trevir.* 1 et 2. s. VIII et IX. (Mone.) — *Corb.* 1. s. x. (P.). — *Jul.* s. x. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*).

Synopsis. — A la radieuse aurore du grand jour de Pâque auquel elle nous reporte en ce moment, l'Église fait résonner à nos oreilles l'hymne de louange et de triomphale allégresse, dont retentissent le ciel et la terre, et aussi les cris de frayeur que pousse l'enfer épouvanté, alors que le Roi très fort entraîne à sa suite vers la *lumière de vie* la noble et l'innombrable phalange des saints pères qu'il a délivrés de la prison souterraine des limbes où la mort les retenait captifs. Des gardes nombreux veillaient autour de son tombeau scellé : il est vainqueur, il triomphe de la mort et l'enferme elle-même pour jamais dans ce sépulcre où il vient de célébrer ses funérailles. L'Église alors nous invite à déposer le deuil, à sécher nos larmes et à relever nos cœurs abattus par la douleur; car, dit-elle, l'Ange resplendissant de lumière proclame bien haut que le destructeur de la mort est ressuscité.

Critique. — On ne connaît pas l'auteur de cette hymne;

TEXTE PRIMITIF:

VV. 10. *Custoditur sub milite*
11. *Triumphans pompa nobili*
12. *Victor surgit de funere.*
13. *Solutis jam gemitibus*
14. *Et inferni doloribus,*
15. *Quia surrexit Dominus*
16. *Resplendens clamat Angelus.*

mais les manuscrits indiquent assez qu'elle remonte fort haut. Toutefois la règle de Saint-Aurélien d'Arles n'en fait pas mention. En outre de sa doxologie, elle compte onze strophes (44 vers) dans les codices, ceux entre autres d'Oxford, de Trèves (1 et 2) et du cardinal Tomasi. Les diverses éditions de l'Hilarius [1], et les collections de Clicthoue, de Cassandre, de Mone et de Daniel la reproduisent aussi intégralement.

Au XII[e] siècle, au plus tard, la pièce fut divisée en deux parties, dont la première comprenait cinq strophes, c'est-à-dire jusqu'à *Tristes erant apostoli*, affectée à Matines, et la seconde aux Laudes [2]. Puis à une époque plus rapprochée de nous, mais qu'il est difficile de préciser, alors que l'hymne précédente : *Rex æterne Domine* (texte prim.) eut définitivement pris place à Matines, les quatre premières strophes seulement de celle qui nous occupe furent fixées aux Laudes des dimanches et des féries du temps pascal, et tout le reste, depuis la strophe V : *Tristes erant apostoli,* passa à l'office des Apôtres pour ce même *temps*.

Enfin saint Pie V, dans son bréviaire qu'il imposa à l'Église universelle par la bulle : *Quod a nobis*, subdivisa encore cette seconde partie de notre hymne pour en assigner à Laudes des Apôtres, *Tempore paschali,* les trois dernières strophes, comme nous le redirons en son lieu.

Au point de vue du symbolisme surtout, la commission d'Urbain VIII, comme tant d'autres fois, n'a pas eu de bonheur dans la retouche de l'hymne de ce jour. En revanche, avouons-le tout d'abord, elle a été plus heureuse pour les autres vingt-huit vers de l'office pascal des Apôtres.

Commentaire.

« Aurora cœlum purpurat,
Æther resultat laudibus,
Mundus triumphans jubilat,
Horrens infernus infremit :

Toutes les aurores sont au Seigneur, mais celle de ce

[1] Cf. à notre *Recensus*, B., t. I, p. 15, plusieurs de ces imprimés sous ce titre : *Expositio* ou *Recognitio hymnorum*.

[2] Les Dominicains retiennent encore cette première division, nonobstant les modifications ultérieures.

grand jour, que Dieu a fait entre tous les autres — *Hæc dies quam fecit Dominus,* — est par excellence la messagère du Christ, vraie lumière — *Lux vera,* — dont les immortelles splendeurs se lèvent sur le monde à l'heure bénie de sa résurrection.

Cette locution mystique — *Aurora Lucis,* — ne peut être rachetée par la description plus ou moins poétique d'un phénomène purement naturel, dont le mot suivant *Æther,* au lieu de *Cœlum,* accentue encore l'absence de tout symbolisme.

Cœlum, à l'original, marquait le séjour des esprits bienheureux, comme *mundus* celui des élus sur la terre et aussi des justes dans les limbes; *infernus* indiquait la noire habitation des démons et des réprouvés. Cette trilogie qui nous rappelle le texte de saint Paul aux Philippiens (II, 10) [1], n'a-t-elle pas perdu quelque chose de sa netteté sous la retouche des correcteurs?

La strophe finissait autrefois par les vers :

« Gemens infernus ululat. »

Celui qui a pris sa place vaut-il donc mieux? Y entendons-nous, comme avant, le désespoir de l'enfer se traduire par les hurlements féroces de la bête — *Ululat* ?

« Rex ille dum fortissimus
De mortis inferno specu
Patrum senatum liberum
Educit ad vitæ jubar. »

C'était l'heure, en effet, où le Roi de gloire, à la force duquel rien ne peut résister — *Rex fortissimus* [2], — venait enfin d'affranchir la sainte phalange des justes, dont le séjour relevait du sombre empire du démon, et les faisait remonter avec lui à la lumière de la vie [3].

[1] « Ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum. »

[2] « Ego sum fortissimus Deus. » (*Gen.* XLVI, 3.)

[3] C'est avec des couleurs bien plus vives et autrement assorties à *fortissimus,* que l'ancien texte, complétant la strophe, chantait à la suite de ce mot :

« Mortis confractis viribus,
Pede conculcans tartara
Solvit a pœna miseros. »

Miseros.— Car rien n'apporte plus de peine au cœur que l'attente prolongée d'un bonheur à venir. Et pour les âmes en particulier dont la justice et

« Cujus sepulcrum plurimo
Custode signabat lapis,
Victor triumphat, et suo
Mortem sepulcro funerat. »

Signabat lapis — rappelle tout à la fois et la pierre du sépulcre et le sceau que la synagogue y a apposé.

Plurimo custode — sous entendu *sub,* qui existe au texte primitif.

Et suo mortem sepulcro funerat. — Belle pensée qui évoque le souvenir de cette immortelle strophe de notre prose pascale.

« Mors et vita duello
Conflixere mirando;
Dux vitæ mortuus
Regnat vivus. »

En terminant, l'Église nous convie à la joie. Plus de deuil, s'écrie-t-elle, plus de larmes, plus de douleurs, le destructeur de la mort est ressuscité: c'est l'Ange resplendissant de lumière qui le proclame de sa voix retentissante:

« Sat funeri, sat lacrymis,
Sat est datum doloribus:
Surrexit extinctor necis,
Clamat coruscans Angelus[1]. »

la sainteté de Dieu exigent encore de rigoureuses satisfactions en purgatoire, l'approche même de ce bonheur si ardemment désiré, loin de diminuer leurs angoisses, ne fait que les augmenter par l'accroissement toujours de plus en plus intense de leurs pieux désirs. C'est de celles surtout qui voient luire déjà l'aurore de leur délivrance, que nos pères, auxquels l'esprit de foi suggérait souvent le mot le plus heureux pour mettre en saillie une idée chrétienne, appelaient si justement les *âmes en peine :*

« Solvit a pœna miseros. »

[1] La vieille strophe était celle-ci :

« Solutis jam gemitibus
Et inferni doloribus,
Quia surrexit Dominus
Resplendens clamat Angelus. »

C'est un écho de ce double passage évangélique : « Quem Deus suscitavit, SOLUTIS DOLORIBUS INFERNI. » (*Act.* II, 24.) — « Venite, et videte locum ubi positus erat DOMINUS... Dicite discipulis ejus QUIA SURREXIT. » (*Matth.* XXVIII, 6, 7.) — Comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, nos anciens hymnographes n'étaient jamais si heureux que lorsqu'ils pouvaient introduire dans leur versification les textes mêmes des Écritures. Et qui donc oserait les en blâmer?

XVIII

HYMNE AUX VÊPRES ET AUX LAUDES DE L'ASCENSION

Auteur inconnu.

Salutis humanæ Sator,
Jesu, voluptas cordium,
Orbis redempti Conditor,
Et casta lux amantium.

Qua victus es clementia,
Ut nostra ferres crimina,
Mortem subires innocens,
A morte nos ut tolleres ?

Perrumpis infernum chaos,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 1. *Jesu nostra Redemptio,*
2. *Amor et desiderium,*
3. *Deus Creator omnium,*
4. *Homo in fine temporum.*
5. *Quæ te vicit clementia,*
6. *Ut ferres nostra crimina,* (Interv.)
7. *Crudelem mortem patiens,*
8. *Ut nos a morte tolleres?* (Interv.)
9. *Inferni claustra penetrans,*

Vinctis catenas detrahis :
Victor triumpho nobili
Ad dexteram Patris sedes.

Te cogat indulgentia,
Ut damna nostra sarcias,
Tuique vultus compotes
Dites beato lumine.

Tu dux ad astra et semita,
Sis meta nostris cordibus,
Sis lacrymarum gaudium,
Sis dulce vitæ præmium.

CODD. MSS. — *Corb.* 1. s. x. (P.). — *Harl.* et *Jul.* — *Vesp.* s. x-xi. — *Oswald.* an. D. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*). — *S. Bert.* Circ. 1003. — *S. Germ. Prat.* s. xi. (P.).

Synopsis.— Au jour de son Ascension, où le divin Rédempteur, après avoir accompli son œuvre ici-bas, remonte au ciel, maintenant revêtu de notre humanité, l'Église, sa chère épouse, le suit de son pieux regard jusqu'à ce trône de gloire qu'il doit occuper enfin et pour toujours à la droite du Père, et qu'il a si noblement conquis par tant de travaux, d'opprobres et de douleurs. Elle s'étonne que sa divine clémence ait pu lui faire accepter le honteux fardeau de nos crimes et, malgré son innocence, lui faire expier par une mort cruelle, pour nous ar-

---

TEXTE PRIMITIF:

VV. 10. *Tuos captivos redimens,*
12. *Ad dextram* Patris *residens.*
13. *Ipsa* te cogat *pietas,*
14. Ut *mala* nostra *superes*
15. *Parcendo, et voti* compotes
16. *Nos tuo vultu saties.*
17. Tu *esto nostrum gaudium,*
18. *Qui es futurus præmium :*
19. *Sit nostra in te gloria,*
20. *Per cuncta semper sæcula.*

racher nous-mêmes à la mort du péché. Le triomphe qu'il remporte sur l'enfer, en brisant les chaînes de ses élus captifs, excite de nouveau son admiration: « Laissez-vous vaincre encore, lui dit-elle, par cette même miséricordieuse bonté; réparez toutes nos pertes, et faites-nous jouir là-haut de la bienheureuse lumière de votre visage.

Vous êtes, ajoute-t-elle en finissant, le guide et la voie qui mène au ciel : soyez aussi le but de toutes les aspirations de nos cœurs! Soyez notre joie dans les larmes de l'exil! Soyez notre douce récompense dans l'éternelle vie!

Critique. — Parmi les auteurs qui ont le plus grossièrement erré dans l'attribution de cette hymne, signalons Grancolas[1], qui, je ne sais pour quel motif, l'assigne à saint Bernard. Or l'abbé de Clairvaux naquit seulement en 1091, et l'hymne était en plein usage déjà au xe siècle, au commencement duquel, et non plus tard, elle fut composée. Le vieux hymnaire des Chartreux ne la relate pas, et on y lit à sa place l'hymne: *Optatus votis omnium*[2]. D'autre part, toutes les églises ne l'avaient pas d'abord à la même Heure canoniale : le plus grand nombre la chantaient à Complies[3]; en dehors des manuscrits, elle est également indiquée pour cette Heure dans les imprimés des xve et xvie siècles. Les collections de Wimpheling, de Clicthoue, de G. Cassandre, en font foi[4]. D'autres églises la chantaient à Matines; d'autres enfin aux Laudes, comme nous l'apprennent, pour le premier cas, l'hymnaire anglo-saxon de Durham (xie s.), et pour le second, celui de saint Alban (xiie s.)[5]. Ce ne fut, paraît-il, que vers la fin du xvie siècle qu'on la fixa à peu près partout aux doubles Vêpres et à Laudes.

1 *Commentaire Hist. sur le Brév. rom.*, t. II, p. 361.

2 Cf. pour celle-ci le *Thesaurus Hymnologicus* de Daniel (t. I, p. 62), qui cite Tomasi comme l'ayant trouvée dans le *Codex Vaticanus*, 82. — Voir notre *Recensus*, t. I.

3 Les Dominicains, qui l'ont chantée déjà à Complies depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, n'en récitent plus à la même Heure de cette fête que l'unique strophe : *Tu esto nostrum gaudium*, etc., suivie de la Doxologie: *Gloria tibi, Domine, qui scandis supra sidera*, etc. Strophe et clausule du reste qui ne figurent pas chez eux dans notre hymne de l'Ascension.

4 Cf. pour ces trois auteurs notre *Recensus* B., t. I.

5 Cf. *The Publicationes of the surtees Society*, vol. XXIII, 1851, et l'éditeur anglais de l'*Hymnarium Sarisburiense*. — Londres, 1851.

Le Rituel désigne cette hymne et la suivante parmi les six, y compris le *Te Deum,* qui sont chantées, selon la longueur du parcours, à la procession du saint Sacrement. Sans doute parce que, après celles de l'office de ce jour, elles exaltent le mieux l'œuvre ineffable de notre rédemption, et la gloire qui en revient à l'humanité sacrée du Sauveur. Parmi les beautés mystiques de cette pièce, qui emprunte à la solennelle circonstance un éclat tout particulier, notons ce double contraste pour Jésus-Christ d'abord, entre ses mortels abaissements et son immortel triomphe, son humble trône eucharistique, et son trône éternel des cieux; pour nous ensuite, entre l'obscure vision de la foi, en cette vallée de larmes, et la claire vue là-haut de l'Homme-Dieu, qui nous dérobe ici-bas sa présence sous les voiles de son auguste sacrement.

Commentaire.

« Salutis humanæ Sator,
Jesu, voluptas cordium,
Orbis redempti Conditor,
Et casta lux amantium. »

Sator. — Auteur, — et, pour mieux expliquer la vraie signification de ce mot, le divin *Semeur* de notre salut, dont il a assuré l'heureuse réalisation par tous les mystères de sa naissance, de sa vie, de sa passion, de sa mort, et de sa résurrection glorieuse, qui ont été pour nous autant de semences de salut.

Casta lux amantium, — c'est-à-dire, par hypallage, la lumière de ceux qui l'aiment dans un cœur pur et un corps chaste.

Mais combien cette strophe, dont l'élégance classique est incontestable, et à laquelle ne manque pas même l'assonance qui flatte toujours si agréablement l'oreille, est cependant encore au-dessous de celle qu'on a cru devoir éliminer:

« Jesu, nostra Redemptio,
Amor et desiderium,
Deus Creator omnium,
Homo in fine temporum. »

Jésus-Christ n'est pas seulement l'auteur du salut; il est le salut même et notre rédemption, car il en est personnellement

le prix : *Qui dedit redemptionem semetipsum.* (Tim. II, 7.) En retour, l'âme fidèle a concentré en lui toutes les affections et toutes les aspirations de son cœur, et peut dire en vérité que Jésus est son amour et l'unique objet de ses désirs — *Amor et desiderium.* Cette forme de langage est bien de toutes la plus expressive; aussi la rencontrons-nous fréquemment sur les lèvres enflammées des saints [1].

Et que dire de cette ravissante opposition qui met si heureusement en relief, dans le Sauveur, et la puissance créatrice du Dieu, et l'infirmité de l'homme au déclin des siècles :

« Deus Creator omnium,
Homo in fine temporum. »

Jésus est tout à la fois le Dieu qui a tout créé au commencement, et l'Homme qui, à la fin des temps, c'est-à-dire au dernier âge du monde, en se faisant notre frère, s'est, pour ainsi parler, comme emprisonné avec nous dans sa propre création [2].

« Qua victus es clementia,
Ut nostra ferres crimina,
Mortem subires innocens
A morte nos ut tolleres. »

Cette ineffable clémence du divin Rédempteur n'avait pas d'autre source que son union mystique avec sa chère épouse l'Église, dont il était venu sceller sur la croix l'immortelle alliance. Dès lors nos iniquités étaient les siennes, non pas quant à la coulpe et la souillure, mais quant à l'expiation, dont il avait assumé sur lui toute la rigueur, comme le chef pour ses membres, le père pour ses enfants, le Pasteur pour son troupeau.

« Perrumpis infernum chaos,
Vinctis catenas detrahis :
Victor triumpho nobili
Ad dexteram Patris sedes. »

La mort du Christ est le signal de son triomphe : son corps meurtri n'est pas couché encore dans les ombres du sépulcre et

[1] « O mon amour et ma miséricorde! — ô mon amour tout-puissant de mon Dieu! — ô mon espérance unique! » (Ste Thérèse, 1re et 2e *médit. après la communion.*)

[2] Quant à l'*hiatus* du dernier vers, nous renvoyons le lecteur à notre *Introduction*, t. I, pp. XCV, XCVI.

déjà son âme victorieuse est descendue aux Limbes pour briser les fers de ses *chers captifs* [1], qui bientôt, entraînés à sa suite, se joindront aux anges pour former son cortège, lorsque du sommet de la sainte montagne il s'élèvera vers le ciel, où il doit s'asseoir enfin et à jamais à la droite du Père.

« Te cogat indulgentia,
Ut damna nostra sarcias,
Tuique vultus compotes
Dites beato lumine. »

La leçon originale nous semble s'harmoniser mieux avec les deux précédentes strophes. Le lien qui l'y rattache est plus sensible, et le rôle surtout de l'infinie puissance que l'infinie bonté appelle à son service, s'affirme ici avec une ampleur dogmatique dont les correcteurs peut-être ne se sont rendu compte qu'à moitié:

« Ipsa te cogat pietas,
Ut mala nostra superes
Parcendo, et voti compotes
Nos tuo vultu saties. »

Que cette même bonté — *ipsa pietas* — (*pietas* est à cet endroit le mot par excellence) — qui vous a contraint d'accepter la mort et de briser, pour affranchir vos élus captifs, les barrières de l'enfer, vous force encore, — car votre mission rédemptrice ne sera qu'alors pleinement accomplie, — de triompher (*Superes*), par votre miséricordieux pardon (*parcendo*), de de toutes les résistances coupables qu'opposent à votre grâce nos péchés (*mala nostra*).

C'est de cette miraculeuse puissance du pardon que nous avons parlé déjà à l'hymne des Laudes du Carême (p. 27, note 4), et que la collecte du xe dimanche après la Pentecôte signale en termes si formels: « Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas... »

La fin de cette antique strophe ne mérite pas moins notre attention: *voti compotes* est l'écho de *desiderium* au début de l'hymne. Il met dans tout son éclat le dernier vers, dont le verbe *saties* rappelle si à propos ce texte du psalmiste (xvi, 15): « Satiabor cum apparuerit gloria tua. »

[1] « Tuos captivos redimens, » comme le dit si bien le texte primitif.

« Tu dux ad astra et semita,
Sis meta nostris cordibus,
Sis lacrymarum gaudium,
Sis dulce vitæ præmium. »

Depuis la chute d'Adam, l'humanité avait perdu sa première voie, et s'était égarée dans les sentiers de la mort; mais le Verbe de Dieu, la prenant en pitié, daigna lui-même se faire homme et se constituer ainsi, par les exemples de sa vie et les mérites de sa passion et de sa mort, la voie nouvelle qui nous conduira au ciel si nous savons marcher sur ses traces — *Tu dux ad astra et semita.*

Mais pour cela il faut que nos âmes se dégageant des affections terrestres, s'attachent à Jésus par le lien d'un inviolable amour — *Meta nostris cordibus;* — de telle sorte que chacun de nous puisse dire avec l'innocente martyre sainte Agnès: « Le Seigneur m'a imprimé au front le sceau de son alliance, afin qu'aucun autre n'ose jamais prétendre entrer avec lui en partage de mon cœur[1]. »

Alors seulement Jésus sera notre allégresse dans les larmes de l'exil, en attendant qu'il soit là-haut notre douce et éternelle récompense:

« Sis lacrymarum gaudium,
Sis dulce vitæ præmium[2]. »

[1] « Posuit signum in faciem meam, ut nullum præter eum amatorem admittam. » (*Offic. de sainte Agnès*, 2e rép. du Ier Noct.)

[2] D'une facture plus simple, mais non moins noble assurément, l'ancien texte de cette strophe finale se recommande tout particulièrement à notre appréciation :

« Tu esto nostrum gaudium,
Qui es futurus præmium:
Sit nostra in te gloria,
Per cuncta semper sæcula. »

Les deux premiers vers surtout sont d'une exquise beauté : Jésus est notre joie sur la terre, parce qu'il est au ciel notre récompense. Quant à notre gloire en ce monde, elle est véritablement le reflet de la gloire à venir, et si Jésus nous permet, s'il nous commande même de nous glorifier en quelque chose, ce ne peut être, selon la parole de l'Apôtre, qu'à cause de lui et en lui : « Qui gloriatur, in Domino glorietur. » (*II Cor.* x, 17.) — Le triple *hiatus*, n'apportant ici aucune aspérité dans le chant, loin de nuire au charme de la forme, l'augmente, au contraire, en lui prêtant une expression plus nette et plus hardie. — Cf. notre *Introduction*, t. I, p. xcii.

XIX

HYMNE A MATINES DE L'ASCENSION

Auteur inconnu.

Æterne Rex altissime,
Redemptor et fidelium,
Cui mors perempta detulit
Summæ triumphum gloriæ.

Ascendis orbes siderum,
Quo te vocabat cœlitus
Collata, non humanitus,
Rerum potestas omnium.

Ut trina rerum machina,
Cœlestium, terrestrium,
Et infernorum condita,
Flectat genu jam subdita.

Tremunt, videntes Angeli

TEXTE PRIMITIF:

VV. 3. Quo mors *soluta deperit*
4. *Datur triumphus gratiæ.*
5. *Scandens tribunal dexteræ*
6. *Patris, potestas omnium*
7. Collata *Jesu cœlitus*
8. *Quæ non erat humanitus.*

Versam vicem mortalium :
Peccat caro, mundat caro,
Regnat Deus Dei caro.

Sis ipse nostrum gaudium,
Manens olympo præmium,
Mundi regis qui fabricam,
Mundana vincens gaudia.

Hinc te precantes quæsumus,
Ignosce culpis omnibus,
Et corde sursum subleva
Ad te superna gratia.

Ut cum repente cœperis
Clarere nube judicis,
Pœnas repellas debitas,
Reddas coronas perditas.

Jesu tibi sit gloria,
Qui victor in cœlum redis,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula.

CODD. MSS. — *Bern.* s. IX. (Daniel). — *Corb.* 1. s. X. (P.). — *S. Bert.* c. 1003. (P.). — *Gemet.* 1. s. XI. (P.).

Synopsis. — Dans cette hymne de la nuit, l'Église salue une seconde fois le Roi éternel et très haut, le Rédempteur de nos âmes, qui, par sa victoire sur la mort, a mérité le triomphe de la gloire suprême. Elle l'accompagne de ses jubilations par

---

TEXTE PRIMITIF :

VV. 14. *Versa vice* mortalium :
15. Peccat caro, *purgat* caro,
17. *Tu esto* nostrum gaudium,
18. *Manens olympo* præditum :
29. *Gloria tibi* Domine,
30. *Qui scandis super sidera*,
31. *Cum Patre et sancto Spiritu*

delà les splendeurs des astres, jusqu'à ce trône où il va s'asseoir pour exercer l'universelle puissance que son Père des cieux, et non l'humaine nature, lui a conférée.

C'est là qu'il reçoit l'hommage de ce triple monde qu'il a créé, du ciel, de la terre et des enfers, qui, soumis à son empire, fléchissent désormais le genou devant lui. Les anges sont comme saisis de stupeur à la vue du changement opéré dans le sort des mortels: la chair pèche et la chair purifie; Dieu règne dans la chair d'un Dieu. O vous qui nous attendez au ciel pour y être notre récompense, soyez dès maintenant notre joie, en triomphant dans vos membres des joies terrestres de ce monde dont vous tenez toujours les rênes. Daignez donc, poursuit l'Église, nous vous en supplions, pardonner toutes nos offenses, et attirer en haut nos cœurs vers vous par la céleste vertu de votre grâce; afin que lorsque vous apparaîtrez soudain assis comme juge sur la nuée lumineuse, vous détourniez les châtiments que nous avons mérités, et nous rendiez la couronne que nous avons perdue.

Critique. — Cette hymne, dont le fond est à peu près le même que celui de la précédente, accentue mieux encore les heureux effets de la rédemption du Sauveur: la révolution d'abord qui s'accomplit dans l'humanité régénérée, et, en second lieu, la glorieuse inauguration de cet état nouveau par Jésus-Christ et en Jésus-Christ au jour de son admirable ascension.

La pièce est communément attribuée à saint Ambroise, mais sans preuves; et en réalité l'auteur nous est encore inconnu. Le premier manuscrit, à notre connaissance, qui la relate, est celui de Berne, collationné par Adalbert Daniel, et que nous avons marqué en tête de cette étude [1]. L'heure à laquelle on la chantait varia beaucoup selon les temps et les lieux. Les Codices de Durham, de Saint-Bertin, d'Oswald (S. XI), l'assignent à Matines [2]; ceux de saint Alban (S. XII), de York, de Salisbury (S. XIV) l'indiquent pour les Vêpres [3].

[1] Daniel pense qu'elle est du VI[e] au VII[e] s. (*Thes. Hymnolog.*, t. IV, p. 82.)

[2] A l'abbaye bénédictine de Saint-Bertin on la chantait ainsi divisée : à Matines, les quatre premières strophes; à Laudes, les trois suivantes : *Tu esto...* ou plutôt *Tu Christe nostrum gaudium* — *Hinc te precantes quæsumus.* — *Ut eum rubente cœperis.*

[3] Le Codex d'York la place aussi à Matines (*ad Noct.*). — Cf. pour ces

En outre des strophes dont se compose notre texte romain, on en lit six autres au bréviaire Mozarabe, que Daniel reproduit d'après le cardinal Tomasi, en les intercalant entre parenthèses (crochets). Y a-t-il là deux hymnes ou une seule? C'est l'objet d'une assez vive discussion entre Daniel et Mone, qui intéressera peut-être quelques critiques, mais dans les détails de laquelle le cadre de ces *Études* ne nous permet pas de nous attarder [1].

Commentaire.

« Æterne Rex altissime,
Redemptor et fidelium,
Cui mors perempta detulit
Summæ triumphum gloriæ. »

On voit dès le début que l'hymne s'adresse à l'Homme-Dieu, qui, en sa qualité de Rédempteur, a mérité, par sa victoire sur la mort, le glorieux titre de Roi éternel et très haut :

Æterne Rex altissime. »

Cette royauté éternelle de Jésus nous est bien souvent signalée dans l'Évangile. N'est-ce pas comme Roi que Gabriel l'annonce à Marie [2]; que les Mages viennent l'adorer [3]; qu'il se dépeint lui-même dans la double parabole du débiteur insolvable et du festin des noces [4], et surtout au grand jour de son formidable jugement [5]? N'est-ce pas comme Roi enfin qu'il fait son entrée triomphante dans Jérusalem [6]. Sa royauté, il

codices notre *Recensus*, t. I et II, à l'exception des trois de Durham, de Saint-Alban et de York, qui ne s'y trouvent pas encore mentionnés.

[1] Cf. Mone, I, p. 228 sq., et Daniel, I, p. 196, et IV, p. 79.

[2] « ... Et dabit illi Dominus Deus sedem David, Patris ejus; et regnabit in domo Jacob, et regni ejus non erit finis. » (*Luc.* I, 32, 33.) — Sainte Thérèse disait qu'elle n'entendait jamais chanter à la messe, dans le *Credo*, que le règne de son Époux *n'aura pas de fin* sans tressaillir d'allégresse.

[3] « Ubi est qui natus est Rex Judæorum. (*Matth.* II, 2.)

[4] « ... Assimilatum est regnum cœlorum homini Regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis. » (*Ibid.* XVIII, 33.) — « Simile factum est regnum cœlorum homini Regi, qui fecit nuntias Filio suo (à son Fils Roi comme lui, B. II, 6.) » — (*Ibid.* XXII, 2.)

[5] « Tunc dicat Rex his qui a dextris ejus erunt : Venite... » (*Matth.* XXV, 34.)

[6] « Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus. » (*Zach.* IX, 9.)

l'affirme nettement devant Pilate [1]; et maintenant qu'on jette sur ses épaules meurtries un vil lambeau de pourpre, qu'on lui mette en main un roseau pour sceptre et sur la tête un faisceau d'épines pour diadème, il n'abdiquera pas, et en dépit de toutes les moqueries sacrilèges des juifs et de leurs protestations auprès de Pilate, son titre de Roi l'accompagnera jusqu'au bout, et on le verra écrit au sommmet de la croix dans les trois langues qui se partagent le monde [2]. Si les juifs déicides refusent encore à Jésus ce titre souverain [3], toutes les nations baptisées le proclament à jamais avec la sainte Église dans un concert unanime: « Regi sæculorum immortali et invisibili, soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum [4]. »

Mais le Sauveur n'est pas seulement le Roi éternel; il est aussi le Roi très haut — *Altissime.* Et cette incommunicable qualification peut-elle plus à propos s'ajouter à la première, que dans cette solennité où nous contemplons Jésus-Christ, prendre son essor vers le ciel et s'y élever au-dessus de tous les chœurs angéliques, jusqu'à ce qu'il ait pris place à la droite du Père sur ce trône sublime que lui ont conquis ses mortels abaissements.

L'Église, si fière de son divin Époux, n'a pas pour le bénir d'expression qui lui revienne plus délicieusement sur les lèvres que celle-ci : « Tu solus altissimus Jesu Christe [4]. » C'est son cri le plus enflammé d'amour, parce qu'il réveille le mieux ses immortelles espérances; car si son Bien-aimé règne déjà au plus haut des cieux, elle sait que bientôt, après les sombres jours de l'exil, elle se réunira à lui pour toujours dans les ineffables embrassements de la patrie. — Le 2e vers :

« Redemptor et fidelium, »

confirme cette interprétation, en nous rappelant que la rédemption de nos âmes est la cause de ce triomphe de Jésus vainqueur de la mort; et que, puisque nous sommes sa conquête, nous devons lui être à jamais associés dans sa gloire.

[1] « Tu dicis quia Rex sum ego. » (*Joan.* XVIII, 37.)
[2] « Jesus Nazarenus Rex Judæorum. » (*Joan.* XIX, 19.)
[3] « Nolumus hunc regnare super nos. » (*Luc.* XIX, 14.)
[4] *I Tim.* I, 17. — *Brev.* Cap. de Prime.

Notre texte réformé termine la strophe par ce double vers:

« Cui mors perempta detulit
Summæ triumphum gloriæ. »

qui nous semble limiter trop peut-être au Sauveur le fruit de sa victoire. L'ancienne leçon revêt un sens plus large et plus profond:

« Quo mors soluta deperit,
Datur triumphus gratiæ. »

Quo (*per quem*) la mort brisée, dissoute (*soluta*) meurt à son tour (*deperit*), et le triomphe de la gloire est assuré. « Ut sicut regnavit peccatum in morte, dit saint Paul, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam per Jesum Christum Dominum nostrum [1]. » Et l'Apôtre, complétant ailleurs sa pensée à l'endroit de ce triomphe de la grâce, affirme que Dieu nous a ressuscités tous avec Jésus-Christ, et nous a déjà fait asseoir avec lui dans son royaume du ciel. — « Et conressuscitavit, et consedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu [2]. »

« Ascendis orbes siderum,
Quo te vocabat cœlitus
Collata, non humanitus,
Rerum potestas omnium. »

Pour avoir l'intelligence de cette strophe, il faut d'abord être bien fixé sur le sens de la double expression corrélative *cœlitùs*, *humanitùs*, qui en donne la clef. C'est au ciel et du Père (*cœlitùs*) que l'humanité sacrée de Jésus a reçu au jour de son ascension, comme la solennelle investiture de l'universelle puissance qui, dans le plan et l'économie de la rédemption, ne devait lui être conférée sur la terre (*humanitas*) que selon la convenance, pour ainsi parler, de sa mission divine [3].

[1] *Rom.* v, 21.
[2] *Eph.* II, 6.
[3] C'est la pensée de saint Thomas : « Si autem loquamur de anima Christi secundum quod est instrumentum Verbi sibi uniti, sic habuit instrumentalem virtutem ad omnes immutationes miraculosas faciendas, ordinabiles ad incarnationis finem, qui est instaurare omnia sive quæ in cœlis, sive quæ in terris sunt. » (Part. III, q. XII, art. 2.)

Cette universelle puissance (*Rerum potestas omnium*) n'est donc pas assurément celle que le Sauveur, en tant que Dieu, partageait avec le Père et le Saint-Esprit, mais celle que ses travaux, sa passion et sa mort lui avaient si justement méritée[1].

Saint Thomas, parlant de la béatitude du Christ, qui implique évidemment pour lui l'idée de puissance et de gloire, s'exprime ainsi à ce sujet: « Même avant sa passion, le Christ voyait pleinement Dieu par son âme, et sous ce rapport il possédait réellement la béatitude. Mais la béatitude lui faisait défaut sous d'autres rapports, puisque son âme était sujette à la souffrance, et que son corps était passible et mortel. Voilà pourquoi il était en même temps possesseur des biens de la patrie, puisqu'il jouissait de la béatitude propre à l'âme, et voyageur sur la terre, puisqu'il marchait vers cette partie de la béatitude qu'il ne possédait pas encore[2]. »

Il est vrai que certains textes de l'Évangile semblent attribuer dès ici-bas au Sauveur l'entière possession de la toute-puissance, tels que ceux-ci: « Omnia tradita sunt à Patre meo[3]. » — « Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt. » — « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra[4]. »

Mais il faut remarquer avec les Pères et les docteurs[5] que ces passages visent seulement la nature divine, ou ne s'appliquent à la nature humaine que par anticipation. Les dernières paroles surtout que le Sauveur prononce au moment même où il s'apprête à prendre son essor vers le ciel, sont en vérité trop rapprochées de sa royale exaltation[6] pour ne pas les référer à Jésus, ne parlant plus déjà en quelque sorte, le pied encore sur

[1] « Nonne hæc opportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam? » (*Luc.* xxiv, 26.)

[2] « Christus autem ante passionem secundum mentem plene videbat Deum; et sic habebat beatitudinem quantum ad id quod est proprium animæ. Sed quantum ad alia deerat ei beatitudo; quia et anima ejus erat passibilis, et corpus passibile et mortale. Et ideo simul erat *comprehensor* in quantum habebat beatitudinem propriam animæ, et simul *viator* in quantum tendebat in beatitudinem, secundum id quod ei de beatitudine deerat. » (Part. III, q. xv, art. 10.)

[3] *Luc.* x, 22.

[4] *Joan.* xvi, 15.

[5] *Cf.* Maldonat *in Matt. apud* Migne.

[6] « Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, etc. » (*Philip.* ii, 9.)

la terre (*humanitùs*), mais bien plutôt du haut de son trône des cieux (*cœlitùs*) [1].

Toutefois, pour rester dans l'exactitude dogmatique, faisons observer que, en montant au ciel, Jésus-Christ n'a pas acquis un accroissement *essentiel* de la puissance et de la gloire, dont, par son union hypostatique avec le Verbe, il était en possession déjà depuis le premier instant de sa conception, mais qu'il a passé à un état nouveau, constituant à jamais pour lui cette gloire *accidentelle*, qui résulte maintenant de la manifestation de sa gloire essentielle et aux bienheureux habitants de la patrie qui le contemplent sans nuage et face à face, et à la sainte Église ici-bas qui répond à son amour par ce culte perpétuel de l'Eucharistie, dont la foi, en dépit de ses ombres, lui révèle, dans l'adorable sacrement, sinon avec autant d'éclat, du moins avec une égale certitude, toutes les merveilles de son infinie grandeur.

Cette double manifestation aux anges et aux hommes aura encore, dans le temps, son jour si glorieux et si terrible entre tous, alors que le Christ apparaîtra de nouveau sur la terre pour y exercer la puissance judiciaire dont Dieu le Père a voulu exclusivement honorer le Fils de l'Homme [2].

Mais déjà il voit toute créature au ciel, sur la terre et dans les enfers fléchir le genou devant lui pour reconnaître son souverain empire:

« Ut trina rerum machina,
Cœlestium, terrestrium,
Et infernorum condita,
Flectat genu jam subdita. »

Aujourd'hui les anges admirent en tremblant le changement

[1] Cette strophe II, dont l'agencement, au texte primitif, laisse peut-être à désirer, se trouve modifiée comme il suit dans le vieux Bréviaire cistercien :

« Scandens tribunal gloriæ,
Patris locaris dextera,
Et potestatem accipis
Perfectam super omnia. »

[2] « Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. — Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est. » (*Joan.* v, 22-27.)

opéré dans le sort des mortels : la chair a péché en Adam ; mais elle a tout purifié en Jésus-Christ, et c'est maintenant dans sa chair qu'un Dieu règne à jamais :

« Tremunt vidente Angeli
Versam vicem mortalium [1] :
Peccat caro, mundat caro [2],
Regnat Deus Dei caro. »

Quelle noble hardiesse dans cette strophe émouvante, où les contrastes, si fortement déjà accusés, sont rendus plus saillants encore par des allitérations qui ne sont pas ici assurément un jeu puéril, mais bien l'effet tout naturel des oppositions mêmes ! Rien d'expressif comme ce nouveau langage, qui met si admirablement en relief la sublime dignité que l'incarnation du Verbe a conférée à notre humaine nature par son union hypostatique avec elle.

Après le ciel, c'est au sacrement de l'Eucharistie que l'Homme-Dieu règne véritablement dans sa chair et par sa chair, et fait éclater sur les âmes toutes les merveilles de sa toute-puissance — *Regnat Deus dei caro* [3].

[1] On lit *versa vice* dans presque tous les mss., comme au Bréviaire de saint Pie V. Le sens reste le même. « Tremunt, id est, cum tremore reverentur et venerantur Christum dicentes cum admiratione quod apud Esaiam scribitur : Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra ? Et quod in psalmo vicesimo tertio habetur : quis est iste Rex gloriæ ? Et tunc plane versa est sors atque conditio mortalium. Nam prius humana natura et naturali sua conditione et peccati depressione longe infra angelicam naturam fuerat constituta ; in Christo vero eadem super omnes angelorum choros exaltata est et ad Dei Patris dexteram collocata, atque ab Angelis merito adorata. » (Clicth. *in hunc loc.*)

[2] Tous les codices et nos vieux imprimés portent *purgat* au lieu de *mundat*, substitué par les correcteurs. Et cependant *purgat* était une heureuse réminiscence de saint Paul aux Hébreux (I, 3) : « ... Purgationem peccatorum faciens, sedet a dexteram majestatis in excelsis. » L'Église reproduit encore ce passage à l'office de la fête de la Transfiguration : « Purgationem peccatorum faciens, in monte excelso gloriosus apparere hodie dignatus est. » (I Vesp. *ad Magnificat.*)

[3] Cf. Bourdaloue, *Sermon sur la fête du Saint-Sacrement*, que, dans sa langue liturgique, toujours si exacte et si précise, l'Église appelle *Festum corporis Christi*.

L'Homme-Dieu est tout pour nous maintenant : la voie qui conduit au salut « Nemo venit ad Patrem nisi per me » (*Joan.* XIV, 6) ; la vérité qui nous éclaire « Ego sum lux mundi » (*Ibid.* VIII, 12) ; la vie de nos âmes, car en dehors de lui elles s'éteignent dans la mort « Qui habet Filium habet

L'Église alors, les yeux élevés vers le trône céleste de son divin Époux, fait monter jusqu'à lui ce cri de son cœur embrasé : puisque vous nous attendez là-haut pour y être notre éternelle récompense, soyez déjà notre unique joie dans ce bas monde, dont vous tenez toujours en main les rênes, et daignez triompher dans vos membres de toutes les fausses joies de la terre :

« Sis ipse nostrum gaudium,
Manens olympo præmium [1],

vitam, qui non habet Filium vitam non habet. » (*Joan.* v, 12.) Jésus est donc véritablement, comme il l'affirme lui-même « Via, et veritas, et vita » (*Joan.* xiv, 6); et en quelque situation que se trouve l'âme chrétienne, elle ne peut cesser jamais d'être unie à lui sans courir le danger de ne plus avancer dans la perfection, de ne plus être illuminée de la grâce, et même d'y mourir bientôt tout à fait.

C'est pour avoir perdu de vue la vraie notion et le rôle sublime de l'humanité sacrée du Sauveur, que de faux mystiques du xvie siècle prétendirent que son souvenir pourrait faire obstacle au progrès de l'âme déjà avancée dans l'oraison, et qu'il fallait absolument qu'elle s'en dégageât, si elle voulait s'élever à une contemplation plus parfaite. Cette aberration eut malheureusement un certain cours, et sainte Thérèse elle-même s'y laissa prendre; mais elle en revint bientôt. « O Dieu de mon âme, s'écrie-t-elle alors, Jésus crucifié qui êtes mon souverain bien, je ne me souviens jamais sans douleur de cette folle imagination que j'avais en ce moment, parce que je ne puis la considérer que comme une grande trahison que je vous faisais, quoique ce ne fût que par ignorance. Est-il possible, ô mon Sauveur, qu'il me soit entré dans l'esprit, durant une seule heure, que vous m'auriez été un obstacle pour m'avancer dans la piété! Et quel bien ai-je reçu, si ce n'est par vous, qui êtes la source éternelle de tous les biens? S'il semble par la faveur que vous nous faites d'être toujours proche de nous dans le très saint et auguste Sacrement, que vous ne puissiez un seul moment nous quitter, comment ai-je pu m'éloigner de vous sous prétexte de vous mieux servir? » Et la sainte ajoute : « J'ai connu depuis clairement que, pour plaire à Dieu et obtenir de lui de grandes faveurs, il veut que nous les lui demandions et les recevions par Jésus-Christ son Fils, Dieu et Homme, en qui il a dit qu'il prenait son bon plaisir. Notre-Seigneur me l'a affirmé lui-même. Et je vois clairement que c'est le chemin que nous devons tenir et la porte par laquelle nous devons entrer, si nous désirons que sa suprême Majesté nous révèle de grands secrets. » (*Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, chap. xxii.)

Ces paroles ne sont que la traduction du saint Paul aux Éphésiens (ii, 18) : « Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem. » Passage si bien interprété par le P. Péquigny : « Per ipsum, cum ipso, et in ipso adoremus, oremus, clamemus Abba, Pater. »

[1] Le texte primitif, avec tous les mss. et les incunables, a *prædium*, au lieu de *præmium*. *Prædium*, c'est-à-dire, selon Vimpheling, *paratum*, *honoratum*, vel *sublimatum*.

Mundi regis qui fabricam[1],
Mundana vincens gaudia. »

Poursuivant sa prière, elle le supplie de pardonner à ses enfants toutes leurs offenses, et d'attirer en haut et vers lui leurs cœurs par la vertu puissante de sa grâce:

« Hinc te precantes quæsumus,
Ignosce culpis omnibus,
Et corda sursum subleva
Ad te superna gratia. »

Enfin, se souvenant de ces paroles des anges après l'ascension du Sauveur: « Hic Jesus qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum » (*Act.* I, 11), l'Église ne veut pas terminer cette hymne sans implorer pour nous les suprêmes miséricordes de l'Homme-Dieu, au jour formidable de son second avènement, lorsque tout à coup il apparaîtra comme juge sur la nuée lumineuse. A cette heure décisive, écartez de nous, lui dit-elle, les châtiments que nous méritons, et rendez-nous la couronne que nous avons perdue:

« Ut cum repente cœperis
Clarere nube judicis[2],
Pœnas repellas debitas,
Reddas coronas perditas[3]. »

La nouvelle doxologie, qui se recommande surtout par son

[1] Cette construction n'est pas seulement celle du monde physique et naturel, mais c'est aussi et surtout l'édifice mystique de l'Église, dont le nouveau Moïse, le Christ, a l'honneur d'être le fondateur et le maître souverain : « Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus, quanto ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam. » (*Hebr.* III, 3.)

[2] « ... Et superveniat in vos repentina dies illa. (*Luc.* XXI, 34.) — « Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube... » (*Ibid.* 27.)

[3] Nous avons cru pouvoir traduire par le singulier *coronas perditas*, sans prétendre exclure toutefois le pieux commentaire de Grégoire Valentien à Marsala, qui voit ici le triple diadème que l'homme a perdu chaque fois qu'il a péché : celui de sa création, celui de sa régénération, et celui de la promesse qui lui a été faite de la gloire éternelle : « Nota quod homo triplicem honorem habuit, scilicet honorem creationis, qui magnus fuit; honorem recreationis, qui major fuit; honorem promissionis, qui cum adimplebitur, maximus erit. » (*Hymnodia SS. Patrum.* — Cf. t. I de nos *Études*, *Recensus*, II, B.)

2ᵉ vers, ne nous laisse rien à désirer; elle est vraiment digne de ce chant:

« Jesu, tibi sit gloria,
Qui victor in cœlum redis,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen. »

XX

HYMNE AUX VÊPRES ET A TIERCE DE LA PENTECOTE

Auteur incertain.

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 5. Qui Paraclitus diceris, } Interv.
6. Donum Dei altissimi }
10. *Dextræ Dei tu digitus.*

Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus,
Ductore sic te prævio
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.

CODD. MSS. — *Rhenov.* 2. s. x. (Daniel). — *Corb.* 1. s. x. (P.). — *Jul.* s. x. — *Harl.* s. x. — *Vesp.* s. x, vel xi. — *Oswald.* A. D. 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*)

Synopsis. — Dans une humble et ardente supplication, l'Église invoque l'Esprit-Saint, et le prie de visiter les âmes de ses fidèles et de remplir de sa grâce céleste les cœurs qu'il a créés.

Pour se le rendre propice et inspirer à ses enfants l'ardent désir de le posséder, elle énumère d'abord les noms merveilleux sous lesquels le désigne la sainte Écriture : il est le Paraclet, le Don du Dieu très haut, la source d'Eau vive, le Feu, l'Amour, l'Onction spirituelle. Elle lui rappelle ensuite qu'il est l'Auteur et le Distributeur des Sept Dons que signale Isaïe; puis, revenant à ses noms mystérieux, vous êtes, lui dit-elle, le Doigt

---

TEXTE PRIMITIF :

VV. 23. Sans l'enclitique *que* après *te*,
25. *Gloria* Patri *Domino*,
26. *Natoque*, qui a mortuis.

de la droite du Père, vous êtes personnellement sa Promesse, et c'est vous qui mettez sur nos lèvres tous les trésors de votre féconde parole.

Alors commence avec la quatrième strophe la partie plus spécialement déprécative de l'hymne, où nous demandons à l'Esprit-Saint la lumière qui illumine nos esprits, l'amour qui embrasera nos cœurs, la force qui, par sa divine et incessante énergie, affermira notre chair contre les défaillances de sa fragile nature, son puissant secours pour repousser loin de nous l'ennemi, et nous assurer sans retard la paix; afin que prévenus ainsi par sa grâce, et marchant toujours sous sa conduite, nous soyons à l'abri de tout mal.

En terminant, l'Église supplie l'Esprit-Saint de lui faire connaître et le Père et le Fils, et conclut en lui demandant de croire toujours qu'il est lui même l'Esprit qui procède éternellement de l'un et de l'autre.

Critique. — Des trois hymnes de ce jour, celle-ci est la seule qui, à proprement parler, s'adresse tout entière directement au Saint-Esprit: les deux autres sont simplement narratives, sauf aux deux dernières strophes du *Beata nobis gaudia*. Ce trait caractéristique du *Veni Creator* et son exceptionnelle beauté l'ont toujours rendu cher et vénérable à la sainte Église, qui, en dehors de la Pentecôte et de son octave, le chante encore dans les circonstances les plus solennelles, telles que l'élection des souverains pontifes, le sacre des évêques, l'ordination des prêtres, le couronnement des rois, la dédicace des églises, la célébration des conciles et des synodes, la translation des corps saints, etc.

On ne peut l'entendre sans être saisi jusqu'au plus profond de l'âme de je ne sais quel religieux frémissement, et comme enveloppé dans cette atmosphère mystérieuse où Dieu se plaît à parler au cœur pour le subjuguer par sa grâce. Le souffle de l'Esprit-Saint anime tout ce chant et lui imprime à la fois un triple cachet de grandeur, de recueillement et d'ineffable piété qui en révèle bien la divine inspiration [1]. Mais qui donc a écrit,

[1] « Jeune homme, j'avais des larmes dans le cœur quand, au jour de la Pentecôte, ou à l'ouverture de l'année scolaire, le *Veni Creator* retentissait à mes oreilles. » (Crétineau-Joly, *Simples récits de notre temps*, p. 468.)

sous la dictée d'En-Haut, cette immortelle pièce, dont on a dit déjà avec tant de vérité que c'est « un cantique toujours nouveau et toujours inépuisable [1] » ? La question n'est pas résolue encore, et ne le sera peut-être jamais; car de tous les auteurs mis en avant jusqu'à ce jour, aucun n'offre les garanties d'une incontestable authenticité, et, comme pour beaucoup d'autres hymnes, faut-il bien nous résigner à de simples présomptions plus ou moins accréditées.

Éliminons tout d'abord saint Ambroise et saint Grégoire, sans tenir compte pour ce dernier des préférences de Mone. Comment, en effet, faire remonter au ɪvᵉ siècle, et même seulement au vɪᵉ, une hymne de cette importance, qui peut bien figurer, nous n'y contredisons pas, dans les mss. du ɪxᵉ, mais que, pour notre part, nous n'avons pas rencontrée à une date antérieure au xᵉ [2]?

Aussi bien, pour saint Ambroise en particulier, les Bénédictins ont-ils retranché cette pièce de ses œuvres, et de nos jours L. Biraghi, Dʳ de la bibliothèque Ambroisienne, l'a également exclue de sa collection des *Inni Sineeri* du grand évêque [3]. Quant à saint Grégoire, pouvions-nous bien accepter, comme preuves suffisantes, les quelques passages similaires de ses homélies que Mone invoque en faveur de l'illustre pape? Pas plus, croyons-nous, qu'il ne serait de bonne critique d'attribuer à saint Ambroise l'hymne en question, parce qu'on y retrouve le double vers: *infirma nostri corporis — virtute firmans perpeti,* — que l'évêque de Milan avait employé déjà dans celle qui se chantait autrefois à Noël, et qui l'est encore aujour-

[1] D. Guéranger, *Année liturgique.*

[2] Mgr Barbier de Montault nous affirme, il est vrai, l'avoir lue sur les *feuillets de garde* du ms. CCXXVI de la bibliothèque de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, que les plus habiles paléographes, dit-il, assignent au ɪxᵉ s., sinon au vɪɪɪᵉ. Mais, pour que cette découverte eût sûrement la valeur que le docte archéologue y attache, il faudrait que les feuillets dont il s'agit fussent réellement contemporains du codex auquel ils servent de revêtement. Or le texte du document ne nous permet guère de le croire. Car sans compter l'interpolation de la strophe : *Hic Xriste, nunc Paraclitus,* qui accuse une date plus récente, des vers aussi maltraités que ceux-ci: *Sermonem* (sic) *ditans guttura — Virtutem* (sic) *firmans perpetim,* nous disent assez que nous sommes en face d'un exemplaire beaucoup moins rapproché de la source.

[3] Milano, 1862.

d'hui par les Dominicains et les Chartreux : *Veni* (ou *Venit Redemptor gentium* [1]).

Ce n'est pas, à coup sûr, la première fois qu'un hymnographe ait fait à ses devanciers de pareils emprunts.

A l'heure donc le débat nous paraît circonscrit entre Charlemagne et Raban Maur; et si, pour le trancher à l'honneur de l'un ou de l'autre, les monuments font défaut, il n'est pas du moins impossible de venger l'exclusion que, à notre sens, on s'est trop hâté de leur infliger.

Fixons au préalable l'époque généralement admise parmi les modernes de la composition de ce chant, dont les deux derniers vers de la strophe finale nous révéleraient peut-être la circonstance occasionnelle. Charlemagne, qui avait déjà chargé Théodulfe, évêque d'Orléans, d'écrire son livre *De Spiritu sancto*, réunit au mois de novembre 809 un synode à Aix-la-Chapelle, dans lequel fut résolue, selon la doctrine orthodoxe, la fameuse question de la *double procession* du Saint-Esprit [2]. L'heureuse issue de cette assemblée fut pour lui un grand sujet de joie; et certes, nous ne pensons pas qu'il y ait témérité à supposer qu'il conçut dès lors et réalisât bientôt le projet de composer lui-même une hymne qui consacrerait à jamais dans son empire la vérité dogmatique, dont il avait provoqué avec tant de zèle la solennelle affirmation.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce serait donner à cette hypothèse une base beaucoup trop contestable, que de l'appuyer, sans y regarder de plus près et sans restriction aucune, sur le témoignage de Ekkéhard le jeune, dans sa *Vie de Notker Balbulus* [3]. Laissant donc à l'écart ce document, contre lequel la

[1] L. Biraghi commence cette hymne par la strophe : *Intende qui regis Israel,* qu'on lit dans les plus anciens mss. de Milan (VIII[e] et IX[e] s.), et qui est reproduite par Tomasi, d'après les codices *Alex.* 11 et *Vatic.* 82.

[2] Cette assemblée décréta-t-elle aussi l'insertion et le chant du *Filioque* dans le Symbole? M[gr] Héfélé (*Hist. des conciles,* t. V, p. 174) se prononce pour l'affirmative après le franciscain Bintérim. (A. A. V. S. 328.)

[3] *Acta SS. Aprilis,* t. I. — Que Charlemagne, en effet, ait envoyé le *Veni Creator* à Notker *le Bègue* en échange de la séquence : *Spiritus sancti adsit gratia,* dont celui-ci lui aurait fait hommage, c'est une pure fable; puisque Notker n'était pas né encore, alors que le grand empereur descendait dans la tombe (814). Cette discordance chronologique a fait reporter de nos jours sur Charles le Chauve († 877), ou sur Charles le Gros († 888), l'attribution de notre hymne. Pour nous, disons-le franchement,

critique nous a mis aujourd'hui si justement en garde, il nous suffira de noter que les deux principales raisons hasardées par Mone pour récuser Charlemagne ne reposent sur aucun fondement solide.

Comment d'abord a-t-il pu dire que celui-ci ne savait pas assez le latin pour composer une hymne pareille, alors que son biographe Éginard affirme qu'il parlait cette langue avec autant de facilité que la sienne propre [1], et qu'il était en outre aussi versé dans les saintes Écritures et les Pères que dans toute la littérature classique.

Quant à cette autre allégation du même auteur, que plusieurs mss. où se lit le *Veni Creator* paraissent antérieurs à Charlemagne, elle serait, à coup sûr, péremptoire, si Mone avait été en mesure de nous citer un seul au moins de ces prétendus codices. Ne le faisant pas, il trahit son incertitude; et de fait, selon la remarque d'Adalbert Daniel, le directeur des Archives de Carlsruhe n'avait sous la main, en écrivant sur cette hymne, que des mss. du XIVe et du XVe siècle. Donc aucun argument sérieux ne s'oppose à ce que Charlemagne soit réputé l'auteur du *Veni Creator*.

Peut-on en dire autant, en seconde hypothèse, de Raban Maur, l'illustre contemporain du grand empereur? Nous le croyons aussi sans peine. Il est vrai que le futur archevêque de Mayence n'était encore que simple diacre au moment du Synode d'Aix-la-Chapelle; mais il se trouvait déjà depuis six à sept ans à la tête de la fameuse école de l'abbaye de Fulde, et s'était acquis dès lors une telle renommée dans les sciences et les lettres, qu'on ne peut croire qu'il soit demeuré tout à fait étranger à cet événement. Aussi plusieurs auteurs

nous sommes peu enclin à cette substitution, bien que nous reconnaissions, avec nos modernes auteurs, que ces deux derniers princes ont usé l'un et l'autre, comme d'un titre héréditaire, du surnom *Magnus*, selon la remarque de Jo. Albert Fabricius. (*Bibli. latina med. et infim. ætatis.*) Nous estimons que si Ekkéhard *le Jeune*, dont le récit tardif (vers 1210) est bien plutôt marqué au coin de la légende que de l'histoire, brouille plus d'une fois les personnes et les dates, il serait peut-être difficile d'établir qu'en dépit même d'un anachronisme, il ne soit pas cependant resté l'écho de la tradition en assignant à Charlemagne le *Veni Creator*.

[1] « Latinam (*linguam*) ita didicit, ut æque illa ac patria lingua orare sit solitus. » (*Cap.* 25.) — Le verbe *orare* est pris ici au sens de parler, discourir.

lui ont-ils attribué cette hymne, et nous la trouvons notamment avec quelques autres dans l'édition de ses œuvres publiées à Cologne par Colvénérius, prévôt de Douai, en 1627, 3 vol. in-f°[1]. Sans donc prendre résolument parti ni pour l'un ni pour l'autre de ces deux célèbres personnages, nous aurons du moins constaté qu'on ne blesse d'aucune façon les droits de la critique, en leur laissant à chacun le bénéfice d'une présomption qui nous paraît suffisamment motivée.

Et maintenant à quelle époque le *Veni Creator* a-t-il commencé à se faire entendre dans l'Église?

D'après une note de Daniel (*Thes. Hymnolog.* t. I et IV), ce serait en 898, à l'occasion de la translation du corps de saint Marcoul de Nanteuil à Lagny. L'auteur s'en réfère aux Annales de l'ordre de Saint-Benoît (édit. Mabillon, t. VI., p. 532). Nous avons couru à l'endroit indiqué, et aux tables, mais sans avoir l'heureuse chance de vérifier la citation. Est-ce Daniel qui aura été induit en erreur, ou nous qui avons mal cherché? Nous le saurons plus tard. Pour le moment, constatons que ni Rohrbacher, ni Mgr Héfélé, dans son Histoire des Conciles, ne parlent de la note de Daniel, et nous apprennent au contraire, à propos du concile tenu à Reims en 1049 sous la présidence du pape Léon IX, que le *Veni Creator* fut chanté à l'ouverture de la IIIe session, au lieu de l'antiphone ordinaire: *Exaudi nos, Domine,* en affirmant que c'est pour la première fois qu'il est fait mention de cette hymne. Les plus anciens mss. l'assignent à Tierce seulement, et les Dominicains ne la chantent encore qu'à cette Heure. D'autres codices l'indiquent pour Matines. L'ancien *Ordinarium* de Laon la marque à toutes les Heures. Les moniales du *Paraclet* (Nogent-sur-Seine) en répétaient la Ire strophe sept fois à Tierce, cinq fois à Sexte, et trois

[1] M. Ebart, dans son *Histoire de la Littérature du moyen âge en Occident,* IIe vol., de *la Littérature latine depuis Charlemagne jusqu'à la mort de Charles le Chauve* (Von zeitalter Karls des Grossen bis zum tode Karls des Kalen. — Leipzig, 1880), croit fort peu à l'authenticité des hymnes généralement attribuées à Raban Maur. C'est très bien; mais c'eût été mieux assurément s'il lui avait plu de nous initier aux raisons qui l'ont engagé à rayer de la liste de nos hymnographes l'illustre archevêque de Mayence.

Les écrivains d'outre-Rhin usent trop souvent peut-être, dans leur critique, de certains procédés sommaires qui, pour revêtir des allures fièrement tranchées, sont loin de mettre en meilleur jour les questions débattues.

fois à None[1]. Ce n'est guère avant le XIIe siècle qu'elle fut généralement, ou à peu près, fixée aux I^res et IIes Vêpres, mais conjointement avec Tierce, qui est l'heure même de la descente du Saint-Esprit.

Cette petite Heure canoniale de la Pentecôte fut toujours assimilée aux grandes Heures de son Office, et célébrée même avec une pompe tout exceptionnelle. A la cathédrale d'Avranches, l'Église entière, alors illuminée, l'hymne était entonnée au son de toutes les cloches, pendant que trois clercs en chape encensaient l'autel. A Paris, — et l'usage s'en est conservé jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine, — l'Officiant faisait lui-même l'encensement avec les deux prêtres qui l'assistaient. A Rouen, le nombre des chanoines qui encensaient alors l'autel allait jusqu'à sept en chasuble, accompagnés d'autant de diacres et de sous-diacres. Ce rit était également en vigueur dans les églises de Bayeux, de Noyon, de Soissons et de Senlis[2].

Commentaire.

« Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora. »

Chaque mot de cette strophe initiale, où les supplications se multiplient et se superposent déjà, est un cri de plus en plus accentué, qui appelle l'Esprit-Saint dans nos cœurs: *Veni* — *Visita* — *Imple.* C'est l'âme de la sainte Église qui, dès le début, s'épanche tout entière, et semble vouloir tout dire et tout demander dans ce premier élan.

Veni. — Le péché d'Adam avait mis en fuite le Saint-Esprit; le baptême le rappela en nous[3], et la confirmation y affermit son

[1] Cf. Martène, *de Antiq. Eccles. Ritibus*, t. III, l. IV, c. XXVIII.

[2] Cf. Martène, *loc. sup. cit.* — Le même auteur nous apprend aussi que pendant le chant de cette hymne et de la prose : *Veni sancte Spiritus,* on jetait des fleurs du haut de la voûte et de légères étoupes enflammées, et on lâchait des colombes comme autant de symboles du Saint-Esprit et de ses dons. D. Martène ajoute avoir lu dans la vie de saint François de Sales qu'une de ces colombes de la Pentecôte vint se reposer une fois sur l'épaule du glorieux évêque de Genève.

[3] « ... Ut fiat templum Dei vivi et Spiritus sanctus habitet in eo. » (*Exorc. avant le bapt.*)

séjour [1]. Mais depuis, que de prévarications peut-être ne l'ont elles pas chassé de nouveau! Et si nous le possédons encore, que de regrettables défaillances le contristent, hélas! et combien, par une humble et incessante prière, devons-nous le supplier de rendre, de notre part, plus efficace et plus fructueuse son habitation dans nos âmes. C'est surtout en ce grand anniversaire qu'il nous faut adresser à l'Esprit-Saint ce pieux *Veni*, que l'Église, en dehors de notre hymne, répète cinq fois encore à la messe de ce jour: *Veni, sancte Spiritus — Veni, sancte Spiritus* (bis), — *Veni, Pater pauperum — Veni, dator munerum — Veni, lumen cordium.*

Creator Spiritus. — L'ordre admirable de notre régénération en Jésus-Christ est véritablement une seconde création : — « In Christo nova creatura. » (II *Cor*. v, 17.) « Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu... » (*Eph.* II, 10.) — Et c'est par rapport à cette nouvelle création que le Saint-Esprit est appelé ici *Créateur*: « Non pas, dit Bossuet, qu'il ne soit créateur dans la première création avec le Père et le Fils; mais la création nouvelle lui est donnée par une attribution particulière [2] ». Et ce rôle vivificateur de l'Esprit-Saint ne se limite pas à un acte transitoire et unique, car notre âme, pour ne pas mourir, a toujours besoin de son souffle divin, et sa vie surnaturelle n'est, à vrai dire, qu'une création continue et incessante.

Mentes tuorum visita. — Ce verbe est pris tour à tour, dans les saintes Écritures, en bonne ou en mauvaise part : il désigne ici une visite toute de lumière et d'amour. De lumière, pour éclairer et diriger notre âme; d'amour, pour l'enflammer dans la charité, et lui rendre aimable et facile l'accomplissement des bonnes œuvres.

« Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora. »

Ces cœurs que le Saint-Esprit a créés et façonnés, comme

[1] « ... Et præsta ut eorum corda, quorum frontes sacro chrismate delinivimus, et signo sanctæ crucis signavimus, idem Spiritus sanctus in eis superveniens templum gloriæ suæ dignanter inhabitando perficiat. » (*Oraison finale.*)

[2] Abrégé d'un sermon pour le saint jour de la Pentecôte.

nous venons de le dire après le Psalmiste [1], nous lui demandons maintenant de les remplir de sa grâce céleste; c'est-à-dire, selon Denys le Chartreux, de cette grâce qui, les élevant à l'état surnaturel, *Deiforme*, ou les y affermissant de plus en plus, les rend plus ou moins aptes à mériter devant Dieu [2], et à laquelle se surajoutent toutes les autres qui en sont la conséquence toujours gratuite sans doute, mais aussi toujours nécessaire pour parvenir au salut.

Imple. — Ce mot marque bien la divine profusion de l'Esprit-Saint, qui se donne, il est vrai, sans mesure, mais dont la plénitude n'opère pas au même degré dans les âmes, parce que ses effets sont, d'une part, subordonnés aux dispositions de chacun, et de l'autre, à la capacité particulière dont il a plu à Dieu de le douer pour entrer en communication plus ou moins parfaite avec lui. Car il en est ici-bas, dans l'ordre de la grâce, comme au ciel dans celui de la gloire, dont le Sauveur a dit: « In domo Patris mei mansiones multæ sunt. » (*Joan.* XIV, 2 [3].)

« Qui diceris Paraclitus [4],

[1] « Qui finxit sigillatim corda eorum. » (*Ps.* XXXII, 16.)

[2] « Hoc est gratia gratum faciente quæ est donum supernaturale infusum, ponens rationalem creaturam in esse supernaturali, Deiformi, ad promerendum idoneo. »

[3] Ananie dit à Saul : « Dominus misit me Jesus... ut videas, et implearis Spiritu sancto. » — Et Saul à son tour, devenu l'Apôtre des nations, écrit aux Éphésiens : « Nolite inebriari vino, in quo est luxuria, sed implemini Spiritu sancto. » (v, 18.) Ce n'est pas à dire assurément que ceux-ci, à l'égal de saint Paul, devaient être remplis de l'Esprit-Saint.

[4] Plusieurs mss. et beaucoup d'imprimés portent *Paracletus.* Citons parmi ceux-ci les suivants : *Hymnorum Recognitio per Antonium Nebrissen,* édit. de Grenade, 1534, 1549, 1553; — *Dyonisii Carthus. Hymnorum aliquot Enarratio*, édit. de Paris, 1542; — *Hymni Eccles. Georgii Cassandri,* Cologne, 1556; — *Psalterium Parisiense*, 1553; — *Tabula sacrorum Carminum per Bacherium*, Douai, 1579. (Cf. notre *Recensus*, t. I.) — Quoi qu'il en soit, l'Église romaine a toujours écrit *Paraclitus* dans tous ses livres liturgiques. C'est pour avoir contesté la légitimité de cet usage qu'Érasme fut condamné par la faculté de théologie de Paris, comme nous l'apprend J.-B. Thiers dans sa savante dissertation : *De retinenda in libris Eccles. voce Paraclitus*, Lyon, 1669. Ce qui n'a pas empêché les Dominicains de maintenir dans leur Bréviaire la leçon *Paraclitus.* « Dom de Vert, dit D. Guéranger (*Instit. Liturg.*, t. II, p. 112), démentit la tradition que François de Harlay avait respectée sur le mot *Paraclitus*, et alla jusqu'à chanter et écrire en toutes lettres *Paracletus*, en dépit de la quantité. Au reste, et ceci prouvera combien les instincts liturgiques s'étendent loin, dans la même censure où la Sorbonne, en 1526, vengeait les tradi-

Altissimi donum Dei [1],
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio. »

Paraclitus — du grec παράκλητος, *Consolateur, Avocat.* C'est, en effet, de l'Esprit-Saint que l'Apôtre dit qu'il est le « Dieu de toute consolation », et ailleurs, qu'il « supplie pour nous par des gémissements inénarrables [2] ». Jésus-Christ lui-même l'a ainsi appelé: « Paraclitus autem spiritus sanctus, quem mittet pater in nomine meo. » (*Joan.* XIV, 26.)

Donum Dei. — Ce nom du Saint-Esprit lui est propre; et bien que Celui-ci ne se soit donné à nous que dans le temps, il convient éternellement à la personne divine, puisque, en procédant du Père et du Fils comme amour, il procède avec la nature du premier don (*in ratione Doni primi*), dans lequel sont conférés tous les autres; ce qui fait dire à saint Augustin : « Les dons qui sont partagés aux membres de Jésus-Christ viennent du don qui est l'Esprit-Saint [3]. » De sorte qu'il est tout à la fois pour nous le donateur et le don — « tu qui Dator es et Donum [4]. »

Fons vivus — c'est-à-dire, comme s'exprime Denys le Chartreux, « la source et la première origine *vitale* de tout bien et de toute vie, soit de la nature, soit de la grâce et de la gloire; puisque il est vrai Dieu et Distributeur de tout bien créé avec le

tions catholiques contre Érasme, elle notait aussi comme nouveauté intolérable l'affectation pédantesque du *Paracletus*, que cependant tous nos Bréviaires français ont emprunté à D. de Vert. » — Les correcteurs ont cru devoir rectifier le vers primitif: *Qui Paraclitus diceris*, à cause du trochée aux deux premiers pieds; mais l'iambe et le trochée s'employaient si fréquemment l'un pour l'autre à cette époque déjà, que Clicthoue a pu dire : « Hymnus iste carminis iambici dimetri legibus concine et apte continetur. »

[1] On lit au texte primitif: *Donum Dei altissimi.* Il y avait là un bien innocent *hiatus*, que les correcteurs n'ont su tolérer. — Cf. notre *Introduction*, t. I, p. XCII.)

[2] « Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostra. » (*II Cor.* III, 4.) — « Sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. » (*Rom.* VIII, 26.)

[3] « Per donum, quod est Spiritus sanctus, multa propria dona dividuntur membris Christi. » (*De Trinitate,* XV, cap. XXIV.) — Cf. S. Thom., Part. I, q. XXXVIII, art. 2.

[4] Adam de Saint-Victor, X[e] strophe de la prose de la Pentecôte : *Lux jocunda, Lux insignis.*

Père et le Fils, et aussi l'unique source vive avec le Père éternel et son Fils unique [1]. C'est de cette fontaine divine que le Sauveur disait à la Samaritaine : « Qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum; sed aqua quam ego dabo ei fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. » (*Joan.* IV, 13, 14.) — Et ailleurs : « Qui credit in me, sicut dicit scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum. » (*Ibid.* VII, 38, 39 [2].)

Ignis — Le feu qui consume en nous la souillure et la rouille du péché, qui fond la glace de nos cœurs et y allume la pure flamme du divin amour, dont le Sauveur a dit : « Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? » (*Luc.* XII, 49.) Ce feu sacré fut symbolisé au jour de la Pentecôte par les langues de feu qui descendirent sur chacun des disciples réunis au Cénacle : « Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. » (*Act.* II, 3 [3].)

[1] « Fons vivus, hoc est fontalis et prima origo vitalis omnis boni, omnisque vitæ, tam scilicet vitæ naturæ, quam vitæ gratiæ ac gloriæ; cum sit verus Deus et dator omnis boni creati cum Patre et Filio, imo et unus fons vivus cum Patre æterno et Unigenito ejus. »

[2] L'excellence et les merveilleux effets de cette eau mystérieuse nous sont fort bien décrits dans l'hymne de la Pentecôte : *Veni summe Consolator*, dont l'attribution à Adam de Saint-Victor est, à la vérité, douteuse, mais qui « d'ailleurs, dit M. Léon Gautier, est si belle et si digne de lui » :

« Plebs ut Sacra renascatur,
Per hunc unda consecratur,
Cui super ferebatur
In rerum exordium,
Fons, origo pietatis,
Fons emundans a peccatis,
Fons de fonte Deitatis,
Fons Sacrator fontium! »

(Strophe IV.) — Cf. Léon Gautier, 1re édit.

[3] L'Esthétique chrétienne ne pouvait oublier ce nom *Ignis*, que la sainte Écriture et la Liturgie assignent au Saint-Esprit. Entre autres monuments qui le rappellent, citons les portes de bronze de la métropole de Bénévent, dont Mgr Barbier de Montault nous a donné, dans la *Revue de l'Art chrétien* (janv. 1883), une intéressante description : « A l'instar des églises primitives et des basiliques romaines, dit-il, la cathédrale de Bénévent est occidentée et non orientée. Son abside est tournée vers le soleil couchant, tandis que son autel majeur cherche l'aurore que regarde sa façade. La lumière physique qui éclaire nos corps n'est qu'un symbole imparfait de la



Charitas. — Bien que, selon la parole de saint Jean: *Deus charitas est* (*Ep.* I, IV, 16), la Trinité tout entière soit amour, ce nom, quand il ne s'entend plus de l'essence, mais de la personne, dit saint Thomas, est un nom propre de l'Esprit-Saint, comme le mot *Verbe* est un nom propre du Fils [1]. « Ipse Spiritus sanctus est amor, » dit à son tour saint Grégoire (*Hom.* XXX); parce que, procédant du Père et du Fils, il est l'amour substantiel et personnel de l'un et de l'autre. C'est par lui qu'ils s'aiment eux-mêmes et nous aussi, comme l'écrit l'Apôtre aux Romains (V, 5): « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis. »

Et spiritalis unctio. — Cette onction spirituelle doit s'entendre du Saint-Esprit opérant: 1° ce mytère d'amour, qui a

lumière divine qui illumine nos âmes. Cette lumière morale et spirituelle procède de la Trinité; c'est l'Église qui le chante dans une de ses hymnes les plus anciennes : *O Lux beata Trinitas.* Le matin, la Trinité est invoquée comme la source de la lumière, de la chaleur, de la vie, en un mot, de la grâce. Cette grâce rassemblée (condensée) dans l'enceinte où l'on prie, elle revient, elle entre et pénètre par la triple porte à l'orient du temple. Saint Paulin nous en avertit, et il ne veut pas d'autre signification à la triple baie par laquelle nous entrons dans le lieu saint, comme par le baptême, où au nom de la sainte Trinité, nous devenons enfants de l'Église, et par laquelle aussi, une fois sanctifiés, nous recevons l'effluve bienfaisante des dons célestes :

« Alma domus triplici patet ingredientibus arcu
Testaturque piam janua Trina finem...
Una fides Trino sub nomine suæ colit unum,
Unanimes Trino suscepit introitu. »
(*Epist.* XXXIII *ad Sulp. Sever.*)

Les trois portes symbolisent donc les trois Personnes divines. Quoique égales, elles ont pourtant chacune une affectation spéciale, et on ne peut ni les confondre ni les prendre l'une pour l'autre. Ainsi, celle du milieu ne convient qu'au Fils, celle de droite (la droite des spectateurs) au Père, et celle de gauche au Saint-Esprit. Le Père est l'*Ancien des jours*, il s'est surtout manifesté dans l'Ancien Testament. Pour cela, le nord, où souffle le vent glacial de la mort, lui est consacré. La porte qui avoisine cette région est donc sa porte. Le Saint-Esprit, *Ignis*, règne au midi, et représente la loi nouvelle. Aucune porte ne pouvait mieux lui convenir mystiquement que celle du sud. La porte centrale est réservée au Christ, car il a dit dans l'Évangile : « Je suis la porte, et c'est par moi qu'on entre. » (*Joan.* X, 9.)

[1] « Respondeo dicendum, quod nomen amoris in divinis sumi potest essentialiter et personaliter; et secundum quod personaliter sumitur est proprium nomen Spiritus sancti, sicut Verbum est proprium nomen Filii. » (Part. I, q. XXXVII, art. 1.)

accompagné notre justification, et par lequel nous avons été oints pour un sacerdoce royal — *Regale Sacerdotium*, — comme s'exprime saint Pierre (I, II, 9); 2° agissant ensuite par ce rayonnement continu de sa divine présence dans nos intelligences et nos cœurs, pour les éclairer, les diriger, les consoler et les réjouir au temps de la tribulation, les initier et les façonner à toutes les vertus de la vie et de la perfection chrétienne. N'est-ce pas ce que veut nous apprendre saint Jean, lorsqu'il nous dit dans sa Ire Épître (II, 20): « Et vos unctionem habetis a Sancto, et nostis omnia. » Cette seconde et persévérante opération de l'Esprit-Saint est également appelée *Onction*, parce que, comme l'huile, elle est tout à la fois merveilleusement douce et pénétrante [1].

« Tu septiformis munere [2],
Digitus paternæ dexteræ [3],

[1] « Si le Saint-Esprit entre dans l'âme purifiée, dit Louis de Grenade, ce n'est pas pour y demeurer oisif, ou pour l'honorer seulement de sa présence. C'est pour la sanctifier par sa vertu, faire en elle et avec elle tout ce qui est convenable à son salut; il est au dedans d'elle comme un père de famille dans sa maison pour la gouverner, comme un maître dans son école pour l'instruire, comme un jardinier dans son parterre pour lui faire produire des fleurs et des fruits, comme le soleil dans le monde pour l'éclairer; enfin, comme l'âme dans le corps pour lui donner la vie, le sentiment et l'action. » (*La Guide des pécheurs*, Ire Part., l. 1, chap. v, art. 2.) — On le voit, il n'y a pas de mot comme celui d'*onction*, qui offre des sens plus nombreux et plus variés dont chacun révèle de la part de l'Esprit-Saint une façon particulière d'opérer dans nos âmes. C'est ainsi encore que le pape Innocent III (*de Officio missæ et sacram. Altaris*, l. V, c. xv) l'entend de la lumière qui illumine l'esprit dans la méditation et l'interprétation des rites mystérieux de la liturgie sacrée : « In hoc etiam Officio tot et tanta sunt involuta mysteria, ut nemo, nisi per *unctionem* edoctus, ea sufficiat explicare; » et que, d'autre part, sainte Thérèse l'applique à l'union de l'âme, « qui n'est autre chose, dit-elle, que l'onction du Saint-Esprit, par le défaut de laquelle l'âme n'éprouve que sécheresse et dissipation. » (*Lettre à l'évêque d'Osme*, l. Ve, édit. Migne.)

[2] Au lieu de *munere*, on lit *gratia* dans plusieurs mss., tel que le *Gemet.* 1, s. XI. Cette variante a été suivie par Wimpheling et Denys le Chartreux. D'autres bien plus nombreux portent *gratiæ*, entre autres le *Carnut.* s. XI, le *Trec.* 1, s. XI-XII, et le *Breviarium monasterii S. Benigni divinionensis*, s. XIV, et semblent s'appuyer sur saint Grégoire, qui (*Mor. Præf.* c. VIII) a dit : *Spiritus septiformis gratiæ*. C'est la leçon adoptée par les diverses éditions de l'*Hilarius* et par Adalb. Daniel. — Cf. nos deux *Recensus*, t. I et II.

[3] Nous avons au texte primitif : *Dextræ Dei tu digitus*. C'était au 3e pied un trochée; mais par l'effet de l'accent, qui le convertissait en spondée, le vers devenait parfaitement correct.

Tu rite promissum Patris [1],
Sermone ditans guttura. »

Les sept dons du Saint-Esprit, à cause desquels il est appelé ici *Septiformis*, sont ceux-là mêmes qu'énumère Isaïe (XI, 2), et que l'évêque invoque sur les confirmands : les dons de *Sagesse*, d'*Intelligence*, de *Conseil*, de *Force*, de *Science*, de *Piété* et de *Crainte*.

Ces sept dons se distinguent des *vertus*, et leur sont supérieurs [2]. Celles-ci, en effet, sont des habitudes qui donnent à l'homme les perfections requises pour suivre l'impulsion et les ordres de la raison, tandis que ceux-là sont des habitudes qui lui confèrent les perfections nécessaires pour suivre les mouvements et l'inspiration du Saint-Esprit. Ils sont par conséquent d'un ordre plus élevé, et font accomplir à l'homme des actes plus nobles que les actes des vertus. Et puisque l'homme ne peut arriver à sa bienheureuse destinée sans le mouvement et la direction du Saint-Esprit, les dons lui sont nécessaires pour atteindre sa fin surnaturelle [3].

Digitus paternæ dexteræ. — Le Doigt de la droite du Père, c'est-à-dire de sa puissance, de sa miséricorde, et aussi de sa justice. « Digitus Dei est hic. » (*Exod.* VIII, 19.) « Porro si in digito Dei ejicio dæmonia, profecto pervenit in vos regnum Dei. » (*Luc.* XI, 20.) — « Salvavit sibi Dextera ejus. » (*Ps.* XCVIII, 1.) — « Dextera tua inveniat omnes qui te oderunt. » (*Ps.* XX, 9.) — Le Saint-Esprit est également appelé le Doigt de la droite du Père, « Quia, dit Denys le Chartreux, per Spiritus sancti illuminationem et directionem ostendit nobis Deus Pater quæ vera et justa ei placita sunt, quæ item vitanda. »

Promissum peut être pris soit pour le substantif *promesse*,

1 Quelques mss., comme celui de saint Alban, s. XII, ont *Promisso*, d'autres *Promissus*.

2 Cette supériorité des dons n'est évidemment que par rapport aux vertus intellectuelles et aux vertus morales; car les théologales, unissant l'homme au Saint-Esprit, l'emportent sur les dons. Toutefois remarquons, avec saint Thomas, que les vertus théologales elles-mêmes ne perfectionnent pas tellement l'homme, qu'il n'ait pas toujours besoin, pour atteindre sa dernière fin, de l'impulsion supérieure du Saint-Esprit.

3 « Quicumque enim enim Spiritu Dei aguntur, hi Filii Dei sunt. » (*Rom.* VIII, 14.) — « Si autem filii et hæredes. » (*Ibid.* 17.) — Cf. S. Thom. *Sum.* Iᵃ et IIᵉ Part., q. LXVIII, art. 1, 2, 3, *passim*.

soit pour le participe *promis*. Au fond le sens reste le même. Cependant nous accepterions de meilleur gré peut-être le participe, lequel nous semblerait plus apte à être *informé* par l'adverbe *ritè*, et qui paraîtrait indiquer mieux la substantielle Personne du Saint-Esprit solennellement (*ritè*) promis par le Père : « Et ego mitto promissum Patris mei in vos. » (*Luc.* XXIV, 49 [1].)

Sermone ditans guttura. — Ce vers fait allusion au miracle de la Pentecôte décrit aux Actes (II, 3, 4). — « Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ.... et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis. »

C'est ainsi que se trouvait réalisée cette parole du Sauveur: « Dabo vobis os et sapientiam cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri. » (*Luc.* XXI, 15.) — Entre tous, les ministres de Dieu doivent appeler sur leurs lèvres cette puissante et fécónde parole, dont l'Esprit-Saint désire les *enrichir* dans la chaire, au saint tribunal, et aussi dans leurs diverses relations sociales; car en tout et partout la recommandation du Prince des apôtres les atteint: « Si quis loquitur, quasi sermones Dei. » (I *Petr.* IV, 11 [2].)

« Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti. »

Nous demandons ici à l'Esprit-Saint: 1° de faire briller la splendeur de sa lumière dans tous nos sens intérieurs, c'est-à-

[1] « Effundam Spiritum meum super semen tuum. » (*Is.* XLIV, 3.) — « Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus: Effundam de Spiritu meo super omnem carnem. » (*Joel.* II, 28.)

[2] Cette recommandation de saint Pierre s'applique très justement encore à la façon dont nous devons chanter ou réciter le saint Office. C'est bien là le *Sermo Dei* par excellence; mais comment le prêtre glorifierait-il Dieu dans cette sainte action, si, distrait et le cœur loin de lui, il ne faisait pas résonner sa parole en union avec le Saint-Esprit, qui en est l'inspirateur? Disons-lui plutôt avec Adam de Saint-Victor :

« Cor ad laudem redde pronum,
Nostræ linguæ formans sonum
In tua præconia! »
Prose Ire de la Pentecôte.

dire toutes nos facultés : l'intelligence, la mémoire, la raison ; de telle sorte que de même que l'œil extérieur est la lumière du corps, l'œil intérieur, l'entendement qui préside à toutes nos puissances, devienne sous la céleste irradiation du Saint-Esprit la lumière de notre âme; 2° de verser dans nos cœurs le feu de son amour, selon cette parole de l'Apôtre : « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis » (*Rom.* v, 5); 3° d'affermir par le secours incessant de sa vertu divine tout ce qu'il y a de fragilité et de faiblesse dans notre chair, si profondément corrompue et débilitée par le péché d'Adam.

Mais en face de l'Esprit de Dieu, qui est pour nous la source de la lumière, de l'amour et de l'invincible force, se dresse audacieusement l'esprit de ténèbres, de malice et de ruine, l'ennemi de Dieu et le nôtre, dont l'orgueilleuse prétention est de neutraliser son action dans nos âmes pour y régner à sa place. Ce redoutable péril explique la strophe suivante:

« Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus,
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium. »

« Repoussez l'ennemi loin de nous, hâtez vous de nous donner la paix; et que, ainsi prévenus et dirigés par votre grâce, nous soyons à l'abri de tout mal. » Du moment, en effet, que le démon s'introduirait dans notre âme, il n'y aurait plus de paix pour elle. Donc demander au Saint-Esprit de repousser l'ennemi loin de nous, c'est en même temps lui demander la paix, cette « paix de Dieu qui surpasse tout sentiment » (*Philip.* IV, 9), et dont le principal effet est d'élever autour de nous comme une enceinte contre les nouvelles attaques de Satan, qui manœuvre toujours dans le trouble et les ténèbres: « Qui posuit fines tuos pacem. » (*Ps.* CXLVIII, 3.) — Et alors, sous la garde du souverain Pacificateur des âmes, de notre Guide et de notre Maître, nous échapperons sûrement aux perfides embûches de l'ennemi.

« Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,

Teque utriusque Spiritum [1],
Credamus omni tempore. »

Ici-bas nous ne contemplons le mystère de l'adorable Trinité que « per speculum in ænigmate », comme dit l'Apôtre (*I Cor.* XIII, 12); mais l'Esprit-Saint, si nous la lui demandons avec humilité, nous accordera la grâce de le croire et de le goûter de plus en plus en dépit de toutes ses ombres et de ses insondables profondeurs. C'est pour obtenir surtout cette foi pratique, si féconde en fruits de salut et en précieuses bénédictions, que nous lui disons en terminant cette hymne : « Par vous, puissions-nous connaître le Père! Puissions-nous aussi connaître le Fils! Puissions-nous enfin croire toujours que vous êtes l'Esprit qui procède de l'un et de l'autre [2]! »

La Doxologie est l'ordinaire du temps pascal. Nous en trouvons une propre dans plusieurs manuscrits, celui entre autres de saint Alban, S. XII, du British museum, *Bibl. Regia*, tit. 2 A X, et celui de Salisbury, *Circ.* S. XIV, de la bibliothèque du collège de Saint-Jean-Baptiste d'Oxford, et qui est reproduite par Clicthoue, Georges Cassandre, Wimpheling, Tomasi, et les bréviaires des Chartreux et des Dominicains : en voici le texte:

« Sit laus Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito

[1] L'ancien texte, d'après tous les mss. et les imprimés avant Urbain VIII, n'a pas l'enclitique *que* après *te*, dont certes l'adjonction ne nous paraît nullement nécessaire. Toutefois le vers nouveau, correctement scandé, ne compte point une syllabe de plus, comme d'aucuns l'ont pensé.

[2] La foi de l'Église en ce profond mystère, qui est le principe et le fondement de tous les autres, éclate surtout dans la magnifique Préface de la fête de la sainte Trinité, qu'on ne peut entendre jamais sans sentir se raviver au cœur l'espérance de la vision béatifique, dont Dieu s'est plu à donner à tous les saints comme un consolant avant-goût sur cette terre d'exil. Dans ses fréquents ravissements, saint François Xavier ne cessait de répéter cette invocation: « O sanctissima Trinitas! » comme s'il eût été déjà en possession de l'éternelle béatitude. « Un jour, nous dit sainte Thérèse, récitant le symbole de saint Athanase, qui commence par ces mots: *Quicumque vult salvus esse*, Notre-Seigneur me fit comprendre en quelle manière un seul Dieu est en trois Personnes, et me le fit voir si clairement, que je n'en fus pas moins étonnée que consolée. Cela, ajoute-t-elle, me servit beaucoup pour mieux connaître sa grandeur et ses merveilles; et lorsque je pense à ce mystère, ou que j'en entends parler, il me semble que je conçois bien la manière dont cela se fait, et j'en ai une grande joie. » (*Sa Vie écrite par elle-même*, chap. XXXIX.)

Nobisque mittat Filius
Charisma sancti Spiritus. »

Mone place cette Doxologie entre crochets, et à bon droit, car elle n'a jamais été d'un usage universel, et l'Église romaine n'a pas cru devoir l'adopter.

Nous ne pensons pas mieux clore l'interprétation de cette hymne magistrale qu'en nous recueillant dans la méditation de ces graves paroles de Denys le Chartreux, bien propres assurément à exciter en nous les sentiments avec lesquels nous devrions toujours la chanter:

« Ecce hunc hymnum cum omni puritate et elevatione mentis ad superdulcissimum Spiritum sanctum cantemus; cumque nihil impediat nos a desiderata plenitudine susceptionis Spiritus sancti, et exuberantia charismatum ejus, nisi negligentiæ nostræ, distractiones corporeæ, et vitia, præsertim sensuales affectus, satagamus hæc omnia evitare, ac erubescamus Dominum illum majestatis immensæ, hospitem sanctitatis atque munditiæ penitus infinitæ, invitare ad visitandum, ingrediendum et inhabitandum corda nostra adhuc imparata ac sordida. Cum nec hominem magnæ auctoritatis auderemus allicere ad introeundum habitaculum nostrum materiale, impurgatum, fœdum, inordinatum. Mente ergo contrita, recollecta, affectuosa, invocemus, laudemus, adoremus Spiritum sanctum. Amen! ».

XXI

HYMNE A MATINES DE LA PENTECOTE

Auteur incertain.

Jam Christus astra ascenderat,
Reversus unde venerat,
Patris fruendum munere
Sanctum daturus Spiritum.

Solemnis urgebat dies,
Quo mystico septemplici
Orbis volutus septies,
Signat beata tempora.

Cum lucis hora tertia
Repente mundus intonat,
Apostolis orantibus
Deum venire nuntiat.

De Patris ergo lumine
Decorus ignis almus est,

TEXTE PRIMITIF:

VV. 3. *Promissum Patris* munere —
9. *Dum hora cunctis* tertia —
11. *Orantibus apostolis*
12. Deum *venisse* nuntiat.

Qui fida Christi pectora
Calore Verbi compleat.

Impleta gaudent viscera,
Afflata sancto Spiritu,
Vocesque diversas sonant,
Fantur Dei magnalia.

Notique cunctis gentibus,
Græcis, Latinis, barbaris,
Simulque demirantibus,
Linguis loquuntur omnium.

Judæa tunc incredula
Vesana torvo Spiritu,
Madere musto sobrios
Christi fideles increpat.

Sed editis miraculis
Occurrit, et docet Petrus
Falsum profari perfidos,
Joele teste comprobans.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sempiterna sæcula.

TEXTE PRIMITIF:

VV. 20. *Voces* diversas *intonant* —
22. *Ex omni gente cogniti* —
24. *Cunctisque admirantibus* —
28. *Ructare musti crapulam*
29. *Alumnos Christi concrepat.*
30. Sed *signis et virtutibus* —
32. *Falsa* profari perfidos —
34. *Gloria* Patri *Domino,*
35. *Natoque,* qui a mortuis —
37. In *sæculorum* sæcula.

CODD. MSS. — *Trevir.* 1. s. VIII. (Mone). — *Vatic.* 82. s. VIII, vel IX. (Tomasi). — *Corb.* 1. s. X. (P.). *Jul.* s. X. — *Vesp.* s. X, vel XI. — *Oswald.* 1064. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*). — *Rhenov.* 3. s. XI. (Daniel). — *S. Bert.* s. XI. — *S. Védast.* 3. s. XIV. (P.).

Synopsis. — Cette hymne tout entière historique, célèbre, d'après le premier chapitre des Actes, l'immortel événement de la Pentecôte. Elle n'est cependant pas un simple récit sans verve ni chaleur, et l'on sent l'onction s'échapper de ces vers, qui offrent à la piété un sérieux aliment.

Déjà le Christ, remonté au ciel d'où il était venu sur la terre, s'apprête à nous envoyer, pour en jouir à jamais, le Don sacré du Père, le Saint-Esprit.

Le Cycle mystérieux des Sept jours est sept fois révolu, et voici le jour solennel qui marque et inaugure l'avènement de l'ère bienheureuse. C'est la troisième heure depuis le lever du soleil : tout à coup retentit *dans le monde* un grand bruit qui annonce aux apôtres en prière la venue d'un Dieu. C'est un feu qui procède de la lumière du Père, un feu d'un merveilleux éclat, une flamme divine qui pénètre les cœurs fidèles des disciples du Christ et les remplit de la chaleur du Verbe. Au souffle de l'Esprit-Saint, ils sont comblés jusque dans leurs entrailles d'une joie céleste; des accents divers résonnent alors sur leurs lèvres, et ils publient les merveilles de Dieu. A ce moment, connus maintenant de tous les peuples, Grecs, Latins, barbares, ils excitent leur admiration en parlant à chacun d'eux leur propre langue. La Judée cependant reste incrédule, et, dans le délire d'une folle haine, elle accuse d'ivresse les sobres disciples du Christ. Mais Pierre accourt, il opère des prodiges, et prouve la fausseté de l'allégation de ces perfides par le prophétique témoignage de Joël.

Critique. — Cette hymne, une de celles où abondent le plus les variantes, est communément attribuée à saint Ambroise; mais dom Cellier ne l'inscrit pas parmi les onze qu'il donne au saint docteur, et Luighi Biraghi n'en fait pas non plus mention dans ses *Inni Sinceri*. Toutes les églises ne l'avaient pas à la même Heure. Celles de Saint-Alban (*Alb.* S. XII), de Cantorbéry (*Cant.* S. XIII), d'York (*Ebor.* S. XIV), la

chantaient à Matines; d'autres aux I^res Vêpres, ainsi qu'on le voit au British muséum dans l'hymnaire de la *Bibl. Harleiana*, n° 2961 (*Harl.* S. X), et celui de l'église de Worcester *per sanctum Oswaldum*, à la Bibl. du Collège. *Corp. Christi*, n° 391 (*Oswald.* S. X, 1), et aussi dans l'ancien bréviaire cistercien; quelques-unes à Tierce, comme nous l'apprend le codex anglo-saxon de Durham (*Durh.* S. XI); plusieurs enfin la divisaient entre Matines et Laudes, au nombre desquelles l'église de Salisbury (*Hymn. Sarisb.* S. XIV), et c'est l'usage suivi encore par les Dominicains [1].

Au lieu de notre Doxologie pascale, les manuscrits se partagent entre les deux suivantes, que reproduisent les imprimés jusqu'au XVIIe siècle:

« Sic (*ou* hic, *ou* hinc) Christe, nunc Paraclitus
Per te pius nos visitet,
Novamque terræ faciem,
Culpis solutos recreet. »

Ou bien cette autre déjà signalée à l'hymne précédente:

« Sit laus Patri cum Filio [2],
Sancto simul Paraclito;
Nobisque mittat Filius
Charisma sancti Spiritus. »

L'hymnaire du cardinal Tomasi donne même les deux à la fois.

Les Dominicains, qui ont déjà chanté aux I^res Vêpres l'hymne suivante: *Beata nobis gaudia*, en répètent à celle-ci la dernière strophe: *Dudum sacrata*, etc., et la terminent par la doxologie: *Sit laus Patri... nobisque mittat*, etc.

Commentaire.

« Jam Christus astra ascenderat,
Reversus [3] unde venerat,
Patris fruendum munere [4]
Sanctum daturus Spiritum. »

[1] Cf. pour les abréviations notre *Recensus*, t. I, et les *Addenda* postérieurs.

[2] *Genito.* (Oswald.)

[3] Avec presque tous les codices, Tomasi a écrit *Regressus*. C'est sans doute une réminiscence de l'hymne ambrosienne de Noël : *Veni, Redemptor gentium*, à la strophe V: *Egressus ejus a Patre, Regressus ejus ad Patrem*, etc.

[4] En outre de la leçon: *Promissum Patris munere*, que nous avons

Depuis dix jours le Sauveur était remonté au ciel, selon sa parole : « Exivi a Patre, et veni in mundum; iterum relinquo mundum, et vado ad Patrem. » (*Joan.* XVI, 28.) Il n'envoya pas tout d'abord le Saint-Esprit à ses Apôtres, afin de leur laisser le temps de se préparer à sa visite, et pour exciter leurs pieux désirs par l'attente de l'heureuse promesse. C'est ainsi qu'il voulait leur faire savourer pleinement (*fruendum*) le don sacré du Père et leur en assurer tous les ineffables fruits.

« Solemnis urgebat dies,
Quo mystico septemplici
Orbis volutus[1] septies,
Signat beata tempora. »

Enfin voici le jour solennel qui, par l'accomplissement du mystérieux septenaire des semaines écoulées depuis la Pâque nouvelle, marque l'ère bienheureuse inaugurée par l'avènement du Saint-Esprit apportant au monde régénéré la loi d'amour, dont l'ancienne, publiée au milieu des éclairs du Sinaï, n'avait été que la terrifiante figure[2].

signalée au texte primitif, on lit encore *Promisso* dans l'hymnaire de Salisbury (*Hymn. Sarisb.* s. XIV), *Promissa... munera* au Codex de Saint-Pierre de Corbie (*S. Petr. Corb.* 1, s. X), à celui de Chartres (*Brev. Carnut.* s. XI), et de l'abbaye de Saint-Wast (*S Vedast.* 3, s. XIV). — Cf. toujours, pour ces mss., notre *Recensus*, t. I.

[1] *Orbe voluto.* (*S. Petr. Corb.* 1. — *Vesp.* — *Jul.* s. X.)

[2] « N'y a-t-il pas là un mystère indiqué, pour lequel se combinent les sept jours de la semaine, désignant la vie présente, les sept Sacrements, les sept dons du Saint-Esprit? Du reste, la strophe divise le temps de Pâques à la Pentecôte, comme l'Écriture sainte le fait elle-même, en sept fois sept jours, après lesquels paraît le cinquantième, qui désigne l'éternité. » (L'abbé Regnault dans sa traduction des Hymnes. — Paris et Tournai, Casterman, 1861.) — A ce dernier point de vue, le septenaire rappelle donc l'éternel jubilé de la patrie, que figurait celui de l'ancienne loi. C'est ainsi que l'a entendu Adam de Saint-Victor dans sa troisième prose de la Pentecôte :

« Typum gerit jubilei
Dies iste, si diei
Requiris mysteria
In quo, tribus millibus
Ad fidem currentibus,
Pullulat Ecclesia.

« Cum[1] lucis hora tertia
Repente mundus intonat,
Apostolis orantibus
Deum venire nuntiat. »

A la *troisième heure* après le lever du soleil, à laquelle répond aujourd'hui la neuvième après minuit, selon notre nouvelle manière de compter. C'est pour cela que, dans cette grande fête, l'Heure de Tierce est plus solennellement célébrée, et qu'on y chante le *Veni Creator,* au lieu de l'hymne ordinaire, et ainsi toute l'Octave.

Mundus. — C'est-à-dire, selon Michel Timothée, « Mundus spiritualis et recreatus, id est Ecclesia Christi, ac omnes Christi fideles, in Christo regenerati, quibus dedit Christus potestatem filios Dei fieri. » Au littéral, *Mundus* est la Judée, ou plutôt Jérusalem, mais il sera, dans un prochain avenir, l'univers tout entier. — *Intonat.* — Le bruit de ce vent impétueux, qui annonce la subite arrivée de l'Esprit-Saint, n'est-il pas l'image de la voix puissante des apôtres qui retentira bientôt sur toutes les plages de la terre? « In omnem terram exivit sonus eorum; et in fines orbis terræ verba eorum. » (*Ps.* XVIII, 4.)

Apostolis orantibus. — Comme nous le voyons dans les Actes: « Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus et Maria Matre Jesu, et fratribus ejus » — (I, 14); et il en sera toujours ainsi, car le Saint-Esprit ne se communique avec l'abondance de ses dons qu'aux âmes seulement qui l'invoquent dans la persévérance et l'humilité de la prière.

« De Patris ergo lumine
Decorus ignis almus est,

« Jubilens est vocatus
Vel dimittens, vel mutatus,
Ad priores vocans status
Res distractas libere.
Nos distractos sub peccatis,
Liberet lex charitatis
Et perfectæ libertatis
Dignos reddat munere. Amen. »

[1] Comme à notre vieux texte, on lit *dum* dans beaucoup de mss. et d'imprimés.

Qui fida Christi pectora
Calore Verbi compleat[1]. »

Ce feu du Cénacle, qui est appelé ici tout à la fois *Decorus*, c'est-à-dire d'un éclat incomparable, et *Almus*, c'est-à-dire Divin, n'est évidemment autre chose que le Saint-Esprit lui-même, qui avait emprunté cette forme sensible pour signifier de la façon la plus expressive les effets de sa descente dans l'âme des apôtres. Le contexte d'ailleurs ne nous permet guère le doute à cet égard, puisque le feu dont il s'agit procède et du Père, le Père des lumières, duquel descend tout don parfait[2], et du Fils, qui est la lumière substantielle et éternelle du Père — *Lumen de Lumine*, — comme le chante l'Église. Seul, du reste, le Saint-Esprit a reçu de l'un et de l'autre la mission de remplir les cœurs fidèles du Christ de l'ardente charité du Verbe, qui lui-même avait dit: « Ignem veni mittere in terram; et quid volo, nisi ut accendatur? (*Luc.* XII, 49.)

Mais le Verbe, qui s'est fait chair pour parler au monde, a voulu que sa parole retentît encore après lui et toujours à travers les siècles: c'est pour cela que sous le souffle de l'Esprit-Saint, qui remplit aujourd'hui leurs cœurs d'une sainte allégresse, les apôtres annoncent déjà les merveilles de Dieu dans un langage où les idiomes les plus divers vibrent à la fois sur leurs lèvres inspirées. Tous les peuples, Grecs, Latins, barbares, reconnaissent en eux les messagers du ciel, et à l'admiration de tous ils parlent les langues de toutes les nations :

« Impleta gaudent viscera,
Afflata sancto Spiritu[3],
Vocesque diversas sonant[4],
Fantur Dei magnalia[5]. »

[1] *Vesp.* et *S. Bert. Complevit.*

[2] « Omne datum optimum, et omne donum perfectum de sursum est descendens a Patre luminum... » (*Jacob. Epist. cath.* I, 17.)

[3] On lit dans quelques mss. *Afflatu sancti Spiritus*. Les *Vesp.* et Oswald ont *Afflato*. Le codex de *Durh.* et Tomasi disent: *Afflata sancto lumine.*

[4] Le *Corb.* et avec lui Tomasi, *Voces diversæ consonant.— Durh., Voces diversæ intonant.*

[5] « Audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei. » (*Act.* II, 11.) Ce mot *magnalia* est un des plus beaux de notre Vulgate.

« Notique cunctis gentibus
Græcis, Latinis, barbaris [1],
Simulque demirantibus,
Linguis loquuntur omnium [2]. »

Les Juifs cependant restent encore incrédules, et, dans l'égarement de leur haine insensée, ils accusent d'un excès de vin les sobres disciples du Christ:

« Judæa tunc incredula,
Vesano torvo Spiritu [3],
Madere musto sobrios
Christi fideles increpat [4]. »

Mais Pierre est là, il opère des miracles, et prouve par le témoignage de Joël [5] le mensonge des perfides:

« Sed editis miraculis,
Occurrit, et docet Petrus
Falsum [6] profari perfidos,
Joele teste comprobans [7]. »

[1] Les deux premiers vers de cette strophe sont modifiés comme il suit par les codices *Oswald.*, *Corb.* 1, et l'hymnaire de Denys le Chartreux:

« Ex omni gente cogitur
Græcus, Latinus, barbarus. »

Le Codex *Jul.* porte *coitur;* et c'est ainsi que l'indique, à sa glose marginale, celui de Durham, dont la leçon est d'ailleurs conforme à notre texte primitif.

[2] *Vesp.*, *Carnut.*, suivis par Denys le Chartreux et G. Cassandre, ont écrit *omnibus*. — Encore une fois, pour toutes les abbréviations, cf. notre *Recensus*, t. I.

[3] *Jul.* A VI, *S. Bert.*, *Durh.* : *Vesano turba Spiritu. Rhenov.* 3 : *Vesani turba Spiritus.*

[4] Tous les mss. portent, comme notre texte primitif, *Alumnos Christi concrepat.* Ce mot *Alumnos* était d'un très bon choix, et il aurait fallu, ce nous semble, le conserver.

[5] « Effundam de Spiritu meo super omnem carnem : Et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ. — Sed et super servcs meos et ancillas in diebus illis effundam Spiritum meum. » (II, 18, 19.)

[6] Le vieux texte dit *Falsa.*

[7] *Jul.* A. VI, *Durh.*, *S. Bert.*, *Oswald.*, et beaucoup d'autres mss. : *Johelis testimonio.*

XXII

HYMNE AUX LAUDES DE LA PENTECOTE

Auteur : S. *Hilaire.*

Beata nobis gaudia
Anni reduxit orbita,
Cum Spiritus Paraclitus
Illapsus est Apostolis.

Ignis vibrante lumine
Linguæ figuram detulit,
Verbis ut essent proflui
Et charitate fervidi.

Linguis loquuntur omnium :
Turbæ pavent gentilium :
Musto madere deputant
Quos Spiritus repleverat.

Patrata sunt hæc mystice,
Paschæ peracto tempore,
Sacro dierum circulo
Quo lege fit remissio.

TEXTE PRIMITIF:

VV. 4. *Effulsit in discipulos.*
15. Sacro dierum *numero* —

Te nunc, Deus piissime,
Vultu precamur cernuo,
Illapsa nobis cœlitus
Largire dona Spiritus.

Dudum sacrata pectora
Tua replesti gratia :
Dimitte nostra crimina,
Et da quieta tempora.

CODD. MSS. Trevir. 1. s. VIII. (Mone). *Jul.* a. VI. s. X. — *Vesp.* D. XII. s. X, vel XI. (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*). — *S. Petr. Corb.* 1. s. X. — *S. Bert.* s. XI. (P.).

Synopsis. — Cette hymne, dont l'objet est le même qu'à la précédente, s'en distingue principalement par les deux dernières strophes, qui ne sont plus simplement historiques, mais déprécatives, comme nous l'avons déjà fait observer dans notre étude sur le *Veni Creator*.

On peut donc dire, avant toute autre explication, qu'elle se divise d'abord en deux parties plus générales, dont la première, qui s'étend jusqu'à la strophe IV inclusivement, célèbre les mystères de ce saint jour de la Pentecôte : la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, et le don des langues qui leur est alors miraculeusement conféré, et qui pour la première fois se manifeste avec tant d'éclat dans cette mémorable circonstance; dont la seconde, qui comprend seulement les deux strophes finales, où nous prions Dieu de verser dans nos âmes les dons sacrés de l'Esprit-Saint. Mais si nous suivons plus en détail la lettre, nous entendons dès le début la sainte Église nous rappeler dans un joyeux tressaillement les célestes bienfaits accordés chaque année à nos pères en ce jour béni. Elle reproche ensuite aux Juifs leur incompréhensible ingratitude. Puis elle nous explique le symbole de cette Pentecôte nouvelle, et nous excite enfin à obtenir de Dieu, par la plus humble et la plus fervente prière, qu'il daigne, dans sa compatissante miséricorde, agir avec nous comme avec nos pères, en nous pardonnant tous nos péchés, et nous accordant l'inestimable bonheur

de cette paix céleste que l'Esprit-Saint est venu apporter au monde.

Critique. — Cette hymne a toujours été attribuée à saint Hilaire de Poitiers; cependant nous ne l'avons pas rencontrée encore dans les codices antérieurs au VIII[e] siècle, et depuis cette époque même, on est loin de la trouver dans tous les manuscrits : elle manque notamment dans le vieux hymnaire des Chartreux.

Nous verrons d'autre part que les variantes n'y sont guère moins nombreuses qu'à la précédente; et quant à l'Heure canoniale à laquelle on la chantait, elle différait selon les églises. Celle de Worcester, entre autres, l'avait à Matines; la plupart des abbayes de Cluny, à Laudes, comme nous aujourd'hui; plusieurs bréviaires, avec celui des Dominicains, l'assignent aux I[res] et II[es] Vêpres; ceux de Cantorbéry et de Salisbury, aux II[es] seulement; enfin les Cisterciens la chantent à Complies.

Commentaire.

« Beata nobis gaudia
Anni reduxit orbita,
Cum Spiritus Paraclitus
Illapsus est Apostolis[1]. »

Nous l'avons déjà dit ailleurs, nos fêtes chrétiennes ne sont pas de simples et froids anniversaires, mais des solennités toujours vivantes, que le Cycle de l'Église nous ramène chaque année avec tout le cortège de leurs saintes allégresses:

« Beata nobis gaudia
Anni reduxit orbita— »

Chacune de ces fêtes nous arrive donc à son tour enrichie

[1] On lit dans tous les mss. et anciens imprimés, jusqu'au Bréviaire de saint Pie V inclusivement :

Effulsit in discipulos.

La substitution des correcteurs a, selon nous, le double inconvénient : 1° de rompre le lien qui, par l'idée de lumière (*effulsit*), rattachait d'une façon plus sensible la I[re] strophe à la II[e] : *Ignis vibrante lumine*, et 2° de nous faire dire par avance ce que nous aurons à redire à la V[e] strophe, 3° vers : *Illapsa nobis cœlitus.*

des joies qui lui sont propres; mais on peut dire que celles de la Pentecôte les ravivent et les complètent toutes dans la lumière de l'Esprit-Saint, qui révèle à nos yeux l'admirable économie de nos mystères, et nous en découvre les sublimes harmonies, autant du moins que le permet notre mortelle infirmité, pour nous en faire goûter et aimer les fruits de vie et de salut. N'est-ce pas l'enseignement de la collecte de ce jour, où tout nous parle de lumière, de consolation et de joie [1]? La Pentecôte inaugure enfin le règne éternel du Christ sur le triple et inébranlable fondement de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, et ouvre au sein de son immortelle Église la source intarissable des Sacrements, qui doivent, comme autant de fleuves mystérieux, porter jusqu'aux extrémités de la terre, avec les eaux de la grâce, ces joies ineffables qui font tressaillir aujourd'hui dans le monde entier tout le peuple chrétien: « Quapropter, profusis gaudiis, totus in orbe terrarum mundus exsultat [2]. »

« Ignis vibrante lumine
Linguæ figuram detulit,
Verbis [3] ut essent proflui
Et charitate fervidi. »

Le *feu*, c'est-à-dire le Saint-Esprit darde sa lumière, et prend la forme de langue: c'est que la parole allait jaillir de sa source divine sur les lèvres brûlantes des apôtres, et que la flamme de l'éternelle charité devait s'allumer dans leurs cœurs et les consumer à jamais. N'est-ce pas vainement, en effet, que les prédicateurs de l'Évangile l'annonceraient aux nations, s'ils n'étaient avant tout animés du double amour de Dieu et des âmes, qui seul est capable de féconder leur parole? Ce qui fait dire à saint Grégoire: « Officium prædicationis assumere non debet, qui charitatem ad proximum non habet [4]. »

1 « Deus, qui hodierna die corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. »

2 Préface de la messe du jour.

3 Le codex *S. Alb.* et les diverses éditions de l'*Hilarius* portent *Verbi*.

4 *Apud Greg. Valent. a Marsalia in hunc hymn.* — Cf. notre *Recensus*, t. I.

« Linguis loquuntur omnium :
Turbæ pavent gentilium :
Musto madere deputant
Quos Spiritus repleverat. »

Les apôtres parlent les langues diverses de tous ceux qui sont accourus pour les entendre, ou, s'ils parlent encore l'unique langue de Jérusalem, ils sont également compris par toute cette innombrable multitude venue dans la cité sainte, pour la célébration de l'antique Pentecôte, des régions les plus lointaines et les plus séparées.

Ce don des langues, l'Esprit-Saint le tient toujours au sein de l'Église, à la disposition de ses envoyés; et entre cent autres exemples, nous lisons dans la légende de l'Office de saint François Xavier que, à peine arrivé aux Indes, on le vit dès le premier jour miraculeusement initié à la connaissance des langues les plus difficiles et les plus variées de ces régions. Souvent même, prêchant en un seul idiome à des auditeurs de nations différentes, il était, comme les apôtres, tout à la fois entendu par chacun d'eux dans sa langue propre [1].

« Turbæ pavent gentilium. »

En face de ce prodige, ces foules d'étrangers sont saisis d'une religieuse stupeur, et, dans leur étonnement, ils se disent les uns aux autres: « Tous ces hommes qui nous parlent ne sont-ils pas Galiléens? Comment donc les entendons-nous parler chacun dans la langue de notre pays [2]?

Les groupes dont il s'agit ne sont pas évidemment les mêmes auxquels se rapporte le vers suivant :

« Musto madere deputant — »

Ceux, en effet, qui reconnaissent et admirent sur les lèvres des apôtres le don merveilleux des langues, ne peuvent, à coup sûr, l'attribuer à la honteuse influence du vin. L'hymne des Matines ne laisse aucun doute à cet égard, en mettant claire-

[1] « Eo appulsus, illico variarum gentium difficillimis et variis linguis divinitus instructus apparuit. Quin eum quandoque unico idiodemate ad diversas gentes concionantem, unaquæque sua lingua loquentem audivit. »

[2] « Nonne ecce omnes isti qui loquuntur Galilæi sunt, et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus? » (*Act.* II, 7, 8.)

ment au compte des habitants de la Judée, de Jérusalem en particulier, cet injurieux reproche.

Avouons toutefois que l'ivresse dont les Juifs accusent les apôtres, n'en est pas moins l'image expressive de cette *sobre ivresse*[1] que le Saint-Esprit leur avait versé au cœur en les inondant du feu du pur amour. Quand une fois l'Esprit de Dieu est entré en maître dans une âme, celle-ci se trouve alors tout entière sous son action véhémente, qui la domine et lui prête ces accents nouveaux qui excitent le pieux étonnement des uns et l'indignation des autres.

Tous les saints, les hommes apostoliques surtout et les martyrs, ont connu cette sainte ivresse, et c'est à cause d'elle que leurs paroles et leurs actes ont été plus ou moins en butte au mépris et à la haine des méchants, et assez souvent même, pour un temps du moins, à la contradiction des hommes de bien. Mais la sainte folie de la croix a toujours fini par triompher de la fausse sagesse du monde[2].

« Patrata sunt hæc mystice[3],
Paschæ peracto tempore,
Sacro dierum circulo[4],
Quo lege[5] fit remissio. »

C'était le mystérieux accomplissement de l'antique figure, alors que, le temps pascal écoulé, s'ouvrait le Cycle sacré des jours où la loi remettait toutes les dettes. A la nouvelle Pente-

[1] « Læti bibamus sobriam
Ebrietatem Spiritus. »
(Hym. à Laudes de la IIe Férie.)

[2] Les faits qui viennent à l'appui de cette vérité surabondent dans l'histoire de l'Église. Qu'il nous suffise d'en citer deux seulement. C'est pour avoir parlé et agi sous l'inspiration de cette céleste ivresse, que l'héroïque Thérèse de Jésus se vit consignée dans un de ses monastères avec défense expresse de continuer désormais ses admirables fondations, et que son illustre collaborateur dans cette grande entreprise de la réforme du Carmel, saint Jean de la Croix, fut pour le même motif jeté en prison. Mais bientôt Dieu sut tirer sa gloire de la malice du démon, qui s'efforce ainsi de traverser ses desseins, et le plein succès de l'œuvre suivit de près cette double persécution.

[3] Les Codices *Jul., Vesp., Oswald., Durh.,* le vieux Cistercien, les éditions de l'*Hilarius* et de Wimpheling disent : *Mystica.*

[4] Nous avons au texte primitif : *Munera.*

[5] On lit : *Legis*, dans les cod. *Jul., Oswald., S. Bret.*

côte, en effet, le Saint-Esprit inaugure le jubilé sans fin, dont celui du Vieux Testament, qui revenait seulement à la cinquantième année, était le type. Et de même que sous l'ancienne alliance, au retour de cette joyeuse période, toutes les dettes étaient remises et tous les droits restitués, ainsi maintenant, sous la loi de grâce, tous les péchés nous sont remis et nous rentrons en possession de tous les droits qu'ils nous avaient fait perdre à l'éternel héritage de la Patrie[1].

« Te nunc Deus piissime,
Vultu precamur cernuo,
Illapsa nobis cœlitus
Largire dona Spiritus. »

Ici commence la partie déprécative de l'hymne: « Maintenant donc, ô Dieu très clément, nous vous en conjurons la face prosternée, puisque c'est pour nous que vous les avez fait descendre du ciel, répandez avec abondance dans nos âmes les dons de votre Esprit ».

« Dudum sacrata pectora
Tua replesti gratia :
Dimitte nostra crimina[2],
Et da quieta tempora. »

« Jadis, à la première Pentecôte du Cénacle, vous avez rempli de votre grâce et consacré par elle les cœurs de vos apôtres : Pardonnez-nous nos péchés, et accordez-nous les jours heureux de votre paix divine ».

C'est de cette paix, dans la jouissance de laquelle se résument pour nous tous les fruits de l'Esprit-Saint, que saint Paul disait aux Philippiens : « Et pax Dei, quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu. » (IV, 7.) — Et encore aux Colossiens : « Et pax Christi exultet in cordibus vestris. » (III, 15.)

[1] Cf. l'hymne précédente à la strophe II.

[2] Quelques mss. ont *peccamina*. C'est la leçon de l'Hymnaire cistercien jusqu'à sa réforme par l'abbé général de Cîteaux en 1650.

Cette dernière strophe ne se trouve pas dans les diverses éditions de l'*Hilarius*. Wimpheling la fait passer avant la précédente.

La Doxologie est, comme à l'hymne précédente, celle du temps pascal: *Deo patri sit gloria — et Filio qui a mortuis — surrexit*, etc. — Un très grand nombre de mss., et avec eux le vieux bréviaire des Citerciens et celui des Dominicains, ont à sa place cette autre que nous avons déjà mentionnée plus haut :

« Sit laus Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito :
Nobisque mittat Filius
Charisma sancti Spiritus. »

XXIII

HYMNES DE LA FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ

AUX VÊPRES

Jam sol recedit igneus :
Tu lux perennis Unitas,
Nostris, beata Trinitas,
Infunde amorem cordibus.

Te mane laudum carmine,
Te deprecamur vespere;
Digneris ut te supplices
Laudemus inter cœlites.

Patri, simulque Filio,
Tibique, sancte Spiritus,
Sicut fuit, sit jugiter,
Sæclum per omne gloria. Amen.

A MATINES

Summæ Parens clementiæ,
Mundi regis qui machinam,
Unius et substantiæ,
Trinusque Personis Deus.

Da dexteram surgentibus,
Exurgat ut mens sobria,

Flagrans et in laudem Dei,
Grates rependat debitas.

Deo Patri sit gloria,
Natoque Patris unico,
Cum Spiritu Paraclito,
In sempiterna sæcula.

AUX LAUDES

Tu Trinitatis Unitas,
Orbem potenter quæ regis,
Attende laudis canticum,
Quod excubantes psallimus.

Ortus refulget lucifer,
Præitque solem nuntius,
Cadunt tenebræ noctium :
Lux sancta nos illuminet.

Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum Spiritu Paraclito
Nunc et per omne sæculum.

L'hymne des Vêpres n'est autre que celle du samedi férial. L'hymne de Matines emprunte la Ire strophe à la même Heure du samedi également, et la IIe à l'hymne des Laudes de la VIe Férie. Celle des Laudes a sa Ire strophe semblable à la Ire de l'hymne de Matines de la VIe Férie, et la IIe comme la IIIe de l'hymne des Laudes de cette même Férie.

Nous n'avons donc pas à interpréter ici ces trois hymnes de la fête de la sainte Trinité, l'ayant déjà fait au Psautier, auquel nous renvoyons le lecteur. Grancolas[1] trouve (que n'a-t-il pas trouvé, cet étrange liturgiste gallican!) que l'hymne : *O lux*

[1] *Commentaire hist. sur le Bréviaire romain*, ouvrage déjà maintes fois cité, t. II, p. 390. Paris, 1727.

beata Trinitas [1], sauf le mot Trinité, « n'a aucun rapport au mystère ».

Si on veut bien relire avec quelque attention notre commentaire, on verra que, dans cette hymne, comme dans les deux autres, la brièveté n'y est pas du tout l'insuffisance.

En réduisant à deux strophes seulement, en dehors de la Doxologie, chacune de ces trois hymnes, saint Pie V, sans engager d'aucune façon ses successeurs sur la chaire apostolique, agit pour lors avec une sagesse qu'on ne saurait assez louer. Ce n'est pas, en effet, chose si facile de célébrer dans une mesure ou un rythme quelconque la sainte Trinité, sans courir le péril de porter quelque atteinte, si légère soit-elle, à la rigueur dogmatique, et de sacrifier beaucoup peut-être aussi de la convenance de la forme; et nous pouvons justement appliquer aux nombreuses hymnes que le moyen âge nous a léguées pour la fête de la sainte Trinité ce que le docte continuateur de l'*Année liturgique* de dom Guéranger a dit des vieilles Séquences de cette même fête: « Elles sont très surchargées de termes métaphysiques, et généralement peu mélodieuses et peu poétiques. On y parle le langage de l'école avec une rudesse qui risquerait de n'être pas goûtée des lecteurs d'aujourd'hui. »

L'institution officielle et vraiment canonique de la fête de la Sainte-Trinité ne date, il est vrai, que de Jean XXII (†1334); mais bien avant déjà, en 920, Étienne, évêque de Liège, l'avait établie dans son église; et depuis lors jusqu'à 1568, où saint Pie V publia son bréviaire, dont il imposa l'obligation *Urbi et Orbi*, les hymnes en l'honneur de ce grand mystère avaient eu certes tout le temps de s'accumuler dans les hymnaires des cathédrales et surtout des monastères. Mone, qui n'avait cependant à sa disposition qu'un nombre assez restreint de manuscrits, en a recueilli à lui seul dix-sept [2], dont deux seulement, plus acceptables: *Adesto, sancta Trinitas*, et *O Trinitas laudabilis*, sont encore en usage chez les Dominicains. Quelques églises, il est vrai, notamment celle d'Arles, comme

[1] C'est par ce vers que commence l'hymne primitive. Elle débute aujourd'hui par le suivant :

« Jam sol recedit igneus. »

[2] *Hymni latini medii ævi*. — Cf. notre *Recensus*, t. I.

en fait foi son bréviaire de 1549 (nous n'en avons vu que celui-là), préférèrent à toutes ces productions plus ou moins hasardées les Ambrosiennes, dans lesquelles, sous une forme ou sous une autre, il est fait mention des trois Personnes divines. C'est ainsi que, devançant le choix de Pie V, elles affectèrent à cette fête les deux hymnes: *O lux beata Trinitas*, et *Tu Trinitatis Unitas*, avec cette différence que celle-ci fut reproduite en entier, bien que les quatre strophes suivantes n'eussent trait en aucune façon au mystère du jour, et assignée à Matines, comme elle l'est du reste à la VI[e] férie. Ajoutons toutefois que ces mêmes églises ne furent pas assurément trop mal inspirées en plaçant aux Laudes l'hymne magistrale de la II[e] Férie: *Splendor paternæ gloriæ,* où les trois adorables Personnes sont si fréquemment et en si beaux termes invoquées.

Pour nous, quoi qu'il en soit, aurions-nous bien le droit de nous plaindre, quand, avec l'Église Maîtresse, nous chantons aujourd'hui ces trois petites hymnes que l'illustre pontife saint Pie V a mises sur nos lèvres pour cette fête, et qui, dans leur laconique simplicité, n'en sont pas moins un triple et noble élan de louange et d'amour vers la sainte et indivisible Trinité? « En présence de cet auguste mystère, dit le P. Faber [1], nous demeurons comme des enfants muets d'admiration, frappés d'un saint respect, mais dont l'effroi n'exclut pas une joie vive et pure. L'Église même nous étonne par le caractère *tout enfantin* de ses offices, le jour de la fête de ce mystère, devant lequel elle ne cesse de répéter ce cri: *O beata Trinitas! O beata Trinitas!* »

[1] *Le Saint-Sacrement*, t. I, p. 284. Paris, Bray, 1857.

XXIV

HYMNE AUX VÊPRES

DE LA FÊTE DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST

Auteur : *S. Thomas d'Aquin.*

Pange, lingua, gloriosi
Corporis mysterium,
Sanguinisque pretiosi,
Quem in mundi pretium
Fructus ventris generosi
Rex effudit gentium.

Nobis datus, nobis natus
Ex intacta Virgine,
Et in mundo conversatus,
Sparso verbi semine,
Sui moras incolatus
Miro clausit ordine.

In supremæ nocte cœnæ
Recumbens cum fratribus,
Observata lege plene
Cibis in legalibus,
Cibum turbæ duodenæ
Se dat suis manibus.

Verbum caro, panem verum
Verbo carnem efficit :
Fitque sanguis Christi merum,
Et si sensus deficit,
Ad firmandum cor sincerum
Sola fides sufficit.

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui :
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui :
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

Genitori, genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio :
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

CODD. MSS. Cant. s. XIII. — *Sarisb.* s. XIV. — *Ebor.* s. XIV. — (Édit. angl. de l'*Hymn. Sarisb.*). — *Genovef.* s. XIV. (P.).

Synopsis. — Dans cette première hymne eucharistique, l'Église, par la bouche du Docteur angélique saint Thomas, s'excite à célébrer le grand mystère du glorieux corps du Sauveur et du sang précieux que le Roi des nations, fruit béni d'un noble sein, versa pour la rançon du monde. Entrant tout d'abord dans la contemplation de ce mystère d'amour, elle dit que c'est à nous que le divin Rédempteur fut donné, que c'est pour nous qu'il naquit de la Vierge sans tache, qu'il vécut sur la terre et que, après y avoir jeté la semence de sa parole, il voulut clore les jours de son pèlerinage par la plus admirable de ses merveilles. Évoquant alors le souvenir de cette nuit à jamais mémorable de la dernière Cène du Sauveur, elle nous le montre, après qu'il eut préalablement accompli les prescriptions légales de la Pâque mosaïque, se faisant lui-même notre Pâque, et de

ses propres mains se donnant d'abord en nourriture aux Douze qu'il a choisis. « Oui, ajoute-t-elle, le Verbe fait chair change par sa parole le pain en sa chair divine, et le vin à son tour devient le sang du Christ. Et si la raison défaille ici, la foi suffit pour convaincre un cœur droit et sincère. Donc, humblement prosternés, adorons le sublime Sacrement; que le rit antique s'efface devant le nouveau et que la foi supplée à l'impuissance des sens.

L'Église termine ce premier chant par une grandiose Doxologie, qui est l'écho de l'éternel cantique du ciel à la gloire et à la louange de ce même Dieu, dont la face adorable se dérobe ici-bas sous les voiles de son auguste mystère [1].

Critique. — Cette hymne, comme les deux suivantes et tout l'Office du Saint-Sacrement, fut composé, sur l'ordre d'Urbain IV, par saint Thomas d'Aquin, alors que celui-ci enseignait publiquement la théologie à Orvieto, c'est-à-dire, selon les uns, en 1262 ou 1263, et, selon les autres, en 1264, l'année même de la mort de l'illustre pontife. Quelques auteurs, paraît-il, avaient dans les commencements disputé à saint Thomas ce magnifique office, probablement sans doute parce qu'il en existait déjà un autre avant lui dans l'église de Liège, où la Fête-Dieu avait été établie en 1246 par décret synodal de l'évêque Robert de Torôte, sur l'initiative et les instances de la bienheureuse Julienne du Mont-Cornillon. Mais, affirme Dom Martène, la savante dissertation du P. Noël Alexandre ne laisse plus le moindre doute à cet égard (*minimum dubitandi scrupulum*) [2].

Le mètre employé par saint Thomas, dans la composition de cette hymne, est le même que Claudien Mamert avait appliqué

[1] *Apoc.* IV, 9; VII, 12; XIX, 1, 5.

[2] *De Antiq. Eccles. Ritibus.*, l. IV, c. XXX. — Le cardinal Tomasi a dit aussi dans son *Hymnaire:* « Licet ab aliquibus dubitatum sit an officium festi Corporis Christi a D. Thoma Aquinate compositum fuerit ac proinde tres hinc sequentes hymnos ad officium illud pertinentes, nunc temporis pro festo habetur, dubium omne submovente constitutione Xisti IV, edita t. III. Bullarii novissimi fratrum Prædicatorum, p. 555, in qua affirmatur hujus officii auctorem fuisse D. Thomam Aquinatem. Consule prosperum Lambertini cardinalem archiep. Bonon. Nunc Benedictum XIV. De Festis D. N. J. C. et Deiparæ Virginis. »

déjà au *Pange lingua... prælium certaminis* de la Passion; « mais, comme nous l'avons dit, en l'affranchissant enfin des entraves de la quantité, pour qu'il pût se mouvoir à l'aise dans le champ libre et si riche du syllabisme rimé, l'immortel auteur de l'hymne eucharistique *Pange, lingua,... corporis mysterium* l'éleva à sa plus haute perfection. » Ce chant, comme celui du frère du saint évêque de Vienne, se mesure actuellement dans nos bréviaires en six vers, dont les 1er, 3e, 5e sont *Trochaïques dimètres complets*, les 2e, 4e, 6e *Trochaïques dimètres catalectiques*. Pour mieux en apprécier le charme rythmique, écrivons-le en strophes de trois vers seulement chacune, alors *Trochaïque tétramètre catelectique*, ainsi qu'il figure dans tous les manuscrits et les plus anciens imprimés:

« Pange, lingua, — *gloriosi* — corporis mysterium,
Sanguinisque — *pretiosi* — quem in mundi pretium
Fructus ventris — *generosi* — Rex effudit gentium. »

La quantité n'a plus rien à voir ici, et toute cette nouvelle versification repose maintenant sur la triple base de l'accent, de la numération des syllabes et de la rime, qui prêtent à son évolution une netteté et un éclat qu'on ne saurait trop admirer.

On le voit, ces vers se divisent en trois coupures, comme les vers *politiques*[1] des comiques latins; mais la rime s'y trouve plus artistiquement agencée que partout ailleurs, même chez tous les autres poètes chrétiens, qui ont employé ce vers de quinze syllabes; c'est-à-dire que ce sont les deuxièmes parties qui riment entre elles, aussi bien que les trois *sdrucioli* de la fin [2].

[1] On ne sait pas au juste, dit Mgr d'Avanzo (aujourd'hui cardinal), pourquoi ces vers ont été appelés *politici*, c'est-à-dire peut-être *politi*, dans le sens qu'on dit quelquefois *politi sermones*, mais plus probablement *politici*, c'est-à-dire *civiles et populares*.

[2] Celui cependant qui se rapproche le plus de cette nouvelle forme de saint Thomas est l'auteur incertain du poème *De Laudibus Virginis*, que plusieurs attribuent à saint Bernard, où les rimes des deux premières coupures se font écho entre elles. En voici un exemple pris à cette double strophe de l'hymne VI:

« Margar*ita* — Summi s*ita* — Regis diademate,
Quæ cunct*arum* — grati*arum* — es ornata Stemmate, »
« Maris st*ella* — Dei c*ella* — virtutisque speculum,
Quam mir*atur* — et præc*atur* — universum sæculum, etc. »

Cette façon de couper le vers *politique* lui prête une merveilleuse beauté et semble particulièrement propre aux élans d'une âme qui, enflammée d'amour, est dans une continuelle aspiration vers l'objet de son chant [1]. »

« Saint Thomas, dans ses hymnes presque surnaturelles, dit le P. Faber, sait concilier la sévérité inflexible du dogme avec une douceur et une mélodie qui ressemblent plutôt à un écho du ciel qu'à la poésie de la terre [2]. »

« Devant le Sacrement de l'amour, son génie se transforme, et au lieu du rude latin de la scolastique, nous l'entendons chanter des hymnes et des cantiques que les anges envieraient : docteur par la pensée, il est poète par l'amour [3]. » Il est plus que poète, mais encore tout à la fois *compositeur, musicien* et *chanteur accompli*. Nous avons maintenant pour l'affirmer le témoignage d'un précieux manuscrit tout récemment découvert (1882) par l'abbé Guerrino Amelli [4], et inscrit au catalogue de la bibliothèque de l'université de Pavie, sous le titre de *Thoma de Aquino presbiter. De Arte musica* [5].

C'est l'heureux ensemble de ces rares qualités qui imprime aux hymnes du Docteur angélique ce cachet de suave grandeur auquel Luther lui-même rendait hommage; aussi tant que vécut l'hérésiarque, et jusqu'au triomphe des Sacramentaires, les églises réformées d'Allemagne continuèrent-elles à les chanter [6]. Et quand le pape Urbain VIII entreprit la révision du bréviaire, il ne voulut pas que la commission chargée par lui de la correction des hymnes touchât en rien à celle du Saint Sacrement. « Nec immerito, dit le P. Guyet [7], tanta siquidem est rythmorum illorum mixta cum eruditissimi sensus expres-

[1] *Lettre de Mgr d'Avanzo, évêque* (aujourd'hui cardinal) *de Calvi et Teano*, p. 34, note 1. Lille, société de S. Paul, 1878.

[2] *Le Saint-Sacrement*, t. I, p. 2. — Paris, Bray, 1857.

[3] Mgr de la Bouillerie, archevêque de Perga. Panégyrique de saint Thomas d'Aquin, prononcé le 7 mars 1882, dans la basilique de Saint-Sernin à Toulouse.

[4] Conservateur à Milan de la Bibl. ambrosienne, lequel a présidé naguère le congrès d'Arezzo.

[5] Cf. l'auteur pseudonyme (A. Super) de l'intéressante brochure qui vient d'être éditée à Paris, par Dumoulin, 1883, intitulée : *Décadence et Restauration du chant liturgique* (grand in-8°, pp. 150).

[6] Cf. Daniel, *Thesaurus Hymnologicus*, t. I, p. 252.

[7] *Heortologia*, l. III, q. v.

sione suavitas, nulla ut iis æquari possit metri cujuscumque politioris ratio exquisitissima [1]. »

L'église de Saint-Martin de Liège fut une des premières à accepter le nouvel office de saint Thomas; elle crut cependant devoir retenir quelque chose de son ancien bréviaire, les hymnes en particulier qui s'y chantent encore aux petites Heures, et que l'on peut voir chez les Bollandistes [2], lesquels, d'après un vieil antiphonaire, ont reconstitué à peu près tout l'office primitif, composé par le clerc Jean à la prière et avec le concours de la bienheureuse Julienne [3].

En dépit de la bulle *Transiturus* d'Urbain VIII et de la nouvelle promulgation qu'en fit Clément V au Concile de Vienne, les églises de France n'adoptèrent guère le nouvel office de saint Thomas avant 1318, alors que Jean XXII confirma et consacra définitivement les décrets de ses prédécesseurs, en les insérant au corps du droit dans les Clémentines.

Quant à la place assignée au *Pange lingua*, elle n'était pas

[1] Grancolas (*Commentaire hist. du Brév. rom. jam passim. cit.*), qui, dans l'espèce, opine toujours à rebours du bon sens, n'a pas manqué de dire que les hymnes de saint Thomas n'ont ni pieds ni cadence et ne sont qu'une pure rime ou rimaille, et que le *Pange lingua* en particulier est une hymne *très plate*. Peut-on pousser plus loin la sottise? S'il y a ici platitude, elle n'existe certainement que dans le cerveau de cet étonnant Sorboniste.

[2] *Acta. SS. April.*, t. I, p. 904, ancienne édit.

[3] Cf. pour cet office l'*Année liturgique* de Dom Guéranger, si savamment continuée par D. L. F., qui nous en donne un triple fragment : 1° la série des Antiennes pour chaque jour de l'Octave à *Benedictus* et à *Magnificat*, dont la première commence par ces mots : *Animarum cibus;* 2° les quatre hymnes des petites Heures; 3° celle des Complies. Faisons observer que le texte de cette dernière varie dans les mss. et les livres : c'est ainsi que les Cisterciens, qui, à leur office votif du Saint-Sacrement, l'ont divisée entre les Vêpres de la veille et les Laudes du jour, débutent, comme Mone, par la strophe : *Christus lux indeficiens,* laquelle ne figure pas dans la leçon des Bollandistes, et que, pour la strophe VI : *O cœleste convivium,* les vers 2 et 4 se trouvent ainsi modifiés dans celle des Cistirciens :

2. « O beatorum gloria. »
4. « Duc nos ad cœli gaudia. »

Mone, qui n'a des Bollandistes ni la strophe I : *Christus vere noster cibus,* ni la VIe : *O cœleste convivium,* nous en fournit en revanche cinq autres (t. I, p. 268), extraites des mss. de Reichnau, n. 36, Bl. 44, et de Carlsruhe, O. N. Bl. 12, tous deux du XIVe s. Ces divergences prouvent assez que, selon les lieux, le primitif office de Liège subit maints retranchements et plusieurs interpolations.

la même dans les divers hymnaires des cathédrales et monastères. L'église de Salisbury le chantait à Matines; celle de Strasbourg, à Complies; celle de Toulouse, seulement aux Ires Vêpres, et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, seulement aux IIes.

Commentaire.

« Pange, lingua gloriosi
Corporis mysterium,
Sanguinisque pretiosi,
Quem in mundi pretium
Fructus ventris generosi
Rex effudit gentium. »

« Chante, ô ma langue, le mystère du glorieux corps et du sang précieux que versa, pour la rançon du monde, le Fruit béni d'un noble sein, le Roi des nations. »

Pange lingua. — Magnifique début que saint Thomas a emprunté à l'auteur de l'hymne matutinale de la Passion [1], mais qui convient admirablement ici.

Gloriosi corporis. — Dans son état mortel, le corps de Jésus-Christ, à raison de son union hypostatique avec la Personne du Verbe, opérait déjà de bien grands prodiges, de telle sorte qu'au seul contact de ses vêtements il s'échappait de ce corps sacré une vertu divine, qui non seulement guérissait les malades, mais convertissait encore les cœurs. Quels miracles n'opère-t-il pas maintenant qu'il est glorifié, et que nous le recevons comme nourriture dans son auguste Sacrement!

Sanguinisque pretiosi. — Ce sang nous est doublement précieux, et parce qu'il est le sang de l'Homme-Dieu, et parce qu'il est le prix de notre rachat.

Fructus ventris generosi. — Ce vers nous rappelle à la fois la promesse de Dieu à David: *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam* (*Ps.* CXXXI), et la parole d'Élisabeth à Marie:

[1] On le remarque en tête de plusieurs hymnes du moyen âge. Adalbert Daniel en relate jusqu'à douze. Citons entre autres celle de saint Nicolas: *Pange lingua gloriosi præsulis præconium.* — Et celle de sainte Agnès: *Pange lingua gloriosæ virginis mysterium.*

Benedicta tu inter mulieres; et benedictus fructus ventris tui. (*Luc.* I, 42.)

Generosi. — Synonyme de *nobilis*. La Vierge-Mère n'était-elle pas issue de la race illustre de David [1]?

« Rex effudit gentium. »

Jésus-Christ est justement appelé le *Roi des nations*, et c'est sous ce glorieux titre que, dans l'invitatoire aussi à Matines de ce jour, l'Église nous convie à l'adorer: *Christum Regem dominantem gentibus, venite adoremus*.

A vrai dire, de la crèche vers laquelle accourent, pour adorer le Sauveur, les rois de l'Orient, jusqu'à la croix au haut de laquelle Pilate, ayant pris au sérieux l'affirmation de Jésus: *tu dicis quia Rex sum ego*, la consacre par cette mémorable inscription qui fait le désespoir des Juifs, toute la vie de l'Homme-Dieu n'a été que l'histoire de sa royauté. Mais c'est principalement dans l'Eucharistie qu'il a voulu l'exercer, au sein de son Église, dont les limites touchent déjà aux extrémités mêmes du monde. Oui, c'est à ce banquet royal que « toutes les familles des nations », les pauvres et les riches de la terre, sont rassasiés et tombent à genoux devant lui; « parce que le règne appartient au Seigneur, et il dominera sur tous les peuples [2] ».

« Nobis datus, nobis natus
Ex intacta Virgine,
Et in mundo conversatus,
Sparso Verbi semine,
Sui moras incolatus
Miro clausit ordine. »

[1] Encore Grancolas: ce délicat singulier ne prétend-il pas que le vers en question: *Fructus ventris generosi*, appliqué au Sauveur, est peu convenable? Retranchait-il donc alors de l'*Ave, Maria*, que la sainte Église lui mettait plusieurs fois le jour sur les lèvres, ces mots: *Benedictus fructus ventris tui Jesus?*

[2] « Quoniam Domini est regnum: Et ipse dominabitur gentium. » (*Ps.* XXI.) — Et ce n'est pas seulement d'une royauté occulte et plus ou moins refoulée au fond des consciences que parle le Psalmiste, mais d'une royauté sociale dont les institutions et les lois des États chrétiens affirment publiquement et aux yeux de tous la présence et l'action. C'est la thèse que M. Léon Collinet a si nettement et si brillamment développée au Congrès eucharistique de Liège (juin 1883).

Nobis datus. — « Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. » (*Joan.* III, 16.)

Nobis natus. — « Puer natus est nobis, et Filius datus est nobis: cujus imperium super humerum ejus[1]. »

Et in mundo conversatus. — « Et post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. » (*Barh.* III, 38.)

Sparso verbi semine. — C'est Jésus-Christ, en effet, qui est le divin Semeur descendu sur la terre, pour y semer le bon grain de sa prédication évangélique: « Ecce exiit qui seminat seminare. » (*Matth.* XIII, 3.)

« Sui moras incolatus
Miro clausit ordine. »

Chaque jour du pèlerinage de l'Homme-Dieu sur la terre était pour lui un douloureux retard. Son cœur sacré n'aspirait-il pas à chaque instant vers ce baptême de sang, par lequel devait enfin se consommer son œuvre, et dont il disait à ses apôtres : « Baptismo autem habeo baptizari ; et quomodo coarctor usquedum perficiatur? » (*Luc.* XII, 50.) — Mais ce baptême ne pouvait s'accomplir avant le grand acte destiné à en perpétuer la mémoire, pour en assurer les fruits à travers les siècles[2]. C'est ce qui lui faisait dire encore en se mettant à

[1] Introït de la messe du jour de Noël d'après le texte d'Isaïe (IX, 6), ainsi modifié par l'Église, qui est, dit saint Bernard, la souveraine maîtresse des Écritures. C'est sans doute de cet introït que se sont inspirés certains auteurs, tels que G. Cassandre, Clicthoue et Adalbert Daniel, pour adhérer à quelques mss. qui font passer *nobis natus* avant *nobis datus*, sans réfléchir peut-être que si cette leçon pouvait convenir à une hymne ou à une prose de Noël, elle s'adapte moins bien à la fête du Saint-Sacrement. — Quoi qu'il en soit, l'emprunt de saint Thomas à la prose d'Adam de Saint-Victor: *Nato nobis salvatore*, n'est pas aussi servile que l'a cru M. l'abbé Misset. — (Cf. *les Lettres chrétiennes*, sept., octob. 1882.) C'est par une distraction, bien pardonnable du reste, qu'il cite à cet endroit la leçon inexacte de la première édition de M. Léon Gautier, alors qu'il avait à sa disposition déjà la deuxième, où le savant professeur de l'École des chartes, d'après le ms. 15615 de la Bibl. nationale, et le 110 de celle de l'Arsenal, rétablit ainsi les vers 4 et 5 de la strophe I de cette prose :

« Nobis natus, nobis datur.
Et nobiscum conversatur. »

[2] Cf. la Collecte de ce jour : *Deus, qui nobis sub Sacramento mirabili...* etc.

table avec eux la veille de sa mort: « Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar. » (*Luc.* XXII, 15.) — Enfin, l'heure était venue où, par l'inauguration du culte nouveau qui devait se résumer tout entier dans l'Eucharistie, il allait, en opérant la plus admirable de ses merveilles, clore son séjour mortel ici-bas, pour y substituer la perpétuité de sa présence glorieuse au milieu de nous, sous les voiles de son ineffable Sacrement.

« In supremæ nocte cœnæ
Recumbens cum fratribus,
Observata lege plene
Cibis in legalibus,
Cibum turbæ duodenæ
Se dat suis manibus. »

Fratribus. — C'est le nom tout de grâce et d'amour que le Sauveur se plaisait à donner à ses disciples. Il l'avait prononcé déjà par la bouche du Roi-prophète au psaume XXI, dont la seconde partie est tout entière eucharistique: « Narrabo nomen tuum fratribus meis, » et il l'emploie encore après sa résurrection, en s'adressant d'abord aux saintes femmes, et puis à Madeleine en particulier: « Ite, nuntiate fratribus. » (*Matth.* XXVIII, 10.) — « Vade autem ad fratres meos. » (*Joan.* XX, 17.)

Que ce doux nom de *frères* convint surtout aux apôtres, dans cette solennelle circonstance où débordait envers eux la divine charité du bon Maître, c'est ce que la sainte Église a parfaitement compris, elle qui, en usant ici de ce mot, l'applique assurément aussi à tous ses enfants lorsqu'ils viennent à leur tour s'asseoir au banquet sacré de leur frère aîné Jésus, son royal Époux [1].

« Observata lege plene
Cibis in legalibus. — »

Le Sauveur qui, parlant de l'ancienne loi, avait dit: « Non veni solvere, sed adimplere » (*Matth.* V, 17), en demeura jusqu'à la fin le fidèle observateur. Aussi ne procéda-t-il à

[1] « Primogenitus in multis fratribus. » (*Rom.* VIII, 29.)

l'institution de la nouvelle Pâque, qu'après avoir accompli à la lettre toutes les prescriptions légales de la Pâque antique.

« Cibum turbæ duodenæ
Se dat suis manibus. »

Et alors, de ses propres mains, il se donne lui-même en nourriture aux douze qu'il s'était choisis, et auxquels il avait dit un jour: « Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum » (*Luc.* XII, 32) : Royaume de Dieu et vie éternelle, dont il leur confère maintenant le précieux gage dans le Sacrement de son amour [1].

Mais qu'est-il donc advenu entre l'issue de la Pâque mosaïque et la célébration de la Pâque nouvelle? Le plus grand des miracles, que la strophe suivante nous signale en ces termes:

« Verbum caro panem verum
Verbo carnem efficit [2]:
Fitque sanguis Christi merum — »

Le Verbe fait chair, d'une seule parole bien autrement puissante que celle qui fit faillir le monde du néant, change le pain en sa chair divine, et le vin en son sang. Mystère sublime que la sainte Église a si heureusement exprimé par le mot *Transsubstantiation.*

« Et si sensus deficit [3],
Ad firmandum cor sincerum [4]
Sola fides sufficit. »

[1] Denys le Chartreux cite à cet endroit ce quatrain assonancé dont la provenance nous est encore inconnue, mais qui achève fort gracieusement le tableau de la Cène:

« Rex sedet in cœna,
Turba cinctus duodena:
Se tenet in manibus,
Se cibat ipse cibus. »

[2] *Verbum caro — Verbum carnem* forment une double et fort belle allitération qui, en réveillant l'attention sur l'ineffable prodige, nous rappelle avec le vers suivant cet autre passage de saint Thomas à la IV[e] leçon de Matines: « Et hoc insuper, quod de nostro assumpsit (Unigenitus si quidem Filius) totum nobis contulit ad salutem. »

[3] *Sensus,* à cet endroit, s'entend moins des sens extérieurs, comme à la strophe suivante, que de l'intellect et du jugement isolés de la foi.

[4] Nous traduisons *cor sincerum* par *cœur pur,* qui est l'acception la plus conforme à l'étymologie du qualificatif latin, et qui nous rappelle en outre

Et si la raison défaille ici, la foi seule suffit pour rassurer le cœur pur. C'est trop peu dire encore; car la foi eucharistique introduit l'âme fidèle dans un ordre miraculeux, dont la présence visible du Sauveur n'aurait certainement jamais enfanté tous les prodiges. N'est-ce pas principalement de la foi à ce profond mystère que le Sauveur a dit: « Beati qui non viderunt, et crediderunt? » (*Joan.* xx, 29[1].)

« Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui :

« Adorons donc prosternés ce grand Sacrement, » d'autant plus grand que Jésus-Christ s'y fait plus petit, qu'il nous y témoigne plus de condescendance et nous y éleve plus haut dans les indicibles communications de sa divine charité [2].

fort à propos, au sujet de ce mystère, la parole de Notre-Seigneur : « Beati mundo corde; quoniam ipsi Deum videbunt. » Cette béatitude, en effet, ne s'applique pas seulement à la vision de Dieu dans le ciel, mais aussi à la vision de Dieu sur la terre à travers les ombres eucharistiques. Celle-la n'est-elle pas la récompense de celle-ci, qui seule est méritoire ?

[1] « Il en est, dit le P. Faber, à qui Dieu a accordé le don de reconnaître par un sentiment intime les lieux où le saint Sacrement est gardé; à d'autres de discerner par le goût une hostie consacrée d'une autre qui ne l'est pas; à d'autres enfin de se laisser conduire vers le tabernacle où réside l'objet caché de notre amour par la suave odeur des parfums qu'il répand. Quelques-uns ont reçu la sainte communion des mains même de Notre-Seigneur; quelques autres, de la main des anges; d'autres ont été témoins dans l'hostie des visions les plus magnifiques; d'autres encore ont reçu Notre-Seigneur au travers de leur chair de la même manière que, après sa résurrection, il passa avec son corps glorifié au travers des portes fermées: tel fut le privilège de sainte Julienne Falconiéri. Pour saint Philippe de Néry, le saint Sacrement a été plus d'une fois l'unique aliment et le soutien de la vie naturelle. Les ossements de saint Pascal Baylon frappaient contre son cercueil toutes les fois que l'hostie était élevée dans l'église où il était enseveli : c'étaient ces fameux *colpi di san Pasquale,* sur lesquels on a tant parlé et tant écrit. » (*Le Saint-Sacrement,* t. I, p. 129. Trad. de M. F. Bernhardt.)

[2] Pour nous révéler sa gloire dans l'œuvre de la création, par exemple, il suffit à Dieu d'une parole : *Dixit, et facta sunt;* mais quand il s'agit de se faire petit pour se rapprocher de nous, il fait appel alors à toute l'énergie de sa puissance. N'est-ce pas ce que proclame l'heureuse Vierge dans son immortel cantique, lorsqu'elle s'écrie : *Fecit potentiam in brachio suo ?* Elle ne visait pas seulement alors les inconcevables abaissements de l'incarnation, mais aussi et surtout ceux bien plus profonds encore de l'Eucharistie, qui devait en perpétuer et nous en appliquer à jamais les salutaires fruits.

C'est ce que le P. Faber appelle si bien les *criterium* des plus grandes œuvres de Dieu, qui se retrouvent tous le plus excellemment dans le prodige de la *Transsubstantiation.*

« Et antiquum documentum...
Novo cedat ritui :

« Et que l'antique rit cède la place au nouveau. » — « In hac mensa novi Regis, dit encore saint Thomas dans son incomparable Séquence, novum pascha novæ legis phase vetus terminat. — Vetustatem novitas, umbram fugat veritas, noctem lux eliminat. »

La vérité chasse l'ombre, et c'est de cette vérité sans doute que le Sauveur disait à la Samaritaine: « ... Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. » (*Joan.* IV, 23.)

« Præstet fides supplementum
« Sensuum defectui. »

Les sens peuvent me tromper; mais quand le Seigneur et le Maître a dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* qui donc pourrait hésiter encore? Jésus-Christ ne m'a pas trompé, et sa parole infaillible demeure comme le plus sûr garant de ma foi [1].

Quant à la Doxologie, ajoutons seulement à ce que nous en avons dit déjà au *Synopsis* que les expressions *Genitori Genitoque — Procedenti ab utroque — Compar —* sont empruntées, mais dans un autre agencement aux deux premières strophes de la IIe prose d'Adam de Saint-Victor, pour la fête de la Pentecôte. (*Cf.* Léon Gautier, IIe édit. 1881.)

[1] Pour nous, dans l'Eucharistie, « tout est mort, dit Bossuet, il n'y a que l'ouïe qui vive, et elle ne vit que pour Jésus-Christ, et ne connaît plus que sa voix. Tous vos sens vous trompent, excepté l'ouïe. La vue et le goût disent : c'est du pain; le toucher et l'odorat se joignent à eux : il n'y a que l'ouïe qui rapporte bien, parce qu'elle vous annonce en simplicité le témoignage de Jésus-Christ; et pour bien recevoir ce grand témoignage, vous démentez votre propre vue, vous désavouez votre goût, vous résistez à votre raison pour abandonner tous vos sentiments à Jésus, qui vous instruit par la seule ouïe. » (*Serm. sur la soumission due à la parole de Jésus-Christ.*)

XXV

HYMNE A MATINES

DE LA FÊTE DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST

Auteur : *S. Thomas d'Aquin*

Sacris solemniis juncta sint gaudia,
Et ex præcordiis sonent præconia :
Recedant vetera, nova sint omnia,
Corda, voces, et opera.

Noctis recolitur cœna novissima,
Qua Christus creditur agnum et azyma
Dedisse fratribus, juxta legitima
Priscis indulta patribus.

Post agnum typicum, expletis epulis
Corpus dominicum datum discipulis,
Sic totum omnibus, quod totum singulis,
Ejus fatemur manibus.

Dedit fragilibus corporis ferculum,
Dedit et tristibus sanguinis poculum,
Dicens : Accipite quod trado vasculum,
Omnes ex eo bibite.

Sic sacrificium istud instituit,
Cujus officium committi voluit

Solis presbyteris, quibus sic congruit
Ut sumant et dent cæteris.

Panis Angelicus fit panis hominum;
Dat panis cœlicus figuris terminum :
O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper, servus, et humilis.

Te trina Deitas unaque, poscimus,
Sic nos tu visita, sicut te colimus :
Per tuas semitas duc nos quo tendimus,
Ad lucem quam inhabitas. Amen.

CODD. MSS. — Comme à l'hymne précédente.

Synopsis. — « L'hymne des Vêpres, dit le docte continuateur de l'*Année liturgique*, résume le *mystère de la foi*[1] dans une doctrine profonde et concise. C'est elle que l'Église choisit de préférence pour chanter le divin Sacrement, et les deux dernières strophes forment la conclusion obligée des *Expositions* et *Saluts* dans le cours de l'année ». Celle qui nous occupe est sur un ton plus élevé et d'une poésie où éclate surtout le triomphe et l'allégresse.

Dans l'expression de la joie que l'Église désire exciter en nous pour célébrer dignement cette solennité nouvelle, elle veut que de notre part aussi tout soit nouveau, et nos cœurs et nos voix et nos œuvres.

C'est aujourd'hui, dit-elle, que nous fêtons la mémoire de la Cène dernière en cette nuit où, comme la foi nous l'enseigne, le Christ partagea avec ses frères l'Agneau et les azymes, selon le rite prescrit à nos Pères de l'ancienne alliance. Mais, après l'a-

[1] *Mysterium fidei.* Ces deux mots ne sont pas dans l'Évangile, mais comme plusieurs autres non moins authentiques, nous les tenons des Apôtres, dont l'enseignement oral a maintes fois suppléé au silence des Évangélistes. « Or, dit le P. Lebrun (*Explic. de la Messe*), le plus grand de tous les mystères et, pour ainsi dire, tout le secret de la foi, tout le secret de la religion, est que le sang d'un Dieu dût être versé pour le salut du monde. C'est là le grand mystère qui a été caché jusqu'à la mort et à la résurrection du Messie, et dont le sang répandu dans tous les sacrifices n'avait jamais été qu'une ombre et une figure. » (*Note de l'auteur.*)

gneau symbolique, le festin légal terminé, nous reconnaissons le corps du Seigneur donné de ses mains aux disciples, tout entier à chacun. Ils sont faibles, et pour les réconforter il leur présente l'aliment de son corps; ils sont tristes, et il leur offre le breuvage de son sang, disant : Prenez la coupe que je vous mets en main, et buvez-en tous.

Et maintenant l'Église, qui veut que ses enfants n'oublient jamais la mémorable institution de son Sacerdoce, et que ses ministres principalement en gardent toujours avec une pieuse reconnaissance le précieux souvenir, nous rappelle, avec saint Thomas, que le Sauveur établit ainsi ce sacrifice auguste, dont il n'a voulu confier le ministère qu'aux prêtres seuls, auxquels il appartient de s'en nourrir d'abord, et d'admettre ensuite les autres à sa mystérieuse manducation. C'est alors que dans son religieux enthousiasme elle s'écrie : « Le pain des Anges devient le pain des hommes ! Le pain du ciel met fin aux antiques figures. O prodige admirable ! le Seigneur est la nourriture du pauvre, du serviteur, d'une vile créature ! »

Enfin, dans la Doxologie si merveilleusement adaptée à cette fête, l'Église demande à Dieu que, puisque nous l'adorons caché sous les voiles de son Sacrement eucharistique, il daigne à son tour nous faire sentir les salutaires effets de sa visite ici-bas, en nous conduisant par ses heureux sentiers au but où nous tendons, à la lumière qu'il habite.

Critique. — Les strophes de cette hymne peuvent se partager en sept ou en quatre vers. La dernière forme est celle de nos bréviaires. Elle dérive de la strophe métrique composée de trois asclépiades et d'un glyconique, comme celle-ci d'Horace :

« Quis desiderio sit pudor aut modus
Tam cari capitis ? Præcipe lugubres
Cantus, Melpomene, cui siquidem dator
Vocem cum cithara dedit. »
(Ad Virgil.)

Nous retrouverons la même structure dans l'hymne des Martyrs :

« Sanctorum meritis inclyta gaudia
Pangamus, etc. »

Les trois premiers vers de notre *Sacris solemniis* sont donc des asclépiades *libres*, coupés en deux hémistiches égaux après la sixième syllabe (il y en a 12), et qui ont la pénultième brève, comme l'asclépiade *régulier*, dont nous venons de citer le type. Mais ce qui constitue l'originale beauté de cette pièce rythmique, c'est que ces trois premiers vers s'enchaînent entre eux par des rimes finales; que de plus les deux premiers sont encore liés ensemble par des rimes intérieures à la sixième syllabe, et que, en outre, dans le troisième, une rime, à la même place, sonne avec la rime finale du vers glyconique de huit syllabes terminant chaque strophe: *Vetera* — *Opera.*]

Cette hymne, généralement fixée à Matines, était cependant chantée aux Vêpres en quelques églises, comme à Salisbury et à Strasbourg.

Commentaire.

« Sacris solemniis[1] juncta sint gaudia,
Et ex præcordiis sonent præconia[2] :
Recedant vetera, nova sint omnia,
Corda, voces, et opera. »

« Mêlons nos joies à cette sacrée solennité, que du fond des cœurs résonne la louange; loin de nous la vétusté, que tout soit nouveau, les cœurs, la voix et les œuvres. » — Il n'y a pas sur le cycle catholique de solennité qui n'appelle nos louanges, puisque le mystère particulier dont chacune d'elles renouvelle la mémoire réclame toujours nos actions de grâces. Mais en celle-ci, vers laquelle convergent toutes les autres, et que, dans sa langue admirablement expressive, le peuple chrétien nomme si justement la *Fête-Dieu,* il ne peut y avoir de limite à la louange, parce que, en dépit de tous nos efforts, elle restera toujours au-dessous de celui qui, par amour pour nous, daigne

[1] *Solemnium,* et plus souvent encore *Solemnia,* est un néologisme du latin chrétien que l'on rencontre assez fréquemment dans les *Acta Sanctorum.* Il est d'autant mieux choisi qu'il s'applique ici à toute une festivale octave.

[2] *Præconia* n'est pas une louange quelconque, mais une louange éclatante et publique. L'heureuse allitération de ce mot avec *præcordiis,* dont la première acception est *poitrine,* comme aussi sa relation avec *voces,* nous semble justifier cette remarque.

aujourd'hui se livrer plus ostensiblement à nos adorations sur son trône eucharistique : « Quantum potes, tantum aude, quia major omni laude, nec laudare sufficis. »

Recedant vetera — Que tous les anciens sacrifices, que tous les vieux symboles disparaissent. — *Nova sint omnia* — Que tout soit nouveau sous la loi nouvelle de l'Hostie sans tache, dont le Sacrifice incessant est maintenant offert en tous les lieux du monde, de l'aurore au couchant[1], et qu'il n'y ait plus de vieil homme qui ose y participer, mais que tout aussi soit nouveau en nous : *Corda*, nos cœurs, pour aimer sans mesure l'Emmanuel, qui se donne tout entier à nous dans son auguste Sacrement ; *Voces*, nos voix, pour chanter plus mélodieusement ses incompréhensibles miséricordes[2] ; *Opera*, nos œuvres, pour

[1] « Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda... » (*Malach.* I, 11.)

[2] Notre voix, dans le plan de Dieu, est appelée à une sublime fonction : c'est par elle, en effet, qu'au sein des assemblées chrétiennes elle doit exalter la gloire et les bienfaits du Seigneur. L'institution du chant aux messes solennelles et à l'office canonial, non seulement dans les cathédrales et les chœurs monastiques, mais encore dans les plus humbles églises, pour la Messe paroissiale et les Vêpres des dimanches et fêtes au moins, n'a pas d'autre raison d'être. Comment donc se fait-il, hélas ! que beaucoup de fidèles se désintéressent aujourd'hui du chant liturgique et ne pensent pas employer mieux leur dévotion, qu'en lisant en silence dans leurs *Heures* ? Nous-mêmes prêtres, auxquels les occupations du ministère, toujours si multipliées le dimanche, laissent si peu de temps quelquefois pour la récitation intégrale du bréviaire, nous ne devons pas oublier que, lorsque nous assistons dans nos stalles à un office public, ce n'est que par une indulgente condescendance de l'Église qu'il nous est permis d'accomplir alors cette obligation sacrée. Dans ce cas même, n'y aurait-il pas quelque inconvenance à ne pas suspendre la récitation du bréviaire à certains moments de la messe, par exemple, tels que ceux de l'Évangile et du *Credo*, cette double profession de foi à laquelle de toute rigueur, ce nous semble, l'assistance entière doit prendre part ? Comment aussi nous désintéresser de cet émouvant dialogue qui prélude avec tant de majesté à la *Préface*, et n'avoir rien à répondre au célébrant, quand il nous invite à élever avec lui nos cœurs en haut : *Sursum corda ;* et à rendre grâces ensemble au Seigneur notre Dieu — *Gratias agamus Domino Deo nostro !* N'est-ce pas alors surtout que notre louange, comme le dit saint Thomas, doit être PLEINE et SONORE : *Sit laus plena, sit sonora ?* Ce devoir de la louange publique nous est rappelé presque à chaque page des saintes Écritures, au livre des Psaumes en particulier : « Bene psallite ei in vociferatione. » (*Ps.* XXXII, 3.) — « Psalmum dicite nomini ejus ; date gloriam laudi ejus. » (*Ps.* LXV, 2.) — « Benedicite gentes Deum nostrum ; et auditam facite vocem laudis ejus. » (*Ibid.* 8.) — L'auteur déjà cité du livre intitulé : *Décadence*

marcher désormais d'un pas immaculé dans la *nouveauté de la vie,* de cette vie de Jésus-Christ ressuscité, dont l'Apôtre écrivait aux Romains : « Ut quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus. » (VI, 4.)

« Noctis recolitur cœna novissima,
Qua Christus creditur agnum et azyma
Dedisse fratribus, juxta legitima
Priscis indulta patribus. »

« Nous célébrons la mémoire de la Cène dernière, en cette nuit où nous savons que le Christ partagea d'abord avec ses frères l'agneau et les azymes, selon la loi *miséricordieusement* donnée à nos pères de l'ancienne alliance. »

Juxta legitima. — « Id est, dit Denys le Chartreux, secundum tenorem præceptorum legalium. » C'est dans ce sens que cette locution est identiquement prise trois fois au chapitre XXIII du Lévitique: « Et vocabitis hunc diem celeberrimum atque sanctissimum : Legitimum sempiternum erit in cunctis habitaculis, et generationibus vestris. » (v. 21.)

Priscis indulta patribus. — Nous avons traduit *indulta* par une loi *misericordieusement* donnée. La Pâque mosaïque avec toutes ses prescriptions préparatoires, et tous les rites qui devaient accompagner la manducation de l'Agneau, était déjà le frappant symbole de la Pâque chrétienne; mais combien plus la signalait-elle par ses heureux effets, dont les deux principaux furent de soustraire Israël à la terrible exécution de l'Ange exterminateur, et de l'affranchir du joug cruel de Pharaon. Puisque donc l'Eucharistie devait être l'heureuse réalité de toutes ces figures, et la plus touchante manifestation de la bonté et de la miséricorde de Dieu à notre égard, ne convenait-

et Restauration du chant liturgique, nous fait observer que saint Thomas, traitant des futures probabilités célestes, a dit : « Credibile quod post resurrectionem erit in Sanctis laus vocalis. » Saint Jean, dans l'Apocalypse (cap. V et XIV), nous semble autoriser tout à fait cette présomption. Or, si nous devons chanter éternellement au ciel le *cantique nouveau,* pourquoi ne commencerions-nous pas à le faire résonner dès ici-bas sur nos lèvres mortelles, comme le pratiquait déjà le Psalmiste : « Cantabiles mihi erant justificationes tuæ in loco peregrinationis meæ. » (*Ps.* CXVIII, 54.)

il pas que, d'une certaine façon du moins, l'application anticipée s'en fît à nos pères du Vieux Testament. C'est pour cela que la Pâque leur fut moins imposée comme une loi ordinaire, qu'octroyée comme une loi toute de privilège et de faveur — *Priscis indulta patribus* [1].

« Post agnum typicum, expletis epulis,
Corpus Dominicum datum discipulis,
Sic totum omnibus, quod totum singulis,
Ejus fatemur manibus. »

Agnum typicum. — C'est-à-dire figuratif de l'Agneau eucharistique.

Expletis epulis. — Le repas de la vieille Pâque terminé.

Sic totum omnibus, quod totum singulis. — Le corps du Seigneur, que lui-même distribue de ses mains à ses disciples,

[1] C'est dans ce sens qu'on lit dans Isaïe : « Indulsisti genti, Domine, indulsisti genti. » (xxvi, 15.) — Et dans l'*Imitation* : « Saltavit devotissimus rex David coram Arca Dei totis viribus, recolens beneficia olim indulta patribus. » (L. IV, c. i, n. 7.) — Maintenant est-ce l'auteur de l'*Imitation* qui a emprunté cette locution *Indulta patribus*, et aussi l'*O quam suavis est*... (*Ibid.* c. xiii, n. 2), à saint Thomas, ou celui-ci a-t-il pris ce double passage dans l'*Imitation*? Voici ce qu'affirme à propos du dernier un manuscrit inédit des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. nat., 12436) : « ... Saint Thomas a tiré l'Antienne des Ires Vêpres du très saint Sacrement : *O quam suavis*... du IVe livre de l'*Imitation*, et non l'auteur de l'*Imitation* qui l'a tirée de saint Thomas. Car il n'y a aucune raison pourquoi cet auteur aurait changé les derniers mots de cette Antienne : *Esurientes reples bonis, fastidiosos divites dimittens inanes*, s'il les avait pris de saint Thomas; mais il est facile de se rendre raison pourquoi saint Thomas, ayant lu dans le IVe livre de l'*Imitation* cet endroit avec ces mots *reficere digneris*, il les a changés pour les adapter au cantique *Magnificat*, dont il a emprunté un verset pour finir son Antienne conformément à l'esprit de l'Église. C'est donc saint Thomas qui a eu devant les yeux le livre de l'*Imitation*, lorsqu'il a composé cette belle Antienne, et par conséquent ces livres étaient composés plus de cent vingt ans avant A-Kempis. » Ce document tend à établir que ce dernier, pas plus que le chancelier Gerson, n'a composé l'*Imitation*, et qu'elle est l'œuvre de Jean Gersen, bénédictin italien, probablement abbé d'un monastère de Verceil ou des environs de Verceil, qui vivait pendant la première moitié du xiiie s. — Nous n'avons pas à nous mêler à cette controverse, qui peut se prolonger longtemps encore; mais nous croyons être agréable au lecteur en lui signalant sur ce point historique le récent ouvrage de M. l'abbé Puyol, supérieur de Saint-Louis-des-Français à Rome, qui a pour titre : *La Doctrine du livre : De Imitatione Christi.* — Paris, Bray et Retaux, 1881, in-8°, pp. cii, 532.

leur est donné à la fois tout entier à tous, et tout entier à chacun. C'est ainsi que saint Thomas dit encore dans son admirable prose: *Sumit unus, sumunt mille: quantum isti, tantum ille: nec sumptus consumitur.* Le concile de Trente a consacré cette doctrine en fulminant l'anathème contre quiconque oserait y contredire [1].

« Dedit fragilibus corporis ferculum,
Dedit et tristibus sanguinis poculum,
Dicens : Accipite quod trado vasculum,
Omnes ex eo bibite. »

Fragilibus. — La fuite des apôtres après la prise de leur maître au jardin des Olives, et surtout le reniement de Pierre, ne témoignent que trop, hélas! de leur fragilité. — *Tristibus.* — L'avant-veille déjà, Jésus n'avait-il pas dit à ses disciples: « Vous savez qu'on célébrera la Pâque dans deux jours, et que le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié? » (*Math.* XXVI, 2). — Et une fois à la table de cette dernière Cène « j'ai désiré d'un grand désir de manger cette Pâque avec vous avant de souffrir. » (*Luc.* XXII, 15.) — Puis au moment même qu'il vient de consacrer son sang sous l'espèce du vin, avant de leur faire passer la coupe, n'avait-il pas dit encore : « Voilà que celui qui doit me livrer mange avec moi à cette table? » (*Ibid.* 21.) Cette dernière parole ne mit-elle pas le comble à leur tristesse? C'est donc à des cœurs affligés que le Sauveur offrit le breuvage de son sang — *Dedit et tristibus sanguinis poculum.* — N'est-ce pas pour nous apprendre que si nous sommes faibles et attristés, comme en effet nous le sommes tous plus ou moins sur le chemin de cette vie mortelle, nous ne trouverons le courage et la joie que dans la participation fréquente et de plus en plus dévote à l'auguste Sacrement qui est la source intarissable de toute force et de toute joie vraiment digne de ce nom [2].

[1] « Si quelqu'un nie que dans le vénérable Sacrement de l'Eucharistie Jésus-Christ tout entier soit contenu sous chaque espèce et sous chacune des parties de chaque espèce après la séparation, qu'il soit anathème. » (Sess. XIII, c. 3.)

[2] A cette question : en quoi diffèrent les effets secondaires du pain et du vin dans la sainte Eucharistie, le cardinal de Lugo fait cette réponse : « Respondeo aliquam differentiam agnosci ab ipsa Ecclesia in iis effectibus, licet

« Sic sacrificium istud instituit,
Cujus officium committi voluit
Solis presbyteris, quibus sic congruit
Ut sumant, et dent cæteris.

L'Eucharistie, en effet, n'est pas seulement un Sacrement, mais encore, et avant lui, le Sacrifice qui en est la source, et qui lui assure sa perpétuité: « Hoc facite in meam commemorationem. » (*Luc.* XXII, 19.) — La sublime fonction de ce grand et unique Sacrifice du Testament *nouveau et éternel,* c'est aux prêtres seuls que Jésus-Christ a voulu la confier, de telle sorte qu'il appartient à eux seuls de se nourrir d'abord à l'autel de la divine victime, et d'y faire ensuite participer les autres [1].

in speciali non possimus omnes differentias comprehendere, id enim singulis speciabus tribuit suos proprios effectus in hymno corporis Christi :

« Dedit fragilibus corporis ferculum,
Dedit et tristibus sanguinis poculum. »

Quasi dicat effectum cibi esse roborare fragiles juxta (*Ps.* CIII): Et panis cor hominis confirmat; effectum vero potus esse nutrire quidem, quia vinum etiam deservit ad nutritionem, lætificando tamen animum tristem juxta illud ejusdem Psalmi : Et vinum lætificet cor hominis. Hinc enim est quod aliquando effectus calicis cœlestis appellatur in scriptura inebriatio animæ, quia affert hilaritatem quamdam, qua homo reddatur quodammodo insensibilis ad laborem et tribulationem, sicut ebrius etiam naturaliter insensibilis. » (*Tract. de venerabili Euch. Sacramento.*—Disp. XII, sect. III, n.73, édit. Migne.)

[1] Il y a ici, au sens large, un double miracle d'amour plutôt que de puissance. « Le premier consiste, dit le P. Faber, dans la prodigue abondance avec laquelle Dieu a concédé ce pouvoir à une multitude innombrable de prêtres. Un blasphémateur, un schismatique, un hérétique, un apostat, dès que son ordination a été valide, conserve ce pouvoir qu'il a reçu, et s'en peut servir pour couvrir de honte et d'ignominie notre divin Sauveur, en profanant la sainteté de sa présence. Mais Lui semble indifférent à tous les outrages; il ne voit que nous, ne consulte que nos intérêts. L'adorable sacrifice doit être accessible à chacun de nous; et les moyens de communion sont aussi peu coûteux et aussi communs que l'air que nous respirons. Le second miracle est la facilité de la consécration. Si de longs jeûnes, une science profonde, de grands travaux..., devaient nécessairement précéder la consécration, ce ne serait point acheter trop cher l'exercice de ce pouvoir, si l'on considère l'étonnante majesté de l'œuvre accomplie. Mais non! cinq mots suffisent, et le prodige est opéré! Quoi de plus aisé? Cette facilité même serait peut-être dangereuse pour notre foi, dangereuse pour le respect que nous devons à ce profond mystère, si la plus belle des choses, en dehors du ciel, le rit latin de l'auguste Sacrifice n'était point sorti de la puissante intelligence de l'Église, pour nous enlever au-dessus de la terre et de nous-mêmes, pour nous envelopper dans un nuage de beauté mystique

« Grande ministerium, et magna dignitas sacerdotum, quibus datum est quod angelis non est concessum! » — « Ecce sacerdos factus es, et ad celebrandum consecratus; vide nunc ut fideliter et devote, in suo tempore, Deo sacrificium offeras, et teipsum irreprehensibilem exhibeas. » (*De Imit. Christi*, l. IV, cap. v, n. 1, 2.)

« Panis Angelicus fit panis hominum :
Dat panis cœlicus figuris terminum :
O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper, servus, et humilis. »

Dès que les anges furent sortis, plus beaux encore, de l'épreuve à laquelle il avait plu à Dieu de soumettre leur fidélité, ils se trouvèrent alors, par le don irrévocable de la vision béatifique, si intimement unis à leur créateur, que Dieu devint à jamais pour eux le pain de leur immortel rassasiement. Mais le Fils de Dieu, en se revêtant de notre humaine nature, ne voulut pas la laisser, même ici-bas, trop au-dessous des anges. Sans doute que l'homme, encore dans la voie de son pèlerinage, ne verra pas Dieu face à face sur la terre, mais il l'adorera par la foi caché dans les ombres du sacrement Eucharistique, et, dans une mesure proportionnée à sa condition mortelle, Jésus-Christ sera pour lui, comme au ciel pour les anges, le pain de vie, selon cette parole du Sauveur: « Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum; et panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita. » (*Joan.* vi, 51, 52.) — Le pain des anges est donc, en toute vérité, devenu le pain des hommes.

Dat panis cœlicus figuris terminum: — Le pain céleste, c'est-à-dire le Verbe divin descendu du ciel, pour se faire chair, et se donner en nourriture aux générations humaines jusqu'à la consommation des siècles, a mis fin à toutes les figures de l'ancienne loi, et comme sacrifices, et comme aliments symboliques, dont le plus saillant parmi ceux-ci était sans contredit l'Agneau pascal. Jésus-Christ, en effet, n'est-il pas au-

et dans les conceptions sublimes d'une Liturgie plus qu'angélique, pour nous purifier en quelque sorte à notre insu, pour nous ravir par un charme céleste, de telle sorte que tous nos sens, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher semblent éprouver des sensations que la terre ne saurait leur procurer. » (*Le Saint-Sacrement*, t. I, pp. 78, 79.)

jourd'hui tout à la fois et l'unique sacrificateur et l'unique victime, à la manducation de laquelle le monde racheté doit, pour avoir la vie en lui, nécessairement participer.

« O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper, servus, et humilis. »

Quoi de plus incompréhensible, en effet, qui dépasse davantage nos timides conceptions, que de voir le Seigneur se donner en nourriture au pauvre, au serviteur, à une créature vile et abjecte. « O mira circa nos tuæ pietatis dignatio, quod tu Domine Deus, creator et vivificator omnium spirituum, ad pauperculam dignaris venire animam, et cum tota divinitate ac humanitate ejus impinguare esuriem! » (*De Imit.* l. IV, c. III, n. 4.)

Si du moins, en mangeant le pain des Anges, nous savions en goûter l'ineffable douceur, et reconnaître avec le Psalmiste combien le Seigneur est bon et miséricordieux envers nous: « Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus [1]. »

« Te, trina Deitas unaque, poscimus,
Sic nos tu visita, sicut te colimus:
Per tuas semitas duc nos quo tendimus,
Ad lucem quam inhabitas. »

En terminant cette hymne, l'Église, avec saint Thomas, s'adresse à la sainte et indivisible Trinité, puisque tout entière elle a concouru à ce grand œuvre de l'Eucharistie: « Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus: Escam dedit timentibus se. » (*Ps.* cx, 4.) — Cependant sa

[1] Le pape Urbain IV voulut que l'Office du saint Sacrement fût composé par les deux plus beaux génies de son siècle, l'angélique Thomas et le séraphique Bonaventure. Au jour déterminé, ils vinrent ensemble soumettre leur travail à l'illustre Pontife. Sur son ordre, frère Thomas s'exécute le premier, la modestie sur le front. Bientôt à l'hymne du matin: *Sacris solemniis*, il arrive à cette strophe ravissante, dont nous venons d'essayer l'interprétation : *Panis Angelicus...*, etc. Des larmes humectent les paupières de Frère Bonaventure, et on entend, sous sa robe de bure, le frôlement d'un parchemin dont les fragments tombent sur le sol. L'humble franciscain, reconnaissant l'infériorité de son œuvre, venait d'en lacérer les pages en s'avouant vaincu. Si la légende n'est pas authentique, elle n'est pas, certes, improbable, et fait trop d'honneur à l'un et à l'autre saint pour que nous ayons cru devoir la relater.

prière nous semble se diriger principalement vers le Fils de Dieu, le Verbe incarné, dont la chair et le sang ont fait, et font encore chaque jour, comme tous les frais du Sacrement adorable. C'est à lui surtout qu'elle dit:

« Sic nos tu visita, sicut te colimus. »

Puisque c'est vous que nous adorons et aux pieds duquel nous déposons tous nos hommages, ah ! faites-nous sentir de plus en plus les salutaires effets de votre visite ici-bas. Et puisque les voies que vous avez choisies pour venir et fixer votre séjour au milieu de nous, sont celles de l'amour, du sacrifice et de l'anéantissement, que nous n'en suivions pas d'autres pour arriver, sous votre conduite, au but auquel nous tendons, à la lumière que vous habitez, et dans les splendeurs de laquelle nous devons enfin, par la vertu même de votre ineffable Sacrement, vivre, en la société des anges, éternellement avec vous:

« Per tuas semitas duc nos quo tendimus,
Ad lucem quam inhabitas. Amen! »

XXVI

HYMNE AUX LAUDES

DE LA FÊTE DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST

Auteur : S. *Thomas d'Aquin.*

Verbum supernum prodiens,
Nec Patris linquens dexteram,
Ad opus suum exiens,
Venit ad vitæ vesperam.

In mortem a discipulo
Suis tradendus æmulis,
Prius in vitæ ferculo
Se tradidit discipulis.

Quibus sub bina specie
Carnem dedit et sanguinem,
Ut duplicis substantiæ
Totum cibaret hominem.

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium.

O salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium :

Bella premunt hostilia,
Da robur, fer auxilium.

Uni trinoque Domino
Sit sempiterna gloria :
Qui vitam sine termino
Nobis donet in patria. Amen.

CODD. MSS. — Comme aux deux hymnes précédentes.

Synopsis. — Sous une nouvelle forme, cette hymne célèbre pour la troisième fois, et en des termes non moins dignes de nos éloges, le grand mystère de l'Eucharistie. Chacune des quatre premières strophes accuse un trait particulier, que les deux autres chants avaient laissé dans l'ombre, et qui donnent ensemble à celui-ci sa couleur distinctive. Le premier trait de ce mystique tableau est comme la genèse du miséricordieux pèlerinage que le Verbe, sans quitter la droite du Père, entreprend en ce monde, et dont bientôt, après avoir consommé son œuvre, le Géant divin atteindra le terme au soir da sa vie mortelle.

Le second nous montre le Sauveur qui, pour ne pas être devancé par l'apôtre perfide, lequel s'apprête à le livrer à ses ennemis, se hâte de se livrer lui-même le premier à ses disciples comme l'aliment de l'immortelle vie. Le troisième nous met en relief le merveilleux effet de la double espèce du pain et du vin, sous laquelle l'homme est nourri tout entier dans la double substance de son âme et de son corps. Le quatrième, qui résume de la plus admirable façon tout le plan eucharistique, nous dépeint à la fois l'aimable Rédempteur comme notre compagnon dans la crèche, notre aliment à sa table, notre rançon sur la croix, notre récompense enfin dans son royaume.

La cinquième strophe exhale cette suave supplication toujours si chère à nos cœurs, que la Doxologie couronne par le vibrant souhait de la vie sans fin dans la patrie.

Critique. — Pas plus que ses deux sœurs, cette troisième hymne n'est assujettie à la quantité prosodique, et ne subit, comme elles, que la triple loi de l'accent, du syllabisme et de

la rime. Ce sont des vers iambiques-dimètres *libres*, liés ensemble par des rimes croisées, excepté à la strophe IV, où, par un dessein particulier de l'auteur, dont nous rendrons compte en en son lieu, les rimes se suivent sans varier.

Jacques Wimpheling, qui dans sa collection: *Hymni de Tempore,* donne les deux autres hymnes de saint Thomas, ne relate pas celle-ci. Ce prêtre appartenait au diocèse de Spire, mais son livre a été imprimé à Strasbourg en 1513. Est-ce parce que la pièce n'était pas peut-être aux bréviaires de ces deux églises, qu'il l'a passée sous silence[1]? — Quoi qu'il en soit, constatons aussi que, parmi les diverses éditions de l'Hilarius, les deux de Grenade 1549 et 1553 ne mentionnent pas non plus le *Verbum supernum,* contrairement à celle de 1533, qui donne les trois hymnes. Quant à l'édition de Bâle 1504, le *Pange lingua* seul y figure.

Les églises anglaises d'York et d'Hereford chantaient le *Verbum supernum,* non seulement aux Laudes, mais encore aux Vêpres; celle de Cantorbery aux Vêpres seulement.

Commentaire.

« Verbum supernum prodiens,
Nec Patris linquens dexteram,
Ad opus suum exiens,
Venit ad vitæ vesperam. »

Verbum supernum. — C'est-à-dire le Fils unique du Père, le Verbe éternel de Dieu, qui affirme lui-même dans l'Evangile qu'il est d'en haut, *Ego de supernis sum.* (*Joan.* VIII, 23.) — *Prodiens.* — « Id est, dit Denys le Chartreux, per humanæ naturæ assumptionem se manifestans, et quasi ex corde Patris descendens. » — *Nec Patris linquens dexteram* — Comme Fils en effet consubstantiel du Père, il en demeure inséparable, et toujours égal en essence et en majesté, selon la parole même du Sauveur à Philippe: « Ne croyez-vous donc pas que je suis dans le Père, et que le Père est en moi? » (*Joan.* XIV, 11.)

[1] Dom Guéranger, qui, dans ses *Institutions,* au Catalogue des auteurs liturgiques du XVI[e] s., assigne entre autres ouvrages à Wimpheling un traité sur les auteurs des Hymnes et des Séquences, omet celui-ci, qui est en notre possession.

Ad opus suum exiens. — Le Verbe, ainsi que nous l'avons vu au *Pange lingua*, était venu jeter d'abord en ce monde la semence de sa divine parole : « Ecce exiit qui seminat, seminare. » (*Matth.* XIII, 3.) Mais, pour qu'elle fructifiât dans les âmes, l'aimable Rédempteur devait la féconder bientôt de son sang, et c'était là son œuvre par excellence, dont le prophète avait salué de loin l'accomplissement au midi des siècles, lorsqu'il s'écriait : « Domine opus tuum, in medio annorum vivifica illud [1], » et de laquelle Jésus-Christ lui-même disait à son Père après la Cène : « Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam. » (*Joan.* XVII, 4.)

Venit ad vitæ vesperam. — C'est-à-dire au soir de sa vie, à cette heure suprême où la Rédemption du monde allait recevoir par l'institution de l'Eucharistie et puis enfin par le sacrifice de la croix son immortel couronnement.

« In mortem a discipulo
Suis tradendus æmulis,
Prius in vitæ ferculo
Se tradidit discipulis. »

Cette strophe nous présente un contraste frappant de *mort* et de *vie*. Le malheureux apôtre se prépare à livrer son Maître à ses envieux ennemis pour la mort, *in mortem ;* et Lui le bon Pasteur, prévenant le traître, se livre à ses disciples, *in vitæ ferculo*. Jésus donc par son Sacrement restera d'abord toujours vivant au milieu de nous, en dépit de sa mort sanglante, et nous, participant à ce mystère d'amour, nous vivrons de Lui sur la terre, pour vivre encore et toujours de Lui dans la patrie du ciel. Voyons maintenant combien sera abondante cette vie divine, selon la parole même du Sauveur : « Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant. » (*Joan.* X, 10.)

« Quibus sub bina specie
Carnem dedit et sanguinem,
Ut duplicis substantiæ
Totum cibaret hominem. »

« Notre Dieu, le Fils unique du Père, dit ailleurs saint

[1] *Hab.* III, 2.

Thomas, voulant nous rendre participants de sa divinité, a pris notre nature, afin qu'en se faisant homme il fît de nous-mêmes des dieux, *ut homines deos faceret, factus homo;* et en outre, ajoute le Docteur angélique, ce qu'il nous a emprunté, il nous l'applique tout entier pour notre salut, *et hoc insuper, quod de nostro assumpsit, totum nobis contulit ad salutem* [1]. »

C'est ainsi que, sous une double espèce, il donne à ses disciples sa chair et son sang, afin de nourrir tout entier l'homme composé d'une double substance, *ut duplicis substantiæ totum cibaret hominem.*

Sans doute que sous l'une et l'autre espèce se trouvent à la fois la chair et le sang, et qu'ils nous sont conférés ensemble *principalement* et *directement* pour la réfection de l'âme; mais ils le sont aussi *secondairement* pour la nourriture du corps, en tant que la vertu et la refloraison de l'âme rejaillissent sur lui, *in quantum virtus et reflorítio animæ in corpus redundant,* comme s'exprime ici Denys le Chartreux. N'était-ce pas à cette merveille que faisait allusion le Roi-Prophète, quand il s'écriait: « Et refloruit caro mea, et ex voluntate mea confitebor ei? » (*Ps.* XXVII, 7.) — Et encore l'auteur du *Ps.* LXXXIII : « Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum? » (2, 3.)

Et puisqu'au ciel la perfection relative du corps sera requise pour la béatitude, selon cette parole d'Isaïe: « Videbis, et gaudebit cor vestrum, et ossa vestra quasi herba germinabunt » (LXVI, 14), et que, par conséquent, d'une certaine façon du moins, la chair y participera à la félicité de l'âme [2], ne nous étonnons point si même dès ici-bas, au banquet eucharistique, elle trouve déjà son rassasiement, autant que peut le comporter sa condition mortelle [3].

[1] *Serm. S. Thom. Aquin.* au IIe Noct. de la fête.

[2] S. Thom. *La Somme,* Ire, IIe part., q. IV, art. 6.

[3] Sans parler des autres merveilles que Jésus-Christ opère en nos corps par la sainte Communion, qu'il suffise de dire que plusieurs saints n'ont pas eu, pendant un temps plus ou moins considérable, d'autre nourriture que les espèces sacramentelles. Si on en croit la légende, c'est du seul pain eucharistique que se nourrit quarante ans durant le saint évêque Silvin au VIIIe siècle. — Cf. les *Acta Sanctorum,* ou seulement les *Petits Bollandistes,* par Mgr Paul Guérin, t. XVII, p. 637, 7e et dernière édit.

« Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium. »

Jésus naissant se donne à nous, comme le compagnon de notre pèlerinage, et dans la crèche il mêle déjà ses larmes aux nôtres. Il n'est pas seulement un compagnon, mais un ami et un frère. C'est lui-même qui le déclare avant de mourir et aussi après sa résurrection. — (*Joan.* xv, 15; — xx, 17). — *Convescens in edulium.* — O singulière et ineffable libéralité, où le Donateur devient lui-même le Don, et où ce qui est donné est une même chose avec Celui qui donne! A ce festin auquel il nous invite tous, le Sauveur se donne en nourriture, afin que, après être tombés dans la mort, en goûtant au fruit de l'arbre défendu, nous soyons rappelés à la vie en mangeant le fruit béni de l'Arbre divin, qui fut planté dans ce nouveau paradis terrestre du sein virginal de Marie. — *Se moriens in pretium* — C'est dans sa mort surtout, dit saint Augustin, que le Christ nous offre les immenses richesses de son amour. Sa chair sacrée recélait en quelque sorte le prix de notre rédemption; mais, déchirée par la lance meurtrière, elle laisse s'épancher maintenant, comme d'un trésor brisé et tout à fait ouvert, l'or céleste qui devait payer la rançon du monde [1]. — *Se regnans dat in præmium.* — C'est au ciel, en effet, que l'Homme-Dieu, parfaitement glorifié dans cette nature dont il a daigné se revêtir, et régnant au sein de l'Église triomphante, se donnera en récompense à ses élus par la double vision, celle d'abord de son Essence divine en union du Père et du Saint-Esprit, et celle, en second lieu, de sa bienheureuse Humanité, dont la gloire rejaillira sur sa très sainte Mère et sur tous les saints du

[1] « Ecce Christus passus est, ecce Mercator ostendit merces suas: — In sacco sui corporis ferebat pretium; percussus est lancea, scissus est saccus, et manavit pretium orbis terrarum. » — (*Apud Mich. Timotheum in hunc loc.*)

C'est la pensée que, dans sa première hymne pascale, Adam de Saint-Victor a si heureusement exprimée par la strophe suivante:

« Saccus scissus et pertusus,
In regales transit usus:
Saccus fit soccus gloriæ,
Caro victrix miseriæ. »

paradis. Jésus est riche envers ceux qui l'invoquent, « et pourtant, ajoute saint Bernard, il n'a rien sur la terre, ni au ciel, de mieux à nous offrir que lui-même [1]. »

Cette strophe, avons-nous dit déjà à la partie critique, diffère des autres dans sa facture; les rimes ne s'y croisent plus, mais se suivent. Qu'est-ce à dire? si ce n'est que l'Angélique poète, emporté sur les ailes de son pieux enthousiasme, s'affranchit ici de toute entrave d'une part, et veut de l'autre mieux accentuer et, pour ainsi dire, mieux frapper sa pensée par une désinence uniforme et monorime.

Ce quatrain, on le sait, faisait le ravissement et le désespoir de Santeuil, qui avouait n'avoir eu jamais l'heureuse chance d'en écrire un pareil [2].

Toutefois il est hors de doute que, dans la composition de cette strophe, saint Thomas s'est inspiré d'une phrase de saint Bernard. Dieu, dit celui-ci, nous a gratifiés de ses mérites, *Se dedit in meritum;* il se réserve pour notre récompense, *Se dedit in præmium;* il se sert en nourriture aux âmes saintes, *Se apponit in refectione animarum sanctarum;* il se sacrifie pour le rachat des âmes captives, *Se in redemptione distrahit captivarum* [3].

Saint Thomas avait probablement aussi sous les yeux ce passage du pape Innocent III: « Vel potius Sacrificium laudis dicitur (Missa,) quia non solum dederit se (Christus), in pretium, sed etiam dedit se nobis in cibum, ut per pretium redimeret nos a morte, per cibum aleret nos ad vitam [4]. »

Mais si le Docteur angélique a été ici imitateur, il n'a pas été, à coup sûr, plagiaire, et sans compter la touchante expression *Socium* que ne lui ont point fournie ses devanciers, il a mis en vers leurs pensées dans un style, une concision, un enchaîne-

[1] *De diligendo Deo*, cap. v, n. 15.

[2] L'ex-doctrinaire de Salgues (*De la Littérature des Offices divins*. Paris, Dentu, 1829), forcé de reconnaître que le célèbre Victorin admirait, en effet, ce mémorable quatrain, ose prétendre que c'était *à la rime et au style près*. Où donc notre gallican avait-il découvert cette restriction? Mais, s'étant déjà maintes fois ailleurs prononcé *aperto ore* contre l'*infime latinité* et les *ri-mailles* de nos hymnes, il lui convenait, pour le besoin de sa thèse, d'infirmer l'incontestable et plein ravissement de Santeuil son héros.

[3] *De diligendo Deo. Op. supra cit.* — Cf. l'abbé Vocandard, *S. Bernard, orateur*, p. 251. Rouen, Montargis, édit. 1877.

[4] *De Officio missæ, et Sacram. Altaris*, l. III, c. vi.

ment surtout qu'on ne saurait assez admirer, et auxquels le mouvement si magistralement cadencé et la plus heureuse rime confèrent un charme inexprimable.

« O salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium :
Bella premunt hostilia,
Da robur fer auxilium. »

L'Église, se tourne maintenant vers l'Hostie sacrée, qu'elle appelle avec le pieux auteur l'Hostie salutaire, l'Hostie du salut, puisqu'elle n'est autre que Jésus-Christ lui-même, la victime sans tache immolée pour le rachat du genre humain. — *Quæ cœli pandis ostium.* — Oui, c'est bien elle qui rouvre la porte du ciel fermée sur nous depuis le péché d'Adam. — *Bella premunt hostilia.* — Les guerres, les assauts redoutables de nos ennemis, c'est-à-dire du monde, du démon et de la chair nous menacent, nous pressent de toutes parts, pour nous empêcher d'arriver à la Terre des vivants promise à nos efforts; — *Da robur, fer auxilium* — Donnez-nous la force qui nous manque, et venez à notre secours [1].

« Uni trinoque Domino
Sit sempiterna gloria :
Qui vitam sine termino
Nobis donet in Patria. »

Au Seigneur Dieu unique en trois Personnes gloire éternelle! qu'il veuille nous accorder dans la patrie la vie qui n'aura pas de fin!

Cette hymne clôt la série des hymnes du Temps (*De Tempore*), qui est des quatre la plus importante. C'est déjà pour nous une rude tâche accomplie; et avant de passer outre, nous ne croyons pas pouvoir mieux exprimer les sentiments de notre religieuse

[1] On peut entendre aussi par *Bella hostilia* les guerres entre nations, et les périls que leur font encourir les attaques des armées ennemies. C'est pour les conjurer, sans doute, qu'en France notamment s'est établi l'usage de chanter cette strophe à l'*Élévation* des messes solennelles, et aux Expositions du saint Sacrement.

reconnaissance, qu'en nous associant de tout cœur à ces édifiantes paroles que le commentateur franciscain Grégoire Valentien à Marsala, si fréquemment cité au cours de nos *Études*, a lui-même humblement formulées à cette place : « Recognoscens quam plurimis difficultatibus præpeditus fuerim, unde laborandum mihi maxime fuit per vastam solitudinem, seu rerum gestarum ignorantiam, ita ut aliquando fuerim in initio, viam quærens; aliquando veluti per ardua montium instar Jonathæ, manibus pedibusque reptans, ut appositas difficultates superare possem, bene novi opus fuisse ducem Dei Genitricem Virginem Mariam, quam in ipso itineris exordio quæsivi, cui quantum pro acceptis beneficiis debitor sim, Tobiæ sententia doceor, cum judicavit dimidium bonorum quæ filius secum asportarat, fideli Comiti tribuendum, quem hominem esse putavit; sed si cognovisset esse Angelum, omnia sua, suosque seque ipsum libenter exhibuisset. Ideo nunc Dei Genitrici Mariæ gratiarum actiones rependo ac meipsum ejus Filio impendo, bonorum omnium Largitori simulque veniam peccatorum peto, felicemque ex hac vita migrationem ad ipsum, cui sit honor, gloria et benedictio in sæcula sæculorum. Amen!

FIN

ERRATA

Ier VOLUME

P. VIII, note 2.	Au lieu de:	*Leclerc,*	lisez:	*Leclère.*
P. XII, note 1.	—	*Signalées,*	—	*Signalée.*
P. XII, même note.	—	*Docteur Pitra,*	—	*Dom Pitra.*
P. XV.	—	*Avant la fin du* VIe.	—	*Avant la fin du* IVe.
P. XXIII, l. 17.	—	1041,	—	1401.
P. XXVI, l. 23.	—	*Soleame,*	—	*Solesmes.*
P. LXXVIII, l. 11.	—	*Que de donner,*	—	*Que donner.*
P. XC, note 1.	—	*Regulos,*	—	*Regulas.*
P. 3, n° 8.	—	*F. Martini,*	—	*S. Martini.*
P. 4, n° 17.	—	*Supra* 4,	—	*Supra* 5.
P. 5, n° 24.	—	*Le 1er vers des hymnes,*	—	*Le 1er vers des strophes.*
P. 5, n° 25.	—	*N°* 1150,	—	11550.
P. 8, n°s 63 et 64.	—	*Sorbonensis,*	—	*Sorbonicus.*
P. 82, l. 6.	—	*Ses pièces,*	—	*Ces pièces.*
P. 82, l. 21.	—	*Agathœ,*	—	*Agathæ.*
P. 84, l. 10 et 12.	—	*Refrœnans,*	—	*Refrænans.*
P. 84, l. 28.	—	*Liguœ nostrœ,*	—	*Linguæ nostræ.*
P. 88, l. 6.	—	*Sœculum,*	—	*Sæculum.*
P. 88, l. 30.	—	*Lœta,*	—	*Læta.*
P. 90, l. 2.	—	*Œvo,*	—	*Ævo.*
P. 90, l. 20.	—	*Prœmia,*	—	*Præmia.*

N. B. Le même genre d'erreur est à relever encore en maints autres endroits.

P. 122, l. 9.	—	*Cogitavit,*	—	*Cogitavi.*
P. 129, l. 20.	—	*Révérentielle,*	—	*Révérencielle.*
P. 174, l. 8.	—	*S. Frusc,*	—	*S. Fusc.*
P. 258, l. 24.	—	*Saint-Albain,*	—	*Saint-Alban.*

1er FASCICULE DU IIe VOLUME

P. XII, l. 5.	Au lieu de : *Gratiœ,*	lisez : *Gratiæ.*

N. B. Cette faute, comme au Ier vol., se reproduit en plusieurs autres endroits.

P. 21, note 1 (*a*).	— *P.* LXX,	— *P.* LXXVII.
P. 60, l. 12.	— *N'en n'était,*	— *N'en était.*
P. 80, l. 26.	— *Credulis,*	— *Crudelis.*

2e FASCICULE DU IIe VOLUME

P. 4, n. 1.	Au lieu de : *Privilegia,*	lisez : *Privilegio.*
P. 9, l. 8.	— *Accorde-nous,*	— *Accordez-nous.*
P. 11, l. 14.	— *Perstamus,*	— *Perstemus.*
P. 16, l. 18.	— *Recipietis,*	— *Recipiatis.*
P. 23, l. 14.	— *Tenebra,*	— *Tenebræ.*
P. 50, l. dernière.	— *Œterna,*	— *Æterna.*
P. 67, n. 2.	— *Pietatis effectu,*	— *Pietatis affectu.*
P. 75, l. 15.	— *Tougaed,*	— *Tougard.*
P. 85, n. 2.	— *Velus,*	— *Velut.*
P. 88, l. dernière.	— *Et ce n'est pas,*	— *Et n'est-ce pas.*

P. 104, note 3. — A partir de la ligne 2, toute cette note inintelligible doit être ainsi reconstituée : « Et pour les âmes en particulier dont la justice et la sainteté de Dieu exigent encore de rigoureuses satisfactions en purgatoire, l'approche même de leur délivrance, loin de diminuer leurs angoisses, ne fait que les augmenter par l'accroissement de plus en plus intense de leurs violents désirs. C'est pour cela que nos pères, auxquels l'esprit de foi suggérait toujours le mot le plus heureux pour mettre en saillie une idée chrétienne, les appelaient si justement les *âmes en peine :* « Solvit a pœna miseros. »

P. 121, l. 4.	Au lieu de : *Vidente,*	lisez : *Videntes.*
P. 128, l. 17.	— *Ambroisienne,*	— *Ambrosienne.*
P. 131, n. 1.	— *M. Ebart,*	— *Ebert.*
P. 174, l. 18.	— *Faillir,*	— *Jaillir.*

TABLE DES MATIÈRES

HYMNES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES HYMNES CONTENUES DANS CE FASCICULE

14992. — Tours, impr. Mame.



J Wickham Legg
Oct. 24. 1890

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

SECOND VICAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler ;* c'est l'amour qui *chante.* »

(JOSEPH DE MAISTRE. — *Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

I

HYMNES DOMINICALES ET FÉRIALES DU PSAUTIER

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 27

1874

A LA MÊME LIBRAIRIE

Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice, par M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice. 4e édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur, 3 beaux volumes grand in-8° . . . . 22 fr. 50

Office (Du Saint-), considéré dans son ensemble et dans ses parties principales au point de vue de la piété, par un Directeur du Séminaire de Saint-Sulpice. 2e édition. In-12. . . . . 3 fr. »

Vie de N.-S. Jésus-Christ, du docteur Sepp, traduite de l'allemand par M. Charles Sainte-Foi, approuvée par son Ém. le cardinal Archevêque de Bordeaux. 3 volumes grand in-18, avec une carte de la Palestine . . . . 9 fr. »

Mystique divine, naturelle et diabolique (La), par Gœrres, ouvrage traduit de l'allemand par M. Charles Sainte-Foi. 2e édition, 5 volumes grand in-18. . 16 fr. »

Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques. Histoire de la Religion et de l'Église. — Discipline ecclésiastique. — Liturgie. — Théologie dogmatique et morale. — Droit canon. — Hagiographie. — Papes. — Conciles. — Siéges épiscopaux. — Abbayes. — Ordres religieux. — Schismes. — Hérésies. — Exégèse biblique. — Biographie et Bibliographie religieuse, par M. l'abbé J.-B. Glaire, ancien conseiller de l'Université, ancien doyen et professeur d'hebreu et d'Écriture sainte à la Faculté de théologie de Paris. 2 très-forts volumes grand in-8° à deux colonnes . . . . . 32 fr. »

Les mêmes en demi-reliure dos de chagrin. . . . . 6 fr. 50 en plus.

— en toile. . . . . 4 fr. en plus.

Cornelius a Lapide (Trésors de), extraits de ses commentaires sur l'Écriture sainte, à l'usage des prédicateurs, des communautés et des familles chrétiennes, par M. l'abbé Barbier. 3e édition. 4 volumes grand in-8° . . . . 32 fr. »

Breviarium theologicum continens definitiones, descriptiones et explicationes terminorum theologicorum, auctore Joanne Polmano. Editio nova, revisa et annotata a R. P. Marcolino Chery, grand in-18. . . . . 3 fr. 50

Catechismus theologicus, ad ordinandos, compendium theologiæ completum; editio quarta a Rev. P. Fr. Matthæo Joseph, Sacri Ordinis Prædicatorum, revisa et adornata. In-12. . . . . 3 fr. 50

Les travaux du Concile du Vatican, par Monseigneur Conrad Martin, évêque de Paderborn. 1 volume in-8°. 2 fr. 50

Omnium Concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum Collectio, per Conradum Martin, Episcopum Paderbonensem. Editio altera. 1 volume in-8°. . . . . 5 fr. »

Caractéristiques (Les) **des saints** dans l'art populaire énumérées et expliquées par le P. Charles Cahier. 2 volumes grand in-4°, ornés de nombreuses gravures sur bois. . . . . 64 fr. »

Cours d'archéologie sacrée, à l'usage des séminaires et de MM. les curés, par M. l'abbé Godard, ouvrage approuvé par Mgr Parisis, évêque d'Arras, et par Mgr Guérin, évêque de Langres. 2 volumes grand in-8°, avec 20 planches. . . . . 13 fr. »

Catacombes romaines (Les). Étude et description des lieux de sépulture des premiers chrétiens à Rome, par le R. J. Spencer Northcote. Grand in-18. . . . . 3 fr. 50

Familles royales de France; Prières et Fragments religieux recueillis et publiés par M. Paul Viollet. Beau volume in-8° . . . . 6 fr.

3126. — Tours, impr. Mame.

J. Wickham Legg
Oct. 24. 1890

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

PREMIER VICAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler;* c'est l'amour qui *chante.* »

JOSEPH DE MAISTRE. — (*Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

II

HYMNES DU TEMPS

(AVENT — NOËL — ÉPIPHANIE)

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

1878

895?. — Tours, impr. Mame.

J. Wickham Legg
Oct. 31. 1890.

LES HYMNES

DU

BRÉVIAIRE ROMAIN

ÉTUDES CRITIQUES, LITTÉRAIRES ET MYSTIQUES

PAR

L'ABBÉ S.-G. PIMONT

PREMIER VICAIRE HONORAIRE DE NOTRE-DAME DE PLAISANCE (PARIS)

« La raison ne peut que *parler*; c'est l'amour qui *chante*. »

JOSEPH DE MAISTRE. — (*Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques*, XV.)

III

HYMNES DU TEMPS

(SUITE)

CARÊME — PASSION — TEMPS DE PAQUES
ASCENSION — PENTECOTE
TRINITÉ — SAINT-SACREMENT

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

1884

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Hymnes du Bréviaire romain, *études critiques, littéraires et mystiques.*
I. Hymnes dominicales et fériales du psautier. In-8 raisin . . . . . 7 fr. 50
II. Hymnes du temps (*Avent, Noël, Épiphanie*). In-8 raisin . . . . [illegible] fr. »

Les Apôtres, ou l'Église chrétienne au premier siècle, par M. l'abbé [illegible], vicaire général de Langres. Ouvrage honoré des approbations de S. É. le cardinal archevêque de Lyon et de NN. SS. les archevêques de Besançon et de Bourges et les évêques de Langres et de Nîmes. Fort volume in-8° . . . . . [illegible]

Traité de l'administration temporelle des paroisses, suivi d'un tableau chronologique des lois et règlements sur la matière, par Mgr Affre, archevêque de Paris. 10e édition, revue, corrigée et mise au courant de la Législation et de la Jurisprudence, par M. l'abbé Pelgé, vicaire général de Paris. In-18 jésus . . . . . [illegible] fr. —

La Mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines, par M. l'abbé J. Ribet, prêtre de Saint-Sulpice, professeur de théologie morale au grand séminaire de Lyon. 3 beaux volumes in-8° . . . . . [illegible] fr. »
— **Tomes I et II.** . . . . . [illegible] fr. »
— Tome III et dernier . . . . . [illegible] fr. »

Méditations sur les principales obligations de la vie chrétienne et ecclésiastique, avec une méthode qui donne beaucoup de facilité pour le saint exercice de l'oraison, par M. l'abbé Chenart, docteur de Sorbonne, directeur au séminaire de Saint-Sulpice; revues avec soin par M. Gosselin et par un autre membre de la Compagnie de Saint-Sulpice. Nouvelle édition. 2 volumes in-12. . . . . . 3 fr. »

Les trois grands prophètes Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, analyses et commentaires, avec traduction de l'hébreu en français des parties principales, par M. Le Hir, ancien professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au séminaire de Saint-Sulpice, publiés par M. Grandvaux, directeur au même séminaire. In-18 jésus. . . . . . 3 fr. 75

Les Psaumes traduits de l'hébreu en latin, analysés et annotés en français, avec la Vulgate en regard et l'indication des différences entre les deux versions, par M. Le Hir, ancien professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au séminaire de Saint-Sulpice, publiés par M. Grandvaux, directeur au même séminaire. In-18 jésus. . . . 3 fr. 75

Mois de Marie du clergé, par le P. Constant, des FF. Prêcheurs, docteur en théologie et en droit canon, honoré de plusieurs approbations épiscopales. In-32 raisin. 1 fr. 50

Notions élémentaires sur les fabriques et l'administration temporelle des paroisses, par M. l'abbé [illegible], ancien supérieur de grand séminaire. 2e édition. In-12 . . . . . [illegible]

Sujets d'oraison pour tout le cours de l'année, à l'usage des prêtres, par M. [illegible], prêtre de la Compagnie et du séminaire de Saint-Sulpice. 2e édition revue et complétée. 4 volumes in-18. . . . . . 6 fr. »

Bible et Géologie. Preuves fournies par la science sur [illegible] de Moïse dans sa narration des six jours. Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque d'Albi et honoré des suffrages de nombreux prélats et de nos sommités scientifiques, par M. L. [illegible]. Un fort volume in-12 jésus . . . . . [illegible]

Le Prêtre citoyen, ouvrage traitant de l'action du clergé dans la société contemporaine et du rôle qu'il y remplit, par M. L. [illegible]. Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque d'Albi. In-18 jésus. . . . . . [illegible]

[illegible] — Tours, impr. Mame.



